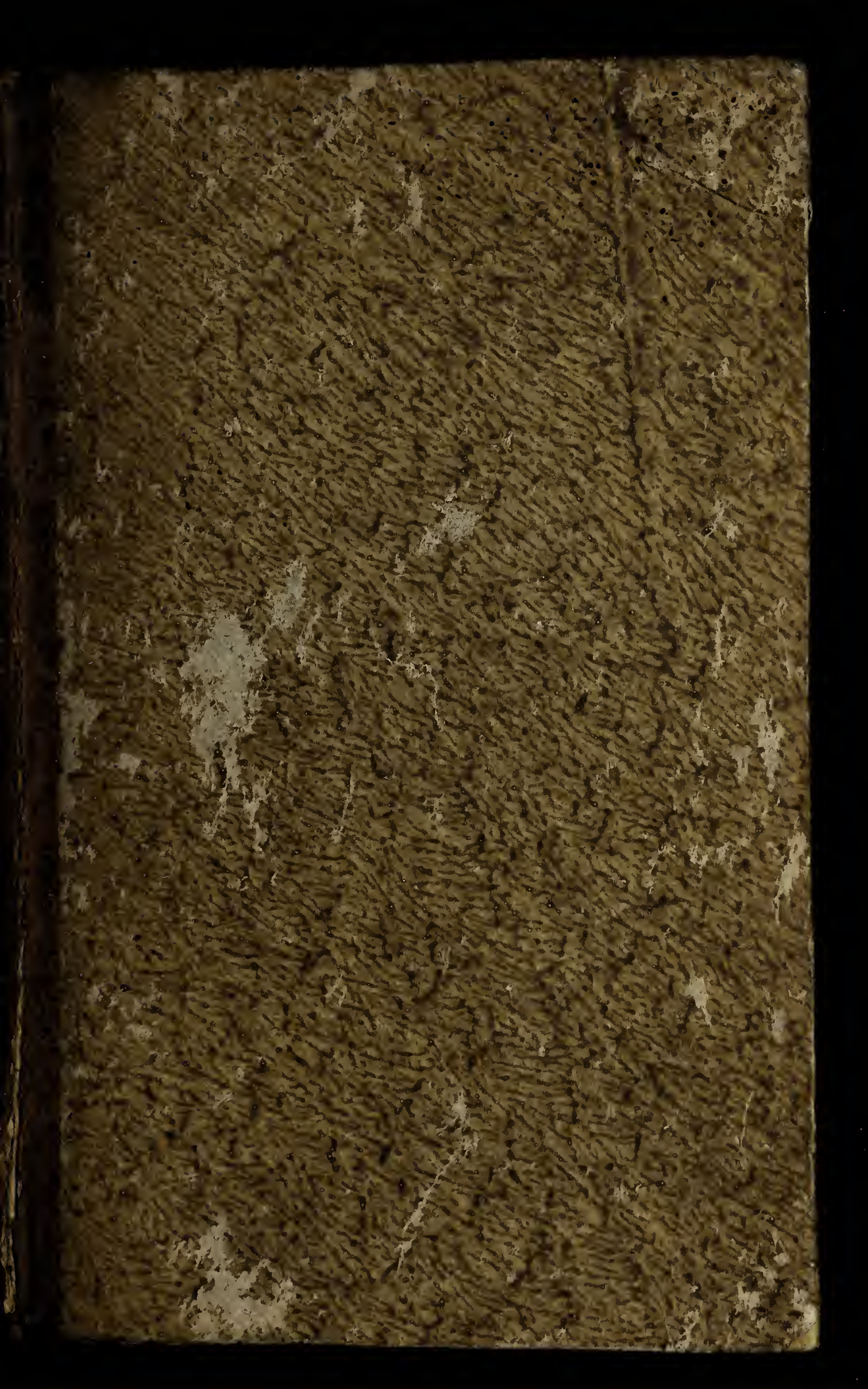
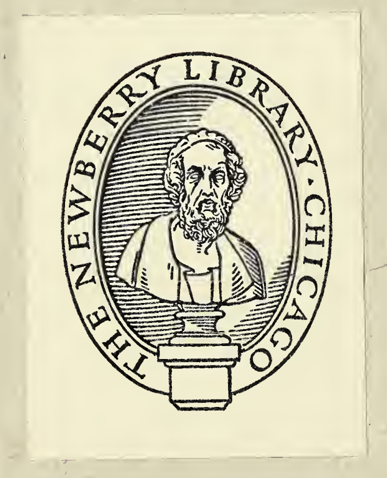
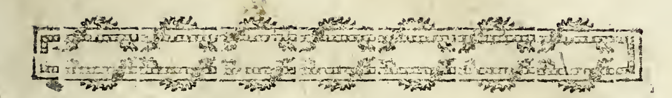


Prospectus et n° 1-73
+ suppl. n° 28 et 42

coll. gst.





AUX AMIS DE L'ORDRE.

PROSPECTUS

D'UN NOUVEAU JOURNAL

INTITULÉ:

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL

DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

TROP long-tems l'immense et paisible majorité des Citoyens du Département de la Sarthe, a courbé la tête ; disons mieux, fléchi le genou devant l'audacieuse et toujours mena-

çante minorité anarchique. Il fut des jours où la prudence put paralyser les langues, la frayeur dessécher les plumes, et même briser les ressorts de l'imagination. Sous le régime atroce de Robespierre, un simple geste, un coup d'œil hasardé, un soupir naturel, une larme accordée à une victime innocente, vous livroient aux cachots, aux fers, à la mort....... Que dire? Que faire pour arrêter, ou au moins détourner de soi l'impétuosité d'un torrent incendiaire et dévastateur, dont les siécles les plus reculés n'offrent pas d'images? Un silence scrupuleux sur les excès les plus révoltans, les retraites les plus profondes, les sacrifices les plus multipliés, n'étoient pas des barrières contre la férocité de ces antropophages, dont les horreurs ont, pour bien des lustres, flétri l'honneur du Peuple FRANÇAIS, et entaché une somme de ses vertus caractéristiques.

Elle est passée cette ère de barbarie, dont à tous prix nous voudrions étouffer le souvenir. Elles ne sont plus ces époques infâmes, où le crime seul levoit la tête, tandis que la vertu proscrite de notre sol, y demeuroit confondue, anéantie, sans protection et sans asyle. Elles ne sont plus. Non, et nous le jurons, elles ne

reviendront pas, au moins sans éprouver la résistance la plus énergique de la part des amis de l'Ordre et des Autorités Constituées, qui font encore une masse bien imposante dans ce Département.

Quel a donc pu être le principe de tant et de si effroyables horreurs ? Ah! c'est à la fausse et aveugle Philosophie de nos jours, qu'il appartient ici de répondre. Ses exécrables maximes ont seules produit la démoralisation la plus absolue d'un grand nombre de Citoyens, et l'oubli le plus complet de tous les devoirs de l'Homme envers la Divinité, de l'Homme envers l'Homme, et de l'Homme envers la Société. C'est donc à la saine morale que le FRANÇAIS doit promptement recourir, pour que désormais le Gouvernement soit à l'abri des secousses continuelles qui, sans cet appui sublime, en dérangeroient toujours et nécessairement l'organisation.

Ainsi les immuables principes de la morale, feront le principal objet du Journal que nous offrons au Public. La morale, en rappellant tous les FRANÇAIS à un accord sentimental qui les rendroit aussi grands que majestueux, que formidables aux yeux de l'Europe entière, la morale, dis-je, bien épurée de tout le vicieux des cir-

constances, leur fournira de plus des sources inépuisables de tranquilité et de consolation dans les familles, des axiômes de justice dans les traités, et de concorde dans les relations de tous genres.

Ce ne sera point par les déclamations souvent exaltées, et rarement sans amertume, qui se trouvent dans les journaux dominés par un esprit de parti, que nous entreprendrons de ramener nos Frères à l'union sociale, et à la Soumission aux Loix de la République. La Constitution de 95 sera constamment la boussole de notre conduite, et un égide impénétrable aux traits des factieux, de quelque masque spécieux qu'ils se couvrent.

Les avis que nous jugerons utiles à nos Concitoyens seront toujours assaisonnés de cette douceur qui persuade, en même-temps qu'elle exclut les prétentions, et de cette prévoyance qui n'a d'autre but que d'écarter le mal en en annonçant la probabilité, ou la possibilité fondée sur des apperçus non équivoques. Nous ne cesserons de rappeller les Citoyens à leurs devoirs comme à leurs droits, et par un paralelle impartial, nous offrirons nuement aux éloges ou

aux blâmes de leurs Concitoyens, ceux qui auront bien ou mal mérité de la Société. Nous ne nous permettrons aucuns genres d'inquisition sur la conduite et les opinions religieuses : chacun a sa conscience, et il n'appartient qu'à l'impudence et à la tyrannie, de porter l'œil sur celle d'autrui. Nous n'hasarderons jamais de dénonciations que celles des faits de première notoriété, et sur lesquels l'autorité ne pourroit garder le silence, sans compromettre son devoir et la sûreté publique. Nous nous éleverons contre tous les anarchistes qui troubleront par moyens quelconques, la libre et paisible communication des Citoyens de leurs domiciles respectifs, tant que l'ordre général et la tranquillité individuelle n'en souffriront aucune atteinte.

Au sommaire, notre projet, en comprimant le désordre, a pour but essentiel de contribuer au bonheur de la Patrie, en prévenant tous ferments des insurrections, dont les plaies saignent encore, tant en ce Département que dans ceux des Côtes de l'Océan. Le hideux *terrorisme* les a enfantées, lui seul, les a entretenues, et lui seul, peut les réproduire. Sans ses insinuations perfides, sans ses machinations sourdes, rien n'entraveroit ici la marche des

Lois Constitutionnelles, dont la pleine exécution fait l'objet des réclamations des amis, de la paix et de la justice.

Nous ajouterons aux engagemens délicats que nous venons de contracter avec nos lecteurs, ceux de fournir à tout ce qui peut sûrement les instruire des Loix du Corps Législatif, des Arrêtés du Directoire, des Proclamations des Ministres, des Séances essentielles du Département, des nouvelles de Paris, et généralement de tous les rapports et évènemens authentiques qui pourront le plus intéresser une louable curiosité, raviver la sève du Corps politique, et resserrer les liens d'une étroite union entre tous les cœurs Français. Nous ne donnerons des armées que les nouvelles qui nous paroîtront de toute certitude, et qui porteront un caractère officiel.

Inaccessibles à la flaterie, comme imperturbables au sein des censures et même des orages, nous invitons tous nos Concitoyens à nous éclairer de leurs lumières, à supprimer de tous les renseignemens et réclamations qu'ils pourront nous offrir, ce qui ressentiroit l'esprit d'amertume, d'aliénation, et à plus forte

raison de vengeance. Nous n'admettrons et n'insérerons dans nos feuilles que ce qui touche réellement les droits respectifs des hommes en société, et avec la société. Nous conserverons l'anonyme dans les relations, quand nos correspondans l'exigeront, pourvu qu'elles portent le caractère de ceritude.

Et vous, Administrateurs de toutes les classes, qui tenez en main la balance de la justice, nous ferons énergiquement valoir votre zèle scrupuleux à la maintenir. Notre sevère impartialité sera votre sauve-garde contre la calomnie, comme elle sera celle du Peuple contre toute infraction à ses droits. En protégeant nos efforts, vous concourerez avec nous, à étouffer, sans coup férir, tous germes de discorde et de dissentions civiles, dont le retour tomberoit sous votre responsabilité exclusive, si vous vous trouviez en défaut de vigilance sur les excès de tous genres, et si les Loix sur la liberté sociale des Citoyens n'avoient pas leur pleine activité. Tels soupçons sont bien étrangers à l'espoir que nous fondons sur vos lumières et votre intégrité.

Créton et Maudet, Rédact.^s

Ce Journal, Politique et Moral, huit pages *in*-8.°, beau Papier et beau Caractère, paroîtra le jeudi et dimanche de chaque semaine, à partir du premier Frimaire an cinq, (ou 21 Novembre 1796 vieux style).

Le prix de l'abonnement pour le Mans, est de 4 liv. pour trois mois, 8 liv. pour six mois, et 15 liv. pour un an : et pour toutes les autres Communes, de 5 liv. pour trois mois, de 10 liv. pour six mois, et 18 liv. pour un an, franc de port.

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules N.° 29 au Mans.*

Les Lettres et l'Argent non-affranchis, ne seront point reçus.

AU MANS, de l'Imprimerie de MAUDET, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 30 Brumaire an 5. *20 Novembre 1796.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence!

MORALE.

Introduction.

L'Instruction morale, qui doit faire la base de cet ouvrage périodique, et dont nous avons contracté l'engagement avec nos Concitoyens, est une tâche que la plûpart ne manquera pas de regarder comme aussi pénible que hardie, dans les circonstances où nous vivons : tâche pénible, en ce sens que, comme élément premier de toutes les institutions sociales, la morale ne cesse de rappeller l'homme à ses devoirs envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables, tant individuellement qu'en réunion ; devoirs sacrés, personne ne l'ignore; mais bien méconnus aujourd'hui, tous doivent en convenir : tâche hardie, sous le rapport de la multitude de ses contradicteurs, gens impies qui, abymés dans la fange des passions, ne connoissent d'autre droit que celui du plus fort, en même-temps qu'il est le plus immoral et le plus effréné, tranchons le mot du *soi-disant* maté-

rialiste : nous appellons *soi-disant*, car jamais il n'en fut un vrai ; non, il ne fut jamais un vrai matérialiste : eh! que tel qui se pavaneroit de ce titre monstrueux, écoute le langage de sa conscience, elle ne sera pas en défaut.

Sans doute, nous lirons bientôt quelque part que nous déclarons guerre ouverte aux Rousseau, Voltaire, Bayle, Helvétius, et sur-tout au profondissime et impénétrable auteur de l'absurde systême de la nature. En effet, nous pourrions quelque-fois lutter de principes; mais ce ne seroient au plus que quelques escarmouches, puisque souvent ce seront leurs propres écrits bien littéralement copiés et indiqués, que nous ferons servir à notre propre cause, c'est-à-dire, à la défense du genre humain contre ses plus mortels ennemis.

Vous n'êtes pas à bout de travail, s'écrieront bientôt quelques sophistes : ni vous, non plus, leur répondrons-nous ; car, de même que la République Française a fait face, et même porté les coups les plus violents à l'Europe coalisée, en employant contre les efforts de tant de Nations la masse partiellement et constamment distribuée de ses innombrables habitans ; de même nous vous opposerons avec roideur et suite les principes éternels reçus chez tous les Peuples réunis en société, et nous espérons qu'enfin vous avouerez, au moins par votre silence, d'abord cette première vérité, qu'il est un *Dieu*, Créateur et Moteur principal de toutes choses, Arbitre souverain de tout ce qui existe, infini dans ses perfections, comme éternel dans son essence, vengeur des méchans, et rémunérateur des justes. Votre conscience, ce juge incorruptible, inséparable de votre être, vous rendra un témoignage irréfragable sur les caractères différentiels du bien et du mal, caractères qu'aucunes circonstances, aucuns évènemens ne peuvent faire varier, et contre lesquels la Philosophie, (non pas celle qui est le pur amour de la sagesse, mais la philosophie de nos jours, cette philosophie dénuée des premiers principes,) viendra toujours se briser et faire naufrage.

» La conscience, dit J. J. Rousseau, (1) est le

(1) Pensées de J. J. Rousseau : art. Conscience, ligne premiere et suivantes.

» meilleur de tous les casuistes, et ce n'est que quand
» on marchande avec elle, qu'on a recours aux subtilités
» du raisonnement. La conscience est la voix de l'ame,
» comme les passions sont la voix du corps. . . . .
» Conscience ! ajoute le même auteur, instinct Divin,
» immortelle et céleste voix, juge infaillible du bien et
» du mal, c'est toi qui fais l'excellence de ma nature;
« sans toi, je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus
» des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'erreurs
» en erreurs, à l'aide d'un entendement sans règle, et
» d'une raison sans principe ».

D'après ces incontestables vérités avouées et publiées par le philosophe même qu'appellent à leur appui les Energumènes de notre siècle, philosophe qu'ils ne comprennent pas plus qu'ils n'imitent sa sagesse morale, pourquoi donc refuser d'entendre le langage de la conscience ? Il est celui de la nature, que tant d'évènemens successifs ont fait oublier. La conscience parle à tous les cœurs; c'est elle qui nous fournit l'intime conviction de l'existence en nous d'une ame invisible et créée à l'image de Dieu; substance purement spirituelle, et qui ne trouvera pas de fin, même dans l'abyme des siècles. C'est cet être sublime, et au-dessus de toute conception humaine, qui dirige toutes nos affections : il sera aussi le garant, ou pour mieux dire, l'objet de notre sort éternel, à proportion du bien et du mal qu'il aura fait ou laissé produire par les organes dont il étoit le moteur. La Loi naturelle gravée dans le cœur de tous, immuable élément des Lois Divines, sera le miroir fidèle qui nous offrira nous-même à nous-même devant le Créateur.

Laissons-donc hurler nos pauvres candidats en philosophie. Leurs pères les dédaignent, et du fond de leurs tombeaux, leurs crient : *taisez-vous insensés ! croyez-vous que vos dogmes rendront votre pays plus heureux et plus sage* ? Ecoutez Bayle, l'un des principaux Chefs de votre doctrine, plus coupable que vous, puisque connoissant si bien les dangers de la philosophie, il n'a pas su se contenir.

» La philosophie, dit Bayle, (1) ressemble à des

(1) Bayle, art. Acosta.

» poudres si corrosives, qu'après avoir consumé les
» chairs mal-saines d'une plaie, elles rongeroient la
» chair vive, carieroient les os, et perceroient jusqu'aux
» moëlles. Elle refute d'abord les erreurs; mais si on ne
» l'arrête point là, elle attaque les vérités, et va si loin
» qu'elle ne sait plus où elle est, ni ne trouve plus où
» s'asseoir. »

Cette image forte et vraie des excès où nous porte l'amour immodéré de la philosophie, auroit dû arrêter la main d'un grand nombre de ses adorateurs. *Eh! jusqu'à quand la philosophie*, pour me servir des expressions de Rousseau lui-même, *ne s'occupera-t-elle qu'à diffamer l'espèce humaine?*

Maintenant, petite espèce de philosophes, (vous conviendrez que vous n'êtes pas de la trempe de ceux que vous invoquez avec autant de perte pour vous, que d'avantage pour nous)? Est-ce avec nous, est-ce avec eux que vous voulez entrer en lice? Peu importe puisque ce sont eux qui nous fournissent des armes; non que nous ne soyons abondamment munis d'argumens encore plus tranchans que les leurs, dont nous userons toutefois, mais pour le seul plaisir de vous désarmer avant le combat.

Pour que le plan que nous nous sommes proposé, soit aussi solide que suivi, au prochain Numéro, nous traiterons de l'existence de Dieu, premier fondement de tout ordre social. Les atômes ne figureront sûrement pas dans cette discussion; très-long-temps avant le ridicule système de la nature, il eût été prudent de rénoncer au titre d'original. Il faut être dialectique, ou ne pas se mêler de traiter de l'essence des causes premières.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

La foire de la Toussaint dernière a été la plus belle et la plus fréquentée que nous ayons vu depuis six ans dans cette cité. Les marchandises de toute espèce y étoient en très-grande abondance. La faculté accordée par les Loix à tous les Citoyens, de faire tels accords, et le cours libre des espèces métalliques, font renaître la confiance et la prospérité dans le commerce; car là où est la contrainte, il n'y a ni prospérité ni Liberté.

NOTE DES RÉDACTEURS.

Nous avons lu le N.° 11 de la Chronique de la Sarthe; nous n'y avons rien trouvé qui parût digne d'une réponse de notre part. Au reste, son auteur nous avoit demandé grace de plume, dès la mise au jour de notre *Prospectus*. Seulement qu'il sache que les traits de brigandages dont il parle, nous sont au moins aussi odieux qu'à lui, et que nous pourrons le surpasser en rigueur contre toute espece d'infracteurs des Loix. Purs de tout esprit de parti, nous ne reconnoîtrons d'amis que dans ceux de la Constitution de 1795, dont l'auteur de la Chronique ne daigne jamais prononcer le nom. Pour le surplus de ses diatribes contre le *Prospectus* de notre journal, nous le renvoyons à l'école de notre morale et à celle d'une multitude de Citoyens qui, à l'envi, nous ont félicités sur notre entreprise, et que nous avons vus s'arracher des mains *ce prétendu libelle* dont deux fortes éditions n'ont pas suffi à l'avidité des lecteurs. Les abonnés sont en proportion de cet empressement. On ne manquera pas de dire que ce sont des aristocrates ou des fanatiques; tout ce que nous savons, c'est que ce sont de zélés partisans de l'Ordre, de la Paix, du Gouvernement et des Loix.

L'introduction à la partie morale de l'*Espion Constitutionel* demandant des détails assez longs, quoiqu'encore bien succinctement rédigée, les autres points énoncés dans notre *Prospectus*, trouveront plus de place dans les N.os suivans.

Nous sommes instruits que quelques respectables Citoyens de cette Commune, et qui même tiennent aux Administrations, encore effrayés par le souvenir des effets sanglans du conflit des opinions dans notre révolution, craignent qu'un journal moral, cependant conforme aux principes de tous les Peuples civilisés, rivalisant de front avec celui d'un *brûlant* ami des Loix du 17 Septembre 1793, 22 Prairial an II, et 3 Brumaire an IV, ne vint à réveiller quelque feu caché, et donner lieu d'abord à des querelles, et de suite à des mouvemens de parti. Pour notre part, soyez tranquilles, vertueux et honorables Citoyens, Comptez sur notre modération envers

nos adversaires de plume. Nos réponses aux outrages vomis contre nous dans le N.° 11 de la *Chronique*, vous sont un gage de notre mépris pour la philosophie sans-culotte. D'ailleurs, tout germe derévolte est étouffé dans ce Département, parceque les Loix y sont exécutées ; et quoiqu'on affecte d'y voir par-tout des chouans, il n'en est pas moins vrai que ceux qui troublent la paix des Citoyens, ne sont, comme dans toute la République, que des voleurs et des assassins dont les bandes ne peuvent être nombreuses, et sont faciles à réprimer, moyennant une bonne et sévère police. Soyez sûrs de notre zèle à vous en dénoncer les projets, si la connoissance peut nous en parvenir avant la consommation des attentats.

NOUVELLES DES ARMÊES.

Une lettre officielle du Géuéral de division Berthier, écrite sous les murs de Mantoue, en date du 7 Brumaire, annonce une sortie faite par les Autrichiens, dans laquelle ils ont eu grand nombre de tués et blessés : on leur a fait deux cents cinquante prisonniers. Nous avons à regretter environ quinze hommes, tués ou blessés.

La Municipalité de Louvain vient de défendre à tous les instituteurs, de faire observer le Dimanche à leurs élèves, et de leur ordonner de célébrer le Décadi, sous peine d'être jugés suivant la riguenr des Loix. Il y a donc des Loix et des peines sur le Dimanche et le Décadi ; qui diable se doutoit de cela ? Ainsi, une famille catholique ne pourra faire élever ses enfans que dans la religion décadaire. Que de bêtises et d'atrocités !

Pourquoi, dans toutes leurs proclamations, les Généraux et Commissaires Français promettent-ils toujours de respecter la religion, et pourquoi la religion des peuples réunis à la France, n'est-elle jamais respectée ? Suffit-il d'être Français, pour devenir philosophe à la maniere de Chaumette et Hébert ?

On observe avec raison, que non seulement Paris, mais toute la République, n'a jamais renfermé un aussi grand nombre de sorciers, diseurs de bonne-aventure et tireurs de cartes, et que le nombre des dupes assure le succès du métier.

Messieurs les philosophes, cela vous prouve-t-il que la superstition est une maladie de l'esprit, et non un produit de la religion ? Nous ne sommes plus religieux, et nous sommes plus superstitieux que jamais.

Extrait de la Gazette Française.

Conseil des Cinq-Cents.

Des dernières séances des Cinq-Cents, les plus intéressantes pour les Français sont celles qui ont eu lieu à l'occasion de la fameuse Loi du 3 Brumaire : nous en devons le résultat à nos lecteurs.

Arrêtés dans la séance du 16 Brumaire.

Art. Ier. Les dispositions de la Loi du 4 Brumaire, seront applicables à tous les délits purement rélatifs à la révolution, et antérieurs à ladite époque du 4 Brumaire. Sont exceptés les individus contre lesquels la déportation a été nominativement prononcée par le décret du 12 Germinal.

Art. II. Les dispositions des articles I, II, III, IV, V et VI de la Loi du 3 Brumaire sur la suspension de l'exercice des fonctions publiques, seront appliquées à toutes personnes qui, pour délits contre-révolutionnaires, condamnés ou mises en accusation, soit par décret, soit par ordre d'un jury, ou d'un accusateur public, dans le cas où la Loi les y autorisoit, n'ont été garantis des poursuites, que par l'effet de l'amnistie.

Art. III. Les mêmes dispositions sont appliquées à ceux qui ont été declarés inéligibles par le décret du 5 Fructidor, an III.

L'art. IV. Qui applique les dispositions des articles précédens aux chefs de chouans, est renvoyé à une commission pour la rédaction.

L'art. V. Rapporte les articles VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV et XVI de la Loi du 3 Brumaire relatifs aux Prêtres ; mais sur la motion de Chénier, il est arrêté que la commission nommée pour présenter un projet sur les prêtres, fera son rapport sous deux décades.

Cette discussion importante à rendu l'espoir à tous les vrais amis de la paix et du gouvernement.

CORPS LÉGISLATIF.

Conseil des Cinq-Cents.

CAMBACERÈS XIII.e PRÉSIDENT.

Séance du 19 Brumaire.

Impression d'un rapport de Portier de l'Oise, pour faire jouir les Départemens de la Belgique, des bienfaits de la Constitution.

Sur un rapport fait par plusieurs membres, le Conseil arrête qu'il sera fait un message au Directoire, pour l'inviter à faire rendre justice au Général Mont-Brun détenu depuis vingt mois.

Séance du 20 Brumaire.

Discussion relative à la Loi sur les Patentes.

Projet présenté par Defermont tendant à établir un droit de passage sur les routes et grands chemins.

Séance du 21 Brumaire.

Confirmation du traité de paix avec le duc de Parme.

Séance du 22 Brumaire.

Résolution relative aux difficultés qui s'élèvent entre les locataires et les sous-locataires

Séance du 23 Brumaire.

Pastoret donne lecture du projet de Loi sur la calomnie. Ajourné.

Mandats.	3 liv.	„	„
Cours officiel.	4	5 sols.	„

Nota. *Cette feuille périodique, huit pages* in-8.° *paroîtra tous les Jeudis et Dimanches de chaque semaine. Le prix de l'Abonnement pour le Mans, est de 4 liv. pour trois mois, 8 liv. pour six mois, et 15 livres pour un an ; et pour toutes les autres Communes, 5 livres pour trois mois, 10 livres pour six mois, et 18 livres pour un an, franc de port.*

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans.*

AU MANS, chez MAUDET Imprimeur. 1796.

(N.° 2.°)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 4 Frimaire an 5. *24 Novembre 1796.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

MORALE.

Entre tous les hommes répandus dans ce vaste univers, il n'est aucune nation assez sauvage pour ignorer qu'il existe un Dieu, quoiqu'elle ne sache pas la nature qui lui convient. Qu'on parcoure les histoires de tous les siécles et de toutes les contrées du monde, on y remarquera que les nations, quelques différentes et quelqu'opposées qu'elles ayent été par leurs caractères, leurs inclinations et leurs mœurs, se trouvent toutes réunies dans un point essentiel, qui est le sentiment intimé d'un culte dû à un être suprême, et des pratiques extérieures qui servent à manifester ce sentiment au dehors. Par-tout on apperçoit chez les peuples un respect et une crainte pour la divinité, des hommages et des honneurs qui lui sont rendus ; un aveu public de leur entière dépendance à son égard, dans tous leurs besoins, dans tous leurs périls. Incapables de pénétrer par eux-mêmes dans l'avenir, et on les voit attentifs à consulter lá divinité, et à mériter sa protection par des prières, des vœux, des offrandes. C'est par cette autorité suprême qu'ils croyent mettre un sçeau inviolable à la solemnité des traités; c'est-elle qu'ils font intervenir dans les sermens ; c'est à elle qu'ils aban-

donnent la punition des crimes et des perfidies qui échappent à la connoissance ou au pouvoir des hommes. Dans tous les besoins particuliers, voyages, mariages, naissance, maladies, la divinité est invoquée. Nulle guerre ne se déclare, nul combat ne se donne, nulle entreprise conséquente ne se forme sans avoir auparavant imploré son secours; et la gloire des succès lui est toujours rapportée par des actions de grace publique.

On ne voit nulle part de variété sur le fond de cette croyance. Si quelques particuliers, gâtés par une mauvaise philosophie, comme notre Patrie en offre malheureusement aujourd'hui, osent de temps en temps s'élever contre cette doctrine, ils sont aussi-tôt désavoués par un cri public, et demeurent seuls sans faire corps et sans former de secte; ils sont regardés partout comme des hommes exécrables, et comme des pestes de la société civile. *La suite au N.° prochain.*

Département de la Sarthe.

Le rédacteur de Chronique, dans son N.° 15, jettoit sa bile sur les jeunes gens de cette ville. Ce n'est pas que nous approuvions leurs égaremens, bien loin de cela, nous savons trop bien que le luxe et la molesse sont ordinairement les avant-coureurs de la chûte des Empires; mais nous observerons au *savant* critique, que si tous avoient ses *grands* talens et ses *vastes* connoissances, ils n'auroient pas de peine à s'occuper aussi utilement que lui.

Aux voleurs! Aux! voleurs, s'écrie-t-on de toutes parts. Il paroît qu'une partie des Français a juré de dépouiller l'autre. Notre oreille sera-t-elle donc tous les jours frappée de ces nouvelles sinistres? Preuve trop évidente de la démoralisation des Français. Ces jours derniers, un particulier de la Commune de Changé a été arrêté par deux brigands qui lui ont demandé sa bourse; assez heureux pour ne point perdre la tête, il a su riposter de maniere à se tirer d'entre leurs mains. Un plus timide et plus foible eut infailliblement péri.

Le 25 Brumaire, à sept heures du soir, douze à quinze voleurs se sont portés à Touvoie, chez le Cit. Spolard, Commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration de Savigné, et ont même pénétré dans son bureau où il étoit seul; heureusement que les ouvriers qu'il occupe journellement n'étoient point encore retirés. Peut-être aurions-nous la douleur de vous annoncer un assassinat.......

Pourquoi les Administrations ne mettent-elles pas en activité les gardes sédentaires et les colonnes mobiles ? Pourquoi n'organise-t-on pas une bonne gendarmerie? Attend-on de nouveaux forfaits pour opposer une digue aux scélérats ? Soyez sûrs que l'hyver couvrira bien d'autres atrocités, si vous ne prenez des mesures promptes et imposantes pour contenir les voleurs. Vous ne devez pas ignorer que l'or des factieux est épuisé, et que leurs satellites accoutumés à vivre, depuis six ans, dans l'aisance et le désœuvrement, n'ont d'autre ressource que le brigandage.

Comme tous les jours on apprend des nouvelles, surtout depuis que la Chronique a rallumé dans la ville du Mans, le flambeau que la loi du 6 Fructidor (1) an III, avoit éteint. Nous ne savions pas encore que les patriotes se levassent de toutes parts pour redemander le commissaire *Jouennault* au Directoire Exécutif; cela n'est point étonnant, parce qu'on ignoroit que les patriotes fussent couchés pendant la gestion du Cit. *Jouennault*, mais je ne serai pas toujours dans une si grossière ignorance, car j'espère que la Chronique aura désormais le soin de nous marquer exactement le lever et le coucher des patriotes, comme les almanachs marquent le lever et le coucher du soleil. Nous ne savions pas que l'on pût signer une pétition d'une autre manière qu'individuellement, parce que nous doutons très-fort que l'on puisse, cinquante à la fois, signer sur le même papier. Nous ne savions pas que la République et la Constitution fussent si essentiellement liées avec le Citoyen *Jouennault*; que sans lui elles ne pussent se maintenir; nous nous rappelons que la République est une et indivisible, mais nous ne croyons pas qu'après ce premier article de la Constitution, il soit dit: *Si le Citoyen Jouennault est toujours commissaire du Directoire Exécutif, près le département de la Sarthe.* Nous ne savions pas que la loi garantît aux Républicains la liberté de s'assembler paisiblement et sans armes, pourvu qu'ils en donnassent avis aux Autorités Constituées. Tant que nous en pouvons croire, 1.° les attroupemens sont défendus par l'article 364 de ladite Constitution qui dit bien : *Tous les Citoyens sont libres d'adresser aux Autorités Publiques, des pé-*

---

(1) Décret qui abolit les antres jacobites, vulgairement appelés clubs.

titions, mais elles doivent être individuelles. Sûrement que le rédacteur de la Chronique n'a pas encore orné sa bibliothèque du code constitutionnel de 95, ou que trop occupé de la *sûreté générale*, il n'a pas eu le tems de le feuilleter.

Nous savons maintenant que le Citoyen *Maguin* succédera au Citoyen *Jouennault* dans la place de commissaire du Directoire Exécutif près le Département de la Sarthe. Ses lumières et son intégrité que personne ne peut révoquer en doute, nous garantissent dans notre département l'heureuse exécution des loix, la proscrition du vandalisme et le règne de la justice.

Nous insérerons dans notre prochain N.° , l'arrêté du du Directoire Exécutif qui destitue le Cit. *Jouennault*.

LES COMÉDIENS,

Au nommé Bazin.

Nous avons lu, Monsieur le journaliste, mais avec un plaisir inexprimable, le 15.e N.° de votre Chronique *scandaleuse*. Les mille et une injures que vous nous y vomissez, méritent assurément un tribut de remercîmens de notre part. Fiers et glorieux de votre diatribe contre nous, nous en avons pesé avec vanité toute la grossiéreté, toute la noirceur et toute la platitude. Aussi y avons-nous bien reconnu votre humeur atrabilaire, et le langage dégoûtant d'un écrivain *Histrion*. (Car on voit de vils Histrions dans tous les états.) Vous cesserez, Monsieur, d'être étonné de notre gratitude, et du sentiment flateur que vous nous avez fait éprouver, en apprennant que nous considerons votre mépris comme un titre non-équivoque de gloire et d'honneur, et vos grossiers sarcasmes, comme l'apologie bien explicative de notre systême politique qui, à coup-sûr, n'est pas celui des terroristes. Car, Monsieur le rédacteur, nous calculons comme les honnêtes Citoyens, c'est-à-dire, que nous serions très-fâchés et très-honteux de plaire aux factieux, aux turbulens anarchistes et aux professeurs déhontés d'une doctrine immorale et sanguinaire. L'homme de bien dût-il rougir des calomnies d'un misérable pervers.

Vous, Monsieur, qui prétendez au bel esprit, qui vous piquez de finesse et de sagacité, comment avez-vous la gaucherie de dire que, depuis 3 ans, nous ennuyons le public ? Qui croira jamais qu'une troupe de Comédiens, selon vous si mauvais et si fastidieux, puisse

prospérer dans une Ville telle que le Mans ? Certes, il faut que le public nous y goûte et nous honore de sa présence, pour y subsister avec nos avantages. Votre besoin toujours *pressant*, de calomnier, de déchirer dans votre journal les gens honnêtes et modérés, vous a sans doute rendu inconséquent dans vos moyens d'impertinence. Cette mal-adresse est, convenez-en, moins excusable que cette inexactitude dans l'un de ces mots de votre diatribe, *et quand je vois un Magistrat du peuple dire......* Voir et entendre, suivant vous, seroient-ils synonimes ?

Il nous seroit facile, Monsieur, de répondre partiellement à toutes vos invectives; mais c'est déjà leur avoir trop donné d'importance, que d'avoir si longuement répliqué à un misérable et chétif journaliste, à un individu diffamé; le mépris devroit toujours être la monnoie de sa piéce.

COLLIN, AUGUSTE, PITROT.

Nous voyons avec peine que les Citoyens Artistes-Dramatiques ne régalent point le public de la pièce trés-agréable, intitulée *l'Intérieur des Comités révolutionnaires*. Outre qu'en la jouant, ils contribueroient à bonnifier l'opinion publique par le tableau des horreurs familières à la queue de Robespierre, c'est qu'ils auroient l'avantage de se réconcilier avec l'auteur de la *Chronique*. Nous répondons du succès de cette réconciliation, s'ils veulent bien lui proposer le *premier* rôle à remplir. Certes, il le jouera *au naturel*, et personne ne l'accusera d'y être un dégoûtant Histrion; il nous retraceroit l'auteur rempli de son sujet.

Sans doute, les Citoyens Artistes-Dramatiques sont trop sages, et partagent trop la confiance dont le peuple Manceau honore ses Magistrats, pour ne pas au préalable, solliciter son agrément avant l'annonce de cette pièce. Comme elle n'est point prohibée, à coup sûr nous aurons le plaisir de la voir jouer, comme on la joue à Laval, à Rennes et ailleurs.

A Laval, le nommé Saint-Martin-Rigaudière a été violemment maltraité. Il n'a dû sa vie qu'à la promesse qu'il a faite de quitter cette ville. Sans doute, cette action est un attentat punissable; mais pourquoi alloit-il s'exposer à l'indignation dans un pays où il est si connu ? Que ne restoit-il au Mans sous le manteau de ses complices.

Lessuicides, les assassinats, les vols se multiplient dans la capitale et dans les Départemens. Chaque jour nous apprend des évènemens affligeans. La carrière du crime est ouverte, et on la parcourt avec impunité. Quelle est donc la cause de cette dépravation générale ? C'est (n'en doutons pas) la foiblesse des Autorités constituées ; l'impunite des forfaits, l'inexcution des loix et la doctrine de l'irréligion et du Culte public. Il est étrange que les législateurs ne s'occupent point de rétablir les opinions religieuses et les vérités de la morale.
„ La Religion, dit Montesquieu, est le plus sûr garant qu'on puisse avoir des hommes ; aussi voyons-nous par des fastes de l'histoire, que les peuples qui ont jetté le plus grand éclat, furent tous religieux et vertueux dans le tems de leur splandeur : les Egiptiens, les Grecs, les Juifs et les Romains, dans leurs beaux jours, furent les plus religieux des hommes. Chez ces peuples, les Oracles étoient consultés dans toutes les guerres, et les sacrifices exactement observés.

La religion et les bonnes mœurs qui en sont un écoulement nécessaire, ont ensemble une telle influence sur le sort des Empires, que leur décadence et leur chûte furent l'effet et la suite de leur affoiblissement, et par une corruption naturelle, entraînèrent toujours avec elles la dépravation des mœurs. C'est un thermometre assuré d'après lequel on peut juger de l'état des nations.

Extrait du postillon des Armées, N.° 2268.

A Lyon, on arrête ceux qui, sous quelque prétexte que ce soit, insultent leurs concitoyens. A Paris, on a arrêté plusieurs jeunes gens, parce qu'ils portoient des cadenettes. Le bureau central de cette ville vient d'ordonner d'arrêter et faire conduire au corps-de-garde, indistinctement tous ceux qui se présenteroient sans cocarde ou coëffés d'une natte retroussée. Voilà une nouvelle loi sur les cheveux. Mais..... ses nattes servent de ralliement aux royalistes...... Bon !...... et les cheveux plats qui sont l'uniforme connu des jacobins...... Qu'en dit-on ? Rien.

La rage des exclusifs se manifeste en ce moment à Paris, comme dans les Départemens. Que veulen-tils ? Le sceptre de fer et des dépouilles, réussiront-ils ? Nous l'ignorons ; mais ils sont d'une impudence qui révolte. Gáre aux Propriétaires et aux Autorités constituées,

si le Conseil des Anciens n'adopte promptement les salutaires dispositions sur la trop fameuse Loi du 3 Brumaire, pour bailloner les brigands amnistiés.

La Commission chargée d'examiner les abus de la presse, est du sentiment de maintenir la liberté d'écrire, sauf à répondre des calomnies, conformément au projet de Pastoret. Que de réflexions on auroit à faire sur cet objet.

L'Administration centrale du Département de la Seine, s'occupe bien plus utilement à arrêter les vols et les assassinats qui se commettent dans son arrondissement. Informée que des brigands armés parcourent les campagnes, pillent les propriétés, etc. vient de prendre un arrêté par lequel elle ordonne qu'il sera fait des patrouilles de nuit, pour veiller à la sûreté des citoyens.

L'Administration de notre Département, par un arrêté du 11 Brumaire, engage les braves et paisibles habitans des campagnes, à s'entr'entendre par des signes convenus, afin que par un concert de forces réunies, on puisse arrêter le cours des brigandages.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

CAMBACERÈS XIII.e PRÉSIDENT.

Séance du 24 Brumaire.

Rapport fait par Blutel sur plusieurs réclamations contre la Loi qui prohibe les marchandises Anglaises.

Autre du même, suivi d'une résolution qui augmente le tarif des droits sur le tabac importé.

Tableau affreux que présente par-tout la mendicité vagabonde, offert par la mendicité vagabonde. Message au Directoire.

Reprise de la discussion sur le projet de Crassous, relatif aux transactions.

Aprèsplusieurs débats, Crassous soumet auConseil plusieurs questions: il n'est prononcé que sur les deux suivantes:

1.° Les transactions antérieures au 1.er Juillet 1791, sont-elles censées stipulées en numéraire métallique; (oui.)

2.° Les transactions antérieurs au 1.er Juillet 1791, et dont le payement est exigé par les Créanciers, sont-elles sujettes à une réduction quelconque. (Ajourné.)

Séance du 25 Brumaire.

Les beaux de rentes foncières peuvent-ils se racheter. ? L'avis de la commission dont Desmoulins est l'organe, est pour la négative. Impression et ajournement.

Le conseil adopte le projet présenté par Delaporte, relatif aux enfans trouvés.

Art. 1.er Tout enfant nouvellement né et abandonné, sera reçu dans les hospices nationaux. Il sera envoyé en nourrice à la campagne, ramené à l'hospice où il apprendra un art méchanique.

Art. 2. Le Directoire fera les divers réglemens nécessaires à l'éducation de ces enfans.

On reprend la discussions sur les transaction, et après plusieurs débats, le conseil a rejetté tout projet de rédaction ; mais il a pensé qu'il conviendroit peut-êrre d'accorder plusieurs termes pour se libérer.

Il est accordé 800,000 aux Commissaires inspecteurs.

Séance du 26.

Mercier demande que le corps législatif déclare en principe, qu'il y aura une *Lotterie nationale.* Grand avantage pour les finances.

Envoi à la commission des finances, impression de son discours.

Séance du 27.

Arrêté par lequel on doit s'assembler à onze heures ; sur une pétition relative à l'opposition au divorce. . . . . La commission doit faire un rapport dans dix jours.

Débats relatifs aux rentiers de la République. Appel nominal.

CONSEIL DES ANCIENS.

LACUÉE XIII.e PRÉSIDENT.

Deux résolutions approuvées, relatives aux élections faites dans la commune d'Auch.

Séance du 25.

Lecture en comité général du traité avec le Duc de Parme.

Mandats.	3 liv. »		»
Cours officiel.	4	» sols. »	

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur. 1796.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,
OU
L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 7 Frimaire an 5. *27 Novembre 1796.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

MORALE.

Suite du N.° 2.

LE consentement uniforme et constant de toutes les Nations sur l'existence et les perfections infinies de Dieu, consentement que ni l'intérêt des passions, ni les faux raisonnemens de quelques philosophes, ni l'exemple et l'oppression de certains Potentats, n'ont jamais pu affoiblir ni faire varier; ce consentement n'a pu venir que d'un premier principe qui fait partie de la nature de l'homme, d'un sentiment intime gravé dans le fond de son cœur par l'Auteur de son être, et d'une tradition primordiale aussi ancienne que le monde. » Or, dit Sénéque, ép. 117, puisqu'en » toutes choses le consentement décidé et unanime de » toutes les Nations, est le cri de la nature, et le » témoignage de la vérité, il faut avouer nécessaire- » ment qu'il existe un Être Suprême ».

Le concours général et constant des hommes de tous les siècles et de tous les pays, à croire fermement l'existence de la Divinité, a toujours paru aux anciens un argument auquel on ne pouvoit rien opposer de sensé ni de raisonnable. En effet, les opinions qui n'ont pour fondement qu'une erreur populaire, ou une crédule prévention, peuvent bien durer quelque temps, et dominer dans certains pays; mais tôt ou tard elles

se dissipent, et perdent toute créance; au lieu qu'une opinion, ou plutôt un jugement de la nature, quand il est universel, ne peut être effacé et est nécessairement vrai. Tel est le jugement irréfragable sur un *être unique dans son essence, et absolument suprême dans son existence, et cet être est le Dieu que nous adorons.*

Lisons J. J. Rousseau, (1) et voyons si ses Pseudo-Disciples trouveront encore lieu à réplique. » Plus je » m'efforce, dit ce philosophe, de contempler l'essence » infinie de Dieu, moins je la conçois, mais elle est, » cela me suffit; moins je la conçois, plus je l'adore; » je m'humilie, et lui dis : Dieu éternel, être des êtres, » je suis parce que tu es; c'est m'élever à ma source » que de te méditer sans cesse. Le plus digne usage » de ma raison est de s'anéantir devant toi : C'est » mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma » foiblesse de me sentir accablé de ta grandeur.

» Voulons-nous pénétrer dans des abymes de rai- » sonnemens qui n'ont ni fond ni rive, et perdre à » disputer ce temps si court qui nous est donné pour » l'honorer? Nous savons qu'il existe; cela nous suffit; » il se fait voir dans ses œuvres, comme il se fait » sentir au dedans de nous. Rien n'existe que par ce- » lui qui est. C'est lui qui donne un but à la justice, » une base à la vertu, un prix à cette courte vie, » qui doit être employée à lui plaire; c'est lui qui ne » cesse de crier aux coupables que leurs crimes les » plus secrets ont été vus, et qui dit au juste oublié, » tes vertus ont un témoin fidèle; c'est lui, c'est sa » substance inaltérable qui est le vrai modèle des » perfections dont nous portons une image en nous- » mêmes, quelque défigurée qu'elle puisse souvent être » par nos passions. ».

Laissons donc nos Protagoras du jour se livrer à leurs doutes et à leurs assertions impies; laissons-les s'abymer d'erreurs en erreurs. Tout concourt à prouver combien l'affreux athéisme, contraire à la créance commune et immémoriale des hommes, scandalise et révolte généralement les peuples, jusqu'à être jugé digne de mort. Cette doctrine monstrueuse doit sa naissance à des maîtres plongés dans les plus crapuleuses

---

(1) *Rousseau*, Emile, pensées [illegible] suivantes.

débauche[3]. La volupté des sens est la dernière fin qu'ils se proposent. L'évidence et la raison ne sont plus rien pour eux : ô siècle, misérable siècle ! Où sont ces prétendues lumières tant vantées par tes apologistes ?

DU MANS, LE 4 FRIMAIRE.

La seconde représentation de Lodoïska a été troublée par une querelle survenue entre une des sentinelles qui n'étoit pas à son poste, et quelques citoyens. Ceux-ci l'ont engagé à se retirer du milieu du parterre où elle s'étoit trop avancee. Les ordres du général Quésnel, qui jouit de l'estime des bons citoyens, l'ont fait rentrer à sa place, et ont rendu la tranquillité.

Extrait des Registres du Directoire Exécutif.

Du 12 Brumaire, l'an 5.e de la République Française.

Le Directoire Exécutif, assuré que le C. Jouenneault, Commissaire du pouvoir Exécutif près l'Administration centrale du Département de la Sarthe, n'étoit pas dans ce Département depuis un an, à l'époque de sa nomination, et attendu que l'article 192 de la Constitution, veut que le Commissaire près de chaque Administration locale, soit pris parmi les Citoyens domiciliés depuis un an dans le Département ou cette Administration est établie; arrête ce qui suit :

Le citoyen *Jouenneault* est révoqué ; il cessera ses fonctions à la notification du présent arrêté, qui ne sera pas imprimé. Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution.

Pour expédition conforme :

L. M. Revelliere-le-Paux, ex-Président.

Par le Directoire Exécutif : le Secrétaire-général, *Signé* : Lagarde.

Le Ministre de l'Intérieur, *Signé* : Benezech.

L'auteur de la *Chronique* saura sans doute quelque gré à l'Espion Constitutionel, qui va lui procurer des Abonnés auxquels il n'eût jamais dû s'attendre. Comme notre entreprise ouvre une sorte de lutte littéraire et politique entre nous, nos souscripteurs se déclarent déjà curieux de lire le pour et le contre. Eh ! bien, tant mieux ; l'*Espion* et la *Chronique* rendront les soirées de cet hyver moins ennuyeuses, et pourront même prêter à rire. C'est ce que nous desirons : mais sur-tout, pas

d'autre guerre que celle de plume. Nous abhorrons toute idée de sang, même d'égratignures physiques.

La *Chronique* avance que nous faisons rédiger notre journal par des prêtres *rempaillés* ; va pour l'expression ; mais comme l'auteur, *trop occupé d'ailleurs*, ne nous fera pas accroire qu'il rédige et imprime seul tous les deux jours un ouvrage assez long, et auquel on ne refuse pas de *l'esprit*, ni du *style*, nous dirons à notre tour, qu'il s'est adjoint des *dépaillés*.

Extrait d'une Lettre de Valogne.

Aucunes lettres ou nouvelles ne parviennent par la Poste, ou s'il en parvient, ce n'est qu'après des retards très considérables. Cela se pratique par les manœuvres des terroristes qui jouissent dans ce canton du plus grand pouvoir.

A Briquebec, commune voisine, les buveurs de sang jouent les *contre-Chouans*.......... La nuit ils se portent masqués chez les personnes honnêtes et tranquilles, les volent et les massacrent. A la tête de ces tigres, on a reconnu deux prêtres assermentés, deux de ces hommes qui sont convenus publiquement avoir menti pendant vingt ans à Dieu, à leur conscience et à leurs concitoyens.

Le désordre continuera de régner dans ce canton, tant qu'il y aura en place des êtres deshonorés sous l'ancien régime, et bien capables de déshonorer le nouveau.

Signé : N.

Nous assurons que Valogne n'est pas le seul endroit de la République ou l'on ait à se plaindre de l'infidélité des Postes ; nous assurons encore que ces rôles affreux de contre-chouans, se jouent bien ailleurs qu'à Briquèbec ; demandez-le aux infortunés habitans des campagnes, qui ne sont plus dupes de déclamations dégoûtantes dont ils sont inondés. *Note des Rédacteurs.*

TABLEAU MORAL DE PARIS.

De Paris, le 4 Frimaire.

Des vols continuels, des assassinats commis de sang froid, des suicides fréquens, viennent ajouter à l'horreur du tableau de cette capitale. Cent mille pauvres a qui on avoit promis la poule au pot, attestent la décadence de

l'industrie et des arts. L'honnête homme marche sans cesse entre le voleur qui lui demande sa bourse, le pistolet à la main, et le pauvre qui lui demande du pain les larmes aux yeux. La dépravation de cette nouvelle Babylone est à son comble ; la majeure partie de ses habitans sacrifie jour et nuit à la morale Epicurienne. Le vice seul à des adorateurs, et la vertu tremble au milieu des factions qui se déchirent. N'est-on pas fondé à dire avec Horace : *que servent les Loix sans les mœurs.*

Le jacobin Antonelle, un des fameux Rédacteurs du Journal des *tigres*, vient d'être arrêté par Dossonville. On l'a conduit en prison, vraisemblablement on le transférera à Vendôme avec les *Frères persécutés*. Au moment de son arrestation, il causoit avec un député montagnard, qui l'a abandonné sur-le-champ, craignant de passer pour avoir des liaisons avec la coterie des Drouet, des Rossignol et consorts. Cet homme estimable qui a fait cette précieuse capture, ne tardera pas d'être en butte aux Journaux de la clique, disséminés dans Paris et dans les Départemens ; mais il s'en venge, en s'emparant des Rédacteurs. Bel exemple à imiter à l'égard des propagateurs de l'anarchie et des frénétiques apôtres de l'athéisme, si l'on veut que le règne de la paix et de la justice reprenne son cours naturel.

Le Jonrnal officiel annonce que le général Clarke est parti pour Vienne. Sa mission à pour objet de proposer à l'Empereur une armistice entre les armées belligérantes. On a lieu de croire que nous ne tarderons pas à voir arriver à Paris un négociateur Autrichien, muni de pleins pouvoirs, pour conclure une paix générale. Telle est l'opinion des politiques éclairés et amis de leur Patrie, pourvu que les suppôts du régime atroce de Robespierre, n'enchaînent pas les intérêts de l'humanité. N'est-il pas tems que l'effusion du sang Français s'arrête? Ne doit-on pas regretter vivement les écathombes immolées à la barbare fureur des terroristes.

Bruxelles, 26 Brumaire, an 5.

Les nouvelles du bord du Rhin sont en ce moment très-stériles. Des lettres de Bâle annoncent que les armées Républicaines, les Autrichiennes et les Emigrés, fraternisent ensemble, et se divertissent comme en tems de paix.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

CAMBACERÈS XIII.e PRÉSIDENT.

Séance du 28 Brumaire.

Demande faite par un grand nombre de pétitionnaires, que la loi qui accorde à leurs héritiers la succession des prêtres déportés, soit exécutée a partir du jour de la publication. Renvoyé à une commission.

Des citoyens de Marseille demandent au corps législatif que l'état de siége qui pèse toujours sur leur cité, soit enfin levé. Les dangers pour cette commune, disent-ils, n'existent plus que dans l'immagination d'un général soupçonneux, (Villot). Renvoyé au directoire.

Sur la demande faite de faire jouir la Belgique du régime constitutionnel, le directoire a répondu : que ce tems n'étoit pas encore arrivé ; l'exécution de la loi qui supprime les monastères, et la force des préjugés s'opposent encore à l'application des loix constitutionnelles. Renvoyé à une commission.

Isnard, au nom d'une commission chargée d'examiner les élections de Cayenne, propose de les annuller, et de déclarer que les citoyens qui se prétendent élus, (Robin et Fréron dont tout le monde rédoute les vertus civiques), ne seront point admis au corps législatif. Blad, membre de la même commission, partage son avis, mais pour éviter toute précipitation, il demande l'impression.

Séance du 29.

Robin, collègue de Fréron, donne *sagement* sa démission.

Bollet, qu'on a tenté d'assassiner, se rétablit et espère bientôt siéger au corps législatif.

L'exception accordée aux manufacturiers et fabricans, est rapportée.

Le projet présenté par Thibault, d'assujettir au droit de patente les propriétaires des vignes qui vendroient leurs vins chez eux, est victorieusement combattu.

Daunou, au nom de la commission chargée du mode de renouvellement par tiers au corps législatif, fait les propositions suivantes.

Au mois de Ventôse, il sera tiré au sort 250 membres, pour être renouvellés au corps législatif.

Les départemens, y compris ceux de la Belgique, éliront 250 nouveaux membres qui remplaceront les sortans.

Ceux qui auront été électeurs dans les dernières assemblées, ne pourront l'être les prochaines.

Les députés des colonnies seront remplacés au 1.er Germinal.

Daunou a terminé son rapport, en assurant que ceux qui ont su maintenir le pouvoir, pour sauver la République, sauront aussi le déposer pour obéir à la loi.

Séance du 30 Brumaire.

Deux pétitions relatives aux religieux de la Belgique. Renvoyé à une commission.

On accorde une somme de 210,000 aux commissaires de la trésorerie.

Rapport de Bollet de l'Oise, suivi d'un projet portant en substance que les maisons ci-dev. dites canoniales, ne pourront être vendues, que sous la réserve de l'usufruit conservé aux anciens titulaires, par les lois des 24 juillet 90, et 3 juillet 91. Impression et ajournement.

Rapport sur l'emprunt forcé, tendant à hâter l'arriéré de cet impôt.

Il est décrété un principe, qu'une marchandise appartenant à un Français, prise par l'ennemi, et reprise par des Français, sera rendue à son premier proprietaire.

Comité secret sur deux messages.

Séance du 1.er Frimaire.

Rejet d'un article portant qu'il seroit établi un quatrième Tribunal de police correctionelle dans le Département du Tarne.

On procède au scrutin pour le renouvellement du bureau sur 321 votans. Quinette a réuni une majorité de 63 voix, et est proclamé Président. Les Secrétaires sont : Le Hardy, Le Cointre, Malis et Ducos.

CONSEIL DES ANCIENS.

LACUÉE XIII.e PRÉSIDENT.

Séance des 28 et 29 Brumaire.

Approbation d'une solution qui met de nouveaux fonds à la disposition du Ministre des finances.— *Idem* du traité conclu avec le Duc de Parme.

Il est faux que le citoyen Spolard, commissaire exécutif de Savigné, ait été inquiété chez lui par des bri-

gands. Cette nouvelle vient d'être formellement démentie par ceux-mêmes qui habitent la maison de Touvoie, qu'un imposteur avoit désigné être le lieu de la scène annoncée dans notre précédent N.°, dans lequel se trouvent plusieurs autres inexactitudes de style, de ponctuation, et même de sens, que la sagacité de nos lecteurs corrigera aussi aisément, qu'elle pourra les appercevoir. L'indulgence pour nos premiers essais, est un tribut que réclame notre zele pour l'union et la prospérité publique.

Le Mans, 5 Frimaire, an 5.

CITOYEN,

Je vous adresse un avis que je vous prie de faire connoître au public par la voie de votre journal. Le consommateur peut en tirer de grands avantages, lesquels se présentent sous ce point de vue: c'est qu'une manufacture de savon prenant naissance au sein de cette ville, les entrepreneurs peuvent le passer à meilleur compte; par ce moyen ils accordent une prime de 4 sous par livre aux particuliers. Le prix inférieur au prix de celui qui se vend chez les marchands débitans, tourne à l'avantage du public.

Salut et union. MAUDUIT-DUCLOS.

Le Citoyen MauduitDuclos, patenté, conjointement avec le Citoyen Pradier, Elèvede Marseille, préviennent leurs Concitoyens qu'ils viennent d'entreprendre une fabrication de savon de différentes couleurs, à l'instar de Marseille. Comme ils sont les seuls qui ayent entrepris avec autant de succès ce genre de savon, pour ne pas laisser aucun louche dans l'esprit public sur sa qualité, ils préviennent par avance, qu'il sera fait à chaque personne une distribution seulement d'une demi-livre de savon, pour l'épreuve, à raison de 22 sols la livre.

En conséquence, si, d'après l'épreuve faite, la qualité du savon est jugée convenable, ils s'obligent d'en fournir telle quantité qu'on leur demandra, soit en gros, soit en détail.

Lesdits Citoyens se sont proposés cette fixation d'une demi-livre, dans la distribution, afin que le public prenne connoissance des marchandises, auparavant d'accorder sa confiance.

Ces mesures sont de rigueur, plusieurs Manufactures ayant périclité, et les Entrepreneurs n'ayant pû parvenir à amener cette entreprise à son succès.

L'on trouvera à sa demeure ci-dessus indiquée, du savon noir que l'on vendra également à l'épreuve, à raison de dix sols la liv.

Leur demeure est ci-devant maison de la Citoyenne Veuve ADET, Rue S.t Jean, Numéro 1272.

TRÉTON ET MAUDET, Rédacteurs.

Le prix de l'ab. de 3 m. pour le Mans, est 4 l. et la cap.e 5. l. f.p

---

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1796.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 11 Frimaire an 5. 1.er Décembre 1796.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

AVIS AUX ABONNÉS.

QUELQUES-UNS de nos lecteurs, sans doute constamment familiers avec les principes éternels et constitutifs de toute société organisée, nous réprochent de leur retracer des idées morales et dogmatiques, que la révolution de l'univers entier ne seroit pas capable de leur faire perdre de vue; nous les invitons à observer : 1.° que l'athéisme et la plus sordide impiété ont fait des progrès que leurs lumières et leur probité ne leur laissent pas appercevoir, et sur lesquels les journalistes *épurés des vices du tems*, ne se permettent pas le silence : 2.° qu'en adoptant cette marche, nous n'avons fait qu'obéir à la voix d'un grand nombre d'abonnés promis avant la mise au jour de notre *prospectus*. Mais il nous paroît un moyen capable de remplir un vœu plus analogue aux circonstances, sans nous refuser à celui qui a pressenti l'aurore de notre entreprise. Nous nous flattons d'atteindre ce but, en écartant de l'étiquette du titre les notions universellement reçues et fondamentales de l'ordre qui doit régir les peuples, et en réservant nos réflexions morales aux seuls événemens qui les appeleront. Notre journal, ainsi purgé d'une monotonie qui n'est pas à l'ordre du jour, n'en deviendra que plus piquant, et ne perdera rien de son utilité.

Au surplus, nous ne cessons d'inviter nos lecteurs à nous faire part de leurs observations : nous y aurons tous les égards qui seront dus à l'impartialité.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Alaly! Alaly! Le piège est fermé : nous tenons le *Chroniqueur*. Comment ? Nous demandons *l'intérieur des comités révolutionnaires*, le plus vrai persiflage du *terrorisme*, et tout-à-coup sa bîle s'échaufe, s'enflamme et fait feu de toutes parts ! Eh! morbleu! C'étoit justement là que nous l'attendions. Oh! non, il n'est pas un tartuffe, le citoyen *Chroniqueur*. Il a levé la toile ; nous le voyons...... C'est lui-même.

» Hélas ! étoit-elle endormie ?
» Jouoit-elle à Colin-Maillard
» L'exclusive philosophie
» En se blousant à son billard !

Maintenant qu'il s'exhale en déclamations contre le *prétendu* fanatisme, qu'il trouve dans les plus vertueux Français des *spectres hideux*; qu'il ait à la fois *l'enfer et dans la bouche et dans le cœur*; qu'il ne prononce les mots *vertu*, *religion*, *justice*, *humanité* que pour en outrager et éteindre le sentiment ; qu'il nous narre les contes absurdes et trop usés de *la Ramée*, dont on amusoit notre enfance; qu'il vante sa *philosophie Sardanapale*, et qu'il en exalte les cannibales maximes; que la foudre de son autorité jacobite proscrive, pulvérise même de dignes et vénérables ministres ou représentans, les *Bénezek*, les *Cochon*, les *Portalis*, les *Boissy-d'Anglas*, les *Pastoret*, les *Dupont-de-Némours*, les *Thibaudeau* et tant d'autres qui lui *taillent des croupières*; que de sa massue (sans manche), il essaye d'assommer le gouvernement et notre *Boussole*, la *Constitution de 1795*, il n'atteindra rien.....Non, rien, vous dis-je, l'*Espion* est là, il découvrira tout......tout.

Aux Rédacteurs de l'Espion.

Vous avez, Citoyens, inséré dans votre troisième Numéro l'arrêté du Directoire, qui destitue le Citoyen Jouanneault de ses fonctions, pour cause de défaut de domicile dans votre Commune; c'est la seule cause, sans doute ; mais quel dommage pour sa réputation qu'il ait été si vivement réclamé par l'auteur de la *Chronique* !

¶ On voit bien qu'il n'est pas encore temps pour les aboyeurs Babouviens de désigner nommément les Roya-

listes conçus dans l'imagination creuse et délirante du malheureux Chef des persécutés. Des raisons politiques en empêchent, ou si quelquefois dans la chaleur de leur colere, ils s'avisent de toucher cette matiere, ils la couvrent d'un style si énigmatique qu'il est impossible de savoir de qui ils veulent parler, à moins qu'on ne soit au courant de leurs exploits révolutionnaires.

Jusqu'á ce jour l'écho d'Antonnelle avoit négligé de nous régaler de ce morceau. L'occasion ne s'étoit pas encore sûrement présentée pour le servir décemment, et sans le compromettre. Eh bien ! C'est le Ministre de police, à qui on ne pardonnera jamais la fatale journée de Grenelle, c'est lui, dis-je, qui a aiguisé contre lui-même les traits subtils et mordans dont le *Gentil Timoléon* s'est servi avec tant d'adresse. Que n'imita--il son burlesque antagoniste, en se faisant baptiser dans un club ? Son nom ne deviendroit pas aujourd'hui l'objet d'une satyre. Pourquoi s'expose-t-il dans la *plaine* aux torrens qui s'écoulent de la *Montagne ?* Ne pouvoit-il pas prévoir que son honneur et sa personne seroient attaqués par les *preux sans-culottes.* Mais que dis-je, l'honnête homme est aussi attaché à son nom qu'à ses mœurs ; celui qui ne voit que sa Patrie, et qui ne vit que pour elle, ne craint point les croassemens de la gent du *marais.* Si le Ministre de la police est aujourd'hui exposé aux furieux sarcasmes des patriotes exclusifs, ce ne peut être pour lui qu'un honneur, et une satisfaction pour le Directoire de lui avoir confié la place la plus importante de l'État, *dans laquelle il ne dort pas toujours*, témoins les Drouet, les Babeuf, les Antonnelle, etc, etc. qui, par malheur *n'ont pas eû le courage d'écouter leur désespoir, en se faisant justice eux-mêmes*, comme on le conseille très-prudemment aux *frères persécutés.* Que le censeur ministériel apprenne donc que nous nous ferons un devoir de rejetter les calomnies dirigées contre des citoyens vertueux qui remplissent avec succès les honorables fonctions dont ils sont chargés ; qu'il apprenne que nous sommes les amis des Cochons, comme celui qui se plait à les critiquer, l'est des bonnets rouges.

Copie d'une lettre adressée au Rédacteur de la Chronique, par le Citoyen Rhose.

Moi, prétendre au titre de *bel esprit* ! Ah ! Monsieur

Bazin, vous connoissez bien peu les gens; vous les jugez d'après vous, et c'est leur faire *grand tort*, assurément. Non, Monsieur, je n'eus jamais envie, en faisant insérer dans les affiches du Mans deux *mauvais* couplets, quant au style, car pour le motif je le soutiens bon, je n'eus jamais envie, dis-je, d'entrer en parallèle avec Boufflers; ce grand maître Chansonnier, eût, à coup sûr, célébré la même idée avec bien plus d'avantage; nous n'en sommes donc maintenant que sur l'objet. Eh bien! Je crois qu'il n'y aura que vous qui puissiez me faire un reproche de cette nature, et cela fait voir que, malgré les idées *philosophiques et philantropiques* qui errent çà et là dans votre *respectable et vénérable* Chronique, vous ne pouvez vous empêcher de faire paroître le *petit bout d'oreille*, c'est-à-dire, votre caractère ennemi de toute union, de toute espèce de tranquillité, et partisan reconnu de la secte des irréconciliables; mais rassurez-vous, Monsieur Bazin, chaque habitant de cette Cité est par rapport à vous, et depuis long-tems, dans la confidence du Barbier de Midas.

En voilà trop, je crois, pour deux miserables couplets; car je ne m'attendois pas à leur célébrité à laquelle notre critique a donné lieu. Helas! leur disois-je, en les envoyant au Citoyen Monnoyer, pour les insérer dans ses feuilles:

> Allez, Enfans chéris du plus tendre des Pères....
> Les Dieux, malgré *Bazin*, vous soyent roujours prospères!

Et c'est vous, au contraire qui les protégez en les *assassinant*. Ah! Je ne sentis jamais plus mon insuffisance que dans ce moment-ci; car comment reconnoître un procédé si obligeant et si *nouveau*. Quand bien même je ne serois pas tenu à la reconnoissance du côté de la protection que vous leur accordez, j'y serois engagé du côté des moyens qui sont en vous, et dont vous vous servez pour protéger.

Salut Fraternel et Amical au Tuteur de mes Enfans.

VARIÉTÉS.

Paris, 8 frimaire. Les lettres d'Italie sont pleines de preuves affligeantes des dilapidations qui se commettent dans l'administration de l'armée. On dénonce par-tout l'inactivité, l'infidélité des agens de cette partie du service public. Plusieurs divisions de l'armée, et particulière-

ment celle du général Marséna qui est en avant-garde sur la Bleuta, sont dans un véritable état de délabrement. Les trésors de la plus belle contrée du monde, sont passés dans les mains d'une foule de brigands impunis. Il n'est pas possible que les fripons veuillent la paix; ils ont trop à gagner à la guerre.

Laharpe enfin délivré du mandat-d'arrêt lancé contre lui apres l'événement désastreux du 13 vendemiaire, va faire jouir le public de ses talens. Il redonnera, cet hyver, ses leçons de littératnre au lycée. L'auteur de Varvick et de Virginie étoit dans l'indigence. Tel et tel individu qui ne sait pas seulement l'ortographe, a fait fortune en quatre mois, habite un palais et déraisonne à sa table splendide. Que de choses semblables dans l'histoire de la révolution! Est-ce pour cela qu'on l'a faite?.....

Vendôme, 21 *Brumaire*. La haute-cour à rejetté la demande de Babœuf, tendante à l'audition de quatre témoins résidens aux îles de l'Amérique, à Constantinople et à Alger.

Le 23 brumaire, une des salles du spectacle de la ville de Toulouse a été cernée. On donnoit une piéce dirigée contre les atrocités du tribunal de l'inquisition, tel qu'on prétend qu'il étoit, il y a deux siècles......... Les jacobins qui ont la modestie de prendre pour leur compte tout ce qu'on dit contre les bourreaux de toutes les sectes, se sont reconnus dans le portrait des inquisiteurs. Grand tapage! Et tous ceux qui osoient applaudir aux principes d'humanité déclamés sur le théâtre français, depuis le 18.e siècle, ont été regardés comme des chouans, dans une ville où les terroristes sont en place, par des élections faites à coup de bâton.

Depuis loug-tems on parle d'une révolution en Irlande. Elle n'existe que dans la tête de ceux qui la desirent.

Une lettre de Philadelphie, en date du 7 octobre 1796, annonce que l'Amérique est sauvée.... que les vestiges révolutionnaires se sont évanouis devant la

force seule de la raison ; que la nouvelle secte des *philosophistes* a été confondue par le *simple bon sens* des Américains ; qu'enfin le parti des *démagogues Américains* qui comptoit essentiellement sur *l'appui et la protection particulière des Ambassadeurs Français* , n'aura plus aucune influence sur le sort de ces contrées.

Extrait de la Gazette Française.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Une lettre du quartier général de Veronne, en date du 23 Brumaire, an 5, annonce plusieurs actions; entr'autres, une le 18, et l'autre le 21, où les Français ont eû l'avantage, et l'ennemi a éprouvé des pertes considérables. Cette même lettre annonce que le Général de division, Gentilli, Commandant pour la République en Corse, s'est emparé d'un poste important; qu'il a forcé l'escadre Anglaise d'évacuer le golfe de Saint-Laurent, et qu'enfin trois bâtimens Anglais ont été brûlés dans le port d'Ajaccio.

Les lettres de Wesel marquent que les préparatifs de guerre rédoublent dans tous les états de la Maison d'Autriche. On organise en ce moment dans la Bohême et l'Autriche, une armée forte de 100,000 combattans, dont plus d'un tiers Hongrois....... Cette armée se mettra en marche pour le Rhin, au commencement de la nouvelle année. Enfin, l'Empereur a déclaré son intention d'entrer en négociations avec le Gouvernement Français, mais de n'accéder à aucune paix qu'autant qu'elle sera honorable à l'Autriche. Il faudra voir quelles seront ces conditions honorables.

Notre Chroniqueur à qui il seroit trop pénible de tracer deux lignes, sans exhaler sa bile jacobite contre quelque Citoyen honnête, avoit débuté dans son N.° 21 par traiter *d'aventurier* un brave militaire, le *Citoyen* Berriat. Son crime, à ses yeux, c'est de n'être ni de son *opinion* ni de son avis sur la pièce de *l'intérieur des comités Révolutionnaires*, c'est-à-dire, d'être un vrai Républicain, un ennemi *prononcé* des *Juguleurs* se disant patriotes. La calomnié est allé trouver l'audacieux calomniateur et l'a *énergiquement* amené à une satisfaction dont nous ignoronus les conclusions.

La Paix ! La Paix ! Hormis ceux que l'amour du sang et l'espoir du pillage rendent amis de la guerre. Il n'est pas un homme en Europe qui ne repete ce cri : *donnez-nous la paix.* Il n'est pas un homme que l'idée d'une nouvelle campagne ne fasse frémir ; pas un homme qui ne fit un sacrifice pour acheter le moment où on cessera l'effusion du sang humain. Cette voix unanime qui demande la paix, a rétenti à l'oreille de tous les Gouverneurs couronnés et constitutionnels ; depuis plus d'un an, elle a pénétré jusqu'au fond de leurs cabinets. Quelle est donc la raison puissante qui les a jusqu'ici empêché de se rendre à des vœux si prononcés ? Quel est l'infernal génie qui a juré la ruine de l'Europe.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

CAMBACERÈS XIII.e PRESIDENT.

Séance du 2 Frimaire.

Expert, ex-conventionnel non-réélu, demande une exception à la loi du 21 floréal, qui exclut, depuis, les ex-conventionnels. Renvoyé à une commission.

Seconde lecture par Daunou, d'un projet qui tend à changer le chef-lieu du département de la Meurthe.--Bon pour une 2.e lecture, dit le président. ---Hommage fait au conseil, par le citoyen Cousin, de la traduction du poëme d'Appollonius de Rhodes. Mention honorable.

Projet adopté, portant que les prescriptions peuvent être apportées par les héritiers de ceux qui ont achetés les biens des religionnaires fugitifs, s'ils peuvent prouver une possession non-interrompue de 30 ans.

La commission chargée d'examiner la pétition des chevaliers de Malthe, est invitée de hâter son travail. ---Seconde lecture, par Lecointre, de la résolution additionnelle à la loi sur les patentes.

Les citoyens qui travaillent chez eux au compte d'autruy, et qui n'exposent point en vente le fruit de leur travail, sont exempts. --- *Idem* ceux qui vendent chez eux en gros et en détail les vins et autres liqueurs provenant de leur récolte. --- L'amende du quadruple est convertie en celle du dixième, par chaque décade de retard.

Suite de la discussion sur la question de savoir si l'on accordera aux débiteurs, un délai pour s'acquitter envers

leurs créanciers. — Comité secret sur un message du directoire exécutif, relatif aux colonies.

QUINETTE XIV.e PRESIDENT.

Séance du 3 Frimaire.

Nouveau projet de résolution, par Boissy-d'Anglas, relatif aux successions des prêtres déportés. (Ajourné.)

Un père de famille divorcé demande qu'on lui fasse payer une somme de quatre-cents livres en numéraire, que lui a promise son *ex-femme*, par convention devant arbitres.

CONSEIL DES ANCIENS.

LACUÉE XIII.e PRÉSIDENT.

Séance du 30 Brumaire.

Approbation d'une résolution relative à la continuation de l'impression des campagnes des français. — La résolution qui met un impôt sur les billets de spectacle est ajournée. Celle relativeaux *délais* pour se pourvoiren opposition de relever appel des jugemens pardéfaut, est rejettée.

Séance du 1.er Frimaire.

La résolution qui exige le payement en numéraire du dernier quart des biens soumissionnés, après quelques débats et une légère discussion, est approuvée.

Séance du 2.

Beaudin fait le rapport sur la résolution relative à la loi du 3 Brumaire. Il pense que la question est très-épineuse, et qu'au milieu d etant d'écueils, la seule route à tenir, est une franchise courageuse.

TRÉTON ET MAUDET, Rédacteurs.

Nota. *Cette feuille périodique, huit pages in-8.° paroît tous les Jeudis et Dimanches de chaque semaine. Le prix de l'Abonnement pour le Mans, est de 4 liv. pour trois mois, 8 liv. pour six mois, et 15 livres pour un an; et pour toutes les autres Communes, 5 livres pour trois mois, 10 livres pour six mois, et 18 livres pour un an, franc de port.*

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans.*

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1796.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 14 Frimaire an 5. *4 Décembre 1796.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

Réclamation adressée au Directoire exécutif, par le citoyen Blignières, Commandant honoraire de Bataillon, au nom de ses Frères d'armes.

LES MILITAIRES INVALIDES.

CITOYENS DIRECTEURS,

Soutenu par l'espoir flatteur de revoir incessamment nos braves camarades joindre l'olive de la paix aux palmes de la gloire; aussi heureux de les embrasser bientôt, qu'attristé de ne pouvoir partager leurs triomphes, je m'enhardis, au nom de mes frères d'armes, de réclamer la justice du Gouvernement Français, en demandant, au nom de la loi, l'exercice d'une religion qui, depuis plus d'un siècle, a fait la gloire et le bonheur de cet asyle respectable.

En vain l'impiété s'est efforcée de la détruire. Elle ne périra pas plus en France, qu'elle ne s'éteindra

dans nos cœurs. Eh ! Qui pourroit nous faire l'injure de croire que nous n'en avons plus besoin ?

C'est la religion de nos pères ; et nous n'avons pas le fol orgeuil de nous croire meilleurs et plus éclairés qu'eux. C'est la religion des Turenne et des Bayard, et nous pensons que c'est nous honorer, en suivant leur exemple. C'est la religion des pauvres et des malheureux ; et sous ce rapport, elle nous appartient plus qu'à tout autre. Nous laissons la philosophie aux riches, aux heureux du monde, aux hommes dissipés par les plaisirs ou emportés par les passions. Pour nous, le seul sentiment qui nous plaît, comme le seul bien qui nous reste, c'est la religion. C'est la seule philosophie qui éleve le cœur et qui parle à l'ame : la seule qui convienne à notre positon, à nos malheurs, à notre vieillesse : la seule enfin qui puisse nous consoler dans nos ennuis, remplir utilement les longs vuides de nos journées, et de nous apprendre à supporter les privations que la nécessité nous impose chaque jour. Nous avons eu le courage de braver la mort dans l'ardeur des combats, nous n'avons pas celui de l'affronter sur le lit de notre douleur ; et terribles jadis devant l'ennemi, nous mettons maintenant notre gloire à trembler devant Dieu. Il nous faut donc la religion qui nous soutienne dans nos derniers momens, et nous aide à descendre doucement dans le tombeau. Mais comment ce retour si naturel de vieux guerriers vers le grand maître des empires, pourroit-il les élever suffisamment au-dessus des malheurs des tems et de toutes les catastrophes politiques, s'ils se voyent privés de lui rendre le témoignage solemnel de leurs adorations ? Et comment trouveront-ils dans la religion, ces sublimes consolations dont elle est la source, s'ils n'ont pas les moyens de la pratiquer ? C'est le culte qui la nourrit ; c'est l'exercice de ses augustes cérémonies qui nous en rend le sentiment plus doux, et les obligations plus faciles. C'est donc ce culte consolateur, c'est cette douce faculté de l'exercer, sans aucune espèce d'entrave qui fait en ce moment l'objet de nos desirs les plus ardens, et de nos plus vives instances.

Oui, Citoyens Directeurs, nous réclamons l'ouverture de notre temple, qu'une impiété barbare avoit fermé, et q'une justice éclairée ne peut plus nous refuser. C'est dans ce lieu auguste, aux pieds de ces

autels, dont nos débiles mains auront réparé les ruines, que nous trouverons nos plus douces habitudes et nos plus pures jouissances. C'est-là que nous viendrons prier et le Dieu des Armées, pour le succès de nos légions, et le Dieu des miséricordes, pour qu'il daigne, à la fois, réparer nos malheurs, et oublier nos crimes.

Les militaires invalides ont donc cette pleine confiance que vous aurez égard à leur juste réclamation. Nous vous la faisons, au nom de nos honorables blessures, au nom de ces victoires qu'elles rappellent à votre souvenir, au nom de la patrie que nous avons servie, et pour laquelle, n'ayant plus de sang à verser, nous avons encore à offrir, aux pieds de l'Éternel, des vœux et des prières.

Salut et respect.

BLIGNIERES.

Cette réclamation non moins juste qu'intéressante, et qui remplit parfaitement les vœux des dix-neuf vingt-unièmes des Français, est de nature à fixer l'attention du gouvernemenut. On ne cesse de proclamer la liberté des cultes, et partout on l'enchaîne. Jusquà quand la rendra-t-on précaire *par le droit*, et impossible *par le fait*.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Jeudi soir, 11 Frimaire, un aventurier réputé déserteur, étant caché depuis plusieurs jours chez un boucher de cette ville, s'est avisé d'assassiner à coups de sabre son bienfaiteur. Ce brigand que nous croyons être un rejet de l'écume chouanique, a eû le tems de s'évader, après l'avoir long-tems sabré. Le boucher, homme robuste et courageux, n'a dû son salut qu'à sa force et à sa ferme résistance. Il a, dit-on, cassé avec les mains le cimeterre de l'assassin. Malgré les nombreuses entailles dont il est couvert, il en réchappera. -- Avis aux Citoyens confians, et trop crédules.

Mon Dieu! mon Dieu! nous obligera-t-il toujours, ce Chroniqueur, à navrer d'horreur l'esprit de nos lecteurs honnêtes par l'idée de son nom? Cependant, quand il nous accuse d'avoir calomnié le Citoyen Berriat, il faut lui dire qu'il en a menti. Qu'il sache que nous avons toujours de quoi remplir notre feuille, sans les ressources

de la calomnie ; personne ne nous a encore appelé en duel pour telle cause. Puisse le baiser de paix qu'a bien voulu lui donner ce brave militaire qu'il avoit deux fois offensé, être à bon droit le garant mérité de l'estime *réciproque*, dont il se vante dans sa rétractation.

Des faux congés, des faux pssse-ports, des fausses protections, des faux protecteurs, des faux louis, tout cela circule parmi nous. Nous voilà donc inondés de faussetés. Ne pas dénoncer les faussaires, les vauriens, les voleurs, les scélérats qui tuent ainsi la République, quand *on sait qui*, c'est être leur complice et l'ennemi de la patrie. *Avis à qui en connoît.*

NOUVELLES DE PARIS.

Le 4 Frimaire. La conspiration à la rose en faveur des Emigrés, ayant été étouffée par les traits du ridicule, on en prépare une autre charmante, et qui fait honneur à l'esprit inventif des *Figaros politiques.*

Il ne s'agit que de trouver un émigré qui, moyennant une somme convenue, se laissera arrêter, chargé de lettres de Louis XVIII, dont l'adresse portera, en gros caracteres, les noms et prénoms de plusieurs membres des deux conseils, de quelques ministres et même de quelques membres du directoire.

Grand bruit alors parmi les exclusifs : ils s'armeront, la patrie sera encore une fois sauvée, et tous les chouans disparoîtront du sol de la République ! *vive la mort ! ! !*

Gazette Française.

--- *Le 3 Frimaire.* Un employé à la trésorerie nationale s'est jetté d'un cinquième étage par la fenêtre. Comment se peut-il que des agens de la trésorerie même, n'ayant plus de ressource que celle des rentiers, puisqu'ils commencent à en faire usage ? Il n'y a donc plus d'argent à Paris ?

--- Rien de nouveau sur le Rhin. Grands préparatifs de part et d'autre, pour continuer et soutenir la guerre avec vigueur ; grandes dispositions à une armistice ; grands projets d'une paix honorable et profitable à toutes les puissances. Dieu nous la donne ! elle est possible.

— Rome 5 *Novembre*. On dit que le pape, instruit que le roi des deux Siciles vient de conclure une paix particuliere avec la République Française, se dispose à en faire autant sous la médiation de sa majesté très-catholique, le roi d'Espagne. Mais ce ne sera pas sous l'impossible condition de négation ou rapport des Brefs spirituels de 91, 92 et 93.

Extrait d'une lettre écrite de Bessé.

Le Citoyen Grégoire est dans ses courses Apostoliques; il porte le S.t Esprit à qui veut le recevoir; il montre le Prélat à ceux qui veulent s'humilier sous ses larges bénédictions. Mondoubleau est la ville du Département qu'il a le plus honorée de sa présence, et sur laquelle il a laissé tomber charitablement un rayon de sa gloire. C'est-là qu'il a entassé les brebis égarées dans le bercail, et donne dans les festins d'actions de grâce, les témoignages certains du zèle qui le dévore. Je ne vous parlerai point des boiteux et des aveugles, qui sans-doute eussent été gueris, s'ils eussent eu la foi dans un dégré compétent. Toujours est-il vrai qu'il a parfaitement imité les traits du *bon Pasteur*, dont il emprunte et la figure et le langage. Glorifié comme J. C. par les persécutions, il a su mériter, il y a quelques jours, d'être conduit et flagellé par ceux qu'il enseignoit dans le temple.

Il a fait en deux heures un sermon (1) qui n'est que le tableau de nos maux passés, presens et avenir. Que de choses il a vues! . . . il a vu les massacres de Septembre; il a vu périr dans ces journées fatales quatre mille Prêtres, réfractaires à la vérité, mais qui devoient au moins être regardés comme les *oints du Seigneur*: il a vu les temples profanés, les *vrais Pasteurs dispersés* par l'irréligion et l'athéisme; il a vu les Eglises s'écrouler sous les efforts de Chaumette et d'Hébert; il a vu l'Eglise de France dépouillée de ses biens, et les plus fidèles amis de la Constitution se glorifier d'en être les acquéreurs; il a vu les *Colonies ravagées*, *les habitations renversées* et notre commerce anéanti par les forfaits des *Colons*, funestes effets du fanatisme et de la tyrannie. Il a vu. . . . . ! Il

---

(1) Un plaisant, qui lui avoit entendu récider les mêmes tirades dans trois Eglises, a dit assez haut: que son sermon étoit une *selle á tous chevaux*.

a tout vu, et n'a rien empêché! Il a anathématisé les prêtres apostats, les tradíteurs de lettres, ceux qui se sont mariés (1) et a terminé son discours en s'écriant.... » Pardonnez, mes frères, à vos persécuteurs; pardonnez » à ceux qui vous ont offensés, dispositions nécessaires » pour venir vous reconcilier aux pieds des ministres » fidèles, et pour être admis à la communion paschale. »

Une berline a ramené le prélat après ce discours; mais en chemin il a perdu les instrumens de son métier, renfermés dans une boëte de transport : adieu crosse, adieu mître, adieu bougeoir, adieu, adieu, etc. et partant, plus de confirmation. Arrivés à Blois, le prélat et ses adjoins se consultent : un d'eux plus ingénieux que les autres s'écrie....... un tambour..... vîte publiez.

Rantanplan, rantanplan, rantanplan : Citoyens, vous êtes avertis que le Citoyen Grégoire a perdu toutes ses marionettes : on prie ceux ou celles qui....... bath! Que dis-tu, tambour? les marionettes à Grégoire sont perdues : publie donc aussi l'Evêché : -- Oh! pour celui-là, Citoyen, il est tombé dans l'eau depuis long-tems, nous n'en parlerons pas : dans cinq mois nous publierons ses miryagrammés.

P. S. Abonné.

Extrait du Journal de la Haute-Cour de Justice établie á vendôme. N.o 21.

VARIETÉS.

Plus de haîne, et bon jour Messieurs les exclusifs; voici l'expression du repentir sincère que nous vous offrons.

LE REPENTIR.

Air : *On doit soixante mille francs.*

Fraternisons, chers Jacobins,
Long-temps je vous crus des coquins,
Et de faux patriotes. *Bis.*
Je veux vous aimer désormais,
Donnons-nous le baiser de paix,
J'ôterai mes culottes. *Bis.*

(1) Il n'étoit environné que de prêtres apostats, de traditeurs de lettres, en un mot de prêtres dont il a partout dénigré la conduite et dévoilé les turpitudes.

Extrait d'une lettre d'Angers, en date du 22 Novembre.

» Rien de bien nouveau ici, sinon que la foire n'a
» pas été mauvaise..... Il y a plus de 3 ans qu'on
» avoit vu autant d'etrangers dans notre ville. Aussi,
» par réjouissance et pour les *régaler*, on n'a pas cessé
» de leur donner un spectacle *charmant*. On a donné
» pour la 8.e représentation, à la demande générale
» du public, *l'intérieur des comités révolutionnaires*, qui
» est une pièce extrêmement forte contre les Jacobins.
» Ensuite on a encore joué *l'ami des loix* et les *suspects*
» qui sont des comédies très-prononcées contre le terro-
» risme. J'oubliois de vous dire qu'à la fin de la pre-
» mière pièce que je viens de vous nommer, les ac-
» teurs représentans les membres du comité révolution-
» naire, ayant, à la dernière scène, encore le bonnet
» rouge sur la tête, le parterre cria : *à bas ! à bas !*
» etc. et le pauvre bonnet rouge, jadis si fort en
» odeur de sainteté, fut jetté à terre et *foulé aux pieds*
» avec toute l'animosité des Français.....

Il est encore de fait que les tigres ne font plus de service à Angers. Les seuls honnêtes-gens montent la garde. Pourquoi n'a-t-on pas le courage de les baillonner ainsi par-tout, jusqu'à ce qu'ils deviennent des hommes ?

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

QUINETTE XIV.e PRESIDENT.

Séance du 4 Frimaire.

Des gendarmes, officiers et soldats félicitent le conseil sur le maintien de la loi du 3 brumaire, et jurent sur leurs sabres, d'en soutenir jusqu'à la mort les dispositions.

Ces militaires ne savoient pas sans doute que le conseil en avoit rapporté une grande partie, et bien modifié l'autre. Ils feroient mieux de se servir de leurs sabres pour réprimer le brigandage qui s'exerce par-tout.

La discussion devoit s'ouvrir sur le code hypotécaire, et Réal étoit à la tribune. Cambacerès l'a interrompu, en déclarant qu'il étoit instant de terminer la discussion sur les transactions. Crassous demande un sursis au lendemain.

Séance du 5.

Les citoyens du département de l'Ain, et d'autres de

l'Indre, accusés de complicité dans des révoltes royalistes qui ont éclatté, l'an dernier, dans leurs contrées, avoient demandé l'annulation des procédures commencées contr'eux. Delaunay, rapporteur dans ces affaires, expose que les amnisties accordées ne sont applicables qu'aux départemens des ci-devant provinces du Poitou, de l'Anjou, du Maine, de le Brétagne et de la Normandie. Il propose en conséquence l'ordre du jour, qui est adopté. *Séance du 6.*

Le conseil des anciens annonce qu'il ne peut adopter la résolution qui établit pour les postes au nouveau tarif. La résolution est renvoyée à une nouvelle commission.

Des communes des départemens de l'Ouest demandent justice de certains percepteurs d'impôts, qui ne veulent recevoir qu'en numéraire les impositions de l'an quatre. Il en est même qui exigent une seconde fois, et en numéraire, des impôts déjà payés en nature, sur la requisition des Généraux. Un autre membre se plaint également de certains receveurs publics, qui refusent d'admettre en payement les bons délivrés comme valeur métallique, pour prix des réquisitions des chevaux, voitures, etc. Il demande le renvoi du tout à une commission. Adopté.

On voudroit bien savoir aussi pourquoi lesdits receveurs refusent en payement des contributions les pièces de deux décimes, pour 4 sous.

Le Directoire invite le conseil à s'occuper des réclamations contre les charlatans qui empoisonnent les gens des campagnes, et qui exercent la chirurgie, sans en avoir la moindre notion...... Renvoyé.

CONSEIL DES ANCIENS.

Les séances des 4, 5 et 6 Frimaire ont été presqu'entièrement employées à la discussion relative à la loi du 3 Brumaire. Différens orateurs ont parlé pour et contre eeux qui ont parlé en faveur, sans pouvoir en approuver toutes les dispositions, ont parfaitement pénétré le vœu de l'immense majorité des Français, et pressenti l'empire dés circonstances ; nous réviendrons sur ces séances, où quelques autres résolutions ont été approuvées, et d'autres réjettées.

TRÉTON ET MAUDET, Rédacteurs.

Le prix de l'ab. de 3 m. pour le Mans, est 4 l. et la cap.e 5. l. f. p.

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur. 1796.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 18 Frimaire an 5. 8 *Décembre 1796.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

SUR LA PAIX.

Si nous appercevons le rameau d'olivier, si les images de la paix viennent rafraîchir notre pensée, nous le devons au délire d'une imagination féconde, aux pavots d'un sommeil trompeur. La réalité est toujours loin de nous, et le désir seul de la toucher diminue l'immensité de l'espace qui nous en sépare.

La France soupire après la paix, comme le voyageur accablé soupire après la cité qui doit terminer son pénible voyage; elle double sa marche pour arriver au but de ses désirs; mais bientôt elle reste privée de forces, et abandonnée aux idées affreuses de la guerre.

Si toutes les voix qui demandent la paix pouvoient se faire entendre au sein de la première commune de la république, le gouvernement seroit étonné de l'accord général qui demande le repos, et les sons consonnans de cette voix suppliante, couvriroient entièrement le bruit déchirant des clairons et des trompettes homicides qui invoquent le démon des combats.

Le simple et paisible laboureur qui trace un pénible sillon, en pleurant les enfans que la guerre a ravi de ses bras paternels, demande la paix : Ses cheveux blancs, sa douleur, ses efforts impuissans pour la culture d'une ferme trop étendue, son toit rustique abandonné, le silence de son hameau, voilà le langage muet qui demande cette paix trop tardive. L'honnête habitant des villes la demande aussi : son oisiveté, les haillons dont il est couvert, la famine qui menace sa famille nombreuse, sont autant de cris étouffés qui rappellent l'industrie et l'abondance que la guerre a bannie....... Le négociant vous montre ses comptoirs désertés, ses magasins vuides, son commerce anéanti, ses maisons brûlées, ses vaisseaux pris, ses colonies détruites, et demande la paix pour être encore heureux en faisant le bonheur de son pays..... Ce guerrier indompté, que la misère et la gloire accablent tour-à-tour, dont les lauriers se confondent avec les lambeaux de son indigence, se retourne vers sa patrie, pour vous y montrer son épouse qu'il n'a point vue, ses enfans qu'il n'a point embrassés, son père qu'il n'a point consolé depuis six ans entiers, et les yeux tout humides des larmes de la tendresse et du désir, il demande la paix......

Pourquoi n'avons-nous donc pas la paix, puisque tout le monde la veut ? C'ést qu'il existe au milieu du peuple Français des factions sans cesse renaissantes, qui aspirent tour-à-tour à l'autorité souveraine, qui ne vivent que de destruction et de guerre, et que la paix reduiroit à une nullité absolue. Elles feroient toutes la paix, si elles pouvoient la faire pour leur compte.

Département de la Sarthe.

Le Mans. Depuis que les vols les plus audacieux sont à l'ordre du jour sur les grandes routes, et à l'ordre *de la nuit* dans les maisons, il est assez d'usage ici, au sortir du lit, de demander aux premiers levés le nom des citoyens volés, et les détails des espiégleries qu'on leur a jouées. Dimanche matin, 14 du présent mois, on apprit que les citoyens Blin-des-Roches, consommateur, et Aubert-Dupin, ci-devant procureur, et maintenant officicier municipal et avoué, avoient eû, en dormant, chacun une visite de nuit à la mode. (C'étoit sans doute leur tour ; chacun depuis long-tems attend le sien.) Chez le premier, après avoir forcé une porte, fait fléchir et déboîté une barre de fer, mais avec toute l'adresse et tous les talens de ce métier, les visiteurs se sont intro-

duits dans sa cave, ont goûté de différens lots de vins en bouteille, et ont définitivement enlevé les plus exquis. Cette *contribution forcée* se monte à cent bouteilles. Ils ont ensuite dégusté les eaux-de-vies; n'en trouvant aucunes de foibles, la *raffle* a été générale et il n'en reste pas une goute. C'étoit un *reliquat* de 12 bouteilles. Il n'y en avoit *en conscience* pas davantage. La cave nétoyée l'*honnête et probe société* est montée au grenier; là, après avoir pris les clefs, à l'endroit où les jadis et présens habitués de la maison ont coutume de les mettre; on a ouvert des coffres, et de très-bon linge a été saisi au profit des preneurs. Il restoit encore dans ce grenier environ quarante boisseaux de bled; ces individus qui laissent rarement quelque chose après eux, l'ont également enlevé.

Chez le citoyen Aubert-Dupin, les voleurs, dans la même nuit, ont eu la modestie de se contenter d'une *saisie* de 17 couverts d'argent, de 6 petites cueillers à caffé, et d'un petit accessoire d'environ 450 livres en numéraire. Ces événemens n'ont aucunement troublé la sérénité de ces deux citoyens, bien qu'il y eût matière à des regrets légitimes; tant il est vrai de dire qu'*on se fait à tout* par l'habitude.

Cependant, si chacun se tenoit à son poste, il est certain que nous n'aurions pas de si fréquens malheurs à réciter. En tant que scélérats, les voleurs étoient à leur poste chez les citoyens Desroches et Aubert; mais est-il bien sûre que la garde ait toujours été au sien? A-t-on fait des patrouilles en silence et avec soin? Sans doute, telle est la volonté et l'ordre des proposés militaires.

Nous observons à nos lecteurs que beaucoup des effets volés chez le citoyen Desroches, étoient la petite propriété de quelques vertueux infortunés. Malgré ses pertes particulières, il va scrupuleusement réparer celles de ceux qui partagent son malheur. Ce trait de vertu, de générosité et de délicatesse honore autant son auteur, qu'il édifie ses concitoyens, et énorgueillit celui qui a le bonheur de le publier.

Ce n'est pas seulement dans le Département de la Sarthe, qu'il se commet des vols, le Département de la Mayenne est également en proie aux fureurs des Brigands qui volent, pillent et dévastent toutes les propriétés. Nous citerons entr'autres, que dans les premiers jours de Frimaire, des voleurs ont exercé leur pillage, a deux reprises différentes et consécutives, sur la diligence de Paris pour les Départemens des Côtes

de l'Océan sur la route de Laval à Rennes, entre la Gravelle et Vitré. Les Scélérats qui l'ont arrêtée sont dit-on des déserteurs; ils étoient vêtus d'habits d'uniformes. Tant que les Loix pénalles ne recevront point leur pleine et entière exécution, et que la police ne sera par sévère, nous aurons souvent de pareils malheurs à retracer aux yeux de nos concitoyens.

Le crime paroît aiguiser ses poignards dans les environs de Vendôme, pour y organiser l'assassinat. Déjà la famille Emonet a succcombé sous ses coups obscurs et meurtriers; déjà la commune d'Arteins a vu couler le sang d'un de ses habitans; déjà celle de Morée a frémi en apprennant la mort tragique et hâtée d'un fermier de ses environs. Une ordonnance partant de Vendôme pour Paris, pour y porter les dépêches de l'état-major chargé de la défense de cette commune, a été attaquée, près de Pézon, par des brigands, et n'a dû son salut qu'à la vîtesse de son cheval: deux coups de feu ont été dirigés sur lui, pour arrêter sa fuite; il n'a pas été atteint; une balle a percé son chapeau. Le même attentat vient de se renouveller sur un second courrier porteur des mêmes dépêches; en un mot, dans tous les départemens les crimes se multiplient. Que le gouvernement veille donc d'une manière certaine à la sûreté de la république, et que la police intérieure soit tellement sévere, qu'on sache enfin à qui il appartient tant de forfaits *combinés*, et liés entr'eux par une similitude allarmante.

Nouvelles de Paris.

Le culte catholique est toujours exercé a Paris avec la même ferveur, le même zèle, et avec la même liberté. Les autorités constituées continuent de protéger, d'après le texte de la loi qui permet la liberté des Cultes, et les Ministres et les Fidèles. Aussi, bien loin d'avoir a gémir d'aucune sorte de vexations ni d'aucun scandale, comme dans les Départemens, les habitans de cette grande cité n'ont qu'a rendre grace à la providence de maintenir dans le cœur des gouvernans de si favorables dispositions. La rage persécutrice y a disparu: on n'arrêteroit pas un Prêtre, sans qu'aussitôt mille voix ne s'élevassent et ne criassent à-la-fois: à la *persécution* à la *tyrannie*! le directoire executif est là, le corps législatif est là. Les victimes échappées aux massacres du 2 septembre sont là. Elles auroient le courage d'aller accuser jusques sur leurs chaises curu-

les, ceux qui oseroient commander de tels actes vexatoires.

Chaque jour, s'ouvrent de nouveaux Temples pour l'exercice de la Religion Catholique, et l'affluence des fidèles, bien loin de diminuer, s'accroît d'une manière très-sensible. La Fête de la Toussaint a été célébrée d'une maniere très-marquante : toutes les boutiques ont été fermées, par respect pour la Religion de nos Pères. Les Temples, il est vrai, sont tous dépouillés de leur ancienne décoration, et il n'en est aucun qui ne porte l'empreinte de la hache philosophique et sacrilège qui les a dégradés, mais ils tirent un nouvel éclat de la solemnité du concours et de la piété des fidelles. Leur délabrement même ajoute encore au respect qu'on leur porte........ La paroisse de saint Eustache, une des plus vastes de la capitale, vient d'être rendue à la catholicité, par la retractation des prêtres assermentés qui la desservoient, au nombre de douze. Ces prêtres, qui, d'ailleurs n'avoient à se reprocher aucune de ces flétrissures qui ont deshonoré le plus grand nombre des membres de la réforme constitutionnelle, ont donné publiquement les marques les moins équivoques de la sincérité de leur retour, et avec la confiance de l'Eglise, ont reconquis l'estime et le respect de leurs concitoyens.

La paroisse aussi constitutionnelle de St. Thomas d'Aquin a imité le même exemple...............

Monsieur de Barral, Evêque de Troyes, a officié pontificalement, ces jours derniers, dans l'Eglise ci-devant appartenant aux Minimes, et a administré la confirmation à près de quatre cents personnes de tous sexe et de tout âge. C'etoit un spectacle d'autant plus intéressant, qu'on ne l'avoit pas vu depuis plusieurs années ; chacun vouloit jouir de la présence de ce Pontife vénérable. Chacun croyoit voir renaître en lui tout l'épiscopat Français. C'étoit à qui lui rendroit plus d'honneurs et lui témoigneroit plus de joie.............

Ainsi, la Religion triomphe seule d'une révolution qui a tout englouti. Ainsi sa conservation dans ce naufrage universel, devient pour tous les hommes de bonne foi, miracle perpétuel. Ainsi tous les efforts que l'on a fait, et que l'on ne cesse de faire dans plus d'un endroit, pour détourner le peuple des institutions Catholiques, ne font que tourner à la honte de l'impiété, et de couvrir d'un mépris ineffaçable, ceux qui vocifèrent, sans cesse, ce mot *Fanatisme*, dont le vrai sens est aussi opposé à l'esprit de la Religion, que celui d'humanité l'étoit aux actions de l'infernal *Robespierre*.

Dire des bons mots, chanter danser, tel a été, tel est encore a présent, et tel sera toujours le passe-temps des Français. Nous avons presque encore sous les yeux les scènes sanglantes de la révolution ; les échaffauds et proscriptions qui ont coûté à chacun de nous un ami, ou un parent ; et l'on se divertit, l'on danse à Paris. Nous sommes à peine délivrés du système ruineux du papier monnoie qui a culbuté les fortunes particulières et réduit à la plus affreuse misère, une foule de personnes aisées ; et l'on danse a Paris ; nous avons encore a soutenir une guerre désastreuse qui anéantit une partie de la génération présente, et l'on danse à Paris ; on danse avec plus de fureur que jamais. On compte dans cette capitale une trentaine de bals où l'on voit briller périodiquement les merveilleuses et les Déesses du jour. Le bal de Richelieu se fait remarquer par la foule et l'élégance des personnes qu'il attire. C'est là que nos nymphes vont prodiguer aux yeux étonnés de leurs admirateurs, tout ce que la coquéterie inventa de plus séduisant, tout ce que le luxe trouve de plus éblouissant. C'est-la que nos femmes tantôt Grecques, tantôt Itàlliennes, tantôt Sauvages, et quelquefois Françaises, vont se disputer le prix de la beauté et de la galanterie. Les perruques blondes ont disparu ; ce sont aujourd'hui des perruques noires : un bonnet a la jokei, en beau velours noir ou rose, a remplacé le bonnet de gaze.

N'en déplaise à la frénésie des rédacteurs Babouvistes, Laurent Lecointre de Versailles, (ex-Conventionuel), a été long-tems, comme chacun sait, un fou atroce ; il n'est plus aujourd'hui qu'un fou ridicule. Il vient d'adresser au conseil des Anciens une espece de protestation contre la nouvelle rédactin de la loi in-constitutionnelle du 3 brumaire. Il veut qu'on la rejette, précisément parce qu'elle met un frain à sa fougeuse ambition, ou qu'on lui demande la mort. Quel *Grand Homme* que ce petit Lecointre ! Ah ! puissent les Anciens ne pas plus faire l'un que l'autre !

On mande de Toulou, que l'escadre Espagnole est composée de 26 vaisseaux de ligne, et de 24 frégates, elle est divisée en trois escadres. Deux vaisseaux de cette escadre sont allés mouiller dans la rade de Toulon.

Le 7 Frimaire. Il paroît par les Bulletins officiels de l'Armée Autrichienn du Tirol, et par des lettres parti-

culières de Paris, que les ennemis ont repris l'offensive; et que leurs efforts ont été couronnés du succès. Le Général Buonaparte, en homme qui sait prévoir les revers, fait fortifier les places qui sont sur les derrières, pour protéger sa retraite en cas de nécessité.

Pourquoi disons-nous que la loi du 3 Brumaire est l'antipode de la constitution, le renversement de la justice, la ruine de tous les principes? Des orateurs à jamais célébres l'ont tellement prouvé, qu'il n'est pas un enfant qui n'ait entendu dire à son père : *la loi du 3 Brumaire est inconstitutionelle*, et qui ne se soit fait une idée révoltante de cette loi. Ceux mêmes qui la défendent, sont convaincus qu'elle est mauvaise et qu'elle ne peut subsister que d'alimens révolutionnaires. Mais, que leur importe l'intégrité de la constitution, si cette intégrité respectée doit les dépouiller de la pourpre Française, et les rendre á la médiocrité politique qui leur donna le jour? La loi du 3 Brumaire est le seul rocher qui puisse les recevoir dans le naufrage qui les balotte; ils ont donc leur salut personnel pour cause d'opposition au rapport de cette loi.

Cette arme terrible, la deviendra encore bien d'avantage dans des mains intrigantes, aux élections de Germinal. Une liste supplémentaire de la grande liste des Émigrés, paroîtra dans tous les Départemens. On l'aura remplie des noms d'Émigrés qui n'ont jamais sorti de leur commune; mais ils seront inscrits et non-rayés. On exclnera des élections tous ces nouveaux proscrits; on excluera tous ceux qui ni seront pas rayés de l'ancienne liste; on excluera, de plus, leurs pères, leurs enfans, leurs frères, leurs oncles, leurs neveux, leurs cousins, leurs beaux-frères, leurs beaux-pères et tous leurs parens, jusqu'à la quatrième génération; enfin tout ce que la France renferme de gens honnêtes et éclairés: le tout, en vertu de la loi du 3 brumaire.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

QUINETTE XIV.e PRESIDENT.

Séance du 7 Frimaire.

Des malveillans, pour voler les citoyens, usurpent le costume de Représentans...... Depuis long-temps ce

costume assure l'impunité aux malfaiteurs. Renvoyé à une comission.

Longue et bruyante discussion sur un projet de résolution tendant à faire liquider par le bureau, les rentes viagères des Émigrés. Commission nommée au scrutin.

Seance du 8.

Impression et ajournement d'un très-long projet de résolution sur le payement des fermages pour l'an 3.

Comité Général pour s'occuper de la dénonciation faite par par Tort de la Saône. Elle a été terminée par un ordre du jour.

Seance du 9.

Suite de la discussion sur le mode de fixer l'atermoiement.... Mais les membres s'en vont l'un après l'autre, et le Conseil s'appercevant qu'il n'est pas assez nombreux pour deliberer, ajourne la discussion à demain.

Seance du 10.

Le rapport sur le code annoncé par Cambacérès ; sera discuté tous les tridi, sextidi et nonidi.

Projet de loi sur la manière de poser la question intentionnelle dans les affaires criminelles ; approuvé à l'unanimité et sans discussion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Dans les séances des 6, 7, 8, 9 et 10 frimaire, le conseil des anciens a continué la discussion sur la loi du 3 brumaire. Ajourné à demain.

Créton, Maudet, Rédact.^s

Nota. *Cette feuille périodique, huit pages* in-8.° *paroît tous les Jeudis et Dimanches de chaque semaine. Le prix de l'Abonnement pour le Mans, est de 4 liv. pour trois mois, 8 liv. pour six mois, et 15 livres pour un an ; et pour toutes les autres Communes, 5 livres pour trois mois, 10 livres pour six mois, et 18 livres pour un an, franc de port.*

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans.*

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1796.

(N.° 7.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 21 Frimaire an 5. 11 *Décembre* 1796.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

LES lugubres échos du *matérialisme* ne cessent de frapper nos oreilles du mot odieux *fanatisme*. Tels que leur patriarche *Bayle*, ils se forgent des fantômes pour les combattre; au seul nom de religion la tête leur tourne; ils tombent en des convulsions horribles. Suivez leurs écrits: ils sont imbibés d'un poison subtil qui, circulant dans les veines du corps politique, flétrit et dissoud tous ses membres. Par-tout on y découvre une doctrine anti-sociale et meurtrière. Les épouvantables principes du suicide et de l'assassinat y sont consacrés; enfin, le vice y reçoit leurs hommages, tandis que la vertu est en butte à leurs sarcasmes, et couverte d'opprobre. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés, qu'eux seuls possèdent la vérité, la bonne-foi, ils veulent impérieusément soumettre quiconque ne pense pas comme eux, à leurs décisions extravagantes.

Les malheureux! Ils ne savent qu'une chose; celle de renverser, détruire et fouler aux pieds tous les fondemens de l'édifice social, tout ce que les hommes respectent,

En brisant de leurs mains sacriléges l'*Arche sainte*, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leurs misère ; aux tyrans et aux sangliers d'Epicure, le seul frein de leurs rédoutables passions.

Ames généreuses et sensibles, ne vous y trompez pas. Leur unique but tend à arracher des cœurs le remords du crime, l'espoir de la vertu opprimée; et les monstres osent encore se vanter d'être les bienfaiteurs de l'humanité. Affectant d'être ému à l'aspect du malheureux, jamais le dur égoïsme ne les abandonne. L'intérêt personnel fait leur suprême loi. Si par fois ils exercent des actes de générosité, ce n'est que par une heureuse inconséquence, où l'ostentation et l'orgueil ont plus de part que le noble motif de se rendre utile aux hommes. Par une perfide noirceur, ces modernes *Vanini* (1) confondent la religion toujours bienfaisante de nos pères, avec un *fanatisme* farouche, toujours prêt à persécuter, à verser le sang au nom du ciel ou des enfers. Leur pernicieux instinct semblable à celui de la chenille, ne s'occupe que de destruction. Si les Descartes, les Newton et les Paschal se releveoient de leurs tombeaux, ils ne seroient pas à couvert de la calomnie de ces intolérans *Erostrates*.

La suite au prochain numéro.

« Je lisois étant jeune, Monsieur le Rédacteur, qu'une » bête furieuse, nommée l'*Hyenne*, désoloit le Gévaudan; » les corps administratifs envoyèrent son signalement par » toute la province, et avertîrent les habitans des villes » et des campagnes de s'en garantir et de courir sus: » je ne sais ce que devint l'animal féroce, mais une » fois bien signalé, chacun sût se mettre à l'abri de ce » monstre, et le Gévaudan fut sauvé.

» Je vous fais passer ci-joint, monsieur, le signalement » d'un de ces mille et un monstres, fléaux du gouvernement » et de la république. Je le caractérise si bien qu'on

---

(1) Fameux athée né sur la fin du seizième siècle: il conçut l'affreux et bizarre projet d'aller prêcher l'athéisme dans le monde, avec 12 compagnons de ses scéleratesses. Il préconisoit ouvertement la révolte contre tous les gouvernemens. Sa fureur dogmatique lui ayant été prouvée à Toulouse, les magistrats de cette ville le livrèrent aux flammes, en 1619, après avoir eu la langue coupée. Il n'avoit que 34 ans, lors de son supplice.

» le saisira du premier coup-d'œil. Non que j'invite qui » que ce soit à courir sus..... La société, aujourd'hui, » est une forêt où l'on ne peut exterminer les loups qui » nous dévorent, et les brigands qui nous dévalisent..... » Et peut-être même faudra-t-il se faire loup et hurler » comme eux, si l'on ne veut être déchiré soi-même ».

Je suis, en attendant cet avantage,
un de vos défenseurs et abonnés.

C.....

ÉNIGME.

Je suis hideux à voir : sur mon front rédoutable,
La nature imprima le signe épouvantable
De mes emportemens, de ma férocité.
Démagogue fougueux, Jacobin incurable,
L'effroi des gens de bien fait ma félicité. . . .
Dans ces temps désastreux de crime, de folie,
Maratiste cruel, dans ma noire furie,
De larmes et de maux, j'abreuvai ma Cité.
Sous le règne des loix et de l'humanité,
Sanguinaire écrivain, ami du despotisme,
Je cherche à ramener les jours du terrorisme.
Ambitieux brouillon, j'exaspère les cœurs.
Je sème en mes écrits ma haîne et mes fureurs.
Insensible à l'honneur, comme à l'ignominie,
Sans amis, sans parens, sans gloire et sans patrie,
Je vis semblable en tout, aux monstres des forêts,
Seul avec mes remords, seul avec mes forfaits.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Encore de nouveaux vols, encore de fatales *visites de nuit* : c'est une *fureur* à la mode, enfin c'est le goût du jour. Ainsi donc, après le tour des citoyens Blin-des-Roches et Aubert, est venu celui du cit. Langottière. Pendant son absence, les passe-mandrins se sont introduits, d'abord, dans le grenier de son *bénévole et officieux* voisin, et ont pratiqué une ouverture de ce grenier dans le sien : l'ayant trouvé fermé, vîte de percer le planchet pour descendre dans les appartemens ; le tout, peut-être, sans craindre de réveiller le bon voisin. Bref, le citoyen Langottiere n'a plus que des armoires vuides ; il n'a plus de batterie de cuisine, plus de vaiselle, plus de lits, plus de vin ; tout lui a été enlevé, jusqu'aux hardes de ses enfans. Que faire après tel accident, ou

mieux, après un de ces coups fâcheux, et non accidentels dans notre ville? Que faire?..... Le juge de paix vient, il verbalise sur tous les vols, fractures et ouvertures..... et tout est dit. On a, il faut en convenir, scruté tous les coins de la maison du bon voisin par chez lequel ont d'abord pénétré les voleurs; mais le juge de paix n'ayant rien trouvé, *comme de raison*, chez ce sage individu, il n'a pu, au terme de la loi, pousser plus loin sa poursuite. Le malheureux citoyen ainsi dépouillé, est définitivement réduit à benir chretiennement la main divine qui, aujourd'hui, ne s'appésantit que sur les honnêtes-gens; c'est dieu enfin qui éprouve ses fidelles. Que l'impartial observateur examine, il sentira, tout comme nous, plus d'une vérité qu'il n'est pas encore prudent de dire.

Il est mention aussi que des voleurs ont nocturnement causé de l'inquiétude au citoyen Champion, médecin. On ne dit pas qu'ils soient entrés chez lui; peut-être ces messieurs se trompoient-ils de porte. Cependant, il seroit possible qu'étant riche, ce citoyen, comme tant d'autres, *tremblât dans le manche*. Car on diroit qu'il est écrit quelque part, qu'une moitié des français dépouillera l'autre. Des politiques qui n'étoient ni prophètes ni sorciers, pas même royalistes, nous ont annoncé toutes ces choses. Leurs paroles hélas! commencent bien à s'accomplir.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

20 Frimaire, an V.

CITOYENS,

J'arrive de Paris, où j'ai partagé, avec tous les citoyens de cette capitale, *libres au terme des loix*, la douce satisfaction d'y voir représenter tous les deux jours, les pièces anti-jacobites, *l'Intérieur des Comités Révolutionnaires* et *les Suspects*; alternativement, *l'Ami des Loix* et le *Soupper des Jacobins*: le gouvernement ne met aucun obstacle à la douloureuse, mais enfin triomphante distraction du peuple qui veut, malgré tout, extirper jusqu'au germe du cancer anti-social qui le ronge encore......

Je partage avec l'immense majorité des citoyens de cette ville, le desir de voir paroître ces pièces sur notre théâtre. Je sais qu'on les a demandées; s'il y a des motifs de retard, les acteurs nous en doivent la publicité;

et nous les jugerons, quelqu'en puisse être la source. Au moins, que le Mans ait le privilège, nullement contesté, des autres villes de la République; que le *Chonzqueur* ni ses suppôts ne soient plus nos maîtres; il est tems. . . . . .

Une lettre de Laval, du 29 brumaire, annonce que le courrier de la malle a été arrêté et volé aux environs de Mayenne. Deux hommes seulement se présentèrent; le courrier résista, un coup de siflet en ayant fait paroître seize armés, et tous révétus de l'uniforme républicain, le courrier céda, et son obéissance lui sauva la vie.

Nouvelles de Paris.

Cette Capitale est regorgée de voleurs et d'assassins, aussi ne se passe-t-il pas de jours que l'on apprenne de nouveaux vols. Le plus considérable à eu lieu à Sceaux pres Paris. Cinq personnes ont été attachées et jettées dans une cave, tandis que les brigands déménageoint entièrement la maison. Les voleurs délibéroient s'ils bruleroient la cervelle ou s'ils égorgeroient leurs victimes.

La multiplicité des vols, tant à Paris que dans tous les Départemens, la *bonacité* des loix, qui ressemble si fort à l'impunité, font germer dans le peuple une opinion si extraordinaire, que personne, je crois, n'aura le courage de l'apprendre à ceux qu'elle intéresse personnellement.

Tous les maux que souffrent le peuple sont par lui, attribuées à ceux qui le gouvernent. Devinez le reste.

La première fois que j'entendis porter cette accusation je me mis à lire comme un fou. Je l'ai entendu répéter tant et tant, que je suis resté confondu.

Nous nous empressons d'annoncer à nos concitoyens, que la nouvelle rédaction de la loi du 3 Brumaire, à éte adoptée par les Anciens. Sur 174 Votans, 107 ont voté en faveur de la résolution, et 67 contre. Entre deux dangers, choisir la moindre, c'est agir avec prudence.

Si les assemblées primaires doivent avoir lieu, ce qui jusqu'à présent est assez probable, la réforme de la loi du 3 brumaire lenr présage plus de tranquillité qu'elles n'en auroient eu, si des gens à qui l'on fait grace de la potence, avoient conservé l'espoir de devenir *Représentans du Peuple.*

D'aujourd'hui à un mois, il faut que toutes les administrations soient déblayées, pour me servir d'un mot révolutionnaire très-expressif. C'est aux députations de chaque Département à presser l'expulsion des coquins qui ont pris la place des élus du peuple. Le directoire s'empressera sans doute de faire executer la loi; mais chacun sait qu'il a été si trompé depuis un an, qu'il pourroit l'être encore, si l'on n'employoit tous les moyens d'éclairer sa conscience.

Extrait de la Gazette Française.

Nouvelles des Armées.

Des Lettres de Manheim, du 13 novembre, donnent l'espoir d'une trève pour l'hiver. Ce n'est pas seulement à Manheim qu'on reçoit l'avis des propositions faites par les Français d'une trève. Des lettres du Bas-Rhin, du 14, portent que pareilles propositions ont été faites de leur part au Général de Verueck, qui dès le 12, les a envoyées par un courrier à S. A. R. l'archiduc Charles.

Les Français ont abandonné, depuis quelques jours, la Rhebach, pour se replier sur la Quiech. Ils ont aussi évacué Turcheim et Grunstadt, et se sont retirés à Alzei.

De Wese, le 2 novembre. Il se fait de grands préparatifs à l'aile droite de l'armée de Sambre et Meuse, dont le but semble annoncer un mouvement offensif et une attaque prochaine sur le Hunsdruck.

On continue de faire défiler nuit et jour, à marche forcée, des troupes vers le Hunsdruck. Toutes les routes qui conduisent à Audernach et Coblentz en sont couvertes. Le Général Kleber qui commandera en chef sur cette partie du Rhin, vient de se rendre à Bacharach.

CORPS LEGISLATIF.

Conseil des Cinq-Cents.

QUINETTE XIV.e PRESIDENT.

Séance du 11 Frimaire.

Canbacérès, organe de la commission de la clarification des loix, déclare que le rapport sur le code civil est enfin prêt à être présenté au Conseil.

Séance du 12.

Bion, membre de la commission ancienne sur les postes et messageries, rappelle au conseil que son projet de loi, après avoir éprouvé une foule de modifications au conseil des 500, a été rejetté par les anciens ; il déclare que le motif de leur décision a été la taxe exhorbitante établie pour les ports de lettres et de journaux.

Séance du 13.

Crassous demande que la discussion soit reprise sur l'échelle à établir pour le payement des obligations stipulées en papier depuis le 1er. juillet 1791. Adopté.

Un membre, au nom d'une commission spéciale, propose d'accorder des secours aux Colons infortunés, réfugiés ou déportés en France. Le Conseil arrête que les viellards infirmes recevront 40 livres par mois ; les vieillards non-infirmés, 36 livres et tous les individus des deux sexes au-dessous de 21 ans, recevront 20 liv.

Séance du 14.

Comité secret pour entendre la lecture des dépêches arrivées des isles de France et de Bourbon.

Séance du 15.

Cambacérès donne la première lecture du titre premier du code civil, sur la paternité. Ajourné à dix jours.

Richard soumet à la discussion, et le conseil adopte un projet portant formation de deux cents nouvelles compagnies de vétérans nationaux. Ils seront à la disposition du directoire, et feront le service près les administrations et les corps constitués.

Conseil des Anciens.

On approuve une résolution portant que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie.

La séance du 12, a été employée toute entière à la discussion sur la loi du 3 Brumaire.

Mandats.	2 liv.	10 sols.
Cours officiel.	2	15

Créton, Maudet, Rédact.^s

Nota. *Cette feuille périodique, huit pages* in-8.° *paroît tous les Jeudis et Dimanches de chaque semaine. Le prix de l'Abonnement pour le Mans, est de 4 liv. pour trois mois, 8 liv. pour six mois, et 15 livres pour un an; et pour toutes les autres Communes, 5 livres pour trois mois, 10 livres pour six mois, et 18 livres pour un an, franc de port.*

On souscrit chez Maudet, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans.*

Au MANS, chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1796.

(N.° 8.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 25 Frimaire an 5. 15 Décembre 1796.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

Suite du n.° 7.

OUVREZ donc, novateurs sanguinaires, l'histoire de dix-huit siècles, et dites-nous si vos annales nous offrent les mêmes exemples d'élévation et de courage ! Qui ne sait que dans tous les tems, la religion a donné au monde le spectacle d'une intrépidité, d'une constance qui ont confondu la fureur des tyrans, et frappé d'étonnement la philosophie payenne ?

A la vérité, les Grecs et les Romains savoient mourir pour leur patrie, mais non pas pour leur religion, et pour le seul intérêt de la vérité, encore combien étoit rare ce dévouement comparé avec les actes héroïques des sages sans nombre, formés à l'école de l'évangile !

Sans aller nous plonger dans les ténébres de l'antiquité, portons pour un instant nos regards sur les monceaux de ruines et de décombres dont nous sommes environnés.....

Depuis plus d'un siècle, la tourbe impure des philosophico-jacobins aspiroit à la puissance exclusive : son

H

tout atteint, elle promettoit arrogamment aux hommes qu'ils puiseroient le bonheur dans ses dogmes pervers..... Pendant qu'elle a roulé sur le char de triomphe, d'où elle vomissoit sur toutes les têtes ses oracles inflammatoires sans éprouver aucun obstacle; étions-nous plus heureux, plus humains? En existoit-il moins de trahisons, moins d'attentats, moins de ces forfaits qui font frémir la nature?....

Les lois peuvent bien, au grand jour, contenir quelques-fois la main homicide du scélérat, mais son cœur indocile à leurs voix menaçantes, n'en exécutera pas moins, dans l'obcurité, ses sinistres projets.

Ecoutez le langage de J. J. Rousseau, l'un de vos coriphées; il ne doit pas vous être suspect: « philosophe, » tes loix morales sont fort-belles, mais montres-m'en, » de grace, la sanction. Cesses un moment de battre » la campagne, et dis-moi nettement ce que tu mets à » la place du *Paul-Serrho* (1) ».

Avez-vous plus de confiance dans le génie du célébre *Montesquieu?* Le témoignage de ce grand homme, qui auroit eu horreur de vos atroces maximes, vous répondra: « celui qui craint la religion et qui la haït, » est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaîne » qui les empêche de se jetter sur ceux qui passent: » celui qui n'a point du tout de religion est cet animal » terrible (le lion), qui ne sent sa liberté que lorsqu'il » déchire et qu'il dévore. La religion chrétienne est » éloignée du pur despotisme; c'est que la douceur étant » si recommandée dans l'évangile, elle s'oppose à la colère » despotique avec laquelle le prince se feroit justice, » et exerceroit ses cruautés ».

« Nous devons au christianisme, et dans le gouvernement un certain droit politique, et dans la guerre » un certain droit des gens que la nature humaine ne » sauroit assez reconnoître ». (2)

Bourreaux de votre patrie, rentrez-donc en vous-mêmes, si vous êtes encore susceptibles du juste et du vrai, cessez donc d'agiter les torches de la sédition, et de lancer les traits de la calomnie sur l'innocence et sur la vertu....

---

(1) ÉMILE. Tome III. Page 208.

(2) MONTESQUIEU, esprit des loix.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. La diligence de Paris a été arrêtée le 22 près d'Ivré-sur-Huisne, par ordre du Département ; elle étoit chargée d'une cinquantaine de livres de poudre à canon. Le conducteur a, dit-on, voulu corrompre l'officier qui commandoit le détachement, en lui offrant de l'argent pour garder le silence sur cette découverte ; mais, l'officier a rejetté cette proposition et a escorté la voiture jusqu'ici.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

LAVAL, 20 Frimaire, an V.

CITOYENS,

Quel génie infernal inspire donc, dans votre département, une *Chronique* qui n'est *au total*, qu'un levier subversif de toute religion, de toute morale, de tout gouvernement et de tout ordre social ? Nous nous sommes roidis ici pour soutenir la lecture de quelques N.os de cette interminable satyre des bonnes mœurs et de la vraie vertu. Ah! Je partage de tout mon cœur les sentimens d'indignation que fait naître, dans toute ame honnête, ce cloaque fétide de monstruosités...... Et il se trouve encore dans votre ville des yeux pour la lire, des oreilles pour l'entendre, de l'argent pour l'entretenir ?..... Et le gouvernement, le législateur, le magistrat ne sont pas instruits des sarcasmes, des diatribes dont cet insolent libelle est un tissu continuel, et qui ne tend à rien moins qu'à les avilir, les renverser de fond en comble ? Espion, vous dormez donc ?..............

D'abord, pensez que le *Chroniqueur* ne vous fera jamais de quartier : votre prospectus, toutes vos feuilles annoncent l'amour de l'ordre, des loix et de la constitution de 95 : il n'en faut pas plus pour irriter sa bîle. Voyez comme il vous traite dans son N.° 11, page 85 et 86. Vous voulez l'*ordre*, vous êtes donc *royalistes*; vous voulez le règne des *loix*, vous êtes encore royalistes ; vous voulez la *constitution de 95*, il vous faut de la *morale*, de la *religion*; Eh bien ! Vous n'êtes tous que des *aristocrates*, des *royalistes gangrénés pour tous les siécles des siécles*. Aussi se permet-il de vous jetter sur le corps l'instigation de tous les vols, de toutes les insultes, en un mot de tous les attentats dont aucun espace de la

France n'est exempt aujourd'hui. Oh! Nous vous forcerons à nous nommer les sicaires; ils sont signalés *à ne pas s'y méconnoître*, ou bien nous vous rangerons de leur parti. Cependant, comment pourrions-nous le supposer, quand nous vous voyons vous élever avec tant d'énergie contre tous les fléaux de la société, et que vous êtes si fort en butte aux vociférations de cette écume du genre humain?

Au reste, ne rougiriez-vous pas que, par des motifs quelconques, la plume *tempyrique* du *Chroniqueur* vous accordât des ménagemens, lorsqu'elle ne craint pas de distiller son fiel le plus amer contre les personnages les plus éminens de l'état? Lisez ses Numéros 20 et 21: avec quel impudeur il ose avancer que *Bénezekc, ministre de l'intérieur*, est le chef fondé de tous les royalistes; qu'il les soutient au dépens du trésor public, et qu'il salarie tous les journaux qui plaident leur cause. Ailleurs, c'est à *Cochon, ministre de la police*, qu'il jette la pierre, et qu'il attribue la connivence la plus contre-révolutionnaire; tantôt, c'est *Boissy-d'Anglas*; tantôt, *Dupont-de-Nemours*; tantôt le *directoire*, ou des membres des *deux conseils* qui, par une fatalité *anti-sans-culotte*, travaillent en contre-sens de notre sublime révolution; (on entend ce que cela veut dire); en un mot rien, mais rien, selon le *Chroniqueur*, ne se fait bien aujourd'hui. Pour cette malheureuse affaire de Grenelle, (qu'il ne pardonnera pas plus que celle du 22 floréal.) Le corps législatif, sans doute sans réflexion, a décrété un tribunal *d'assassins* qui se sont érigés plutôt en *bourreaux* qu'en *juges* de ces vertueuses et innocentes victimes, que leur dévouement à la chose publique a si cruellement traîné à la mort. *Voilà son style.* Et ce pauvre *Antonelle, le plus loyal, le plus honnête, le meilleur citoyen du monde*, ne voilà-t-il pas qu'on l'a aussi surpris lié et garotté comme un *scélérat*, et que sans autre *pourparler* on vous l'a envoyé droit à Vendôme rejoindre *Babœuf et compagnie*. Bah! Quelle espèce de juges leur donne-t-on? En vérité, on frémit en y pensant. Des juges qui ne veulent pas même leur accorder des témoins, qui sont si vous voulez bien loin, mais qui pourroient être de retour dans quelques années. Malgré cette suite d'*atrocités* envers les *exclusifs*, et dont l'avenir offre un tissu *sans bout*, le *Chroniqueur* nous assure qu'*Antonnelle saisi au collet, mais fort de sa conscience, a obéi comme un enfant à la voix de son père* et s'est bonnement

rendu à la haute cour de justice, sans autre escorte ni gêne que la simple compagnie d'un gendarme; nous devons croire que, loin d'avouer des crimes, il dira là tout plein de choses utiles à la postérité. Enfin par-tout le Gouvernement protége les aristocrates, les prêtres réfractaires, autorise les ennemis de l'*égalité agraire*; et pendant ce temps-là les *patriotes*, *les seuls vrais patriotes*, souffrent les plus indignes vexations, et se trouvent presque réduits au silence.

Espion, qui voulez tout surveiller, voilà les cris continuels de ces anarchistes, voir sur-tout du *Chroniqueur*, faites-les retentir jusqu'aux oreilles du Gouvernement; sans doute il y fera droit.

Salut et Fraternité. Par un de vos Abonnés.

Note des Rédacteurs. On est bien complaisant à Laval de croire que nous sommes faits pour chatouiller le *Chroniqueur*; on le traite avec indulgence, son vrai portrait est encore plus profondément gravé dans l'esprit du public et représenté plus au naturel, que ce que la lettre que nous venons de copier, et nos réflexions pourroient en offrir. La diatribe de son N°. 28 annonce qu'il s'est parfaitement reconnu au tableau de notre n°. 7 : nous n'en voulions pas d'avantage : au surplus, nous devons nous attendre d'ici à long-tems, que tous ses N^{os}. porteront à bout touchant contre la saine partie du conseil des 500, et spécialement contre l'approbation du conseil des anciens, de la nouvelle rédaction de la loi du 3 Brumaire. Elle excommunie de la société règnante, tous nos patriotes exclusifs; elle lui rend, *bon-gré mal-gré*, tous les prêtres, *injustement dits* réfractaires : c'est un terrible coup porté au sans-culotisme; il aura pourtant lieu..... Tranquillisez-vous, vertueux citoyens de Laval, nous vous prouverons notre fermeté, et nous dirons tout.

St. Martin Rigaudiere, chassé de Laval, poursuivi à Pré-en-Pail, comme une bête féroce, est à Paris...... Avis aux paisibles Citoyens.

Citoyens Rédacteurs de L'espion Constitutionnel.

Veuillez insérer l'article ci-dessus et des autres parts, dans un de vos plus prochains numéros...... Eclairer l'ignorance autant qu'il est en son pouvoir, enhardir la modeste vertu, donner de l'énergie aux insoucians

ont autant de moyens d'acquérir des titres à l'estime et la reconnoissance de ses concitoyens.

Un de vos abonnés.

AVIS important aux honnêtes, mais insoucians et apathiques habitans des Villes, et aux honnêtes, mais trop simples et trop confians habitans des Campagnes.

Extrait du Journal de France des Freres Chaigneau, *N.° 393, sur les Candidats.*

Les élections approchent, le souvenir de vendémiaire réveille la crainte et l'indignation dans les cœurs honnêtes, la rage et la soif du sang dans l'âme des exclusifs. Ces derniers conspirent visiblement, pour empêcher la convocation des assemblées primaires, ou les frapper encore de terreur..... Un crime de plus ne leur coutera rien. Legislateurs encore immaculés, qui rougiriez de siéger auprès des valets de Robespierre, pères de famille qui n'êtes pas encore entièrement dépouillés, Amis de l'ordre qui voulez la constitution et la paix intérieure, mais qui n'en jouirez que lorsque le peuple aura fait de bons choix, sachez les préparer.

Le titre III de la loi du 25 Fructidor sur les élections est ainsi conçu : » Durant le mois de nivose, » chaque citoyen a le droit de se faire inscrire lui-» même, ou de faire inscrire ceux de ses concitoyens » qu'il juge à propos, sur la liste des candidats, et de » s'y désigner lui-même, ou de désigner les autres pour » une ou plusieurs des fonctions qui sont à remplir dans » le mois de germinal suivant. Ces inscriptions se font » à l'administration municipale qui n'en peut refuser » aucune, et qui en donne des récépissés. Les listes des » candidats sont affichées et lues dans les assemblés pri-» maires, communales ou électorales, aussi-tôt la for-» mation des bureaux, les suffrages peuvent être donnés » a des citoyens non-inscrits sur ces listes ».

Cette loi salutaire dans un pays où l'on auroit à lutter que contre la modeste insouciance des hommes instruits et capables, devient une arme à deux tranchans chez un peuple agité par des factions. L'ambitieux-jacobinisme le plus hardi, le plus adroit à saisir tout ce qui peut favoriser ses desseins, se prépare à faire de cette loi un abus funeste. Il est de notre devoir d'en prévenir les citoyens confians et faciles à tromper.

Les exclusifs ne mettent pas une grande importance à influencer les élections de Paris. Le peu de nominations que cette commune fera, sera d'un léger poids dans la balance, s'ils parviennent à se faire élire dans les départemens. Au sein des campagnes le peuple est plus crédule et moins éclairé, la loi du 26 fructidor y est moins connue, les commissaires du directoire, pour la plupart des jacobins, y exercent une grande puissance, et sont dévoués aux apôtres de la terreur. Eux seuls composeront, imprimeront, afficheront, colporteront leurs listes de candidats ; ils auront grand soin d'écrire en grosses lettres : *En vertu de la loi du 25 fructidor ;* le peuple toujours trompé, votera pour eux en gémissant et en croyant obéir à la loi. Députés au nouveau tiers, éclairez vos commettans ; journalistes qui n'êtes point vendus aux factions, apprenez à vos lecteurs le danger qui les menace ; hommes purs et vrais amis du peuple, n'oubliez pas que dans le mois de nivôse vous pouvez, vous devez désigner de vertueux candidats : dites-le, redites-le, écrivez-le dans toute la France, et croyez qu'un bon choix peut être plus utile à la patrie qu'une victoire.

CADET GASSICOURT.

Lisez, méditez, agissez, hommes probes, votre sort est entre vos mains. Opprobre et malédiction à celui qui oseroit vous dire que vous êtes en minorité ! Il est temps de confondre ceux qui calomnient aussi audacieusement la nation frraçaise. Ah ! ne désesperez pas du salut de la patrie, et je vous réponds qu'une secte vouée à l'exécration des races présentes et futures, qui, au nom sacré de la liberté qu'elle profane, aspire insolemment et avec l'impudence la moins déguisée, à établir et à consolider son odieuse tyrannie, ne retirera de ses perfides et infernales machinations que honte et confusion.

ARMÉE DU RHIN ET MOSELLE.

Une lettre du Général en chef Moreau, datée de Schilihem, le 13 Frimaire, annonce que les Autrichiens ont tenté inutilement de s'emparer du pont d'Huningue, qu'on a fait à l'ennemi une centaine de prisonniers, mais sa perte en tués et blessés, se monte à 1800 ou 2000 hommes ; sa colonne de gauche a violé le territoire Suisse. Notre ambassadeur fait à cet égard des réclamations.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

QUINETTE XIV.e PRESIDENT.

Séance du 16 Frimaire.

Proposition faite de lever un impôt sur les successions. Renvoyé à une commission.

Sur le projet d'interdire le port d'armes à tout citoyen qui ne seroit pas autorisé par la municipalité. On adopte la question préalable.

On s'occupe eusuite de la police, tant de l'intérieur de la République, que de Paris en particulier, qui depuis dix jours, (dit Riou,) est devenu un coupe-gorgé dans lequel les assassinats et les crimes se renouvellent chaque jour. Commission nommée à cet effet.

Discussion relative aux colonies. Commission nommée.

Séance du 17.

On passe à l'ordre du jour sur plusieurs pétitions d'un intérêt particulier. --- On reprend la discussion sur le projet tendant à réprimer les abus de la presse. Jourdan, dans un discours qui renferme des idées grandes, et des vérités qui ont frappé tous les auditeurs, a combattu le projet. Le discours sera imprimé malgré les Louvet, les Tallien et autres de ce genre. --- Comité secret pour terminer la lecture des dépêches sur les colonies.

Séance du 18.

Pères du Gers, demande que la commission chargée de reviser les loix sur les prêtres réclus, soit tenue de faire son rapport primidi. (adopté.)

Discussion sur la presse, projet de Daunou attaqué par Henry la Riviere et Doulcet. Scène occasionnée par le Sage-Sénaut et autres montagnards. Aucuns discours dans cette discussion ne seront imprimés.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 16

Résultat et adoption de la nouvelle réforme de la loi du 3 brumaire.

Séance du 17.

Discussion sur les sept résolutions analogues aux monnoies ; ajourné.

Le prix de l'ab. de 3 m. pour le Mans, est 4 l. et la cap.e 5. l. f. p.

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur. 1796.

(N.° 9.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 28 Frimaire an 5. 18 Décembre 1796.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

Reflexions sur les Gouvernemens.

LA conservation de tout gouvernement veut que tout fléchisse devant l'autorité, mais *devant elle seule*, et seulement d'après *les loix expressives de la volonté générale*. Un gouvernement, comme tout autre institution, doit être mûri par le tems. Plus un état a d'étendue, plus le gouvernement doit avoir de vigueur. Mais cette vigueur ne doit pas être confondue avec la sévérité, elle ne doit avoir pour mobile et pour but que l'exécution des loix, et l'entière liberté de tous ceux qui n'y opposent pas d'obstacles, sans préjuger les opinions qui ne sont nullement du ressort de la société.

L'esprit de parti tient à la nature humaine, et à sa source dans nos passions ; il existe dans tous les gouvernemens. Ses formes sont variées à l'infini. Lorsqu'un parti triomphe d'un autre, les haînes s'allument, les vengeances se préparent, et on arrive enfin à une tyran- qui englouiit tout. L'esprit de parti pervertit tout. Les jalousies, les fausses allarmes, les querelles, la corruption, l'insurrection, voilà les fruits qu'il pr   ud

quand il ne se propose pas l'ordre général et la félicité publique. Il augmente et assure même l'influence de de l'étranger, et ouvre un vaste champ à l'intrigue et à la cabale.

Voilà pour les partis : mais il importe d'appeler l'attention du Français sur un autre objet d'une grande importance.

Les plus fermes, pour mieux dire, les seuls appuis de la prospérité publique sont la religion et la morale. Celui-là est un mauvais citoyen, qui essaye d'ébranler ces deux colonnes sur lesquelles reposent la félicité humaine : elles sont liées au bonheur de l'état et des individus, par une multitude innombrable de rapports. Qu'est la propriété, la réputation, la vie même des citoyens, depuis que le serment n'est plus qu'une formule politique à laquelle on attache aucune idée religieuse ? Eh ! Ne croyons donc plus si légèrement que la morale peut se passer de l'appui de la religion. La première a sans doute une forte influence sur les ames bien nées, et qui ont reçu de l'éducation ; mais l'experience de tout les siècles prouve que la morale, sans religion, n'est pour qui que ce soit un frein suffisant pour le contenir, *même dans le cercle social.*

« On dit que les gouvernemens populaires sont pro- » pres à inspirer l'amour de la vertu. Trouvez-moi » donc quelque part une vrai vertu sans religion, dit » le célébre Wasington, aux états unis d'Amérique.

Département de la Sarthe.

Du Mans. En rendant à la liberté, le 26 frimaire, sept Prêtres détenus pour seule cause du refus d'un serment proscrit par la Loi, comme par le voeu unanime des Français, les corps administratifs commencent à mettre à exécution la nouvelle rédaction de la loi du 3 brumaire. Tous les articles qui concernent les prêtres *insermentés*, sont rapportés ; il faut espérer que toutes les prisons qui renfermoient ces victimes de leurs conscience, vont donc enfin s'ouvrir à la voix de la loi.

Variétés.

Le point le plus moral à atteindre, et qui ne doit pas être suspecté de fanatisme, et pour les administra-

teurs de toutes les classes, l'exécution sévère des loix, fondées sur la justice, l'humanité, et le vœu le plus prononcé des citoyens; que de reflexions cet incontestable principe offre à l'homme impartial et attentif à toutes les circonstances de notre révolution! choisissons en une. La nouvelle rédaction de la loi du 3 brumaire, acceptée au conseil des anciens, nous donnoit tout lieu de croire à un triomphe complet *de la vertu de tous les tems*, sur les prétentions extravagantes des *insociables*. Les orateurs qui ont intrépidement développé les plus lumineux principes et qui en ont emporté la sanction, n'ont jamais pu, et ne pourroient même pas croire quelle dût laisser des réserves ultérieures contre les vrais amis de la patrie, et un vaste champ toujours ouvert aux ennemis déclarés de l'ordre et des loix. Voilà cependant la dure position où nous craignons de nous trouver encore, et dont nous ne sortirons finalement, que quand le peuple, plus éclairé et mieux soutenu, exigera impérieusement l'exécution, *mot à mot*, de tous les articles de la constitution qu'il a acceptée en 1795. Ce sera alors qu'il recouvrera l'union sociale, la protection des loix, sa sûreté individuelle, la paisible jouissance de ses propriétés, et son bien le plus précieux, l'entière liberté du culte de ses pères, si indignement proscrits depuis six ans. La loi parle, mais elle n'est pas encore écoutée: cela viendra.

Méprise qui voudra l'effort *patriotique*,
Tous les deux jours tenté par un artiste inique.
Je soutiens moi, que dans un certain cas,
Avec son œuvre, on peut se tirer d'embarras.

Hier, pris d'un besoin qu'il falloit satisfaire,
J'avois assez bien commencé,
Mais pour finir, c'étoit une autre affaire;
Regardant à propos autour de la lunette,
Sans linge, sans papier cela n'est pas aisé.
J'apperçois du *Bazin*, ma fortune est complette.
Avant de m'en servir, je lis sur ce chiffon:
» Chers Jacobins, sublime découverte!
» Pour deux maisons, de la poudre, dit-on;
» Lettres du ciel, brochures rouges, vertes;
» Aux émigrés, toute la France ouverte.
Ah Dieu! tout est perdu: *Bazin*, vîte au canon.

Lecteur, dans cet endroit son zèle est fort utile;
A ce poste sans cesse il doit être attaché:
En pareille rencontre, offre-lui cet azile,
Et tu seras, ma foi, parfaitement torché.

Accuser ses Concitoyens, les dénoncer à la vindicte des lois et à l'opinion publique sur des *dit-on*, n'est-ce pas le trait d'un scélérat jacobin? Ceci nous rappele les jours du terrorisme, et le régime atroce des comités révolutionnaires. Les poudres annoncées à l'adresse de deux Citoyens de cette ville, étoient destinées pour Nantes. Les voilà donc pleinement justifiés. Cette odieuse calomnie ne restera pas impunie, ou nul Citoyen ne sera à labri de ses traits. N'auroit-on pas droit alors d'accuser les Administrations et les Tribunaux d'être d'accord avec le calomniateur impudent!

QUATRAIN.

Au lieu de le punir, n'amorcez pas le crime;
Avec un scélérat, il faut un autre ton.
Croyez-moi, gens de bien, prodiguez moins la rime:
Qu'il périsse sous le bâton.

NOUVELLES DES ARMÉES.

On mande de Strasbourg, le 15 Frimaire, que l'avantage signalé, remporté par la garnison d'Humingue contre les Autrichiens, a été chèrement acheté par la perte du Général Abattucci, qui est mort de la blessure qu'il a reçue à cette affaire.

Il y a quelques temps que l'on parloit d'une grande expédition, dont le but étoit de la plus haute importance; et ce bruit étoit fondé sur l'armement d'une flotille, dont on ignoroit la destination. Ce secret vient d'être éventé. La flotille vient de rentrer dans le port de Dunkerque, et les troupes ont débarqué. Les bâtimens, en partie maltraités par la tempête, vont être désarmés.

On attend avec impatience des nouvelles officielles

d'Italie ; la dernierre lettre de Buonaparte est du 4 frimaire. Quelques lettres particulières d'Italie, et des gazettes étrangères, annoncent des évenemens avantageux aux Autrichiens que nous ne rapportons pas, parce que nous les croyons démentis par des avis plus authentiques. Il est certain que Buonaparte à reçu un renfort considérable de l'armée des Alpes. Son armée tout en cobattant avec une valeur extraordinaire, commence à sentir la lassitude de la guerre, et son vœu est pour la paix, comme celui de tous les Français, à l'exception des jacobins.

NOUVELLES DE PARIS.

Un messsage du directoire exécutif au conseil des cinq-cents, du 11 frimaire an 5, sollicite des peines plus rigoureuses pour arrêter les crimes sans cesse renaissants, qui, dans les départemens, désolent les villes et les campagnes, et menacent la sûreté intérieure de la république. Les loix actuelles n'offrent, contre ces forfais, que des moyens de répression dont l'insuffisance est chaque jour reconnue.

Il est bien tems que le Gouvernement et les administrations s'occupent des moyens les plus énergiques pour faire enfin cesser ces fléaux de la société.

On crioit ces jours dans les rues un nouveau journal, appelé journal du Diable : puisqu'il vient de l'enfer, dit une femme en passant, c'est un journal jacobin....... Il n'y a donc pas qu'au Mans, qu'on voit des productions infernales.

Le nombre des places vacantes par la loi qui chasse les amnistiés, s'éléve à près de 800.... Que deviendront-ils?

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

QUINETTE XIV.e PRESIDENT.

Séance du 20 Frimaire.

La discussion s'ouvre sur le projet de Daunou, rela-

tif à la répression des délits de la presse. Felix-Faulcon a combattu ses projets, ainsi que celui d'un journal priviligié ou tachigraphique. --- Un autre membre prononce une question favorable au tachigraphique, et demandé la question préalable sur l'article qui exclut les journalistes des tribunes particulières.

Séance du 21.

Pastoret fait un rapport pour rendre le droit de cité en France, aux religionnaires fugitifs. Le discours et le projet de résolution seront imprimés.

Comité général.

Séance du 22.

La pénurie du trésor public, la situation critique de toutes les branches du système financier, les moyens de remédier à ses maux pressans; tel a été l'objet du comité secret d'hier.

La séance d'aujourd'hui s'ouvre par la lecture du procès-verbal; elle dure plus d'un quart d'heure, et chacun se demande quelle discussion importante a pu motiver un aussi long narré.

Le conseil reprend son comité secret.

Séance du 23.

On s'occupa dans le comité secret d'hier, des moyens d'assurer aux acquéreurs de domaines nationaux, la jouissance de leur propriété. On sentit que pour y parvenir il falloit accélérer les radiations de dessus les listes d'émigrés, afin d'être à portée de déterminer promptement et en définitif, quels sont les domaines nationaux aliénables. On arrêta qu'il seroit nommé une commission de cinq membres. Elle sera nommée au scrutin.

Une partie de la séance a été employée à entendre quelques faits sur la douloureuse position de Saint-Domingue.

On rentre en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

LACUÉE, XIII.e PRÉSIDENT.

Séance du 18 Frimaire.

Approbation de plusieurs résolutions, d'un intérêt particulier.

Dans la séance du 19, on approuve aussi deux résolutions; la première proroge au 15 nivôse, le délai fixé au 20 frimaire, relatif aux marchandises anglaises; la seconde organise 200 nouvelles compagnies de vétérans nationaux.

Séance du 20.

Le conseil reçoit et approuve une résolution portant que l'article II de la loi du 9 floréal, an 4, est applicable à la veuve Sylvain Bailly.

AVIS.

Le citoyen Dariot marchand au Mans, dans sa maison au premier étage, donnant sur la rue marchande, vis-a-vis le C. Coqueret, avertit le public, qu'il à apporté de Paris, un superbe assortiment d'indienne fond de couleur dans le dernier goût.

Des Châles en soie, à franges, et à écharpes brochées en façon de mantelets, d'un très joli goût.

Des Tafetas de Florence de différentes couleurs, des draps fins, des Casimirs et autres marchandises, qu'il donnera au plus juste prix.

Jousseaulme, maître d'écriture, et arithméticien, prévient ses concitoyens qu'il donne des leçons en ville; il ose espérer que sa maniere d'enseigner et son exactitude à donner ses leçons, lui attireront la confiance de ceux qui lui donneront des éleves.

Il enseigne aussi la tenue des livres en simple et double partie, et les changes étrangers, ainsi que tous les calculs qui ont du rapport aux différentes branches de commerce, tels qu'on les usite chez les meilleurs négo-

cians. Il espére d'autant mieux remplir les vœux de ceux qui voudront lui faire l'honneur de prendre de ses leçons, qu'il a pendant un certain temps tenu les écritures dans une des plus fortes maisons de commerce de Bordeaux.

Il demeure rue St. Vincent, N°. 89.

ANNONCES.

„ Apologie des Septembriseurs. --- Mémoire des Robespiere, Marat, Carrier, Danton, etc. Vengés des atroces crimes dont ils sont accusés. --- Eloge des vertus civiques et de l'humanité de Babœuf, Antonnelle et autres frères persécutés. --- Justice et humanité du Tribunal Révolutionnaire de Fouquet-Tainville. --- Justification de l'insurrection du camp de Grenelle. --- Légitimité des projets de Babœuf et Associés. --- Apologie des comitités Révolutionnaires, des loix Révolutionnaires, nécessite du régime de la Terreur. --- Pétition de . . . au citoyen G. . . de faire égorger les détenus dans les maisons de détention, pour cause d'opinions religieuses, ou d'aristocratie: --- Boucherie atroce commise par la commission militaire du Temple, contre les infortunés arrêtés au Camp de Grenelle. --- Chronique de la Sarthe. „

Prix des marchandises.

Mandat. 2 l 10 s, 9 s 6 d, 10 s, ... 11, 12 s, 11 s, 3 d.	Eau-de vie 22 dégrés 375 l
Le cours du Directoire est . . . . 2 l 17 s	Huile d'olive . . . 1 l 6 s
Café S. Domingue. . . 1 l 15 s	Sucre d'Hambourg. . 2 l 1 s
Esprit 316. 495	Sucre d'Orléans . . 1 l 17.
	Savon de Marseille 17 s 6 d
	Chandelle . . . . . 13 s

Créton, Maudet, Rédact.^s

Nota: *Cette feuille périodique, huit pages in-8.° paroît tous les Jeudis et Dimanches de chaque semaine. Le prix de l'Abonnement pour le Mans, est de 4 liv. pour trois mois, 8 liv. pour six mois, et 15 livres pour un an ; et pour toutes les autres Communes, 5 livres pour trois mois, 10 livres pour six mois, et 18 livres pour un an, franc de port.*

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans.*

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur. 1796.

(N.° 10.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 2 Nivôse an 5. 22 *Décembre 1796.*

> Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
> Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

Sur l'établissement de la société dite des Jacobins.

Il n'y eût jamais une institution humaine plus extraordinaire et plus affligeante que celle qui a été connue en France sous le nom de *Société des Jacobins*. Une aggrégation de vauriens, de bandits, de scélérats, ne connoissant d'autre Dieu que *Voltaire*, d'autre évangile que le contract-social du misantrope Rousseau; d'autre morale que celle de l'apostat *Raynal*, d'autre politique que celle de Cartouche; conspirant au grand jour contre toute religion, tout ordre social, contre tous les trônes, tous les gouvernemens; proscrivant avec la plus solemnelle publicité tous les propriétaires, tous ceux qui, par des talens rares, ou une probité incorruptible, jettoient quelqu'éclat. Voilà un de ces phénomènes que nous regarderions comme une chimère, si on nous disoit qu'il a été vu chez une nation de l'antiquité, ou chez un peuple lointain qu'un tel ramas se soit constitué sans contradiction; un sénat suprême au sein de la capitale d'un grand empire, qu'il ait fondé dans presque toutes les villes de l'Europe un semblable sénat, sans que l'Europe entière en ait pris de souci; qu'il eût organisé sous les

yeux de tout souverain, des compagnies de larrons, d'assassins, d'empoisonneurs, sans que les souverains se soient armés de la foudre pour abattre ces nouveaux Tytans; qu'il ait ébranlé tous les trônes sans que les Rois se soient allarmés, qu'il ait fait égorger par les bourreaux une foule innombrables de citoyens de tout sexe, de tout âge, de tout état, qu'il ait. . . . Sans que ces crimes lui ayent coûté d'autre peine que de les vouloir; que ceux enfin qu'il proscrivoit, se soient laissé dépouiller, incarcérer, traîner à l'échafaud, sans opposer la plus légère résistance, sans proférer un murmure; voilà un de ces mystères de résignation d'une part, et d'audace de l'autre qu'il faut bien croire puisque nous l'avons vu.

Il prouve que tout est possible et croyable dans ces boulversemens qui amenent la chute des Empires. Quand un cadavre est prêt à tomber en putrefaction, des milliers d'animaux immondes accourent, s'en disputent les lambeaux, ne laissent que les parties osseuses et finissent par s'entre-dévorer. Cette image dégoûtante représente au naturel l'état de la France livrée aux jacobins, si le règne des loix et l'acceptation de la constitution ne les eût dispersés, ils auroient tout dévoré et n'auroient laissé que le sol.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Des Néophites révolutionnaires ont tenté d'assassiner dans la grande rue, le citoyen Henry, fripier; à ses cris douloureux, ses voisins sont accourus, et lui ont sauvé la vie; mais quelle calamité jacobite, ces scélérats sont arrêtés.

On assure que l'administration de ce département informée qu'un des rédacteurs de la Chronique de la Sarthe, le trop fameux St. Martin Rigaudière, bien digne du nom de Marat, (qu'il s'est donné lui-même), qui avoit sollicité et médité dans le département de la Mayenne, l'assassinat de tant de gens probes; informée, disons-nous, qu'il avoit travaillé pendant son séjour au Mans, de son métier ordinaire, en se targuant qu'il avoit des pouvoirs du Ministre Merlin, après des informations dont le résultat l'a engagé de dénoncer aux tribunaux criminels, et à abandonner à la sévérité des

loix, cet impudent empirique. Quel est le sort qui lui est réservé? Ce problême n'eût pas été difficile à résoudre il y a quelques années.....

Comme Citoyens, et plus particulièrement comme défenseurs de la constitution, nous ne cesserons de réclamer, en faveur des administrés, et de rappeler aux corps administratifs leurs devoirs. Ce n'est qu'en se conformant à ce code fraternel, que les pouvoirs organisés mériteront l'estime et la confiance de leurs semblables.

La constitution à la main, nous sommes fondés à leur faire des reproches sur l'inexécution de l'article III de la déclaration *des droits de l'homme*, et sur l'infraction de l'art. VII des *devoirs du Citoyen.*

1.° L'article III des *droits* porte : *l'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse.*

2.° L'article VII des *devoirs* est ainsi conçu : *celui qui, sans enfreindre ouvertement les lois, les élude par ruse ou par adresse, blesse les intérêts de tous ; il se rend indigne de leur bienveillance et de leur estime.*

D'après ces deux textes formels du pacte Français applicables à tous les membres de la société ; pourquoi donc les autorités constituées de cette commune laissent-elles gémir dans les fers, d'innocentes victimes de la *terreur*, que la loi du 14 Frimaire dernier rend à la liberté, et que l'opinion publique révendique encore plus fortement.

Ne seroit-on pas tenté de croire que les mânes des *Carrier*, des *Robespierre*, planent encore sur notre cité.

Si vous êtes les fidèles organes de la loi, si vous continuez de vous montrer les sincères amis de la justice et de l'humanité opprimée par la faction jacobite, suivez-donc avec impartialité, la route glorieuse que vous a tracé *Goupil-Prefeln*, membre du *conseil des anciens*, dans cette séance mémorable.

Cet orateur, non moins éloquent que sensible, à peint sous les couleurs les plus odieuses, toute l'injustice et la barbarie des loisrendues contre les prêtres dits injustement réfractaires, par le régime atrocement révolutionnaire des lois qui reprendroient toute leur force, a-t-il dit, si la résolution n'étoit pas approuvée.

Au terme de l'article X de la loi du 3 Brumaire, le prêtre catholique et son généreux bienfaiteur qui lui donne l'hospitalité, sont tous les deux condamnés à la peine de mort.

Législateurs, pouvez-vous, a-t-il ajouté, *refuser d'approuver une résolution qui rapporte une loi aussi féroce* ?

Le conseil des anciens, frisonnant d'horreur, a sur-le-champ, par un acte de justice, approuvé à la très-grande majorité, la nouvelle rédaction de la loi du 3 Brumaire, qui rapporte tous les décrets sanguinaires rendus contre les prêtres non-assermentés, et qui proscrit des fonctions publiques, jusqu'à la paix, tous les terroristes amnistiés.

Ainsi, la cause détruite, l'effet doit tomber avec elle; on ne peut donc plus arrêter ou retenir dans les chaînes, le prêtre paisible, sans abus d'autorité.

Les anciens, en sanctionnant l'amendement de la résolution relatif aux prêtres insermentés, viennent d'ôter aux élus du peuple, jusqu'au moindre prétexte de leur incarcération, puisque la loi ne reconnoît maintenant que de bons ou mauvais citoyens. Cette cruelle captivité jointe aux rigueurs du froid et de l'indigence, si elles se prolongeoient encore, seroit un double scandale qui outrageroit également les lois de la république et celles de la nature, les principes de la constitution et les règles éternelles de la justice. Eh! Qu'attendroit-t-on encore? N'y a-t-il pas eu assez de persécutés; n'y a-t-il pas eu assez de martyrs; ne les a-t-on pas assez puni de leurs vertus; et tandis que les vils amnistiés couverts de crimes, jouissent, sous les yeux mêmes de la loi, de leur ignominieuse liberté, laissera-t-on pourrir dans les cachots, ces hommes vénérables par leurs malheurs, que n'a pu même atteindre le plus léger soupçon?

Magistrats du peuple, si votre propre honneur, si les cris de la douleur ne sont pas de vains noms, brisez les fers de ces victimes héroïques; ne sont-ils pas les enfans de la même patrie; comme nous, n'ont-ils pas les mêmes droits à la protection, aux bienfaits de la loi? S'il s'en trouve de coupables parmi eux, que les tribunaux constitutionnels les jugent, mais ayez le courage d'être justes envers l'innocent. Une telle conduite vous attirera les applaudissemens de l'homme probe, et le peuple qui ne cesse de réclamer au fond du cœur ses

anciens bienfaiteurs, dont la conscience est à l'épreuve, vous comblera de bénédictions.

Au prochain numéro nous donnerons littéralement la nouvelle rédaction de la trop fameuse loi du 3 Brumaire.

Des lettres particulières de Bordeaux, confirment la nouvelle des nouveaux désastres arrivés à St. Domingue, par la révolte générale des Nègres ; ils sont si dignes de la liberté qui nous a coûté nos colonies, qu'ils vendent aux Anglois leurs propres enfans, et les prisonniers qu'ils font sur nous dans les combats, pour la cause de cette chère liberté.....

Ils ont secoué le joug de la dénomination *jacobine* de Santhonax, et l'ont déporté jusqu'au fond de l'Amérique septentrionale. Preuve évidente que nos frères les Nègres savent mieux que nous, ce qu'il falloit faire de Santhonax.

Departement de Loir et Cher.

Vendôme, 16 frimaire. Les 41 prisonniers détenus dans cette ville, avoient dit-t-on, été au moment de s'évader. On a fait hier la visite des bâtimens où ils sont logés, et il n'y a aucune crainte d'une évasion.

On a arrêté et conduit dans les prisons d'Arras, quinze brigands, tant hommes que femmes...... Dans le nombre de celle-ci, on nomme une nièce de Merlin (de Douai). *Le Surgue*, un des assassins du courrier de Lyon, étoit aussi parant de Merlin.... Quelle fatalité range les brigands dans la famille du ministre de la Justice.

A Lyon on assassine les jacobins, vont crier les exclusifs..... Un homme entre dans le magasin du citoyen Parent, et enleve trois pièces de toile : il est aperçu par une ravaudeuse qui crie au voleur, on le poursuit, ne pouvant l'atteindre, on lui tire un coup de pistolet qui le renverse mort.

Nouvelles de Paris.

Un jugement affiché dans plusieurs quartiers de Paris

qui condamne *Vatard*, rédacteur du journal des hommes libres, a produire l'original d'une lettre déclarée fausse calomniatrice, ou a payer 1500 livres en numéraire, de dommages et intérêts, de plus, à l'affiche du jugement à ses frais, au nombre de mille exemplaires.

Avis aux calomniateurs. . . . .

La petite Nanette est sortie vierge du bureau central ; elle à reparu hier au théatre Feydeau, oú le public s'est empressé de lui témoigner l'interêt qu'il avoit pris aux nouvelles persécutions qu'elle éprouvoit.

Le 25 Frimaire, on conduisoit au tribunal criminel une jeune et jolie personne, dont la physionomie, pleine de candeur, intéressoit tous les spectateurs. La veille, au soir, on avoit crié dans les rues *l'arrestation de la petite Nanette par le bureau central.* Le peuple, voyant passer cette jeune fille, se met à crier : *Tiens v'là c'te petite Nanette ! Ah ! mon Dieu! qu'eu'dommage ! alle est si gentille* ! Un amateur de spectacle leur expliqua que *la petite Nanette étoit une pièce que l'on jouoit à la rue Feydeau.* Plusieurs femmes se moquèrent de l'observateur, en disant : *Tiens! la justice iroit fourrer son nez dans des pièces de spectacle* ?

Nouvelles des Armées.

On s'étonne du silence que le gouvernement garde sur les armées d'Italie et du Rhin. Les quinze jours que Bonaparte avoit démandé pour annoncer la prise de Mantouë, sont expirés. Les Autrichiens font les plus grands efforts pour s'emparer de Kel, mais les généraux français y *mettront bon ordre.* L'empereur à refusé l'armistice proposé par les généraux français.

VARIETÉS.

On souffre, on se tait, ce n'est plus la crainte de parler, c'est l'ennui de répéter des plaintes constamment inutiles. Au sentiment de la misere on ajoûte des inquiétudes pour sa sûreté, mais le caractere actuel, c'est l'indifférence. Tous les crimes qu'on apprend, sont accompagnés de circonstances qui annoncent combien peu il en coûte maintenant pour en venir au plus profond dégré d'immoralié.

Nouvelles Étrangeres.

Le flambeau du nord, la célèbre Catherine vient de s'éteindre le 6 Novembre dernier, à l'extrémité d'une

carrière de 87 ans ; le rédacteur de la Gazette Française dit que le plus grand des Rois vient de mourir ; et Sixte-Quint aussi, s'il eût vécu encore, eût dit d'elle comme de la grande Elisabeth : qu'elle étoit *un'gran'cervello di principessa.* Le rédacteur de la *Chronique* la peint comme un assassin, une empoisonneuse et une prostituée. Le contraste paroîtra frappant aux yeux du vulgaire, mais le philosophe verra dans les deux versions un éloge. Le *Chroniqueur* voulant faire son oraison funèbre, a décoré son tombeau des attributs jacobites. Ce sont là ses vertus à lui.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

QUINETTE XIV.e PRESIDENT.

Séance du 24 Frimaire.

Engerrand, au nom d'une commission, fait un rapport sur la question de savoir si un notaire peut cumuler un autre fonction publique. Quoiqu'aucune loi ne prononce positivement sur cette question, cependant toutes celles rendues sur cette matière, semblent consacrer la négative pour réponse à la question sus-énoncée.

Le rapporteur propose donc d'arrêter, qu'un notaire qui auroit accepté une fonction publique, pourra, à son expiration, reprendre ses premièrs travaux.

Impression et ajournement.

Séance du 25 Frimaire.

Au nom de la commission des transports, postes et messageries, réunie à celle des finances, Bion a fait adopter un nouveau tarif de la poste aux lettres. En voici les principaux articles.

» Art. Ier. A compter du jour de la publication de la présente loi, le prix du transport des lettres, paquets, journaux et ouvrages périodiques, or et argent, sera payé conformément au tarif ci-après.

» Savoir ; pour la lettre simple, dans l'intérieur du même département, 4 sous. -- D'un département à un département contigu, 5 sous. -- D'un département à un un autre département, et jusqu'à la distance de 30 lieues inclusivement, 6 sous. -- De 30 à 40 lieues, 7 sous. --- De 40 à 50 lieues, 8 sous. --- De 50 à 60 lieues, 9 sous. -- De 60 à 80, 10 sous, -- De 80 à 100, 11 sous. -- De 100 à

120, 12 sous. — De 120 à 150, 13 sous. — De 150 à 180, 14 sous. — De 180 et au-delà, 16 sous.

Séance du 26.

Réal rappele au conseil de quel importance il est de ne pas éloigner encore l'époque où le nouveau régime hypotécaire sera mis en activité. Il promet les plus heureux résultats de cette institution qui a obtenu l'approbation du directoire et des gens qui ont des connoissances dans cette partie de l'économie politique.

Le conseil arrête qu'il s'occupera du code hypothécaire, immédiatement après la discussion sur les transactions.

Séance du 27.

Cambacérès et Richard, ont successivement parlé sur les peines à infliger aux voleurs et assassins qui désolent la république. La commission de la classification des loix s'occupent sans relâche de donner de l'énergie aux codes civil et criminel. Cette commission s'est convaincue qu'il lui étoit difficile de toucher au code pénal, dont toutes les parties se tiennent.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 21 Brumaire.

Le conseil approuve une résolution qui accorde des pensions aux peres et mères, veuves et enfans des citoyens morts pour la patrie, et à des domestiques de Stanislas, roi de Pologne.

La séance du 22, a été employée à la proposition de rejetter la résolution du 2 frimaire, interprétative de l'article 7 de la loi du 9 décembre 1790.

Séances des 23 et 24.

Le conseil a discuté la résolution qui annule les élections des députés au corps législatif, faites par Cayenne. Elle a été approuvée.

Créton, Maudet, Rédact.^s

Mandat. 2l 11s 6d, 11s, 12s, ... 12s 3d, 12s 6d.	Eau-de-vie 22 dégrés 375 l
Le cours du Directoire est .... 2 l 17 s	Huile d'olive . . . 1 l 7 s
	Sucre d'Hambourg. . 2 l 1 s
	Sucre d'Orléans . . 1 l 16.
Café S. Domingue 1l 14s 16.	Savon de Marseille .. 18s.
Eesprit 3l6. 50 2l 10s à 50 5l.	Chandelle . . . . . 13 s

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur, 1796.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL

DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 5 Nivôse an 5. 25 *Décembre* 1796.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

L'HISTOIRE nous apprend que presque toutes les nations de l'antiquité ont mieux aimé suivre des superstitions, que de renoncer aux avantages de la Religion. Les législateurs l'ont regardée dans tous les temps, comme nécessaire pour assurer l'exécution des loix et en maintenir la vigueur. C'est ce qui faisoit dire au *Chancelier de l'hopital*, que la religion avoit plus de force sur l'esprit des hommes, que toutes leurs passions; et que le nœud, dont elles les lioit ensemble, étoit incomparablement plus fort que tous les autres liens de la société civile. Ses préceptes regardent principalement l'intérieur, dont les dispositions doivent être le principe fondamental de l'ordre extérieur. Elle entre donc essentiellement dans le plan de la société.

Quel seroit le fruit des tentatives de ceux qui cherchent avec tant d'acharnement à la détruire dans l'esprit du peuple, s'ils étoient assez malheureux pour y réussir? . . . .

Pour répondre à cette question, il est nécessaire d'en faire une autre. Qu'avons-nous éprouvé pendant la tyrannie révolutionnaire? la justice et la probité bannie;

le crime récompensé ; l'humanité outragée ; la vertu deshonorée et persécutée ; l'innocence jettée dans les fers et environnée des horreurs du crime ; la jeunesse mal gouvernée ou abandonnée à elle-même ; les études négligées ; les lettres méprisées ; toute émulation aneantie ; un fanatisme anarchique, prêchant par-tout la spoliation, les massacres et la destruction ; les amis de l'ordre et des loix éperdus, dispersés, cherchant envain autour d'eux des traces de l'harmonie sociale, et ne trouvant qu'un malheureux esprit de parti soufflant dans tous les cœurs, les cabales, les intrigues, la division et la discorde : tel a été parmi nous le résultat funeste du système de l'irréligion. Les hommes qui entreprennent de l'établir, se montrent donc également les ennemis de l'humanité qu'ils dégradent, et de la société dont ils ébranlent les fondemens.

Non, jamais les loix, quoiqu'elles fassent, ne suppléront á la religion. Que peuvent les lois sur le for intérieur, est-il si difficile de les éluder ? la plupart des actions reposent sur la bonne foi ; il se présente mille occasions où l'on n'a point à craindre de puissance visible. Que de moyens restent à celui qui n'est arrêté que par la loi ! combien de crimes que le gouvernement le plus attentif ne peut prevenir !

Rien ne peut donc remplacer la religion. Les stériles maximes de la philosophie, semblables au figuier de l'évangile, n'ont jamais porté aucun fruit ; sa morale n'a point de base.

Otez la religion, tout porte les hommes à l'injustice : la défiance et le soupçon règnent dans la société ; ou ce qui est pis encore, chacun à, pour les maux d'autrui, cette froide insouciance, dernier dégré d'un égoïsme concentré.

Placez, à côté de ces monstres enfantés par la philosophie moderne, un homme pénétré des maximes salutaires de la religion ; vous y verrez un citoyen disposé à modérer ses désirs, à calmer ses passions ; tout le porte à la bonté, à l'humanité, à la charité, à la douceur, à la bienveillance, à la modération, à l'union, à la fraternité, à un être en un mot, utile et bienfaisant pour ses semblables.

S'il est évident que la religion est le fondement de la société civile et des loix humaines ; si les loix sont le soutien de l'ordre public, Dieu qui aime les hommes

doit leur avoir donné une religion, telle qu'il la faut pour vivre heureux ensemble : de sorte que plus une religion contribue au bonheur de la société civile, plus elle est conforme à la volonté divine. Le christianisme possède cette perfection dans un dégré éminent. O hommes que la prévention aveugle, mettez à l'écart vos passions, lisez l'évangile, et prononcez !

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

La masse générale des pères et mères de famille, et des gens à moralité, ayant paru desirer voir sur le théâtre du Mans, la représentation de la pièce intitulée l'intérieur des comités révolutionnaires, et plusieurs jeunes-gens en ayant fait la demande, les artistes-dramatiques en ont prévenu l'administration municipale, et ont même par une déférence au moins inutile, demandé la permission de représenter cette pièce avouée par le gouvernement, et jouée sur tous les théâtres de la République; le chroniqueur averti par ses affidés, a sonné l'allarme, et imprimé un genre de prohibition; l'administration municipale l'a méprisé, et a autorisé, le 16 frimaire, les artistes-dramatiques de la jouer, en avouant qu'il n'y avoit aucun inconvénient; mais le citoyen Fréton, comissaire du directoire exécutif s'est pourvu à l'administration départementale, et a fait, le 17, prendre un arrêté qui suspend provisoirement la représentation de la pièce. Nous regrettons de ne pouvoir, dans ce moment-ci, le donner au public, ainsi que ses motifs. Le citoyen commissaire du pouvoir exécutif pres l'administration départementale, dont la douceur des mœurs connue, garantit qu'il a été trompé par les partisans de son prédécesseur, le protecteur de la chronique, a tombé dans un piège qu'ils lui ont tendu; il ne sera pas aussi dangéreux, qu'ils s'en flattent; les erreurs de l'esprit ne sont pas celles du cœur. Le 1.er nivôse, le citoyen Fréton vint gratis, figurer dans la loge du citoyen général : la première pièce étant finie, et l'acteur ayant annoncé le spectacle pour le sur-lendemain, le citoyen Berriat (1) et plusieurs jeunes-gens, invitèrent avec calme l'acteur à donner connoissance au public de la réponse des auto-

(1) Ce citoyen Berriat étoit adjoint à l'adjudant-général du général commandant la force armée du département de la Sarthe. Ses sevices militaires ne sont pas équivoques; ses torts sont d'avoir forcé le chroniqueur à lui faire une réparation.

rités constituées, à leur pétition. Le citoyen Freton, commissaire du pouvoir exécutif, devenant Législateur et Magistrat, prononça cette grave sentence : « ce n'est pas » ticite t'un club ; qu'on s'adresse aux commis de nos bu» reaux »; puis lançant un mandat-d'arrêt *à futuro*, il ajouta : « le premier qui dira un mot qu'on l'arrête. » Il apperçoit à l'instant le citoyen Berriat, silencieux dans la foule silencieuse, le désigne, et les sabres nuds se croisent sur la tête de ce citoyen, tandis que les bayonnettes menaçent sa poitrine ; il cede à la force et est traîné au corps-de-garde ; tous les spectateurs du parterre consignés à la garde des bayonnettes, attendent avec calme, que l'on le rende à la liberté, ou qu'on leur arrache la vie ; plusieurs pères de famille, se présentent à la loge des citoyens Fréton, et sollicitent de lui, le bienfait de partager la persécution avec le citoyen Berriat ; il prend un parti plus sage, il rend ce dernier à la liberté, et confesse publiquement qu'il n'a pas eu de tort. Le public n'a pas paru satisfait de cette réparation, il a protesté qu'il se pourvoieroit, pour avoir vengeance de cet acte arbitraire ; effectivement il s'est présenté six pères de famille à la Municipalité le lendemain pour dénoncer le citoyen Fréton, on a exigé la dénonciation écrite, elle est faite ; le citoyen Fréton a cru détourner l'orage, en faisant un rapport qui ne verra pas le jour, aussitôt qu'on le desire, à la suite de ce rapport ; les artistes-dramatiques ont reçu une injonction de fermer le spectacle, et de ne donner aucune représentation ; l'ordre est signé : Livré, et *plus bas*, Fréton ; deux heures après, il leur a été intimé l'ordre de vuider de corps et meubles, la salle de spectacle, dans 24 heures; l'ordre est signé : Livré, et *plns bas*, Fréton.

Nous ne nous permettrons aucune réflexion, nous ne sommes qu'historiens, mais au calme, au sang-froid, aux recherches et aux précautions que prennent quelques citoyens prudens et éclairés, à ce que l'on prétend, cette affaire pourroit avoir des suites ; l'issue de celle de Tours ne constitue pas les commissaires du directoire inataquables, pas même inamovibles.

Le chroniqueur a daus son dernier n°., entré dans une rage jacobite ; il en avoit déjà eu une dans le précédent; il comparoit la lire du poëte qui l'avoit chanté, aux sabres de Cartouche et de Mandrin. Ce sont apparemment ses Appollons, ils ont l'air effectivement de l'ins-

pirer. On dit du premier des poëtes : *Appollon dictoit, et Homere écrivoit* ; on seroit tenté de dire : Cartouche et Mandrin dictent, et le *Chroniqueur écrit*.

Dans son second n°. , il suppose une société anti-jacobite , et en qualifie les membres de Cartouches et de Mandrins. Leur a-t-il voulu dire les injures les plus atroces ; non , il les eût appellés Robespierre , Carrier , Collot , Marat. . . . . . Qu'a-t-il donc voulu dire ? pourquoi ne les appelle-t-il ni Jacques-Clément , ni Barriere ni Ravaillac , ni Damien , ni Mathos , ni Malagrida , ni Mascharenhas ; c'est que cela sent le Brutus d'une lieu, et que le chroniqueur fait le partage du Lion , il prend en vertus pour lui , ce qu'il y a de plus énergique et de plus glorieux , de déférence , et action de grâces à son choix.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

MAMERS, le 21 Décembre 1796.

CITOYENS,

Instruisez vos lecteurs d'un événement qui vient d'arriver dans le lieu même des séances de l'administration municipale de ce canton : voici de ce dont il est question.

Le *sans-culotte Guittier* , commissaire du directoire exécutif du canton de Mamers , donna , il y a quelques jours , une réquisition au citoyen le Cerf , commandant la gendarmerie , à l'effet d'arrêter et faire rejoindre tous les jeunes volontaires de la réquisition qui se trouvoient sans congé , ou sans permission.

Le Cerf qui n'est dans le fait que l'instrument passif de la volonté des autorités constituées , se mit en devoir d'obéir , en conséquence de l'ordre qu'il en avoit reçu ; il met tous les gendarmes aux trousses de nos jeunes-gens ; ceux-ci qui n'avoient reçu aucune espèce d'avertissement , (1) songèrent à se cacher en attendant qu'ils pussent savoir quel étoit le but d'une semblable démarche , qui ressemble on ne peut davantage , au systême affreux de la presse en Angleterre. Les efforts de la gendarmerie ayant été infructueux , elle cessa ses poursuites , et les jeunes-gens reparurent pour faire leurs représentations à *Guittier* , en lui disant que la gloire de leur pays les intéressoit assez pour savoir qu'ils lui devoient encore

---

(1) Qui sont réputés sous le drapeau , ayant été par les mandataires du Gouvernement , encadrés dans les compagnies franches , et d'après leur dissolution , étant dans l'attente d'un ordre légal.

leurs services, mais qu'ils étoient indignés qu'il les eût fait chasser comme des bêtes fauves, sans les avoir au préalable invités à rejoindre leurs drapeaux. *Guittier*, lâche comme un *exclusif*, se défendit sur le Cerf à qui, leur dit-il, *je n'ai jamais donné de pareils ordres.* Les volontaires se retirèrent apres avoir demandé un délai de vingt jours qui leur fut accordé.

Le lendemain à la séance de l'administration, *Guittier* manda le Cerf, pour rendre compte de sa conduite, et dans l'intention de lui prouver qu'il avoit outre-passé ses pouvoirs; celui-ci parut, et le commissaire exécutif le somma de lui remettre le réquisitoire qu'il lui avoit donné; le Cerf sachant que *Guittier* pouvoit le lui déchirer, le refusa, et pria le citoyen Renard d'en donner lecture, ce qu'il fit : chacun des membres de l'administration qui n'en avoit encore eu aucune connoissance, se regardoient avec étonnement; *Guittier, le grand Guittier* pour les petites affaires, la tête *en feu* (1) et grinçant les dents, s'élance sur le Cerf, et conformément à loi qui défend les voies de fait, se dispose à frapper le gendarme en lui *administrant* plusieurs coups de poing que celui-ci para adroitement, en ripostant par un soufflet, qui abatit la perruque *exécutive*, et laissa voir à découvert cette *tête hideuse* exhalant une odeur infecte. Les collègues du commissaire, indignés d'un pareil scandale, interposèrent leur médiation; le Cerf se retira, et la paix reparut; mais la vengeance est loin d'être étouffée dans le cœur du vindicatif commissaire qui, sans doute, ne manquera pas de tâcher d'indisposer les autorités supérieures contre son entagoniste, qui est bien le plus *soumis* et le plus *paisible* homme de son état.

Le citoyen Regnoust-Duchesnay, président de cette administration, lui a déclaré qu'à son âge, ne se sentant pas de disposition à devenir un capitaine de flibustiers, il la prioit d'accepter sa démission, ce qu'elle a fait en lui donnant pour successeur, Carel-Lamare. Ah! le pauvre homme pour la présidence!.....

Un de vos abonnés.

---

(1) S'il étoit possible de croire aux contes des Fées, vu la stérilité de la citoyenne Guittier, et le divorce probable de cet intéressant couple, nous proposerions au commissaire du directoire exécutif, la belle aux cheveux d'or, attendu la conformité de poil.

VARIÉTÉS.

DES ENFERS.

A UN FRÈRE JACOBIN.

Fidèle ami, digne sans-culotte, peut-être serois-tu fâché si nous n'entretenions avec toi notre correspondance, sur-tout dans un moment où tu parois en avoir le plus grand besoin. Ton souvenir est cher à toutes les ames dont les vertus ont su mériter le tartare. Ton journal est, on ne peut mieux acceuilli chez nous, et les derniers numéros ont fait le plus grand plaisir à l'ardente société des jacobins; Robespierre lui-même, qui est toujours triste et pensif, depuis qu'il réside dans ce pays, n'a pu s'empêcher de rire, en lisant l'article où tu défends si délicatement les frères, que l'aristocratie se propose de proscrire sous le nom de terroristes, par sa détestable rédaction de la loi du 3 brumaire. Tiens bon, fidèle et tendre ami, n'abandonne pas un pouce de terrein à ces effrénés royalistes qui ne voudroient que la mort des plus purs sans-culottes. Ne t'écarte point du *sang* de notre révolution jacobite, et si tu as le courage de résister jusqu'à la fin, sois assuré que la plus belle place t'est réservée avec nous.

Ton ami Marat a toujours de bonnes saillies comme à son ordinaire; cependant il est moins guai, depuis qu'il a appris les affreuses persécutions de la haute cour; il te prie de lui marquer de tems-en-tems des nouvelles de nos frères persécutés, et te recommande sur-tout, de la part de Robespierre, de ne jamais souffrir que l'on joue la mauvaise et ridicule pièce nommée chez vous l'*Intérieur des Comités Révolutionnaires*; galimathias le plus attentatoire à la liberté des peuples. Nous espérons tout de ton zèle, n'oublie pas les principes éternels qui doivent être gravés dans le cœur de tout vrai jacobin; que la liberté ou la mort soit toujours ta dévise, et la constitution de 93 la règle de ta conduite.

Tu feras tenir ta réponse entre les mains d'un de nos fidèles courriers, stationné aux égoûts Montmartre, tu connois cet endroit révéré de tous les bons sans-culottes[1], et tu dois encore y être attaché par goût et par caractère. Nous prenons ces mesures pour éviter que notre correspondance ne soit entreprise par ce maudit Espion qui, à coup sûr éventeroit la marrée.

Salut et Fraternité.

ELIPHISMATIS.

P. S. Alecton, Megere et Thisiphone, te font bien

leurs complimens, et te promettent d'aller quelque nuit t'aider de leurs conseils.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Vicence, du 29 novembre.

La journée du 17 a été très-funeste aux français. Dans les deux premières attaques qu'ils firent pour déloger les autrichiens d'Arcole et qui furent infructueuses, ils éprouvèrent une perte de plusieurs mille hommes; un de leurs généraux fut tué et un autre blessé. La troisième attaque qu'ils effectuèrent avec de nouveaux renforts, et où ils réussissent enfin à se rendre maîtres d'Arcole, leur à pareillement coûté beaucououp de monde. Le 19, le corps aux ordres du général d'Alvinzi en vint de nouveau aux mains, entre Montebelle et Véronne, avec un autre corps français qui étoit posté sous cette dernière ville. Ils perdirent dons cette affaire, un adjudant-général, et deux aides-de-camp de Bonaparte. Deux généraux furent mortellement bléssés, trois autres le furent légérement.

CONSEIL DES ANCIENS.

28 frim. Pénière demande que dans la prochaine décade, il soit fait un rapport sur le message du directoire qui dénonce les empyriques qui infectent les campagnes.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 29 Frimaire.

Il est défendu à tout individu d'annoncer dans les rues, carrefours et autres lieux publics, aucun journal ou écrit périodique, autrement que par le titre général et habituel qui le distingue des autres journaux.

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.º 29, au Mans.

Le prix de l'ab. de 3 m. pour le Mans, est 4 l. et la cap.e 5. l. f. p.

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1796.

SUPPLÉMENT AU N.° 11,

DE L'ESPION.

NOUS croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs les six articles de la loi du 3 brumaire, conservés par la résolution adoptée dans la séance du 14. Le tems qui s'est écoulé depuis la reddition de cette loi, fait que la plupart des citoyens n'en ont qu'une idée confuse. Voici le texte de ces six articles.

Art. Ier. Les individus qui dans les assemblées primaires ou dans les assemblées électorales, auront provoqué ou signé des mesures séditieuses et contraires aux loix, ne pourront jusqu'à la paix générale, exercer aucunes fonctions législatives, municipales et judiciaires, ainsi que celle de haut juré près la haute cour nationale, et de juré près les autres tribunaux.

II. Tout individu qui a été porté sur une liste d'émigrés, et n'a pas obtenu sa radiation définitive; les peres, fils, petits fils, frères et beaux-freres, les alliés au même dégré, ainsi que les oncles, neveux des individus compris dans la liste d'émigrés et non définitivement rayés, sont exclus jusqu'à la paix générale de toutes fonctions législatives, administratives, municipales et judiciaires, ainsi que de celles de haut juré près la haute cour nationale et de juré près les autres tribunaux.

III. Quiconque se trouvant dans les cas portés aux précédens articles, accepteroit ou auroit accepté une fonction publique de la nature de celles ci-dessus désignées, et ne s'en démettroit dans les vingt-quatre heures de la publication de la loi, sera puni de la peine du banissement à perpétuité, et tous les actes qu'il auroit pu faire depuis la publication de la loi sont déclarés nuls et non avenus.

IV. Sont exceptés des dispositions des articles II et III, les citoyens qui ont été membres de l'une des trois assemblées nationales; ceux qui, depuis l'époque de la révolution, ont rempli sans interruption, des fonctions publiques au choix du peuple, et ceux qui obtiendront leur radiation définitive, ou celle de leurs parens ou alliés

V. Le directoire exécutif pourvoira, sans aucun délai,

en ce qui le concerne, au remplacement de ceux qui seront dans le cas de se retirer.

VI. Pour l'exécution des précédens articles, les membres du corps législatif et des autorités administratives, municipales, judiciaires et du haut juré, avant que d'entrer en fonctions, déclareront part écrit, les premiers aux archives du corps législatif, les autres sur les registres des délibérations de l'autorité dont ils sont ou seront appelés à être membres, qu'ils n'ont ni provoqué, ni signé aucun arrêté séditieux et contraire aux loix, et qu'ils ne sont point parens ou alliés d'emigrés, aux degrés déterminés par l'article II.

Ceux qui feroient une fausse déclaration, seront punis de la peine portée dans l'article III.

Texte de la loi rélative à celle du 3 Brumaire, adoptée dans la séance du 14.

Art. I.er Les dispositions de la loi d'amnistie du 4 Brumaire an 4, seront appliquées à tous les délits proprement relatifs à la révolution antérieure audit jour 4 Brumaire.

Sont exceptés les individus contre lesquels la déportation a été nominativement prononcée par le decret du 12 Germinal an 3.

II. Les dispositions des articles I, II, III, IV, V et VI, de la loi du 3 Brumaire, sur la suspension de l'exercice des fonctions publiques, seront appliquées à toutes personnes qui, pour délits révolutionnaires, condamnées ou mises en accusation, soit par decret de la convention nationale, soit par jury d'accusation, soit par les accusateurs publics, dans les cas où ils étoient autorisé par la loi à accuser directement, n'ont été garanties des poursuites que par l'effet de l'amnistie.

III. Les mêmes dispositions sont applicables à ceux qui ont été déclarés inéligibles par l'article III de la loi du 5 Fructidor an 3.

IV. Toutes les dispositions ci-dessus sont également applicables aux fonctionnaires publics, administratifs, judiciaires, diplomatiques et autres qui sont à la nomination du directoire exécutif.

V. Elle seront encore appliquées aux chefs des rébelles de la Vendée et des Chouans.

VI. Les articles VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV, XV et XVI de la loi du 3 Brumaire an 4, sont rapportés.

Nota. Les dix articles anéantis portoient que ceux qui ne voudroient pas vivre sous les loix de la République, pourroient vuider le territoire, en payant une indemnité; qu'ils pourroient emporter leur fortune, pourvu que ce ne soit ni en numéraire, ni métaux, ni marchandises; et que s'ils rentroient jamais en France, ils seroient traités comme émigrés.

Que les loix de 1792 et 1793, contre les prêtres, seroient exécutées dans vingt-quatre heures.

Que les femmes d'émigrés, même divorcées, les mères, belles-mères, filles, belles-filles, seroient tenues de se retirer, jusqu'à la paix, dans les Communes de leur domicile en 1792, où elles seroient sous la surveillance de la municipalité; que les dispositions ci-dessus seroient applicables aux parens de femmes émigrées.

Que tout officier ou employé dans le militaire, en activité de service au 10 Août 1792, et qui depuis, avoit donné sa démission, et avoit été réintégré, seroit destitué.

OBSERVATION.

O vous, qui tenez en main la loi tutélaire qui rend à la société les courageuses victimes qu'un fanatisme sans-culote a fait traîner dans les prisons; vous dont l'existence politique consiste essentiellement à protéger l'opprimé contre les attaques de l'oppresseur, que tardez-vous donc à exécuter la résolution du 14 Frimaire?

Jusqu'à quand serez-vous donc insensibles au gémissemens redoublés des prêtres proscrits par les barbares décrets du terrorisme?

La bienfaisance, la générosité sont des vertus si belles à pratiquer! . . . . Le rapport de toutes les lois iniques portées en 1792 et 1793, contre les ecclésiastiques non-assermentés, est évidemment connu dans toutes les administrations, ce ne peut donc être que le génie de la haine et de la vengeance, qui en provoque l'inexécution.

En vain nous objecteriez-vous qu'une commission doit présenter une résolution sur cet objet; elle ne s'occupe que du mode de leur existence civile et religieuse.

Grand Dieu! Quelle inconstitutionnelle partialité, qu'elle impolitique d'aigrir des hommes dont l'ame est trempée dans le malheur! Si vous desirez sincérement les attacher au gouvernement, usez-donc des armes de la persuasion et de la confiance. Prolonger, contre l'esprit de la loi, leur douloureuse détention, ce n'est pas agir en homme, ni punir l'homme; c'est, disons-le franche-

ment, leur faire un crime du caractère de prêtre.....?

Extrait d'une lettre de Tours.

Du 29 frimaire an 5.

Ici nous avons conquis la representation de l'*Intérieur des Comités révolutionnaires*; cette piece se joue souvent, et il n'y a pas le moindre bruit. Mr. Tessier-Olivier, Commissaire du pouvoir exécutif, qui à ce sujet avoit dénoncé la Municipalité, vient d'etre destitué; le Ministre lui marque qu'il accepte une démission qu'il avoit offerte il y a 7 mois, et à laquelle il ne pensoit plus Le corps des exclusifs s'est assemblé; grande rumeur, on a pretendu que que cette destitution étoit un *quiproquo* de commis de bureau; et on a envoyé un ambassadeur à Paris. De l'autre côté les citoyens ont envoyé une lettre de remerciment au Ministre, cette lettre à eu bien des signatures. Jeudi prochain notre spectacle débute dans la nouvelle salle des Cordeliers par l'*Intérieur des Comtiés révolutionnaires, et par les Jacobins aux Enfers*. Il faut venir les voir ici, puisque vous ne pouvez réussir à la faire jouer au Mans. Nous avions ici la Municipalité pour nous.

P. S. Après des permissions révoquées, des défenses non tenues, nous jouissons enfin des représentations de la comédie appelée: l'*Intérieur des Comités révolutionnaires*. Qoiqu'il y ait dans la salle autant d'hommes de garde que de spectateurs, nos mains sont enflées à force d'applaudissemens, nous sommes tous enroués á force de crier *à bas les jacobins*. Dans nos cantons comme partout, ils se font voleurs, en cessant dêtre magistrats; recevront-ils, comme voleurs, le châtiment qu'ils ont mérité comme magistrats? Voilà la question à laquelle le corps legislatif devroit s'occuper de répondre; cela est plus pressant que la discussion sur le tachigraphe.

Prix des Marchandises, à Paris, le 29 Frimaire.

Mandat. 2l 11s 6d, 11s,12s, ... 12s 3d, 12s 6 l.	Eau-de-vie 22 dégrés 375 l
Le cours du Directoire est .... 2 l 17 s	Huile d'olive . . . 1 l 7 s
	Sucre d'Hambourg. . 2 l 1 s
	Sucre d'Orléans . . 1 l 16.
Café S. Domingue 1l 14s 16.	Savon de Marseille .. 18s.
Esprit 3l6. 5o2l 1os à 5o5l.	Chandelle . . . . . 13 s

TRÉTON, MAUDET.

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur. 1796.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 9 Nivôse an 5. 29 *Décembre* 1796.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

POLITIQUE.

L'ESPION titré des Anglais, Lord Malmesbury, vient de quitter Paris : pourquoi s'est-il fait enjoindre d'en sortir ? C'est qu'il n'y avoit plus que faire. Qu'y venoit-il faire ? Vérifier le trésor public, péser le crédit public, épier la défiance publique, manier l'esprit public, doubler le découragement pnblic, diminuer les ressources publiques, empoisonner l'opinion publique, narguer la misère publique, et préparer de nouveaux malheurs à la république. *Timeo Danaos, vel dona ferentes.*

Il aura vu le directoire vacillant entre le phantôme du royalisme dont on l'effraye, et l'hydre aux cent têtes renaissantes, prêt à le dévorer, et par lequel l'Anglais compte se le faire assassiner ; il l'a vu obligé de partager sa sollicitude entre les dangers intérieurs et les extérieurs. Il est prudent sans doute, quelquefois d'avoir des dogues de garde, il est toujours dangéreux d'en conserver de féroces, car ils dévorent plutôt leurs propres gardiens que de ne rien dévorer.

M

La patrie du grand, de l'immortel Virgile, n'est pas encore absoluement dévorée par le fléau de la guerre : succombera-t-elle ? Le génie de la France dit oui ; mais ne s'est-il jamais trompé, et ses oracles ont-ils été fidèlement rendus par ses interprêtes ? L'Annibal Français ne rencontrera-il pas Capoue ? Quel plaisir pour le scribe du pillage, de la destruction et de la mort, s'il pouvoit entrer dans Mantoue dévorée par la famine ; d'y polluer le tombeau et les cendres du favori d'Appollon : il étoit appelé, réquis même d'y aller ; mais il a mal à la jambe, et grand mal à la jambe. Ce mal a cela, néanmoins, de particulier, qu'il augmente en avançant au danger, et diminue en s'en éloignant. Il a toujours parti malade, cet intrépide critique des héros, et nouveau Thersite, il est toujours revenu bien portant. O prodige ! L'autorité a-t-elle bien vérifié ? C'est à elle en tout cas à trembler apparamment, et non à celui qui la brave, et non à celui qui l'a diffamé matin et soir.

Bazin ne peut marcher, et sa jambe s'entame,
Dit le gentil Livré, et le pesant Fréton,
Il ne sauroit servir ; est-il manchot ? Oh non.
Vîte des fers, au bagne ; excellent à la rame.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 6 nivôse. Aujourd'hui on voyoit affiché en gros caractères manuscrits dans un des carrefours de cette ville : CE N'EST PAS TIÇITE T UN ÇLUB, *extrait du dictionnaire de Fréton.* Est-ce critique, est-ce approbation ? Au premier cas on auroit eu tort, car la liberté est décrétée et s'il plaît au Fox Manceau de parler le langage des Esquimaux, personne ne peut l'en empêcher ; si c'est applaudissement des novateurs qui après avoir tout boulversé et confondu en France, maltraitent jusqu'à la langue pour la forcer de s'émigrer ou la faire condamner à la déportation, tant pis pour le théâtre ; après avoir troqué l'idiome de tant de savans contre le baragoin des Ostrogots, on chassera les muses et les graces de la scène, pour les remplacer par les grimaciers et ignares Talaponins et par les hideux Lapons.

La disgrace des Artistes-Dramatiques et la pénitence que

leur est imposée pour quelques jours, à réuni sur la tête des enfans de Brioché, vulgairement dits marionettes, toutes les faveurs de cette race abjecte, à laquelle ils rappelent ce qu'étoient entre leurs mains les français aux jours sanglans de la guillotine, et qui regrettent de ne pouvoir plus manier à volonté ces fils qui déterminoient leurs mouvemens. On disoit autrefois : point d'argent point de Suisse, traduisons ce proverbe ainsi : Jacobins, plus d'argent, plus de marionettes. Au milieu du spectacle et des bruyans applaudissemens des amateurs et connoisseurs, quelques voix ont demandé l'intérieur des comités révolutionnaires ; la directrice frémissant à l'idée de la tempête quelle croyoit entendre se former sur sa tête, a représenté au public qu'elle étoit pauvre mère de famille, quelle pourroit être réduite à mourir de faim si. . . . . quels titres sur des êtres sensibles purs et généreux, le public qui n'est pas fonctionnaire public, lui a par un religieux silence prouvé qu'il pouvoit être quelquefois égaré, mais jamais sans retour.

Il y avoit effectivement à craindre que le cit. Fréton qui a appris par cœur son premier requisitoire, ne pouvant appercevoir de ressemblance entre ses administrés, et la compagnie de Polichinel, ne redoutât les fausses applications et que comme au théâtre dramatique, etc.

La nuit du 5 au 6, des scélérats se sont introduits au département, et y ont volé une certaine quantité de numéraire, mais heureusement ce n'étoit que du cuivre. Il paroît que ces voleurs sont novices ; s'ils avoient commencé leurs exercices dès 1789, ils ne se seroient pas trompés, car l'ouie du lion, l'œil du linx et l'odorat du chien, le cédent aux sens expérimentés des Jacobins ; pour du coup on ne dira pas que les commissaires de police étoient à la commédie.

Pourquoi l'administration, à l'instant où elle fait faire des bâtisses intérieures, entre elle et les administrés ; fait-elle renverser les murs et clôtures extérieures qui la défendoient des brigands. Voilà ce qui ne s'apperçoit pas au premier coup d'œil.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS,

Dans la Chronique du Mans, que je lis quelquesfois en observateur, comme j'examinois en philosophe pou-

dant mon séjour en Italie, les gouffres du Vésuve et les torrens brulans qui y préparent toutes les fusions qui doivent à la premiere explosion affliger l'espèce humaine et dévorer les miracles de la nature. J'ai reconnu sous le grossier croquis de quelques uns de ces traits difformes, dont cadet Marat voudroit bien dessalir sa hideuse face pour en deshonorer celle de ses concitoyens, quelques coups de lumière qui indiquent que c'est à la réputation d'un citoyen probe que je crois connoître, que cette hyenne morale s'acharne. Ce citoyen a quitté les fonctions du culte, voilà une vérité: les dangers qui menaçoient sa vie et l'impossibilité d'exercer dans un siécle dépravé son ministére avec succès, sont son excuse; il s'étoit voué au salut de la partie immortelle de l'homme; il s'est consacré à la défense et à la conservation de la partie physique et mortelle. Il doit bien l'apprecier ce Bazin; ils ont marché de front dans la même carrière; tous deux forts de la confiance des malheureux, il leur faisoient ouvrir les portes des prisons. L'un les rendoit à leur famille éplorée; il recevoit leurs bénédictions; Bazin, couvert d'opprobre, les livroit à la force armée qui, bientôt après, brisoit leur crâne en sa présence: tous deux jouissoient, mais qu'elle différence! Le premier réunit quelque fois chez lui quelques vrais amis; la beauté et l'aménité ne furent jamais un titre d'exclusion. Ce sont les attributs du beau sexe, de la plus douce partie de nous même; l'aimable confiance y ressere les nœuds de l'estime, et le bon vin y échauffe et ranime les saillies languissantes depuis si long-tems chez les Français. Le loup Jacobin a beau flérer et tourner autour de la bergerie, la geule béante et la langue alterée, il ne tâtera ma foi, ni des beliers ni des brebis. Une honnête économie chez l'homme sage, supplée à la fortune; le mobilier de cet honnête homme tenteroit-il l'exclusif? Malheureusement pour lui, les moyens d'acquérir en 1789 et années suivantes, sont usés, et si les presses Bazinistes ne sont alimentées que par cette voie, garre à la misère ou à la geule; car les gens qui viennent de force pour s'engraisser à nos cuisines, se font essuyer avec des serviettes de bois.

Un de vos abonnés.

Au Mans, le plus plat écrivassier peut impunément diffamer son voisin; la calomnie reconnue, le distributeur du vent municipal, le sonore Chaumier, enfle sa poitrine, embouche sa trompette, *trins*, *trins*, *trins*

c'est une affaire finie, le prix y est fait comme aux petits pâtés ; le courant d'air emporte dans toutes les communes du département l'arrêté de l'administration, et l'incorrigible détracteur insulte et brave le lendemain l'autorité publique, et aggrave sa calomnie ; à Paris, comme son confrère le journaliste des hommes libres, il eût été condamné à l'impression et l'affiche, et à 1500 livres de dommages et intérêts ; comment concilier cette différence avec l'égalité, l'unité, l'indivisibilité, *o altitudo !* Heureusement que les citoyens La-Porte-La-Fosse, et Sarcé, pères de famille respectables, assaillis par quelques lambeaux décharnés de la ci-devant armée *Baziniste*, n'ont pas été l'objet de ces injures énergiques, et efficaces et productives, qui formoient les appointemens du ci-devant général sans-culotte du Mans.

Du 7. Il a été arrêté trois voleurs qui, depuis longtems pilloient dans tous les quartiers de cette ville. Ce sont les mêmes qui ont volé le citoyen Langottière. On dit qu'il en a encore été arrêté trois autres aujourd'hui. D'après les recherches exactes que l'on fait, on a lieu de croire que d'autres scélrats seront aussi découverts. L'arrestation de ces coquins, ne laisse donc plus de doutes sur les auteurs des vols fréquens qui se commettent ici : ce n'est donc pas des jeunes gens *comme il faut*, comme l'a prétendu certain écrivassier........

VARIETÉS.

De tous les écrivains, le plus vil, l'impudent *Zoïle*, fit long-tems métier et profit de la diffamation d'autrui; ses mains y gagnèrent ; ses épaules en souffrirent: de la dissension domestique, on entre en pour parler..

Les Épaules. N'avez-vous pas honte, nos sœurs, du métier que vous faites de tracer depuis long-tems les arrêts de prosciption des arts et de l'innocence.

Les Mains. L'innocence est une sotte, et les talens sont de vieux préjugés.

Les Épaules. Mais nos sœurs, après avoir tout pillé, tout dilapidé, tout confondu ; qu'espérez-vous ?

Les Mains. Nous sommes vierges d'or et de sang.

Les Épaules. Ah ! mes sœurs, y pensez-vous ? Et le sac de papa....... Vos mains en sont-elles vierges ? Vous

manquâtes de faire serrer notre col avec une cravatte de chanvre, et de faire tirer longue d'une aulne, cette maudite langue qui nous donne tant de mal. Puis, la courte haleine ; puis, etc. etc. Vous aviez beau dire que quand un voleur en vole un autre, le diable ne fait qu'en rire. Vous l'avez oublié, apparemment ; soit dit entre nous. Et le sang dont notre patrie est inondée, n'avez-vous pas aiguisé les poignards ? Et tant de familles spoliées ; n'avez-vous pas partagé les dépouilles ? Cette draperie brune qui nous couvre *gratis*, et qui sied si bien au bronze de notre tein, où l'avez-vous prise ?

Les Mains. Que vous importe ; nous sommes l'avant, et vous l'arrière-garde ; suivez, obéissez.

Les Épaules. Halte à la tête ; expliquons-nous. Que signifient vos portaits ? Vous êtes au quatrième ; vous mentez avec votre virginité ; nous, nous sommes de meilleure foi.

Les Mains. Vous êtes des contre-révolutionnaires ; cela ne vous regarde pas ; vous n'en voyez rien.

Les Épaules. Ma foi, nos sœurs, ce qui ne se voit pas par-fois, se sent : pourquoi ne pas mettre le nom au bas des portraits, puisque vous ne le peignez pas ressemblant.

Les Mains. Belle demande ! Sous les traits incertains d'un seul homme, on afflige tout le genre humain ; la malignité s'en mêle, les passions travaillent, et puis la vengeance, la fureur, et puis et puis, etc.

Les Épaules. Sublime raisonnement. Mais, nos sœurs, si vouliez troquer votre rôle actif contre notre rôle passif, nous inscririons bonnement au bas du tableau, le nom de l'original, et vous en seriez quittes pour un premier avertissement, au lieu que par une diffamation générale, on s'attire les étrivières générales.

Les Mains. Bon. *A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire.*

Les Épaules. Non ; vous savez bien que le péril est pour nous seules. Quelle imprudence avez-vous encore de dire tant de mal des anciens sceaux de l'état ; ils nous menaçoient déjà, et vous savez que s'ils s'appliquent jamais, nous les supporterons. Comme ça brûle ! Nous...

Les Mains. Ma foi, dans le temps comme dans le temps. *Alios vidimus ventos aliasque procellas.*

Zoïle incorrigible, aux dépens de ses épaules, diffama le genre humain jusqu'à sa fin ; et qu'elle fut-elle ? *Avis à ses successeurs.....*

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS,

La représentaton nationale vient d'être insultée de la manière la plus atroce dans la chronique du Mans, écrite par le nommé Bazin, n.° 34. La loi porte que toute provocation à l'anarchie, à l'avilissement de la représentation nationale, sera poursuivie, sans délai, et de préférence à toute autre affaire ; l'autorité seroit peut-être encore muette, mais il y a forfaiture en cas de silence : il a beau prendre le masque du royalisme, et prétendre que la diatribe ou couplet horrible qu'il publie, est tombé de la poche d'un jeune homme, c'est un de ces moyens usés, dont on n'est plus dupe nulle part ; à Paris, aussi ses complices, jettant par les fenêtres des cocardes et de petits drapeaux blancs disoient: *ce sont les royalistes* et dans les départemens entourans celui de la Seine, on affichoit des manifestes au nom de Louis XVIII, avec provocation au meurtre et au pillage, ils crioient : ce sont les *royalistes.* Leur fourbe n'a inspiré que la pitié au peuple, et l'indignation au magistrat ; seroit-on plus sot ou plus pusillanime au Mans, qu'ailleurs.

Un de vos Abonnés.

NOUVELLES DE PARIS.

C'étoit aujourd'hui la fête de Noël : cette solemnité a été célébrée à Paris, comme avant la révolution : toutes les églises étoient pleines : nous avons vu dans quelques endroits à la porte des oratoires et jusques dans la rue, des enfans, des femmes, des vieillards, s'agenouiller sur des glaçons, et tendre leurs mains tremblantes de froid vers le lieu des sacrifices. Le peuple devient tous les jours plus religieux.

Un de mes amis m'apporte à l'instant, citoyens, le n°. 32 de la chronique de la sarthe, par Bazin, où il rapporte à l'article variétés, que j'ai été attaqué à dix heures du soir, par trois jeunnes gens, bien mis et ayant le *ton de la bonne compagnie*, que sur la demande qu'ils me firent de la bourse, j'ai cassé l'épaule de l'un d'eux, qui est venu chez moi le lendemain, pour que je la lui raccomodasse. Je vous déclare que le fait est faux. Je n'ai point été attaqué et n'ai point cassé d'épaule ; il me paroît que Bazin, a imaginé cette histoire pour dire, et faire épigramme. *Je conviens cependant, qu'il y a beaucoup de Bazin à Paris aussi bons patriotes que lui, très-capable de*

détrousser patriotiquement les citoyens, et ensuite de rejetter leurs crimes sur les jeunes gens, qui ne sont ni ne peuvent être ses amis. Je vous prie donc de donner à Bazin dans votre prochaine feuille, le démenti qu'il mérite.

Je suis fraternellement, votre concitoyen,

VALDAJON.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1.er Nivôse.

On reprend la discussion sur le deuxième projet de Daunou, tendant à l'établissement d'un tacihgraphe, et à la clôture des tribunes occupées par les journalistes actuels. Le projet de Daunou est en partie adopté; l'affirmative est décretée à une assez grande majorité.

Séance du 2 Nivôse.

L'ordre du jour appelle discussion sur le renouvellement du corps législatif. L'étendue de notre feuille ne nous permet pas de rapporter les débuts qu'il y a eu dans cette séance.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 1er. nivôse.

On procède au renouvellement du bureau.

Paradis réunit la majorité des suffrages, et est appelé à la présidence.

Les nouveaux secrétaires sont Loysel jeune, Mollevaut, Descomberousse, Derazay et Quinault.

Séance du 2. A la suite d'un rapport présenté par Johannot, le conseil approuve la résolution, en datte du 28 frimaire, relative au payement des fonctionnaires publics et employés.

Le conseil rejette la résolution relative aux prix du port des lettres et journaux.

Séance du 3. On approuve une résolution qui annulle un arrêté de l'ex-représentant du peuple Laplanche, du 5 octobre 1793, par lequel le citoyen Perique est condamné à payer aux enfans Gonneau, ou à leur père, la somme de quinze mille livres.

TRÉTON, MAUDET.

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1796.

(N.° 13.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 11 Nivôse an 5. 1.er *Janvier 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

L'INSTINCT moral où cette connoissance intime étant dans l'homme, indépendant de sa volonté même, l'éclaire sur la nature de ses actions en général, le force à se juger coupables par les unes, et à s'applau dir des autres.

C'est une pierre de touche, qui distingue malgré nous, le crime d'avec la vertu. Le scélérat, franchissant cette barrière salutaire, frémit à la vue de ses premiers forfaits; au sein même de sa prospérité, il avoue, au moins tacitement, qu'il porte au fond de son cœur, son juge et son bourreau. Si notre révolution a enfanté des monstres, qui a force d'attentats, ont étouffé cette voix intérieure, cet horrible phénoméne ne peut être considéré que comme une exception monstrueuse dans l'ordre moral. C'est envain que la philosophie moderne voudroit nous persuader que la distinction réelle du vice et de la vertu, a pris naissance dans la superstition et les préjugés de l'éducation. La raison, appuyée sur l'expérience de tous les siécles, sur le témoignage de toutes les nations, démentiroit bientôt ce paradoxe non moins pernicieux

la tranquillité des familles, que funeste à la baze des empires.

En effet, consultez l'histoire, elle vous repondra que chez tous les peuples policés, on trouve les principes fondamentaux d'une saine morale ; la distinction du juste et de l'injuste ; le dogme de l'immortalité de l'ame ; l'idée d'un Dieu vengeur et rémunérateur ; que partout on découvre des devoirs primitifs à remplir, des vices à détester et à fuir, des vertus à aimer et à pratiquer. Entre tous les êtres animés, il n'y a donc que l'homme qui éprouve des remords, chaque fois qu'il préfère ses intérêts à son devoir, chaque fois qu'il laisse étouffer, par la fouge des passions, le cri de sa conscience. Admettrez-vous, pour un instant, l'exécrable systême des *Lobbistes* du jour, qui consacrent en principe l'anarchie, par cet épouventable proposition ? *L'insurrection est le plus saint des devoirs* : pour lors qu'elle différence y aura-t-il entre le juste persécuté, qui protége la veuve, l'orphelin et le brigand jacobin qui les dépouille et leur arrache un reste de subsistance ; entre le citoyen paisible qui chérit sa patrie, qui s'immole pour elle, et l'ingrat séditieux qui la trahit et ne veut reconnoître aucune autorité ?

N'est-ce pas une extravagante contradiction que de déclamer contre le brigandage et l'assassinat, quand l'elève de nos faux sages met en pratique leurs maximes atroces ? Car enfin puisqu'on m'autorise vaguement à résister à l'oppression, moi, jacobin insociable, j'appellerai oppression, tout gouvernement qui s'opposera à mes désirs, à ma crapuleuse cupidité, à mon ambition effrenée. Aussi les *Chabot*, les *Fauchet*, les *Gobel*, les *Babœuf* et les *Drouet*, étoient et sont les plus conséquens des hommes, d'après les principes qu'on ne cesse de semer audacieusement dans la société. Faut-il égorger mon père pour être heureux ? je le ferai sans scrupule. Faut-il dépouiller mon voisin, même mon bienfaiteur, pour jouir au sein des plaisirs ? je m'y porterai avec ardeur.

Et vous, philosophes sans sagesse, vous, Législateurs montagnards ! Vous prétendez à la gloire de régénérer votre nation par des procédés aussi abominables ! Autant vaudroit faire avaler du poison à un malade pour rétablir sa santé ; autant vaudroit inonder d'huile un incendie pour l'eteindre. Si la raison, si le remords peuvent encore avoir accès dans vos ames d-

vées, fléaux de l'espèce humaine, changez donc de conduite, en abjurant vos sanguinaires maximes : revenez donc à la vérité, à la justice, et convenez de bonne foi que les tourmens intérieurs du méchant, prouvent indubitablement qu'il est coupable, que la honte empreinte sur son front est un témoignage décisif, pour faire croire à la réalité des forfaits, à la réalite essentielle des vertus et des vices......

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Les Administrateurs du Département du la Sarthe,

Aux Administrations municipales de leur arrondissement.

Au Mans, le 25 Frimaire, 5.e année.

Le moment est venu, citoyens, de préparer les travaux préliminaires requis par la loi du 25 fructidor an 3e, pour la convocation des assemblées primaires qui doivent se former de plein droit le 1er. germinal prochain, en exécution de l'article 27 de l'acte constitutionnel.

Vous sentez quelle doit être leur influence sur l'horizon politique de la France, de quelle importance elles vont être pour l'affermissement de notre constitution tant de fois sanctionnée par les victoires innombrables des héros de la liberté. Déja les amis de la république instruits par une longue expérience des hommes, appelent par leurs vœux, designent en secret ceux de leurs concitoyens qu'ils estiment propres aux fonctions publiques et au maintien du gouvernement. C'est a vous de seconder leurs intentions louables, et sans favoriser les menées obscures, ressort de l'intrigue et de l'ambition, c'est à vous de désigner au peuple le patriote à-la-fois vertueux et éclairé, que sa modestie dérobe aux regards de ses concitoyens. A cet égard, nous rapellerons d'abord les dispositions de la loi du 25 fructidor.

TITRE III.

» Art. Ier. Durant le mois de nivôse, chaque ci-
» toyen à le droit de se faire inscrire lui-même, ou de
» faire inscrire ceux de ses concitoyens qu'il juge à-pro-
» pos, sur la liste des candidats, de s'y désigner lui-
» même ou de désigner les autres pour une ou plusieurs

» des fonctions qui sont à remplir dans le mois de ger-
» minal suivant ».

» Art. II. Ces inscriptions se font à l'administration
» municipale qui n'en peut refuser aucune, et qui en
» donne des récépissés ».

» Art. III. L'administration municipale est tenue de
» publier dans son ressort, dans les cinq premiers jours
» de pluviôse, la liste des candidats inscrits pour toutes
» les fonctions dont la nomination appartient aux assem-
» blées primaires et communales ».

» Elle doit placer sur cette liste, mais séparément,
» les candidats qu'elle croit manquer de caractères d'éli-
» gibilité exigés par la constitution. L'avis de l'adminis-
» tration sur cette non égibilité, doit être motivé sur des
» notes sommaires ».

» Art. IV. L'administration municipale fait parvenir
» à l'administration du département, les listes des can-
» didats inscrits pour les fonctions dont l'élection appar-
» tient aux assemblées électorales ».

» Art. V. L'administration du département est tenue
» de publier dans son ressort, du 20 au 25 pluviôse, les
» candidats inscrits pour les fonctions auxquelles les as-
» semblées électorales doivent nommer ».

» Les candidats que l'administration Départementale
» croit manquer des caractéres d'éligibilité exigés par la
» constitution, sont inscrits sur des listes, mais séparément
» avec des notes sommaires et explicatives ».

» Art. VI. Les listes des candidats sont affichées et
» lues, dans les assemblées primaires, communales et
» électorales aussitôt après la formation des bureaux ».

» Les suffrages peuvent être donnés à des citoyens non-
» inscrits sur les listes ».

Votre premier objet sera donc de vous conformer aux articles ci-dessus. Il faut sans délai, citoyens, préparer et dresser sur les bureaux de votre administration, des registres propres à recevoir les inscriptions que voudront y faire les citoyens, soit pour eux-mêmes, soit pour ceux qu'ils croiront dignes des fonctions publiques. Vous devrez ensuite annoncer publiquement à vos concitoyens, que les registres sont disposés à recevoir leurs incriptions, et proclamer la liste des candidats à l'époque déterminée ci-dessus.

Vous aurez toujours présentes à l'esprit, les époques fixées par la loi, et les principales obligations de votre compétence, afin que les parties successives du travail

général nous arrive à tems, et nous mettent à même de remplir toutes les dispositions qu'elle nous prescrit.

Après avoir dispose les cadastres dont nous venons de vous parler, et fait un appel à vos compatriotes, pour leur en donner avis, vous vous occuperez de dresser le tableau des citoyens ayant droit de voter dans votre arrondissement.

Il est bon de vous représenter aussi sur cet objet le texte de la loi ci-dessus citée.

La suite au prochain numéro.

On a déja arrêté plusieurs auteurs des vols commis dans cette ville. La qualité connue de ces brigands, jadis affublés du bonnet rouge, fit dire à un mauvais plaisant qui les voyoit passer, ah! si l'on arrêtoit tous les jacobins, il n'y auroit plus de voleurs; ni de *chronique*, dit un autre. Que leur fera-t-on? Rien, dit encore un autre, qui les jugeroit? Quel tribunal? Qui ne se rappele ces jugemens révolutionnaires du régime de Robespierre; jugemens flétris depuis par décrets de la Convention, aussi-tôt qu'elle fut délivrée du tyran sanguinaire?

-- Sans doute, on aura pas l'impudeur de rendre ces êtres à la société; quoiqu'ils soient jacobins, et pour rassurer les citoyens, nous leur observerons que nous avons un jury et des juges.

Parmi les scélérats arrêtés, convaincus de vol commis chez le citoyen Langottiere et incarcerés, on distingue le fameux *Caton Aubert*, ci-devant Stantor renommé du club du Mans, porte-voix avoué de Cincinnatus la Morandiere et de Virginius Roustel, etc. etc. etc. Dira-t-on encore, que c'est *un jeune homme comme il faut*, *un muscadin à cadenette*, *à habit carré*? Pourquoi non? Peut-être quelqu'un comme le legataire, lui aura-t-il transmis la possession de sa garde-robe, sans le savoir et surtout sans le vouloir?

Des tigres à figure humaine ont envoyé des émissaires au-devant des troupes envoyées ici il y a deux jours pour former la garnison, et ont taché de leur persuader qu'ils arrivoient dans une ville abominable, où leurs prédécesseurs étoient journellement assassinés

en faction par les habitans. Quelque absurde que soit ce conte atroce, il est étonnant que les Autorités constituées qui ne peuvent ignorer ces horreurs, n'ayent pas fait imprimer une proclamation pour détromper la crédulité des militaires dont on veut égarer le patoiotisme. Cette affaire est au-moins aussi sérieuse et aussi urgente, que la suspension de la représentation de la piece de l'Intérieur des Comités révolutionnaires, et la fermeture de la salle de Spectacle.

ITALIE.

Rome, *30 novembre*. Il est certain aujourd'hui que sa Majesté Sicilienne, en faisant avec la République française, sa paix particuliere, a ménagé un article secret, en vertu duquel la France s'oblige à accorder à sa sainteté, des conditions de paix honorables. Depuis lors, il y eut de fréquentes conférences entre M.r Cacault, Agent du Directoire exécutif, et le Secrétaire d'état. Les circonstances actuelles sont de nature à favoriser la Cour de Rome. Une paix honorable et glorieuse doit être le prix du courage et de la constance du Pape.

VARIETÉS.

A Caëen, suivant une lettre du 29 frimaire, plusieurs brigands viennent d'y être condamnés à mort. On est forcé de faire connoître ce jugement dans un moment où les brigrnds sont si communs et les condamnations si rares. Le peuple demande toujours quelle puissance protège les voleurs et les assassins, et ne veut pas croire qu'ils trouvent impunité dans la répugnance que les révolutionnaires montrent á verser le sang de leurs *semblables*.

Le 27 du même mois, un scélérat a été exécuté à Angers. Ces camarades lui demandoient pourquoi il n'en appeloit pas au tribunal de cassation ; ma foi, dit-il, autant mourir à présent ; tôt ou tard je dois finir par l'échafaud.

Dans les uns, l'idée de la divinité soutient la vertu, chez les autres l'absence de toute religion encourage le crime.

Les ennemis de toute tranquillité, les partisans du

terrorisme, répandoient ces jours derniers, que la pièce intitulée, *l'intérieur des comités révolutionnaires*, ne tendoit qu'au rétablissement du royalisme. Il importe *aux soit-disant Artistes-Dramatiques*, de démentir un propos aussi absurde. Cette pièce ne respire que le plus pur républicanisme, l'amour des loix, le respect du aux magistrats (pas à ceux de 1793,) qui en sont les organes et l'attachement à la constitution de 1795. Il est vrai qu'elle terrasse avec l'arme du ridicule, l'affreux système de terreur qui trop long-tems à plané sur la France. On a eu soin sur-tout d'insinuer cette opinion, à la classe la moins éclairée. Pour la détruire, les Artistes-Dramatiques préviennent leurs concitoyens, que le citoyen Maudet se dispose à l'imprimer, et qu'elle paroîtra dans quelques jours.

» *Attendre, est pour juger, la régle la plus sûre.*

DESCHAMPS, COLLET, LAVARINIERE,
Artistes-Dramatiques.

FABLE POUR FABLE.

Des siécles avoient vu l'habitant d'un hameau
Situé tout près d'un bois couler des jours tranquilles.
Jamais la dent du loup n'entama son troupeau,
Grace à son vieux berger, grace à ses chiens dociles;
La famine survînt: alors quelques bandits
Convoitent du gardien les stériles dépouilles:
On rit de sa houlette, ensuite on chante pouilles;
Les chiens sont assomés; les rustres interdits
Voient périr à leurs yeux leur serviteur fidèle:
Quels maux! la faim, la soif, la douleur, le travail;
Il fallut tout souffrir! Des loups la gent cruelle
Menace leurs foyers et pénétre au bercail;
Chevaux, taureaux, moutons, agneau, chèvre chérie,
Palpitent dans leur sang: fatale boucherie,
Vous navrâtes le cœur des pauvres villageois:
L'espoir les arme enfin, et soudain leur courage
A de leurs ennemis fait un heureux carnage;
Le reste dispersé s'enfuit au fond des bois.
Un seul reste captif sous le poids d'une chaîne,
Déchire les habits, les capes, les manteaux:
Quelque prudent qu'on soit, on n'échappe qu'à peine;
Ce qu'il peut accrocher est mis tout en lambeaux.
Assomez, assommez cette bête maudite,

Disoit le Magister à ses concitoyens ;
Voyez cet air sournois, ce regard hippocrite ;
Qu'en esperez-vous donc ? s'il venoit des vauriens
Troubler notre repos, forcer ton domicile,
Comme nous la soignons, elle nous defendroit ;
O calculs insensés, espérance inutile !
Sa fureur aux poignards bientôt elle uniroit :
Il avoit bien raison : écouta-t-on ce sage ?
Le sot fut préféré ; c'est un antique usage.
Quel fut le résultat ? Hélas peut-on changer
Les mœurs, le goût, l'instinct, l'habitude sauvage ;
Qui fait bien aux méchans, court évident danger.
Écumant de fureur, le poil dressé de rage,
Notre loup rompt ses fers, malheur aux paysans
Que rencontre sa griffe ou sa dent meurtrière.
Vous croyez que le reste a par des coups puissans
Térrassé l'ennemi ; hélas dans sa chaumière,
Interdit et confus, tapi comme un lapin,
Chacun gémit long-temps ; le vivre se consomme ;
Il faut pourtant sortir, aller chercher du pain,
Le monstre est à la porte, et sans qu'aucun l'assomme ;
Dévore impunément le village en détail :
Il n'échappera rien, ni maître ni bétail.

Boisquetin et Goupil ont payé le tribut,
Le ministre Cochon, et jusqu'au Directoire ;
Personne n'est exempt ; apercevez son but ;
Leclerc, Daguin, Gargam, dans votre consistoire ;
Croyez-vous échapper ? Vous espérez envain,
Combattez avec nous, et terrassons Bazin.

Conseil des Cinq-Cents.

Séance du 7 Nivôse. Camus a ouvert la séance en proposant de régler le paiement des rentes viagères et pensions d'une maniére favorable aux individus âgés de plus de soixante-cinq ans.

Conseil des Anciens.

Séance du 6. D'après un rapport présenté par Goupilleau, le conseil rejette une résolution en date du 28 brumaire, relative aux actes passés pendant la guerre civile, dans les départemens de l'Ouest.

Mandat. 1 liv. 18 sous 6 den.

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.°29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. fr. de p.*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 15 Nivôse an 5. 5 Janvier 1797.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

L'OBSESVATEUR juste et réfléchi qui, dans le silence constant de toutes espèces de passions, jetteroit un coup d'œil général sur la France, et le reporteroit de suite successivement sur chacun des départemens qui la composent, trouveroit matière à réflexions aussi tristes que sérieuses. Fixons-le un instant sur celui de la Sarthe. Dans tous les tems il fut le moins énergique, et pour et contre la révolution. Les citoyens qui l'habitent sont naturellement gens assez apathyques pour se soumettre à tout ce qui ne sera pas injuste, pourvu que l'on ne trouble pas leurs anciennes habitudes, sur-tout religieuses. Qu'on ne leur fasse aucune menace, qu'on ne leur inspire pas de terreur, qu'on les laisse jouir en paix de la liberté de leur culte, quelque soit le lieu où il s'exerce; on n'entendra pas de murmures, et ils se prêteront à tout ce que le gouvernement voudra. Ce caractère incontestable de la très-grande majorité, a été saisi et bien reconnu de tous les étrangers qui ont tant soit peu séjourné dans le chef-lieu de ce département, et en vérité, il n'est pas blamable; car, dit un philosophe,

le plus sage dans une révolution, est celui qui y met le moins d'activité.

Eh bien ! Le Corps législatif, le Directoire, les Ministres, et en général tout ce qui n'est pas au Mans, sont circonvenus de mille rapports, qui tous annoncent que la ville et le département sont en pleine insurrection, tandis qu'à cela près des vols faits par la tourbe jacobite, des disputes de spectacles, et de costumes qui ne se rencontrent qu'au Mans, on y jouiroit de la plus grande paix. A la faveur de cette fausse prévention, que l'on assure bien accréditée, la ville du Mans est privée des faveurs de la Constitution et du retour de l'ordre, et contre le vœu de la loi du 14 frimaire, les prêtres continuent d'être captifs ; les seuls viellards, et encore pour cause d'infirmités, et sous la tyrannique condition de cautionnement, sont rélachés, tandis qu'à Chartres, Orléans*, Tours, etc., les jeunes comme les vieux, sont rendus à la liberté, à leurs parens, à leurs amis et à leur culte, sans autre formalité, que celle de bénir la loi bienfaisante qui met fin á leurs maux.

Non-seulement à Paris, mais encore dans beaucoup d'autres villes de France, la fête de Noël a été solemnisée par les quatre-vingt-quinze centièmes des citoyens, avec un zèle et une piété dont il est difficile de se former une idée. Dans les communes même où les administrations sont encore *Hébertistes*, et où les temples sont tout au plus ouverts aux schismatiques, les vrais et purs catholiques ne considérant plus que leurs *droits temporels* et leurs *devoirs spirituels*, ont fait éclater la ferveur qui ranime aujourd'hui les français, à recourir au seul fondement de ses consolations et de sa prospérité.

Que faut-il de plus que ce vœu général, et l'assentiment bien marqué du conseil des Cinq-cents, dans la séance du 30 frimaire dernier, pour déterminer ceux qui veulent vivre comme les habitans des forêts, à nous laisser au moins à notre gré servir notre Dieu, que les outrages dont ils l'accablent, n'empêchent pas pour cela d'être leur maître et leur souverain juge. Qu'ils écoutent Dumolard ; *oui* : dit, *ce digne Représentant, le conseil voit avec plaisir, avec satisfaction, que la religion n'est pas éteinte dans le cœur du français ; donnons-leur donc les moyens de la faire prospérer, en leur rendant les églises et les ministres destinés à son culte.*

Toute réflexion ultérieure ne vaudroit pas ce trait généralement applaudi du conseil, et qui n'a pas éprouvé

le plus leger murmure. Nous sommes plus près du triomphe de la réligion qu'on ne le croit.

Avis à ses ennemis : en attendant que tout le monde sache que la ville du Mans, et le département de la Sarthe, ne sont en insurrection que dans la tête de ceux qui le désirent, et qui employent tous leurs moyens perfides pour l'y mettre.

Suite de l'Adresse des Administrateurs du Département de la Sarthe,

Aux Administrations municipales de leur arrondissement.

TITRE I.er

» Art. I.er Il sera dressé, chaque année, avant la » fin du mois de pluviôse, par chaque municipalité, » un tableau des citoyens ayant droit de voter dans le » canton, suivant la Constitution ».

» Art. II. Lorsque le nombre des citoyens ayant » droit de voter dans un canton, ne s'élevera pas à » plus de neuf cents, il n'y aura qu'une Assemblée » primaire par canton, mais au-dessus de ce nombre, » il s'en formera au moins deux ».

» Art. III. Chaque Assemblée primaire doit tendre » à se former de six cents membres : s'il y a plusieurs » Assemblées dans un canton, la moins nombreuse doit » être de quatre cents cinquante citoyens ».

» Art. IV. Lorsqu'il y aura plusieurs Assemblées » primaires dans un canton, l'administration départe- » mentale fixera l'arrondissement et le lieu de ces » Assemblées ».

La multitude des opérations que peut nous occasionner l'exécution de ce dernier art. 4, nous porte à vous inviter, citoyens, à accélérer la confection et l'envoi des tableaux dont vous êtes chargés. Vous sentez qu'ils doivent être nominatifs, et dressés nécessairement par arrondissement de communes, avec méthode, clarté et exactitude. Il ne faut pas attendre l'époque déterminée par la loi ; mais les envoyer à mesure qu'ils seront formés, et s'il est possible, vers les premiers jours du mois de pluviôse.

Votre attention se fixera sans doute sur la derniere loi du 14 courant, qui modifie ou rapporte différentes dispositions de celles des 3 et 4 brumaire an IV, relatives à la suspension de l'exercice des fonctions publiques jusqu'à la paix, et à l'amnistie.

L'affermissement de la république, le maintien du gouvernement, tiennent essentiellement à l'exécution stricte de cette loi salutaire.

Vous aurez soin d'observer néanmoins que les exclusions prononcées par cette loi, ne s'entendent que des fonctions publiques et non du droit de voter dans les Assemblées ; lequel appartient à tout citoyen ayant les qualités requises par le titre II de la Constitution. En voici le texte, titre II, art. 7 et 9.

» Art. VIII. Tout homme né et résidant en France, âgé » de vingt-un ans accomplis, s'est fait inscrire sur le re- » gistre civique de son canton, qui a demeuré sur le ter- » ritoire de la république, et qui paye une contribution » directe, foncière ou personnelle, est citoyen français ».

» Art. IX. Sont citoyens sans aucune condition de » contributions, les français qui auront fait une ou plu- » sieurs campagnes pour l'établissement de la république ».

C'est au Commissaire du Directoire exécutif, qu'il appartient principalement d'activer ces travaux dont l'urgence est sentie, dont l'exécution tient de près à la prospérité publique. Nous nous reposons avec confiance sur leur zèle et le votre. Empressez-vous de concert à assurer à vos concitoyens, le libre exercice de leurs droits politiques dans toute son étendue ; et puisse le succès de vos soins à cet égard, être garanti par l'heureux choix des élus du peuple dans les prochaines Assemblées primaires.

Signé Letourneur, Président ; Gargam, Daguin, Théophile le Clerc ; Maguin, Commissaire du Directoire exécutif, et Hamard, Secrétaire-général.

Abyssus Abyssum invocat. Quand une fois on a su franchir les bornes que la religion, l'honneur et la loi opposent aux passions, et qu'on est enhardi par l'impunité, rien ne coute ; le citoyen Saint-Pralx soumis à l'arrêt administratif qui le condamne à mourir de faim, avec tous les Artistes-dramatiques, ses camarades, est allé à des autorités supérieures plus justes et plus isolées d'insinuations perfides, pour obtenir la permission de continuer un état dont l'exercice lui est garanti par la loi : il doit réussir ; reste un moyen d'opposition, c'est de l'assassiner ; la décade dernière à huit heures du soir, on est allé casser les vitres de son épouse, elle a été blesée d'un éclat, et sa domestique d'une pierre ; la

même soir, un jeune homme a été lié sur la place de Saint-Julien, et volé de tout ce qu'il portoit. On ne dira pas que ce sont les pauvres, ils devoient partager le produit du théatre ; qui donc ? ah ! La belle chose que la police. Il faut convenir que les citoyens voleurs exercent leur-état avec bien du calme et de la tranquillité, ils n'ont cependant pas de patentes.

Courage jacobin, tu peux tout faire et tout impunément. *Incipe parve puer risu cognoscere patrem.*

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS,

Depuis plusieurs jours des militaires apostés dans differens quartiers de cette ville, au nombre de deux, trois, quelquefois quatre, arrêtent les passants, leur mettent le sabre sous la gorge, et sous le vain prétexte d'examiner s'ils ont les cheveux bouclés, des habits en telle ou telle forme, vomissent contre eux toutes sortes d'atrocités, et fort souvent les maltraitent de la maniere la plus cruelle et la plus lâche, puisqu'ils s'attaquent toujours à des citoyens paisibles, sans armes, et sans défense. Plusieurs de ces arrestations ont encore eu lieu ces jours derniers à la place des Jacobins, dans la rue de la Sarthe et autres endroits. Si cela continue, cette ville deviendra un vrai coup-de-gorge, et personne n'osera sortir de chez soi à quatre heures du soir.

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

NOTE DES RÉDACTEURS.

Nous assurons nos concitoyens que ce ne sont point vraiment des militaires qui s'occupent d'oreilles de chien, de cadenettes, d'habits carrés, etc. etc. A l'heure dont on s'en plaint, les militaires sont retirés dans leurs cazernes, où ils se délassent du service de la journée. Comment croire que des défenseurs de la patrie, ayant la lâcheté d'attaquer dans les ténebres des individus sans armes et sans défense. Voici le mot de l'énigme : des jacobins, à l'entrée de la nuit, prennent le costume respectable et imposant de militaire, arrêtent ainsi les citoyens paisibles qui leur sont odieux. Par ce moyen, ils indisposent les citoyens contre les militaires, aigrissent les esprits, fomentent les divisions.... Tous crimes leurs sont bons.....

Il semble qu'on se plaise à accumuler sur le compte des Artistes-Dramatiques, tous les genres de calomnie. A entendre leurs détracteurs, ce sont des contre-révolutionnaires forcénés, *soudoyés par l'aristocratie*. Cette assertion que n'appuye aucun fait, est fondée sur le silence qu'ils observent et leur respectueuse obéissance à l'arrêté municipal du 4 nivôse. Ils doivent prévenir ceux de leurs concitoyens, induits en erreur, qu'ils ont présenté le 4, une pétition à l'effet d'obtenir l'ouverture de leur théâtre ; ils se sont étayés de leurs patentes : mais la municipalité a jugé à propos de mettre en note marginale que : *sans avoir égard au droit de patente, elle persiste dans ses arrêtés et passe à l'ordre du jour.*

Passer à l'ordre du jour, lorsque des hommes, qui jouissent de la plénitude des droits du citoyen, et en remplissent les devoirs, réclament au nom de la justice et de l'humanité, le libre exercice de leur état ; et cela, dans un siécle de liberté, quand tout ce qui émane des Autorités, est intitulé : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, HUMANITÉ, JUSTICE. Que seroit-ce donc, si nous étions encore sous l'affreux régime décemviral ?

L'autre calomnie est plus lâche et plus atroce que la première. On les désigne comme *des assassins armés de poignards, ne marchant que dans l'ombre, pour porter des coups plus sûrs ; c'est sur-tout contre la garnison qu'ils doivent les diriger ; delà l'ordre du citoyen Commandant de la place, aux militaires, de ne sortir que munis de leurs sabres ou bayonnettes.* Le bon sens répugne à retracer de pareilles absurdités ; les Artistes-Dramatiques en appellent à toute la garnison. Est-il un seul militaire qui ait à se plaindre d'eux ? Lorsqu'ils sont de service au spectacle, les Artistes ne les regardent-ils pas comme leurs amis, leurs frères ? Si un seul croit avoir le droit s'en plaindre, qu'il paroisse, qu'il les accuse, qu'il les convainque, et ils passeront condamnation. Mais non, le piége est trop grossier, et les Artistes se plaisent à croire que les militaires ne seront pas le jouet de la plus coupable imposture : et quand bien même ils le seroient encore, les Artistes n'en accuseroient point leur cœur, mais un instant de légéreté qui leur feroit adopter la première impression qu'on leur présenteroit (1).

Hommes couverts de la lèpre du mensonge, calom-

(1) Le Citoyen Balland, Commandant de la place a promis aux Artistes-Dramatiques, les certificats qui attestent la fausseté de l'imputation.

niateurs à gages, plus vils, plus rampans que celui que nous a peint Caron de Beaumarchais, envain vous distillez vos venins; le voile se déchirera, vous serez démasqués, et la vérité triomphera.

Signé: Collet, Pitrot, Collin, L'allemant, Auguste, femme Auguste, Lavariniere, femme Lavariniere, Courcelle, femme Courcelle, femme Chateauneuf, femme Saint-Pralx, femme Lavoy, Deschamps, femme Deschamps.

VARIETÉS.

Lecture du Père Jérôme.

Où courez-vous donc mon voisin? Je vais prouver à un jeune étourdi srès-satisfait de ce qu'il appelle les modes nouvelles, que son habit carré se portoit à la cour de Marguerite de Navarre; que ses petits souliers pointus et relevés par le bout, sont ceux de Clotaire III, que sa coëffure en oreille de chien est du tems de Louis XII; et que la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, avoit comme lui le menton caché dans une large cravate. Quelle érudition, père Jérome! O je le vois! Rien de nouveau pour vous. Convenez cependant que notre révolution.... Notre révolution, repartit l'infatigable lecteur; notre révolution, comme nos modes, n'est qu'une plate copie des sottises anciennes; Rome, Athènes et Sparte, en proscrivant les rois n'ont pas su maintenir la paix dans leurs murs. Caïus et Tiberius-Gracchus, apprirent à Marat et à Pache, les principes de la loi agraire et du nivellement. Lepide et ses collégues, firent la loi des suspects, parodiée par Merlin. Sylla confisqua le premier la fortune des condamnés. Marius, Antoine, Octave, organisèrent ces massacses de la même manière que Méhée Tallien, et la commune de Paris, organisérent le deux septembre; Auguste séquestra les biens des émigrés, fit des réquisitions, mit des emprunts forcés. Lisez Virgile, (1) vous verrez les paisibles habitans de Mantoue, déportés pour céder leurs toîts rustiques aux soldats du vainqueur. Le peuple français fut atroce et sanguinaire, il porta la cruauté jusqu'au raffinement. Je l'avoue; mais écoutez Juvenal (2) et songez, en l'écoutant, au sort de Berthier, de Belzunce, de l'infortuné Lamballe; etc. etc. etc.

(1) Eglogue 1.ere et 9.e

(2) Juvenal, satyre 15, vers 20.

On ne citera pas sans doute les tribunaux révolutionnaires, ni les commissions militaires comme des institutions nouvelles; Tacite nous apprend qu'elles existaient de son temps (2)

„ Les dénonciateurs, dit-il, se paroient des plus „ beaux noms, se faisoient appeler Brutus, Scævola, „ Cassius.... Les tribunaux protecteurs de la vie et des „ propriétés, étoient devenus des boucheries; ou ce qui „ portoit le nom de supplice et de confiscation, n'étoit „ que vol et assassinat: la délation étoit le seul moyen „ de parvenir, et Regulus fut trois fois consul pour ses „ dénonciations; la mort naturelle d'un homme célebre „ ou seulement en place, étoit si rare que cela étoit mis „ dans les gazettes, comme un événement, et transmis à „ l'historien à la mémoire des siécles. Sous ce consulat, „ dit notre analiste, il y eut un pontife, Pison, qui „ mourut dans son lit, ce qui parut un prodige „.

La révolution française n'a donc rien créée, pas même le crime.

Trebonien et Dorothée, vendoient les décrets de Justinien, comme Fabre d'Eglantine et ses co-sociétaires, vendoient ceux de la Convention.

Olivier Cromwel, refusa la couronne sanglante de Charles Stuart, et le 27 décembre 1653, adopta le *bonnet rouge*, comme signe du suprême pouvoir (2).

Dans l'histoire de la derniere guerre d'Amérique, nous retrouvons les mêmes faits qui nous ont paru si extraordinaires en France : les visites domiciliaires, les massacres des prisonniers, les processions civiques, l'arbre de la liberté, les clubs, *l'ami du peuple*, par un journaliste de la trempe de Marat, le régiment des enfans.... Ainsi mon ami, ne vous étonnez point, rien de nouveau, *nil novi*.

Extrait de la tribune publique ou journal des élections, n.° 2.

Créton, Maudet, Rédact.^s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.°29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. fr. de p.*

---

(1) Tacite liv. 1.er, chap. 72.

(2) Vie de Cromwel, édit. d'Amsterdam, 2.e partie, page 278.

(N.° 15.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 18 Nivôse an 5. *8 Janvier 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

LA France se régénere de plus en plus, et la morale publique se perfectionne tous les jours. Sous l'empire de la religion, on voyoit se former des associations de bien-faisance, pour porter dans les hôpitaux, les prisons et les familles indigentes, tous les secours et les consolations de l'humanité. Aujourd'hui, sous l'empire de la philosophie, s'organisent des confrairies de Cartouches et des compagnies d'assassins, qui portent dans les villes et dans les campagnes l'effroi et la désolation. Nous avons connoissance des plaintes alarmantes qui ont retenti sur ce triste sujet, au sein du Corps Législatif. Les rapports de la police sont encore plus effrayants, et l'on peut dire avec vérité, que la société dans laquelle nous vivons, est encore plus affreuse dans ses mystères, que dans ses scandales. La multitude de ces brigands fait leur sûreté ; leur sûreté fait leur audace.

Chacun tremble chez soi, et hors de chez soi, et s'il est permis à quelqu'un d'être un peu rassuré, ce n'est guères qu'un malheureux rentier, qui n'a pas de pain ; au pauvre prêtre, auquel on a tout ravi, jusqu'à sa liberté, et à l'infortunée religieuse à laquelle il ne reste plus rien à prendre.

Mais, dira-t-on, pourquoi donc tant de crimes ; avec tant de lumières ; tant de vols, avec tant de *respect pour les propriétés* ; et tant d'assassinats, avec tant de *respect pour les personnes* ? Qui nous expliquera ce phénomène ? Et à quoi donc attribuer cette incroyable dépravation, qui ne fait plus de la vie des hommes qu'un jeu, et du larcin qu'un passe-temps ? Ce n'est pas la faute des droits de l'homme, car ils sont décrétés. Ce n'est pas la faute de la constitution, car elle est républicaine ; et qui ne sait que république et vertu n'est qu'une seule et même chose ?

Ce n'est pas la faute de la police, car elle est vigilante, et on ne peut lui faire un crime de ce que les voleurs sont plus adroits que ses espions. Ce n'est pas la faute des gouvernans, car ils sont philosophes, c'est-à-dire, hommes sans préjugés ainsi que sans passions. Ce n'est pas la faute des lois, car on en fait des milliers par mois ; et, s'il est nécessaire, on en fera des milliers par jour.

Ce n'est pas la faute des spectacles, car les rieurs y sont bien quelquefois pour les fripons, mais jamais pour les voleurs de grand chemin. Ce n'est pas la faute des écoles primaires, car on n'y voit ni fanatiques ni superstitieux ; et qui ne sait que les brigands qui nous assiégent sont tous superstitieux ou fanatiques ? Enfin, ce n'est pas la faute des fêtes décadaires, car ce sont autant d'écoles de bonnes mœurs ; et on y a poussé si loin la prévoyance contre les malfaiteurs, qu'il y en a une consacré à la *bonne foi*, et une autre au *désintéressement*.

O grands politiques ! O sublimes penseurs ! Vastes génies qui avez la clef de tous les mystères, et qui peut-être, aimeriez-vous encore mieux avoir la clef de tous les coffres-forts ; dites-nous donc de grâce, de qui est-ce la faute ?

La suite au prochain numéro.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Des contes absurdes répandus, dans le public, sur le chapitre des pauvres Artistes-Dramatiques, et sur celui des citoyens du Mans, il est sur-tout saillant celui-ci : que les citoyens Charpentier et Saint-Pralx, avoient été arrêtés à Paris ; on a prétendu que le citoyen Livré président de l'administration municipale étoit l'auteur de

cette nomination anodine, et que même il avoit seringué un jet de ridicule sur les deux voyageurs. Aujourd'hui des bruits contraires circulent et découlent dit-on de la même source : on va enfin en revenir à faire des thêmes de deux façons. Il étoit donc temps d'envoyer bien des gens à l'école. Les Artistes-Dramatiques se taisent et souffrent en silence le dénuement absolu où les réduit la privation de leur travail ; le pauvre qui alloit partager avec eux est dans l'attente ; quelle étonnante discrétion ! Pour le coup, si la probité, les talens et la franchise savent se taire, au diable la cabale, la sottise et la fourberie.

Il est constant que le citoyen Martigné, receveur du département de la Sarthe, destitué d'après une dénonciation de friponnerie et de prévarication signée des citoyens Goupil son successeur, et Gargam, son ami, (1) son bienfaiteur et leurs collégues, a fait triompher son innocence; il est reintégré et le citoyen Goupil... devinez. De deux choses l'une, on il y avoit crime, ou il y avoit calomnie. Le Directoire peut-il continuer la confiance publique, en même-tems aux accusateurs et à l'accusé. Voici une question, la réponse est facile. On avoit exprès laissé là place administrative du citoyen Goupil vacante, (une souris qui n'a qu'un trou est bientôt prise) ; le voilà qui s'y glisse, il est déjà quasi président, et le peuple ne se doutera même pas.... Ah ! C'est un grand maître que l'experience, il avoit raison le bon Auracle.

Audaces fortuna juvat, timidosque repellit.

Du Mans, du 18 Nivôse. On vient, à l'extrémité de la promenade publique de cette ville, nommée le Greffier, de retirer du bassin de la Sarthe, à neuf heures, le cadavre du citoyen Pasquier huisser ; ce viellard quas septuagénaire infirme d'une jambe, qui avoit déjà manqu d'être assassiné, il y a quelque tems, étoit sorti d chez lui bien joiyeux à sept heures du matin, et s'étoi mis en chemin pour affaires de son état ; sans doute

---

(1) Il est certain qu'en vérifiant la caisse du citoyen Martigné, on y a trouvé une reconnoissance de prêt ou un bon signé Gargam.

le jacobinisme en fera un suicide, mais les mœurs connues, la piété paternelle, les sentimens religieux, l'aisance et l'économie calculée de ce respectable père de famille, repoussent à l'envi les traits de la malignité : ses poches vuidées et retournées sont d'ailleurs des témoins bien éloquens.... Voilà la conséquence de la protection ouvertement accordée aux destructeurs des hommes ; donc il n'est pas même permis de vivre ; voilà les résultats de cette prohibition aux citoyens irréprochables, de conserver chez eux des armes pour leur défense, même de porter des batons ; on ne peut cependant pas reprocher à la mémoire du citoyen Pasquier, d'avoir porté de longues faces, des habits carrés, des souliers pointus, ou une cravatte boursouflée. O vous qui tenez en main la force protectrice des personnes et des propriétés, mandataires du peuple, ministres de la loi, quel compte vous aurez à rendre un jour !

Mamers, le 11 Nivôse, an cinq.

CITOYENS RÉDACTEURS,

Dans ma retraite à la campagne, j'ai vu avec déplaisir dans le numéro 11 de votre journal que j'ai reçu un peu tard, la couche de ridicule dont la malveillance s'est plu à barbouiller deux colonnes du patriotisme de Mamers. Je connois le citoyen Guittier, et je desire qu'on lui rende justice. Quoi ! Parce que Guittier qui a eu jusqu'à présent une patience à toute épreuve, parce qu'il a reçu quelques gourmades, le premier venu se permettra de lui donner des nazardes ? Ah ! que peut-on reprocher a ce commissaire, de s'être vendu, et à ses associés, sans y être obligé, les biens de l'hopital, le patrimoine des pauvres ; mais il avoit réfléchi que les richesses sont incompatibles avec la pauvreté, et que pour être pauvre, il ne faut pas de bien ; s'il a laissé sans pain et sans resource, l'indigence infirme, n'avoit-il pas appris du docteur Sangrado, que la diette et l'eau, sont les grands véhicules de la santé ; lui faire un crime de quelques gentillesses patriotiques, c'est méconnoître l'empire de la nature ; ne signala-t-elle pas les élémens et les goûts dont elle avoit pétri Guittier, ne lui marquat-t-elle pas son poste, en l'affublant dès sa naissance, d'un bonnet rouge inamovible, présage

non équivoque des hautes destinées qui l'attendent. Il falloit que son panégiriste fût aux abois, lorsqu'il a osé accuser la tête du commissaire du pouvoir exécutif, d'exhaler une odeur infecte; eh bien moi, qui l'ai savouré de près, je soutiens qu'au moins son buste rend une odeur d'aloës ou d'encens; il est vrai que j'attribue cette émanation aromatique, à un de ses gilets faits d'un devant d'autel, dont l'étofe empreignée des parties subtiles et odorantes des parfums, aura embaumé jusqu'à son cordon ombilcal. Voilà cependant l'homme que l'on soufiete, que l'on baffoue, et auquel la médisance voudroit s'attacher comme un ver à la corruption.

Un de vos abonnés.

Notre bon abonné va bien autrement s'indigner, quand il apprendra que son protégé vient de donner sa démission; quelle perte pour les pauvres Mamertins, ah! Mamers, Mamers qu'avez-vous fait!

Amboise, 28 Frimaire, an 5.

Un philosophe a bien raison de dire que la peine est souvent la voisine la plus proche du plaisir. Je séjournois hier dans la ville de Tours; j'allai au spectacle pour y combattre momentanément l'ennui qu'occasionnent les affaires et l'oisiveté. On jouoit la comédie de *l'intérieur des Comités révolutionnaires*; et j'apprends que dans l'instant pendant qu'on y représentoit cette pièce, la société des Jacobins de cette ville, (qui ne vouloient pas *qu'on les jouât*), s'étoient déclarés en permanence, et avoient pris un arrêté qui, au nom de la *fraternité* ou la *mort*, met hors de la loi, les auteurs, acteurs, assistans désignés au couteau des assins; bref, jusqu'au moucheur de chandelles.

Jugez s'il n'est pas déplorable, en ne m'occupant que de mes spéculations commerciales, de voir que j'ai été mis hors de la loi, pour avoir eu la fantaisie de rire aux dépens de quelques frippons qui, en prêchant le partage des terres aux hommes crédules, spolioient avec privilège la propriété de ceux qui ne l'étoient pas.

Salut et Fraternité.

GOGUENARD, Marchand de Ris, Patenté.

Note des Rédacteurs. Dans cette ville nous n'aurons pas la douleur de nous voir mettre hors de la loi pour cette pièce, puisque les autorités constituées en suspendent la représentation.

De Namur, 28 Frimaire.

On donnoit hier l'intérieur des Comités révolutionnaires. Cette pièce avoit été démandée par l'immense majorité des citoyens. Grande affluence de spectateurs, bruyans applaudissemens. Les horreurs du régime sanguinaire retracées à l'imagination des spectateurs, ont resserré les nœuds qui doivent attacher lès Français à la constitution de 95. Mais les terroristes furienx de se voir jouer sur le théâtre, ont voulu troubler la sérinité des spectateurs; grâce à la stricte surveillance des agens de la police, les résultats de l'entreprise jacobite n'ont point été aussi funeste qu'on le craignoit. On a séquestré les perturbateurs, et la piéce s'est terminée au milieu de tous les applaudissemens.

Salut et Fraternité,

T.......

VARIETÉS.

La tactique des jacobins est connue : voyez-les aujourd'hui poursuivre dans leurs journanx comme terroristes, les mêmes hommes qu'ils ont accusés précédemment d'être chouans. Ils veulent diviser les honnêtes-gens pour les dominer, et agiter les villes principales de france, pour y comprimer les élections.

Poursuivez les jacobins, ils triompheront : soyez calmes, ils sont perdus.

Les jacobins conspirent contre le tems qui les anéantit; contre les loix qui les éloignent invinciblement du pouvoir : le tems et les loix au contraire conspirent en faveur des honnêtes-gens; et pouvu qu'ils profitent du tems et des loix, ils atteindront le tout raisonnable qu'ils se proposent.

Les jacobins veulent un mouvement, parce que tout mouvement doit leur être favorable ; plus le moment des élections approchera, plus ils redoubleront d'efforts. Leur agitation les épuise ; laissez-les faire : faites semblant de dormir ; mais ne dormez pas. Voilà toute la politique du moment.

A Bordeaux, il y a eu de l'agitation, et ce dont personne ne doute, c'est que les plus grands scélérats du régime révolutionnaire sont les premiers instigateurs de ces troubles. Citoyens Français ! quand cesserez-vous d'être dupes des monstres qui ne tendent qu'à s'abreuve de votre sang, et de se parer de vos dépouilles.

Il est bien loin le temps où, de crime énivré
Le scélérat bravoit de nos lois l'impuissance ;
Qu'on soit maintenant probe ou jacobine engeance ;
L'on n'est pas où l'on est, mon cher ami *livré*.

On peut changer de nom, méconnoître son père
Et couvrir ses ayeux du voile du mystère,
Fréton l'a fait : mais lui cachera-t-il toujours,
Son corps, ses mœurs, sa voix ; on reconnoitra Lours (1).

NOUVELLES DE PARIS.

Une cause intéressante, discutée hier au Palais de Justice, avoit pour objet, Mademoiselle Durand, arrêtée depuis le 6 Frimaire, pour avoir vendu la tragédie de Louis XVI, dont l'imprimeur a été renvoyé absous par le tribunal criminel. Elle avoit pour co-accusé un jeune homme de seize ans, qui, né de parens aisés avant la révolution, ne craignoit pas de vendre des brochures pour soutenir sa déplorable fa-

(1) Non propre, et non pas générique.

mille ; ils ont été tous deux acquittés et mis en liberté. C'est une nouvelle victoire pour les partisans de la liberté de la presse, et nous applaudissons, même à l'égard de nos implacables calomniateurs....

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 15 Nivôse.

Thibeaudeau reproduit un projet déjà présenté, relatif aux dispositions de la loi du 24 avril 1793, relative à l'actif et au passif des communes.

Gossuin trouve le projet fort important, et demande l'ajournement dans les formes constitutionnelles.

Real aussi demande le tems de méditer sur le projet.

L'ajournement est prononcé.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 15 Nivôse.

Le conseil reprend la discussion sur la résolution relative aux canaux d'Orléans et de Loings. Dupont de Nemours combat la résolution. Un sûr moyen de prospérité publique, suivant lui, c'est l'aliénation des canaux. La propriété particulière fournira des secours dont le gouvernement a besoin, sera beaucoup plus active, tandis que la propriété publique ne tend qu'à leur détérioration.

Mandat. 1 liv. 16 sous 6 den.

Créton, Maudet, Rédact.[s]

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. fr. de p.*

AU MANS, chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules, 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 22 Nivôse an 5. *12 Janvier 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

Suite du N.° 15.

IL nous semble ici les entendre tous, s'accusant réciproquement, et chacun protestant que ce n'est pas sa faute.

C'est la faute des Montagnards, disent les Brissotins, car ils ont payé, préconisé, amnistié tous les brigands. C'est la faute des Brissotins, disent les Montagnards, car Brissot, leur patron, a fait la *théorie du vol* qui conduit droit à la pratique. C'est la faute du Panthéon, dit l'un, car on y a placé Mercure Mirabeau, le plus vil des escrocs. C'est la faute de Voltaire, dit l'autre, car tout le monde sait qu'il voloit ses libraires.

Mais parlons plus sérieusement, dans une matière aussi grave, et disons, sans détour, c'est la faute des philosophes, c'est la faute d'eux tous. Oui, ce sont eux qui, par leurs théories extravagantes, ont renversé toutes les têtes, confondu tous les principes, et pour nous servir d'un mot qu'ils ont créé, en même-tems qu'ils ont créé la chose, *démoralisé le peuple.* Ce sont eux qui,

changeant mille fois, suivant leur intérêt, de maximes et de définitions sur la propriété, n'en ont plus fait qu'un vain problême, dont a pu se jouer tout homme qui n'a rien.

Ce seroit un réceuil très-curieux que le relevé de tout ce qu'ont dit, imprimé, affiché là-dessus nos philosophes, depuis la révolution. Nous ne parlerons pas même des feuilles d'Hébert, Marat et Consors, quoiqu'après tout, ces philosophes en valussent bien d'autres; mais des écrits de nos philosophes du bon ton, qui sont maintenant nos flambeaux et les chéfs de notre morale. C'est là que nous verrions ces fougueuses déclamations qui ont aigri, armé les pauvres contre les riches, etc. etc... Mais la grande, la véritable cause de cette inouie dépravation, dont on ne peut, ni calculer les suites, ni prévoir la fin, c'est l'irreligion. C'est cette affreuse politique qui a proscrit partout le nom saint et redoutable de Dieu. C'est cette doctrine funeste qui soustrait le méchant à l'œil suprême de la providence, et aux foudres vengeresses du ciel, qui nous apprend à ne voir dans l'avenir, que l'épouventail des enfans; dans la conscience, qu'un préjugé vulgaire qui brise d'un même coup; et le frein des passions, et le frein des remords, et fait tirer à tous les cœurs pervers, cette fatale conséquence que, puisque Dieu n'est pas, il n'y a de sage que le méchant, et d'insensé que l'omme juste.

Voilà ce qui corrompt et empoisonne dans sa source la morale publique. Malheureux novateurs! Cessez dons de vous plaindre, ou plaignez-vous de votre ouvrage. Vous avez voulu l'athéisme, vous l'avez; c'est-à-dire l'égoisme en principe, et tous les crimes en action. Eh! Que voulez-vous? Que craignent des hommes qui se moquent de Dieu? Que voulez-vous que respectent des hommes à qui on a appris à baffouer leur propre religion? Vous avez ôté Dieu aux brigands, ils ont mis l'or à la place. Vous les avez débarassés des terreurs de l'avenir, ils veulent se hâter de jouir du présent, à quelque prix que ce soit. Plns pénétrés de vos exemples que de vos principes, ils font tout comme vous, ils vont droit au solide. Ils préférent un écu à toutes vos rapsodies de morales et de politiques.

Misérables sophistes! Cessez-donc de philosopher et allez au remède. C'est la religion que vous détruisez, c'est sa morale sainte; c'est cet enfer qui vous fait rire,

parce que vous en avez peur, qui peut seul reprimer le méchant, contenir les passions et inspirer l'horreur de l'injustice; et non toutes vos loix futiles, et non cette morale versalite et arbitraire qui ne porte sur rien, et non vos systêmes horribles, où se forment tous nos brigands.

Département de la Sarthe.

Aujourd'hui on dit tout, et plus nous approcherons du tems des assemblées primaires, plus an dira; car nous ne voulons pas un autre vendémiaire. Cabalez jacobins, pour cette fois vos efforts seront perdus. Nous sommes le *peuple*, alors le *souverain* : vous ne le nierez pas, vous l'avez assez criaillé. Ah! nous n'avions pas plus besoin de vos vociférations sanguinaires, pour savoir que *chaque nation est arbitre plénipotentiaire du mode de son existence civile*; que des décrets de Robespierre, *pour accorder à Dieu un certificat d'existence, et à l'âme de l'homme un brevet d'immortalité, le tout au nom du peuple français.*

Eh bien! Puisqu'on dit tout, nous dirons qu'on dit que *Prudhomme se disant évêque d'une rivière de ce département*, vient d'être baffoué en pleine Administration. *Le prélat en peinture*, vouloit reprendre son ancien métier d'*accusateur public* des prêtres catholiques, sauvés malgré lui du naufrage révolutionnaire. Honneur aux Administrateurs qui ont ainsi respecté la loi et la liberté!

On dit encore (car on dit toujours), que le chroniqueur croit eux *prêtres*, aux *sorciers*, même au *diable*; qu'il amalgame tout ensemble. Voilà du plaisant. Ma foi, si cela ne faisoit qu'un, le *folliculaire* pourroit bien se trouver quelque beau matin transféré à notre antipode, par l'entremise d'un *nocé* ou d'un *loup-garou*.

Mais les assemblées primaires et une nouvelle législature approchent. Les méchans la craignent; les paisibles citoyens la désirent. Sans *nocés*, sans *loups-garoux*, elles pourront operer bien des translations Allons piep-à-pied; il faudra pour le coup être tous enculottés.

L'Élu, le Mandataire du peuple. de sa volonté libre, à celui qui ne le fut, ne l'est et ne le sera jamais.

Vous avez essayé mon portrait dans la chronique

du..... Je me propose de présenter le vôtre incessamment. S'il n'a pas le merite de la beauté, je veux du-moins qu'il ait celui de la ressemblance. Veuillez en conséquence me donner un éclaircissement dont j'ai bésoin pour le dernier coup de pinceau. Etes-vous le Bazin à qui il a été réproché en face, dans une assemblée publique et très-nombreuse, d'avoir volé une cassette contenant une somme considérable, avec laquelle vous fuyiez du côté de Paris, et d'avoir été arrêté dans cette fugue par des gendarmes mis à votre poursuite, qui reprirent la chere cassette assez brusquement ? Le vol est-il constant ? Etes-vous l'homme désigné ? S'il est vrai..... Vous aviez-donc affaire à des aristocrates.... Dans ce cas, la chose semble assez naturelle. Vous êtes patriote, c'étoit autant de pris sur l'ennemi, et les gendarmes qui vous ont arrêté, sont des Royalistes et des Chouans.

Quoiqu'il en soit, je suis persuadé que vous repondrez avec cette candeur, cette ingénuité qui caractérise les républicains de votre espèce... Voyez, écoutez votre camarade, ce frère opprimé qui, presque seul et à l'aide d'une poignée de *bons b*......., fit main basse sur des réunions d'aristocrates et de modérés ; qui a concouru si bruyamment avec vous à former l'esprit public, qui, en un mot a partagé vos travaux et votre gloire, dans ce club mémorable, que vous avez si long-temps et si constamment dirigé sur la ligne de la probité, des mœurs et du respect pour les personnes et les propriétés, pour les loix et les autorités constituées. Ecoutez ce digne ami, naguères exposé sur l'échaffaud, par jugement du tribunal criminel pour cause de vol, en parlant au public qui l'entouroit ; il disoit avec cette franchise que vous imiterez sans doute : » l'aristocratie du Mans » me poursuit et m'a condamné : je suis voleur, j'en » conviens, mais je suis Jacobin ....»

VARIETÉS.

Politique. Quand on eut annoncé à Philippe roi d'Espagne, que cette flotte formidable, la plus considérable qui depuis l'ère connue eût couvert les mers, et qu'il avoit confiée à la fortune dans une saison perfide, étoit perdue entièrement ; il répondit froidement : je l'avois

envoyée contre les hommes, et non combattre les vents; réponse bien Espagnole. Mais si le directoire disoit un jour de cette flotte magnifique, auguste reste de notre antique marine : nous l'avions envoyée combattre les hommes, et non lutter contre les vents et les rochers d'Irlande, ou pêcher les sables d'or du Tage (1). Croyez-vous que les Français fussent bien satisfaits d'une pareille réponse ? Non, mais sans doute, le gouvernement n'a risqué ce sublime effort qui, s'il n'étoit pas heureux, pourroit être le dernier de notre marine, et la vie de tant de héros, que pour les faire cueillir certainement les lauriers qui se courberont d'eux-mêmes à leur approche : sans doute, que soit sur les bords Irlandois, soit sur les Portugais, l'amateur de la liberté leur tend déjà les bras, il va les guider sous son toit hospitalier. Non, nous n'avons rien à craindre, ni de Neptune, ni d'Eole, ni de Mars, ni enfin des hommes dignes d'être libres ; nous combattrons avec eux les esclaves, nous les exterminerons. Mais les têtes couronnées, mais leur foi, mais leurs promesses, doivent-elles nous endormir dans la même sécurité ? Suivons la marche tortueuse et ténébreuse de la politique des Cours. Louis XIV favorise l'assassinat de son cousin, il mendie ensuite l'alliance de Cromwel son meurtrier ; la Cour de Versailles fait naître et alimente le soulevement de la plus belle des colonies Anglaises, et force ces insulaires de reconnoître son indépendance ; le soulevement de toutes nos colonies, le boulversement de la France entière, et la mort du dernier de nos rois, avoit sans doute bien compensé ces torts ; car il faut l'avouer, *cum delirant Reges plectuntur Achivi.*

Cependant sa fureur vengeresse n'en a pas été assouvie, et cette froide cruauté, cette atroce perfidie avec laquelle cette puissance barbare a réuni tous les souverains de l'Europe sous les étendards de la religion, de l'humanité et de la justice, pour les faire servir d'instrumens aveugles à ses vues dévastatrices, ont quelque chose de si répugnant, que notre esprit malgré nous leur refuse sa croyance. Nos français fugitifs reçus d'abord avec les égards dus au malheur ; forcés bientôt de s'armer contre leur patrie, retenus ensuite prisonniers dans leur camp, des années entières, comme les Is-

(1) *Quodque suo Tagus amne fluit ignibus aurum,* Ovide.

raëlites, ne pouvant toucher que de l'œil la terre promise ; nos provinces dévorées par le feu de la guerre civile, allumé et alimenté par les torches de Londres ; nos anciens marins par un attentat au droit sacré de l'hospitalité, arrachés des rives de la Tamise, et envoyés à la la boucherie calculée de Quiberon. L'arriere petit fils du Marquis de Brandebourg, du protégé de Louis XIV, qui le fit roi, retire pour de l'argent au descendant de son bien-faiteur, l'aide qu'il avoit vendu pour de l'argent ; et partage sans réclamation de l'Europe, le trône d'un prince paisible, son voisin, et qui n'avoit jamais eu aucun démêlé avec lui, d'un trône ébranlé et sapé par les français. Le roi de Naples, entraîne, malgré lui, le souverain Pontife de sa religion, dans une guerre impolitique, et l'abondonne peu après à sa propre foiblesse, et croit plâtrer sa perfidie ou sa pusillanimité, par la distinction du prince temporel et du prince spirituel. Misérable subtilité! La Hollande forcée d'entrer dans cette ligue détestable, dans cette ligue sans objet, est livrée aux horreurs des dissensions civiles ; elle est abandonnée à ses malheurs et dépouillée de ses riches comptoirs et de ses établissemens d'outre-mer, par ces mêmes puissances, dont elle avoit aveuglément secondé les projets ambitieux tant qu'elle a eu des moyens de résistance. Le roi d'Espagne à la suite d'une guerre ruineuse, humilie sa morgue devant le peuple français son vainqueur, il dirige le fer et la flamme contre le palais de sa tante, de la mère de l'épouse de son fils, de son successeur ; il apprend à ses peuples à renverser les trônes, à briser les autels, à l'instant où les éclairs de la philosophie guidés par les français, ont luit jusqu'au fond des plus sombres cloîtres de ses états. Il apprend aux esclaves et aux habitans de ses colonies, à se rallier sous le drapeau tricolor, sous le drapeau de la liberté, et à secouer son joug. Voici il faut en convenir, des problêmes politiques insolubles : puisse le directoire qui tient en main la destinée de la patrie, avoir des données bien certaines, d'après lesquelles la foi des souverains, ne soit plus une simple hypothèse.

Aux Rédacteurs de la Gazette Française.

Arras, 7 Nivôse.

Enfin, enfin, enfin tous les prêtres insermentés sont

rendus à la liberté ; le culte catholique proscrit depuis cinq ans, va reprendre son exercice. Déjà plusieurs milliers de citoyens ont signé une pétition tendante à demander l'ouverture des églises, pour la célébration de ce culte par les *ecclésiastiques fidèles.* Tout le peuple fait éclater sa joie, en disant, *pour le coup nos enfans ne seront plus élevés comme des bêtes.*

Note des Rédacteurs de la Gazette française. Déjà dans bien des Departemens, les prêtres sont rendus à la liberté ; dans d'autres, les Administrateurs plus timides, les laissent libres par le fait, et prisonniers pour la forme ; mais dans quelques-uns, ils sont encore livrés à l'arbitraire.

Cependant, depuis la réforme de la loi du 3 brumaire, il n'existe plus aucune loi en vertu de laquelle des Administrateurs puissent attenter aux droits sacrés de ces citoyens respectables ; et tous ceux qui prolongent leur détention sont forfaiteurs, et deviennent à présent aussi coupables aux yeux de la loi, qu'ils l'étoient précédemment à ceux de l'humanité.

C'est envain qu'on attendroit un nouveau rapport sur les prêtres au conseil des cinq cents ; les Montagnards n'oseront le provoquer, les députés estimables ne l'écouteroient pas, et d'ailleurs le conseil des anciens est là. Le directoire lui-même, balancé entre la justice et les craintes folles que quelques scélerats veulent encore lui donner, ne prendra pas sur lui l'horreur dune détention plus long-tems prolongée.

Ainsi tous les prêtres doivent être libres par-tout : plus de législation particuliere à leur égard, jusqu'à nouvelle entreprise des terroristes, qui ne cesseront de faire des mouvemens pour les rejetter sur ces hommes de paix. C'est aux honnêtes-gens à les garantir de tous les piéges qui pourroient leur être tendus ? et à prouver au gouvernement que la tranquillité régnera dans tous les lieux où ils reprendront l'exercice de leur auguste ministère.

Nota. Les rédacteurs de l'espion de la Sarthe, croyent fermement que tous les prêtres, *dits réfractaires*, qui peuvent se trouver en ces contrées, une fois rendus à la liberté, ne démentiront en rien la confiance de leurs concitoyens en leur esprit de paix, d'union et d'obéissance au gouvernement ; qu'ils seront protégés contre leurs ennemis les plus vindicatifs, mais qu'en

même-temps, la prudence la plus scrupuleuse guidera tous les pas et toutes les démarches des prêtres et des catholiques qui auront recours à leur ministere.

C'est le jour des rois que le directoire a fait mettre sa garde sur pied ; toute la nuit s'est passée dans des allarmes. On craignoit au Luxembourg que quelque audacieux ne vînt demander sa part du *gâteau des rois*.

On dit que notre armée débarquée en Irlande, au lieu de trouver des *défenders*, a trouvé des *défendeurs*. Si on en croit la renommée, les républicains n'ont fait que retourner la médaille de Quiberon.

Bulletin extraordinaire.

Une personne arrivée de Strasbourg, nous apprend que Kehl est au pouvoir des autrichiens. On assure que douze cents hommes de la garnison de Strasbourg ont refusé de marcher, et que les autrichiens ont profité de ce refus pour donner un assaut, qui leur a pleinement réussi. Nous donnerons des détails de cette affaire, lorsque notre correspondant de Strasbourg nous en aura donné la confirmation.

Errata du n.° 15. Au commencement de la 119.e page, au lieu de nomination, lisez *insinuation*.

A la même page, au lieu d'Auracle, lisez *Horace*.

A la page 120, au lieu de donc, lisez *dont*, au lieu de vivre, lisez *rire*.

A la page 123, au lieu de non, lisez *nom*.

Mandat. 1 liv. 9 sous 3 den.

Tréton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. fr. de p.*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 25 Nivôse an 5. *15 Janvier 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

AVIS.

Très-souvent nous sommes privés du plaisir d'insérer de très-bons avis qui nous sont envoyés, faute d'être signés. Nous prions nos concitoyens qui veulent concourir avec nous à éclairer l'opinion publique par quelques productions, de signer leurs lettres et avis, afin que nous remplissions le vœu de la loi ; en les assurant cependant que nous saurons garder l'anonyme, lorsqu'ils l'exigeront.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Auroit-on pu supçonner qu'il fût possible d'ajouter une nouvelle calamité à celles qui ont désolé la France? Les fléaux qui affligent le sensible lecteur dans les annales de l'histoire, avoient tous été renouvellés de nos jours; et ce monstre abreuvé du sang des Français, la

dévastateur des monumens des arts, le destructeur de toutes les institutions civiles, le prostituteur de la morale, le violateur des tombeaux de nos pères, le jacobinisme en un mot, avoit en apparence épuisé les enfers : un double lien restoit pour la consolation de l'être sensible et aimant ; il avoit été sacré et inviolable jusqu'à nos jours ; les bourreaux de l'humanité, les Domitien, les Tibère, les Néron, les Buziris, les Caligula et tant d'autres monstres dont le nom est l'opprobre de l'humanité, l'avoient respecté; eh ! comment l'auroient-ils rompu? Il est indépendant des lois, il unissoit les hommes dans l'état de nature et d'indépendance, avant que le besoin les eut réunis en société. La bienfaisance en un mot et la reconnoissance effraient, révoltent, indignent l'anarchiste ; s'il ne peut pas étouffer ces sentimens dans le cœur des Français, il espère au moins les comprimer. Dans le Département de la Sarthe, au Mans même, on envoie des hommes, (si on peut leur donner ce nom), car des êtres qui se dégradent jusqu'à la perfidie, doivent être retranchés du cercle social ; ces malheureux, sous le costume et les dehors de l'infortune, s'introduisent dans les maisons et auprès des personnes soupçonnées de conserver quelque sensibiltté ; les accens langoureux de la douleur, les larmes de l'ingénuité, les élevations d'œil de la piété, les applications de main à la poitrine en symbole de sincérité, rien n'est épargné : une fable est narrée et entrecoupée de sanglots ; on est déserteur depuis plusieurs mois, on erre de caverne en caverne ; un denuement général afflige ; la faim, la soif tenaillent, le désespoir accable. Malheur à l'être crédule et humain dont l'âme s'émeut à une pareille épreuve ! il est, l'instant suivant, denoncé et engouffré dans les cachots. Il est bien criminel sans doute d'applaudir à la désertion ; mais il seroit atroce de détourner son œil de l'être souffrant, d'assourdir son oreille aux accens aigus et éloquens de l'indigence ; d'effacer de son cœur les premiers sentimens que la nature y grava, de le paralyser enfin ; voilà pourtant, voilà les cruels résultats que la perfidie arrachera à la prudence.

Il y a peu de jours qu'un émissaire de ce genre se présenta chez un homme à caractère qui, après l'avoir laissé déployer tous ses plans de séduction assez platement et sottement crayonnés à la vérité, lui fit cette réponse : « va dire à ceux qui t'envoyent qu'inutilement

ils veulent me faire descendre à eux, ne pouvant s'élever jusqu'à moi; assure-les que je fus toujours ce que je suis, sans reproche et sans peur; que je serai le même tant qu'il plaira à la providence de me laisser sur la terre. Garantis que mon compte est prêt; qu'à chaque instant où je serai appelé, je le rendrai à Dieu ou aux hommes; assure-les que, depuis les troubles qui agitent ma patrie, je n'ai pris de part active à aucun évenement; certifie que ma foible fortune que je tenois de mes pères, a tenté la cupidité, que je l'ai vue décroître, s'anéantir, et que je ne me suis jamais plaint; rends-toi garant que mon cœur est pur des malheurs de mes concitoyens, et ma main du sang des hommes, que je n'ai jamais fait couler les larmes des malheureux; ajoute, si tu veux, que j'ai été assez heureux pour en étancher quelques-unes, pour en tarir la source; invite-les à fureter mes appartemens, mes meubles, mes habillemens; je ne crains point qu'ils y trouvent un sol mal acquis. Va, je suis certain qu'on ne reprochera jamais à ma mémoire d'avoir détourné les deniers publics ou dévoré le patrimoine du supplicié ou du proscrit; demande-leur ensuite de ma part, s'ils auroient l'impudeur de faire une pareille profession de foi : en tout cas, s'ils la faisoient en ma présence, ils n'oseroient, j'en réponds, me regarder en face ».

Malheureux destructeurs de ma patrie, repondez-moi! Quel est donc le peuple assez barbare, assez dépravé pour ne pas calculer la perfidie comme le plus noir des attentats. En connoissez-vous? Nommez, nommez-le donc. Etoit-il républicain, ce Camille, le bouclier de la liberté Romaine, ce Camille qui, accusé, condamné, exilé par ses ingrats concitoyens, oublie leurs injustices dès qu'il apprend l'invasion de Brennus; il ne voit que le danger de sa patrie, il accourt, combat et délivre le Capitole où elle alloit expirer sans lui? Eh bien ce Camille! Ecoutez, si vous êtes républicains, la leçon qu'il vous donne : Camille assiégeoit une ville dont les Patriciens avoient confié leurs enfans à un précepteur, celui-ci, après les avoir fait sortir sous prétexte de promenade, les égare et les conduit au camp des Romains. Un autre général avec de pareils ôtages, se fût rendu maître de la place; Camille fait déshabiller et lier le précepteur, arme chaque enfant d'une verge, et fait reconduire à ses Magistrats ce perfide courbé sous les fustigations de ses disciples. Ce calme, cette élevation

d'âme dut étonner les assiégés ; oui, sans doute, ils firent naître eu eux l'admiration, l'enthousiasme, et valurent la conquête d'une ville et d'un territoire aux Romains. Les deux peuples se confondirent et s'enlacèrent dans les liens de la vertu et de la bonne foi. Si vous eussiez arboré de pareils étendards, il y a long-temps que la France n'auroit plus d'ennemis à combattre.

CITOYENS RÉDACTEURS,

J'ai été bien étonné en lisant les affiches du Mans, de voir un président administrateur, abjurer la gravité magistrale, pour descendre à de grosses injures; son vomitif de caresses, injurieux à Ronsard, sent l'apothicaire d'une lieue; il n'est pas ce grammérien Néologiste, comme le portier sourd de cette pièce intitulée *ruse contre ruse* : il ne han, han, han, han, tend pas par les yeux; car han, han, han, en contre-sens, il voit par les oreilles, et il les a si délicates, qu'elles s'écorchent au simple contact de la lumière. Quel homme! Quelles oreilles? Mais dites-moi de grâce, ce n'est donc plus ce ci-devant élégant naturaliste de *Monsieur*, cet adonis constituant qui, la nuit du 5 au 6 octobre, resta dans son lit malgré l'invitation faite, au nom de la patrie, à cri public par le président d'alors, de se rendre à son poste à peine..... qui se glissa le lendemain matin dans la députation qui fut au château, et qui, en répondant à la confiance qu'il inspira à Marie-Antoinette, et qu'il lui inspira en inpromptu, comme il lui auroit autrefois inspiré une purgation en impromptu, et qui lui disoit *in manus tuas, domine, commendo spiritum meum*, (ce qui veut dire en français), mon cher M.r Livré, ne nous abandonnez pas; vous vous recommandez à moi répliqua le Législateur; n'ayez plus d'inquiéude, je reponds de vous et de votre trône. Ah! le beau billet qu'avoit la Châtre!

Livré s'enfle, se fâche et vous cherche querelle,
Il dogmatise et fait cent préceptes divers;
Il est donc bien savant, certes il connoît les vers,
Il est expers de ceux frétillans à la selle.

Un de vos abonnés.

VARIETÉS.

Opinion de madame Lodoïsca, sur l'établissement du Tachygraphe.

Je ne suis qu'une femme, monsieur, mais j'ai beaucoup réfléchi sur le principe des républiques. Montesquieu le trouve dans la vertu; mais nous autres français, nous avons de bonnes raisons pour le chercher ailleurs : le véritable principe du gouvernement républicain, le seul qui nous convienne, c'est Daunou qui l'a trouvé; et ce principe est le *tachygraphe.* Si on vouloit remonter à l'histoire ancienne, on verroit qu'Athènes et Lacédémone, ont fleuri sous les auspices d'un *tachyhraphe*; que c'est au *tachygraphe* que Rome dut sa splendeur : c'est à une institution tachygraphique que Démosthènes et Cicéron durent leur éloquence. Lorsque le tachygraphe sera établi, je ne doute pas que les discours de Guyomard, de Dubois de Crancé, de Puyravaux, n'aient quelque chose des beautés de l'oraison *pro milone*, ou *pro rege dejotario.* Si la France a été longtems livrée au fanatisme et à l'ignorance, c'est que nous n'avions pas de *tachygraphe*; si les soldats désertent, si Jourdan s'est laissé battre en Allemagne, si on ne sait pas ce qu'est devenue notre armée d'Italie, si les troupes et les rentiers ne sont pas payés, si les émigrés rentrent en foule, si les prêtres disent la messe, si le gouvernement est peu respecté, si nos vaisseaux se brisent contre des rochers, c'est que nous n'avons pas de *tachygraphe* : nous devons donc faire tous nos efforts pour le faire prendre; et voici un moyen de le rendre, non-seulement utile à la propagation des lumières, mais très-profitable au trésor public.

Je propose d'envoyer le tachygraphe à toutes les communes de la république : ceux qui ne le liront pas seront condamnés à une amende d'un décime : le moindre signe de désapprobation sera puni d'une amende de deux décimes : tout lecteur qui ne trouvera pas de l'éloquence dans les discours de Guyomard, de Chénier, de Louvet, de Camus, sera tenu de verser dans les caisses publiques 3 décimes : on pourra se faire remplacer pour lire le tachygraphe, comme pour monter la garde; mais l'amende est de rigueur. Outre que cet établissement vraiment républicain, fournira des paravents pour toute la république, (car le tachygraphe sera *in-folio*), je suis per-

suadée d'avance que les amendes donneront au trésor public, de quoi payer les 50 mille rentiers que les journaux qui existent n'empêchent pas de mourir de faim, et de quoi approvisionner les six armées républicaines, qui meurent de froid en lisant, dans les gazettes officielles, le récit de leurs victoires. Je vous prie, MM. de la Quotidienne, de faire valoir ces raisons d'état: si vous faites adopter le tachygraphe par le conseil des anciens, la patrie est sauvée; point de république sans tachygraphe, point de tachygraphe sans république: en attendant, je viens de me faire faire un bonnet au *tachygraphe*, qui doit remplacer le bonnet *à la Coblentz*; et je demande que la *république française* porte desormais le nom de *république tachygraphique*.

Tous les parens et amis du pauvre tachygraphe, sont invités à en prendre le deuil. Beaucoup de membres du conseil des Anciens se disputent l'honneur de prononcer son oraison funebre.

C'étoit un bruit généralement répandu ces jours derniers dans Paris, que les vents avoient dispersé la flotte sortie de Brest. Dix vaisseaux sont rentrés dans ce port; on ignore le sort de tous les autres; on ignore également ce que sont devenus le général Hoche, et l'amiral Morard. *Au moins les Irlandois nous sauront gré de notre bonne volonté. Nous voulions les faire tâter de notre liberté. C'est partie remise.*

Le Directoire, disent la Gazette française et autres, prend des arrêtés contraires aux loix rendus la veille. Il ne veut pas que les prêtres profitent du bienfait de la loi du 14 frimaire, dans tous les Départemens insurgés en 1795, mais bien soumis depuis que le général Hoche leur avoit promis solemnellement la liberté du culte, c'est-à-dire, le maintien de la constitution qui seule nous donne un directoire. Si cela est, il y a un furieux contre-sens pour des pays qui ne veulent plus que *paix et union*. Honneur au tribunal du département des Côtes-du-Nord, qui n'a pas balancé entre le devoir que la loi lui impose, et la crainte de choquer ceux qui nous doivent l'exemple de la soumission qui lui est due. La loi du 14 frimaire commande aux juges de rendre la liberté aux prêtres: ceux des Côtes-du-Nord,

l'ont mise à exécution. Ils prouvent qu'ils sont pénétrés de cette vérité, que la *Constitution est confiée nominativement aux juges, et que c'est dans les tribunaux que la liberté s'est réfugiée.*

Tant que les juges ne connoîtront d'autres maîtres que la loi, la force seule de l'esprit public, suffira pour faire reculer le despotisme qui nous menace.

Sur les Élections.

C'est en vain que les bons citoyens s'empressent de concourir à ce qui peut améliorer leur sort ; si dans les démarches et les mesures préalables que leur prescrit la constitution pour être admis aux assemblées primaires, ils rencontrent des difficultés et des obstacles qu'aucune loi n'a prévus et ne peut faire naître.

Cependant en différens départemens, pour se faire inscrire au nombre des votans, au lieu d'une simple carte de citoyen, on exige de ceux que l'on voudroit éloigner, des quittances d'impositions, des billets de garde, et autres actes aussi arbitraires qu'anti-constitutionnelles. Aussi contre le vœu général de la nation, il se trouve des autorités constituées qui, par des manœuvres sourdes, attaquent les droits des citoyens, et les dégoûtent par des chicannes qu'ils n'ont pu prévoir, de se rendre aux prochaines assemblées.

Les cas où l'exercice des droits de citoyen se perd, ou est suspendu, sont expressément déterminés par la constitution. Il sera essentiel que chaque citoyen, surtout dans les départements, en ait une pleine connoissance, et soit même muni de ce code des Français. Dans le cas d'aucune infraction aux droits et aux devoirs qu'il impose, il y aura au moins matière à contestation, si non à nullité des délibérations.

Ces réflexions méritent l'attention la plus crupuleuse d'un grand nombre de citoyens honnêtes et malheureux, que l'intrigue ou l'abus du pouvoir s'éforcent de dépouiller du seul bien qui leur reste, la faculté de concourir aux choix d'une bonne repsésentation nationale, et de vertueux magistrats. Nous savons qu'on espere bien disséquer par mille petits moyens, qui décelent à-la-fois la rage et l'impuissance, les augustes séances du peuple dans les assemblées primaires. Nos droits sont clairs, et à tous périls nous les ferons valoir. Nous savons encore qu'on

aimeroit beaucoup mieux nous vendre la liberté, que de nous la donner; mais nous l'avons déjà payée trop chère, et si les vendeurs ne veulent pas nous la livrer, nous sommes décidés à les poursuivre comme des frippons.

Point de découragement. Les chicannes des administrateurs subalternes doivent nous prouver combien il est essentiel que nous choisissions, avec le plus grand soin, jusqu'à nos magistrats en sous-ordre. Nous n'avons pas plus de tems qu'il n'en faut pour prendre pour toutes nos mesures, et nous en avons assez, si l'on ne veut point en perdre: du courage et de la patience. Il ne s'agit pas de déraciner des chênes, mais seulement d'écarter les épines.

Au Mans, on espere bien éloigner et même chasser des assemblées primaires, tous ceux qui n'avoient pas de fonctions en 1793 et 1794. On dit que l'*Espion* ne s'imprimera plus en *Germinal* N'importe, les *petits moyens* de nos *petits modérateurs* sont déjoués d'avance. *Le peuple y voit clair. Son vœu est prononcé.*

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de JEAN DEBRYE. *Séance du 21 Nivôse.*

Après avoir entendu Camus, le conseil adopte la rédaction définitive de la résolution portant qu'à dater du premier pluviôse, les militaires réduits par leurs blessures à l'impuissance de travailler, ainsi que les pensionnaires âgés de 65 ans, seront payés par priorité, avant les autres pensionnaires.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 21 Nivôse.

Le conseil rejette la résolution du 17 brumaire, portant que, lorsqu'un jury a déclaré non-constant un fait qui ne laisse aucune trace après lui, et qu'aucune preuve nouvelle n'a été acquise, on ne peut, en raison du même fait, conduire un autre accusé devant un autre jury.

Créton, Maudet, Rédact.^s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. fr. de p.*

(N.° 18.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 29 Nivôse an 5. *19 Janvier 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

AUX Assemblées Primaires, vertueux citoyens, où la patrie sera encore livrée à la fureur des brigands, votre sort et celui de vos concitoyens est entre vos mains. Du bon choix de vos magistrats dépendent votre tranquillité, votre fortune et votre vie. Un registre civique est ouvert à la municipalité pendant le cours de cette décade. Nous vous invitons, au nom de la patrie, d'aller y porter vos noms. Par votre union, par votre présence, déjouez les projets des jacobins qui, dit-on, ont déjà rempli cette formalité. Ils ne manqueroient pas de profiter de votre insouciance d'une manière bien funeste. Quoi! l'expériance de cinq années n'a-t-elle pas dû vous ouvrir les yeux? Dans les assemblées primaires, on va nommer vos électeurs, vos représentans au corps législatif, vos administrateurs, vos juges. Ah! gardez-vous de vous laisser dégoûter par les terroristes qui cherchent peut-être à vous susciter des tyranneaux subalternes. La loi est là : suivez-la en tout point, et leurs complots perfides seront déjoués. Hâtez-vous de

concourir au bon choix de vos magistrats, et d'assurer par là, votre tranquillité et votre bonheur.

Et vous, que la confiance et le choix bien mérité de vos concitoyens appellera aux fonctions publiques, pourriez-vous encore, sous de vains prétextes, vous refuser à nos vœux, et par un égoïsme affreux, laisser passer ces fonctions importantes dans des mains toutes teintes du sang de vos concitoyens, et accepter pour vos magistrats des monstres qui n'aspirent qu'à devenir vos bourreaux? Malheur aux citoyens indifférens sur le sort de la patrie. *Au registre civique, aux assemblées primaires, vertueux citoyens!*

Département de la Sarthe.

Les célèbres Caton Aubert et Verrès Moulin, jacobins de poids, tous deux détenus comme agens subalternes de cette bande organisée de voleurs qui infestoient ce département, et particulièrement la ville du Mans, avoient échoué dans une première tentative d'évasion. Les fers dont les autorités constituées les ont chargés, n'ont découragé ni leurs chefs, ni leurs associés. Ils ont employés les sommes considérables qui leur ont été fournies, à sonder la loyauté d'un de nos frères d'armes detenu; il a frémi de l'idée d'une pareille complicité, et a dénoncé le bon Caton et son frere Verrès. La fouille a eu lieu, et on a trouvé un assortiment de limes bien conditionné.

Voilà ce que l'on appelle de l'unité dans l'action, de la fidélité dans l'exécution des traités!

Article V des devoirs de l'homme et du citoyen, servant d'épigraphe à l'arrêté de l'administration municipale du Mans, du 19 nivôse an 5.

« Nul n'est homme de bien s'il n'est franchement et » réligieusement observateur des lois ».

L'administration dit vrai, et l'article sera consacré dans tous les cœurs, quand tous nos prêtres seront parfaitement libres, et que le sceau de nos lettres sera respecté au bureau.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

Le Mans, 27 Nivôse, an 5.

J'ai lu, citoyens, l'arrêté pris par la municipalité du Mans, le 19 nivôse dernier. Je le trouve dans le meilleur esprit, et dans les vrais principes de la constitution. Tous les citoyens doivent le lire avec la plus sérieuse reflexion, et juger combien il est instant qu'un nombre considérable d'hommes vertueux, sous tous les rapports, sensibles au vœu de l'administration, et plus encore à celui de la patrie, sortent enfin de cette apathie que toutes les feuilles publiques leur reprochent. Elle ne peut être justifiée que par le souvenir de l'état de convulsion, dégénéré en anéantissement, où depuis six ans les avoit jettée cette scélérate faction de terroristes, qui machinent encore, et dont la morgue barbare veut se remontrer, mais dont il faut enfin que les prochaines élections soient le tombeau sans retour.

Avis à tous ceux qui veulent vivre et être libres avec honneur et conscience.

Un de vos abonnés.

CITOYENS RÉDACTEURS,

Il est temps, et plus que temps de déchirer le voile qui cache des horreurs. Comment? sous le regne de la constitution de 1795, sous le régime des loix, après une pacification, une réunion dont rien n'a annoncé, ni ne peut encore faire présumer aucune infraction, on se permet au Mans de violer ouvertement le secret le plus sacré, celui que la loi garantit dans les formes les plus solemnelles; enfin, c'est au Mans que l'on a la constante impudeur de briser le sceau de toutes les lettres qui sont deposées au bureau de la poste? Dieu! quelle monstruosité! mais les scélérats seront connus; nous en avons la nomenclature; elle sera transmise aux assemblées primaires, sans conferir, et nous serons vengés.

Un de vos Abonnés.

VARIETÉS.

Le Mans, écrit-on de Paris, est une des villes qu'on

cherche le plus à agiter dans ce moment ; quoique les habitans de ce département, soient naturellement fort apatiques, et disposés à obéir aux loix, pourvu qu'on ne les persécute pas et qu'on ne les trouble point dans l'exercice ~~du culte~~ religieux. Les autorités de cette ville laissent trop de liberté aux scélérats, et trop peu aux honnêtes gens. Bien des faits prouveroient leur négligence, ou plutôt, ajoute-t-on, la partialité.

Qui a pu donner lieu à ces inculpations graves ? Qui sont ceux qui ont pu représenter cette ville comme en pleine insurrection, et ne renfermant dans son sein que des royalistes et des fanatiques ? Qui sont ceux qui ont représenté une assemblée paisible de plusieurs citoyens sans armes suivie d'une pétition à la municipalité, comme un attroupement illégal ? Qui sont ceux qui ont voulu faire croire que la représentation de l'*intérieur des Comités révolutionnaires* étoit plus dangereuse dans cette ville qu'à Paris, à Angers, Tours, et dans presque toutes les autres villes de la république ? Qui sont ceux qui indisposent continuellement les militaires contre les citoyens paisibles ? Qui sont ceux qui ont excité dans l'esprit des citoyens, la défiance et le mépris des administrations et des tribunaux, en repétant qu'elles ne sont composées que d'individus ou qui ont occupé continuellement des places sous le règne de Robespierre ; qui les ont accusé avoir participé, ou au moins souffert les atrocités de tout genre qui ont été exercées pendant ces années à jamais exécrables ? Qui sont ceux qui s'opposent sous de vains prétextes à la mise en liberté, ou au moins au jugement prompt et juste des prêtres détenus contre la teneur de la loi du 14 frimaire ? Qui sont ceux qui ne cessent de représenter l'exercice paisible du culte comme contraire au gouvernement ? Qui sont ceux qui ont évidemment prêché l'insurrection, le mépris des loix, l'anarchie, la terreur, le sang, le carnage ? Qui sont ceux....... Magistrats, administrateurs, concitoyens, voilà vos ennemis et les nôtres ! Voilà le mot de l'énigme!

(*Extrait de la Gazette Française.*)

NOUVELLES.

Des brigands armés en grand nombre, ont cerné la

maison d'un citoyen de la commune de Tarlazé, département de Maine-et-Loire, à deux lieux d'Angers, la nuit du 19 au 20 nivôse; plusieurs ayant penetré dans l'intérieur, ont étroitement liés les maîtres, les enfans, les domestiques, et ont tout enlevé.

Il n'y a pas de doute, nous dit un journal jacobin, que ces brigands qui font partie d'un détachement de 3,000 qui infectent ce département et les voisins, ne soient des émigrés ni des royalistes. Certes, si quelque chose pouvoit faire croire que ce ne sont point des *jacobins*, c'est qu'il n'y a point eu de sang répandu. On en a arrêté et exécuté plusieurs à Angers et à Caën; ô! Fatalité.. . C'étoit des *jacobins*, des *clubistes*..... Ici on en a arrêté plusieurs, demandez-leur, s'ils sont royalistes emigrés; demandez-le au *camarade Caton Aubert*, ci-devant orateur au club de cette ville. Après avoir prêché la loi agraire, il la mettoit à exécution. Voilà ce qui s'appele être conséquent.

-- On écrit des Pays-Bas, qu'on vient de détacher de l'armee du Nord, sept hommes par compagnie, et que cette nouvelle garde prétorienne est déjà en marche pour Paris. Le directoire et le corps législatif, vont-ils comme les comités en vendémiaire, s'entourer d'une force imposante; et germinal doit-il nous retracer les scènes atroces de vendémiaire?

Les lettres de Strasbourg, du 20, nous apprennent que le général Dessaix s'est trausporté, comme parlementaire auprès du prince Charles, avec lequel il a conclu le même jour, à 4 heures, une armistice de 24 heures, pendant lequel temps il pût faire retirer de Kelh les munitions de guerre. Kelh a eté livré aux Autrichiens le lendemain 21.

On écrit de Dublin, le 2 janvier, que la frégate française *l'impatiente*, s'est perdue dans la nuit du 29 au 30; on n'a pu sauver que 5 hommes de tout son équipage qui étoit composée de 350 matelots et de 250 hommes de troupes de débarquement. Les mêmes nouvelles ajoutent qu'il étoit rentré dans la baye de Bantry plusieurs

bâtimens de l'escadre française, parmi lesquels se trouvoient deux vaisseaux de ligne, dont l'un avoit perdu son beaupré, et l'autre paroissoit fort endommagé dans sa mâture.

PARIS.

Le nouvel empereur de Russie, Paul Ier., à écrit une lettre à Louis XVIII, dans laquelle il annonce à ce prince son avènement au trône. Cette lettre est conçue dans les termes les plus affectueux. (*Gazette de Hambourg.*)

--L'exécuteur des *hautes-œuvres*, dit la Gazette universelle, à invité Guyomard à dîner et à danser pour le 21 janvier. On ignore si ce sensible représentant à accepté. Nous estimons, nous, que pour rendre hommage à l'égalité, il à dû accepter l'honneur de l'invitation. Au surplus, entr'eux deux..... En vérité, si les gens *de hautes-œuvres*, se réunissent ainsi par toute la république, le 21 janvier, pour dîner et danser ensemble, il n'y a pas de doute que les traiteurs et ménétriers ne fassent fortune.

L'approche du 21 Janvier a, dit-on, fait augmenter le drap noir de 5 à 6 livres par aune.

Nous recevons à l'instant une lettre de Brest, du 4 Janvier, dont voici l'extrait :

D'après les bruits les plus accrédités parmi les équipages qui rentrent, Hoche avec un autre général est tombé au pouvoir des Anglais. La frégate qu'ils montoient portoit 900 mille francs de numéraire, dont l'ennemi s'est également emparé.

Nota. Si cette nouvelle est vraie, on ne voit pas pourquoi le reste de l'état-major, embarqué sur le même bâtiment, ne seroit pas aussi tombé au pouvoir des Anglois, à moins qu'on ne supposât que les deux généraux n'eussent été forcés de se jetter dans une chaloupe; et dans ce dernier cas, il seroit peu naturel de croire qu'ils auroient porté neuf cents mille francs.

Combien avez-vous fait de sermens depuis la révolu-

tion? --- Quatorze. Et vous, combien? --- Pas un seul. --- Eh bien! nous sommes aussi avancés l'un que l'autre. --- Avec cette différence cependant, qu'on me croit quand je parle, et qu'on se méfie de vous alors même que vous jurez.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de JEAN DEBRYE. *Séance du 22 Nivôse.*

Defermont présente un objet tendant à décharger les départemens, dit de l'Ouest, du paiement des contributions arriérées, y compris l'an quatrième.

Ce projet a excité d'assez vifs débats. Gossuin a demandé qu'il fût étendu aux départemens du Nord, ravagés par les autrichiens.

Richard a prétendu que les dispositions de ce projet étoient trop vagues; qu'il falloit se livrer à un travail de répartition des décharges à accorder à chaque département.

Séance du 23 Nivôse.

Après avoir adopté la rédaction définitive d'un projet de Thibaudeau, relatif à l'actif et au passif des communes, et celle de l'arrêté pris hier sur la motion de Philippe Delville, le conseil a reconnu la nécessité de s'occuper enfin de la gendarmerie nationale, et sur la proposition de Rouhier, Richard a été appellé à la tribune.

Les articles du projet ont été adoptés.

Séance du 24 Nivôse.

Dubois, par motion d'ordre: vous allez discuter la question des contributions foncière et somptuaire pour l'an 5.e. Le ministre des finances vous a adressé hier un mémoire sur cet objet si important: comme le conseil ne sauroit trop s'environner de lumieres, je demande que ce mémoire soit imprimé. Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 23 nivôse

Le conseil rejette la résolution du 8 vendemiaire, relative au placement des tribunaux de commerce.

Séance du 24. Le conseil reçoit et approuve de suite une résolution du 22, qui présente la formule du serment qui sera prononcé le jour correspondant au 21 Janvier.

Une lettre au Duc d'Orléans, dans la supposition

qu'une faction pourroit le porter sur le trône de France, a le mérite de discuter avec impartialité les avantages et les désavantages d'un pareil evenement. Nous en citerons le passage suivant.

„ Savez-vous M. le Duc, quels furent et les tourmens „ et les misères de cette femme de douleurs (la Duchesse „ d'Orléans) ? Savez-vous qu'expirante sous les maux „ de l'ame et du corps, abreuvée d'outrages, dans le „ plus affreux dénuement, abandonnée par intervalles à „ la féroce compassion d'un geolier moins sensible en- „ core que les chiens qui veilloient aux verroux, elle a „ vu pendant un année, et qu'elle année ! chaque matin „ se dresser pour elle l'echaffaud ; chaque pas retentis- „ sant dans le long et obscur corridor qui conduisoit à „ son cachot, lui annonçoit la mort : eh bien ! ces mê- „ mes hommes qui vous sourient avec bassesse, qui vous „ tendent leurs bras ensanglantés ; ces mêmes hommes „ sont ses bourreaux ! S'ils vous présentent un trône, „ c'est plus encore par l'impuissance de pouvoir prolonger „ leurs forfaits, qu'entraînés par la volonté. S'ils revien- „ nent à vous, c'est qu'après avoir consumé la France, „ ces parricides incendiaires croient, en vous rendant „ leurs complices, trouver azyle dans vos bras. Ainsi ils „ ont trompé votre père, ainsi ils l'ont abandonné quand „ ils le crurent inutile; ils l'ont frappé, quand ils le crurent „ dangéreux; et vous verriez que ces brigands, je vous le „ répete prince, vos gardes, vos ministres, vos courtisans, „ au moindre rayon d'espérance, revenus à leur caractère „ féroce et destructeur, seroient bientôt vos rivaux, vos „ geoliers, vos bourreaux; et vous auriez autant à craindre „ de votre cour que de vos sujets dispersés ».

Le bon Lafontaine nous dit qu'à son dernier moment, le Lion abandonné de tous les animaux, reçut le coup de pied du baudet. La scène du Mans réputée agonisante, a été aussi assaillie par des artistes proscrits d'Angers ; vu leur exclusif enthousiasme, ils sont venus solliciter au Mans les dépouilles de ceux d'ici; mais les raisins n'étoient pas mûrs. Ils auront sans doute été bien acceuillis des jacobins, mais les propriétaires de la salle ont rejetté leurs offres.

Leur obéissance aux autorités constituées a fait apprécier les artistes : leur calme et leur patience dans l'adversiré, les a fait estimer ; sans doute, leur modestie dans la prospérité, ajoutera encore aux sentimens qu'ils ont inspirés.

On souscrit chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. fr. de p.

(N.° 19.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 2 Pluviôse an 5. 22 *Janvier* 1797.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

L'INSTANT de la convocation des assemblées primaires approche, et donne l'éveil à tous les charlatans, qui depuis sept ans travaillent le corps politique de leurs subtils et actifs poisons ; leur enseigne est relevée, leur boutique se rouvre.....

Pensez-y, vrais amis de l'ordre et des lois : votre tâche est aussi ouverte : vous avez à manier et à distribuer le contrepoison moral et politique. Ici votre attention toute entière.

Le français peuple trop aimable et trop leger pour être sage et profond ; trop franc, trop loyal pour être soupçonneux et incertain, fût et dût être, au commencement de son agitation révolutionnaire, entraîné par les fripons et les charlatans, au-delà des bornes que l'humanité, la religion, l'équité ont opposés à la fougue des passions humaines. Semblable au torrent qui rompt ses digues, le français renversa tout ; son action fut terrible et irrésistible : mais l'instant de l'irruption est

T

passé, et a succedé celui de la stagnation. Il nous faut maintenant faire évaporer les vapeurs pestilentielles, suites nécessaires de ce débordement, et rendre à la *fange*, *leur patrie* et *leur élément*, les reptiles et animaux immondes que l'agitation de l'élément fluide avoit élevés à la surface des eaux.

Car examinons les objets de la confiance, *ditte du peuple*, et rougissons à trente-six couches de vermillon. *Solon*, *Lycurgue*, *Anacharsis*, *Zoroastre*, *Numa*, *Sésostris*, *Confucius* et tant d'autres bienfaiteurs des sociétés et fondateurs d'une morale quelconque, étoient-ils enfans d'Hypocrate, ou écoliers de St.-Cosme ? Non : et nous électeurs de la gent *medico-vivifique*, ah ! Comme nous avons été purgés. Nous reste-t-il seulement l'intestin digestif ; au moins de quoi fournir tant soit peu à son action ? Nous sommes saigné juqu'à l'eau rousse et à peine soufflons nous. Etoient-ils Praticiens ? Non : on nous a fait d'une transaction proposée, consentie en famille, un gris-mêlé, un procès inextricable, et sans mise en cause, on nous a volés, ruinés, emprisonnés, assassinés. Etoient-ils prêtres ? Non : et nous, on nous a athéisés, puis déistés ; on nous a assimilés aux animaux bruts ; et ce sont ces mêmes apostats, ces mêmes corrupteurs de la religion et de la morale, qui se font proposer aujourd'hui à notre confiance ; Eh ! Quel gage pourroient-ils donner de leur foi ; qui pût balancer leur honteux et ineffaçable aveu de vingt-ans d'imposture ?

Enfin on nous a dit mille et mille fois que l'on vouloit notre bien : on s'en est emparé. Mais, français généreux, au sein même de vos malheurs, soyez prudents, le moment en est bien venu. Votre bonne foi, votre loyauté vous restent, gardez-les, gardez-les..... C'est votre vrai trésor. Qu'en feroient vos corrupteurs ? Le spectacle de la vertu est un relief de tourment pour le scélérat. Bornez-vous à voir de sang-froid ces mandataires ingrats, que la folle exaltation de vos têtes a tirés de l'indigence ; regardez - les boursouflés de l'argent des anciens traitans, courbés sous le poids des trésors ; faites attention aux barrières qu'ils élevent entr'eux et vous, à la légion de secrétaires qui les entoure, à la morgue et au mépris qui vous les rendent inaccessibles. O Liberté ! O Égalité ! O Fraternité !

Quel est donc le moyen de faire de bons choix ? Un seul, notre expérience depuis six ans.

Tous les intrigans nous ont dupés, trahis ; ne choisissons que des gens sans prétentions, et assortis de leur seul mérite.

Nons avons été victimes des hommes féroces, des bourreaux que nous avons constitués sur nous ; prenons aujourd'hui des hommes doux et humains ; ils respecteront les droits sacrés de la nature.

Nous avons préférés des gens ruinés et tarés ; nous avons été volés, pillés ; eh ! Appellons des propsiétaires de vieille date, et nos propriétés seront inviolables.

Nous avons été le jouet de la jeunesse préposée à notre législation ; arrêtons-nous à des hommes sages, d'âge-mûr, et qui ne soient pas neufs au travail sérieux. Les esprits braques, les têtes chaudes commencent les révolutions ; les hommes prudens et refléchis les finissent.

Nous avons comblé nos malheurs par l'athéisme, par la proscriptiou de la religion. N'employons aucun de ceux qui en sont, ou en ont été les ministres. Les premiers pourroient mettre trop d'emportement au rétablissement du culte, qu'il est toutefois essentiel de relever, mais avec prudence ; les autres qui en ont honteusement abdiqué les fonctions, ou le rejetteroient, ou l'adulteroient de manière à causer de nouveaux troubles.

On nous a arraché notre morale, et ainsi empoisonné le plus précieux des liens ; mettons à notre tête des pères de famille ; ils respecteront la foi du mariage, source du vrai bonheur des époux, du respect des enfans pour les auteurs de leurs jours, et du bonheur temporel de la société.

Des ignares en politique nous ont abymés de précipices en précipices. Ne cherchons que les amis de l'étude, et des gens bien éclairés.

La cupidité de tous genres, l'avarice, l'agiotage, l'amour d'immenses propriétés ont engloutis à la fois, nos finances générales et particulières. Donnons notre confiance à ceux qui ont montré assez de générosité pour ne pas courir après les lambeaux de la fortune qu'on leur a atrocement arrachée, et assez de désintéressement pour repousser avec horreur la dépouille de l'innocent qui leur étoit offerte.

Observons enfin que nous demanderons éternellemen

et inutilement des comptes du passé, si nous nommons législateurs ou magistrats des gens qui en cette qualité, nous en doivent déjà plus qu'ils n'en veulent rendre.

Loin de nos choix alors tous anciens Députés, tous anciens Magistrats.

Département de la Sarthe.

Aux Rédacteurs de l'Espion constitutionnel.

Le Mans, 30 Nivôse, an 5.

Quelle a été ma surprise, ou plutôt mon effroi, citoyens, lorsque m'étant transporté au secrétariat de la municipalité de cette commune pour y faire inscrire sur le registre civique des candidats avoués par l'opinion générale, comme les plus propres aux fonctions législatives et administratives; je me suis apperçu que déja nos exclusifs les plus forcenés, les plus chauds exécuteurs de la barbare loi du 17 septembae 1793, réunissoient la majorité des suffrages pour les prochaines élections. J'ai vu que sans considération, je ne dirai pas du caractère affreux qui les distingue, mais encore de l'absence de toute espèce de talens et de capacités, grand nombre de *ces hommes de boue*, sont appellés à des emplois, ou à-coup-sûr une fois entrés, ils ne se contenteroient plus d'incarcérer, voler, et faire mourir à petit feu les respectables victimes jusqu'ici échapées à leur fureur, mais que le premier essai de la puissance qu'ils auroient usurpée seroit le carnage général de tout ce qui ne penseroit pas comme eux; en un mot de tout ce qui ne seroit pas eux, et que le résultat final de leurs prétentions seroit, après la spoliation générale de tous les propriétaires, l'établissement de leur *fameuse loi agraire*. Cet apperçu m'a fait frémir.... Tremblons, chers concitoyens..... Mais, que dis-je? La constitution est là, nos droits subsistent toujours; seulement ne dormons pas; et tous, sans aucune exception ni prétexte, occupons-nous sans cesse de l'idée de Germinal, et des devoirs sacrés que nous avons à remplir envers la patrie en lui procurant par notre vœu bien unanimement prononcé, des hommes dignes de la défendre et de la protéger contre tous ses vrais ennemis; enfin des hommes capables de faire des loix et de les exécuter. Nous voulons tous la constitution de 95; don-

sons lui donc des supports assez énergiques pour la soutenir, et assez actifs pour étendre son empire sur toute la surface de la république.

Et vous administrateurs, comblez les espérances que vos arrêtés nous ont fait concevoir; prononcez avec intrépidité sur ces êtres *tarés* à vos yeux comme aux nôtres; réunissons-nous tous sous l'égide impénétrable de la loi nous serons sauvés, et nos oreilles ne seront plus frappées de ces atroces impostures qui représente par-tout le département de la Sarthe en agitation ou en insurrection, au moment ou les dix-neuf vingtièmes de ses habitans ne respirent quepaix et le règne des loix constitutionnelles.

La perfidie à la double face est venu nous dire mystérieusement que l'ordre avoit été donné par des mandataires de l'autorité, d'attenter à notre liberté; nous avons repondu par un rire de pitié et une énergique démenti : ces vils anarchistes qui comptoient nous alarmer et comprimer notre pensée, n'avoient pas appris par cœur comme nous, la déclaration des droits de lihomme, la constitution et la loi du 3 brumaire. Si la contravention à la loi, est dans un particulier un délit, au moins une erreur, elle est toujours dans le magistrat un crime irrémissible; en rendant justice, il paye sa dette. Justin dit qu'un juge ayant en Perse vendu la justice! Xercès le fit écorcher vif, fit révêtir de sa peau son siége, et força son fils d'y prendre séance, et d'y administrer la justice. Un peuple libre seroit-il moins énergique qu'un despote.

Au Mans, les terroristes s'agitent en tout sens. Outre les calomnies qu'ils ne cessent de vomir contre l'esprit des habitans de ce département, ils employent l'argent, les promesses, les cabales, etc., et bien d'autres moyens qui sont trop sensibles et trop grossiers. Ils rient de l'indifférence des citoyens, et se flattent de l'emporter, parce qu'ils les voyent occupés des danses et des bals; mais ils se trompent : la paix et le bonheur de leurs concitoyens est un tourment pour ces bourreaux. Cependant, qu'ils sachent qu'au milieu des plaisirs, pendant que la jeunesse danse, des citoyens respectables, des

pères de famille s'entretiennent d'objets plus sérieux : ils s'occupent du bonheur de leur patrie, et par conséquent du bon choix de leurs magistrats.

VARIÉTÉS.

On voit dans la Gazette Française, N°. 1836, une pétition aux administrateurs du département de la Dordogne, pour demander la mise en liberté des prêtres conformément au vœu de la loi du 14 frimaire. Nous regrettons de ne pouvoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs ; tout cœur français qui ne s'est pas dépouillé des sentimens de justice et d'humanité, y sera sensible.

Des administrateurs, ajoute le rédacteur, qui se permettent de différer l'exécution d'une loi bienfaisante, parce qu'ils en attendent une autre, en vérité je ne vois nulle différence entre eux et les *Babouvistes*, qui ne veulent pas de la constitution de 1795, parce qu'ils attendent qu'on leur rendra celle de 1793.

J'ai été souvent affligé de voir confondre les mots *solemnité* et *fête* lorsqu'il s'agit d'une commémoration ou imposante et lugubre, ou brillante et joyeuse.

Voir un peuple policé danser aux pieds des échafauds. inspirer plus d'horreur que de voir une horde sauvage danser autour des cadavres qu'elle va dévorer. La justice arrosant de larmes l'échafaud qu'elle éleve au crime, est importante ; mais elle prend le caractère de la vengeance quand elle insulte à ses victimes.

Les actes de la loi peuvent être solemnisées et non fêtées.

Je vous adresse mes reflexions et les vers qu'elles m'ont inspiré en vous proposant de les insérer dans notre journal.

Solemniser les jours de la justice,
C'est proclamer les décrets éternels ;
Mais célébrer la fête du supplice,
C'est aux bourreaux élever des autels.

Salut et Fraternité.

(*Extrait de la Gazette Française.*)

Tout annonce que les terroristes s'agitent sur tous les points de la république, écrit-on de Paris, pour appeler aux places legislatives et administratives, les bourreaux de nos concitoyens, et opérer un retour général vers le carnage, l'immoralité et le brigandage ; mais en même-tems, on est bien certain que malgré leurs efforts, les assemblées primaires seront nombreuses, que les élections se feront, et *qu'elles se feront bien*. A Paris, les autorités, d'accord avec le gouvernement, ont pris un moyen sûr pour faire inscrire les citoyens sur le registre civique, et suppléer par là à la faute de ceux que l'égoïsme, l'indifférence, ou même la crainte avoient empêché de remplir cette formalité : car il suffit, dans cette grande ville comme dans toutes les autres, que tous les cit. se trouvent aux assemblées primaires, qu'ils votent dans leur âme et conscience, qu'ils soient d'accord, pour que les terroristes soient proscrits !....... Aux assemblées primaires ! citoyens.

Le grand projet des jacobins et des factieux, est d'exaspérer tous les esprits, de représenter tous les citoyens prêts à s'entre-dévorer. Les administrés prêts à se révolter contre le gouvernement.

Le journal de France nous apprend qu'à Montpellier, à Bordeaux, à Montauban, à Lusignan, à Lyon, etc. etc. on se révolte contre le gouvernement, contre les magistrats, contre les acquéreurs de biens nationaux, contre les prêtres assermentés, ce qui est faux ; les lettres de Lyon, de Bordeaux, et sur-tout du Mans, (car on ne manque point de mettre le Mans en tête de cette nomenclature,) nous garantissent que la plus grande tranquillité y règne ; qu'on y supporte les injures des jacobins, par la certitude que le mois de germinal y mettra un terme.

Toutes ces assertions fausses tendent à rétablir le terrorisme, ouvrir les prisons, et redresser les échafauds.

On dit que Drouet est fugitif dans la Vendée, et qu'il cherche par-tout les moyens possibles, à agiter les chouans. Un député du nouveau tiers a entre les mains deux lettres de deux commissaires du pouvoir exécutif dans le département de Lille et Villainne, portant qu'on est à la recherche de Drouet, qu'il a pensé être pris dans les districts de Dinan et de Loudiac.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Une lettre particulière de Strasbourg, du 19 nivôse, confirme que jamais l'armée du Rhin et Moselle n'a été dans un tel état de detresse qu'elle l'est aujourd'hui. Forte à l'ouverture de la campagne de 70 à 80 mille hommes, elle fut conduitte par des conquêtes rapides jusques sur la lisière de la Bavière; mais bientôt les revers, les défaites occasiomnés par l'indiscipline de l'armée, occasionnées par des brigandages auxquels des généraux donnoient l'exemple, succédèrent à ses triomphes. Dans sa retraite précipitée, obligée de fuir devant un ennemi peu fatigué, chaque jour fut marqué par une déroute, et elle s'est trouvée à la fin fondue de près des deux tiers. Outre la perte d'une bonne partie de nos troupes, nous avons à regretter la perte de magasins considérables, et d'une grande partie des équipages...... aujourd'hui le mécontentement est à son comble dans cette armée: la disette de vivres et d'habillemens, le défaut de paye, y causent une grande désertion.

Des bataillons entiers ont déposés les armes, et se sont retirés dans leurs domiciles : et il a été reporté à l'arsenal de Strasbourg, jusqu'à 1, 200 fusils que les déserteurs laissent sur les chemins.

Tandis que les volontaires manquent de tout, on vend à l'enchère de vieilles redingotes à 5 s la pièce, des gibernes à 2 s, et des bonnets à 2 s 6 deniers.

Depuis peu la 89.e demi-brigade a refusé nettement de passer le Rhin malgré les instances les plus pressantes des généraux, elle a répondu qu'elle se laisseroit plutôt tuer jusqu'au dernier homme à coup de mitraille, que de marcher...... C'est le 20 à 11 heures du matin, que Kelh à capitulé. Les chevaux manquoient pour emmener les canons.

--- Point de nouvelles sur les débris de notre flotte.

--- Point de nouvelles de Buonaparte.

Mandat. 1 liv. 9 den.

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.°29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. fr. de p.*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 7 Pluviôse an 5. *26 Janvier 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du Mans. Le 21 *janvier*, jour de l'aniversaire du supplice de Louis XVI, les corps civils et militaires accompagnés de la musique, se sont rendus au département sur les 4 heures du soir, pour y prêter *le serment* décrété sur la proposition de Guyomard.

Le citoyen Letourneur-Vaucerie, président de l'administration départementale, après avoir prononcé un discours analogue à la cérémonie, fait son serment, et reçu celui de tous les fonctionnaires publics, le citoyen Maguin commissaire du pouvoir exècutif, s'est également signalé par un discours *moëlleux et pathérique.*

Olivier Cromwel, pour s'emparer du trône, fit condamner Charles I.er roi d'Angleterre, par un comité de 18 membres de la chambre des communes, à périr sur un échafaud. Un boucher de Londres lui trancha la tête, le 9 février 1649. Il touchoit à la 49.e année

de son âge, et à la 25.e de son règne. En 1661, son fils, Charles II, fut couronné roi à Londres. La nation Anglaise revenue de sa fiévre révolutionnaire, célébre sa mort, depuis cette mémorable époque, par un jeune général. Il faut convenir que Philippe duc d'Orléans, n'a pas été si heureux dans son régicide, que l'abominable Cromwel. Ce trait de l'histoire, comparé avec la conduite que nous tenons envers la mémoire du dernier roi des Français, nous présente un contraste bien frappant.

Encore une lettre du Mans adressée aux journalistes à Paris, pour venger notre cité des calomnies atroces qu'on a porté jusqu'au gouvernement, contre nos paisibles mais apatiques citoyens; espérons que les suffrages non-suspects, ouvriront enfin les yeux des ministres sur le véritable esprit des habitans de ce département. Honneur aux citoyens dont la plume véridique inspirée par le plus pur patriotisme, cherche à déchirer le voile que des jacobins odieux cherchent à tenir tendus entre nous et le gouvernement.

Nous sommes cependant loin d'ajouter foi à l'inculpation dirigée contre l'administration du département, relative à la nomination d'un jury composé de membres des anciens comités révolutionnaires, contre le vœu des administrations municipales. Sans doute, on auroit réclamé avec force contre une violation aussi atroce de la loi. Comment croire que des administrateurs citoyens, (à moins qu'on ne les suppose eux-mêmes terroristes et complices des brigands), ayent la volonté de procurer l'impunité aux scélérats. Nous ne connoissons pas encore les membres élus pour ce jury; le tems fera connoître la vérité ou la fausseté de l'inculpation. Si la condamnation et la mort d'un innocent est un jour de deuil pour l'humanité, il n'est pas moins vrai aussi que laisser les crimes impunis sans les justes châtimens qu'ils méritent, c'est ébranler la société jusques dans ses fondements.

Le patriote Pichon, commissaire du directoire exécutif près l'administration municipale du Château-du-Loir, qui a du déconcer le rédacteur de la Gazette Française, au gouvernement, parce qu'il a appris à

toute la France que les terroristes de cette commune se rassembloient à Goulard, ce qui leur a fait si peur, qu'ils ont changé le lieu de leurs séances, qu'au premier jour il désignera publiquement audit commissaire, s'il ne le connoît pas, et auquel il conseille de ne plus écrire au directoire pour de petites bétises dont on ne fait aucun cas à Paris, où l'on en voit de si grandes.

Le rédacteur conseille au patriote Pichon, d'employer son tems à mieux rechercher les auteurs du feu mis à l'église de Nogent-sur-Loir, le 23 décembre, pour empêcher que la messe de Noël, n'y fût célébrée; mais ce feu n'ayant fait que brûler les portes, et s'étant éteint de lui-même, les catholiques s'y sont rassemblés après avoir reparé le dégât à leurs frais. C'est contre les incendiaires qu'il faut diriger ses poursuites, et non contre ceux qui signalent leurs rassemblemens.

Je ne signalerai pas de même, ajoute-t-il, les petites sociétés où l'on s'occupe des élections, parce que j'approuve fort qu'on y pense, et que le champ est ouvert aux jacobins comme aux honnêtes-gens. Que les uns désignent déjà le citoyen Jouenneault, ex-commissaire du département de la Sarthe, et Clairan, ex-agent national du district de Château-du-Loir, cela est fort-bien, et doit faire sentir aux autres qui n'en veulent pas pour électeurs, la nécessité de réunir leurs voix sur des hommes qui leur plaisent davantage.

Je remercierai mes correspondans de leur zèle, en les assurant que jai moins de peur de la fureur des jacobins, que de la nonchalance de ceux qu i ne le sont pas.

VARIETÉS.

Plus le moment des élections approche, plus nous ferons entendre notre voix à nos concitoyens, et nous ne cesserons de répéter que, de leur présence aux assemblées primaires, de leur union et du bon choix qu'ils feront, dépend le sort de la France, et peut-être celui de l'Europe entière. Oui, le sort du monde est attaché à la France, et la destinée de la France dépend des assemblées de germinal. Quel est l'insensé qui pourroit en douter? Puissions-nous graver en traits de feu, dans le cœur de nos concitoyens, cette vérité à-la-fois con-

solante et terrible, que leur sort est encore entre leurs mains. Au sein des malheurs de la patrie, ils sentiront ranimer leur courage. Le peuple qui peut faire son bonheur et celui du genre humain, est encore le premier peuple du monde. — Dans beaucoup de villes, le secret des lettres est violé publiquement ; nous engageons les honnêtes-gens à se tenir sur leurs gardes, et à prendre les précautions nécessaires pour ne pas confier aux terroristes et leurs secrets personnels, et les choix qu'ils se proposent de faire ; car aussitôt qu'ils en seroient instruits, ils ne manqueroient pas de les calomnier, suivant leur louable coutume.

Nous vous le répétons encore, occupez-vous des élections chaque jour, comme si elles devoient se terminer le lendemain, et sachez que, si vos choix ne sont pas fixés entre vous, un mois avant l'ouverture des assemblées primaires, ils ne seront pas bons. Il est à souhaiter qu'il n'y ait point de député réélu, même parmi les bons qui sortiront ; ils seroit aussi imprudent de choisir ses députés hors de son département. Nous en donnerons les raisons dans nos numéros suivans.

Et vous sur-tout honnêtes-gens, sortez de votre apathie, ralliez-vous. Travaillez un peu pour être être long-tems tranquilles. Quand les jacobins vous verront vous occuper des élections, ils crieront que vous êtes des royalistes, mais commenceront à croire que vous devenez républicains.

Le bruit s'étoit répandu ces jours à Paris, que le général Hoche étoit rentré à Rochefort, et le bruit est pleinement confirmé aujourd'hui ; en vain cherche-t-on à nous persuader qu'une descente à été effectuée en Irlande, et que le général Hoche y est à la tête des troupes françaises et des patriotes révoltés. Malheureusement il est trop bien prouvé que nous n'avons d'autres soldats en Irlande, que ceux qui ont été faits prisonniers sur les bâtimens tombés au pouvoir des Anglois. — On parle encore d'une nouvelle expedition qu'on prépare à *Dunkerque*.

En France comme hors de France, un pressentiment fondé sur l'expérience, semble avertir que Buonaparte, vainqueur de l'Italie, touche au moment de son déclin;

Ne poursuivez pas les terroristes, mais punissez les voleurs des grandes routes, les assassins, les bandits, et vous arriverez au même but par un meilleur chemin....

Grizon, convaincu d'avoir été un des assassins de Mr. Delaunay, gouverneur de la Bastilie, et d'avoir coupé la tête à Me. Lamballe pour faire plaisir au duc d'Orleans qui en héritoit, vient d'être condamné à Troyes, comme chef des brigands qui désolent le Département de l'Aube. Emery, natif de Lion, un de ses complices, à été condamné à la même peine.

Emery étoit porteur de plusieurs lettres de Courroilles, supplicié à Paris comme assassin du courrier de Lion, et qui a trouvé tant d'appologistes de son innocece. Ces lettres ne laissent aucun doute sur l'organisation des brigands; on pourroit même pousser les conclusions plus loin. Quand retablira-t-on les potances?

Sésostris, conquérant d'Egipte, étourdi du tourbillon de sa gloire, oublia les droits sacrés de l'humanité, au point de faire atteler à son char, des rois vaincus. Il en interrogea, un jour, un dont il voyoit l'œil fixement attaché à une roue: je réfléchis, lui répondit le malheureux, que le point le plus élevé de cette roue, va, par sa rotation, être à l'instant suivant le plus bas; ainsi vont les choses humaines. Sésostris par cette éloquente leçon, se souvînt de ce qu'il étoit, et parce qu'il avoit été, calcula ce qu'il pouvoit redevenir. Seroit-il donc si indiscret que la roue, le Symbole d'instabilité, fut placée sous les yeux des mandataires des hommes, et sur-tout de ceux des hommes libres.

NOUVELLES.

Des lettres de Rouen annonce que par des mesures sagement combinées, on est parvenu à se saisir d'un nommé Durame, chef d'une horde de brigands, ainsi que du nommé Maudard, chef d'auberge à Bon-Secours, chez qui se retiroit le premier. Depuis quinze jours on a arrêté environ quarante de ces scélérats, ce qui diminue beaucoup le nombre et la force des terroristes.

Leur composera-t-on un jury affidé et sociable ? . . .

Les renseignemens les plus précis qu'ont les brigands de ce pays, sur la nature, la qualité des sommes contenues dans les diligences et messageries qu'ils arrêtent et qu'ils exigent en les indiquant, prouvent qu'ils ont aussi une police et des espions à eux. On croit généralement que leur association tient à celle des terroristes que nous voyons ici, et que l'argent volé passe en partie dans les mains de ceux qui ont le projet de s'emparer des élections, *en achetant les suffrages*. Nous ne concevons pas l'apathie du corps législatif, son humanité pour des brigands. La classe indigente en glose hautement, et nous, nous soupirons tout bas.

(*Extrait d'une lettre de Caën.*)

Arras, le 12 *janvier* 1797.

Sur la pétition des habitans de cette commune, les prêtres insermentés sont entrés aujourd'hui dimanche 12, en possession de l'église de Notre-Dame d'Arras. Ils y ont solemnellement célébré l'office; le concours des habitans étoit si prodigieux, qu'on mit près d'une heure à en sortir, quoiqu'il y eut plusieurs issues. Cette cérémonie se passa dans le plus grand calme. Le matin, on a commencé par bénir l'église, dire plusieurs messes basses, et chanter ensuite la grande messe avec le *Te-Deum.*

Demain on recommence la même cérémonie dans l'église de Sainte-Croix, qui est également accordée pour l'exercice du même culte, et d'après-demain, on doit célébrer l'office des morts, en mémoire des *victimes péries à Arras.* La malveillance de Coffin s'est agitée en tout sens pour nous empêcher de jouir d'un droit que nous accorde la loi. Mais loin de nous en venger, nous sommes allés prier l'éternel, pour qu'il appaise la fureur et la haîne de notre commissaire envers tous ceux qui ne partagent point son opinion.

» L'Hermite-Noir ».

Nouvelles Étrangeres.

Angleterre.

Londres, 16 janvier. -- On reçoit à chaque instant des

nouvelles d'Irlande ; les dernières lettres annoncent qu'il y a eu sept bâtimens français d'échoués et de pris ; dans le comté de Cork, on a conduit aux arrêts plusieurs prisonniers ; c'est avec la plus grande peine qu'on a empêché la populace de les massacrer ; le bruit court que leur nombre est réduit de moitié par maladie. Aucune partie de la flotte n'a débarqué ; on l'a perdue de vue : l'amiral Bridport a poursuivi le bâtiment qui portoit le général Hoche ; les français ont été obligés de jetter toutes leurs prises à l'eau pour se sauver.

-- Voici ce que nous apprennent les papiers anglois ; de la datte du 17 Janvier.

La Musette, corsaire français de 22 canons et de cent vingt hommes d'équipages, a été prise par le stoop de guerre *le Hussard.*

Le Poliphéme et *l'Apollon* se sont emparés d'un autre corsaire français, appelé *les Deux Amis*, de cent tonneaux, et montant 14 canons.

La corvette française *l'Athalante*, de 18 canons, faisant partie de la flotte de Brest, a été prise à la hauteur des Sorlingues, par la frégate *la Phéebé*, de 32 canons.

Rochefort, 25 nivôse. -- La frégate sur laquelle sont les généraux Morard de Galles et Hoche, est en rade. Le vaisseau la *Révolution* vient aussi d'arrriver, ayant à son bord l'équipage du *Scévola* qui a coulé en mer.

--- *Paris*. La police de cette ville devient active, et les recherches qu'elle fait lui sont profitables ; elle a saisie dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, une somme de 40 mille livres, que les jacobins de province envoyoient à ceux de Paris, comme le produit d'une collecte faite entr'eux. La police n'a manqué que d'un seul instant 40 mille autres livres qui avoient la même destination. Il faut rendre justice au ministre Cochon, rien n'échappe à sa rigoureuse surveillance. Sans moyens violens, sans mesures vexatoires, il est déjà parvenu à arrêter ce débordement de meurtres qui menaçoient de métamorphoser Paris en une caverne de bandits. Il ne met pas moins de sagesse que de vigilance aujourd'hui à suivre et à déjouer les complots de leurs complices, les jscobins.

-- Bentabolle et Goupilleau (de Fontenay) se sont battus en duel au bois de Boulogne, dans la matinée du 29,

Coupilleau a reçu un coup d'épée. On ignore encore la cause de leur différend.

Extrait d'une lettre de Padoue, du 30 décembre.

L'on a reçu ici la nouvelle que Mr. le général de Wurmser a encore fait le 25 une sortie des plus vigoureuses, et très-funeste pour les français, qui y ont perdu dit-on, près de 2000 mille hommes, ainsi que plusieurs canons et quantité de provisions. Cet avantage est d'autant plus remarquable, que le général Buonaparte avoit assuré qu'il seroit le jour de Noël à Mantoue.

Conseil des Cinq-Cents.

Présidence de Jean Debrye. *Séance du 30 Nivôse.*

La discussion s'est établie, après quelques débats sur des objets particuliers, et sur l'instruction relative aux assemblées primaires.

Le conseil s'est déterminé par ces motifs, à accorder la priorité au projet de sa commission, et arrête que le mode de scrutin prescrit par la loi du 25 fructidor sera exécuté.

Séance du 1er. Pluviôse.

Le conseil a procédé au scrutin pour le renouvellement du bureau, et s'est formé ensuite en comité géneral.

La séance est levée.

Séance du 2.

Le résultat du scrutin, ouvert hier, a été connu aujourd'hui.

Le rapporteur de la commission, chargée d'examiner la loi du 3 brumaire, Riou a reçu les témoignages de la reconnoissance des partisans de cette fameuse loi. Il a été porté au fauteuil du président ; les nouveaux secrétaires élus par la même majorité, sont Isos, Frecheville, Perez (de la haute-Garonne), et Jouenne.

TRETON, MAUDET, Rédacteurs.

Mandat. 1 liv. 5 sous.

On souscrit chez Maudet, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.°29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. franc de port.*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 10 Pluviôse an 5. *29 Janvier 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

C'EST un spectacle épouvantable de voir à quel dégré peut se porter la férocité humaine, et le génie des terroristes amonceler parmi nous, plus de crimes que n'en pouvoit offrir l'immensité des siècles qui nous ont précédés. La France frappée du courroux céleste, est-elle donc destinée à dévorer tous ses habitans. Le citoyen vertueux placé habituellement entre le couteau de l'assassin et tous les genres de corruption et d'abrutissement, perd par une gradation sensible, cet amour de la vertu et de la patrie que faisoient naître autrefois les modèles. Il voit se faner cette fleur de sentiment, cette précieuse sensibilité qui fait le charme de la vie; son cœur et son esprit sont accablés sous le poids de ces tableaux multipliés du crime, de la débauche, et de la stupidité brutale... Tous ces crimes multipliés sont encore moins effrayans par leur nombre que par le caractère atroce qui les distingue; caractère qui annonce un plan de boulversement total de la société. Les assassins sont organisés en compagnies

ils ont leur code de morale, leurs maximes, et leurs lois. C'est les droits de l'homme à la bouche, et en vous appellant *Citoyen*, qu'ils vous abattent la tête; ils vous dépouillent en vous parlant d'égalité... Les Syeyes, les Anaxagoras, les Chénier, sont sur les grandes routes; l'athéisme qui leur donne tout ensemble le mepris et de la vie, et de la mort, leur communique aussi cette cruauté froide, qui ne leur fait voir dans leurs semblables, qu'une machine, dont la destruction leur est profitable, et telle est la démence de ces tigres, que le sophisme absout le crime, étouffe le remords. Une seconde république est dans la république nouvelle, et la constitution de 93 est mise en activité par les philosophes, lorsque celle de 95 montre a les réprimer, une douleur ou bien une incapacité effrayante.

Il faut tenir un tel langage, autrement le gouvernement qui, avec des moyens de répression, ne frapperoit pas l'assassin, en deviendroit le complice. En effet, comment s'imaginer, qu'au sein de Paris, sous les yeux des deux conseils, sous les yeux du directoire, quand le cri des victimes retentit de toutes parts, on voit chaque jour, chaque heure, chaque moment, les citoyens assassinés avec une impunité sacrilége. Comment s'imaginer que dans les départemens les mêmes scènes sanglantes se répetent à chaque instant, et que les corps administratifs, les tribunaux se taisent et sont comme enchaînés.

Qu'on rétablisse les potences, ou les voleurs, les assassins, les terroristes, deviendront les maîtres et la société est à jamais détruite. (*Ext. de l'acc.r public.*)

Département de la Sarthe.

Le citoyen Coutable, viellard septuagénaire, vient d'être assassiné par son fermier, dans la commune de Challes. Le meurtrier est dans les fers; sans doute le chroniqueur l'eut chouanisé, mais il a frappé la tête de sa victime *par derriere*; voilà un simptôme jacobin, auquel il faut se rendre. Voilà la conséquence de notre démoralisation, de l'oubli des chatimens et des récompenses de l'autre vie, et de la guerre à mort déclarée aux propriétaires au nom du *sansculotisme*.

[[La scène du Mans a été rouverte le 6 du courant, par

le divorce. La sensibilité du public, à la vue des malheureux artistes, victimés pour les faits d'autrui, a ému jusqu'aux autorités constituées, quand la vielle nourrice a chanté ce couplet-ci.

Air : *de la croisée.*

Non, je ne saurois endurer
C'monsieur l'abbé qui vous courtise;
Pour prier l'Ciel de nous sauver,
Que n'restoit-il dans son église.
Ce n'est pas l'tout d'être amoureux,
Il faut savoir les d'voirs d'un père,
Et j'gag'quil n'les saura pas mieux
Qu'il n'a su son bréviaire.

Le public enlevé par ce sentiment intimé, par cette probité, ce bon sens que la force ne peut étoufer, s'est écrié *bis! bis!* et la salle a retenti des plus vifs applaudissemens. Qui pourroit croire, en effet que celui qui fut mauvais prêtre, et qui, en abusant de son ministère, attenta aux droits de l'hymen par l'adultère, a la confiance paternelle par la séduction, ait les entrailles d'un père, la douce sensibilité d'un ami, et la probité d'un citoyen. Il seroit à desiser que ce couplet fut affiché à la porte de chaque assemblée électorale.

-- Encore un vol nocturne commis chez le citoyen Valotin. Encore un citoyen a cadenettes battu, maltraité; encore une porte presque enfoncée a coups de sabre pour le corriger, c'est cependant un fonctionnaire public un membre de l'administration du canton rural du Mans; une femme respectable qui l'accompagnoit, en a été quitte pour quelques coups de poing dans la poitrine.

Ces délits publics frappent l'œil des magistrats et se plongent ensuite dans l'énorme gouffre de l'impunité.

Les jacobins nous l'avoient dit que, pour former une organisation sociale à leur manière, ils vouloient ramener l'homme à l'état de nature et d'indépendance primitive, c'est-à-dire, le bestialiser. Le premier pluviôse, à six heures du soir, une pauvre veuve nommée Moreau, âgée de quarante ans, étoit à remplir sa cruche à la fontaine de St.-Julien : un de ces réformateurs du

genre humain, se precipite sur elle, et sans autre invitation que celle du cinique Athénien : « tu es femme, » moi homme, *hominem planto* ». Il a essayé d'assouvir sa brutalité, mais les cris de cette malheureuse ayant fait retentir la place, le jacobin s'empressa de lui arracher, de lui voler sa coëffe, et de fuir à toutes jambes.

Vertueuses mères de familles, vierges chrétiennes, n'exposez plus le premier des biens, votre honneur, le soir, dans une ville où l'immoralité est à son comble. Républicaines de tous les états, songez que cette Lucrèce qui ne put survivre à son honneur, qui se poignarda, étoit au moins aussi républicaine que vos impudiques et brutaux démagogues.

VARIETÉS.

Que le premier des deux Brutus frappant ses fils de la hache de la loi ait extasié les Romains alors policés et indépendans de lui, voilà un mensonge : qu'il ait stupéfait, terrorifié ses compatriotes qu'il commandoit, avec ces mêmes faisceaux consulaires dont il venoit d'exterminer ces depôts que le ciel avoit confié à ses soins et qui devoient être inviolables dans ses mains, voici une vérité : dire que le second, en poignardant son propre père qui ne se défendoit que par ces tendres expressions, *tu quoque, mi Brute*, ait excité l'admiration, l'enthousiasme général, seroit une impudeur, un blasphème contre la nature humaine, contre les sentimens premiers, les sentimens sacrés et inaliénables qui font palpiter le cœur de l'homme, depuis son aurore juqu'à son crépuscule ; ce seroit un attentat à l'histoire ; à Rome comme à Paris. Jamais quelques forcénés ne formerent la masse saine, la masse majeure du peuple.

Mais si le délire de l'indépendance, si l'ivresse de la liberté peut pallier aux yeux de l'enthousiaste démagogue, ce double attentat à la première des loix, à la loi naturelle ; si dans le désordre de son fanatisme, cet énergumene parcourt l'histoire Romaine ; s'il en arrache les pages hideuses qui attestent l'impunité d'un parricide geminé, pour les mettre sous les yeux d'un peuple qu'il égare ; si, sous ces enseignes sanglantes, il l'entraîne du pillage à la persécution, et du brigandage au meur-

tre : ne seroit-il pas possible d'arracher au même peuple le bandeau de l'horreur ; de lui montrer quels doivent être les mandataires d'un peuple sage. Armons-nous du seul flambeau de la vraie vertu ; de la vertu qui est indépendante des passions des hommes et de leur forme de gouvernement ; de la vertu qui est de tous les tems, qui est de tous les lieux, et qui sera vertu tant que l'homme vivra en société organisée, et faisons jaillir du sein des républiques antiques, les rayons de lumière dont il nous faut éclairer nos concitoyens.

Phocion, après avoir été le plus ferme rempart de sa patrie, fut condamné à mort par ces memes Athéniens à la tête desquels il avoit gagné tant de batailles ; avant de mourir, il fit promettre à son fils qu'il oublieroit l'injustice que lui faisoient ses concitoyens : son extrême pauvreté reduisit ses filles a faire une quête pour ses funérailles.

Convenez, Français, que vos mandataires ont tous à présent de quoi payer leur convoi funèbre.

Aristide, Aristide le juste condamné à l'exil, partoit : un citoyen le voit passer, l'appelle, le prie d'écrire son suffrage : il tient le style : que voulez-vous que j'écrive ? Ecrivez, que j'exile Aristide ; le connoissez-vous ? Non, pourquoi l'exiler ? Je suis revolté qu'il ait le nom de juste. Aristide écrivit : j'exile Aristide, et continua sa route.

Cherchez, Français, dans vos mandataires un pareil sang-froid, une semblable modestie, un tel calme de conscience et une ame élevée à ce dégré.

Fabius-Maximus avoit fait bâtir une maison sur le mont Aventin ; de tous les points de la ville de Rome, l'œil inquisiteur percoit dans l'intérieur ; un architecte le rencontre et lui demande une somme pour masquer à la curiosité publique les secrets de ses foyers : je te donne le double, répondit Fabius, si tu peux faire ensorte qu'il n'y ait pas un seul citoyen Romain qui ne voie, qui ne sache tout ce qui s'y passera.

Elus du peuple, voudriez-vous que l'universalité de vos concitoyens eût été et fut encore dans la confidence intime de toutes vos actions et des accroissemens de votre fortune ? Iriez-vous comme ce même Fabius à l'admission de vos rivaux au consulat, remercier la providence de ce que votre patrie auroit des enfans plus

sages et plus éclairés que vous ; si vous faisiez cette démarche, pensez-vous que nous crussions à sa sincérité?

Lycurgue dans une sédition populaire, perdit un œil d'un coup de bâton ; le jeune homme dont la main égarée avoit commis ce forfait, alloit être mis en pièces par le peuple de Lacedemone ; Lycurgue devient son protecteur, son défenseur, son sauveur ; il en fait son meilleur ami.

Avez-vous vu ainsi vos magistrats, vos administrateurs remettre leurs injures et protéger leurs ennemis. N'en connoissez-vous pas dont l'amour propre ne peut souffrir le moindre froissement sans enflammer la haîne et la vengeance ? Vous en doutez.... Rappelez-vous donc la prédiction de la compagne de cet ex-eglisier à la lecture d'une caricature imprimée par des comédiens : *ils le payeront cher.*

Thémistocles à 24 ans commendoit les Athéniens aux Termopyles, le plan de la bataille lui parut vicieux ; il se permit des représentations qui humilierent l'amour propre de Léonidas, généralissime de la Grece ; celui-ci leve sa canne, l'autre, avec un calme imperturbable, le fixe et lui dit : *frappe mais écoute-moi* ; vaincu par cette modération, Léonidas se rendit à ses avis, et le lendemein trente mille Grecs battirent trois cents mille Perses.

Vous chercheriez long-tems dans le tourbillon des objets de votre prédilection, une telle moderation et un pareil sacrifice de l'amour propre au salut de la patrie.

Socrate ayant appris qu'on alloit jouer une pièce intitulée les Nuées, où il étoit ridiculisé et representé se promenant dans les nuages et épiant les secrets de l'olympe, va se voir jouer, applaudit cordialement et rit avec la naïveté et l'expression du plaisir.

. . . .

Camille eût horreur de la perfidie et la manière dont il traita ce précepteur infidèle qui venoit lui livrer les enfans des Patriciens de la ville ennemie des Romains, fit réunir deux peuples dans une même ville, et se confondre dans une même famille, une même République.

Combien de fois, chez vous, la perfidie, au lieu de calmer les esprits et de rapprocher les citoyens, n'a-t-

elle pas exaspéré les têtes et aigri les passions ; combien n'a pas été meurtrière son opiniatreté à distinguer en France deux peuples, et à rouler perpétuellement entre eux la pomme de la discorde.

Solon fit aux Athéniens une prohibition positive de troubler la cendre des morts, rendit les tombeaux inviolables, et voulut que le jour de la destruction fût celui de l'oubli des injures publiques et particulières ; le souvenir d'un bienfait étoit la seule chose qui restoit du mort apres le passage du Styx.

En France, les eaux du triple fleuve infernal ne peuvent séparer des vivans, arracher à leurs outrages la mémoire d'un Roi qui, s'il fut un tyran, n'en fut pas moins un homme, d'un Roi dont la mort n'a dû éteindre en nous ni la sensibilté ni la douceur d'un Roi qui, en expirant, nous a rappelé nos devoirs envers la religion, l'humanité et la société.

Je n'ai jamais fréquenté ces malheureux, dont le métier est de tuer les hommes au nom de la loi, leurs fonctions me font horreur, et je ne puis me persuader que cet exécrable ministère qui a alimenté leur famille, y répande le bon, le naïf plaisir ; je doute sur-tout que l'aniversaire de chaque destruction soit par eux célébré comme un triomphe ; ils tuent des gens sans armes et sans défense.

Et ces sept sages de la Grèce, et leurs maximes révérées, *festina lente. Optimus in omnibus modus.*

Ont-elles servi de boussole il y a trois ans aux pilotes à qui vous aviez confié le gouvernail ? N'étoient-elles pas au contraire des cris de ralliement ? Ne formoient-elles pas les vociférations de vos proscripteurs et de vos bourreaux ?

Anitus et Mélitus étoient prêtres de Jupiter : Socrate proclamé sage par tous les oracles de la Grèce, ne voulut jamais fléchir le genou devant eux ; ils le calomnierent et le firent condamner à avaler la ciguë, mais peu de jours apres le peuple ouvrit les yeux et mit en pièce ces deux scélérats qui l'avoient égaré.

Puisse le peuple Français, aussi juste, être plus modéré !

Français, ils ne suffit pas de se dire républicains, il faut l'être ; mais on ne l'est point sans être vertueux :

on ne l'est pas long-tems, quand les gouvernans ne le sont pas ; ils altèrent et étouffent nécessairement dans les cœurs de leurs concitoyens, des sentimens qui font la satyre vivante de leur conduite. Les assemblées primaires vont se former : de vous dépendra votre sort ; ouvrez vos yeux appésantis par le sommeil de l'indifférence ; dilatez votre cœur comprimé par la terreur ; ceux que vous avez gigantifiés ne sont encore que ce qu'ils étoient, des *hommes*, et des hommes plus foibles que vous, car ils sont attenués par la crainte, le remord et la volupté. Ne craignez rien, soyez sages, et vous aurez pour vous les hommes dignes de ce nom, et la providence.

Cherchez-donc des Phocions, des Aristides, des Fabius, des Lycurgues, des Témistocles, des Socrates, des Camilles, des Solons, des Sages, et si vous n'en trouvez pas, choisissez au moins parmi vous, ceux qui ont essayé de marcher sur leurs traces.

Gardez-vous surtout de donner votre confiance à des Anitus, à des Melitus ; repoussez, repoussez ces apostats accoutumés à voir l'humanité tremblante à leurs pieds ; leur orgueil ne peut se passer du plaisir de la calculer comme sa tributaire, de l'enchaîner, de la fouler.

-- Des lettres particulieres de l'armée d'Italie annoncent qu'elle a remporté une victoire sur l'ennemi, et qu'il a perdu 500 hommes et deux pièces de canon.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 5 Pluviôse.

La commission chargée d'un travail sur les rapports du corps législatif avec la trésorerie nationale, sera composée de Berlier, Mathieu, Eschassériaux aîné, Cambacérès, Guiton-Morveau.

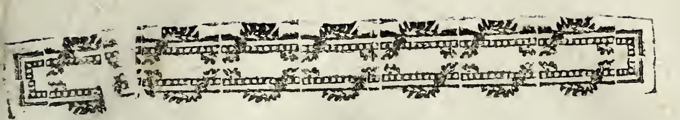
CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 4 Pluviôse.

La discussion est reprise sur la résolution du 2 vendémiaire, concernant des points de jurisprudence du tribunal de cassation. -- Lanjuinais propose de la rejetter. -- On prononce un nouvel ajour.t -- La séance est levée

TRETON, MAUDET, Rédacteurs.

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. franc de port.*



ANNONCE.

L'Intérieur des Comités Révolutionnaires, Comédie en trois Actes et en Prose, par le Citoyen *Ducancel*, se vend chez *Maudet*, Imprimeur, rue de Thionville, ci-devant des Ursules, au Mans. Prix : 15 s. pour la ville, et 20 s. franc de port par la Poste.

La simple lecture suffira pour convaincre les lecteurs de bonne foi, de la vérité ou de la fausseté des reproches vomis contre cette Comédie. Le miroir où l'on voit ses défauts peints trop au naturel, est toujours odieux à la vue ; aussi ne sommes-nous point surpris des vociférations que les *terroristes* ont vomies contre elle. Elle mettoit au grand jour les atrocités du régime révolutionnaire, cela est bien suffisant. Pour nous, nous n'y avons rien vu que d'excellens principes, bien propres à attacher tout bon Français au Gouvernement.

(N.° 22.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 14 Pluviôse an 5. *2 Février 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés qui ont reçu le N.° I.er, et dont l'abonnement part du I.er Frimaire, jusqu'au 30 Pluviôse, qu'ils veuillent bien le renouveller avant le 25 du courant, s'ils veulent n'éprouver aucune lacune dans la réception de cette feuille.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le voilà découvert ce secret plein d'horreur.

Quoique l'explosion occasionnée ici par une des ramifications de la conjuration de Grenelle, n'ait pas ensanglanté le Mans, elle y avoit néanmoins pris un caractère assez marqué pour mériter l'attention de l'autorité constitutionnelle, et faire rendre aux cachots, avec son exécrable complice, St.-Martin Rigaudiere, un misérable ennemi né de tout gouvernement, de tout ordre moral, un misérable qu'une convulsion politique

X

par une amnistie impolitique a revomi pour quelque tems au séjour des vivans ; l'administration comme la magistrature savoit que ce brigand en quittant le séjour du crime qu'il souilloit parce qu'il étoit devenu celui de l'innocence et de la vertu, y avoit laissé deux dettes à payer, le vol d'une cassette, et la destruction morale et physique de tant de gens probes et éclairés. Son impunité a accru son audace ; l'approche des assemblées primaires a rallié autour de lui sa rapace et dévorante cohorte. Quelques citoyens avoient demandé la représentation d'une pièce dramatique où les traits de ce monstre hideux sont barbouillés dans toute leur difformité ; la tempête se forme à ce qu'il croit sur sa tête, et ses rugissemens, du fond de son antre, vont effrayer les autorités constituées d'un fracas de calomnies aussi atroces qu'absurdes, lorsqu'au même instant, un journaliste parisien, l'ami de la patrie, dans son n.° 319, les répète au gouvernement ; la copie littérale qui suit, convainquera les habitans du Mans, du dégré où ce vil calomniateur porte sa perfidie et l'audace.

„ *Ils s'assemblèrent pour casser l'arrêté du département,* „ *et faire jouer la pièce chérie ; l'administration employa la* „ *force armée pour dissiper l'attroupement : vingt-deux* „ *chefs d'émeute furent arrêtés, parmi lesquels se trouverent* „ *des émigres, des chefs de chouans ; et ce qui est encore* „ *plus malheureux, on a saisi aussi une correspondance de* „ *M.r Duhardas - d'Haudeville, émigré rentré, avec le* „ *Marquis de Cicé : cette correspondance jette au grand* „ *jour sur les plaisirs innocens que se préparoient les hon-* „ *nêtes gens* „.

Qui ne frémit à la lecture d'une telle abomination ? Y a-t-il rien de plus avilissant pour des autorités constituées, que d'avancer que le Mans a été sali par des forfaits horribles, sans qu'ils ayent donné lieu à la moindre poursuite.

Cependant les autorités constitués ayant, sans doute pour calmer sa rage, fait fermer le spectacle, et réduit pendant un mois entier, douze famille à la plus cruelle indigence, ne peuvent contenir leur sensibilité à la nouvelle que la cessation des traveaux dramatiques avoit causé la mort d'un malheureux enfant, en enlevant à son pere les moyens de prolonger ses jours par des alimens substentiels : la scêne se rouvre : quels sons aigres et terribles viennent de nouveau troubler le repos, public et

affrayer l'autorité ! Quoi : vous le demandez, administrateurs circonspects, magistrats prudens ; croyez-vous que la mort d'un enfant fut suffisante pour assouvir la voracité de votre hyenne ? Vous croyez l'avoir muselée et enchaînée solidement. Eh bien ! Ses fers sont rompus, et sa lippe rebave le sang ; elle vous menace, comme vos administrés, vos justiciables ; ses premiers hurlemens avoient ébranlé votre courage, elle vous a cru terrorifiés, et, nouveau Cromwel, s'arrogeant ici un protectorat, elle prétend, comme cet usurpateur, avilir ces mêmes autorités qu'elle a amenées par des routes obliques et détournées à un acte conseillé par l'esprit, désavoué par le cœur, et légitimé, au moins excusé par les circonstances. Effrayés du phantôme du mal, vous cherchiez à l'écarter de la cité commise à vos soins ; ce phantôme ! mais le mal réel étoit déjà dans vos murs, et Catilina son introducteur, son directeur, étoit au Sénat, et, avec impudence, bravoit les faisceaux et les licteurs.

Que vous étiez loin alors de prévoir que, le 8 du courant, l'insolent démagogue qui vous brave, viendroit, entouré d'une force suffisante, attenter à l'autorité, violer la loi, et menacer hautement la vie de ses concitoyens ; car vous auriez eu la prudence de vous trouver à votre poste, et d'empêcher qui que ce soit d'entrer au spectacle, armé ; vous auriez confié aux habitans du Mans la garde du théâtre, la milice soldée, en armes, auroit veillé à l'extérieur, ainsi le veut la loi et la prudence ; quelle inconséquence, en effet, d'exposer perpétuellement des citoyens paisibles et désarmés au milieu des bayonnettes et des sabres d'étrangers, qui peuvent être trompés par un scélérat.

L'anarchiste imposteur, qui fait les loix comme il fait les nouvelles et les réputations, n'auroit pas égaré, au nom de la loi, de braves militaires, au point de se servir d'eux pour forcer l'orchestre de jouer des airs prohibés par l'article II de l'arrêté du directoire exécutif du 11 germinal.

On ne pourra jouer ni chanter sur les théâtres que les piéces ou airs indiqués par les affiches. On n'eût pas impunément dit qu'il faut tuer tous ces gueux-là. Voilà de bons grénadiers ; le cannibale n'auroit pas ajouté, nous ferons bien la besogne nous-mêmes : un adjoint qui lui est envoyé de Paris,

n'auroit pas dit : il faut absolument au Mans une expédition militaire.

Le 10, le citoyen Aubert, officier municipal, se présente heureusement au spectacle ; la même infraction à la loi, la même provocation au trouble, au désordre, peut-être à.... méditée de sang-froid, est essayée, mais le magistrat, fort de sa conscience, guidé par une connoissance profonde des droits et devoirs de son état, déploye une énergie digne des beaux tems de Rome ; avec quel calme il annonce que la loi est prohibitive, que le vœu bien prononcé des autorités constituées est de la faire exécuter, qu'en tout cas, si la prudence leur avoit conseillé d'éloigner toute occasion de raviver les haines, elle leur dit encore d'exécuter leur plan, sans acception de cabale ou de faction; il défend en conséquence à l'orchestre de jouer d'autres airs que ceux de la pièce, et à qui que ce soit d'en demander : cet ordre souleve à l'instant tout ce qui l'entoure ; sa voix est couverte par un brouaha de huées, de démentis; on prétend le partage de son autorité, le désordre, le scandale et la confusion sont à leur comble ; la consigne de la sentinelle posée à la porte de la loge municipale, est violée ; Catilina assiége le consul, il presse son flanc : la rage est dans son ame, le crime sur le front, il exhale le forfait, et haletant la destruction, il présente sa face hideuse à Tullius, qui de nous, a l'auguste contenance du magistrat du peuple, ne s'est pas rappelé ce beau jour où, à la sortie du consulat, Cicèron alloit prononcer la formule du serment d'usage, et où les clameurs de la cabale couvrant son organe, interceptoient ses expressions, il s'écria : je jure que mon zèle a sauvé ma patrie ; les Romains entraînés par l'enthousiasme de la reconnoissance et de la vérité de vociférer en *chorus*, nous jurons qu'il dit vrai. L'organe fatigué du citoyen Aubert, ne proferoit plus que ces paroles, *la loi le veut, on ne violera pas la loi en ma présence* ; il auroit pû, il auroit dû peut-être commander au nom de la loi, à ces mêmes militaires qui se niveloient d'autorité avec lui, d'arrêter ce vil factieux qui l'obsédoit, il étoit là pour commander, et eux pour obéir ; soit prudence, soit vacillation de projets, le magistrat se réduisoit à un silence morne, quand ces gens qui furent toujours les gens de la loi et des autorités constituées, ces gens dont on veut cependant les séparer par une barrière fantastique, s'écrient à l'envi : magistrat, ne craignez rien, vous êtes

avec la loi, et par la loi, maintenez la loi, et nous la défendrons avec vous, et vous avec elle, jusqu'à la derniere goutte de notre sang.

Le protecteur qui ne s'étoit pas attendu à cette énergie, abandonne la loge municipale, saute au balcon qu'il tribunifie, et delà signalant tous ses sicaires en vedete, il les apostrophe ainsi : le *Magistrat a parlé, je ne veux pas qu'on demande davantage les airs prohibés* : il a dit, et un morne silence succéde au tumulte ; ceux qui méconnoissoient l'autorité, qui se révoltoient contre l'écharpe, obéissent à l'ordre du plus vil des hommes, d'un factieux, d'un terroriste administé, d'un *Bazin*.

Fier de son attentat à l'autorité publique, ivre de l'impunité, cet Erostrate moderne se retiroit dans les corridors pour y jouir à l'ombre des baïonnettes, de son triomphe, quand deux soufflets de cinquante livres de poids, ravivent et rougissent cette face paralysée, ce masque livide, d'où l'incarnat de l'honneur a, dès il y a long-tems, fui à toujours; si les spectateurs avoient été aveugles et sourds, on pourroit croire à la chronique de ce nouveau Sosie, mais malheureusement la main de Colin est comme la mer quand elle est en colère, si on ne la voit pas, on l'entend; il y a pour le nauffragé une autre sensation, c'est le toucher, et de suite l'immersion.

La pièce se joue dans le calme ; elle finit ; quelques turbulens essayent de renouer la partie, un réitératif commandement de leur chef leur impose silence ; *je ne le veux pas, on a jetté une pomme de discorde entre nous, soyons aussi fins qu'eux, ne la ramassons pas.* Eh non, malheureux ! C'est une paume de main, une paume de concorde qui a été jettée et appliquée sur ta face ignoble, et elle a été bien acceuillie, bien receuillie ; elle y a imprimé un caractère ineffaçable ; si on avoit il y a long-téms repondu avec cette énergie à tes diffamations, tu n'aurois osé braver la loi et le magistrat.

Ministres de la loi, le sang de l'innocence peut couler au Mans par votre négligence ; il retomberoit tôt ou tard sur vous et les vôtres ; il y a long-tems que votre sollicitude est éveillée, votre autorité invoquée, votre justice sollicitée : ces monumens de la réclamation de vos concitoyens déposeront à toujours contre votre quiétude ou votre insouciance ; songez qu'il y a loin de l'indulgence à l'impunité, et de la tolérance à l'auto-

visation ; réfléchissez que le silence, la foiblesse, la pusillanimité, l'erreur ou l'ignorance, seroient excusables dans un particulier, qu'elles deviennent un délit dans l'homme public, dans l'homme constitué sur ces concitoyens, pour la sauve-garde et le salut de tous ; pensez que votre dignité, votre autorité, ne sont pas à vous, qu'elles ne sont dans vos mains qu'un dépôt que vous devez les rendre intactes et pures, comme vous les avez reçues ; de la punition d'un factieux, d'un terroriste, dépend le salut public : si la prudence a commandé de nouveau à votre sensibilité, la fermeture du théâtre, l'humanité et la justice obtiendront bientôt qu'il soit rouvert : vengez-vous, vengez-nous, sauvez la patrie.

Les citoyens du Mans se divisent en trois classes. La première, estimable et la plus nombreuse, est formée des fidèles amis du gouvernement, de philantropes occupés à raviver l'amour des loix et de la patrie, et à soulager les restes languissans de la probité et de la vertu gémissante. La seconde, méprisable par son insouciance et son égoïsme, c'est ce groupe apathique ou insensé, étranger à l'honneur, à la sensibilité, qui ne trouve des charme que dans les frivolités, et à qui enfin les jeux et les ris tiennent lieu des sentimens et du devoir. La troisième, odieuse et diabolique, c'est cette tourbe jacobite, ce sanguinolent ramassis d'antropophages échappés à la faveur des ténèbres révolutionnaires, à l'œil de la justice et à la main du bourreau. Que ceux-ci croyent à l'impunité passée et actuelle, soit : l'expérience justifie leur croyance, mais qu'ils se persuadent qu'elle se perpétuera, cette impunité, dans la succession des tems, voici une idée fantastique. Qu'ils se désabusent, en nous entendant chanter ce passage d'une arriette :

C'est surtout après l'orage
Qu'on voit venir le beau tems,
Et parmi tout l'équipage,
On vogue légèrement.

Les chefs de cette horde de brigands voudroient effrayer l'autorité, en leur montrant par-tout le phantôme du royalisme. Ils voyent au Mans, ou plutôt ils feignent de voir par-tout des contre-révolutionnaires, d'ac-

tifs et remuans agens de la royauté. Où et qui sont-ils donc? Des pères, mères, femmes et enfans d'émigrés? Quelle ineptie! Vous avez bien de la bonté, citoyens cannibales, de vous souvenir encore des émigrés, lorsque leurs proches même laissent leurs noms dans le gouffre de l'oubli, où quelques-uns, par leur conduite, semblent peu se soucier que leur existence y soit plongée.

Voyez cette jolie femme, cette petite maîtresse dont l'oreille est agréablement chatouillée par l'épaulette de cet adonis militaire, peut-être porteur des bijoux de son époux dont il a fait couler le sang à Quibéron! L'entendez-vous cette femme d'émigré, s'extasier en doux et tendres complimens? La voyez-vous minauder? La voyez-vous.....? fi fi! Le rideau est tiré.... la pudeur s'effarouche, et le cœur frémit d'horreur et de honte.

Entrez dans ce bal. -- Qui le donne? -- Un des expéditionnaires des malheureux débris de l'armée dite catholique. -- Qui danse? -- Des êtres criminels assourdis par le bruit des passions, et qui n'entendent pas les ombres plaintives de leurs parens, de leurs amis assiégeant en foule la porte de ce lieu ensanglanté. Tournez les yeux vers cet appartement voisin. Vous voyez sur ces fronts décrépits, des longs rids, une peau dessséchée et jaunâtre. Ailleurs qu'ici, on croiroit voir l'œuvre du chagrin, du désespoir; mais, sous ce trait de la férocité personifiée, on sent que le brutal suppôt du libertinage peut seul s'y complaire et y séjourner sans effroi. Laissons ces infâmes viellards se désaltérer dans ces coupes pleines, il y a encore peu de tems, du sang des fruits de leurs entrailles.

Voilà, brigrnds jacobins, ces individus que vous prétendez dangereux à votre système révoltant; voilà ces royalistes tant occupés à rétablir la monarchie, et si attachés à la cause du royalisme. Respectez leur estomac, donnez des festins et des bals, et je vous garantis de leur patience.

-- Un voiturier ayant laissé devant l'oratoire, un tonneau d'eau-de-vie chargé sur sa charette; des militaires l'ont mis en pièce, et ont bu de la liqueur spiritueuse, au point que trois sont morts, et quatre desesperés: si le sang des hommes avoit la même vertu, que de jacobins de moins, que de fléaux dont la patrie seroit délivrée.

Citoyens Rédacteurs ;

Je viens de lire dans le n.° 53 de la chronique de la Sarthe, que j'ai été impunément *Bazinisé*, c'est-à-dire, souffleté : à part toute circonstance oiseuse, voici le fait : Réduit comme mes camarades à mourir de faim, par une conséquence malheureuse des sourdes manœuvres d'un factieux, à peine rappelé à la faculté de boire et de manger, je traversois les corridors de la salle de spectacle, indigné de l'attentat commis contre l'autorité publique, dans la personne du citoyen *Aubert*, officier municipal, quand je suis acosté par l'horreur du genre humainin, par *Bazin* qui me dit qu'il faudroit f........ à la porte ces histrions là ; l'instant suivant, *Bazin* appele la garde, prétend que je lui ai manualisé la figure : je montre mes mains, elles sont blanches, et certainement elles seroient impreignées de sang, si elles avoient porté sur la face d'un homme qui le sue. Si le citoyen directeur de l'hôpital militaire et d'autres républicains probes ont cru voir l'ombre de ma main portée d'aplomb sur une masse charnelle et réelle, *c'est l'effet de la lumiere incertaine du Réverbere*, mais qu'une main militaire ou civile ait porté sur ma face, voilà une imposture, j'en donne le démenti à toute la nature humaine, et j'en attends la preuve. Colin.

Les uns pour de l'argent, vendent la calomnie ;
Les autres par passions composent des pamphlets,
Le Bazin misantrope, unique en sa manie,
Atttaque, écrit, diffame, et ce pour des soufflets.

Charpentier.

Conseil des Anciens.

Séance du 4 Pluviôse.

Le directoire informe le conseil des succès prodigieux qui viennent d'illustrer la brave armée d'Italie. Depuis le 23 jusqu'au 26 nivôse, 23,000 prisonniers Autrichiens, parmi lesquels trois généraux, 6,000 ennemis tués ou blessés, 60 pièces de canon, 24 drapeaux, et tous les bagages de l'armée, avec tous les bœufs, que l'ennemi vouloit faire entrer dans Mantoue.

Le président leve la séance, et les cris répétes, vive la République, vive l'armée d'Italie, font retentir la salle.

On souscrit chez Maudet, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. franc de port.*

SUPPLÉMENT AU N.° 22 DE L'ESPION.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

OCCUPEZ-VOUS des assemblées primaires chaque jour, comme si elles devoient avoir lieu le lendemain. Il ne suffit pas pour déjouer les projets des *buveurs de sang*, que tous les citoyens soient présens aux assemblées primaires. Il ne suffit pas encore que chacun des citoyens vote en son ame et conscience, il faut encore que les suffrages se réunissent sur les mêmes hommes qu'on aura jugés dignes de la confiance publique. Il faut sacrifier tout ressentiment, toute affection particulière, et se réunir pour opérer le bien. Il faut que le choix soit fait et fixé entre tous, sur les mêmes personnes, pour contre-balancer l'affreuse coalition des anarchistes. Voyez avec quels soins ils se sont réunis et avec quelle impudence ils rappelent aux fonctions les bourreaux de leurs concitoyens, les apôtres du club et de la loi agraire, les membres des comités Révolutionnaires.

Citoyens vertueux, de votre union, de votre accord, de votre persévérance jusqu'aux assemblées primaires, dépend votre bonheur, votre fortune, votre vie.

Gardez-vous des insinuations perfides. Un pamphlet officieux ayant pour titre : *Catéchisme des droits et des devoirs d'élection pour les assemblées primaires et électorales de l'an 5, par J. B. citoyen français*, imprimé à l'imprimerie de la république, vient d'être envoyé par ordre et aux frais du gouvernement, qui peut-être n'en sait rien, au nombre de 30,000 exemplaires dans les départemens.

C'est une invitation à toutes les bonnes gens des départemens de ne choisir aux prochaines élections que de brûlans patriotes. En suivant les principes qu'il renferme, il est certain que toutes les voix se réuniroient sur *Drouet*, *Babœuf*, *Antonelle*, *etc.*

Voyez lequel vous est le plus avantageux, de concourir par votre *apathie* et votre désunion à l'élection de ces humains patriotes, dont le premier décret sera l'assassinat de tous les propriétaires, sur le tambeau des patriotes *Marat*, *Carrier*, *Robespierre*, *Fouquier-Tinville*, ou par des mesures sages et nécessaires. Vous prendrez pour représantans, administrateurs et magistrats, des

citoyens qui protégeront vos vies, vos fortunes et vos propriétés.

PARIS.

C'est à-la-fois touchant et sublime que le retour des Prêtres au milieu de leurs concitoyens. Non la France n'est pas devenue barbare, elle n'est pas démoralisée; peut-être est-il vrai de dire au contraire que les malheurs et l'espérance ont centuplé la force des institutions religieuses, institutions respectables et consolentes qui font la sûreté des gouvernemens et le bonheur des individus.

Toutes les lettres que nous recevons nous peignent la joie des Français auxquels on a rendu les ministres du culte dans lequel ils ont été élevés, mais nulle part cette joie n'a été aussi onctueuse que dans la ville de d'Ax, petite commune composée au plus de 4,000 ames. La seule église étant occupée par un prêtre qui, lui-même avoit renoncé publiquement à son caractère; les deux vieillards qui venoient d'obtenir la liberté, se sont réunis à Saint Vincent à l'extrémité du faux-bourg de la ville, 3,000 individus, hommes, femmes et enfans se sont rendus à leur messe. Un de ces vénérables ministre est monté en chaire, et là il a prêché l'oubli des injures, l'indulgence pour les torts, la soumission aux loix, l'obéissance aux magistrats: et a engagé tous les assistans à acquitter exactement les impôts, dette sacrée des citoyens envers la Patrie.

Il faut que la morale soit bien persuasive quand on la présente au nom de la divinité, car les personnes les plus respectables versoient des larmes d'attendrissement. Il est impossible qu'un gouvernement qui veut durer, proscrive où même méprise une institution aussi puissante, la seule sans-doute qui puisse cicatriser tous les cœurs, et y ramener ces sentimens doux et généreux dont nous avons tous besoin.

Une religion qui condamne l'oubli des injures, et le respect pour les gouvernemens établis, ne peut trouver d'ennemis que dans ceux qui veulent encore des révolutions et qui ont encore soif du sang de leurs frères, et pour ceux qui ont commis tant de crimes, qu'ils n'osent descendre dans leur conscience; quel refuge leur restera-t-il quand la raison publique ne leur permettra plus de douter de la grandeur de leurs forfaits? C'est au sein de la divinité, c'est aux pieds des autels qu'ils deviendront inviolables, même pour leurs ennemis. (*Ext. de la Gaz. F.*)

Note des Rédacteurs. Comment concilier ces vérités frappantes et non suspectes, avec les diatribes sans cesse

vomies par des *dénonciateurs fameux*, contre les infortunés prêtres qu'une loi juste et bienfaisante, exécutée dans la plupart des départemens, rendoit à la liberté, et qu'une fausse politique, fondée sur le besoin de persécuter, et peut-être des motifs plus blâmables, retient encore captifs dans quelques autres. --- Ce sont eux qui font tout le mal. --- Où en est la preuve ? Et comment sur tant de prêtres, n'en est-il pas un qu'on ait osé mettre en jugement ? -- Ils prêchent le fanatisme, le mépris des lois et du gouvernement..... le royalisme....--Eh bien, vous avez des lois, suivez-les ; vous avez un code pénal, s'il s'en trouve de coupables, punissez-les. Refuser de mettre un citoyen en liberté, parce qu'il y a des dénonciations contre lui, est un attentat aux droits de l'homme et à la constitution. Mettez-les en jugement, et sur-tout produisez une seule dénonciation qui n'ait pas été faite ou provoquée par des jacobins, des terroristes. Que direz-vous de l'anecdote suivante.

Le curé de S. Jacques, officiant dans sa paroisse, une voix entonne le *Domine, salvum fac Regem*; le curé fait fermer les portes de l'église, envoye chercher main-forte. Le coupable découvert, montre.... un affreux membre du comité révolutionnaire... --- Que dites-vous ? c'est un fait sur mille. --- Et moi, je vous dis, il en existe mille de cette nature.

Un apôtre de l'opinion publique, le C. Poncelin co-redacteur du courrier républicain, vient d'être assassiné dans l'arche sainte, dans le dépôt de la sauve-garde des citoyens, dans la citadelle de la constitution, dans l'azîle inviolable de l'innocence et du malheur ; dans le palais directorial ; malheur à l'assassin, la hache de l'opinion publique s'élève sur sa tête ; elle n'aura pas le temps de frapper. Il aura été atteint par la loi, autrement nos loix, notre constitution seroient comme les reliquaires ; un peuple immense qui les a achetées cher, ah! bien cher, s'agenouille en foule, si elles font du bien a un de leurs dévots ou crie miracle ; et le dévot est conspué ensuite par l'athée, soit dit a double entente, l'athée religieux est bientôt l'athée politique.

VARIÉTÉS.

Le chant de Germinal.

Air : *La victoire en chantant.*

La justice aux Français annonce la victoire ;
Germinal sourit à nos yeux,
Et de nos maux cruels effaçant la mémoire,
Le printems verra des heureux.
A la nature désolée

Il redonnera ses attraits,
Et sur la France infortunée
Il va répandre ses bienfaits.
Que l'honnête homme enfin respire ;
Nos tyrans vont être abattus,
Et nous rendrons à cet empire,
La paix, sa gloire et ses vertus.

Fuyez, affreux brigands, monstres couverts de crimes ;
Fuyez jusqu'au fond des enfers ;
Redoutez le courroux d'un peuple de victimes,
Par vous chargé d'indignes fers.
En recommençant ta carrière,
Soleil, de ton char radieux,
N'éclaire en ce jour sur la terre
Que l'homme juste et vertueux.
Que l'honnête homme, etc.

D'un peuple malheureux vénérable assemblée ;
Vous présagez d'heureux succès :
Tous les droits méconnus, les vertus outragées,
Réuniroit les vrais Français.
D'une coupable indifférence
Soyons corrigés pour jamais,
Et qu'une sage intelligence
Préside à nos choix désormais.
Que l'honnête homme, etc.

Si d'un parti puissant un ordre tyrannique
Eloignoit ce moment heureux ;
Si, méprisant encor la volonté publique,
Les scélérats trompoient nos voeux,
Qu'à son tour la vertu timide,
Implorant le secours des cieux,
S'insurge, sous leur saint égide,
Contre le crime audacieux.
Que l'honnête homme, etc.

Des choix d'où dépendra notre propre existence,
Banissons la légèreté.
Instruits par le malheur et notre expérience,
Retenons cette vérité :
Que maintenant il faut en France,
Pour devenir législateur,
Etre honnête homme par avance,
Et bien croire un Dieu dans son coeur.
Que l'honnête homme, etc.

O toi qui si long-temps veillas sur cet empire,
Dieu puissant, vengeur des forfaits ;
Toi par qui seul encor l'innocence respire,
Sois toujours le Dieu des Français :
A nos desirs daigne te rendre,
Termine aujourd'hui nos malheurs.
On a mis tes autels en cendre,
Mais il t'en reste dans nos coeurs.
Que l'honnête homme, etc.

PAR J. LOUIS BRARD.

(N.° 23.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 17 Pluviôse an 5. *5 Février 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés qui ont reçu le N.° I.er, et dont l'abonnement part du I.er Frimaire, jusqu'au 30 Pluviôse, qu'ils veuillent bien le renouveller avant le 25 du courant, s'ils veulent n'éprouver aucune lacune dans la réception de cette feuille.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Avis à nos Concitoyens.

Au nom de l'humanité, de la justice, et de toutes les vertus qui, *ci-devant*, caractérisoient le peuple français; soyez paisibles, mais absolument paisibles, chers concitoyens; laissez les terroristes s'agiter dans tous leurs sens, épuiser leurs menées, évaporer jusqu'à la dernière étincelle, le phosphore, seul végetal de leur existence. Nul

doute qu'ils ne desirent un mouvement ; ils voudroient vous engager dans l'action, et même vous la faire provoquer; ne vous laissez pas surprendre au piége : bientôt je vous donnerai des détails qui vous feront préjuger ce que vous n'avez pas approfondi, ce que vous approfondirez, et ce que je rendrai public par toutes les voies possibles. Prenez-garde : ceux qui vous entourent, ceux même qui vous administrent ne sont peut-être pas tous étrangers aux vues secrettes des patriotes exclusifs. Lisez la *Chronique*, et tous les journaux de son genre; ils ne peuvent être dangereux à l'ame honnête, et le poison s'appercevera sans avoir produit aucun effet. Suivez la marche des ennemis de la paix, elle est combinée. Ils jubilent quand ils apperçoivent encore quelques ferments de prolongation de guerres et de divisions. Ils savent, les *monstres*, que la paix a quelques prix, conditions et époques qu'elle se fasse, ouvrira un éternel tombeau à leurs barbares intrigues, et que les ressorts qui leur laissent encore une espèce de mouvement, après toutes les secousses déjà éprouvées, et qui se ménagent encore, se briseront net et sans retour, au crépuscule de la réunion des vrais français.

D'abord, il n'y a pas de doute que les tigres ne desirent un mouvement : plus il seroit violent, plus il leur conviendroit. Ici, ils emploient le fort et le foible pour *réveiller* les chouans; ils ne cessent de publier leur *résurrection*, pour constater le faux de cette atroce assertion déjà trop accréditée à cinquante lieues de nous, il suffit d'invoquer la voix des citoyens de toutes les parties de ce département; il s'y trouve des voleurs, des assassins : mais il n'y a pas plus à prendre le change, que *sur les saints insurgés contre le camp de Grenelle*. Nous voyons clair.

Le système de balance politique des autorités constituées entre des scélérats, des voleurs, des assassins, et l'immense majorité des administrés de nos contrées, qui ne demandent que l'exécution des lois, prête à toutes les sinistres insinuations dirigées contr'eux, et souvent la conduite de quelques administrateurs sembleroit les confirmer.

Eh bien, apprenons par là à tenir aussi la balance entre les autorités qui nous gouvernent, et les terroristes, et sachons une fois pour tout, que si ces brigands se relevent pour nous égorger, en restant calmes, ils nous lais-

seront, pour se précipiter d'abord sur tous ceux qui seront revêtus d'une autorité qui n'est pas la leur. Nos gouvernants, nos administrateurs, par l'amour simple et naturel de leur existence, commanderont *force à la loi*; ils seront secourus, et puis nous nous trouverons *là*, pour leur prouver enfin quels sont leurs vrais amis.

Enfin, chers concitoyens, si vous êtes républicains, demeurez tranquilles : si vous êtes royalistes, demeurez tranquilles : si vous n'êtes ni l'un, ni l'autre, demeurez encore tranquilles. Toute action engagée entre vous et les jacobins, avant que les chefs de l'autorité en ayent donné le signal par une première sortie sous leur ordre, et que la force armée ait atteré un bon nombre de cette horde d'assassins, seroit une imprudence impardonnable, et on nous feroit battre les uns par les autres, par le systême de la balance politique.

Soyons lents à l'action, actifs et courageux à la pensée. Voilà notre juste balance. Evitons tout ce qui feroit couler le sang : l'humanité et la liberté publique y sont également intéressées.

Les têtes jacobites fermentent ; leurs chefs leur rappellent qu'il faut nous attendre au piége, mais ils ont trop soif du sang pour connoître la patience. Pour nous, n'oublions pas que *quiconque veut dévancer le tems, se fatigue, recule, et périt.* Ménageons scrupuleusement le nôtre pour en faire bon usage aux prochaines élections. Le terme approche : pensons y........

VARIETÉS.

Mon Rêve.

Il n'est pas étonnant de voir le rédacteur d'un journal s'occuper dans ses rêves, des intérêts de la patrie, et comme un songe n'est pas toujours mensonge, je conterai le mien à mes abonnés.

Mes lectures nocturnes étoient terminées, et l'éteignoir avoit fait son office : je someillois, mille idées différentes avoient successivement fatigué mon imagination. Rœderer ne vouloit pas absolument être député ; Richer-Serisy étoit jacobin, Tallien philantrope, Guyomard un Démosthène, et Cambon honnnête homme. Pour comble de délire j'avois parcouru toutes les classes de la société, et m'é-

fois appésanti sur mes confrères les journalistes. On croira peut-être que je les jugerai fort-mal : point du tout. Je les trouvai tous excellens, sans excepter même le journal de Paris et celui d'économie politique. L'ami du peuple me parut tel qu'on devoit l'écrire pour *encanailler* la république ; le journal des hommes libres, l'ami des loix, possédoient à mon sens les mystères de la littérature ; enfin j'étois fort content de tout le monde. Mais, *ô quantum mutatus ab illo* ! je me trouvai tout-à-coup transporté dans un lieu solitaire ; des idées sinistres s'emparèrent de moi. Un homme (remarquez que c'est un songe) enveloppé dans son manteau et qui sembloit être fortement accablé, s'approche de moi, et me prennant le bras, m'adresse cette demande : jeune homme tu parle des élections ; c'est hardi. Tu as des correspondances étendues ; tu as des abonnés à Amiens. Eh bien ! sais tu ce qui s'y passe ? Non lui répondis-je ; je n'ai rien appris de nouveau........ Les brigands y conspirent, et veulent arracher aux citoyens vertueux, le droit, l'honneur de voter dans les assemblées primaires prochaines : je vais te découvrir leur trame. On a établi deux registres d'inscription civique, sur l'un, on place les noms des héros de 1790, et quand les thermidoriens se présentent, on leur dit qu'ils sont inscrits depuis long-tems, on les renvoye.

Que résultera-t-il de cela ? Que les honnêtes-gens ne seront point admis dans les assemblées primaires, parce que les brigands argueront de leur non inscription ; ne craignez rien, leur espérance sera déçue ; une résolution a prévu ces difficultés. Oui, mais ces députés que vous désignez avec prédilection, ont-ils paré au coup terrible qu'on doit leur porter ? Connoissent-ils l'infâme conspiration qui doit éclater en germinal prochain ? Cherchent-ils à découvrir ses ramifications ?... Je le présume. Cherchez donc ce qui doit éveiller leur sollicitude. Des émissaires parcourent déjà toute la France. Dans le Midi, dans le Nord, les méchans ont des correspondances suivies. A St. Chaumont, à Lion même, ils ont cherché a former des mouvemens ; leur but est de former une armée de partisans. Dans la Vendée, ils ont trouvé des chefs qui, après avoir combattu pour Louis XVIII, se battront pour eux, et ils attendent tout du grand chef qui est a Paris. Merlin fait dans ce moment dresser une liste des prévenus d'émi-

gration qui se sont pourvus en radiation, et de ceux qui n'ont fait encore aucune réclamation. Déjà le nombre s'élève a quatre cents. Savez-vous à quoi elle servira ? j'en frémis d'horreur ! à l'époque des élections, si Paris ne plie devant les brigands, on parlera des menees des émigres ; on inventera une conspiration semblable à celle des prisons. . . . . à celle de vendemiaire ! . . . on fusillera quelques victimes, et la souveraineté nationale de nouveau, foulée aux pieds, punira le Parisien baigné dans son sang, de l'insoucience qu'il a apportée dans les affaires publiques.

De nouvelles listes de proscription s'apprêtent ; tout est perdu, si la nation française ne sort de sa lethargie ? jeune homme, adieu. . . . . .

Ce discours m'avoit mis dans des convulsions horribles, j'ecumais de rage ; je croyois avoir saisi mon fusil, je courois à la vengeance, l'orsque tout-à-coup je m'éveille, reconnois l'erreur d'un songe, et cependant je doute encore si je n'ai pas été honoré d'une révélation.

Mes chers compatriotes, je l'espère, mon rêve n'est rien autre chose qu'un rêve; prenez garde pourtant qu'il ne se réalise Ce qui n'est pas douteux, c'est que les révolutionnaires tenteront de nouveaux crimes; ils voudront exciter des troubles ? restez calmes ; ils chercheront à vous désunir ; ralliez vous plus que jamais, ils tenteront d'entamer des discussions dans les assemblées primaires ; ayez soin de bien former votre liste de candidats et soyez muets. Soyez indulgens pour vos ennemis ; pardonnez à ceux qui vous ont persécutés, mais s'ils sonnent l'heure du carnage, armez-vous, armez vos enfans, débarassez la France de ces tigres qui ne voudroient vivre que de chair humaine. Que le cri du désespoir ranime, fortifie vos rangs. Mourrez, s'il le faut, mais vengez vous.

(*Una salus victis, nullam sperare salutem*).

PARIS.

Les pièces du procés de Babœuf sont enfin entre les mains du public. En parcourant ces horribles volumes, on est effrayé de la liaison étroite qui existoit, qui existe peut-être encore entre tous les scélérats ; on est affligé de l'isolement oú restent les honnêtes gens, et pourtant, à quelle époque devroient-ils s'occuper davantage de s'unir

de se connoître les uns les autres ? Quand fût-il plus instant, plus pressant qu'il s'établisse un concert entre tous ceux qui veulent sincerement le bien public ?

Le tems des élections approche ; on parle des élections ; mais pense-t-on sérieusement aux hommes que l'on doit élire ? Est-on à la recherche du mérite qui se cache, des vertus ignorées ? A-t-on enfin compris que de bonnes élections ne s'improvisent pas ? On seroit saisi d'horreur, si on lisoit la liste des démagogues sanguinaires à adjoindre à la convention nationale, qui se trouve dans le nombre des pièces de ce fameux procès !...

On ne trouve pas seulement dans la collection des pièces saisies chez Babœuf, la liste de tous les brigands qui devoient former, avec les anciens montagnards, la nouvelle convention, composer la municipalité, les commissions administratives et judiciaires, et remplacer les autorités constituées de Paris et des départemens ; mais les vendémiaristes, les honnêtes-gens, les suspects, les échappés de prison de chaque section de Paris, veut s'assurer par leurs yeux, que les grands ennemis de la réaction et de l'humanité leur avoient fait l'honneur de mentionner honorablement leurs noms ; parmi ceux dont on devoit d'abord massacrer les personnes, et partager les propriétés aux sans-culottes, pour assurer l'égalité et le bonheur commun. On voit ce que Babœuf pense de la faction d'Orléans, et ce qu'il dit sur le jugement de Louis XVI, page 98 et 99, 20.e et 21.e pièces.

» Le jugement de Capet, divisa la convention en deux partis, etc...... malheureusement la faction d'Orléans, qui demandoit aussi la mort de Capet ; mais pour mettre à sa place un individu de la branche d'Orléans, s'étoit mêlée aux républicains, sans qu'ils s'en doutassent. Cette faction, avilie dans l'opinion comme son chef, avoit eu besoin pour se soutenir, de professer, du-moins en apparence, la même doctrine et les mêmes principes qu'eux : elle étoit bien résolue, comme elle la prouvé à la suite, de la détruire, quand elle n'en auroit plus besoin. Ceci explique pourquoi, les Legendre, les Tallien, les Féeron, les Barras, les Dubois-Crancé, les Merlin de Thionville, etc...., qui tenoient le premier rang à la montagne et aux jacobins, pendant le jugement de Capet, se sont constitués les plus ardens persécuteurs de la montagne et des jacobins,

pour avoir laissé aller à l'échafaud Danton et d'Orléans, leurs chefs. Et plus bas, page 105 : « on saura un jour par quelles menées adroites et souterreines, les Tallien, les Barras, les Fréron, les Dubois-Crancé, et les Legendre, sont parvenus à faire croire à une foule d'hommes, qu'ils alloient périr, s'ils ne tuoient Robespierre. Sa mort fut résolue plusieurs jours avant le 9 thermidor ».

» La faction d'Orléans étoit composée d'hommes monstrueux, comme leur chef : ce monstre avoit rallié autour de lui, la lie de l'espèce humaine ; gens crapuleux, corrompus, corrupteurs, avides et prodigues d'or, auquel ils sacrifient tout, hormis l'honneur qu'ils ne connûrent jamais ».

Ces aveux, ces renseignemens sont-ils encore des inventions du royalisme, et des chimères des journaux?.... Et Babœuf et ses complices, qui n'étoient dans le principe, que des instrumens de la faction Orléaniste, auroient-ils poussé la complaisance pour nous, au point de répeter nos folies, et d'appuyer nos conjectures, depuis qu'ils ont vu clairement qu'ils étoient ses dupes ? Mais pourquoi l'évêque d'Autun est-il rentré en France, par le crédit de Sieyes et de Chénier ? Pourquoi cette préférence sur cent mille autres qui la méritoient mieux que lui, et qui nous inquiéteroient beaucoup moins ? Pourquoi ces rassemblemens nocturnes dans sa maison, rue de l'université, n.° 903, depuis onze heures jusqu'à quatre heures du matin ? Pourquoi Sieyes, Chénier, Penegaux, Louvet, Laclos et Latouche, s'y trouvoient-ils avec une si scrupuleuse exactitude ? Pourquoi six secrétaires employés toute la journée? Que font ceux-ci, que disent ceux-là ? Ce ne sont encore que des rêves extravagans, diront les intéressés ; je le crois bien.

Mais le ministre de la police, qui n'aime pas plus d'Orléans que Babœuf, et qui connoît ce rassemblement *innocent*, le fait suivre comme les 23 autres répandus dans Paris.

-- Grande conspiration *royaliste* découverte ! --- Incroyable ! -- Nous en avons des preuves; -- Fabriquées comme les lettres de Lemaire, -- Une conversation entendue par trois espions de police cachés dans des matelats, trente-six cartons de pièces, --- Trouvées aussi dans des matelats ! Oh, nous en verrons bien d'autres, d'ici aux élections, si elles ont lieu. -- Mais on a saisi trois cons-

pirateurs. --- Qu'on fera expédier par une commission militaire ? --- Ils seront jugés par le tribunal criminel de la Seine. -- Vous les nommez ? -- L'abbé Brothier, le baron de Poli, et M. de Laville-Aulnoy ; ils enrôloient aussi pour la contre-révolution ; on a saisi sur eux des pouvoirs, des brevets signés de Louis XVIII. -- A d'autres, et quand devoit éclater leur conspiration ? --- Dans une décade ; --- J'entends, à Pâques ou à la Trinité, et ils se proposoient : --- D'envoyer le directoire à Vincennes, de mettre hors la loi tous les députés et de faire pendre tous les locataires et propriétaires de maisons qui en récéleroient chez eux. -- Ah ! c'en est trop ; les royalistes auroient eux-mêmes *travaillé la marchandise !* -- On ne dit pas cela, les chefs du mouvement terroriste qui doit éclater incessament eussent d'abord exécuté une partie des volontés du directoire de Babœuf, après quoi les *honnêtes gens*, pour éviter le pillage et la mort, se seroient montrés, et comme ils n'ont ni plans ni chefs, les royalistes les eussent dirigés et auroient placé sur le trône Louis XVIII, qui, après les massacres qui se seroient commis avant son avénement à la couronne, auroit pu être généreux sans danger.

La suite au prochain numéro.

---Le juge de paix de la division du Luxembourg, poursuit l'ffaire de M. Poncelin; chaque instant qui s'écoule jette un nouveau jour dans cet affreux mistère de crime et d'âtrocité: on sait que deux palefreniers de Barras ont joué un rôle dans cette ténébreuse et sanglante tragédie ; la scène s'es passée dans l'appartement du valet-de-chambre de ce directeur. Quand M. Poncelin fut sorti du Luxembourg, on vint rendre compte de cette expédition à Barras, et il fut étonné de son succès. Lorsqu'on lui dit que M. Poncelin avoit été mis en sang, mais qu'il n'étoit pas mort, le directeur pâlit et il lui échappa de dire : *on a mal fait.* Avoit-on mal fait de ne pas tuer M. Poncelin, ou bien avoit-on mal fait de le mettre en sang ? Cette dernière version est la plus probable ; et nous aimons à croire que Barras s'empressera de faire punir ceux qu'il n'a pu s'empêcher de désapprouver.

TRETON, MAUDET, Rédacteurs.

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. franc de port.*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 21 Pluviôse an 5. *9 Février 1797.*

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés qui ont reçu le N.° I.er, et dont l'abonnement part du I.er Frimaire, jusqu'au 30 Pluviôse, qu'ils veuillent bien le renouveller avant le 25 du courant, s'ils veulent n'éprouver aucune lacune dans la réception de cette feuille.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le tribunal criminel du département de la Sarthe, d'après la déclaration du jury, vient d'arracher aux prisons, et de rendre à la vie, à la liberté, à la société, à la religion et aux embrassemens de ses ouailles, le citoyen Pasquier, curé de Savigné, accusé par un exclusif d'avoir retracté son serment constitutionnel. Il réclamoit depuis un an cet acte de justice. Ses cris et ses gémissemens ont enfin percé les voutes de son cachot. La

justice s'est émue, et, quoique lentement, elle a prouvé son existence. Il faut l'espérer, huit autres ecclésiastiques confondus parmi les scélérats, vont avoir, comme l'abbé Pasquier, une fin d'année de souffrances aussi heureuse et aussi consolante pour les amis de la religion et de l'humanité.

Nouvelles diffamations, nouvelles provocations au meurtre et au pillage. Quelles sont les victimes désignées? Il existe des voleurs dans les environs de St.-Calais; on les suppose abandés. Vîte, un père de famille aussi respectable par sa piété conjugale et paternelle que par ses longs malheurs, le citoyen Longlay-St.-Michel, sortant du creuset politique du tribunal criminel, et par conséquent lavé de tout soupçon, et autant blanc qua son accusateur est noir, ce vertueux citoyen, disons-nous, en est dsigné le chef.

L'arbre de la liberté de Dolon est attaqué : vîte, on montre au doigt la citoyenne Lagoupillere, à qui on fait même un crime de porter le nom de sa terre, pour la distinguer de ceux qui portent son nom de famille.

Le citoyen Deferme, receveur de l'enregistrement du Mans, homme paisible et père de famille, a une caisse publique : on le peint comme un exacteur, comme un voleur indigne de toute confiance; on provoque enfin contre lui l'insurrection et l'indignation de ses concitoyens. Quel est l'auteur de cette triple abomination? Vous le demandez! C'est l'impuni, on diroit presque l'impunissable diffamateur *chroniqueur*, le *diaboligraphe* du département de la Sarthe.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS RÉDACTEURS,

J'ai vu distribuer au spectacle, le 14 du courant, une déclaration d'insurrection contre l'ordre social, imprimée sous le nom de J. R. Bazin. Que sa menace n'ébranle pas plus votre énergique courage, qu'elle ne terrorifiera les ministres de la loi; si l'administration départementale, si la surveillance municipale s'aveuglent ou s'assourdissent sur les conséquences que peuvent avoir

l'exécrable profession de foi que contient cette éruption jacobite, des autorités supérieures seront plus actives et plus philantropes; mais puisqu'on ne veut pas renchaîner le nouveau l'*Angeli*, citez-le devant le grand jury social, et là, dites-lui : « tu parles de rentrer dans » tes droits primitifs; sorsdonc du cercle social, rends-» nous ces poisons, ces poignards phisiques et moraux » dont tu fais un si perfide usage; dépouilles-toi de tout » ce qui est l'œuvre de l'industrie de l'homme social; » fuis parmi les tigres, les ours et les panthères, parmi » les antropophages; va leur donner des leçons de des-» truction; les déserts de l'Afrique t'offrent un vaste » champ; la veille de ta fuite, viens au spectacle entendre » le chant du départ, tu verras les transports, le ravis-» sement de l'indignation publique, réunir et identifier » tous les vœux dans une seule expression : mais ne crois » pas, malheureux ! que tant que tu resteras dans notre « société, tu puisses t'affranchir des conventions que » nous avons faites; si tu romps le pacte social, si tu » t'insurges contre nous, si tu te déclares l'ennemi de » la loi, et par conséquent l'ennemi public, c'est alors » que tout citoyen devra s'armer contre toi, comme tu » vois les habitans d'un hameau poursuivre à coups de » brocs et de fourche, un chien ou un loup enragé dont » ils craignent la furie ».

» Cependant comme tu parles de tribunaux, de plain-» tes, etc.; je voudrois bien savoir qu'elle sera la » carrière judiciaire où tu vas nous appeler. Sans doute » au *plaisant* tribunal du *sonore* distributeur du vent mu-» nicipal. Je vois que tu regrettes le vént que la trom-» pette de ce grand homme, a fait avaler aux citoyens » Sarcé et Lafosse, que tu avois calomniés et contre » lesquels tu avois essayé une gentillesse *à la quatre-» vingt-neuf*; si tu veux, pour finir tout procès, nous » prierons ces estimables citoyens de te le rendre, » *mâle ou femelle*. Peut-être sentira-t-il le renfermé; » mais l'odorat d'un jacobin a toujours pour la fange » et les égoûts, une prédilection marquée ».

Un de vos abonnés.

Note des Rédacteurs. C'en est fait : l'orateur de la jacobinière mancelle ne veut plus citer personne au tribunal de l'opinion publique. Pour cette fois, disons qu'il n'a pas tort : car il faut convenir qu'il est fâcheux,

désespérant même pour un exclusif, d'y voir en majorité des juges *modérés*, ce qui veut dire en langage jacobin, des *aristocrates*, et des partisans de la constitution de 95, ce qui signifie dans l'idiôme Babouviste, des *chouans*, des *Royalistes*. Trois fois par semaine, il présente à ces juges, à la vétité mal-prévenus contre lui, un placet étudié de 8 pages in-8.°, et toujours le civisme d'accord avec la raison et la philantropie, décide l'indignation et le renvoi de ses pièces à la *garde-robe*. Ceux qu'il diffame, obtiennent *par là même* des brevets de haute considération. Ce furieux antagoniste du genre humain, va donc nous citer aux tribunaux civils; mais prévoyant d'avance qu'outre l'opinion publique, témoin à charge contre lui, nous avons de quoi lui répondre et des moyens de justification, il annonce avec audace, qu'il se pourvoira en cassation au jury *assassin* de l'état de nature. S'il étoit moins altéré de sang, et plus ami de la paix, il adopteroit le tribunal dont notre abonné auteur de la lettre ci-dessus, reconnoît la compétence, celui du *premier* tambour et trompette de cette ville. Cet homme judicieux qui a feuilleté les gros livres, sait lire tout aussi bien qu'un juge-de-paix. Quelques-uns le trouvent méchant dans ses reflexions; nous, nous le trouvons seulement saillant, ingenieux et superfinement spirituel. Au reste, il est bon et sincèrement pacifique. On se rappele le mistique *deleatur* que le vent de ses poumons filtré dans sa trompette, a établi sur les traits atrocement calomnieux consignés dans la chronique, contre deux respectables et vertueux citoyens.

La soirée du 14 s'est passée sans accident facheux, toute orageuse qu'elle ait été au spectacle, malgré le barbare projet d'un jacobin, de faire immoler cinq patriotes par les propres mains de plusieurs braves patriotes égarés. Un jeune imprimeur pris pour le citoyen Maudet, a vu les sabres nuds suspendus sur sa tête, et a failli perdre la vie. Les clameurs et les vociférations étoient telles, que le citoyen Livré, président de l'administration municipale, a été obligé d'interposer son autorité, pour les calmer et empêcher que les chœurs du théatre ne fussent transportés au milieu du parterre, et que les échos ne fissent confondre l'acteur avec le spectateur. Il n'auroit pas déviné, ce digne magistrat, qu'en lui

promettant obéissance, on auroit insulté indirectement et calomnié le patriotisme de son collègue Aubert, qu'il aime autant qu'il l'estime. Depuis cette époque, le plus grand calme règne à la salle, et la fraternité semble y lier tous les cœurs. D'où vient ce passage si subit de l'anarchie à l'ordre et à la subordination ? Il vient de la présence du brave général Quesnel, qui en impose aux méchans, aux agitateurs, sur-tout à cet exécrable buveur de sang auteur de tous les troubles de cette ville. Ce vil dénonciateur des Gratien, des Watrin ; ce détrateur enfin de tous les gens de bien, pour soustraire sans doute son front de *Caïn*, aux regards du général Quesnel quil redoute, a, depuis l'apparution de ce vertueux guerrier, déserté les premières loges, et se cache dans la foule du parterre. C'est ce perfide terroriste qui avoit, par d'insidieuses calomnies, indisposé contre nous les braves officiers de la Dordogne. C'est lui qui essaye de surprendre la bonne-foi des défenseurs nouvellement arrivés dans nos murs. Il veut leur persuader que de paisibles citoyens qui ont vécu 18 mois avec le 14.e des chasseurs à cheval, et avec la 179.e demie-brigade, sont décidément des chouans libellistes, des royalistes dangéreux, parce qu'ils ne pensent pas comme lui. Républicains, défiez-vous des exclusifs, et reconnoissez les loups à la doctrine qu'ils vous enseignent : ceux qui vous parlent d'expéditions *arbitraires*, de ces coups de nuit horribles, sont des faux-frères : défiez-vous d'eux.

Tel qu'un Roquet hargneux, a l'humeur acre et rogue,
Jappe, court, mord sans cesse, et jetté les hauts cris
Au premier coup de dent de tel vigoureux dogue ;
Ainsi le chroniqueur se plaint de nos écrits.

VARIETÉS.

L'administration centrale du département de la haute-Garonne, vient de prendre un arrêté portant, que les fauteurs et instigateurs des troubles qui ont eu lieu dans la commune de Toulouse, depuis le 30 nivôse dernier, seront dénoncés à l'accusateur public.

— Le journal de Marseille parle d'une insurrection des exclusifs montagnards dans la ville d'Arles, qui a eu lieu vers la fin du mois dernier.

» Le but des insurgés étoit d'assassiner le comman-

dant de la place et le directeur du jury ; d'emprisonner la municipalité, de s'emparer des canons et des munitions, et de tout mettre à feu et à sang ».

Le général Alberle marche sur Arles, à la tête des militaires qui composent le dépôt d'Aix. Le général Willot a en outre pris les mesures les plus vigoureuses pour le retour de l'ordre et la punition des coupables.

— Un courrier extraordinaire arrivé hier de Marseille à Paris, a apporté la nouvelle des évènemens arrivés le 21 janvier dernier dans cette ville.

Le commandant Liégeard fut assailli ce jour-là aux allées de Meillan, par une bande de jacobins, qui, s'emparant de la bride de son cheval, voulurent l'assassiner. Le commandant somma les brigands de se retirer ; sur leur refus, il tira son sabre, et se mit à les tailler en pièces. Un des scélérats est tombé mort ; d'autres ont été grièvement blessés. Le général Willot envoya sur-le-champ de la troupe, pour le dégager des mains de ses assassins. Six de ces derniers ont été arrêtés et conduits au fort St.-Jean. On compte parmi eux le nommé Morin-Raton, ancien membre de la commission militaire, que Fréron et Barras instituèrent, lors de leur proconsulat, pour égorger les honnêtes-gens. L'affaire de ces brigands va s'instruire incessamment. On espère que leur supplice modérera un peu le zèle des anarchistes.

— Notre correspondant d'Alençon, nous mande qu'une horde de brigands jacobins s'est portée dans la commune de Cherisay, à trois quarts de lieue de la ville, chez un cultivateur qui s'est mis en défense ; il a été comme sa femme, ses domestiques et ses enfans, victime de ces scélérats : rien n'a été épargné. L'assassinat d'un enfant de vingt-huit mois n'ayant pu assouvir leur rage, ils ont incendié les bâtimens ; tout a péri jusqu'aux animaux. La faim chasse les loups du bois, dit un proverbe : elle chasse les jacobins des villes ; d'ailleurs, il faut de quoi acheter des suffrages pour germinal : au Mans, on vend des maisons, et avec 5,000 livres, on fait de la besogne.

PARIS.

Ma foi, la conspiration royale, découverte derrière des

matelas, vaut bien les vingt-trois mille hommes de Buonaparte; et tout bien considéré, ces deux événemens sont tout aussi croyables l'un que l'autre. Dormez en paix, bonnes gens de la République, la nation est encore sauvée; c'est Poultier, c'est Louvet qui vous en assurent. Qu'elles étoient étendues les ramifications de cette effroyable conspiration! quels génies étonnans devoient réédifier le trône des Bourbons! quels énormes trésors étoient à leur disposition! que de soldats sur lesquels ils pouvoient compter! que de complices!

Oui, j'en jure par toutes les républiques passées, présentes et futures, la liberté, l'égalité, l'unité, l'indivisibilité, les droits de l'homme, la sûreté intérieure et extérieure, le salut du peuple, l'énergie des patriotss, la souveraineté nationale, n'ont jamais couru un danger si imminent. Des potences, grands Dieux! devoient être dressées; le parlement jugeoit; les directeurs étoient étranglés à Vincennes; Chenier fuyoit avec sa muse, ses satyres, ses comédies, ses tragédies, vers les monts Hyperboréens; Louvet reprenoit son espingole, et traînoit sa chaste moitié dans les antres des montagnes; Poultier rendossoit le cilice et la haire..... Détournons nos regards de si funestes images; le génie de la contre-révolution est vaincu; graces vous en soient rendues, valeureux Malo, sage Cochon, prudent Carnot!

Et Louis XVIII qui donne des pouvoirs illimités datés d'Hambourg, où il n'a jamais été! Et les commissaires royaux qui promettent monts et merveilles, et qui n'ont pas mille écus dans leur caisse! Et cet épicier Dunau qui vouloit mettre la république en canelle! Et cet abbé Brothier qui s'adressoit finement à Malo, ancien cordelier du grand couvent de Paris, qui probablement auroit fait une rude pénitence en cas de contre-révolution! Et la Villernois qui se donnoit pour connétable: lui qui n'avoit jamais fait la guerre que dans les boudoirs de nos anciennes petites maitresses! Et ce Poly, ami des montagnards conventionnels, jacobin forcené, qui recrutoit de vieux rentiers au café de Valois, pour des demi-tasses et des bavaroises!...

En vérité, en vérité, je vous le dis: jamais la république n'a couru un si grand danger.

Autant les conceptions étoient sublimes et hardies, autant l'exécution devoit être prompte et rapide. L'épicier Dunau étoit chargé de foudroyer le corps législatif avec des tonnes de souffre, puis de le purger ensuite avec

de la rhubarbe ; et enfin il devoit fournir aux troupes de la contre-révolution, de l'au-de-vie, du café et de la cassonade pour leur déjeuner.

Une vieille présidente du Marais, devoit faire égorger tous les républicains de son quartier, par sa femme-de-chambre et son portier.

Deux incroyables, traînés en cabriolets, avoient la mission de mettre à feu et à sang tout le quartier du Palais Royal.

Les danseurs et danseuses de l'hôtel de Richelieu devoient se rendre par bandes, pour mettre en insurrection les faubourgs Saint-Germain et Saint-Marceau.

Une armée de rentiers, après avoir désarmé les invalides, devoit faire sa jonction avec les incurables, et marcher pas redoublés sur le directoire.

Cochon gardoit psovisoirement la police ; Truguet étoit envoyé faire une expéditiou à Toulon ; Merlin étoit relégué dans la cuisine de l'abbé Brothier, pour y tourner la broche, Pétiet auroit appris l'exercice aux chevaliers de l'arquebuse, de la rue de la Roquette ; Ramel devoit gérer les finances du poëte d'Arnaud ; Delacroix qui n'auroit pu poroître à la cour, seroit passé à la basse, et Bénezech dirigeoit le théâtre des associés.

Il étoit impossible qu'avec des mesures aussi bien prises, la contre-révolution ne se fit pas en moins de trois heures et un quart. Les conjurés, après l'expédition, devoient aller dîner chez Méot, à un louis par tête ; prendre le café et la liqueur à la Régence, du punch au café Corázza, des glaces chez Garchi, et voir madame Angot chez Nicolet ; après quoi tout le monde devoit aller se coucher. MAUDET, TRÉTON, Réd.

AVIS.

On souscrit chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. franc de port.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 24 Pluviôse an 5. 12 Février 1797.

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés qui ont reçu le N.° I.er, et dont l'abonnement part du I.er Frimaire, jusqu'au 30 Pluviôse, qu'ils veuillent bien le renouveller avant le 25 du courant, s'ils veulent n'éprouver aucune lacune dans la réception de cette feuille.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Tout le monde sait que les insurrections, le désordre, la guerre civile et enfin l'anarchie, sont les éléments naturels du terrorisme, et les seuls expédiens auxquels recourent les jacobins, pour rétablir leur sanguinaire despotisme et la constitution de 93. Aussi voyons-nous la secte infâme s'agiter en tous sens, pour désorganiser la machine politique : pour inspirer la méfiance, et le dégoût, pour provoquer par-tout l'indignation et l'effroi.

Aux ames de boue, aux vils *riennistes* mercénaires, on offre argent et protection, pour prix de leurs suffrages aux élections; aux braves défenseurs, aux patriotes étrangers, on donne des festins splendides; devant eux l'hypocrisie à double face prend les formes et les expressions de la bonna-foi et de la loyauté; on articule avec transport le beau nom de *liberté*, on prononce avec onction celui *d'égalité*, on s'attendrit à celui de *fraternité*. Au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, on pardonne à tel royaliste qu'on peint ingénuement et comme sans malice, sous les traits les plus noirs et les plus calomnieux; bientôt les esprits exaspérés par l'horreur du tableau, s'irritent et s'échauffent. Alors les héros de la liberté deviennent, sans le vouloir, les furieux sicaires de la licence; les apôtres de l'égalité, les esclaves du despotisme, et les amis de la douce et tendre fraternité, les bourreaux du jacobinisme et les instrumens de la terreur. Enfin aux consommés scélerats, aux frères septembriseurs, on donne le mot d'ordre, et franchement on dit *pillons*, *terrorifions*, *jugulons* tout ce qui nous nuit.

Braves défenseurs de la patrie, généreux guerriers que la république reconnoissante honore et chérit, que l'Europe ébranlée par vos coups, admire et redoute, que l'univers étonné contemple avec jalousie: demeurez calmes à la fraîcheur de vos lauriers: on voudroit vous faire échanger leur ombrage, pour celui effrayant des sinistres cyprès. Laissez les infâmes jacobins, vos ennemis et les nôtres, les ennemis nés de l'humanité et des loix; laissez ces tygres altérés de sang périr de leur horrible soif. Armés par la loi et pour la loi, songez sur-tout que vous ne reposez dans nos murs que pour y maintenir celle qui garantit à tout citoyen, quel qu'il soit, la sûreté de sa personne et de ses propriétés.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

Citoyens Rédacteurs,

Je vois bien dans les différens *journaux* que je lis, des indications pour faire chercher et préférer la probité et les talens dans les assemblées primaires; mais j'y attendois, j'y cherche inutilement, et je suis faché de n'y pas voir les signes auxquels le simple et bon électeur

campagnard pourroit distinguer l'intrigant, de l'homme utile ; le sot, du savant ; l'être sensible et doux, du jacobin ; le juste du scélérat. Tous les électeurs ont toujours cherché les lumieres et la vérité, toujours ils les ont préférés ; mais nos malheurs sont venus de l'insuffisance de leur rayon visuel qui n'a pas pu percer à travers le masque de l'imposture ; ils voyoient de la laine, et ils choisissoient la brebis, sans soupçonner que sa peau vêtissait un loup ou un ane.

Les jacobins suivent leur plan usité : la diffamation des gens probes et éclairés, et la circulation des listes de leurs sicaires. L'électeur, par là même que la diffamation d'une partie de ses concitoyens accompagne la présentation du tableau-jacobinier, ne doit-il pas être en défiance ? Car un sujet qui n'a de mérite que comparativement à l'insuffisance d'autrui, est un triste hère ; l'homme qui n'a de probité que comparativement à la profonde corruption, à la scélératesse de ses voisins, est peu fait pour être le réformateur du genre humain : d'après cette première réflexion, qu'il examine quel est celui qu'on lui propose pour sujet de sa confiance.

Un administrateur ? Mais il l'est depuis six à sept ans. Dans quel état sont nos finances ? Quelle garentie a-t-il fournie à nos propriétés, à nos libertés, à nos vies, contre le brigandage et la tyrannie ? Il s'est enrichi, et, comme les enfans grimpés au haut des arbres, pour dénicher des nids, il perd terre, et ne voit plus de différence entre ceux qui étoient l'instant d'auparavant ses camarades, et la fourmi qui rampe à leurs pieds. Adieu l'égalité, la fraternité.

Un magistrat ? Il l'est et l'a toujours été. A-t-il soutenu les droits sacrés de l'humanité ? A-t-il concilié la rigeur de ses devoirs avec les délicieuses jouissances de la sensibilité, s'il ne s'est pas opposé aux usurpations de la tyrannie, s'il s'est rendu le complice des bourreaux de la nature humaine, par méchanceté, passion, lâcheté ou ignorance ; si, loin de précipiter la délivrance de l'innocent, il a prolongé sa captivité, s'il a rivé, alourdi ses chaînes ; si même il a aggravé sans utilité, le sort du scélérat, s'il ne l'a pas fait respirer un air pur, se reposer sur une natte ou sur une paille fraiche ; sil ne lui a pas procuré une nourriture saine et salubre ; si, en un mot, il a outragé l'humanité au point de souffrir que son semblable fut privé de ce

traitement que l'on prodigue à un vil bercail : cet être là peut-il représenter un peuple bon, humain, juste et sensible ?

Un prêtre apostat ? Mais celui qui dit avoir menti 20 ans, avoir trompé les hommes toute sa vie qui a vécu et vit de leurs dissensions ; celui-là pourroit-il nous donner la paix dont nous avons tant de besoin ? Nous rendroit-il à l'église ? Il a fui de son sein, après y avoir plongé le poignard de l'apostasie, nous rendroit-il des mœurs ? Il a fait du mariage, l'antichambre de la prostitution ; il change de femme ou de concubine, comme il changeoit autrefois de chasuble, c'est-à-dire, à tout instant. Ne sont-ce pas les dissensions du clergé qui sont l'origine et la cause de tous nos malheurs ? Ses membres doivent être las de sept ans d'agitation, procurons leur le repos.

Seroit-ce ?... Ah je frémis d'horreur ! Quoi, les destructeurs de la France se proposent pour être ses sauveurs ? Non. Jusqu'à présent, nous n'avons pris pour mandataires que ceux qui se sont offerts, nous nous sommes fiés dans leurs promesses, ils nous ont trompés, ils nous tromperoient encore : prennon des gens neufs et étrangers aux pillages et aux crimes politiques dont nous sommes tous les victimes.

Un de vos abonnés.

— Le rédacteur de la Gazette Universelle, n'avoit pas besoin d'étaler tant d'érudition, pour nous convaincre que la peur a fait en France, depuis sept ans, plus de prodiges que n'en avoient fait dans la révolution, des siécles, toutes les autres passions qui affectent le cœur de l'homme ; n'avons-nous pas vu ici un docteur de la *particule on*, un substitut du *que rétranché*, un zelé défenseur de l'*optatif* et *subjonctif*, celui de nos commissaires le moins clairvoyant, le plus nerveux ; au simple jappement d'un méchant petit roquet, le *Turenniser ;* d'une salle de spectacle faire une citadelle ; d'une balustrade une redoute, et sous la protection de trente-deux fusils embusqués et en joue, défier les trente-deux vents de l'approcher même à la clarté de la lune ? Ne l'avons-nous pas vu rédiger un savant et énergique procès-verbal contre les aristocrates, Eole, Borée, Aquilon, Nord-est et compagnie, dont le souffle brutal choquant

sa croisée, avoient compromis nocturnement la sécurité du héros de la police.

-- *Du Mans.* Encore des dénonciations vagues et cauteleuses faites à la municipalité, ces jours derniers, contre les prêtres non assermentés. On a donc juré de ne les laisser tranquilles, que lorsqu'ils seront descendus au tombeau! . . . et par qui sont-ils dénoncés? par des suppôts ou des instrumens de l'anarchie. Telle a été la sinistre tactique des valets de Robespierre, chaque-fois qu'ils ont eu dessein d'immoler à la vengeance leurs tremblantes victimes. Si le rôle infâme des dénonciateurs en impose à l'intégrité du magistrat, dont l'office consiste essentiellement à protéger les personnes et les propriétés, nul membre de la société ne pourra se flatter d'être à couvert de la calomnie et de la proscription; que les dépositaires de l'autorité publique n'oublient jamais que par de semblables machinations, la France a gémi trop long-tems sous l'horrible tyrannie triumvirale, et que la fatale expérience du passé, leur serve de leçon pour remplir avec une impartiale fermeté, les devoirs de l'humanité et de la justice. Nul moyen plus efficace, pour leur concilier l'estime et la confiance de leurs concitoyens.

Mais quel est donc le prétendu crime que leur reprochent leurs inplacables ennemis? c'est, dit-on, de dire la messe dans les maisons, où se rassemble un grand nombre de personnes, de tout âge et de tout sexe. Un de leurs plus violens persécuteurs, dont la croyance en Dieu est plus que suspecte, par sa conduite, porte même l'imposture jusqu'à avancer qu'il se tient *des propos séditieux* dans ces asyles sanctifiés par la prière, où il n'a jamais mis les pieds. En vérité, il faudroit être brouillé avec le sens commun, pour s'en rapporter à la parole d'un renégat public, et nous pensons trop bien des autorités constituées, pour croire qu'elles se prêtent à une pareille noirceur.

Et de bonne foi, est-ce bien sous le règne de la liberté de tous les cultes, consacré par la constitution, que cette inculpation inique, seroit admissible? Ouvrez-donc, vils dénonciateurs, le pacte français, et lisez, si vous le pouvez, le titre XIV, article 354 : » *nul ne* » *peut être empêché d'exercer, en se conformant aux loix,* » *le culte qu'il a choisi* ».

Provoquer l'interdiction d'un culte quelconque, pourvu que la tranquillité publique ne soit pas alterée par son

exercice, c'est violer à la fois, les lois de la constitution et celles de la justice distributive. Si ces réunions, quoique paisibles, sont de nature à faire ombrage à l'autorité, que ne fait-elle ouvrir des temples, pour le culte catholique, ainsi qu'on l'a fait à Paris, où un nombre considérable d'églises est destiné à ces assemblées religieuses ?

En effet, n'est-ce pas une contradiction inouie, que de permettre dans la capitale, l'exercice public de ce culte, et de le proscrire dans les départemens, puisqu'aux termes de la constitution, la loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protége, soit qu'elle punisse ?....

VARIÉTÉS.

Les sentimens bas et serviles ne sont pas ceux de la religion, ils n'appartiennent qu'à cette fausse philosophie qui s'efforce de la deshonorer, pour usurper sa place. N'espérant rien dans la vie future, le mécréant ne peut avoir en celle-ci d'autre mobile que l'infâme égoïsme: et qui ne sait que cette vile passion dégrade l'âme, la ressere dans le cercle étroit et honteux de son propre intérêt, et la dispose aux plus lâches complaisances, si elle ne peut atteindre autrement, ce qui fait l'objet de ses désirs ? Elle sera fière et courageuse jusqu'à l'arrogance, si cette ostentation doit l'honorer devant les hommes, sans nuire à sa fortune. Elle léchera les pieds des tyrans, s'il faut ramper pour obtenir des faveurs, ou échapper à la misere.

Ici les exemples s'offrent en foule. Lorsqu'un Robespierre, un Couthon, un Saint-Just, et autres lâches scélérats eurent entrepris de subjuguer leurs collégues, et de presser de leurs pieds impurs le reste de la France; où est le philosophe qui ne tremble pas devant ces méprisables idoles ? Je n'ai garde d'inculper toute la ci-devant convention nationale; mais vous, superbes contempteurs de la religion, qui l'accusez d'être *servile*, d'énerver les âmes, de ne former que des esclaves. Que fîtes-vous pour briser le joug déshonorant qui pesoit sur nos têtes, pendant l'exécrable régime révolutionnaire ? Falloit-il donc un si grand courage, pour renverser le piédestal où de vils égorgeurs, sans ressource et sans talens, s'étoient eux-mêmes placés. Vous frémissiez tout bas de

votre servitude, et vous n'osiez ouvrir la bouche contre les lois que vous dictoient ces brigands. Malgré les cris de la conscience, vous approuviez les arrêts de mort et de carnage, que vomissoit leur cœur atroce. La honte sur le front, le désespoir dans l'âme, vos lèvres pâles et tremblantes sanctionnoient, en balbutiant, tout ce que la démence en fureur pouvoit imaginer de plus féroce. Pas un de ces prétendus esprits forts n'a eu le facile courage de regarder en face le tyran, de donner le signal, et de mourir pour son pays. Il a fallu, pour enhardir votre timide patriotisme, que l'indignation universelle vous avertît qu'il n'y avoit plus que de la gloire sans péril à le fouler aux pieds. Il vous sied bien après cela, de calomnier la religion, et de lui adresser un diffamant reproche que vous seuls, méritez !

Ce n'est donc pas la religion, mais l'incrédulité couverte du masque de la philosophie, qui énerve les âmes, qui dégrade les sentimens, puisque les violens apôtres de l'impiété et de l'anarchie, ont tous été, ou complices, ou admirateurs des épouventables forfaits dont la France aura long-tems à rougir. Non, des cœurs infectés de ce poison, n'eurent jamais, ni élévation, ni énergie. Aussi sans être prophete, l'on peut assurer, avec vérité, que les fondemens de l'édifice social, seront sans cesse ébranlés par les convulsions philosophiques, et que jamais la tranquillité publique ne subsistera, tant que la religion sera écartée de l'organisation civile. La déplorable expérience de nos malheurs, démontre jusqu'à l'évidence, que *Plutarque* étoit bien fondé à dire qu'il est aussi impossible de former une république, sans religion, que de construire une maison dans les airs.

L'abbé Bougon, curé sermentés, de Volnay, et l'abbé Moranne, curé sermenté, de Terre-Haut, soumissionnaire aux lois de la république, viennent de revoir le jour sans jugement. Ils avoient été arrachés au séjour des vivans sans savoir pourquoi, ils viennent d'y être rendus de la même manière; s'ils avoient été fidèles au serment prêté par eux a la constitution royale de 1790, ils auroient été condamnables à mort, au moins déportables; sur le soupçon de l'avoir rétracté comme toute la France qui a juré fidélité à la constitution républicaine de 1795, ils ont été engoufrés dans les cachots des années entières,

Pourquoi aussi étoient-ils prêtres. Cette leçon leur apprendra à trouver un milieu entre le jour et la nuit, le blanc et le noir, le oui et le nom, la vérité et le mensonge.

— Il est malheureusement vrai que le résultat des troubles qui ont, le 21 janvier agité Tours, à été la condamnation aux fers, de deux militaires, et la mort d'un troisieme. Il s'esquivoit en allant au supplice, mais il tomba sous une grêle de balles. Braves défenseurs de la patrie, quel exemple pour vous ! Ils avoient été égarés, énivrés par des terroristes, se disant patriotes exclusifs. Pourquoi ces scelérats n'ont-ils pas été atteints du plomb qui a privé la patrie d'un brave défenseur victime de leur perfidie.

PARIS.

Les journaux officiels ont publié une lettre du général Buonaparte, et une lettre de Berthier, datées de Vérone, du 9 pluviôse. Le général Massena a poursuivi l'ennemi jusques dans les gorges de la Brenta ; treize cents prisonniers et deux cents hommes tués, ont été le résultat des derniers avantages remportés par les français. Mantoue est toujours bloqué.

AVIS.

TRETON, MAUDET, Rédacteurs.

On souscrit chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.°29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. franc de port.

(N.° 26.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 28 Pluviôse an 5. (*16 Février 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai donnons la préférence

AVIS.

Nous prévenons nos abonnés qui ont reçu le N.° I.er, et dont l'abonnement part du I.er Frimaire, jusqu'au 30 Pluviôse, qu'ils veuillent bien le renouveller avant le 28 du courant, s'ils veulent n'éprouver aucune lacune dans la réception de cette feuille.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Elle est donc tombée en notre pouvoir, cette superbe Mantoue, le boulevard de Rome; et quoique personne n'ignorât cette heureuse nouvelle dans le Mans, il n'est pas un seul citoyen, pas même l'artisan qui ne sache gré à l'autorité publique, d'avoir aux sons mâles et guerriers du tambour et de l'airain, rompu son sommeil pour la confirmer officiellement. La garnison en entier

prisonnière, tous les canons, armes, munitions, magasins et autres effets et provisions de guerre, devenus notre propriété : voilà la conséquence immédiate de la capitulation. La liberté Française siégeant au Capitole, et y créant la liberté Italienne, sinon la liberté, au moins le bonheur de toute l'Europe : voilà la conséquence médiate. Notre constitution traduite en Italien, adoptée par les descendans de Romulus : voilà le tombeau des projets des têtes couronnées. Comme nous, l'Italie en entier va être libre et heureuse. Inutilement les ennemis de la chose publique repandront-ils que Huningue tombée au pouvoir de l'ennemi, compense ce succès ; que Huningue est la clef de l'Alsace : on leur repond que, quand il seroit vrai que les ennemis tiendroient la clef de la France, ils ne sont pas entrés pour cela ; qu'il leur faut forcer la porte et rompre les verrous ; que ces verrous sont un million de bayonnettes encore teintes de leur sang, et que, pour nous les arracher, il faut les prendre par la pointe. Vous ne voulez donc pas, Lord Malmesbury, nous dire votre *ultimatum* ? et bien voilà le nôtre : liberté, égalité, fraternité, paix et bonheur pour tout le genre humain dont notre constitution est la baze. Appliquez le sceau Anglais au bas de notre déclaration, c'est une affaire finie.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS,

Nous vous prions d'insérer dans votre prochain numéro, cette lettre que nous écrivons à *Bazin.* Nous lui en faisons passer une copie, mais nous craignons qu'il n'en fasse pas part au public.

Une de vos abonnées.

LES MERVEILLEUSES,

A L'INCOMPARABLE CHRONIQUEUR.

Il paroît, citoyen, que vous êtes bien avare de vos plaisanteries : nous sommes désolées que vous ne les ayez prodiguées qu'à une très-petite partie de notre société ; nous vous prions de ne pas nous oublier à l'avenir, et sur-tout de si bien désigner celles qui vous paroîtront

dignes d'attention, qu'on ne puisse pas s'y méprendre; car, en vérité, on ne comprend rien à cette femme nue, ni à cette petite marchande qui a fait un si grand saut de sa boutique à l'endroit où il vous a plu la transporter. Cette inexactitude dans vos portraits, à manqué causer une rupture dans la société si unie des merveilleuses. Déjà chacune de nous s'attribuoit l'honneur d'avoir été distinguée par l'*aimable Bazin ;* déjà la jalousie s'emparant de notre esprit, nous allions peut-être nous séparer pour jamais, lorsqu'une de nous a pris le parti le plus prudent, en nous conseillant de vous écrire, et de vous prier de distribuer également vos faveurs. Nous espérons que dans votre prochain numéro, vous aurez égard à notre demande.

LES MERVEILLEUSES.

Réponse au citoyen . . . . ., N°. 59, jouant à Colin maillard, martyr de Colin *Tampon*, et diffamateur en exercice de tout ce qui est vertu, talent, probité, même de la beauté et de la bonté.

Toi, venir à nos bals! ah! tu mens, *incroyable.*
Si j'avois apperçu chez moi ton masque affreux,
J'aurois, sur ta casaque, avec un bras nerveux,
Chroniqué tes exploits: je m'appele *croyable.*

CROYABLE.

Dansez, amusez-vous, sexe délicieux,
En brave chevalier, je prends votre défense.
Si certain chroniqueur veut être de la danse,
Je tiens un violon, il va sauter au mieux.

MOIRÉ - LA - MARTELIÈRE.

L'auteur qui de soufflets fait mainte et mainte emplette,
Attaque maintenant la belle et ses attraits;
Il croit troubler les ris, les jeux de la toilette,
Mais il n'agitera que le fouet des valets.

CHARPENTIER.

J'ai lu quelque part que des prêtres dits *réfractaires*,

se cachent dans les environs de Luché. Oh ! ils ne connoissent donc pas la loi du 14 frimaire ; car ils ne prendroient pas tant de précautions, et très-sûrement ils ne se refugieroient pas avec ceux que la loi proscrit encore. Celui qui a osé avancer ce trait est un imposteur à la journée : par toute la France, les prêtres se tiennent assez sûrs de l'exécution des loix, pour dormir la nuit et se promener le jour sans inquiétude.

Quel est donc cet atroce libelliste qui s'arroge le droit d'amalgamer la religion chrétienne à tous ses caprices ? Tantôt il vous montre sa doctrine intolérable, et incompatible avec le régime républicain ; tantôt il vous préconise la douceur de ses maximes, leur influence sur le bonheur de la société, et la pureté des mœurs. Qu'il ridiculise, qu'il vante son divin auteur, c'est toujours avec des blasphêmes dignes du cœur le plus fangeux, le plus gangrené. Voyant que le peuple revient aux principes fondamentaux de sa réunion, dont les vérités évangéliques sont la base, l'impudent détracteur du ciel et de la terre, se jette comme un lion fougueux, sur des ministres qui ne pratiquent, qui ne prêchent et qui ne veulent que paix, concorde, humanité et justice; ne pouvant détruire la religion, il attaque ceux qui la défendent, croyant bien par cette voie arriver au même but ; on le voit venir. Quelque douloureuse que soit la lecture de ses abominables sarcasmes, on le laissera y ajouter encore ; *le temps et la raison sont les deux piéges où il faut l'attendre*; nous l'avertissons que ses sophismes impies sont près de faire naufrage. La mer qui les porte est naturellement trop orageuse, et les pilotes trop maladroits.

— Les Artistes-Dramatiques de cette ville, pour témoigner la joie qu'ils ressentoient de la nouvelle de la prise de Mantoue, ont donné, mardi soir, un feu d'artifice en public, qui a fait honneur à ceux qui l'ont composé.

VARIETÉS.

En renversant les autels, en foulant aux pieds la religion, que prétend-on lui substituer ? La morale, la morale, s'écrient de toutes parts des sophistes hautains ! Des tyrans dirent en 93 ; effaçons jusqu'aux der-

niers vestiges de la religion parmi nous ; ce n'est qu'une méprisable superstition, un fanatisme turbulent et sanguinaire ; donnons-nous à la place, *une belle morale*, celle *unique* de la loi naturelle, nous parviendrons par elle à rendre les citoyens justes et heureux, à ramener la paix et la prosperité dans la république. Jactance puérile ! Entreprise abominable par ses moyens, et atroce dans son exécution, puisque le déluge de nos calamités passées, présentes et futures, ne prouve que trop contre cette doctrine Sardanapale!

On voit d'abord que cette morale sans religion, ne peut avoir pour objet que les rapports de l'homme avec ses semblables. Et que deviendront les rapports qui nous lient à l'auteur de notre être ? Est-ce qu'obligés à différens devoirs envers nos frères, nous n'en aurions aucun à remplir envers le chef de la grande famille ? Autant j'aimerois dire que dans une maison, les enfans ont entr'eux des devoirs mutuels, mais qu'ils ne doivent rien à leur père commun.

Voilà pourtant où aboutit le systême de nos philosophes, mis en pratique ; mais les devoirs dont nous sommes tenus envers l'être suprême, c'est à la religion à les faire connoître, comme c'est à elle seule à les faire accomplir. La repousser comme un hors-d'œuvre, qui ne mérite que le mépris et l'oubli, c'est affranchir la créature raisonnable, de toute obligation envers le créateur ; et qui seroit assez impie, ou assez fou, pour prononcer cet affranchissement ? La tombe des philosophes Sansonnets vous le dira.

De plus, si je puis dédaigner les rapports qui me lient à mon premier principe, et braver les obligations qui en résultent, de quel droit prétend-on me soumettre aux loix de la sociabilité ? Philosophe sans sagesse, dis-moi nettement pourquoi mes devoirs envers mes semblables sont plus importans, plus sacrés, plus inviolables que ceux dont je suis tenu envers un Dieu sage, bon et puissant, à qui je dois mon existence, et de qui dépend mon éternelle destinée ? Ou plutôt qui ne voit que c'est des devoirs envers Dieu, que mes devoirs envers mes semblables tirent leur origine et leur force ? C'est de cette premiere source que découle toute obligation morale. En renversant ce premier ordre de nos devoirs, en méprisant la religion qui les découvre et les

intime, on sappe toute morale par le fondement, on enhardit les méchans à se jouer de tous les devoirs.

Dans tous les temps, les plus simples notions du sens commun ont appris à tout esprit raisonnable, qu'à la tête de nos devoirs sont ceux dont nous sommes tenus envers la divinité; au second rang est la patrie; au troisième, nos parens etc. D'oú il suit qu'en détruisant la religion, en la banissant de la morale et des institutions sociales, on ruine du même coup la bonne foi, la justice, toutes les vertus, la baze du corps politique. Les horreurs de l'anarchie succédent à l'ordre; le droit du plns fort s'établit sur des monceaux de cendres; en un mot, la société n'est plus qu'un assemblage de monstres qui s'entr'égorgent et se dévorent; au contraire, rendez à la religion son influence salutaire, elle prévient plus de crimes que toute votre gendarmerie, que tous vos échaffauds, que tous vos tribunaux; elle seule fait faire plus d'actions utiles à la chose publique, que tous vos panthéons, que toutes vos mentions honorables, etc. etc.

Non, les sénateurs Romains réunis dans la place publique, et formant dans un auguste silence, du haut de leurs chaises-curules, un rempart vénérable à la liberté de leur patrie attaquée et poursuivie jusques dans leur sein, par les cohortes Gauloises, ne présentoient point au vrai citoyen, un spectacle intéressant en comparaison de la contenance grave, probe et énergique du tribunal de cassation de la république Française, lors de la résolution de ce grand problême politique : *laquelle de la loi constitutionnelle, ou de la loi réglementaire, quand elles sont en opposition, doit être préférée.* Quoique la question qui étoit soumise à sa décision, n'intéressât que deux individus condamnés militairement pour complicité de l'insurrection de Grenelle; néanmoins, comme cette affaire présentoit de la parité avec la conspiration royaliste qui venoit d'être découverte, et dont les coupables auteurs, d'après l'ordre du directoire ratifié par le conseil des cinq-cents, doivent être jugés militairement, il y a eu infiniment de courage et de stoïcisme à prononcer dans le calme d'une conscience pure, une décision opposée en apparence aux idées reçues, et préférées par l'autorité publique, et les premiers organes de la loi.

Sans doute la loi du 4 nivôse n'est qu'une loi réglementaire, toute émanée qu'elle est du Corps législatif; elle ne peut avoir la même consistance, la même inviolabilité que la loi constitutionnelle qui a été ratifiée par l'acceptation du peuple, et sanctionnée par la volonté générale.

L'article VI de la loi du 4 nivôse an 4.e paroît, on ne peut se le dissimuler, en opposition avec l'article 204 de l'acte constitutionnel; dans l'espèce décidée, il y avoit encore une opposition bien autrement frappante, puisque les condamnés pris hors rassemblement, n'étoient pas même accusés d'embauchage.

Quoiqu'il en soit, les juges du tribunal de cassation, quand leur opinion seroit démontrée erronée, seront toujours infiniment précieux, infiniment respectables, pour avoir préféré le cri de leur conscience aux sons enchanteurs de la grandeur et de la puissance. Ils seront estimés et chéris de ceux même que leur courage étonne et contredit peut-être.

Au surplus, que l'on juge par les formes ordinaires ou militairement, une poigneé d'aventuriers, d'escrocs et de charlatans politiques, le résultat sera le même; le juste châtiment qui menace la tête de tout citoyen capable de sacrifier le repos, les propriétés, la liberté et la vie de ses concitoyens à l'emportement de ses passions désordonnés; mais à l'œil attentif, méditatif et clairvoyant du philosophe, ces malheureux ne paroîtront jamais que des fous, des écervelés plus dignes de pitié que de haîne. Quoi? Trois hommes obscurs sans moyens physiques, moraux et politiques, abandés peut-être avec quelques douzaines de factieux errans, sans parens, sans amis, sans azile, sans fortune, étrangers par-tout, renverseroient un gouvernement basé sur les débris de plusieurs trônes, cimenté du sang de tant de héros; un gouvernement dont la masse indestructible a brisé tous les efforts des Souverains de l'Europe réunis, et dont l'énergie va porter la terreur et la paix dans ce même Capitole, d'où elles partoient autrefois pour aller aux quatre extremités du monde, étonner, séduire le genre humain et fonder son bonheur?

Pauvres humains! La terre n'est-elle donc pas encore assez abreuvée de sang? Ce cadavre qui couvre le sillon, est celui de votre frère. Le genre humain n'est-il pas une famille unique, divisée en castes, en peuplades?

Eh! Qu'importent les noms, les langages, les habillemens, les usages, les distances? En sommes-nous moins sortis de la même main, de la main de l'être suprême? Ne sommes-nous pas tous animés de son souffle divin? Les volcans, les montagnes, les fleuves, les mers pourront-elles nous empêcher de nous réunir tous un jour au sein de sa souveraine providence? Pourquoi donc ces dissensions, cette rage de destruction qui nous agite et nous dévore sur cette terre d'exil et de calamités, où nous ne sommes que passagers? Souverains de l'Europe, le ciel est las de l'effusion du sang : prononcez le mot de paix! le mot chéri de paix! et le gouvernement français le répetera avec ravissement! Que l'on entende bientôt l'Europe désolée, respirer, et tous les échos, répéter la paix! la paix!

PARIS.

Les jacobins à moustaches reparoissent avec une fierté qui fait seulement trembler les enfans; ils commencent même à oser fixer un honnête homme. Les petits conciliabules reprennent leur activité. Il n'est plus question parmi ces messieurs, d'influencer les assemblées primaires, mais tout uniment de les empêcher.

Pauvres sots! après la conspiration de Babœuf, on à tout fait pour mettre en avant une conspiration de Louis XVIII; à présent, c'est bien loyalement le tour d'une conspiration jacobite, en vertu du systême de la balance politique.

Ainsi quand on a pris les jacobins, les royalistes devoient trembler; on vient de prendre des royalistes, gare à vous, jacobins, bientôt vous la danserez.

Comme on ne veut pas déterminer la couleur de la conspiration à triple intrigue, on se jette la balle les uns aux autres, et chacun y fourre les hommes qui lui déplaisent le plus.

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.°29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. franc de port.*

(N.° 27.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE;

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 1.er Ventôse, an 5. (*19 Février* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai donnons la préférence

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

ENCORE des vols, encore un courrier dévalisé. Six brigands très-bien armés, ont arrêté, mercredi au soir 27 pluviôse, le courrier de Nantes, à une lieue du Mans, entre Arnage et Pont-Lieue. Ils lui ont pris environ quarante louis, tant en or qu'en argent, et sa montre d'or à répétition; cinq à six louis au directeur des spectacles d'Angers; près de deux cents francs dans les dépêches, et de l'argenterie qui, dit-on, étoit adressée à un orfévre d'Angers. Tandis que ces scélérats pilloient la voiture, trois d'entr'eux couchoient en joue les malheureux qu'ils voloient. Après la plus scrupuleuse perquisition, ces brigands se sont retirés. Mais soit la crainte d'être découverts, soit qu'ils fussent trop chargés, ils ont laissé sur la route des paquets et même des effets précieux.

A qui attribuera-t-on ce vol? les uns diront aux

C

chouans, les autres aux terroristes ; pour nous, nous l'attribuerons aux voleurs : comme ces messieurs ne peuvent exercer leur métier, sans terrorifier ceux qu'ils dépouillent, nous dirons que ces voleurs sont des terroristes. Eh ! qui sait si dans l'intérieur de quelque comité révolutionnaire, ces précieuses dépouilles ne sont point destinées à mettre *au pas* les prochaines assemblées primaires, ou faire tomber les verrous des prisons de Vendôme. Quoique nous n'ayons pas *la clef du cabinet des souverains*, nous croyons cependant quelquefois entrevoir le but de leur politique.

Le citoyen Antoine Pettangue, ex-Suisse de la Cathédrale du Mans, cafetier - limonadier, ci - devant président du club révolutionnaire et de surveillance, et en cette qualité embastilleur, l'un des jurés désignés par l'administration candidat inscrit sur la liste des exclusifs, a été, le 24 du courant, par jugement solemnel du tribunal criminel, confirmatif de celui du tribunal correctionnel, condamné à quatre jours de détention, 25 livres d'amende, et 150 livres de dommages et intérêts, pour lui apprendre à maltraiter les imprudens qui entrent dans son café, même les patriotes exprimés. Cependant il prétend, sans doute, avoir le droit exclusif de tout faire, hors le bien ; car, pénétré de la bonté de sa cause, il va se pourvoir au tribunal de cassation.

Sillé-le-Guillaume, le 28 Pluviôse de la 5.e année de la République Française, une et indivisible.

BACHELIER, Président de l'Administration Municipale du Canton de Sillé,

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS,

Un anonyme aussi vil que lâche, attaque dans le n.° 54 de la Chronique de la Sarthe, la moralité des citoyens de Sillé, celle de la municipalité et la mienne ; un mépris général de l'auteur méprisable, vengeroit assez cette calomnie atroce, si cette ordure ne souilloit que l'intérieur de notre commune et du canton ; elle est répandue par la voye de l'impression : ne pas dé-

tromper le public par la même voye, en détruisant l'imposture par la verité, ce seroit avouer l'existence du vice où domine la vertu, ce seroit faire triompher le crime de l'innocence.

Le correspondant de la Chronique ridiculise la fête de la commémoration du 21 janvier, jour de l'anniversaire, dans l'annonce et dans son exécution. Il inculpe la municipalité d'avoir manqué à son devoir, par une invitation tardive à la garde nationale, et il accuse les citoyens de tiédeur criminelle à manifester leur républicanisme en cette circonstance, en favorisant quelques patriotes exclusifs de tout le mérite de la fête.

Une proclamation patriotique par moi proposée, à la séance du 30, pour suppléer à la loi non reçue officiellement et que j'ai rédigée, contenant invitation à tous les bons citoyens, et nommément à la garde nationale et à tous les fonctionnaires publics et salariés de la nation, publiée et affichée le même jour, justifie pleinement la conduite de la municipalité et la mienne; celle des vrais citoyens dont la masse est dominante à Sillé, trouve son excuse dans le trop court intervalle entre la connoissance de la loi et la célébration de la fête, et dans la nécessité de se rendre au marché de Fresnay, pour faire leur commerce indispensable à leur honnête existence. Où sont les excuses des patriotes exclusifs qui se sont dispensés d'honorer la fête de leur présence? Trop riches des biens ou des bienfaits de la nation, pour s'occuper utilement pour elle et pour eux, scandalisant le public par l'insolence de leur luxe effrené et par le déréglement de leur conduite dans les cabarets et les cafés, où ils répandent avec profusion des richesses dont le superflu auroit naguères été si utile à la subsistance de leur famille, ils n'en peuvent trouver que dans la crainte d'y voir démasquer publiquement leur hypocrisie politique, et d'y reconnoître dans les caractères de l'anarchie dévoilée, ceux de la passion dévorante de tyranniser leurs concitoyens.

Le registre de l'inscription des candidats n'étoit pas ouvert le 30 nivôse! Impudent menteur! Tous les gens honnêtes de Sillé (toi excepté et ceux de ta cabale infernale), attesteront que, le 20 nivôse, à la séance publique, après la lecture de la lettre du département, je rappelai à l'administration la nécessité de faire une proclamation pour annoncer à nos concitoyens les grands

avantages des inscriptions ; que le jour même, elle fut faite, publiée et affichée, et qu'elle annonçoit l'ouverture du registre. T'es-tu présenté, infâme imposteur, pour en faire la vérification ? Non, le défaut d'inscription dépose contre toi, et démontre ta calomnie. Le Chroniqueur ne t'avoit pas encore inspiré ! Il falloit attendre le dernier terme, pour ôter aux véritables républicains la possibilité du rémede aux malheurs que tu préparois dans tes ténébreux conciliabules !

Heureusement les exhalaisons morbifères de l'antre noir de tes complots, et l'explosion de l'ouverture fatale de la boëte de Pandore, ont averti les sincères amis de la patrie, des malheurs et du danger qui la ménaçoient ; ils ont opposé l'antidote au poison, en substituant les vertus civiques capables de sauver la patrie, aux crimes de l'anarchie qui feroient sa désolation.

L'honnête correspondant du Chroniqueur couronne le tableau dégoutant de ses mensonges, sur l'assurance qu'il existe, à Sillé, cent patriotes de sa trempe, déterminés !...... A quoi !...... Ne rappelons pas les invocations sanguinaires des Carrier, des Collot, qui se disoient patriotes, en assassinant les républicains..... La vérité de l'exagération outrée, est seule capable de nous consoler et de nous tranquilliser.

BACHELIER,

Président de l'administration municipale de Sillé.

Le trop célébre rédacteur de la Chronique de la Sarthe, dans son n.° 28, annonce que la désertion de cinq grénadiers à été attribuée, par leur commandant, à la scélératesse des désorganisateurs de Sillé ; on lui répond, qu'il auroit du ménager ses frères d'armes qui sont les seuls désorganisateurs connus à Sillé, et qui sont en petit nombre, et que le commandant des déserteurs devoit les connoître, puisqu'il vivoit avec eux.

Apprenez-lui à ce scandaleux Chroniqueur, que la masse des habitans de Sillé, est bonne, qu'elle veut l'ordre et la constitution de 1795, qu'elle deteste l'anarchie.

Ses correspondants ne tendent qu'à la subversion

de la fortune de la République, dont ils s'engraissent, pour insulter, par leur faste scandaleux, à la misère publique. *Un abonné.*

VARIETÉS.

— On est étonné de trouver journellement dans certains journaux de la faction jacobite, un tissu de mensonges et de calomnies.

— Louvet à osé avancer que Willot étoit destitué, rappelé et arrêté : il a reçu trois démentis. Pourquoi Louvet en veut-il tant à ce général ? c'est qu'il contient les *frères et amis* de Marseille ; qu'il vient de reprimer ceux d'Arles ; en un mot, qu'il fait trembler le midi, où la faction d'Orléans a de chauds partisans.

— Poultier, dans son *ami des loix*, n'a pas craint d'avancer que Bénezech et sa famille avoient été arrêtés à Bruxelles, comme prévenus de complicité avec les commissaires de Louis XVIII. Bénezech est arrivé à Paris, avec sa famille ; mais ce n'est point là une raison concluante, pour certains journalistes.

— *L'ami de la patrie*, a aussi le front d'assurer que Lagarde secrétaire général du directoire, n'est point étranger à la conspiration ; c'est ce qui s'appele avoir une grande démangeaison de calomnier.

— Certains politiques ont cru voir dans la préférence accordée au général Santerre, pour la fourniture des remontes de l'armée, des moyens assurés pour le parti d'Orléans, dont ce général est un des principaux chefs.

— Les jacobins sont maintenant furieux contre Beurnonville, sans qu'on en voie clairement la raison.

Ils rabattent aussi beaucoup de leur enthousiasme pour Buonaparte, depuis sur-tout qu'il a donné ordre d'arrêter l'ex-conventionnel Laporte, prévenu d'avoir volé 5 millions dans des fournitures dont il s'étoit chargé.

— Plusieurs Orléanistes font l'impossible pour engager Malo et Ramel à dementir ou du moins modifier leurs rapports sur la derniere conspiration ; l'un est menacé d'une destitution ; l'autre à reçu l'offre d'un généralat. Tous les deux ont répondu, en braves militaires, qu'ils méprisoient les

séductions et les menaces : qu'ils avoient dit la vérité, et qu'ils la soutiendroient.

-- Les exemplaires de la constitution de 93 se vendent jusqu'à 12 et même 15 francs la pièce, à Paris; encore faut-il avoir de puissantes recommandations pour s'en procurer. Ce fait est de nature à faire ouvrir les yeux aux membres des autorités constituées, dont les sentimens sont opposés à ceux de la secte anarchique, s'ils ne veulent pas en être tôt ou tard les victimes.

Quel est donc le nom de l'imposteur qui, dans une lettre dattée de Conlie, du 21 pluviôse an 5, (lettre dont les phrases aussi absurdes qu'incohérantes,) essaye encore de ravir au peuple français, des ministres dont la seule jouissance peut l'attacher au gouvernement? quel habile homme que ce dénonciateur qui vous introduit 3 prêtres dans une maison, leur dresse et orne un autel, leur préparer les ornemens nécessaires au culte, les habille et déshabille, leur fait successivement célébrer chacun une messe bien prononcée, leur fait faire le prône avec toutes les recommandations, et chacun un long et élégant sermon où, dit-il, toutes les loix de la république sont revisées, tous les républicains anathématisés, Louis XVIII retrôné, moyennant bien des *pseaumes* et des *oremus* flanqués de *litanies* de tous les saints venus et à venir; LE TOUT dans l'espace d'une heure. (Car la chronologique dénonciation porte bien depuis 9 heures jusqu'à 10.) Pourquoi ce stupide dénonciateur appele-t-il *messe à la musse*, des messes selon lui célébrées publiquement et en plein jour; des messes où se trouvent réunies 4 à 500 personnes, de tout âge, sexe et opinions. Est-ce là, hommes de bonne-foi, qu'on vous fera croire que des prêtres iront sottement braver tous les dangers qu'il y auroit à professer le royalisme devant un rassemblement de gens naturellement indiscrets? Exécrables Jacobins, cherchez d'autres rédacteurs de vos calomnies, et si vous avez renoncé à dire la vérité, au moins soyez assez adroits pour nous donner du vraisemblable et du possible.

O monstres! dont toutes les heures sont employées à abuser le gouvernement, dont tous les projets tendent à le faire détester, pour ensuite l'anéantir, procédez donc juridiquement contre ces prêtres que vous dénoncez avec

autant d'impudeur que de cruauté. Faites donc, mais bien en règle, le procès à un seul, et s'il est légalement jugé coupable, faites imprimer les débats et la conviction, et rendez-les publiques, par toutes les voies possibles. Mais vous, Français, demeurez calmes; et quelque soit le sort reservé aux ministres de votre religion, contentez-vous de leur rendre justice, et ne vous prêtez à aucun mouvement. Ce n'est plus tant aux prêtres qu'on en veut, qu'aux prochaines assemblées primaires, dont on fait le procès, avant leur tenue. Bravez tout, et forts de votre amour pour le bien, rendez-vous aux augustes séances qui seules consacrent votre souveraineté. Que les hurlemens et les menaces ne vous effrayent pas, et vous ferez à-la-fois triompher la justice, la religion et l'humanité; et en vous tenant toujours aussi paisibles que fermes, vous oterez tout prétexte de déclarer la patrie en danger, et de prolonger une session dont la constitution a irrévocablement prononcé la fin. *Ainsi soit-il.*

Paris, le 16 Février.

Extrait d'une Lettre écrite aux Administrateurs du Département des Landes, par le Député DUPRAT.

Je vous adresse, citoyens administrateurs, copie des pièces relatives à la dernière conspiration qui vient d'être découverte....... En poursuivant les fidèles de Louis, vous ne perdrez point de vue les sectateurs d'Orléans, et sur-tout leurs infâmes suppots, ces dignes héritiers de Marat, de Robespierre qui, pendant si longtems, ont rougi nos places publiques du sang des meilleurs citoyens....... Le tems et peut-être la procédure qui doit s'instruire, nous apprendront qu'elle est celle des trois factions à laquelle appartient plus particulièrement la dernière conspiration; qu'elle est celle qui devoit en receuillir les fruits; qu'elle est celle sur-tout qui à armé la première, les prévenus arrêtés. Il me suffit dans ce moment de vous faire observer que la conspiration étoit annoncée depuis plusieurs mois, que des hommes puissans n'avoient pas craint de s'en expliquer hautement, et de dire qu'elle étoit nécessaire, pour raviver l'esprit public, et préparer de bonnes élections; qu'elle a été découverte précisément six semains avant

la tenue des assemblées primaires ; qu'elle coïncide parfaitement avec les troubles de Lion, de Saint-Chaumon, d'Arles, de Marseille et de Toulouse, et qu'il est presqu'impossible de n'y pas voir la main invisible qui, depuis trois ans, déchire la France, et cause tous ses maux.

Je dois encore vous observer que la conspiration étoit dirigée de manière à compromettre les fonctionnaires publics les plus estimables, ceux qui sont le plus en horreur aux anarchistes, tel que Carnot, Bénezech, Cochon, les deux commandans de la garde du Corps Législatif, et plusieurs représentans du peuple. On espéroit, par là, renverser ces hommes utiles et précieux, que l'on poursuit avec acharnement, depuis si longtems..... Sonner l'alarme dans la république, et préparer ainsi les mesures revolutionnaires, sans lesquelles on sait bien qu'on ne parviendra jamais à détruire cette constitution de 95 qui déplaît tant à certaines gens.

Enfin, citoyens administrateurs, ... C'est que les conspirateurs ne s'étoient flattés de parvenir à leur but, qu'en se servant des terroristes ; en empêchant les prochaines élections, ou en les livrant à la merci de ces hommes couverts de sang, dont le règne exécrable souleveroit bientôt l'indignation générale..............

DUPRAT, membre du conseil des cinq-cents.

Des personnes qui ont vu les nouveaux hôtes du Temple, nous assurent qu'ils conservent le plus grand calme. Mr. de la Villeheurnoy, sur-tout, n'a rien perdu de sa gaité. Les prévenus n'ont point encore paru devant le tribunal redoutable.

-- Les débats de la haute-cour ne commenceront que le premier ventôse.

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. franc de port.*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 5 Ventôse, an 5. (*23 Février 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du Mans. André Chaumont prêtre, âgé de 26 ans, a revu, le 25 du courant, la lumière. André Chaumont avoit été, comme élève-tonsuré, condamné par jugement du tribunal criminel de l'Orne, à la déportation; en exécution de ce jugement, il avoit, pendant 14 mois, gémi dans les cachots de Rambouillet; la loi du 9 nivôse l'en arracha, et le rendit à la liberté et à son état civil. Il fut, à la fin de l'année 1795, à Paris, recevoir les ordres; ils lui furent conferés par un évêque de l'ancien clergé de France. De retour dans sa patrie, à Nouans, il célèbre une messe; averti par l'autorité que la loi est prohibitive, jusqu'à déclaration de soumission aux loix de la république, il s'interdit toutes fonctions ultérieures.

Saisi quelques tems après, par la force armée, et

traîné devant un conseil militaire, il propose avec le citoyen Rousset aussi prêtre, son collègue, un déclinatoire, on y a point d'égard; leurs juges nés, leurs juges de droit, invités de les réclamer, sont muets et immobiles; on ne peut leur faire aucun reproche fondé; on va les condamner comme émigrés rentrés; ils n'ont cependant jamais sorti du territoire de France; mais les pieces justificatives sont restées à la conciergerie de Rambouillet; on balance à leur laisser le loisir de les réclamer; leur défenseur peint énergiquement combien est breve, mais terrible, la transition de la vie à la mort: » la mort, s'écrie-t-il, est un instant; le repentir, toute » la vie; pensez-y, citoyens juges ». On lui propose de faire à ses frais et à l'instant le voyage de Rambouillet. La fortune, la liberté, la vie de bien d'autres accusés sont attachées à sa présence, il le professe: si j'étois défenseur officieux, répond le président, il n'y a pas de sacrifice que je ne fisse pour sauver un citoyen; vous êtes juge, répond le défenseur, vos devoirs sont plus étroits, vos droits et vos ressources plus étendues; accordez donc un délai.

Le délai accordé, les pièces justificatives venues, le conseil, à la pluralité de cinq voix contre quatre qui votoient pour la mort, constate que l'on ne peut faire à Chaumont non plus qu'à Rousset, d'autres reproches que celui d'être prêtres, et en conséquence les condamne à la détention jusqu'à la paix. Traînés dans les plus obscurs cachots, par la persécution la plus inouie, l'un, Rousset attaqué, dans le principe de la vie, par les miasmes pestilentiels qu'il respire dans un cloaque affreux, entouré de moribonds, succombe et périt; les échos de la justice ont été sourds aux plaintes de l'autre; pas un n'a daigné recueillir ses gémissemens. Le tribunal de cassation, seul sensible à ses malheurs, a brisé ses chaînes: à son ordre puissant, les portes de sa prison se sont ouvertes, et le même défenseur officieux qui avoit eu le bonheur de l'arrêter sur les bords du Styx, et de repousser la fatale barque, a eu le plaisir de le ramener à la clarté du jour. Inutilement le scribe de la destruction humaine veut-il altérer du fiel et de l'amertume de son cœur et que distille sa plume, le vernis de probité et d'intégrité qui luit sur la vie du philosophe défenseur du droit de l'humanité, il n'y aura jamais de relation entr'eux; qu'il le laisse jouir de

plaisir de secourir, de consoler, de sauver l'innocence, s'il lui a dérobé quelques victimes, ne lui en reste-t-il pas encore assez.

JUGEMENT.

Considérant que la loi du deuxième jour complémentaire an trois, en vertu de laquelle le conseil militaire étoit formé, ni aucune autre loi n'autorise les conseils militaires à statuer sur les faits pour lesquels André Chaumont, non militaire, ni attaché au service militaire, a été condamné;

Le tribunal faisant droit sur le mémoire dudit Chaumont, casse le jugement du conseil militaire séant au Mans, ce 8 floréal de l'an 4.e, comme incompétemment rendu.

Ordonne qu'à la diligence du commissaire du pouvoir exécutif, le présent jugement sera imprimé et transcrit sur les registres du conseil militaire.

Grande conspiration découverte à Mamers; par l'exécutif-exécutant Guittier.

Le C. Abot, ex-membre du comité révolutionnaire, ex-officier municipal, libraire *catéchismier* et *syllabier*, (car ses connoissances littéraires ne percent même pas dans la bibliothéque bleue), a été fureté, ces jours derniers. A la fin de ses catéchismes, d'une édition renouvellée des Romains, comme le jeu d'oie le fut des Grecs, sont quelques mots latins. L'exécutant, bien qu'il ne sache pas le latin, à bien vu, comme ce paysan qui devina que *collegium* vouloit dire *collège*, que ces mots signifioient *obéir à Dieu, à l'Eglise et au Roy*. VENIT, VIDIT ET VICIT! César Guittier démeuble la boutique du pauvre Abot, et porte la terreur jusques dans l'azyle des arraignées qui gémissoient paisiblement parmi ses catéchismes, sur la décadence de la religion Nazaréenne: tout est impitoyablement embastillé. Abot est en fuite: sa femme gémit et ses enfans pleurent. Les limes font, par les sons aigus résultant de leurs froissemes, grincer les dents des passans, et préparent aux éditeurs, colpolteurs, distributeurs et lecteurs cathéchismaux, des bracelets *Guittiériens*. Le rude homme que ce blondin commissaire! qu'elle

tête à rouge perruque ! comme elle est ardente !...... Ingrats Mamertins, ah ! vous oublierez peut-être encore en germinal ce fameux partisan de mainte constitution, ce zèlé suppôt de mainte bande si injustement par-tout exécrée, excepté au Mans où elle triomphe, on sait par qui et comment. Cependant, si on vouloit itérativement faire émigrer les figures des tyrans, déclarer bravement la guerre aux images du Christ et des Saints, pulvériser enfin tout espèce de monument de la piété de nos ancêtres, ou de leur hommage aux vertus civiques ; qui plus que lui a donné des preuves de civisme destructif et de Robespierrisme ? Où existe-t-il dans la république de plus furieux iconoclaste, de citoyen plus croyant *à l'existence de l'Etre Suprême et à l'immortalité de l'âme ?* S'il reste encore des églises à fouiller et à dépouiller de ses richesses ; qui mieux que lui sait s'y prendre et tirer parti de tout. Ne craignez rien : il n'y a plus de chouans pour venir regarder dans ses armoires, et lui faire de fanatiques reproches. Il n'y en a que dans la tête des *frères désespérés* qui voudroient en susciter avant germinal. Si on vend des bœufs appartenant à la république ou à ses défenseurs, n'appréhendez point qu'il en donne le prix à ses voisins. Nous vous le recommandons, Mamertins ! ayez soin de lui, tout juste comme il le mérite. *Amen.*

Le général de brigade Quesnel, aux citoyens Maudet et Tréton, rédacteurs du journal intitulé l'Espion constitutionnel.

CITOYENS,

J'ai lu le N°. 24 de votre journal, dans lequel vous dites que ma présence, dans la ville du Mans, a fait passer *subitement de l'anarchie à l'ordre et à la subordination* ; vous vous trompez : tout étoit tranquille lorsque je suis arrivé. Les soins des administrations, de concert avec les chefs militaires, avoient sû maintenir l'un et l'autre, même pendant le moment d'agitation qui s'est fait sentir au spectacle. L'harmonie qui règne entre ces deux autorités, sera toujours profitable au bien public, et j'espère que rien ne l'altérera.

Veuillez-donc bien désormais, citoyens, ne parler que des choses dont vous serez parfaitement instruits, et surtout ne faites l'éloge que des personnes que vous connoîtrez.

Je vous prie d'insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

QUESNEL.

Note des Rédacteurs. Nous n'avions point cru devoir rendre publique l'erreur où est le général Quesnel, et qu'il manifeste dans la lettre qu'il nous avoit adressée et qu'il a fait imprimer dans l'affiche du Mans, n.° 30. Témoins oculaires des scènes honteuses qui ont eu lieu dernièrement au spectacle et dont il est question, nous n'eussions pu, en les racontant, les défigurer et trahir la verité, sans mériter de justes reproches et la prompte repréhension des autorités constituées. Il est encore tems de nous rappeler à l'ordre, de nous poursuivre même devant les tribunaux compétens, si on peut nous convaincre d'avoir articulé le faux et publié des calomnies dans nos récits. Nous le répétons encore: non, les militaires, sans doute égarés par l'astucieuse malveillance, n'ont point été d'accord avec l'autorité municipale représentée par le citoyen Aubert. Nous ne nous trompons point: tout ce que nous avons dit dans notre n.° 24 et précédens, est dans la plus exacte vérité. Le général Quesnel, qui nous croit inconsidérés, a lui même été trompé, et nous osons nous croire plus véridiques que ceux qui l'ont si mal instruit. Au reste, il y a un moyen simple de faire jaillir la vérité. Le citoyen Aubert a fait un rapport, et ce rapport, vérifié et approuvé *à l'unanimité* par l'administration municipale, le 12 pluviôse, est un acte officiel et constant. Nous déclarons ne l'avoir jamais vu; cependant, nous voulons bien qu'il décide entre les imposteurs, qui lui en ont imposé, et nous. Si nous nous sommes permis la plus petite inexactitude, nous sommes prêts à la reparer. D'avance, nous sommes convaincus que ce loyal militaire donnera plutôt sa foi au rapport de l'autorité publique, qu'à celui qui lui a été fait; par une conséquence nécessaire de sa franchise et de sa droiture, il nous rendra justice dans l'affiche du Mans. Quant au rétablissement de l'ordre, nous nous plaisions à croire qu'il y avoit contribué. En repoussant cet éloge, il nous force nous-mêmes et contre notre gré à le rétracter.

De nouveaux vols viennent de désoler la commune de Sainte-Gemme, entre Beaumont-sur-Sarthe, et le Mans. Cinq à six scélérats bien armés se sont introduits

dans la maison du citoyen Tremblay, fermier des Pâtis; lui ont volé quatre cents livres en argent, c'étoit tout ce qu'il possédoit; son linge a été également la proie des brigands.

VARIETÉS.

Nous lisons dans *l'Historien*, par Dupont de Némours, l'article suivant, sous le titre de *ordre du jour.*

-- Motions contre les prêtres qui fanatisent toute la France. Motions contre les journalistes, que l'on dénonce comme des *crapauds*, et d'autres comme des *catins*.

Motions contre les sallons dorés, vers lesquels on veut faire remonter les regards du gouvernement.

Plusieurs jérémiades en faveur des terroristes, qu'on ne propose pas encore de réarmer; mais qu'on regarde comme instrumens abusés, et jamais comme agens volontaires de toutes factions sanguinaire ou spoliatrice.

Envoi à un tribunal militaire des prévenus de la conspiration contre le gouvernement républicain.

Attente d'un message sur la situation politique de la France; résurrection et apparition à la tiribune des membres qui, dans le mois de brumaire de l'an 4.e, composoient la tyrannique commission des *cinq*.

Qu'est-ce que tout cela nous annonce? Prépare-t-on un codicile au testament *ab irato* du 3 brumaire.

-- Les jacobins trament de nouveaux complots. Le ministre de la police a fait avertir plusieurs députés, de se tenir sur leurs gardes.

-- Les journaux des jacobins ont publié que les troubles religieux renaissoient dans la Vendée (et ailleurs), et le général Grigni qui commande dans l'Ouest, écrit au directoire, que tous les pays de son commandement sont fort tranquilles.

-- Le glaive assassin tranchoit encore la vie de plusieurs citoyens accusés de *fédéralisme*, quand tous les journalistes osèrent déclarer que le *fédéralisme* n'avoit jamais existé; quand tous les journalistes réunirent leurs plumes pour rappeler les proscrits du 31 mai, et de-

mander vengeance contre les conspirateurs..... Et par qui les journalistes sont-ils accusés d'avoir fait le 31 mai ? par Talot, et autres de sa trempe, l'un des missionnaires de la montagne ; Talot qui étoit à l'armée, lors des troubles de germinal et de prairial, fut rappelé ignominieusement, pour avoir voulu insinuer aux militaires les principes que Collot-d'Herbois, Bourbotte, Romme, Prieur de la Marne, etc. proclamoient au milieu des factieux qui opprimoient la Convention.

Enfin c'est ce même Talot qui, en vendémiaire, proposa de nommer une commission militaire au palais royal, pour faire arrêter, juger et fusiller en deux heures tous les *muscadins*.

-- *Rouen*, 28 pluviôse. -- La femme de Collot-d'Herbois est logée au Havre, à l'hôtel du Bien-venu ; elle est fêtée et convoitée par les limiers de la jacobinaille, qui ont beau faire et beau dire. *Ca n'ira pas pour eux.*

Les journalistes à l'envi annoncent que le jacobin Laporte, Maréchal-de-Logis des frères opprimés de Vendôme, a pris les devans en s'évadant des prisons de Paris, avec les cinq millions qu'il a volés, et qu'il va mettre en pratique !, avec cette efficace ressource, cet axiôme : *fais à autrui ce que tu voudrois qu'on te fît à toi même.* Courage Babœuf, ta captivité ne sera pas longue.

L'ex-conventionnel et très-voleur Laporte,
Grace aux chers jacobins, a su prendre la porte :
Il peut aller à l'aise avec l'argent qu'il porte,
Au moins bien loin de nous, que le diable l'emporte!

GRAND MIRACLE!

Patriotes assassinés, transformés en chevaux.

Voici comme l'estimable rédacteur du journal de Lion, rapporte le fait :

» Les exclusifs ont répandu le bruit, ces jours der-

siers, et ils n'auront pas manqué de le marquer à leurs correspondans de Paris, que deux républicains avoient été jettés dans la Saône, après avoir été *diaphanés* à coups de poignards par les royalistes. On voyoit leurs cadavres sanglans flotter sur les eaux. Le juge de paix a reconnu que ces deux républicains, barbarement assassinés par les réacteurs royaux, étoient deux chevaux fraichement écorchés, qui avoient été jettés pendant la nuit dans la riviere.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 1.er Ventôse.

Le directoire, par un message, demande une loi nouvelle tendant à remettre à des coupables la peine qu'ils auroient méritée, s'ils faisoient connoître des complots propres à compromettre la tranquillité publique. Les termes du message sont pressans; le directoire invite le conseil à prononcer sous peu, demain, s'il est possible; et laisse entendre que les *circonstances actuelles* rendent nécessaire une loi à cet égard.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 30 Pluviôse.

Le conseil adopte la résolution du 30 frimaire, qui veut que les sommes déposées chez les receveurs des consignations soient rendues dans les mêmes especes qu'elles ont été consignées.

AVIS.

Le citoyen ROY, qui depuis 17 ans, exerce l'état d'instituteur, prévient les peres de famille, jaloux de donner à leurs enfans une éducation soignée et fondée sur les principes de la morale et de la religion, qu'il dirige aujourd'hui une maison d'Education, établie à la ci-devant abbaye S.t-Victor, dans laquelle on enseigne les langues anciennes et modernes, l'Histoire, le Dessin, les Mathématiques, la Géographie, la Musique vocale et instrumentale, et la Danse. Pour exciter l'émulation des élèves, il y aura chaque année un exercice public suivi d'une distribution de prix.

S'adresser au citoyen ROY, à l'abbaye S.t-Victor, à Paris.

TRÊTON, MAUDET, Rédacteurs.

SUPPLÉMENT au N.° 28
DE L'ESPION.

Département de la Sarthe.

Que quatre vers insérés dans notre journal, et qui nous avoient été envoyés sous le nom de Moiré-la-Martelière, défenseur officieux, dont nous ne connoissons pas l'écriture qui est peut-être aussi mobile et variable que son langage, lui aient fait faire une démarche très-humble vers l'auteur de la *chronique*; que celui-ci l'ait *fraternellement* embrassé, voilà qui est dans l'ordre : (*similis simili gaudet*;) mais qu'il ait autorisé ce diffamateur à traiter de faussaires, des gens probes qui lui ont représenté la lettre envoyée sous son nom, et offert même de la lui remettre pour qu'il en découvre les auteurs, voilà ce que nous ne croirons jamais. Moiré nous traiter de faussaires? quand il voudra faire analyser nos délicatesses et nos probités, nous prendrons l'administration départementale de la Sarthe pour juges. Nous ne lui demandons point d'indulgence, nous ne voulons point qu'elle nous fasse de grâce, qu'elle délibère et examine en public notre manière d'écrire et de *chiffrer*. Au surplus, nous devions d'autant plus croire à la vérité de cette lettre que nous savions les bienfaits, dont cet individu s'étoit ait accabler par la société du Mans. Nous étions instruits qu'il avoit été alimenté, logé par des belles, sans autre moyen que *l'art de demander*; sans autre rétribution que le partage des plaisirs qu'il sait enchainer autour de lui. Qui eût cru que l'homme qui a fait flamboyer tant de lames à table, auroit tremblé d'en dégaîner une plus longue sur le pré? enfin, adieu festins! adieu bals! adieu balançoires! il n'est plus l'homme à la mode : son état est au greffe. Quant à ses talens poëtiques, les neuf Muses sont sœurs et mandataires d'Appollon. Elles ont un centre unique, et il nous paroissoit qu'un homme qui sait toutes les danses, depuis la *bourrée* jusqu'à la carmagnole, savoit de droit versifier comme Voltaire ou Pradon.

VARIÉTÉS.

La ci-devant église N. D. d'Alençon, ci-après écarie;

ci-après magazin des fourrages, vient d'être vuidée, purgée et rééglisée, l'hydraulique prélat Fessier, l'avoit bien dit, en répétant l'écriture : *hyssopo et mundabor*. Son énorme outil à la main, il a, suivant son antique usage, aspergé toutes ses dévotes : c'étoit à qui se feroit goupillonner. Le systême jacobin étant, pour raviver les brandons presque éteints de la discorde, de rendre générale la mesure prise dans les départemens du Rhin, c'est-à-dire, d'opposer de nouveau l'autel constitutionnel à l'autel Romain ; sans doute, on déclarera compatibles les places de commissaire du directoire, d'administrateur, de commis, de guerrier, avec celle de ministre du culte ; alors nous verrons l'encensoir, la balance et l'épée dans la même main, et du gouvernement libre et démocratique, nous nous trouverons sans le savoir, courbés sous le sceptre de fer de l'odieuse Théocratie : nous nous y inclinons bien sensiblement ; mais c'étoit pour nous que le psalmiste disoit, *oculos habent et non videbunt*. Cependant, si cette expression délicieuse, la paix, qui vole de bouche en bouche, qui forme le premier son que balbutie matin et soir l'enfant, que prononce l'homme, et que bégaye la langue paralysée du viellard ; si la paix pouvoit reposer une minute dans les cœurs des Français, et que leur vœu uniforme, unique, fut spontanément bien exprimé, leurs gouvernans auroient bientôt rétracé entre les deux rites sacerdotaux, la ligne de démarcation qu'ils avoient gravée eux mêmes ; les évêques terrestres conserveroient avant leur élevation *in excelsâ*, leur antique bésogne, et la prélature *per orbem terrarum* : les évêques aquatiques s'embarqueroient avec leurs collaborateurs, et vogueroient *per orbem aquarum*.

Eh ! vogue la galere,
Tant qu'elle, tant qu'elle,
Eh ! vogue la galère,
Tant qu'elle pourra voguer!

Eau douce, eau salée, point de distinction, on leur abandonne même les forêts, s'ils le veulent ; car la juridiction des eaux étoit en même tems celles des forêts dans l'ancien tems ; nous convenons que cette institution parasite, cette avorton de l'ordre judiciaire étoit un hors d'œuvre politique ; il y a des maux qu'il faut savoir souffrir pour en éviter de pis ; mais que l'on confie

à Saint Pierre le sabre de Saint Paul, la verge de Moïse et le cimeterre de Mahomet, c'est une horreur, une abomination : *gloria eorum non est de hoc mundo.* Dirigeons leur rayon visuel vers le firmament ; s'ils l'abaissent sur la terre, rouvrons l'enfer sous leurs pas ; Dieu ou le diable pour eux, point de milieu, ils ne doivent point se mêler de nos affaires en ce monde.

OBSSERVATIONS

D'un Citoyen de la campagne, sur les assemblées primaires.

La presque totalité des citoyens, tant des villes que des campagnes, sentent parfaitement le besoin qu'ils ont de nommer dans les assemblées prochaines, des citoyens dont la probité, les mœurs et la capacité ne soient pas équivoques ; ils n'ignorent pas que les *terroristes* y jetteront la pomme de discorde ; mais, leurs yeux sont ouverts, ce qui fait croire que ces hommes qui ne respirent que le sang, le carnage et tout espèce de boulversement, n'abbateront pas le courage des bons cit.s qui ne seront assemblés que pour opérer le bonheur général par les nominations qu'ils feront. Il est à observer que la plus grande partie des citoyens des campagnes ne savent ni lire ni écrire, et qu'ils craignent d'être trompés par l'infidelité du secrétaire, en portant sur une liste un nom différent de celui qui auroit été nommé, (ce que je suis bien éloigné de croire). Pour calmer leurs inquiétudes et s'assurer du fait, ils pourroient prendre dans leurs communes, des citoyens connus par leur probité, sachant écrire, afin d'examiner si les citoyens qui ont été nommés, y sont véritablement inscrits.

NOUVELLES.

— *Livourne*, *le* 21 *janvier.* On mande de Florence que les Français ont surpris des lettres et découvert par ce moyen un complot que quelques particuliers, la plupart ci-devant sénateurs, avoient formé pour introduire les troupes du pape à Bologne, et faciliter leur jonction avec les Autrichiens. Le complot s'étendoit à Ferrare. On a arrêté plusieurs complices ; les autres ont disparu.

PÉTITION AUX CINQ-CENTS.

Air : *Jeunes Amans.*

Représentans, sur notre sort
Daignez jetter un oeil propice ;
Donnez-nous du pain ou la mort,
Choisissez dans votre justice.
Vos décrets nous ont fait languir
Dans l'opprobre et dans la misère.
Etoit-ce à vous à nous punir,
D'avoir tout bravé pour vous plaire. (*Bis.*)

Vous avez su nous engager
Dans les liens du mariage ;
Mais nous éprouvons le danger
D'être sans argent en ménage.
Lorsque la bourse est sans argent,
D'amour on dédaigne les flammes.
Citoyens, rendez-nous nos biens,
Ou bien prenez aussi nos femmes. (*Bis.*)

Encor si nous avions usé
De notre petit savoir faire,
Mais le peuple fanatisé
Refuse notre ministère.
Chacun sous le titre d'*intrus*,
Berne le clergé démagogue :
On se rit de nos *oremus* ;
Nos *libera*, n'ont plus la vogue. (*Bis.*)

Afin de calmer nos douleurs,
Et soulager notre indigence,
Nous demandons, Législateurs,
Que l'on décrète avec urgence,
Pour l'honneur de notre métier,
Qu'il soit, au nom du directoire,
Enjoint de nous faire prier
Pour les ames du Purgatoire. (*Bis.*)

Si vous écoutez notre voeu
Pour cette faveur singulière,
Pour vous, *gratis*, nous prierons Dieu ;
C'est tout ce que nous savons faire ;
Et si nous devenons occis,
Par quelques aventures tragiques,
Dites-nous des *de profundis*,
Et puis vive la République ! (*Bis.*)

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.°29, au Mans. Le prix de l'ab. de 3 mois pour le Mans, est 4 liv. et la campagne 5 liv. franc de port.*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 8 Ventôse, an 5. (*26 Février 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS,

On débite de toutes parts que l'administration centrale de ce Département, a pris, il y a huit jours, un arrêté aussi barbare qu'inconstitutionnel, en vertu duquel tous les prêtres *dits réfractaires*, devoient être arrêtés, incarcerés et de suite déportés, et que les mesures étoient concertées, de sorte que pas une de ces malheureuses victimes de leur religion, de leur probité, de leur honneur et de leur confiance dans la loi du 14 frimaire, ne pût échapper aux mesures sévères qui devoient être employées dans leur recherche. Cette mesure de *révolte* et non de *sûreté*, a, dit-on, été envoyée au gouvernement et au ministre de la police, aux

portes desquels elle s'est brisée et a fait naufrage, convaincus que ce sont à présent d'atroces impostures dont, *depuis un mois sur-tout*, des scélérats commissaires et autres les ont rendus organes auprès du corps législatif.

En mon particulier, je ne crois rien de cela ; mais nos concitoyens ne jugent pas à ma seule voix, et ils me soutiennent que leurs maîtres qui ne sont pas menteurs, leur ont assuré la vérité de l'exécrable entreprise, et qu'en conséquence ils alloient bien changer de batteries pour les assemblées primaires. Comme nos bonnes gens croyent aux récits imprimés, et beaucoup à ce que vous leur dites, rectifiez leur erreur sur cet objet, ou votre silence emportera leur assentiment aux rapports qui leur sont parvenus.

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

Note des Rédacteurs. Nous regardons comme absolument fausse et impudente, la mesure cannibale que l'on suppose avoir été prise par le commissaire et les administrateurs de notre département. La seule précaution qu'ils ayent mis en œuvre, s'est réduite à un avertissement donné à différentes maisons sur le mode *d'adorer Dieu, nous entendons la fixation du nombre des adorateurs.* Qui peut croire aujourd'hui que nos administrateurs ignorent la volonté de presque tous leurs commettans pour le maintien de la religion, et la conservation de ses fidèles ministres ? Ils s'y conformeront.

VARIETÉS.

Une pièce intitulé *Testamento* di *Montova*, a fait beaucoup de bruit en Italie ; en voici la traduction littérale.

Testament de Mantoue.

La ville de Mantoue, saine d'esprit, quoiqu'un peu indisposée du corps, considérant la fragilité des choses humaines, et bien convaincue que ce qui a eu un commencement aura une fin, et quoiqu'elle se flatte que les secours de l'art et les ressources de la nature

pourront la délivrer des tranchées françaises dont elle est travaillée depuis quelque temps ; cependant, ne voulant pas courir les risques de mourir sans avoir fait son testament, elle dispose de ses biens, tant acquêts que conquêts, de la manière suivante, savoir :

Elle donne à ceux qui l'accompagneront au tombeau, le seul duché qui lui reste et ses autres possessions, leur garantissant une propriété légitime et entière, cassant, annullant et révoquant toutes autres dispositions. *Perche.*

Elle laisse à titre de legs, aux différens rois et princes de l'Europe, les tableaux suivans, pour se rappeler à leur souvenir.

Au souverain pontife Pie VI, un tableau représentant Mathatia à l'instant où, indigné des abominations des Payens, il prend les armes et en fait un grand carnage. -- Ouvrage de Raphaël d'Urbain.

A l'Empereur, un grand tableau représentant le jugement universel dans lequel les morts ressuscitent, et les ossemens retournent à leur place. -- De Michel-Ange Bonorota.

A la république de Venise, Hercule filant aux pieds d'Iole. -- De Paul Véronese.

Au roi d'Espagne, la tour de Babel avec la confusion des langues. -- De Pierre de Cortone.

Au roi de Naples, une esquisse représentant Dom-Quichotte armé de toutes pièces, qui, entendant le cri d'un *gallo*, laisse tomber ses armes et son argent. -- D'Albert Duro.

A la république française, un tableau sur bois, représentant les géans, qui s'efforcent de mettre les monts Pelio et Olimpio sur Ossa, et qui sont foudroyés par Jupiter. -- De Rubens.

A l'Angleterre, les Argaunotes volant à la conquête de la Toison d'or. -- De Simon Gepcot.

A l'impératrice de Russie, Néron jouant de la lyre sur une tour, à la lueur d'une incendie qui devoit consumer Rome. -- De Vandich.

Au roi actuel de France, l'enfant prodigue vivant dans la misère. -- Auteur anonyme.

Au duc de Modène, un tableau avec bordure dorée,

représentant le roi David à l'instant où, en expiation de son péché, il est obligé de choisir un des trois fléaux, de la guerre, de la famine et de la peste. -- De Pierre de Cortone.

A l'archiduc de Milan, l'aurore. -- Du Guerchin.

A la confédération cispadane, un tableau très-vieux où sont représentées la mort du centaure Nessus, et la chemise qu'il donna à Déjanire, et qui, endossée par Hercule, le fit devenir fou. -- Tableau grec.

Au grand duc de Toscane, Cirus encore enfant, élevé par des bergers. -- Du Guerchin.

A la république de Luques, la vigilance donnant la main à la fortune. -- De Pierre Veste.

Au général Buonaparte, un tableau représentant Polidemont, écrasé par un rocher qu'il vouloit soutenir. -- De Pierre de Perrugin.

A la république de Genève, un tableau un peu endommagé, représentant Vénus, qui ayant fait force infidélités à plusieurs amans distingués, finit par se marier avec Vulcain, le plus laid des dieux, et le plus mal en jambes. -- De Sesso Ferrato.

Au roi de Sardaigne, un tableau représentant les Troyens occupés à recevoir le cheval de bois dans leurs murs. -- De Léonard de Vinci.

De plus, je donne à titre de legs les statues suivantes :

La folie à Venise. -- La témérité aux Français. -- La constance aux Allemands. -- La mauvaise foi aux Sardes. -- La fidélité aux Hongrois. --- La frénésie aux Cispadans. -- L'insuffisance à la Toscane. --- La fermeté au Pape. -- L'ambiguité au roi de Naples. -- La terreur panique au duc de Modène. -- La cœcité aux Génois. -- L'indifférence au duc de Parme.

Je laisse ma lagune (1) pour le tombeau des Français ; mon nom je le laisse pour l'épouvante des ennemis de la cité-mère de l'Italie ; et mon portrait à tous les princes Italiens, pour qu'il apprennent à vivre avec courage, et à terminer glorieusement sous les armes, une vie qui fait le déshonneur du siècle présent, et qui sera la risée de l'avenir.

---

(1) Les marais du Mincio.

De la vertu, chacun fait un image,
C'est un bon mot, il trompe les humains.

Ne pourroit-on pas dans ces vers d'un poëte célébre, substituer le mot victoire, à celui vertu; il est incontestable que cette expression pompeuse enflamme plus l'imagination, exaspere plus la tête etényvre plus l'amour propre de l'homme que le mot sec, vertu. La victoire emporte avec elle, dans l'acception vulgaire, l'idée de satisfaction de toutes les passions qui enflament le cœur humain; la vertu au contraire ne présente qu'une série rébutante de privations. Les hommes ordinaires dans tous les tems ont donc du diriger leurs vœux et leurs efforts de préférence, vers la première. Mais les philosophes ont toujours vu dans ces deux expressions, la même idée répétée, le triomphe des amis du bonheur social sur ses ennemis.

La victoire n'est autre chose pour l'être inexpérimenté, que la destruction d'un grand nombre d'hommes; quelque soit le motif du carnage, le sang coule en torrents; la férocité vocifere; le mot victoire et ce son séduisant propagé par l'erreur, est repété par les échos du monde entier: cependant, si la marche du guerrier n'est pas déterminée par la vertu, nous disons, la vertu d'Helvétius, (l'amour du bien public); si son beaudrier n'a pas été ceint par la main même de la nécessité; si sa patrie ménacée, attaquée, n'a pas elle même armée sa main du fer destructeur; si, au-delà du danger que son pays courroit, il prolonge la destruction et les malheurs des vaincus; si son ambition, son orgueuil ou d'autres passions particulières appésantissent son bras sans besoin sur l'humanité souffrante, le héros devient brigand: la nuance qui les distingue est imperceptible. Alexandre et ce pirate qui le lui dit si énergiquement, étoient inscrits sur la même page; le crime ne devient point vertu par sa multiplicité; Camille versant le sang des Gaulois destructeurs de sa patrie, et qui assiégeoient la liberté Romaine dans le Capitole, fut un être vertueux, un héros. César vainqueur du monde qu'il dévasta et enchaîna par ambition auroit été un monstre, quand il n'auroit pás immolé à son orgeuil, Pompée son malheureux beau-père.

Mais ce mot dont on fait tant d'abus, la victoire, ne peut-elle donc orner que la tête du guerrier qui oppose sa poitrine au fer ennemi, et dont la main hardie, adroite, heureuse ou téméraire s'est teinte de sang humain ; les lauriers d'Apollon, ne valent-ils pas ceux de Mars. L'Olympe ne préféra-t-il pas l'olivier de Minerve au cheval de Neptune. Les victoires de Solon, de Socrate, de Demosthènes, de Sophocle, sur l'anarchie, la superstition, la barbarie et l'ignorance, n'illustrèrent-t-elles pas autant Athènes que les batailles d'Alcibiade et de Témistocles ; Lycurgue fut-il moins le héros de Sparte que Léonidas ; le triomphe de Ciceron sur Catilina dans Rome même, ne fut-il pas plus éclatant que celui du guerrier qui le défit en bataille rangée hors les murs de la ville ?

Les guerriers naissent de la confusion et du choc des passions dans les différentes époques des sociétés ; les peuples les plus barbares comme les plus civilisés ont eu des guerriers fameux ; mais les peuples civilisés, seuls dans le calme de la paix, ont produit les sages et les savans. La rivalité de Londres et de Paris, comme jadis celle de Rome et de Carthage, vient d'ensanglanter l'Europe entière, elle a fait franchir les Alpes, par des armées formidables, un nouvel Annibal est aux portes de Rome ; mais si nous refléchissons que ce même Annibal qui fit trembler Rome, ne pût sauver Carthage ébranlée, déchirée, attenuée par les factions ; nous désirerons dans l'intérieur de notre patrie, d'autres victoires.

Le citoyen qui, le poignard jacobin sur le cœur, a le courage de s'écrier comme l'immortel d'Assas, sous les bayonnettes ennemies, *feu Auvergne, ce sont les ennemis*, est un héros. Que tout le monde prête une oreille attentive ; si les chiens de la citadelle dorment, que les cris des oyes éveillent les Français assoupis et fassent vouer à l'infamie, les gardiens en défaut.

Il eût sauvé Carthage, celui qui auroit arraché au factieux Hannon, le masque de l'hypocrisie ; qu'il eût bien servi la patrie celui dont l'héroïque dévouement auroit forcé les trésoriers publics de rendre compte des finances ; il eût été surtout étonnant, celui-là dont l'éloquence patriotique auroit découvert et confondu les

manœuvres d'une partie du sénat, qui empêcha constamment, pendant 17 ans, le général Africain de recevoir les sommes qu'il attendoit.

Ah ! Qu'il eut mérité de la France, celui qui auroit deviné Robespierre, celui dont l'œil méditatif, attentif auroit percé dans l'antre jacobite, en auroit dévoilé les horreurs à ses concitoyens ! Que d'innocens ! Que d'êtres précieux par leurs talens, leurs lumières et leurs vertus, illustreroient encore et consoleroient la France ! Mais ils ne seront pas moins les objets de la reconnoissance et de la vénération publique. Ceux qui déchireront les haillons patriotiques dont ses sectaires voilent leurs lépres révolutionnaires ; non, non, l'amnistie n'est point une piscine miraculeuse ; elle ne guérit point les plaies invétérées ; d'ailleurs la gangrenne est au cœur : voyez déjà comme les portes des cachots se reparent, comme les tranchans des guillotines se dérouillent. Ah ! Français, Français, pourriez-vous donner votre confiance à ceux qui sont encore sanglans du meurtre de leurs frères, de ces hommes qui, la calomnie, la fureur et le blasphème à la bouche, bravent la probité qu'ils persécutent et le ciel qu'ils fatiguent!

Notre correspondant d'Alençon nous mande que la gentille Eugenie Fremont, nymphe sagienne, que Fessier évêque de l'édition révolutionnaire avoit cédé à un de ses vice-gérens, poursuit son ecclésiastique, époux en divorce, pour cause de *comptabilité* ; cause qui n'a pas été prévue dans le code. Le saint homme à ce que l'on prétend, comme le roi prophête, quoiqu'il n'ait pas de harpe, frédonne des airs sur la barbe d'Aaron, etc.. Ce martyre de chasteté s'écrie aussi par fois ; *non est sanitas in carne meá*. Malheureux prêtres vous les aviez pourtant prises à l'épreuve.

Notre nouveau clergé, dans son bon Jurement,
Avoit enveloppé d'abord certain mystère :
Le voile déchiré, le crime est sacrement,
Le divorce béni, fait chérir l'adultère.

L'amazone Europe, devenue marâtre pour ses enfans mâles, alloit accoucher d'une huitième république de celle de Turin ; mais comme il falloit sacrifier pour faire un sort à l'enfant à naître, son frère aîné, on avoit fait venir force chirurgiens ; heureusement leurs préparatifs tumultueux et indiscrets ont effrayé avant l'opération, et ont occasionné une commotion dans tous les membres, et irrité le genre nerveux au point que la malade a eu une fausse couche. Les chirurgiens, pour éviter les suites de la frénésie, ont couru à la naissance de la république Romaine ; on craint bien que ce malheureux événement ne tue, avant leur naissance, la république Napolitaine et celle de Berlin.

ANNONCE.

Le public est prévenu que la Verrerie de Montmirail, département de la Sarthe, connue favorablement par la beauté du cristal, et sa belle fabrique de Verrerie de toute espèce, est actuellement en activité. Les citoyens qui désireront faire des emplettes, ou spéculer en cette partie de commerce, peuvent s'y présenter. Ils auront toute espèce de verres à juste prix.

Prix des Marchandises.

Mandat.. 1 l 5s. 1 l 4s, 9d,	Eau-de-vie 22 dégrés 365l.
.... 1 l 5s, 6d.	Huile d'olive.... 1 l 7s.
Le cours du Directoire est	Sucre d'Hambourg. 2 l 4s.
.... 1 l 5s.	Sucre d'Orleans..... 2l.
Café S. Domingue 1 l 5s 16d.	Savon de Mars. 1 l 1s 6d.
Esprit......, 3/6. 460l.	Chandelle........ 13s.

Créton, Maudet, Rédact.^s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, est de 4 livres pour la Ville, et 5 livres pour tous les Départemens, franc de port*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 12 Ventôse, an 5. (2 *Mars* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Les administrateurs d'Auxerre viennent de rouvrir le club, sous prétexte de faire lire au peuple, non pas les recits des 2 et 3 septembre, des noyades de Nantes, de la glacière d'Avignon, des égorgemens et mitraillement de Lion, des guillotinages d'Arras, et des cent mille et cent mille horreurs qui ont à toujours gravé, dans les annales de la perversité humaine, le nom français, du burin de l'infamie : vous croirez peut-être qu'on va lui détailler l'attent t nouveau du décemvirat à l'époque fameuse du 9 thermidor, qu'on va lui apprécier l'énergie du réveil de la représentation nationale depuis long-tems assoupie et terrorifiée, qu'on va lui peindre le danger qu'a couru la chose publique dernièrement ; non ! Va-t-on lui décrire l'attaque du camp de Grenelle, lui montrer la poitrine de ses braves défenseurs opposés aux poignards jacobins ;

rien de tout cela ; on va donc lui lire le rapport des séances de la haute cour nationale de Vendôme, pour lui donner une idée précise des vues du patriote Babœuf et compagnie exclusive ! Non, non. Il s'agit bien de cela ; on va l'occuper de la conjuration *à futuro*, Lavillernois, Brottier, Poli, etc., et on va leur trouver dans chaque ville des complices, *à futuro* ; on va tacher d'irriter le peuple contre eux, de le précipiter sur leurs propriétés, et de les faire piller *à præsente*, peut-être même les rembastiller, les déporter, les tuer; qui sait les chances du commerce? Robespierre avant de devenir un négociant de sang humain, avoit commencé par le commerce de détail.

Par cette tactique, les Anarchistes se proposent un triple but : avec les dépouilles des victimes, ils esperent payer leurs complices; sous le nom de Royaliste, ils proscriront tout ce qui conservera quelque moralité ; et en fixant l'œil avide et inexpérimenté, inexpérimentable de la multitude sur des êtres fantastiques, sur des marionnetes, ils l'empêcheront de pénétrer derrière la toille et d'y voir les vrais conjurés, aiguisant leurs poignards et préparant leurs poisons.

A Bruxelles, l'autorité civile et l'autorité militaire sont aux prises par un double abus d'autorité. Le général Salm a eu un tort, car l'autorité militaire que la patrie lui confie, ne peut être tourné contre les autorités civiles, même délirantes. Toute la France peut donc lui adresser des reproches, excepté les administrateurs de Bruxelles qui, dépositaires du pacte social, l'ont violé et par leur conduite scandaleuse ont soulevé l'indignation d'un loyal militaire, et l'ont forcé de suivre leur exemple : en tout cas, il n'a manqué que dans les formes ; il a, d'accord avec le ministre, fait jouer une pièce dont la loi autorise la représentation, (*le souper des jacobins*), et retabli l'ordre que la défense itérative de l'administration attentant à la loi et à la décision du ministre, avoit troublé.

Francais! Tout cela tient à l'approche des assemblées primaires, le pouvoir est pour vos gouvernans comme le plaisir pour les belles et la crême pour le chat ; quand on a touché au pot on veut y tenir : l'opinion anti-anarchique se prononce trop ; le retour des français à la religion, à la vertu, à l'humanité, est trop sensible, ses regrets pour la perte des sciences et des arts, sont trop cuisans et trop exprimés, pour que les auteurs de nos maux

puissent espérer d'être perpétués dans le pouvoir par ceux qui desirent sincèrement le retour de l'ordre.

Il ne reste donc plus à vos satrapes, à vos Pachas, d'autres moyens que de se jetter dans le parti de la révolte contre Dieu et les hommes, de se placer sous les enseignes sanglantes de l'anarchie, de se jacobiniser. Erostrate aima mieux brûler le temple d'Ephèse, que de rester dans l'oubli. Que d'Erostrates en France!

Nos constitutions seront donc comme les idoles des malheureux Indiens : inutilement nous nous rallierons autour d'elles dans les calamités publiques ; en vain nous lui présenterons le tableau de nos dangers, nous implorerons donc sans fruit son appui et son assistance ; nos fronts courbés humblement dans la poussière, ne pourront donc rien obtenir! Hélas! Le papier sur lequel est tracée l'expression de la volonté publique, comme le bois ou la pierre représentant un être supérieur à la nature humaine, n'a par lui-même ni vertu ni énergie du ministre ; du prêtre dépend l'action de l'idole, ce n'est pas elle qui accepte l'offrande, qui en dispose ; c'est lui.

Le voilà donc arraché à son rocher mobile, cet atroce Bissy ; l'enfer en révolte contre le ciel vient de le réciter ; son antre se rouvre : comme Protée, il va prendre toutes especes de formes, parler toutes les langues, vêtir tous les masques, tous les costumes. Malheureux Français! Souvenez-vous de ce qu'on vous avoit promis, de ce qu'on vous a fait ; rappelez-vous ce que vous avez enduré ; songez à ce que vous souffrez encore ; écoutez les sons éloquens qui percent les tombeaux de vos pères, de vos enfans égorgés ou tués par la misère et la douleur ; voyez leurs ombres plaintives se précipiter entre vous et la caverne exécrable ; est-ce qu'avec la Montagne, les Cartouche, les Mandrin, les Marat, les Collot, et tant d'autres brigands, Catonisés, Socratisés, Aristidisés, Timoléonisés, auroient encore accès à votre oreille? Non, non : comme Aristée, précipitez-vous sur le monstre ; liez-le, et le prestige finira : s'il vous falloit choisir des gardiens pour vos troupeaux, dites-le moi, préféreriez-vous des bouchers amis de la destruction? Non : vous choisiriez des bergers ; vous ne craindriez pas que leur couteau se plongeât dans le cœur des agneaux, dont ils ont soigné et caressé l'enfance. Eh bien, est-il question de renouveller des massacres, de r'ensanglanter le Rhône, la Loire, la Seine, la Scarpe? Prennez, reprennez les acteurs des hi-

reuses tragédies qui ont noyé la France dans les larmes et le sang de ses enfans ; mais si vous voulez consoler, sauver vos concitoyens, fonder le bonheur des débris de votre patrie, donnez votre confiance aux apôtres de l'humanité.

» Chacun, bouche béante, écoutoit là... »

Le Mans. Tout le monde s'attendoit ici de voir, le 9 Ventôse, les Rédacteurs de l'*Espion* aux prises avec le *Chroniqueur*, devant le tribunal de simple police municipale. *bon jour, bon œuvre!* C'étoit le lundi gras, et la farce étoit de Carnaval. Grand nombre de *frères* occupoient les galeries, et attendoient avec une impatience toute jacobine, le triomphe de leur vertueux et discret ami. Le *Chroniqueur* ennuyé d'attendre, et voyant que ses adverses faisoient ailleurs leur carnaval, a demandé contr'eux le jugement par défaut. Le tribunal lui a observé que son assignation n'étoit pas en règle, et définitivement s'est déclaré imcompétent dans cette affaire. *L'ennemi-né du Gouvernement* n'a pas eu le plaisir de voir encore cette fois devant les tribunaux, ses gênans censeurs. S'ils se sont tenus coi, c'est parce que leurs assignations étoient nulles par l'erreur du mois, et non pas du tout parce qu'ils craignoient leur antagoniste. Il peut à présent frapper à une autre boutique de Thémis, et nous faire réassigner. S'il est charitable, comme il affecte de le dire, il enseignera au citoyen Hubert, huissier, la nomenclaure, par série, des modernes' mois, jusqu'à ce qu'il y soit imperturbable comme dans le récit de son *Pater*.

AIR: *des Marseillais.*

Chers partisans de la Chronique,
Le jour de gloire est arrivé!
Et sur l'*Espion* et sur sa clique,
De la loi le glaive est levé. (*Bis.*)
Si Thémis du Jacobinisme
Ne fait triompher le parti,

Anti-chrétiens; suivez Mouphti :
Écrasons le modérantisme !
D'un poignard, mes amis, armons chacun nos mains !
Vengeons, (*Bis.*), les droits sacrés des Frères Jacobins.

Devant moi j'entends qu'on fléchisse,
En tout j'entends être exclusif :
J'ai su braver dame Justice,
Même le Corps législatif,
Et l'*Espion*, *Chouan Libelliste*;
Ose publier mes forfaits !
Dirigeons sur lui tous nos traits :
Qui me déplaît, est royaliste.
D'un poignard, mes amis, armons chacun nos mains !
Vengeons, (*Bis.*), les droits sacrés des Frères Jacobins.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS,

En annonçant la mort d'un ancien chanoine de l'église du Mans, d'un ecclésiastique qui a mérité la confiance de son évêque, comme il avoit celle de ses confrères et des fidèles de sa communion, on s'est permis de s'exprimer ainsi dans le n.° 56 de la *Chronique* de la Sarthe :

» L'abbé Paillé emporte les regrets de quelqes dévotes, et le mépris des hommes qui *pensent*».

Nous ne ferons aucune réflexion sur cette expression, *les hommes qui pensent*. On sait combien elle prête au ridicule ; mais nous dirons que ceux qui, sans abjurer le christianisme, n'ont pas de la religion, les mêmes sentimens que M. Paillé, le plaignissent, il peut paroître ou peu éclairé ou malheureux à leurs yeux, quoique la foi m'en fasse juger autrement. Que ceux qui se croyent philosophes, parce qu'abandonnés à des passions honteuses, ils ont été livrés à un déplorable aveuglement, ne regardassent qu'avec une pitié dédaigneuse, les travaux et les souffrances de ce ministre du culte catholique, je le conçois à regret ; mais, qu'on

le *méprise*, et qu'on ose le consigner dans un écrit public, j'en suis justement indigné. Cette indignation ne nous fera pas oublier cependant, ce que nous nous devons à nous mêmes. Nous n'imiterons pas l'auteur de la Chronique, dans la légereté avec laquelle il répand le blâme ou la louange. Nous espérons que, mieux instruit et devenu juge plus impartial des évenemens de la révolution, il reconnoîtra ses torts : ils sont nombreux ; ils sont trop récens pour qu'il ait le courage de se les avouer à présent. Nous le prions seulement d'examiner, dans un moment de calme, si la persécution élevée contre la religion catholique en France, n'y a pas plus nui à la cause de la liberté, que les réformes ordonnées dans la discipline ecclésiastique ne pouvoient lui être utile. La constitution prétendue civile du clergé, les sermens de 1791 sont l'œuvre de la plus vile, de la plus coupable intrigue. La faction d'Orléans vouloit multiplier les troubles, prolonger leur durée. En attaquant le clergé, les Orléanistes étoient sûrs d'être sécondés par les acquéreurs des domaines nationaux, et de produire un mouvement général. Les vrais patriotes, et parmi eux, ceux qui avoient le moins de religion, en ont prévu les suites ; mais ils ont vainement cherché à prévenir le mal..... Il ne nous reste plus que l'espérance éloignée de la corriger.

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

QUESTION A RESOUDRE.

Un particulier a mis, avant 1789, son bilan au greffe des Consuls à Orléans. Il a été nommé en 1791, administrateur d'un département, et en 1792, membre de la convention. Il est resté dans le corps législatif, et comme il présume en devoir sortir cette année, il a chargé ses amis de le faire nommer à la présidence d'une assemblée municipale. La constitution ne s'oppose-t-elle pas aux prétentions de ce galant homme qui s'est fort distingué par le zèle jacobin avec lequel il a conduit vers un de nos ports, un convoi de prêtres déportables. Il a été peu rémarqué dans l'assemblée, soit conventionnelle, soit législative. Placé au centre, il a été assez adroit pour se ménager entre les deux partis ; mais il n'en a que mieux

fait ses affaires, et il s'est utilement intéressé dans quelques opérations de commerce, qui ont été meilleures pour lui que pour ses associés.

Paris, le 16 Février.

On s'assemble devant les boutiques de marchands d'estampes, pour admirer deux gravures en exposition. L'une représente un homme d'environ trente ans, dont la figure est très-commune. On a placé cette estampe en regard avec la fille de Louis XVI, et elle semble en faire le pendant. La tête de cet homme est enveloppée d'un mouchoir blanc; son bras est en écharpe; il a un médaillon dont le fond est orné de fleurs-de-lys, et les boutons de son habit portent les mêmes fleurs. On n'a point inscrit le nom de l'individu; mais une *Charette*, en bas relief, au bas du portrait, annonce sans détour que c'est celui de Charette, chef des vendéens, fusillé à Nantes.

L'autre gravure représente un tombeau placé dans un élysée. Au-dessus est la figure de Louis XVI; sur le tombeau est écrit: *à la postériré*; et au bas: *Louis XVI assassiné le 21 janvier.*

(*Extrait des Annales de la république.*)

L'auteur de ces estampes a mis en œuvre tout son talent pour donner à ces deux figures l'expression la plus intéressante.

Aujourd'hui on crioit dans les rues: *Les cinq cochons sont gras, il faut les changer.* Ce pamphlet incendiaire est sorti des presses jacobites, comme tous ceux qui l'ont précédé; ce qui le prouve, c'est que les députés montagnards crient beaucoup, depuis quelques jours, contre les journaux, ils n'ont rien dit des brochures séditieuses qui remplissent les carrefours.

Il paroît que toutes les forces des puissances belligérantes vont se porter en Italie, où les regards et les espérances de l'Europe les ont déja précédés. Il ne restera que vingt-mille Autrichiens sur le Haut-Rhin. Les frontières de l'Allemagne seront gardées par des milices. On a égale-

ment tiré beaucoup de troupes des armées de la Moselle et du Rhin, pour les faire marcher au delà des Alpes. L'archiduc Charles a passé à Scafhouse le 4 février; il a continué le 5 sa route pour Vienne, où il doit être arrivé le 7 ou le 8; on croit qu'il se rendra delà en Italie.

Puisaye vient d'être arrêté à Laval; on lui a pris, dit-on, force papiers. Ce M. de Puisaye seroit-il un de ces grands coupables pour lesquels on sollicite en ce moment, du conseil des cinq-cents, une loi de grace, s'ils veulent dévoiler une grande machination? Liera-t-on encore cette arrestation à l'affaire des détenus au Temple, et fera-t-on de Puisaye, comme du terroriste Poly, un co-accusé? Alors ce procès pourroit bien, comme celui de Vendôme, franchir ce siécle.

AVIS.

Jousseaulme, maître d'écriture et Arithméticien, prévient ses concitoyens qu'il va former une classe d'écriture dans la ci-devant maison des Ursules; il y donnera des leçons deux fois le jour: le matin, depuis neuf heures jusqu'à onze, et l'après-midi depuis deux heures jusqu'à quatre. Il y enseignera aussi l'Arihmétique et les changes etrangers, ainsi que tous les calculs relatifs au commerce.

Il ouvrira sa classe, le lundi 12 mars (v. s.), ou 22 ventôse, et donnera également des leçons en ville.

Il prévient aussi les Jeunes-Gens qui se destinent au commerce, qu'il enseigne la tenue des livres, en simple et double partie, d'une manière très-facile et trés-succincte, et qu'il leur donnera les premières notions du commerce.

JOUSSEAULME.

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, est de 4 livres pour la Ville, et 5 livres pour tous les Départemens, franc de port.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 15 Ventôse, an 5. (5 *Mars* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Non capit aquila muscas. De minimis non curat Prætor. Tels étoient les *rebus* de ces Romains se disant républicains ; nous, républicains français, qui ne sommes pas négatifs, nous disons : *aquila capit muscas. De minimis curat Prætor.*

Un receveur de district est dénoncé par le rédacteur de la Gazette française dépositaire d'une quintuple délation signée ; il l'accuse d'avoir volé vingt-cinq mille livres à la république ; le rédacteur de la Chronique de la Sarthe, répéte la même dénonciation ; un commissaire est envoyé, et le fait avéré: il n'eût pas échappé, à Rome, aux tribuns du peuple ; en France, il n'avoit rien à redouter. L'accusateur, excusateur public, cependant, pour calmer l'indignation publique, et réparer le vuide du trésor national, fait mettre en accusation deux malheureux

imprimeurs qui avoient commencé une seconde édition d'une brochure exposée, depuis trois ans, sur toutes les boutiques de Paris, de l'oraison funèbre de Louis XVI. *Capit aquila muscas.*

Un élégant homme d'affaire en fraude de la république, falsifie des quittances, altère des chiffres ; un directeur de l'enregistrement le dénonce ; il eût été perdu, s'il avoit été découvert par les Ediles, si un Préteur eût été son juge. Les Français sont plus indulgens que les Romains, *fugit, evasit, erupit.* Il ne faut pas cependant que l'impunité soit absolue, on accuse et condamne à la détention et à une amende, un tireur et une tireuse de cartes, pour avoir reçu, le premier, 24 sous, et la dernière, 6 : *de minimis curat Prætor.*

L'administration fait proposer à une citoyenne, le prix de la location de ses appartemens occupés depuis longtems par un militaire, ayant bureau ; elle repond qu'elle a servi sa patrie, que sa récompense est dans son cœur, et qu'elle n'en veut pas d'autre. Quelque tems après, elle désire que son hôte et ses bureaux soient changés de logement, à sa demande, on objecte une location, un payement fait par la république ; on lui exhibe la quittance du payement fait à son homme d'affaires : le payement est nié, la pièce produite et reconnue fausse[1], le faussaire est impuni. A Rome, il eût été condamné aux mines, peut-être même précipité de la roche Tarpéïenne. En France, il faut une victime, comme à Rome, il n'y a dans les deux républiques de différence, que le choix ; il s'en trouvera une : un malheureux soupçonné d'être prêtre, gémit, depuis neuf mois dans les prisons ; depuis neuf mois, il sollicite envain la grâce d'être jugé. En dernière analyse, on lui refuse la liberté, sous le prétexte que, lors de son arrestation, il étoit porteur d'un faux passeport. *Capit aquila muscas.*

Tous ceux qui ont été accusés de ce délit ont été, par le tribunal criminel, mis en liberté ; un seul a été condamné, et le jugement a été cassé ; il en est d'un faux passeport comme d'une fausse clef qui seroit fabriquée pour s'évader de la prison ; dans l'un et l'autre cas, dès qu'il n'y a pas intention de nuire à autrui, et de lui ravir sa propriété, la loi absout. Il est vrai que les fripons et les faussaires se multiplient d'une manière effrayante ; mais, que faire ? Ils sont tous jacobins ? d'ailleurs, qu'importe au peuple, on lui doit une vic-

time ; on prend en expiation de leurs forfaits , un chrétien , duquel on dit , comme de son maître , *opportet unum pati pro populo.*

La belle Carita Condorcet , à la gorge fameuse , recevant un jour des reproches de ce qu'elle déroboit , par une triple cloison , aux regards , ce qu'elle étaloit quelque temps auparavant avec tant de complaisance , repondit, en pinçant le bec : *les élections sont terminées* : de même on vous répondroit , inquisiteurs inconséquens, si vous questionniez : » les élections vont commencer, attendez qu'elles soient formées , et si nous sommes réélus , vous verrez nos poitrines se reclôre , la justice et l'egalité revenir à l'ordre du jour». *Cum Romanus eris , Romano vivito more. Cum Jacobini sumus , Jacobinismo vivimus more.* Tout cela n'aura qu'un tems , les élections. (*Et va-t-en voir s'ils viennent , Jean , Jean , va-t-en voir s'ils viennent.*)

Il y a au moins cette ressemblance entre les républiques anciennes et la nôtre , que leurs sages pourroient , s'ils ressuscitoient parmi nous , répéter : » les loix sont des toiles d'araignées , les petites mouches s'y prennent ; les grosses passent à travers ».

Nous n'avons pas parlé de ce fournisseur infidèle ; il y auroit de l'inconséquence : le nombre de ses complices l'arracha, l'an dernier , au conseil militaire , et lui assura l'impunité ; quelques volontaires pour des drogues furent punis : voilà comme dans le monde , il n'y a rien de perdu.

VARIÉTÉS.

Francais , plus le jour libérateur des assemblées primaires approche , plus vous devez redoubler de prévoyance , pour faire échouer tous les complots liberticides. Les bourreaux qui ont déchiré le sein de la patrie, frissonnent à l'idée seule de la souveraiueté du peuple. La séduction , l'intrigue , la calomnie , la proscription , rien ne sera oublié , pour tromper ou épouvanter l'homme sensible et vertueux qui se présentera dans ces augustes assemblées. Forts de vos droits et de votre conscience pure , bravez tous les dangers , faites-vous un dévoir sacré de vous rendre là , où vos intérêts les plus chers et la voix puissante de la patrie vous appelent. Envain

le despotisme chercheroit à vous glacer d'effroi ; envain quelques criminels s'agiteroient encore : regardez-les en face. Montrez-vous constans et fermes, et bientôt leur audace se changera en lâcheté. La providence qui veille au salut de la France, vous offre les moyens de vous purifier par des choix avoués de la raison et de la justice, de rejetter sur la horde jacobite, l'opprobre et le malheur, dont vous fûtes trop long-tems la proie ; profitez de ces heureux momens : l'occasion est belle et favorable ; semblable à une fleur, un rien la flétrit ; si vous perdiez vos droits, demain vous seriez le jouet de la tyrannie ; demain vous seriez le plus vil comme le plus malheureux des peuples. O Français, pour opérer cette régénération salutaire, composer l'intérêt général de tous les intérêts privés, oubliez généreusement les injures personnelles, et par des sacrifices mutuels, arrachez toutes les hayes de division qui pourroient s'élever : pardonnez à l'erreur, mais jamais au crime, ni à la perfidie. Assez et trop long-tems vous avez été fatigués par des tourmentes révolutionnaires ; il est tems enfin que le calme et la paix succèdent à l'orage politique. Que la sagesse préside à vos choix : qu'un noble désintéressement dégagé des passions sordides, préfére les hommes probes, vertuex et à caractère. Au nom de vos fortunes, au nom de votre existence et de celle de vos familles, hâtez-vous de nommer des électeurs propriétaires qui, à l'amour de la patrie, unissent le courage qui sait tout entreprendre, et la générosité qui sait tout dédaigner : vous ne les trouverez pas dans ces infâmes Protées de révolution, qui tournent avec le vent de la faveur, à la suite de tous les partis qui se forment, et qui ont eu l'art d'aggrandir leur cahmp, en feignant de pleurer sur nos misères.

Vous ne les trouverez pas parmi ces hommes qui, jadis sans cesse aux tribunes populaires, jouoient les importans, et qui maintenant serrent avec le même empressement la main d'un fripon et d'un honnête homme ; qui n'ont point d'opinion à eux ; qui approuvent indifféremment le bien et le mal.

Vous les trouverez dans ces hommes qui, satisfaits d'un modique héritage, constamment fermes dans leurs principes, n'ayant point, dans cette révolution, quitté la route que leur conscience leur avoit tracée, et qui, dans ces jours de deuil et de carnage, où l'homme de bien ne doit ni commander ni obéir, ont préféré leur

honorrable obscurité, à une autorité honteuse ou à une servitude plus honteuse encore. Enfin vous les trouverez, ces électeurs si precieux au bonheur public, dans ceux qui ont fortement lutté et luttent encore, non sans danger, contre les sectateurs de l'anarchie qui s'acharnent à briser l'arche constitutionnelle, contre les horribles suppôts de Robespierre qui, dans ce moment encore, agitent et lançent les serpens de la discorde, à dessein de rétablir, sur des monceaux de cadavres, le règne du brigandage et de la terreur.

Le jacobin Charlier, malgré l'inviolabilité législative, vient de rendre justice à la France, et sans le secours de Samson, il est allé rejoindre Chalier et Carrier, ses dignes émules. Courage, anarchistes! suivez donc les bons exemples comme les mauvais; il y a apparence que ce malheureux avoit eu envie d'assassiner le ministre Cochon, car il s'étoit présenté chez lui quelques instans avant son exécution; la direction du pistolet a changé dans un moment: il est donc vrai de dire que du mal au bien, l'intervale est bien étroit quelquefois.

Le bourreau d'autrefois et tout autre manoeuvre,
Commencoient leur métier par un parfait labeur:
Comme tout est changé! Charlier législateur,
En brûlaut son cerveau, finit par son chef-d'oeuvre.

Le bourreau de Lion extermina Chalier,
Le Parisien Samson tua son rival Carrier:
Qui donc pourra rimer le Jacobin Charlier!
Lui-même, il s'est occis. Ciel, que ce soit Chesnier!

On écrit de Vitré (département d'Isle et Vilaines), que cinq militaires revenant d'escorter la diligence, sur la route de la Gravelle, ont été égorgés dans la forêt du Pertre, par une bande de vingt-cinq à trente brigands bien armés.

-- Le courrier de Marseille a Lyon, à été arrêté par seize hommes, entre Pierre - Latte et la Palu. On l'a volé, et on a éventré une partie des dépêches. Les deux gendarmes qui l'escortoient ont fui, après avoir tiré leurs coups de pistolets.

-- On parle de trois ou quatre vigoureux soufflets au moins, reçus par Chénier, dans les couloirs du théâtre de la république, en présence de madame de la Bouchardière, sa bonne amie ; on dit même à cause d'elle. L'embarras du public est de savoir si le citoyen Chénier a reçu lesdits soufflets comme poëte calomniateur, ou comme représentant du peuple, ou enfin si ce sont des soufflets fraternels.

-- On annonce, et c'est la *Sentinelle* qui le publie, que madame Tallien doit avoir quitté la maison de son mari pour demander le divorce.

-- Les horreurs qui ont eu lieu à Avignon, ont été répétées à Nantes. Partout les bourreaux sont prêts pour exécuter les ordres de messieurs........

Le général Willot est parti de Marseille pour se rendre à Avignon ; il n'a amené avec lui que 12 hommes, parceque la situation de Marseille ne permet pas d'affoiblir la garnison. Heureux pays! Un grand nombre des assassins ont été arrêtés, d'autres sont en fuite. Qu'ils restent. Depuis si long-tems on les protége, que leur crainte est une injure pour leurs protecteurs. Ils ont assassiné, rien de plus juste, pourvu que ce soit par patriotisme ; ils ont violé les loix, c'est dans l'ordre ; les loix ne sont mises en avant que pour leurrer les honnêtes gens d'un espoir qui les empêche d'essayer leurs forces.

(*Extrait de la Gazetre Universelle.*)

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS,

Le génie malfaisant de cette commune veut persuader au public que j'ai abandonné les fonctions honorables

de défenseur officieux et de ministre de la parole, pour m'ériger en directeur de spectacle. Je suis trop ami de la liberté civile, pour cesser d'en être le soutien. Je suis donc obligé de sortir, pour un instant, de mon caractère, pour démentir ce délateur effronté, l'écho du cri de ralliement des méchants, des perturbateurs, des sots et des dupes. Une fois démenti sur ce fait, je laisserai mugir cette bête sale et grossière, dans son cloaque démagogique. Le tems en fera justice.

Salut et Fraternité.

Oui, B....... autrefois, j'ai corrigé le vice ;
Au tribunal chrétien : sous tes traits au barreau ;
Je l'ai fait détester : s'il faut sur le treteau,
Déjouer l'intrigant, demasquer l'artifice,
Je suis à ta poursuite : enfin si la justice
Te destine au gibet, j'applaudis au bourreau.

Par l'abbé Ch.........

Paris, le 29 Février.

Le commissaire ordonnateur de l'armée d'Italie a été assassiné par les paysans de la Romagne ; il est mort à Reggio. Cela prouve que nous n'avons pas d'amis parmi les Italiens.

Il n'est point de général qui ait fait tant de bruit en Europe que le général Mack ; il reparoît sur la scène, et les lettres du Tirol annoncent qu'il doit remplacer le géneral Davidovich.

-- On fait tous les jours de nouvelles arrestations pour la conspiration *Malo* : on cite madame de Soucy parmi les personnes arrêtées.

-- Le directoire a reçu hier les drapaux présentés au nom de l'armée d'Italie, par le brave Augereau ; de superbes discours ont été prononcés de part et d'autre contre les royalistes et les calomniateurs ; la cérémonie a été très-brillante.

(*Extrait de la Quotidienne.*)

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de LALOI. *Séance du* 10 *Ventôse.*

Un secrétaire fait lecture d'une lettre du citoyen Dubignon (d'Ille et Villaine,) ex-constitutionnel, et membre du conseil des Cinq-Cents, par laquelle il prie le conseil d'agréer sa démission.

Mention au procès-verbal et renvoi à la commission des inspecteurs.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de POULAIN-GRANDPRÉ.

Séance du 10 *Ventôse.*

Le conseil discute la résolution du 23 nivôse sur les poudres et salpêtres. Fourcroy défend le systême des nitrières artificielles, et répond aux objections qui furent faites par Imbert et Porclier. La discussion sera continuée dans la séance de demain.

ERRATA du N.° 30.

Page 245, au lieu de Lavillernois, *lisez Lavilharnoi.* Idem, ligne 26, au lieu de tourné, *lisez tournée.*

Page 246, ligne 18, le point et virgule qui se trouve après le mot *ministre*, doit être avant. Idem, ligne 22, au lieu de Bissy, *lisez Cysiphe.* Même ligne, au lieu de réciter, *lisez éructer.* Même page, ligne 26, au lieu qu'avec la montague, *lisez les la Montagne.*

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, est de 4 livres pour la Ville, et 5 livres pour tous les Départemens, franc de port.*

(N.° 32.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 19 Ventôse, an 5. (*9 Mars* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

Département de la Sarthe.

Du Mans. L'abbé Ch***** si horriblement attaqué dans son honneur par le citoyen Bazin, chroniqueur de la Sarthe, notamment dans son n.° 70, ne peut plus se borner au simple mépris qu'on réserve ordinairement pour réponse aux sorties dégoutantes de sa rage jacobite. Il est un dégré marqué par la délicatesse, où le silence du mépris cesse de suffire : c'est bien assurément quand des anecdotes infamantes sont citées comme faits incontestables, et lorsque le délateur semble nanti de preuves à l'appui de ses injurieux dires. Ne pas répliquer en pareil cas, ne pas traîner son détracteur devant les organes de la justice, pour en obtenir une publique et marquante reparation, c'est avouer son déshonneur, sa foiblesse et les crimes imputés. Ainsi, l'abbé Ch*** qu'on conçoit aisément être l'abbé Charpentier, demeurera

suspect aux gens de bien, douteux dans son honneur, incertain dans sa probité, jusqu'à ce qu'il ait réduit son antagoniste, à confesser publiquement que c'est à tort, sans preuves et par malignité, qu'il l'a peint dans sa Chronique, comme un escroc, comme un voleur fieffé, *de droit* jadis destiné au gibet, encore un prêtre criminel et outré libertin ; comme un crapuleur vivant dans le crime avec une *paysanne* insolemment déclarée être ou sa nièce ou sa cousine ; enfin, comme un lâche forcéné que l'horreur de sa conduite a porté au suicide d'intention, et qu'il n'a pu consommer que par l'heureuse intervention de sa mère qui l'a décroché de sa potence. Croyez, citoyen Charpentier, que les gens probes sont jaloux de leur réputation, et que ce seroit réellement la compromettre, que de supporter la société d'un homme aussi atrocement insulté dans son honneur ; vous seriez, encore plus méprisable que votre diffamateur qui ne peut lui-même tenir contre nos traits, et qui va risquer les chances d'un jugement qui pourra aller loin. Si donc vous méprisez assez le Chroniqueur pour lui prouver par-tout qu'il est plus que méprisable, commencez d'abord par justifier devant le public, dans les tribunaux, l'estime que votre conduite sociale et politique vous a méritée dans cette commune. Les honnêtes-gens savent comment vous vous vous êtes comporté ici, mais on ne sait pas comment vous avez agi ailleurs. Nécessairementil faut, pour vous assurer à jamais leur estime et leur amitié, prouver à vos concitoyens que le Chroniqueur ne déroge point au méchant caractère qu'on lui connoît, et qui est celui d'un jacobin à qui il ne reste que les ressources quelquefois dangereuses de la calomnie ; il faut qu'on sache à présent, s'il est vrai que vous fûtes jadis un scélérat consommé, tel enfin qu'on doive raisonnablement et pour toujours se défier de votre loyauté et de vos principes, ou si seulement on n'a qu'à vous reprocher quelques erreurs depuis long-tems reparées, et tout-à-fait excusées par la vertu toujours clémente et chrétiennement charitable.

Les Nuances.

Du blanc qui est la réunion de toutes les couleurs, au noir qui en est l'absence, les savans ont fixé sept intermédiaires principaux, sous le nom de couleurs primitives qui, dans les intervalles qui les séparent et les

réunissent, forment elles-mêmes des intermédiaires infinis sous la dénomination de nuances. L'immortel Neuton, dans sa théorie des sons, a établi le même mode de division, de réunion et de modification, ses sept tons principaux se subdivisent également.

Pourquoi philosophes, législateurs, publicistes, historiens, moralistes et orateurs français ou étrangers, anciens ou modernes, qui que vous soyez, en un mot, vous tous qui vous vous êtes érigés en précepteurs du genre humain; n'avez-vous pas, sur l'enclume de la philosophie, applati de larges tables d'airain? Pourquoi, avec le burin de l'énergie, n'y avoir pas divisé également, par des intervalles certaines et déterminées, l'espace qui se trouve entre la vertu et le crime? Pourquoi n'avoir pas tracé les divisions subsidiaires et légerement esquissé, enfin, ces affections éphémeres, dont le caractère incertain est, en quelque façon, le point de réunion de la vertu au vice?

Il mériteroit cependant bien de son pays, celui qui arracheroit au vulgaire le bandeau de l'erreur, celui qui délivreroit le peuple de cette cœcité cruelle et volontaire, qui, réduisant ses sensations à l'ouie, le met à la merci de ces Cyrennes politiques dont les sons trompeurs ne l'ont séduit, enchanté, entraîné dans leur gouffre que pour l'y dévorer.

Sans doute le champ est vaste, la carrière est immense; mais plus l'entreprise est longue, pénible et périlleuse, plus l'âme l'aggrandit à son entrée, plus le génie s'électrise en y marchant, et plus enfin le cœur se dilate à chaque essai, dans l'espoir du succès.

Déterminez-nous les intermédiaires entre le fameux Amphion, qui, par les doux charmes de son éloquence, réunit en société des peuples barbares, bâtit la fameuse ville de Thêbes, et fonda un temple indestructible à la félicité publique, dans un pays où il étoit étranger, et cet étonnant Mirabeau qui avoit les mêmes dons du ciel, les consacra aux malheurs de son siècle et de sa patrie, rompit toutes les digues sociales qui suspendoient sur la tête des vertus, des sciences et des talents, l'océan populaire?

Alexandre, Tamerlan, Tamas, Konlikam, Gengiskam, Charles XII et tant d'autres monstres auroient voulu arracher de l'histoire de leur vie, les pages qui

n'étoient pas ensanglantées par le massacre d'une infinité de victimes. Titus, Louis XII et bien d'autres maîtres des destinées de leurs semblables, versoient, le soir, des larmes quand, pendant le jour, ils n'avoient pas étanché celles du malheur, quand ils n'avoient pas fait le bien; différenciez-nous donc. Nommez-nous donc les dégrés par où il faut passer pour franchir l'espace épouvantable qui existe entre la bassesse, l'infamie des premiers, et la sublimité et l'élevation des derniers.

Bethune Sulli raviva le corps politique français, languissant par l'épuisement de ses finances; il substitua l'ordre à la confusion, la vie à la destruction. Nos pères durent la prospérité de leur patrie, à la tête de ce même ami du bon Henri, dont l'épée et le bras puissant avoient tant aidé au vainqueur d'Ivriy, à éteindre les torches de la discorde. Nécker aussi présomptueux et téméraire que Sulli étoit modeste et prudent, aussi ambitieux et fourbe que l'autre étoit simple et vrai, désordonna nos finances, prépara l'échafaud où devoit expirer ce roi confiant qui l'avoit pressé contre son sein : lui-même il alimenta les lampes sépulcrales qui luirent pendant des années dans son cachot : il alluma les torches funebres qui éclairèrent son supplice et celui de sa famille. Marquez-nous donc les différens points sensibles dans l'espace qui éloigne, l'un de l'autre, ces deux hommes à jamais fameux dans les annales du bonheur et du malheur du genre humain.

Les deux frères Larochefoucault refusèrent d'abandonner les barrières de l'église Romaine; Gobet les quitta pour trois cents mille livres, et depuis, pour trois cents mille livres, il foula aux pieds l'image du Christ qu'il avoit fait adorer aux hommes; il fut traîné à l'échafand par les mêmes mains qui avoient fait poignarder les deux frères, le 3 septembre, dans les prisons de Paris : où sont les différents points de transition de la vertu de ceux-ci, aux crimes de celui-là.

Si quelqun veut utiliser ses talens, et résoudre ces problêmes, les questions ne lui manqueront pas, nous le promettons.

VARIÉTÉS.

Sans rien préjuger sur la *couleur* de la dernière cons-

piration, encore moins sur sa réalité. N'est-il pas très-remarquable que, parmi les XXIX articles qui en forment le plan, on n'y trouve pas un seul mot qui nous indique qu'on voulut se servir des prêtres, et de l'ascendant que peut avoir la religion sur l'esprit du peuple ? On y parle bien de s'adresser à certains magistrats, à certains députés, à certains généraux ; mais rien, dans tous les détails du projet, qui nous annonce que l'on dût mettre en avant les ministres du culte catholique, pour en accélérer la réussite. Ces prêtres *contre-révolutionnaires* dont on fait peur aux petits enfans, par des *libelles non moins absurdes qu'atroces* ; ces prêtres si dangéreux et si redoutables, devant lesquels font semblant de trembler ceux mêmes qui ont fait trembler l'Europe, ont tellement paru peu propres au projet de conspiration, qu'il n'en a pas été plus question, que s'ils n'existoient pas ; et ces mêmes hommes que la noire calomnie nous peint sans cesse comme propres à tout, n'ont ici paru bons à rien. Nous n'avions pas besoin de ce dernier exemple, pour prouver que la religion et le ministère sacerdotal, ne sont pas aussi dangereux que les impies voudroient le faire craindre.

Toute la conduite des prêtres fidèles depuis la révolution, prouve invinciblement la vérité de ce principe dont ils sont pénétrés, que leur ministère indépendant des vicissitudes humaines, est plus fort que toutes les révolutions, doit être, par conséquent étranger à toutes les révolutions. Et quand ce ministère auroit été quelquefois compromis dans ces terribles crises, puisque ce sont des hommes qui l'exercent, que pourroit-on en conclure pour le général ? En seroit-il moins vrai que la religion se fond heureusement avec tous les gouvernemens, quels qu'ils soient, et n'en ébranle aucun ? Que, dans tous les tems, elle a fait un devoir à ses enfans de subir le joug des nouvelles puissances, plutôt que de perpétuer les guerres intestines. Malgré ces vérités incontestables, on n'en fait pas moins apparoître ce phantôme réfractaire qui sert d'épouvantail à un peuple toujours trompé et jamais guéri. On n'en a pas moins trouvé toutes prêtes ces calomnieuses dénonciations où on n'a pas même pris la peine de conserver la pudeur de la vraisemblance, tout le mépris pour la justice est devenu une habitude incurable. On n'en a pas moins transformés en manœuvres de prêtres, les propres vexa-

tions des commissaires, (témoin celui de l'administration du Bas-Rhin) qui, la plûspart athées publics et irréligieux fanatiques, sont ici tout-à-la-fois juges, accusateurs et bourreaux.

La belle Cabarus déteste son marché
Fait avec Tallien, elle crie au divorce :
Ne mettons pas le doigt entre l'arbre et l'écorce ;
Il faut qu'on soit puni par où l'on a péché.

Il va s'élever deux grandes contestations : cette fameuse Cabarus, dont le nom en français signifie Gabare; sera-t-elle tenue de rendre, ou simplement de partagér avec son ex-époux, ces diamans de la couronne dont il l'avoit gratifiée, et qu'elle portoit avec tant de faste ? Seront-ils regardés comme propriété *anti-sacramentale*, comme conquêts ou comme gain de survie. Dans toutes les hypothèses, c'est le cas de rappeler le vieux proverbe : *ce qui vient par la flute, s'en retourne par la vielle.* Ce procès donnera bien prise à la malignité ; mais si Tallien pouvoit parvenir à septembriser germinal, le procès se termineroit peut-être avant de naître.

Les Journalistes Parisiens rapportent que le législateur et chroniqueur Chesnier, a été souffleté au théatre; il nie le fait, c'est l'usage, et sourient que c'est une ombre qui a porté sur sa figure; que ce soit celle de son frère, ou toute autre de ses victimes, il en résulte, s'il ne ment pas, que les ombres ont du corps et font du bruit.

Le marché de la paix est conclue entre le Pape et Buonaparte. Sans doute, le général Français aura, par pot-de-vin, moissonné des indulgences pour l'effusion de sang, et les horreurs qui vont souiller l'Italie.

La loi atroce qui privoit les malheureuses dupes de

la voracité et de la perfidie des acquéreurs, de la faculté de faire anéantir les contrats pour lésion d'outre moitié, va être rapportée ; les fripons vont donc être obligés de rendre leurs rapines ou de suppléer la valeur réelle, si les rembourseurs de rentes, ces escrocs qui ont volés aux rentiers les trois quarts de leurs légitimes propriétés, sont assujetis à la loi d'égalité, si les voleurs de biens nationaux sont obligés de verser les justes supplémens du prix de leurs acquêts dans le trésor national à peine de perdre le fond. Ah ! Comme nous allons être riches, comme nos défenseurs vont être habillés, chaussés, nourris, etc. etc.

Des bandits en force et en armée ont été voler et piller un riche laboureur receveur des impositions publiques près des Couches, département de l'Eure, exprès pour avoir occasion d'y laisser tomber une lettre écrite en style jacobite ,avec invitation aux frères opprimés de se réunir, à jour donné, à ceux de Dreux, Verneuil, etc. pour des opérations énergiques. Barras leur directeur, Barras est indiqué pour être leur protecteur. La fourbe de ces scélérats est aussi grossière quelle est noire ; c'est quelque vendémiariste en mémento de la saignée Parisienne, quelques suppos du camp de Grenelle ou quelque agent du citoyen Poncelin, qui font comme cela voler le monde pour le calomnier.

On lit dans une lettre de Botzon, du 18 février, que l'arrivée de l'archiduc Charles à l'armée d'Alvinzi a été signalée par un avantage remporté sur les avant-postes français. L'archiduc est déjà à Trieste.

Les troupes françaises envoyées contre Rome, vont se réunir à celles que commande le général Massena et diriger leurs efforts combinés contre le Tirol.

NOTE,

Pour les vrais amis de la Patrie, et qui est principalement destinée aux Libraires et Directeurs des Postes.

MESSIEURS,

Plaider avec chaleur la cause des personnes injustement

opprimés, les soutenir vigoureusement contre la tyrannie, sous quelque forme qu'elle se présente, attaquer les oppresseurs, jusques dans leurs derniers retranchemens, tel est le but que s'est proposé un ancien militaire, (le ci-devant comte de BARRUEL-BEAUVERT,) auteur des *Actes des Apotres et des Martyrs.* Cette Feuille hebdomadaire paroît tous les Dimanches, et n'a pas moins de 24 pages.

On s'abonne *au Bureau, chez* M. DUMOULIN, *rues Jacob et St. Benoît, hôtel de Dannemarch, à Paris*, en observant d'affranchir *le port* des lettres, paquets et argent.

Le prix de la souscription est de 6 liv. paur trois mois, 11 liv. pour six mois, et 20 liv. pour l'année. On souscrit également chez les Libraires et les Directeurs des postes, à qui la remise d'usage est accordée.

« Cet ouvrage est fait par un homme dont la conscience n'a point encore fléchi devant les événemens, et qui, persuadé que la loi ne peut rien sur les opinions, lui obéit, comme citoyen, mais ne reconnoît pour Juges de sa façon de penser que l'expérience et la postérité ». (Gazette Française du 5 Septembre 1796).

« Il y a quelque tems qu'un homme, dont le patriotisme est fort suspect, par cela seul qu'il se qualifie de *patriote de* 1789, promit au public un *Journal d'opposition.* Jamais une pareille entreprise ne sera bien exécutée par un Jacobin. Ce titre convient mieux à l'*accusateur public de M. Richer de Serizy*, et aux *Lettres à un rentier*, par M. de BARRUEL-BEAUVERT, qui les a continuées, depuis sa nouvelle proscription, sous le titre d'*Actes des Apôtres et des Martyrs.* (Extrait du Journal intitulé *Mes Tablettes*).

Signé DUMOULIN, *Secrétaire.*

P. S. DUMOULIN se charge des commissions en Librairie. On observera d'écrire lisiblement les noms propres et des pays.

TRETON, MAUDET, Rédacteurs.

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, est de 4 livres pour la Ville, et 5 livres pour tous les Départemens, franc de port.*

(N.° 33.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 22 Ventôse, an 5. (*12 Mars* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du Mans. --- Les individus arrêtés à Mayenne comme conspirateurs, et transférés dans les prisons de Laval, sont arrivés ici, mercredi soir, et sont repartis, jeudi matin, pour Tours, où, dit-on, ils doivent être jugés. Pendant leur court séjour ici, ils ont été au sécret. Ils étoient au nombre de treize, neuf hommes et quatre femmes, parmi lesquelles il y en avoit qui étoient très-intéressantes, tant par leur jeunesse, que par leur physique.

-- Il est une circonstance politique, où le mensonge et la calomnie alimentent constamment et efficacement le méchant, c'est quand, dans la confusion de tous les principes élémentaires de la morale, le diffamateur peut impunément, la hache de la destruction à la main, mu-

tiler ses victimes sur les débris des loix, et précipiter les uns et les autres dans les immenses gouffres de l'oubli. Ainsi fut en 1792 et 1793 ; mais dans le calme, dans un gouvernement bazé et organisé, l'imposture souleve l'indignation : elle n'est impunie qu'autant de tems qu'il en faut au foudre des loix, pour acquérir assez d'aliment et de force pour la pulvériser.

Des cinq particuliers de Loué auxquels on avoit expédié charitablement des brevets de chouanisme et d'enroleurs de Louis XVIII, constitués prisonniers, trois sont des vieillards ou gens d'un âge avancé, pères de nombreuse famille, pauvres et manœuvres. Le magistrat leur a, sur-le-champ, donné leur liberté provisoire. Malheureux Français ! persuadez-vous donc que le calomniateur est bien plus lâche et plus meurtrier qu'un empoisonneur.

VARIÉTÉS.

Patriotisme, *Républicanisme* : voilà les deux échasses sur lesquelles des pigmées politiques ont grimpé, il y a huit ans, pour persuader à une multitude aveugle dont l'ouie inexpérimenté les calcula à la hauteur des Solons et des Lycurgues, des Démosthènes et des Marcus-Tullius, qu'ils étoient des géans. Leur marche fut incertaine et vile, la peur de la chûte l'accéléra à un point incalculable, et leur fit, dans leur course, renverser tout ce qu'ils rencontroient.

Ils descendoient à peine à terre, que leurs frêles supports suspendirent en l'air d'autres nains qui joignoient à la sottise, une ambition dévorante et une cupidité insatiable ; les voilà parcourant les ruines des monumens, des arts, des sciences et de toutes les institutions sociales. On les voit agités par la frayeur, piller massacrer, incendier tout ce qui a échappé à la destruction ; dans le délire de la terreur, ils voyent les ombres sortir des tombeaux, ranimer les cadavres, les cendres se rapprocher, se consolider et réformer des corps solides, les colonnes tronquées, les pierres, les poutres éparses se rapprocher et se reconstruire en palais. Cruelle erreur ! tu ensanglantas et dévastas la France. Mais, comme tous les fléaux, tu n'eûs heureusement que quelques instans de durée. Le charlatanisme succédant à la crainte, prétend-t-il encore se géantifier ?

Examinons de près ses bases foibles ; écoutons, apprécions ses sons usés et imposteurs.

Le patriotisme est l'attachement d'un citoyen probe et vertueux à sa patrie, à l'intérêt général, à la chose publique, *rei publicæ*. Cette affection de toute ame noble, élevée, et énergique, est indépendante de la forme du gouvernement. On est patriote à Peckin et à Ispahan, sous le despotisme ; on l'est à Londres, sous un gouvernement mixte ; on l'est en Espagne, sous la monarchie ; on l'est à Rome, sous la théocratie ; on l'est à Venise, sous l'aristocratie ; on l'est à Genève, sous la démocratie, on l'étoit à Athènes, sous la démagogie ; tout citoyen paisible, probe, franc, généreux et sensible, celui qui est bon fils, bon frère, bon père, bon mari, bon ami, est patriote partout : voilà les qualités qui constituent le patriote. Examinons à présent les données qui caractérisent l'ennemi de l'ordre social.

Il n'est point patriote, celui dont l'ambition l'arrache du toît paternel, l'entraîne de désordres en désordres, et lui fait boulverser l'ordre social, sans autre but que d'assouvir ses passions ;

Il n'est point patriote, celui qui, gardien des trésors publics, détourne les deniers de la république, les partage avec ses compagnons de brigandage, et qui, sans moyens légitimes connus, passe avec la rapidité de l'éclair, de la misère à une opulence scandaleuse ;

Il n'est point patriote, celui qui, dépositaire de l'autorité publique, prostitue sa conscience, et fait de la justice une passive marionette aimentée, qu'il fait pirouetter à volonté, et par l'attraction des métaux ;

Il n'est point patriote, le calomniateur, l'empoisonneur de l'opinion publique, le fourbe et le perfide qui, sous le masque de l'hypocrisie, échaffaude sa réputation sur les débris de celle des autres, et qui ne pouvant présenter de vertus et de talens personnels à l'admiration, capte les suffrages par la diffamation du vrai mérite ;

Il n'est point patriote, l'avare dont l'âme est ratatinée, comprimée dans un écu de six livres, l'avare dont l'oreille avilie préfére le cliquetis aigre des métaux aux sons mélodieux des enfans d'Apollon, lui dont la main ne s'étendit jamais vers l'indigent, ne soutînt jamais la foiblesse ;

Il n'est point patriote, cet être dégradé, à l'ame paralisee, au cœur froid, à l'oreille assourdie aux cris de l'infortune; l'éloquence du malheur, les gémissemens séducteurs de la vertu opprimée, n'out pu percer cette triple enveloppe de bronze, dont l'égoïsme a enfermé sa sensibilité;

Il n'est point patriote, celui qui précipita vers le tombeau, par le poids des chagrins, la tête des auteurs de ses jours déjà courbée sous le faix des ans, qui fit couler les larmes de ceux qui avoient essuyé celles de son enfance, qui, par les débordemens de ses mœurs, arrache la malédiction de ceux à qui le ciel avoit accordé la douce espérance de le bénir en quittant la vie;

Il n'est point patriote l'émule de Caïn; il ne l'étoit pas le fratricide Horace; le prétexte du bien public ne peut excuser un forfait qui fait frémir la nature; la loi naturelle tracée par la main même de la divinité, existoit avant le tems: elle est indépendante de la loi des hommes. Malheur à la société qui contrasteroit le ciel et la terre! elle ne seroit pas de longue durée; on peut arracher au centre de gravité des corps pésans, mais leur effort continuel ne peut changer de direction: tôt ou tard ils se rendent au point de tendance que leur a assigné la volonté éternelle;

Non, Brutus ne fut point patriote: son enthousiasme fanatique, son ambition peut-être le firent parricide; les loix auroient vengé la liberté Romaine par l'organe de son collegue ou du Sénat, et Brutus eût pu montrer sans rougir, les larmes que la piété paternelle auroient dû arracher à sa sensibilité; mais celui dont la dévorante ambition l'avoit, pendant toute sa jeunesse, amené à ce point de perfidie de dérober son génie sous l'enveloppe de l'imbécillité, sacrifioit sans cesse à l'ambition son idole;

Il n'est point patriote, celui qui ne chérit pas la compagne de son être, celle qui communique à sa postérité le renouvellement de son existence, celui qui, apôtre du divorce et de la succession scandaleuse des liens matrimoniaux, prétend ériger la prostitution en vertu civique;

Il n'est point patriote, celui qui, dégradé au-dessous de la brute, ne sent pas son cœur palpiter à la vue du

fruit de ses amours, celui qui, pour la défense, la nourriture, l'éducation et le soutien en général de l'existence morale et physique de ses enfans, ne double pas de courage, d'intrépidité, d'énergie, d'intelligence et de patience; celui dont les larmes ne se mêlent pas à celles que le plaisir ou la douleur arrachent à sa famille pressée dans ses bras paternels;

Il n'est pas patriote celui à qui le ciel n'a pas accordé le bonheur d'avoir un ami; il n'en mérite pas: ses vices, au moins ses défauts ont repoussé de lui les êtres sensibles et aimans qui ont eu des relations sociales avec lui dans les différentes époques de sa vie.

Le Tocsin.

Les méchans s'agitent, et les hommes probes restent dans l'assoupissement! Laisseront-ils commettre de nouveaux crimes? Attendront-ils, pour se préparer, que les scélérats ayent aiguisé leurs poignards? Le sang a déjà coulé à Marseille, à Avignon. Les brigands se sont réunis, et pourquoi? pour placer de nouveaux scélérats qui ont pillé, égorgé et massacré depuis 1792? Qui sait si les pourvoyeurs de la commission d'Orange, les membres des commissions, tribunaux, conseils et comités révolutionnaires n'envahiront pas toutes les dignités? Leur audace est à son comble: ils ne dissimulent pas leurs projets. Leurs moyens sont simples: ils veulent le pillage et le meurtre. Leurs partisans se promettent des succès dans tous les départemens.

Quelques braves se prononcent contr'eux; mais que leur nombre est petit! Ceux que vulgairement on appele *honnêtes-gens*, se cachent, s'enveloppent dans l'obscurité, et cette épouventable lâcheté n'est pas punie! Il faut qu'elle le soit; il faut qu'on sache enfin s'ils sont ou non, les complices des brigands; il faut qu'ils siégent malgré eux dans les Chaises-Curules; il faut qu'une sainte coalition se forme, et que leurs noms publiés retentissent enfin dans toute la France.

Ils craignent d'être connus. Hé bien! ils srront offerts en spectacle. Si le jour du carnage arrive, ils partageront nos dangers et notre gloire. Ils annoncent en secret qu'ils veulent le triomphe de l'ordre et le repos de l'état, et ils n'osent professer cette morale en public.

Amis de l'ordre et de la paix, secondez-nous ! Ecrivons les noms des citoyens vertueux : leur nombre effrayera les brigands. Point de puériles condescendances ; méprisons les calculs de l'egoïsme qui, tour-à-tour, se présente sous le voile de la modestie et le manteau de la lâcheté ; arrachons les vrais Français à leur honteuse apathie.

Nouvelles Étrangeres.

Italie.

Milan, 30 févrièr. -- Nous recevons aujourd'hui la nouvelle de la paix avec le Pape ; voici quels en sont les articles : 1.° Sa sainteté renonce à la coalition ; 2.° cede le comtat d'Avignon ; 3.° renonce à la legation de Ferrare et Bologne ; 4.° il y aura garnison française à Ancone, et les bureaux de l'amirauté du port seront confiés aux Français jusques à la paix ; 5.° elle donnera 30,000,000 tournois, et fournira huit cents chevaux de selle, harnachés, et autant de chevaux de trait ; 6.° donnera réparation de l'assassinat de Basseville ; 7.° l'académie française sera rétablie sur le même pied où elle étoit en 89 ; 8.° tous les monumens et arts demandés lors de l'armisice, seront accordés ; 9.° les troupes françaises occuperont le territoire de sa sainteté jusqu'à l'exécution de ce traité.

(Il n'est question d'aucune rétractation.)

Inspruck, 15 janvier. -- L'archiduc Charles se trouve maintenant à Gorice pour organiser la grande armée. Aussi-tôt que les renforts qui sont en marche seront arrivés à leur destination, il attaquera tout de suite l'ennemi avec les forces réunies. Le général de Laudon a, d'après le désir de S. A. R. l'archiduchesse Elisabeth, et d'après celui des états assemblés, conservé le commandement de l'aile droite. Ce général a la confiance de tous les défenseurs de la patrie ; chacun veut combattre sous lui, et vaincre ou mourir. -- Il arrive ici plusieurs blessés et malades ; on les transporte dans les hôpiteux et les couvens des vallées de l'*Inn*. On porte le nombre de ces malades jusqu'à 6,000.

— Des lettres authentiques d'Avignon portent le massacre des honnêtes gens plus haut qu'on ne le croyoit d'abord ; des femmes, des enfants furent hachés, et, suivant l'usage, les anarchistes pillerent.

Soixante coupables sont arrêtés ; mais les chefs ne le sont pas ; beaucoup de brigands s'étoient réfugiés dans le souterrain de la ville, on l'a inondé. C'est contre la troupe de ligne que le premier feu fut dirigé ; elle avoit peu de moyens de résistance ; car la garnison est fort petite, et l'on affirme que l'armée des anarchistes est de plus de deux mille hommes.

— Une lettre d'un fonctionnaire public d'Avignon, écrite le 2 ventôse, annonce l'arrestation du célebre Agricole Maureau, chef des égorgeurs du midi. On a trouvé sur lui des pièces qui compromettent bien des individus, et entr'autres, un député conventionnel, fameux montagnard.

(*Extrait de la Quotidienne.*)

Constantinople, le 19 *janvier.* Il est arrivé ici un ambassadeur Perse, qui vient demander la médiation de notre cour pour des propositions de paix à l'empereur de Russie, ou si la Porte ne veut pas y consentir, il doit lui demander des secours militaires.

La Porte observe toujours le système politique de l'empereur de Russie. On croit qu'elle a des dispositions très-pacifiques.

— Le Journal des hommes libres annonce que le général Cartaut a reçu ordre de se porter sur Lyon avec cinq ou six mille hommes, pour arrêter les agens de Louis XVIII, les émigrés et les compagnons de Jésus. Où en sommes-nous, si cette assertion n'est pas une calomnie !

— Les envoyés du Pape sont déjà arrivés à Paris ; ils viennent demander au directoire la confirmation de la paix accordée au Saint-Pere par son *cher-fils.* Le marché paroît si avantageux, qu'il est à présumer qu'on n'y changera rien.

(*Extrait de la Gazetre Universelle.*)

— Qu'on se plaigne encore de la fortune et de son bandeau, Tallien alloit divorcer avec le corps législatif; du même tour de roue, elle l'a en même tems rapatrié avec sa Cabarus. Voilà du calcul, de la sagacité, de la clairvoyance; en effet, la fille d'un ministre Espagnol ne pouvoit plus être l'épouse d'un simple républicain.

— A Marseille, le général Merle a rempli le fort Jean de scelérats trouvés dans deux tavernes, armes de stilets, avec un drapeau portant cette inscription : *vivre libre, ou mourir pour la constitution de 1793, et pour la Montagne.*

AVIS.

Bien patrimonial à vendre.

La terre du Chêne-des-Croix, située commune de Heslou, sur le bord de la grande route, à trois quarts de lieue d'Alençon, composée de bâtiments pour son exploitation, de prés, terre labourable, bois-taillis, etc.; à vendre présentement.

S'adresser, pour tous les renseignemens et éclaircissement, au citoyen *Castaing*, sur le cours, à Alençon.

Prix des Marchandises.

Mandat.. 1 l 5s. 1 l 4s, 9d,	Eau-de-vie 22 dégrés 365l.
.... 1 l 5s, 6d.	Huile d'olive.... 1 l 7s.
Le cours du Directoire est	Sucre d'Hambourg. 2 l 4s.
.... 1 l 5s.	Sucre d'Orleans..... 2 l.
Café S. Domingue 1 l 5s 16d.	Savon de Mars. 1 l 1s 6d.
Esprit ...... 3l6. 460l.	Chandelle .... 13s.

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaqu'un trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules, 1797.

(N.° 34.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 26 Ventôse, an 5. (16 *Mars* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Les masques du Républicanisme.

Du Mans. -- Trois fameux casse-cous de la *faction jacobite*, connus par leur doctrine et leurs exploits sanguinaires, se rassemblent, à jours marqués, dans une certaine maison de cette ville, pour y discuter les grands intérêts de la clique, et y préparer leurs batteries. C'est là que, sous le manteau de la calomnie, se forgent les armes de la vengeance, de la proscription et du brigandage. Jusqu'à ce jour, moins heureux que l'imposteur *Mahomet*, leur patron, ils s'efforcent envain de rétablir le régne du crime et du carnage. L'opinion publique instruite de leurs ténébreux complots, est trop bien prononcée contre ces monstres, pour craindre de les revoir jamais au timon des affaires. Aussi, mille fois plutôt

nous ensévelir vivans, sous les débris de nos fortunes, que de souffrir un instant qu'ils reprennent les sanglantes rênes du pouvoir révolutionnaire. Autant nous sommes attachés à la constitution de 95, autant nous exécrons celle de 93, et ses féroces partisans. Chaque fois que la patrie sera déchirée par les convulsions du *terrorisme*, nous nous réunirons constamment sous l'arbre constitutionnel, pour exterminer quiconque auroit l'audace d'y porter la cognée.

— Il faut que la soif de la diffamation soit bien brûlante dans les jacobins, pour exciter en eux une frénesie telle qu'elle les fasse s'entre-dévorer. Un ex-conventionnel vient d'être arraché de l'obscurité dans laquelle la pitié ou le mépris l'abandonnoient; il est traîné à un affreux tribunal dont le président accusateur, défenseur, témoin, juge et exécuteur, dispense le ridicule et l'infamie. L'acte d'accusation est malheureusement assez facilement crayonné, mais la défense est si astucieusement mal adroite, qu'il faut absolument que le page d'Atropos ait effrayé de ses moyens révolutionnaires, son rival exclusif qui, comme Romulus, ne peut rien pardonner à son frère Remus. La qualification d'officier de santé donnée à celui qui a opéré le peuple Français en grand, est un persiflage très-amer, c'est comme s'il l'avoit qualifié d'expéditionnaire de gens en santé. Ceux qui soignent les malades, sont officiers de maladie. L'anecdote de la fusillade sur la route de Saumur, n'a été rappelée et imputée que par malignité, pour appeler l'œil de la curiosité publique sur les journalistes qui, écrivant alors sous le couteau de la guillotine, ont dit que l'ordre de les fusiller, en cas de révolte, avoit été donné à Saumur, avant leur départ; que sur cette observation : *mais s'ils ne se révoltent pas* ? *On répartit*, *ils se révolteront*, *en tout cas*, *ils seront révoltés*. Vraie ou fausse, cette anecdote étoit oubliée; les mânes des malheureuses victimes reposoient en paix, la calomnie trouble le silence de leurs sépulcres; elles s'agitent et murmurent.

Ministre du trépas qui troubles nos tombeaux,
Qui croira, dis-le nous, ton conte abominable!
Huit cents captifs cloués dans d'affreux tombereaux,
Auroient bravé le plomb, le fer impitoyable!

Notre arrêt, tu le sais, détracteur implacable,
Dès Saumur, fut signé, par la main des bourreaux.

VARIÉTÉS.

Il est bien démontré aujourd'hui au corps législatif que cette énorme liasse de dénonciations sortie de la main du directoire, contre les prêtres insermentés, et qui les présentoit comme allumant la guerre civile dans plusieurs départemens, avec les brandons du fanatisme, étoit une atrocité ourdie par les furies même de l'enfer. La députation du département de l'Eure vient d'en obtenir justice par l'impression et publication du discours d'un de ses membres qui, à la tribune à peint son pays sous ses vrais couleurs. Qu'en conclure ? Que le directoire a calomnié ? Non ; qu'il a voulu calomnier, renouveller la persécution ? Non encore. Le directoire est comme l'Argus de la fable. L'olympe français lui avoit donné une infinité d'yeux pour voir ; mais cet olympe tout composé qu'il étoit de gens d'esprit, n'a eu gueres d'esprit de s'en rapporter à ce directoire, enfant naissant, et qui ne distinguoit pas encore avec discernement les objets, pour faire le choix des yeux qui devoient les lui faire distinguer ; il en est résulté qu'il a pris les premiers venus, ceux qui se sont présentés, de torts, de myopes, de lunatiques, de chassieux, quelques-uns avec des tayes, des fistules ou d'autres infirmités.

Ces organes directoriaux étant, en grande partie, prêtres apostats, rénégats, mariés, divorcés, rémariés, intriguans, persécutans, guerroyans, il est impossible que, comme ces malheureux qui ont la jeaunisse, et qui voyent tout jaune, ils ne voyent pas, dans tout ce qu'ils envisagent, l'apostasie, la calomnie, la persécution, l'intolérance et la réunion de tous les fléaux. Le marquis d'Argence a dit que les Jésuites voulant donner du diable une idée aux hommes, et ne connoissant rien de si méchant qu'eux-mêmes, ils l'avoient affublé de noir, et coeffé de cornes comme eux.

-- Philippe roi, de Macédoine, ayant envoyé un de ses ingénieurs lever le plan d'une ville qu'il assiégeoit, et cet ingénieur lui rapportant que la ville étoit inacessible :

est-elle si inaccessible, répondit le père d'Alexandre, qu'on ne puisse y faire gravir un mulet chargé d'or ? Oh! non, répliqua l'ingénieur; en ce cas là, elle est à moi, ajouta Philippe. Il avoit bien raison, le roi sage, et Boileau l'a dit depuis lui; l'or fait tout : « *et l'or, en honnête homme, érige un scélérat* ». Que de gens n'ont eu d'autres talents, d'autres vertus, d'autres moyens en général, que l'or, et ont fait un grand chemin. L'or, dit Figaro, est le nerf de l'intrigue : nous ne méritons pas un tel emploi, achetons-le, disent les intrigans; aussi n'entend-t-on parler, que de la foire qui se tiendra en germinal: les élections en seront les denrées. Les jacobins croient faire emplette, mais malheureusement, crédit est mort, et leurs assignats comme leur probité, ont perdu quatre-vingt-dix-neuf pour cent sur place, du premier mot; il ne pourroit plus y avoir que des aveugles et sourds nés, ou des êtres absolument immoraux qui vendissent leurs suffrages au riche, à l'intrigant ou à l'ambitieux. La modestie est la première qualité que l'électeur doit chercher dans son mandataire.

-- Un officier avoit été envoyé par un roi philantrope, par Philippe, roi de Macédoine, observer une ville qu'il assiégeoit; à son retour, l'observateur sautillant dit à Philippe : la ville est à vous, Prince; il n'en coûtera pas dix hommes. Voulez-vous être des dix, répliqua le héros roi ? Qu'elle éloquente leçon il vous donna, bouchers des hommes, de son siécle et des siécles à venir. Si ces hommes qui, le fer et la flamme à la main, s'élancent sur le toît et le sein de l'habitant d'un pays qu'ils n'avoient jamais abordé, d'un pays qui leur est aussi étranger que l'étoient les habitans des Indes au brigand Alexandre, et qui lui donnèrent, avec l'énergie de la vérité, une si éloquente leçon; s'ils refléchissoient que le sang qu'ils vont répandre, souvent pour des disputes de mots ou de quelque pieds de terrein, ou pour obtenir, dans les fastes de l'histoire, l'espace d'une ou deux lignes sanglantes; si, dis-je, ils réfléchissoient que le sang qu'ils vont verser, va se mêler avec celui de leurs peres, de leurs frères, de leurs tendres enfans, de leurs amis, de leurs concitoyens, et de ce qu'ils doivent avoir de plus cher, de la vertu et de l'héroïsme; qui a arraché au pauvre son plus précieux héritage, son enfant fruit de tant de larmes et de tant de sueurs, soutien de sa vieillesse; s'ils pouvoient, un instant, fixer

leur réflexion sur cette question : combien en coûte-t-il de larmes, de veilles, de soupirs, de peines de tout genre et de sacrifices pour faire un homme physique et moral? Et combien est-il facile de le rendre au néant ou à la non-existence? Il n'en est pas un, non pas un à qui les armes ne tombassent des mains, et qui ne s'élançât dans les bras fraternels de cet homme qu'il veut égorger, parce qu'il parle un autre langage, et qu'il habite un autre coin de terre que lui. Celui qui balanceroit, seroit un monstre vomi par l'enfer même, pour l'effroi des vivans et l'opprobre de la nature humaine.

-- Les 900 rues de la trop fameuse ville de Paris qui, grâce à la loi inaltérable de l'égalité, est devenue commune et la sœur jumelle de Vaugirard, ne sont pas encore égalées en nombre par les journalistes dont les productions en alimentent, soir et matin, les échos; les titres cependant se sont épuisés plutôt que les matières; nous croyons pouvoir en offrir un bien précieux et tout neuf aux amateurs, cest le *mémoratif* ou le *rétrogade*. S'il existe un citoyen assez éclairé et assez laborieux, pour avoir, pendant la révolution, épié, observé, recueilli et digeré, en philosophe, les événemens révolutionnaires de la France, les vices ou les vertus, les défauts et les talens des acteurs qui ont joué l'humanité sur ce grand théatre; que, le pinceau de la vérité et de l'énergie à la main, il signale sur leur passe-port, avant leur départ du paradis terrestre, tous les demi-dieux mortels qui, depuis long-tems disposent de la fortune, de la liberté, et de la vie des pales et tremblans humains; car il est juste que de retour, ils trouvent, dans leur patrie, chacun *pro mérito*, et qu'on n'y soit pas repris, je doute que, comme celui de Virgile à Montoue, leur tombeau soit arrosé des larmes des arts et des vertus, et qu'Apollon s'amuse á y faire croître un l'aurier.

Nouvelles Étrangeres.

Angleterre.

Londres, 4 mars. -- Depuis quelques jours, il circuloit des bruits sourds sur une affaire navale, entre la flotte espagnole et la flotte anglaise : la gazette de la cour

vient de publier une lettre de l'amiral Jerwis ; les détails qu'elle renferme sont très-intéressans ; elle est datée de la baye de Lagos, du 16 février ; en voici l'extrait :

SIRE,

L'espérance que j'avois de rencontrer la flotte espagnole, s'est réalisée, la nuit dernière, à huit lieues au sud du cap Saint-Vincent, j'ai eu la satisfaction de découvrir plusieurs vaisseaux se déployant du sud-ouest au sud, le vent étant alors du sud-ouest ou sud. La mer étant alors extrêmement houleuse, la *Bonne-Citoyenne* nous fit savoir, par des signaux, qu'elle avoit découvert 25 bâtimens de ligne ; l'escadre de sa majesté, sous mon commandement, consistoit en 15 vaisseaux, formés en bon ordre sur deux lignes ; je fus assez heureux pour appercevoir la flotte espagnole, à 11 heures du matin, au moment où elle n'avoit pas eu le temps de se former en ordre de bataille : une si belle occasion ne devoit pas être perdue ; me reposant sur la valeur et la discipline des anglais que j'ai le bonheur de commander, et jugeant que sa majesté exigeoit que j'engageasse un combat avec l'ennemi, je me mis en devoir de l'attaquer, et je tombai sur la flotte espagnole qui s'étoit formée sur une ligne en désordre et à la hâte ; je séparai d'abord un tiers des vaisseaux ennemis du corps de l'escadre, et par une canonade soutenue, j'empêchai leur réunion jusqu'au soir à l'aide de plusieurs manœuvres que je fis faire aux vaisseaux anglais, nous vînmes à l'abordage ; dans le combat qui dura jusqu'à 6 heures du soir, nous prîmes à l'ennemi les vaisseaux suivans : le *Salvador del mundo*, de 112 canons, le *San-Joseph*, de 112 canons, le *San-Nicolas*, de 80 canons, le *San-Ysidro*, de 74. Je vous envoie la liste des vaisseaux espagnols et le tableau des hommes qui ont péri sur les vaisseaux de sa majesté ; nous n'avons perdu que trois cents hommes, tant tués que blessés. La pluspart des vaisseaux espagnols sont démâtés ; les vaisseaux anglais au contraire, sont presque tous en état de tenir la mer, et je profiterai du premier vent favorable pour quitter les parages de S. Vincent, et rentrer au port de Lisbonne. Parmi les espagnols tués dans le combat, on distingue le général don Francisco-Xavier Winthaysen, chef d'escadre. L'ennemi a perdu quinze officiers ».

Je suis, etc. sire, J. JERWIS.

-- Les journaux Anglais ne disent rien des mouvemens annoncés dans le Bengale.

-- Le conseil militaire a de nouveau ajourné l'ouverture de ses séances ; c'est demain qu'il doit commencer la lecture des pièces.

(*Extrait de la Quotidienne.*)

Sans vouloir tirer à conséquence pour l'avenir, on a exécuté à Bourg, le 11 ventôse, le nommé François Robin, plus patriote encore que Robespierre. En allant à l'échafaud, il appeloit à lui les frères et amis, et les excitoit contre les chouans persécuteurs. La harangue n'a produit aucun effet ; les frères et amis se contentent de dire tout bas que la contre-révolution est faite.

--- Le général Hoche, avec toute sa suite, est enfin arrivé, le 13, au quartier-général de Cologne, où il a été reçu au bruit du canon, et avec tous les honneurs militaires.

-- La flotte Anglaise et la flotte Espagnole se sont rencontrées et battues ; on chante victoire à Madrid, on chante victoire à Londres. Les nouvelles de Madrid, n'ont jamais été détaillées ; celles de Londres, le sont avec soin, ce qui leur donne une grande apparence de vérité.

(*Extrait de la Gazette Française.*)

ANNONCE.

Depuis quelque jours, il paroît une nouvelle brochure remplie d'idées neuves, et fortes en principes. Cet ouvrage intitulé *la véritable liste des candidats*, se trouve à Paris, chez Maret, Desenne et Durand ; Quatremère-Quincy en est l'auteur. Le morceau que nous allons rapporter, peint au naturel les républicains par peur, et les républicains fanatiques. Il est fait pour démasquer les vues ambitieuses de ceux qui obstruent la route constitutionnelle, par des proclamations fougueuses et anarchiques.

» Tous deux se rapprochent en un point ; c'est que » ce qui constitue selon eux une république, c'est moins

„ la présence des institutions republicaines, que l'absence „ d'un roi, et plus encore de l'absence du nom que de la „ chose. Une republique n'est pour eux qu'une idée néga- „ tive. Ils croyoient être republicains sous Robespierre. „ Présentez-leur Alger, une caverne de loups et de vo- „ leurs, ou l'empire de Marc-Aurèle, ils se feront „ loups, voleurs ou Algériens. Toujours poursuivis par „ des fantômes que la peur leur grosssit, ils voyent la „ royauté partout ».

„ La coupe d'un habit, l'adresse d'une lettre, la fer- „ meture d'une boutique, le chant d'un pseaume, l'odeur „ de l'encens, tout est pour eux le sinistre augure du „ royalisme et de la contre-révolution. Si on les avoit „ laissé faire, ils auroient voulu changer la langue et „ les règles de la grammaire, détrôner les prénoms et „ les verbes, abolir la préséance des nombres. Le so- „ leil les offusqne parce qu'il est seul dans le ciel; ils „ voyent là un éternel symbole de royauté. Enfin cette „ royaute est pour eux la boëte de Pandore; tous les „ fléaux, toutes les calamités renfermées dans celle-ci, „ ruine, peste, famine, guerre, gouvernement révolu- „ tionnaire, tout cela les effraye moins qu'une fêve dans „ un gateau ».

AVIS.

Un jeune homme, agé de vingt-cinq ans, intéressant par ses connoissances littéraires, plus encore par ses malheurs occasionnés par l'astuce jacobinite, désireroit trouver une maison honnête où il pût s'occuper à faire l'éducation de quelques enfans bien-nés.

S'adresser au Citoyen Tréton, au bureau du journal de *l'Espion*, rue Thionville.

Tréton, Maudet, Rédact.^s

(On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaqun trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 35.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 29 Ventôse, an 5. (*19 Mars* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Amnistiés.

Du mans. -- On prétend dans le département de la Sarthe, et sur-tout au Mans, que l'on ne doit regarder comme amnistiés que ceux qui étoient sous le poids d'une accusation, et incarcérés à l'epoque de la promulgation de l'amnistie. Dans bien d'autres départemens, on regarde, comme amnistiés, tous les hommes rassasiés de désordres et de crimes, échappés jusqu'au trois brumaire à l'œil de la justice, mais qui devoient, tôt ou tard, être frappés de son glaive vengeur, si son action n'avoit pas été suspendue par la puissance de la miséricorde nationale; lesquels ont raison ?

Cette question a été décidée par Boileau:

« Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud »

Ce n'est pas parce que tel individu a été incarcéré, qu'il a été amnistié; c'est parce qu'il avoit commis des forfaits révolutionnaires, et qu'il avoit besoin de grâce; en un mot l'amnistie est conditionnelle. L'indulgence nationale, en remettant la peine, repousse des fonctions publiques, les coupables révolutionnaires. Qu'ils réfléchissent, qu'ils optent et qu'ils tremblent : ils n'ont qu'un instant. En briguant des places, et en se présentant aux assemblées, ils attireroient, de nouveau, sur leurs têtes coupables, le foudre des loix.

Réquisitionnaires.

Il est une question qui n'a jamais été proposée, et que nous proposons comme essentielle; la voici : celui qui, appelé par la voix maternelle de sa patrie, à la défense du drapeau national, a été sourd à son invitation; celui qui, par des infirmités marchandées avec les suppôts de St-Côme, a fui la mort, en se tapissant sous l'égide de la mort; celui qui, enrôlé dans les champs de la victoire, a imprimé une tache au nom français, par une désertion sans motifs ou étayée de prétextes futils et mensongers, peuvent-ils être élus représentans du peuple et mandataires de son autorité? Peuvent-ils même délibérer? Cette question t'étonne, lecteur! elle t'étonne, parce que tu es du Mans. Eh bien! prête une oreille attentive aux sons mâles et fiers d'un républicain philosophe : il te dit, avec le grand Turenne : *qui n'a pas su obéir, ne sait pas commander.* Quoi! le lâche qui a pâli à la vue de la mort, dans les camps, oseroit se présenter devant elle, au milieu d'une sédition populaire! Quoi! celui qui, par sa lâcheté, s'est avili, déshonoré, pourroit souffler dans le cœur de ses concitoyens, le feu sacré de l'honneur, et l'embraser de l'enthousiasme de la gloire! Faut-il moins de force, de santé, d'énergie, pour être courbé sur le travail le plus suivi, le plus pénible, le plus abstrait et le plus opiniâtre, au milieu du choc des passions, et de l'action et réaction des différentes opinions dans un pays déchiré par une multitude de factions dévorantes, que de courir la plaine avec un fusil. Oui, si quelque réquisitionnaire pusillanime, plat acquereur d'infirmités factices, avoit l'impudence de capter vos suffrages, son élection seroit nulle,

et l'opprobre dont il seroit couvert, réjailliroit sur vous et votre cite.

-- Si elle énonce le vrai, la lettre de Bruxelles citée par le rédacteur de la Gazette Universelle; si le roi de Prusse a marchandé, pour trois electorats ecclésiastiques, sa rentrée dans la coalition monarchique, qu'en conclure ? Que nous avions raison de nous défier de la politique des cours, et que le masque est levé aujourd'hui. On peut la contempler en face cette fourbe politique, et la juger. Les potentats d'Allemagne sont comme le brochet dans un lac; les électeurs, comme le gougeon, dévorés par les uns ou par les autres: leur fin etoit certaine. Ils ont eu beau frétiller, s'embourber: il faut servir d'aliment à la gloutonnerie politique.

Voilà donc l'Europe entière réduite en dilême, ou toute république, ou toute monarchie. La conséquence n'est pas difficile à tirer; la France a défait des monarchies, fait des républiques; la coalition monarchique a laissé faire les républiques, défaire les monarchies; elle n'a rien fait: donc, elle ne fera rien: donc, bon-gré malgré, l'Europe entière sera republicanisée sous peu.

-- Denis, tyran de Syracuse, fit arracher à la statue d'Esculape sa barbe d'or, prétendant qu'il etoit indécent qu'il fut barbu, quand Appollon, son pere, étoit imberbe. Un autre brigand, en hyver, fit enlever de la statue de Jupiter son manteau d'un tissu d'or, vu le grand froid qu'il faisoit. Robespierre, pour sans-culotiser Jesus-Christ, a depouillé ses temples de toutes leurs richesses; mais il doit bien être console de cette calamité, par l'eloge que son défenseur en a fait devant le tribunal civil de la Sarthe, et qu'il a chroniqué depuis. Ce prodige de jurisprudence et d'érudition, efface tout ce que nous avons vu de prodigieux depuis huit ans; il ressuscite les morts, rapproche et confond les siécles. Le pontificat de M.r de Beaumont a éte, par lui, placé au point central du regne de Louis XIV, et l'archevêque a ete étonné de rencontrer Moliere. Voilà une proportion bien mathématique. Quant à notre procès, il a manqué d'être jugé peremptoirement; le révérend pere le Breton, cordelier et prêtre, chargé de nous donner l'absolution, *in extremis*, nous a imposé les mains d'une maniere très énergique. La rampe de l'escalier en nous raccrochant, a été pour nous une exception dilatoire;

mais la justice qui n'est pas plus Franciscaire que Dominicaine, s'est fachée. Notre défenseur n'a pas cru devoir se prosterner devant les apostrophes qui lui ont été adressees par sa reverence ; et son respect pour le cordon de St-François ne l'aveuglera pas, au point de ne pas faire recloîtrer le disciple imberbe du Saint-Besacier.

VARIÉTÉS.

Français! quelque soit votre opinion politique, si la brutalité des passions revolutionnaires n'a pas absolument paralise votre sensibilité ; vous qui lisez régulierement les rapports faits par les journalistes, des scènes scandaleuses de la haute-cour nationale, parlez : les fastes de l'histoire présentent-elles rien d'assez hideusement exécrable, pour former un esquisse du tableau de Vendôme, de ce tableau étonnant, par l'opposition et le contraste des objets qui s'y peignent. D'un côté, des magistrats calmes, graves, impassibles, malgré le fracas du délire et de la fureur qui vomissent, à torrens, le blasphème et la ferocité ; des magistrats imprimant le respect par leur contenance auguste, comme jadis Papirius et ses collegues réunis sur la place publique, étonnèrent de leur silence, stupéfièrent même Brennus, et les cohortes Gauloises ; d'un autre côté, des énergumènes, des forcénés foulant aux pieds toute décence, toute retenue, bravant l'autorité et ses mandataires, défiant la loi dans le sanctuaire de la loi, et réduisant, par les prodiges étonnans de leur fureur exécrable, le ministre de la loi, à l'impossibilité de découvrir dans les manuels des bourreaux de l'humanité, des moyens d'enchaîner leur rage delirante : non, sans doute, vous n'y voyez rien. Ce spectable dégoutant, rébutant, est neuf, tout neuf sur la terre ; le génie brulant de Newton en avoit crayonné une idée ; mais son cadre immense bazé dans les enfers, joignoit le ciel, et en faisant combattre les esprits infernaux contre le ciel, il n'a rien indiqué aux hommes de plus épouvantable, que ce que montrent les debats de Vendôme.

Rappelez-vous ensuite ces boucheries révolutionnaires qui déshonorèrent l'expresseion, *tribunal de justice* ; comparez ces figures livides, atroces, ces yeux hagards, torts, étincelants de rage, ces bouches haletant la des-

truction, ces langues dessechées par la soif du sang, ces Cacus, ces Sysiphes, ces Mandrins, ces Cartouches magistratifiés ; comparez-les, dis-je, aux fronts vénérables de nos juges de Vendôme : retracez-vous la décence, la modération, la résignation, l'urbanité même des victimes qu'ils envoyoient à la mort, par centaine, sans même daigner les entendre : qui, de ces prétendus aristocrates, ou des frères exclusifs de Vendôme, ont été ou sont réellement innocens, probes, vertueux et précieux à l'ordre social ? Répondez à présent !

— Le midi est toujours agité : l'anarchie y déploye toutes ses forces, l'amour des lois toute sa vigueur. Les séditieux sont comprimés. Avignon, après avoir été le théâtre des mouvemens les plus orageux, jouit enfin d'un calme qui paroît devoir être durable. Marseille, un des repaires des brigands à bonnets-rouges, doit sa tranquillité aux braves Willot et Liégeard ; il ne se passe pas cinq jours, sans que ces courageux defenseurs de la patrie, ne soient obligés de prendre des mesures séveres, toujours sages, contre les jacobins qu'ils parviennent heureusement à réprimer efficacement. Bel exemple à imiter, dans plus d'un département, contre ces vils sans-culottes, buveurs de sang, qui s'agitent en tout sens, pour troubler ou dominer les assemblées primaires.

La calomnie démasquée.

Quoi donc ! les tourmens des prêtres non assermentés ne seroient pas encore finis ! Quoi ! huit ans de persécutions, d'outrages, de prisons, de tortures, ne suffisent donc pas pour désarmer la haine de leurs feroces ennemis ! Toujours des inquisitions et des violations de conscience, les droits de l'homme à la main ! Toujours la tyrannie, au nom de la justice ! Toujours des malheureux écrasés, sous la protection commune de la loi ! L'espèce humaine a-t-elle donc changé d'essence ? dans quel pays et dans quel siécle a-t-on vu une persécution plus constamment soutenue, plus froidement raisonnée et plus horriblement savante ? Et que faut-il donc admirer le plus, ou la flegmatique fureur de ceux qui la filent avec tant d'art, ou la vertu de ceux qui la supportent avec tant de résignation et de courage ?

Tel est le fidèle tableau qu'en ont tracés les députés Darracq et Philippe-Delleville, dans la seance du 22 Ventôse, où ils ont prouvé. jusqu'à l'evidence, que toutes les pieces à la charge des prétres catholiques, etoient fabriquées à Paris, (ils auroient pu ajouter, et en plusieurs autres departemens,) dans des ateliers de la calomnie, présides, la plupart, par des ci-devant intrus qui ne pardonneront jamais à leurs anciens confreres, de n'avoir pas partagé le crime de s'etre déclaré en 93, imposteurs publics. Aussi, le conseil des Cinq-Cents, reconnoissant la fausseté des 66 liasses; preferant la vérité à la calomnie, a décrété le renvoi des piecs justificatives, pour les prêtres non-assermentes, à la commission chargée du rapport, avec ordre au directoire de poursuivre les imposteurs ou faussaires qui ont voulu tromper le corps législatif et le gouvernement, sur la conduite des ecclésiastiques fidèles à leurs devoirs. Il est donc enfin un terme, où la noirceur et la perfidie viennent faire naufrage !

Nous disons, pour l'honneur du corps législatif, que cette séance est d'un heureux augure pour quiconque croit encore à une conscience et à un Dieu. Non, ce ne sont pas tant les prêtres qui détestent la république; mais ce sont les agens jacobins qui les tourmentent dans plus d'un département, pour la leur rendre odieuse. Ce sont les journalistes jacobins qui tendent, envain, à provoquer le peuple contre ces êtres respectables par leurs malheurs.

Enfin, ce sont les jacobins de toutes les classes qui s'acharnent à anéantir la religion catholique, pour remettre en place, ceux qui travaillent assiduement à l'arracher au peuple, pour le rendre plus souple à leur cruelle domination. Règner *exclusivement*, voilà toute leur politique; n'inspirer d'autre crainte que la leur, voilà toute leur religion. Semblables à Nabuchodonosor, ils veulent briser toutes les statues des dieux, pour qu'on n'adore plus que les leurs. O les monstres !.....

-- Le conseil militaire destiné par le ministre de la Justice, à juger l'accusation conspiratio-royal-embauchatique de Brottier et compagnie, composé de 26 individus, a ouvert ses seances, à l'ancien hotel de ville. Le doyen des neuf magistrats révolutionnaires qui le composent n'a pas trente ans. Il est donc bien vrai de

dire que la vie des hommes est calculée comme bien vile dans l'état social, puisque des jeunes gens peuvent en disposer au nom de la loi ; lorsque nul citoyen, avant trente ans, ne peut prononcer sur le sort des propriétés de ses semblables : *ô tempora, ô mores!* Le tribunal criminel du département de la Mayenne, à l'imitation du ministre, vient aussi de refuser de juger la famille Chauveau de Mayenne, et co-accusés ; il les a envoyés à Tours, pour y être jugés militairement, declarés convaincus d'avoir, il y six ans, brodé des fleurs-de-lys d'or, sur un morceau de taffetas blanc et un morceau de velours noir. Qui ne verroit pas là un embauchage ? S'il se rencontre un incrédule, les témoins parleront : ils sont accusateurs. Qu'importe : le plomb ratifie les nullités de procedure, et efface les contraventions à la loi.

-- Il est donc vrai cet antique adage : il est juste qu'on soit puni par où l'on a peché ; nous avons jetté sur les cotes Anglaises l'écume de la société, douze cents bandits fletris et rejettés du cercle social ; nous avions mis dans leurs mains criminelles des instrumens de mort, d'incendie et de dévastation : leur lâcheté egale à leur scéleratesse, les a fait tomber aux pieds de nos ennemis qui vont revomir, sur nos rivages, ce poison moral et politique que nous avions preparé pour leur destruction. Quelle sera la contree infortunée où tombera le fleau du ciel ? Pleurez d'avance sur ses malheurs, êtres sensibles ; ils seront incalculables, inappreciables. Dieu seroit-il donc aussi injuste que les hommes ? *Cum delirant Reges, plectuntur Achivi.* Les gouvernés vont expier l'erreur des gouvernans : nous ne disons rien des cinq scelerats, dont deux, français, étoient destinés à incendier une des plus belles villes d'Angleterre, pour éclairer, au loin, la flotte de ses ennemis ! Quel phare affreux ! La lueur des vapeurs infernales peut-elle donc éclairer le chemin de l'honneur, et conduire au temple de la paix ? Le ciel à détourné l'orage, et les monstres sont en face de la justice.

NOUVELLES.

Nous apprennons qu'une grande partie de la ville du Château-du-Loir, a été la proie des flammes. Ce qui est

sur-tout affligeant, c'est qu'il y a prié plusieurs personnes. Il paroît certain que la méchanceté des hommes n'est pour rien dans cet evenement malheureux : le feu a pris par une bouillerie d'eau-de-vie.

— *Marseille, le 13 ventôse.* Après avoir désarmé l'anarchie, et rétabli l'ordre dans Avignon, le général Willot est rentré à Marseille, aux applaudissemens de tous les gens de bien. Les mêmes témoignages d'allégresse lui ont été prodigués au spectacle.

— Le directoire exécutif a reçu cejourd'hui, 23 ventôse, la nouvelle de la ratification, par le pape, du traité conclu entre la république française et sa sainteté. La dépêche annonce au directoire l'arrivée tres-prochaine du traité en original. (*Officiel.*)

— Quelques personnes désertent Paris, dans la crainte que les assemblées primaires n'amenent des troubles et des orages; mais leurs alarmes n'ont aucun fondement.

Prix des Marchandises.

Mandat.. 2l 8s. 2l 8s, 9d.	Eau-de-vie 22 dégrés 365l.
.... 2l 8s, 6d.	Huile d'olive.... 1l 7s.
Le cours du Directoire est	Sucre d'Hambourg. 2l 4s.
.... 2l 8s.	Sucre d'Orleans..... 2l.
Café S. Domingue 1l 5s 16d.	Savon de Mars. 1l 1s 6d.
Esprit ...... 3l6. 46cl.	Chandelle .... 13s.

Créton, Maudet, Rédact.^s

[*On souscrit chez* MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL

DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 3 Germinal, an 5. (23 *Mars* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le trésor jacobite est épuisé apparemment; car, au lieu de payer, la confédération fraternelle et exclusive est réduite à la quête. Elle a fait pour la section de la liberté l'emplette du plus intrépide bésacier de toute la bésacerie et gueuserie Franciscaine; mais malheureusement la glanne et la gerbe ne donnent pas plus au boisseau que l'argent au tronc. On s'est avisé d'un autre expédient : on a imaginé une banque libertine; où pour un scrutin électoral, payé comptant, on vous expédie une initiation jacobite, et une rescription payable sur l'immense trésor de la calomnie et de l'imposture, mais la foible confiance que cette institution philantropique pouvoit inspirer, a été renversée avec le bureau que la compagnie mobile avoit établi sur le genou d'un frere expert.

— Pourquoi les canons de toutes les communes sont-

ils extraordinairement convoqués aux assemblées canoniales qui doivent avoir lieu dans toutes les villes de Département ? Pourquoi ? Chacun conjecture, raisonne, mais personne n'a de conoissances positives ? Si le but de leur mandat de paroître étoit la célébration du triomphe jacobite aux assemblées primaires, ils peuvent rebrousser route, et rechercher Saint Dominique aux enfers ou aux antipodes de la raison et de l'humanité : le Saint égorgeur, pillard et brûleur, peut dire en France, comme Voltaire lui fait dire en enfer :

. . . .

Pour moi, je suis dans la noire sequelle,
Très-justement, pour avoir autrefois,
persécuté ces pauvres Albigeois ;
Je n'étois pas envoyé pour détruire,
Et je suis cui pour les avoir fait cuire.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

CITOYENS RÉDACTEURS,

J'ai lu dans certain numéro de la chronique de la Sarthe, entr'autres inepties, que J. C. étoit un démocrate par excellence ; le bon prêtre apostat qui a fait cadeau de ce morceau au Chroniqueur, a apparemment oublié, depuis qu'il est assis au bureau des Pharisiens Français, ce qu'il savoit de latin ; car il parle Grec ou Hébreu, du moins un langage inintelligible. Rappellez-lui, je vous prie, que Jésus dit : *redde Cesari quod est Cesaris* ; que ces expressions veulent dire : rendez à César ce qui est à César. Ajoutez que César n'étoit ni démocrate ni jacobin, mais empereur Romain, ce qui est bien différent.

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

VARIÉTÉS.

Serment.

Le serment, ou l'attestation d'un être supérieur à notre

nature, de Dieu par qui nous sommes, de Dieu dont l'haleine aspire du néant, fixe sur la terre ou précipite dans le cahos tout ce qui existe, fut dans tous les tems et chez tous les peuples le garant sacré de la foi promise, le lien vénéré de tous les rapports sociaux, et le sceau de la félicité publique. Le serment étoit dans l'antiquité tellement estimé être un élément nécessaire, essentiel même des engagemens politiques et moraux, que nul Spartiate, nul Thébain, nul Athénien, dans les beaux jours de la Gréce, n'auroit osé accepter une fonction publique, sans se prémunir contre les foiblesses humaines de la religion du serment. A la cessation de l'exercice d'une magistrature ou d'un généralat, l'attestation de la Divinité scelloit encore le compte que devoit au peuple son mandataire. Mais Lycurgue, Agis, Léonidas, Pelopidas, Epaminondas, Periclès, Aristide ou Phocion, ne croyoient pas que le principe qui meut cette masse charnelle qui l'enveloppe, que l'ame fût un être créé mortel et mesquin, propre à loger indistinctement dans un tigre ou dans une gazelle, un loup ou un agneau, un homme ou un singe, un éléphant ou une fourmi, une autruche ou un colibri; ils regardoient l'olympe comme sa Patrie, et son séjour dans l'homme comme un exil. Le serment dans leur opinion étoit si vénérable, qu'ils croyoient que leurs Dieux mêmes y avoient recours et attestoient le Styx; un parjure auroit été un ennemi public, il auroit nécessité des ablutions, des purifications de tous les lieux où il auroit existé de l'air qu'il auroit respiré.

Mais quand les Grecs, libres, cesserent de brûler du feu pur de l'amour de la patrie et de la liberté, quand les vainqueurs de Xercès, assoupis du pavot narcotique de leurs impudens démagogues, dégénérerent en vils esclaves d'un Roi de Macédoine, quand Alexandre eut abusé de leur stupide crédulité, au point de leur faire voir dans un serpent le souverain des Dieux et l'opprobre de la couche conjugale de Philippe et d'Olympie, alors le serment dégénéra en formalité d'usage, en vaine et futile cérémonie, et l'abus que l'on fit du mot fut le dernier, mais le plus terrible des coups qui furent portés à la chose.

Comme suivant l'ancienne constitution des Francs, le serment étoit le premier, le plus indissoluble et le plus respecté des liens qui unissoient le souverain au peuple, et le peuple au souverain, jamais il n'avoit été impunément attaqué même par le souverain Pontife de la Chrétienté,

sans occasionner en Europe et dans le monde entier les plus cruelles convulsions. Des novateurs sacriléges dont la main dévastatrice tentoit de renverser et faire nager dans des flots de sang, du même coup, l'autel, le trône, le capitole, et le *forum*, imaginerent ce serment à jamais exécrable, ils en armerent les griffes déchirantes de la discorde, et les succès trop malheureusement fameux de ce premier parjure, ont établi dans notre malheureuse patrie un trafic de conscience, un encan de probité, un agiotage de religion qui, si comme la monnoie-papier, s'ils ont eu une existence, une réussite ephemère, momentanée, et illusoire par la stupide credulité du vulgaire, avide de nouveauté, ont bientôt par la contrefaction du serment comme des assignats, tué les idées réligieuses, ainsi que le crédit public. Racine a dit : *toujours les scélérats ont recours au parjure.*

Ceux des constituans qui avoient dans le cœur en 1789, cette étincelle républicaine qui a occasionné l'incendie de leur patrie, trois ans après, en créant et faisant adopter à leurs concitoyens la constitution monarchique de 1790, se parjurerent et les firent parjurer avec sang-froid et par spéculation.

Ce premier parjure fut suivi d'un second en 1793; il fut commun aux représentans et aux représentés. La constitution ne fut sacrée de l'assentiment national, que pour être l'instant suivant immolée avec plus d'éclat à ce monstre dévorant, le gouvernement révolutionnaire, dont les pieds ensanglantés reçurent avec les larmes et les soupirs, les sermens des Français avilis ; un parjure en fit justice, la constitution de 1795 a été entourée de l'assentiment réligieux. Elle étoit regardée comme l'arche d'alliance; comme elle, elle a donnée aux hommes à la lueur de l'éclair et au bruit de la foudre, et ce sont ces mêmes Lévites, ses créateurs, ses gardiens qui commandent aujourd'hui que nous nous parjurions envers elle, en delibérant en assemblée primaire ou élect orale, en enchaînant la conscience de nos mandataires, ou en les flétrissant par une rejection, en cas de refus de serment.

Que les farouches Décemvirs, gorgés de sang, siégeans sur une estrade de crânes et d'ossemens, fissent prêter le serment de fidélité a Marat, et à son bonnet sanglant; que comme ces Cannibales, après avoir barbouillé du sang de leurs captifs, la figure de leur idole Wilzilipuli, ils se

soyent agenouillés devant elle, qu'ils y ayent dévoré leurs victimes avec le serment de recommencer, voilà un accident qui est dans l'ordre du grand désordre ou de la parfaite désorganisation sociale, voisine de la barbarie étrangère à toute idée d'association ; mais que chez le peuple le plus éclairé, et naguères un des plus réligieux de l'Europe, on se fasse un jeu de la démoralisation, de la perversion de tout principe réligieux, de la confusion de toute notion de juste et de l'injuste, voilà ce qui ne se conçoit pas.

Le gouvernement veut-il moins faire aimer la république que haïr la royauté ? Ne conçoit-il donc pas que la haîne est un cruel tourment, que le plus horrible des caractères est celui d'un misantrope, puisqu'il veut faire misantropefier toute la France ? La royauté n'est donc pas si haïssable, suivant lui, puisqu'il croit avoir besoin de la chaîne du serment, pour fixer les Français à la haîne qu'il veut qu'on lui porte. Il est donc bien défiant sur le sentiment d'affection qu'il veut inspirer, puisqu'il croit ne pouvoir l'alimenter que par l'irritation contre l'affection contraire.

Mais qu'entend donc le directoire par *Royauté*, par *Roi*? ce mot ne vient-il pas du mot latin *regere*, régir, gouverner ? or s'il veut qu'on jure haîne aux régisseurs, gouverneurs, il veut donc être haï.

Qu'est-ce d'ailleurs qu'un serment ? Une formule réligieuse, bien intéressante chez un peuple réligieux, mais nulle chez un peuple qui n'a aucune religion par le fait seul qui les admet toutes, et qui, comme le Français, a abjuré tout principe réligieux ? Quel est donc le Dieu qu'il faut que l'électeur Français invoque ? car il peut être de telle ou telle réligion ; est-ce *fo* ou *foë* des chinois, les Lama des Indes, le Jupiter des anciens, les oignons des Egyptiens, les singes de l'Afrique, le soleil des Peruviens, les statues sanglantes des Brasiliens, le Dieu de Moïse, celui de Mahomet, de Pierre, habillé à la Romaine, à l'Anglaise, à la Greque ou à la Prussienne, etc, etc, etc ? Quel est donc la Divinité devant laquelle il faut nous prosterner ? hèlas c'est devant la discorde: l'autel de vendémiaire se redresse, la pomme fatale a éte roulée. Thibaudeau, Dumolard, Camus et tant d'autres ne vouloient pas qu'on la ramassât, ils la repoussoient avec la verge constitutionnelle, la main imprudente de la jeunesse la prise, mais le précepteur y mettra bon ordre

Varron abusoit de son droit alternatif de commander : il livroit bataille au héros d'Afrique, c'en étoit fait de Rome ; le prudent, le magnanime Fabius, son collegue, oublie les injures de son inconséquent collegue, il descend de la montagne où il étoit en observation, et sauve l'armée et le général Romain. Sans cette vieille nourrice, dit Annibal, comme j'aurois châtié cet enfant !

L'égoïsme ambitieux est sans doute le véhicule de tous les fleaux qui ont assailli, accablé l'humanité depuis la réunion de l'homme en société ; c'est le seul lévier assez puissant pour vaincre l'adhérence de l'homme à la religion, à la probité et à la vertu, pour l'arracher à la paix, à la piété filiale, conjugale et paternelle, et le tenir long-tems suspendu à une distance considérable du bonheur, son centre de gravité.

Oui, c'est l'ambition qui traîna le char de Tarquin le Superbe, sur le cadavre de son beau-père qu'il venoit d'égorger ; ce fut elle qui arma la main égarée de Constantin, et l'ensanglanta du meurtre de son beau-père, de son épouse et de son fils. Brutus dévoré de son poison séducteur, se couvrit, pendant toute sa jeunesse, du masque de l'imbécillité, et lui sacrifia César ; elle courba le corps de Sixte-Quint jusqu'à l'instant où sa main avide eût saisi la clef de Simon-Pierre. Qui mit la torche de la destruction dans la main d'Erostrate ? Qui le précipita sur le temple d'Ephèse ? Qui fit répandre aux Alexandre, aux Tamerlan, aux Gengiskam, aux Cyrus, des flots de sang ? Qui porta Tamyris à plonger la tête du dernier dans des tombeaux remplis de sang humain ? Qui fit traverser à Colomb des mers inconnues ? Qui fit de Vespuce, de Cortès, de d'Almagro et de l'évêque Valverve les bourreaux de l'Amérique ? c'est la soif brûlante de commander et de graver son nom sur les colonnes du temple de mémoire.

Si on veut lire avec l'œil de l'impartialité dans le cœur de tous ceux qui ont bouleversé, pillé, brûlé, ensanglanté la France, qu'y verra-t-on ? *un autel élevé à l'amour-propre.* Mirabeau eût été du côté droit, si la noblesse ne l'eût pas rejetté à sa gauche ; Stoflet n'obtiendra jamais grace dans l'histoire du meurtre de Marigny.

Voyez maintenant ces tartufes politiques, encore dégouttans de sang, se précipiter dans vos assemblées pri-

maires vers le bureau, avec un air composé; suivez-les, se glissant dans les grouppes; écoutez-les gémir sur nos malheurs passés, maudire le terrorisme; ils croyent excuser leurs forfaits, en s'accusant de foiblesse et de pusillanimité. Les malheureux! regardez-les en face, et rappellez-vous ces vers d'un poëte fameux :

La paix est sur son front, l'enfer est dans son coeur;
Le ciel avec horreur, et le voit et l'écoute.

Défiez-vous, citoyens, des hommes qui ont dévié du sentier étroit de la probité et de la vertu; que ce soit par crainte ou par corruption, le résultat est le même. Qui ne sait pas mourir, ne sait pas vivre. L'ambitieux ne fait rien pour sa patrie, il fait tout pour lui.

PARIS.

Nous dénonçons à tous les Français un attentat à la constitution. Plus de vingt membres du conseil des anciens ont siégé pendant toute la délibération dans le conseil des cinq-cents. Nous avons signalé Dupuch, Bar, Faure-la-Prunerie, Le Couteux, Canteleux, Isabeau et autres.

(*Extrait de la Gazette Française.*)

— M. de Chambonas, ancien Ministre de la guerre vient de partir pour Berlin. On assure que l'objet de sa mission est de demander à cette cour le motif de ses armemens et de ses dispositions militaires.

— Aimé-Marie Alban, ce terrosiste renommé dans le département de l'Ain, est arrivé à Vendôme, le 22 ventôse.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Suivant le bruit qui se répand, le prétendant à la couronne de France viendra résider au château de Mulberg, dans notre voisinage; il veut être au milieu de l'armée de Condé.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 29 Ventôse.

On donne lecture d'une lettre des défenseurs officieux des prévenus de conspiration traduits par deux arrêtés du directoire, pardevant un tribunal militaire. Ils annoncent qu'ils ont formé une demande en déclinatoire : mais le président du tribunal a répondu qu'il ne seroit prononcé sur le déclinatoire que le jour même du jugement. Cependant, la loi veut que les jugemens militaires soient exécutés dans le jour, d'où il suit que la décision du tribunal de cassation seroit trop tardive et dangéreuse pour les prévenus.

ANNONCE.

Loi du 5 Ventôse an 5.e, contenant une instruction sur les assemblées primaires, communales et électorales, 48 pages in-8.°, 12 sols, se vend chez le citoyen Bouquin, Imprimeur au Mans, rue de Gourdaine, N.° 12, et chez Maudet, Imprimeur, rue de Thionville.

AVIS.

La citoyenne Desjardins, demeurant en face des Promenades, desireroit avoir des pensionnaires.

Prix des Marchandises.

Mandat.. 2l 5s. 2l 4s, 9d,	Eau-de-vie 22 dégrés 365l.
.... 2l 4s, 6d.	Huile d'olive . . . 1l 10s.
Le cours du Directoire est .... 2l 4s.	Sucre d'Hambourg. 2l 4s.
Café S. Domingue . . 1l 4s d.	Sucre d'Orleans. . . . . 2l.
Esprit . . . . . . 316. 460l.	Savon de Mars. . 1l 18s.
	Chandelle . . . . 13s.

Créton, Maudet, Rédact.^s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules, 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 6 Germinal, an 5. (*26 Mars* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Nos assemblées primaires, dans l'état actuel, nous présagent de bons choix. Le jacobinisme que jamais on a grandement comprimé dans notre cité, fait jouer tous les ressorts qui lui sont familiers. Argent, promesses de protection, flagorneries adroites, voilà le piége tendu à la simplicité, à la bonne-foi, au malheureux vulgaire, et aux âmes de boue; calomnies, menaces, injures, sarcasmes grossiers, voilà la réponse adressée par le crime expirant à la vertu triomphante et forte des armes de la philosophie, de la religion et de la popularité. Pour juger de cette assertion, aujourd'hui plus que jamais indubitable par les faits, que l'homme impartial et juste considère attentivement l'esprit de chacun dans nos assemblées primaires. D'un côté, on voit les amis de l'ordre et de la paix et des loix, luttant avec énergie contre la tourmente jacobite qui proclame en-

vain la mort et la destruction de tout principe social; de l'autre, des forcénés, des furieux, des anarchistes hurlant avec rage, étouffant par des clameurs étourdissantes la voix de l'honneur qui soutient l'empire renaissant de la justice. Les grands coupables, honteux du système de terreur qu'ils veulent rétablir, et dans lequel ils croyent se maintenir en place et étouffer le cri hardiment prononcé de l'infamie, agitent en secret l'esprit des dupes ignorans. Ce qu'ils n'osent dire, ils le soufflent à leurs imbécilles suppôts, et ces derniers s'élancent dans les tribunes d'où ils récitent les leçons grossières et stupides de la plus lâche calomnie. Ces hommes osent s'avouer jacobins dès leur début, avèu dont ils devroient se dispenser, et pour leur honneur, et pour celui de la séquelle scélérate qui les met en action. Malheureux dupes, canaille jacobite, passifs instrumens de l'astucieuse et diabolique confrairie, qui que vous soyez, *Cordeliers* ou *Dominicains*, nous vous plaignons et serions disposés à vous absoudre, si, rentrant en vous-mêmes, vous étiez assez braves pour déclarer aux organes supérieurs des loix, les mains qui soldent votre criminel et funeste délire. Revenez de votre égarement, méritez votre pardon, et faites schisme avec ces opulens brigands qui essayent de vous précipiter avec eux dans l'abîme qu'ils se sont creusés. Déjà ces monstres en sont aux expédiens du désespoir, ceux de l'insurrection et des poignards.

-- Les citoyens exclusifs de haute date, sont invités d'empaqueter toutes les boules d'acier qui sont à leur disposition, et de les adresser aux frères et amis de la commune et canton de Chantenay. Ces pauvres diables étoient venus à l'assemblée de Noyen, le jour de Saint Joseph, avec des intentions bien innocentes, et armés prudemment de pistolets, pour se tenir en mesure contre ces *incorrigibles* chouans qu'on devroit, pour leur plaire, mettre hors la loi; et n'ayant pu contenir l'ardeur de leur civisme, ils les attaquèrent vigoureusement. Le combat engagé, les frères et amis, quoique plus nombreux et bien *intentionnés*, ne purent faire triompher le *bonnet rouge*, et furent obligés de prendre la volée, comme de timides pinçons, devant les ci-devant chasseurs du Roi. Ces derniers eûrent la cruauté de riposter aux coups de pistolets par une *lourde et maussade* décharge de coups de bâton. Delà des abreuvoirs à mouches, des gonflemens bleuâtres sur les chefs des sous-chefs du jacobinisme. Eh bien! il existe des hommes de sinistre opinion, qui ap-

pellent cette expédition de *l'ouvrage bien fait*. Les disciples de S. Côme qui ne cherchent que *plaies et bosses*, sont aussi du nombre des contens. Ce qui désole les blessés, c'est de l'être seuls, et de n'avoir pas égratigné un ex-chouan.

> O rage ! ô désespoir ! ô perruque, ma mie !
> N'ai-je donc tant vêcu que pour cette infamie.

Bulletin de l'Assemblée primaire du canton de Lucé, séance du 2 Germinal an 5e. de la république française.

Le jacobinisme, par-tout nullifié dans ses liberticides efforts, a obtenu d'horribles succès dans l'assemblée primaire du canton de Lucé. La loi y a été violée, ses défenseurs outragés, honnis, vilipandés et frappés. Une horde de furieux, pour mieux soutenir l'attaque combinée et la lutte universellement décidée entre les gens de bien et les scélérats, entre les amis de l'ordre et les anarchistes, avoit bu sur le salpêtre. La poudre à canon mêlée à leur breuvage, étoit l'étaie du courage que leur conscience agitée leur refusoit. Echauffés par le vin, la rage dans le cœur, les suppôts du crime ont fait du temple auguste sanctifié par la souveraineté du peuple, une arène de sanguinaires gladiateurs. Le bureau formé, la bande forcenée des jacobins méconnoissent son autorité : des clameurs, des vociférations horribles, des menaces, des provocations sont la réponse faite aux organes des loix. Les exclusifs excluent de l'assemblée tout ce qui n'est pas eux : eux seuls veulent parler, eux seuls prétendent être entendus ; personne enfin ne peut jouir de la faculté que la loi accorde à tout citoyen de s'expliquer sur son droit de voter. Les figures atrabilaires et farouches, en faisant horreur aux hommes vertueux et paisibles de l'assemblée, n'en épouvantent aucun. Ces derniers, quoiqu'en minorité, levent la voix, réclament la jouissance de leurs droits les plus sacrés, et déployent l'énergie la plus glorieuse. Bientôt on passe des menaces aux voies de fait, et ce sont les jacobins qui s'en rendent coupables. De généreux citoyens sont lâchement assaillis de coups ; une fourmillère de crapuleurs *populassiers* traînent les victimes dehors, les poursuivent en faisant entendre avec des cris de mort des hurlemens épouvantables. Tel on voit, *en diminutif*, les antropophages de l'Orenoque, poursuivant en foule un malheureux étranger dont

ils veulent se partager les membres sanglans, et les dévorer. Dans cet état de crise, le citoyen Chaligné porte hautement ses plaintes au bureau de l'assemblée. L'agent de la commune (*ex-prêtre*) y déclare avoir fait mettre au corps de garde un citoyen respectable, seulement et à dessein de le soustraire à la fureur des assassins. Ce n'étoit pas assez: sa tâche n'étoit qu'à moitié remplie ; il devoit demander force à la loi, et expirer, s'il l'eût fallu, pour la faire respecter.

Deux gendarmes, par état destinés au maintien de l'ordre, ont trahi leurs devoirs, et demeurent coupables. Un des deux, au lieu de prêter son ministère à un citoyen pressé entre les scélérats, a porté sur l'opprimé une main criminelle, et l'a jetté à la porte pour la plus grande gloire de son parti. Ce chaleureux *alguasil* cité au bureau pour rendre compte de sa jacobite prouesse, méprisa l'appel qui lui étoit fait par les membres dudit bureau, et jugea bon *à la chose* de continuer comme il avoit commencé.

L'agitation devint telle que les citoyens honnêtes ne pouvant plus y tenir, et aimant mieux céder la place que de s'exposer à être inutilement massacrés, prirent sagement le parti de se retirer, et épargnèrent aux jacobins par leur retraite des scènes de mort et de carnage.

L'insurrection de la jacobinaille dura depuis dix heures jusqu'à deux, et alors la séance fut ajournée.

Le Citoyen Graffin, secrétaire du bureau, a dit et consigné au procès-verbal, que, d'après la loi du 5 ventôse, contenant une instruction sur les assemblées primaires, il étoit libre de faire démission de sa place de secrétaire; que son motif de démission étoit fondé sur le tumulte, les menaces, les attentats et voies de fait occasionnées par la malveillance en insurrection dans l'assemblée primaire, enfin sur l'impossibilité où le bureau s'est constamment vu de maintenir le bon ordre et le respect de la loi.

Les citoyens Chaligné, Ernouf, Brébion, Maris et Pottier sont ceux qui ont eû l'honneur de déplaire aux terroristes, et qu'on a eû l'audace de frapper et d'exclure de l'assemblée, sans l'avis et la consultation du bureau, sans avoir eû la faculté de s'expliquer et d'être entendus.

Les citoyens Leclerc et Truguet, scrutateurs, ont pareillement fait leur démission, et pour même cause que le Cit. Graffin.

La terreur a porté à la place d'électeurs, les nommés Lecerf, commis de l'administration municipale de Saint-Calais, où il est estimé à sa juste valeur, Housseau marchand à Lucé, Blouere pretre apostat et marié, Pasquier, meûnier à Saint-Vincent.

Nous avons en main une piéce bien et duement signée, pour objecter à qui aura droit de se plaindre du récit que nous publions relativement à l'assemblée primaire du fameux Lucé.

VARIÉTÉS.

Nous avions, par une succinte annonce, appris à nos lecteurs, qu'une partie de la ville du Chateau-du-Loir avoit été la proie des flammes, et nous n'avions pas cru devoir dans le N°. suivant, en arrêtant ses regards sur les ravages du feu, rouvrir la source de ses larmes étanchées d'épuisement. Mais la voix âcre de la calomnie propagée par la trompette jacobite, sonne l'attaque contre la réputation des gens probes de la malheureuse petite ville du Chateau-du-Loir; nous leur devons justice et vengeance, et nous tenons la plume.

Quoi ! c'est du cratere du Volcan destructeur, que nous entendons mugir la calomnie. Quoi ! le torrent de fumée tourbillonnant des toîts incendiés, n'étouffent pas son organe impur. Quoi ! la vivacité de la flamme n'éblouit pas sa prunelle. Quoi ! les cris de la désolation, du désespoir et de la destruction n'assourdissent pas son oreille ; et insensible, comme Sylla ou Caribde, le jacobinisme repousse les gémissemens de la victime expirante !

Quel est donc ce problême moral, physique et politique, ce sphinx vomi par l'enfer pour le malheur de la terre ? résolvez-le, vertueux philosophes, nous vous en conjurons au nom de la religion, de l'humanité, de la vertu. Le Jacobinisme n'est qu'un mot, et les descriptions infernales, fruit du génie fecond et chaud des poëtes antiques et modernes, des Homères, des Virgiles, des Milton, des Camoëns, sont bien certainement insuffisans; Pluton et les Gorgones seroient eux-mêmes étonués des forfaits du jacobinisme; Cerbere, de nouveau, resteroit ses trois geules béantes.

Quoi ! Quand une ville entière, à moitié dévorée, combat contre la rapacité et la voracité de l'élément des-

tructeur; quand, dans le sentiment du malheur et du besoin de se porter un secours mutuel, toutes les passions se réunissent, se confondent, s'éteignent et aboutissent à ce centre de réunion à jamais sacré à la sensibilité, à l'humanité, le jacobinisme y établiroit son échafaudage, et les bateleurs sanglans de ce monstre vociféreroient impunement la persecution contre des malheureuses victimes échappées à l'incendie et à leur persécutions plus atroces que tous les incendies du monde ! Non.

Nous sommes Français, libres, généreux et francs; nous en appelons au tribunal de la raison : les citoyens probes du Château-du-Loir, sont accusés de s'être occupés de retirer leurs propriétés du milieu des flammes, de préférence à celle de leurs voisins; et quand le fait seroit vrai, ils auroient rempli, en cela, le premier, le plus sacré des devoirs, celui de la nature qui leur commandoit de sauver leurs péres, mères, épouses et enfans avant tout. Certes ce principe est sans doute d'une opposition bien marquante avec la doctrine jacobite qui a fait de ses sectaires, des parricides et fratricides à l'envi; mais elle est écrite de la main même de l'éternel dans le code de la nature. Les Jacobins prétendent avoir exclusivement arraché aux flammes la fortune des incendiés; comment donc se fait-il que ces généreux libérateurs, s'ils ont les mains pures, les tendent pour demander l'aumône pour ceux auxquels ils auroient remis leurs dépouilles? Quelle inconséquence ! quelle impudeur !

PARIS.

Le gardien de la constitution rapporte aujourd'hui un événement auquel nous n'osons croire. Le voici : dernièrement à Blamont, près de Nancy, un hussard de bonne mine vint loger chez une femme dont le mari étoit absent; au milieu de la nuit il se présenta dans l'auberge quatre personnes masquées, qui, s'adressant à la femme, lui demandèrent la bourse ou la vie; elle leur dit qu'elle alloit leur chercher le peu d'argent qu'elle avoit; elle entre dans la chambre du militaire, lui fait part de sa position. Il se leve, prend son sabre et ses pistolets, descend, ajuste et tue deux des voleurs, blesse le troisième d'un coup de sabre, et se saisit du quatrième.

On court chez le juge de paix pour verbaliser, il étoit absent ; on va chez l'agent, on ne le trouve point, enfin on démasque les brigands, c'étoient le commissaire du directoire, le juge de paix, l'agent national et le secrétaire du canton.

ANNONCE.

Hékel *aux assemblées primaires, sur le rétablissement de la morale publique.* A Paris, chez le Clerc, rue Saint-Martin, prix 20 sols, franc de port.

Cette nouvelle brochure respire l'amour des vrais principes, comme elle annonce de grands talens. Elle parle au cœur, en portant la conviction dans l'ame. Nos lecteurs jugeront du ton, de l'esprit et de l'utilité de l'ouvrage par cette conclusion qui le termine.

» Français, qui que tu sois, si tes mains ne sont pas souillées de rapines et de sang, si ta conduite révolutionnaire ne t'a pas fermé tout retour vers la vertu, écoute ! Tu vois ce déluge de maux qui pleut de toutes parts sur ta patrie infortunée ; tu frémis sur tes malheurs présens, et tu en découvres dans l'avenir de plus effroyables encore. Veux-tu tarir leur source ? Veux-tu fermer ce gouffre dévorant, et te réconcilier avec le bonheur ? Rattache-toi à la morale. Renverse la première barrière qui s'interpose entre elle et toi ; renverse l'athéisme . . . . Ce tyran solitaire ne peut régner que sur un désert entouré de ruines et de cadavres. . . . . . Retourne à cette religion bienfaisante, elle est enracinée dans le sol de ton pays, comme dans le cœur de ses habitans.

De nos institutions nationales, elle a été la dernière à disparoître, et la première à renaître dans cette tourmente révolutionnaire. Rends-lui la solemnité de ses fêtes, la majesté de ses temples, sur-tout la publicité de son culte, et tu auras fait un grand pas vers la restauration de l'ordre. Ces basiliques antiques, dont la grandeur retrace avec dignité celle de l'être qu'on y adore, ces flèches azurées qui se perdent dans les nues, et semblent unir le ciel avec la terre, cet airain sonnant qui porte sur les aîles des vents, aux pieds de l'Eternel, nos vœux et nos prieres, les cérémonies de la religion, le costume vénérable de ses ministres, les sépultures chrétiennes, consacrées par leur présence, la liturgie funéraire, ces

inscriptions pieuses ; la langue des signes qui, dans l'église catholique plus que dans tout autre, saisit les sens et parle à l'imagination ; enfin tout ce qui constitue le culte public, en fait une leçon de morale toujours subsistante, toujours intelligible pour ceux même qui n'en peuvent comprendre une autre, et une première éducation du peuple à qui elle rend sensible ce qu'il y a d'abstrait dans le raisonnement, et lui rapelle ses devoirs, en lui annonçant à chaque instant l'existence d'un Dieu et la vie à venir.....

Ce n'est pas à vous à qui je m'adresse, despotes orgueilleux de l'opinion, qui n'avez brisé le joug que pour nous l'imposer mille fois plus intolérable; tyrans de la pensée, que l'Europe accuse d'être la cause de ses maux ! L'athéisme ne vous laisse voir dans les révolutions que des expériences politiques dont les sanglans résultats réjouissent votre curiosité, tant que vous n'en êtes pas atteints ; et dans vos semblables, des machines dont la destruction satisfait les plus doux penchans de vos ames, l'intérêt et la vengeance ; c'est à vous, *assemblées primaires*, pères de familles, citoyens honnêtes qui nourrissez dans vos cœurs et ceux de vos enfans le goût de la vertu et l'amour de la patrie ; ses destinées sont en vos mains : à vous est confié le dépôt sacré des mœurs. Sauvez-les par les choix que vous allez faire, du nauffrage de la révolution, de la rage des athées et du caprice des lois ».

Prix des Marchandises.

Mandat.. 2l 11s. 2l 8s, 6d.	Sucre d'Hambourg. 2l 7s.
Café S. Domingue .. 1l 18s.	Sucre d'Orleans. . . . . 2l.
Esprit . . . . . . 3l6. 460l.	Savon de Mars.. 1l 4s 6d.
Eau-de-vie 22 dégrés 365l.	Chandelle . . . . 13s.
Huile d'olive . . . . 1l 10s.	

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 10 Germinal, an 5. (*30 Mars 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Le citoyen Aubert-Dupin vient encore d'être diffamé pour avoir osé disputer le droit de vote à l'ex-commissaire Jouanneault; la fange qui étoit lancée à sa face par l'organe immonde et boueux de l'engeance jacobite a tombé à ses pieds, et les eclaboussures en ont réjailli sur les souliers de tout le bureau de la Section de l'Égalité ; s'ils avoient eu besoin de torchon pour les essuyer, ils en auroient trouvé au bureau de la Chronique.

Il n'est pas douteux que la contestation élevée étoit fondée ; aussi le tribunal civil n'a dû se déterminer dans son jugement que sur la représentation de tous les certificats sans interstice, comme à partir de sa majorité, le citoyen Jouanneault a toujours eû du gouvernement des commissions militaires ; la collection qu'il en avoit fait

O

s'est trouvée apparemment et heureusement à sa main ; le certificat du citoyen Brifault qui atteste que cet ex-commissaire est depuis long-tems garde-national de service au Mans, est sans doute vrai ; car, comment supposer un faux de la part du capitaine Brifault, et la complicité du fusilier Jouanneault.

— Les jacobins, ces pauvres jacobins, ces brûlans zélateurs de la sainte et énergique constitution de 93, sont au désespoir, et le deuil est dans leur camp. Heureux jadis du spectacle rafraîchissant des larmes et du sang des *aristocrates* qu'ils faisoient répandre, ils ne voyent plus pour eux, sous le régime assuré de la constitution de 95, que honte, mépris, opprobre et nullité politique. En perdant la victoire dans les assemblées primaires, où la palme, suivant eux, est restée dans les mains du royalisme par la nomination des gens de bien, des vrais amis de l'ordre et de la république, ces infortunés *exclusifs* perdent tout, jusqu'à la faculté de supporter la vie. Plus d'échafauds, plus de comités sanguinaires, plus de millions de bastilles, plus de scellés apposés chez les gens riches par les voleurs révolutionnaires, jadis éguenillés, maintenant finement vêtus; plus de suspects *à volonté*, plus de scélérats en place, plus d'ignorans stupides et féroces au timon des affaires; maintenant le retour de la justice, de la religion, de la saine morale et des mœurs : bientôt leur triomphe complet et fortuné sur le sol ensanglanté de notre malheureuse patrie!!! Quel tableau ! Quelle perspective heureuse pour la vertu depuis si long-tems opprimée ! Ah ! pardonnons à l'anarchie, au crime, au jacobinisme d'en expirer de douleur. Pardonnons aux *exclusifs* de se livrer à ce philosophique désespoir qui permet à l'athée de faire déloger son ame de son corps, quand elle ne peut plus tenir contre le voisinage paisible de la religion qui commande, *en sommaire*, d'aimer Dieu et son prochain. Un Jacobin ne peut aimer ni l'un ni l'autre : on va le forcer à ne pas blasphémer l'un, et à ne pas assassiner l'autre : c'est lui ravir sa plus douce jouissance, et le priver des charmes de sa vie. Convaincu, dit-on, du succès des assemblées primaires en faveur des *Chouans, des aristocrates et des royalistes*, (c'est le mot d'usage quand un jacobin parle d'honnêtes-gens, et on aime vraiment à être ainsi qualifié par cette canaille). Un frère, menuisier de son métier, à lui-même congédié son ame avec

son fusil, le 27 présent mois de mars. Il ne suffisoit pas à ce *cher homme* de savoir qu'il y aura à l'assemblée électorale une pincée *bien mince* d'electeurs jacobins ; il sentoit bien, (et il a bien calculé ,) que leur minorité , et la honteuse renommée qui les dévance ne serviront qu'à faire ressortir le triomphe des anti-frippons et de ces amis de la paix. En conséquence, il a résolu de quitter cette vie et de se sauver de l'opprobre qu'il devoit partager *fraternellement* avec la bande *désolée*. Puisse son ame demeurer à jamais dans le sein d'Abraham. *Amen* !

Brigands jacobins , juguleurs forcénés , enragés et furieux de toutes les classes, rendez-vous justice : voilà votre épigraphe.

> Quand on a tout perdu , et qu'on n'a plus d'espoir,
> La vie est un opprobre , et la mort un devoir.

Voici les noms des Electeurs nommés dans les différentes Sections de cette commune : celle de la Liberté, les citoyens Hamard, secrétaire du département, Brouard-la-Rroche et Besnard ; celle de la Fraternité , les citoyens Toury , fabricand, Bazin le jeune et Chauvel ; celle de l'Egalité , Aubert-Dupin , Le Gendre , huissier , et Basse , notaire ; celle de l'Unité , Rouvin , Trillon le jeune et Jouanneault.

VARIÉTÉS.

Quel est donc le monstre Tartarien dont la griffe cruelle a arraché de la main de la discorde la fatale pomme pour la lancer entre le tribunal de cassation , le directoire exécutif et le conseil des cinq-cents ; tous parties intégrantes du gouvernement Français, mais parties distinctes et indépendantes les unes des autres , toutes actives et concentrant en elles-mêmes leur principe moteur , toutes séparées par des lignes de démarcation tracées par la volonté générale , et consacrées dans l'acte constitutionnel. Le tribunal de cassation prétend que la citation des accusés de conspiration royaliste a été incompétemment faite devant un conseil militaire ; l'incompétence proposée à celui-ci, il abjure la loyauté et la candeur qui distin-

guent le caractère du militaire Français ; il jongle sur le sort des hommes et croit escamoter la question de la compétence en se réservant à prononcer sur le tout, par un seul et même jugement ; c'est-à-dire que comme le siége des tribunaux militaires est elevé au milieu du vaste champ de la destruction, que le cornet de leur greffier est le bassinet du fusil, le bureau d'expédition, le crane de la victime, on ne réserve au tribunal de cassation que le droit de réviser l'expédition après l'exécution : le tribunal de cassation descendant dans sa conscience y avoit été précédé par les cris de l'humanité, de la liberté ; il calcule comme jugement le refus de prononcer avant tout sur l'incompetence proposée par les défenseurs officieux, quoique non écrit ; ordonne l'apport des pièces : le directoire par arrêté solemnel défend à toutes les autorités publiques d'obeir à un tribunal qui n'a de supérieur que l'opinion publique, pour l'exécution de son arrété, et envoye au conseil des cinq-cents un message pour receuillir le tribut d'éloges qu'il croit dú à sa conduite ; Dumolard et Pastoret, peu flatteurs, déployent leur énergique éloquence, parlent de forfaiture, mais le calcul des circonstances et de l'influence qu'elles pourroient recevoir d'un aussi monstrueux accident politique dans la crise actuelle, les fait se réduire à une demande d'improbation ; un ordre du jour décrété, abandonne l'espérance, l'opinion, la crédulité et la stupide indifférence des Français aux flots du vaste océan de l'incertitude.

Qui a tort ? Qui a raison ? Qui donc régit la patrie ? Malheureux Français, quelle est donc la garantie de ta sûreté, de ta liberté, ton pacte constitutionnel ? Mais ces lignes inertes et inanimées, inscrites sur quelques feuilles d'un corps empassible n'ont eú elles-mêmes ni force active ni sentiment passif, chacun des élémens moraux qui les composent furent confiés à la garde, à la tutelle, à la direction des autorités législatives, judiciaires et exécutives ; le génie de la liberté, en défaut, a laissé former en elles une lute scandaleuse, un froissement désorganisateur, un toisage d'autorité liberticide ; elle est bien meurtrière pour le bonheur social cette malheureuse dissention. Mais enfin, *lis est* ; qui le décidra ce procès ? où en est le juge, le peuple dira-t-on ? Bon ; où est l'auditoire ? depuis les Pyrennées jusqu'aux Alpes, excellent, et les auditeurs ; on jugera à huit clos ; voilà qui est admirable. Hélas ! Ne nous le dissimulons pas, le vice est dans

la constisution elle-même ; on ne nous a donnée aucune garantie contre l'usurpation du pouvoir.

Ce n'est pas quelques gouttes de sang de 26 malheureuses victimes dévouées à la mort, et qui coulent peut-être à l'instant, qui affecteront un peuple qui l'a vu couler en torrens, d'un peuple qui ne peut faire un pas sans trébucher sur un pavé encore engraissé de celui de ce qu'il eût de plus cher, mais c'est l'attentat porté à la sauvegarde sociale, c'est l'enlevement du *palladium* de la république, qui doit alarmer tout Français vivant encore pour la vertu, pour la libertè.

Le ciel en sa colere rénouvelleroit-il donc pour le Français le supplice de Tantale, plongé dans le fieuve de l'espérance? A peine sa dent affamée va saisir l'olive pacifique, que le rameau perfide fuit loin de sa bouche béante ; l'onde cruelle n'approche aussi de ses lévres déssechées que pour irriter leur besoin, et si, rompant l'activité du torrent, elles en saisissent quelques gouttes, la liqueur dévorante, loin de porter le calme dans leurs entrailles, y allume un brasier dévorant.

Ceints de l'indignation de tous les peuples, dupes de la perfidie de la politique des cabinets, assiégés du courroux du ciel et de la rivalité de l'enfer, nous vivons de tribulations, d'anxiétés ; nos yeux abattus ne se levent et ne se fixent aux extrémités de notre hémisphère politique que pour le voir silloné de l'éclair et déchiré par la foudre; nos oreilles ne sont affectées que de cris, de gemissemens de nos fréres expirans sur les champs de batailles ou dans les hôpitaux sur le lit de la misère et du désespoir : nos genoux fléchissent, et nous trébuchons sous les sécousses du Volcan souterrain, prêt à entr'ouvrir la terre, et à nous engloutir.

Dieu puissant, toi par qui tout respire, tu ne nous fis pas à ton image pour nous accabler d'une aussi exécrable existence et nous réduire à envier le sort des esprits infernaux que tu précipitas pour s'être révoltés contre ta puissance ; abbaisses tes regards sur la terre, et ramenes-y la paix, ou rends-la au néant ; épargne-toi de voir ta créature déshonorer son auteur par tant de forfaits et tant d'horreurs.

NOUVELLES.

La résolution sur la déclaration sermentée à exiger des

électeurs a passé à une tres foible majorité aux anciens, mais il le sera profére par la totalité des électeurs, et la pomme de discorde roulant dans les assemblées électorales y sera relevée par la concorde elle-même, et tous jurerons avec énergie haîne à la tyrannie, à l'usurpation de l'autorité, à l'attentat à la constitution, aux rois, quelque soit leur nombre et leur dénomination.

-- Puissaye est à Londres; ses allées et venues prouvent qu'il a des moyens sûrs, et sur terre et sur mer, et d'énergiques ressources.

-- On mande d'Irlande, le 17 mars, que les Deffenders insurgés contre le gouvernement, y commettent les plus grands ravages.

-- Le conseil de guerre à dû reprendre sa séance le 7 germinal, pour juger sans désemparer; aussi peut-être le jugement est-il exécuté. Il est pourtant vrai de dire qu'il est plus facile d'éviter ou d'empêcher une injustice que de la réparer.

-- Une lettre de Kellerman au représentant du peuple Dumas, membre du conseil des cinq-cents, lui annonce que le général Buonaparte vient de battre l'avant-garde de l'armée du Prince Charles, et qu'il lui a fait six mille prisonniers; puisse cette nouvelle accélérer la paix!

-- On mande d'Aix que le juge-de-paix de S. Chamas avoit lancé des mandats d'arrêt contre plusieurs brigands de ce pays, leurs amis, non; (les jacobins ne s'aiment pas :) leurs complices et associés de crime s'insurgeoient pour les sauver, on fut obligé d'envoyer chercher de la cavalerie qui les enfonça et les mit en déroute; les uns furent se cacher dans leurs maisons, c'est la tactique jacobite quand il y a de la résistance, les autres s'enfuirent vers l'étang de Salon, et s'embarquerent dans des bâteaux pour gaguer l'autre rive, mais le gros temps fit submerger les bâteaux, et mit les exclusifs aux prises avec les brochets inclusifs.

-- On écrit de Digne que la citoyenne Roustaut, mere de cinq enfans a été assassinée par une troupe de jacobins.

-- A Trape près Versaille, un voyageur ayant entendu le complot de l'assassiner, fait par l'aubergiste et sa femme,

passa la nuit en armes ; l'aubergiste ayant, sans lumière, sur les minuit grimpé par une échelle, et soulevé une trappe qui donnoit dans la chambre du voyageur ; celui-ci lui fend la tête d'un coup de sabre, le cadavre roule au bas de l'échelle, et la femme croyant que c'est celui de l'étranger, coupe la gorge à son mari ; la gendarmerie passe, elle est appelée par l'étranger, elle saisit tous les acteurs de cette sanglante scène, et l'affaire s'instruit à Versailles.

-- Jusqu'à présent l'escamotage d'œufs, de poulets, étoit les colones d'Hercule ; le *nec plus ultrà* des jongueleurs à goblets ; les charlatans politiques en savent bien plus long, l'idée de placer deux enfans sous un bureau d'assemblée primaire, échangeant avec des scrutateurs les suffrages du crédule votant, est tout-à-fait ingénieuse, celle de faire commissioner un étranger à section, de lui faire présenter en même-tems dix scrutins jacobites, étoit gauche et mal-adroite ; elles n'ont été pas plus heureuses l'une que l'autre.

Milan, le 2 Mars. Les Français, sous les ordres du général Massena, ont passé la Piave, après avoir été repoussés deux fois par les Autrichiens. On ignore les détails de ces actions ; mais on dit que ces derniers ont perdu deux mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Il paroît que l'armée Française prend le chemin de la Carinthie et non celui du Frioul et de Trieste, comme on le croyoit : ils doivent déjà être à Conegliane. Il leur reste à passer le Tagliamento qui leur présentera d'aussi grandes difficultés à surmonter que la Piave.

-- *Francfort, le 8 Mars.* Les Autrichiens ont établi ici un corps de troupes exécutoriales, chargé d'envoyer des troupes d'exécution à tous les états du Haut et du Bas-Rhin, qui ne fourniront point, dans le temps prescrit, leur contingent, soit en troupes ou livrance de vivres, fourrages, etc.

Un Magistrat.

Air : *Allons enfans de la Patrie, etc.*

C'est aujourd'hui que la Patrie
Doit réunit tous ses enfans :
Il faut qu'ici chacun oublie

Ses haines, ses ressentimens : (*Bis*)
Après l'exemple du courage !
A nos ennemis abattus,
Donnons l'exemple des vertus ;
Des vrais Français c'est le partage :
Que la Fraternité, la sainte Humanité,
Les Lois (*bis*) marchent toujours avec la liberté.

Par G. L..... X.....

AVIS.

Une femme âgée de trente ans, de bonne vie et mœurs, sachant bien lire, écrire, conter et travailler à différens ouvrages de main, désire trouver une place en ville ou en campagne; pour être auprès d'un ou plusieurs enfans. Outre les soins dûs au premier âge, elle pourroit donner à de jeunes demoiselles les premières leçons de l'écriture et de la religion; elle pourroit encore donner ses soins auprès des malades, s'adresser au bureau.

Prix des Marchandises.

Mandat.. 2l 1s. 2l 8s, 6d.	Sucre d'Hambourg. 2l 7s.
Café S. Domingue .. 1l 18s.	Sucre d'Orleans. . . . . 2l.
Esprit . . . . . . 3l6. 46ol.	Savon de Mars.. 1l 4s 6d.
Eau-de-vie 22 dégrés 365l.	Chandelle . . . . 13s.
Huile d'olive . . . . 1l 10s.	

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET
Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules, 1797.

(N.° 39.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 13 Germinal, an 5. (3 *Mars* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Quoiqu'en dise la Chronique de la Sarthe, les jacobins Manceaux n'ont pas été inactifs et invisibles pendant les assemblées : la nuit, réunion et riviere de vin à l'hôtel Hâte-Mort, rue de Gourdaine; le jour, quête civique de suffrages en faveur des frères abandonnés; une chose certaine, c'est que s'ils ont eû quelques succès éphemères, ils les doivent nous savons à qui, à un individu fameux par ses intrigues, autant que terroriste par l'exercice de son emploi. D'où naît cette triple question? est-ce affaire de sympathie, et doit-on se réduire à l'idée représentée par ces expressions? *Similis simili gaudet* : le cœur du protecteur est-il au contraire enflé du souffle de la reconnoissance? Il est certain qu'ils ont tant fait pour lui, qu'il ne leur peut jamais payer l'intérêt de leur

capital ; enfin ne lui auroit-on pas fait accroire que sa place deviendroit éligible ? qu'il lui falloit faire enfourner à la législature ou á l'administration, des êtres dont les goûts lui font craindre la rivalité ?

-- Les frères actifs, exclusifs et expéditifs de Mortagne ont tenté de revolutionner l'assemblée primaire ; mais la terreur, leur arme ordinaire, comme ces vieilles rapieres du tems de Dagobert, rongée de rouille, n'est plus bonne qu'à montrer à nos descendans, comme un contraste des affections actuelles. Les républicains se sont serrés, et repoussant la force par la force, trois jacobins, parmi lesquels le commissaire du directoire exécutif, ont été exterminés ; beaucoup d'autres ont été grièvement blessés. Cette épuration faite, on s'est rallié autour de l'arbre de la liberté, et sur l'autel sacré de la vérité, on a juré haîne éternelle à l'anarchie, et dévouement à la constitution de 1795. Un courrier extraordinaire a porté cette nouvelle à Paris ; les opérations se sont faites ensuite dans le plus grand calme.

-- Le citoyen Carpentier, ex-conventionnel et ex-proconsul, malheureusement, vient d'être assassiné dans le département de la Manche, sa patrie ; cet assassinat atroce en lui-même, comme tous les actes de cette espèce, a cela sur-tout d'abominable, qu'il paroît que son auteur s'est défié de la justice humaine et divine, auxquelles il devoit compte de tout le sang qu'il avoit fait couler pendant son proconsulat.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

Beaumont, ce 10 Germinal, an 5.e de la République.

CITOYENS,

Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre dans votre numéro prochain, afin d'ouvrir les yeux des bons citoyens sur une liste de mensonges qui se trouvent dans le 81.e numéro de la Chronique, relatif aux séances de l'assemblée primaire de Beaumont-sur-Sarthe. Si le Chroniqueur n'est pas plus exact à rendre compte des assemblées primaires des différens cantons du département, que de celui de Beaumont, cela prouve le peu de foi qu'il y a à ajouter à ses feuilles. Selon lui, *le choix des élec-*

teurs a été le résultat des plus coupables manœuvres, ourdies par le royalisme et les Prêtres. Selon lui, le bureau a été sourd à la voix des bons citoyens et a passé par-dessus la forme essentielle de la concordance des bulletins avec la liste des votans. Je répondrai au Chroniqueur, que le bureau fut formé à la majorité absolue, sans aucune réclamation; que deux citoyens furent également élevés par la même majorité au grade d'électeur; que le troisième, il est vrai, ne put réunir la majorité absolue, parce qu'elle se trouva divisée entre lui et un autre citoyen; ce qui obligea l'assemblée de faire le lendemain un nouveau scrutin pour nommer un troisième électeur. La campagne croyant que le premier scrutin suffiroit pour nommer les trois électeurs dans cette section, ne se trouva pas, il est vrai, le lendemain matin; mais ayant appris que le scrutin fait la veille, n'avoit pas suffi pour les nommer, elle revint, pour cet effet, et procéda sur-le-champ à la nomination du troisième. Donc *la campagne n'avoit pas renoncé à la partie*, comme l'observe le *véridique* Chroniqueur.

Je dirai encore au Chroniqueur que la séance ne fut point levée par le bureau, parce qu'il craignoit *la prépondérance des patriotes*; qu'au contraire elle fut continuée jusqu'à midi, et qu'alors elle fut remise à deux heures, moment auquel tous les vrais citoyens, amis de la paix et de la tranquillité publique, se réunirent pour faire un dernier scrutin. Les jacobins effrayés d'un si grand nombre, et voyant leurs projets prêts d'avorter, fomenterent, au milieu de l'assemblée, la cabale la plus indécente; ils formerent des bureaux dans differens coins de la salle, y firent des billets qu'ils distribuerent à leurs partisans. Mais tout cela n'ébranla point la ferme contenance des vrais citoyens. Les jacobins desespéres, et voyant qu'ils ne pouvoient tenir tête à la masse imposante qui se présentoit pour leur faire face, imaginerent un projet qui, qu'oiqu'il ait été mis à exécution contre le vœu de la loi, ne leur réussit pas davantage : ce fut d'aller trouver des militaires qui venoient d'arriver, et de les amener à l'assemblée pour voter. Jugez si ces braves défenseurs qui ne connoissoient personne, ne furent pas gagnés? Le président, cependant, malgré son peu d'energie et sa timidité, eut la force de les renvoyer. Déjoués encore sur ce point, les jacobins eurent recours à un nouveau plan; ils furent chercher les militaires composant la garnison de cette ville, et les amenerent pour voter; ce qui,

contre la loi, leur fut accordé; les jacobins, auparavant, eurent soin de les assembler sur la place publique, de leur distribuer des billets pour nommer des personnes qu'ils ne connoissoient pas, et de les amener en corps au bureau de l'assemblée, où ils déposerent leurs suffrages dans l'urne. Cette permission qui leur fut accordée, prouve encore que les vrais citoyens ne craignoient pas la preponderance des soit-disant patriotes.

Voilà, citoyens, l'exacte vérité. J'espère que vous voudrez bien rendre cette lettre publique, afin de détromper les vrais citoyens qui se seroient laissés surprendre par la supercherie du Chroniqueur.

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

Aux Rédacteurs de l'Espion da la Sarthe.

Citoyens Rédacteurs, je viens de lire dans une des feuilles, in-4.°, de ce papier public qui déshonore votre commune de l'impunité de son auteur, ces expressions à jamais exécrables : » *les patriotes, si long-tems balottés par les caprices ou la fausse politique d'un gouvernement versatile, se sont abstenus de voter dans leurs sections; ce n'est plus dans la carrière de l'intrigue qu'ils veulent lutter contre leurs méprisables ennemis; ils les attendent à la trouée. Ils vaincront ou ils s'enseveliront sous les débris de la liberté.* »

Quelle impudence de diction! quelle imposture de récit! quelle prostitution d'opinion! quelle atrocité de principes, et quelle rage effrénée de révolte! Comparois un instant avec moi, malheureux, au tribunal saint de la raison; oui: ton cerveau depuis long-tems désordonné par les convulsions suivies d'une frénésie atrabilaire, a enveloppé tes excès politiques et moraux du voile de la commiseration et de la pitié; ce sont ces infortunés dont l'organisation foible, où la cupidité les rendit d'abord tes dupes, et que la terreur fit ramper ensuite sur tes traces dans les avenues sanglantes de la guillotine; oui, ce sont eux que je cite à l'auguste tribunal de la raison; qu'ils se dépouillent comme moi de toute passion; qu'ils se supposent élevés à la hauteur de notre horizon, d'où contemplant les malheurs de notre-patrie, ils voyent un

forcéné vociférant, la torche à la main, du milieu des ruines physiques, morales et politiques d'un des plus grands et des plus celebres empires de l'univers, ces expressions affreuses. Quoi ! vous tous Français, républiblicains comme moi, votre indignation ne sera-t-elle pas pareille à la mienne ? Ne crierez-vous pas contre l'abominable détracteur du gouvernement accusé par lui de versatilité, Eh ! s'il a laissé barboter dans la fange du débordement révolutionnaire les crocodiles politiques ; s'il a souffert qu'ils dévorassent les autres animaux immondes, ennemis de l'humanité, que les calamités publiques avoient crées, croyez que leur fin n'en dût pas moins être dans les calculs politiques ce qu'elle sera. Le jacobin est à la politique ce que le poison est à la médecine : l'artiste l'employe pour la guérison du malade ; il pouvoit devenir mortel, sans le ménagement de l'art, et ce ménagement, on l'appele versatilité ?

Les républicains n'ont pas voté dans les sections. Qui donc y a voté ? Quels sont donc les hommes qui y étoient ? Sont-ce des Anglais, des Impériaux, des Prussiens ? Est-ce que nous n'avons pas respiré, en naissant, l'air qui alimente la France, comme toi ? Ne sommes-nous pas Français, dis-le nous ; ne le sommes-nous pas, en majorité, heureusement pour la religion et l'humanité ? Prétends-tu récuser le grand, l'auguste, l'inviolable tribunal de l'opinion publique ? N'entends-tu pas les échos des Alpes, correspondans à ceux des Pyrennées, propager sur l'Océan, la Méditerranée et la Manche, ces sons mâles et assurés, aussi consolans pour les rives de la Seine, qu'ils sont effrayans pour ceux de la Tamise ? *Horreur du feu, horreur du vol, horreur du sang, horreur de l'athéisme, horreur du jacobinisme !* Horde impie et sacrilege, quand Dieu tonne, que l'enfer mugit, tu ne crains pas d'être engloutie ; tu prétends donc, comme les Titans, escalader le ciel même !

Tu ne lutteras plus dans la carrière de l'intrigue. Est-ce que l'intrigue et la perfidie auroient horreur de toi, et te repousseroient ? Il est donc vrai que la compression en morale comme en physique, a des limites certaines, au-delà desquelles tous les efforts humains sont impuissans ; le ciel a éprouvé la malice des hommes ; elle a surpassé celle des esprits maudits, qui réclament leurs rivaux.

Quel mot as-tu prononcé, précurseur de la mort ? Tu

nous attends *à la trouée ?* Quoi ! tu crois voir déjà redresser ces deux épouvantables madriers ! Tu souris à la vue de ce fer tranchant, tu maudis le fatal cordon qui suspend encore le poids, dont la gravité active l'instrument destructeur ; mais tes yeux avides y cherchent en vain la victime : la terreur n'est plus qu'un phantôme ; nous parlons des jacobins, comme nos Bonnes nous parloient des ogres, des loups garoux. Le récit peut effrayer quelques enfans, mais les hommes faits n'en ont pas plus peur que des revenans.

Prétendrois-tu nous menacer de mitraillemens, d'incendies, de noyades ? Mais si les jacobins n'ont pas osé se trouver dans la même enceinte avec l'honnête-homme désarmé, crois qu'ils l'attendront encore moins en champ clos, lorsqu'il s'armera pour la défense de sa vie et de ses propriétés. Il est donc vrai, et comme Polidore, dis-le, *qu'il est un Dieu*, un Dieu, soutien de l'innocence, un Dieu vengeur du crime, un Dieu qui, quand il veut, confond les projets du méchant ; vois ta jacobiniere, cette nouvelle Babel : comme les architectes ne s'entendent plus avec les manœuvres ! Quel autre que l'Eternel, eut pu opérer un tel prodige ?

Tu vaincras ou tu t'enséveliras sous les ruines de la liberté. Eh ! que ne te vaincs-tu toi-même. Ah ! si tu peux remporter une telle victoire, les travaux d'Hercule cédront à tes faits la place éclatante qu'ils ont eu jusqu'à present dans l'histoire. Quant à la liberté, elle est inaccessible à tes coups ; sa tête se perd dans les nues, et toi, tu penches en sens inverse. *Gloria tua non est in excelsis.* Ses pieds sont appuyés sur une base solide, que nous ne laisserons pas salir et infecter par l'approche pestilentielle du jacobinisme.

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

VARIÉTÉS.

On apprend de tous côtés que les élections se font à souhait pour les talens et la vertu, et à régret pour le jacobinisme ; quelques-unes de leurs machinations in-

fernales ont fait répandre du sang, comme à Pertuis, Avignon, Draguignon, à S.t-Etienne et à Mortagne; mais ce sang pur versé p r les ennemis de l'humanité retombra sur eux, et sera la derniere couche d'horreur qui les enduit; la majorité des départemens éclairée sur ses intérêts, c lme dans ses calculs, circonspecte dans ses choix, nomme des êtres à lumieres, à probité et à énergie : des La Harpe, des La Cretelle, des Bergasse, des Chenelettes. Si jamais il fut utile d'appeler au corps législatif le flambeau des sciences, c'est sans doute dans l'instant où les élémens du corps politique arrachés à leur direction, roulent en désordre dans l'espace, et où leur choc peut les précipiter dans le cahos; la probité fut-elle, dans aucun tems, plus intéressante à fixer au gouvernement, que dans le tems de démoralisation, de confusion, de brigandage et d'atrocité où nous vivons; mais les talens, la probité, sans énergie, ne peuvent rien; la liberte attaquee, mutilee, est prête d'être arrachée de son auguste sanctuaire; il faut des hommes résolus, avant leur depart, à opposer leurs poitrines aux poignards de ses ennemis. Et les Bretons et les Normands ont eu leurs Chapelier, leurs Thouret et bien d'autres; les Provençaux leur Mirabeau; il y a peu de départemens qui n'ayent envoyé à l'une ou l'autre législature des gens à grands moyens; le département de la Sarthe tiendra-t-il encore cette fois-ci à sa tactique, et les talens n'y seront-ils comptes pour rien ou pour peu de chose? Voudra-t-il que ses representans ayent toute leur énergie dans leurs fesses, et que la saillie de leurs talens soit plus ou moins marquante en raison directe de l'élasticite de leur banquette? César disoit qu'il aimeroit mieux être le premier d'un petit village qu'il voyoit accroché au sommet des Alpes, que d'être le second à Rome; je doute qu'il eût préféré les talens du premier orateur de la Sarthe à ceux du second de la ville de Paris, même de Lyon, de Rouën, de Rennes, Bordeaux, etc.

PARIS.

-- On continue d'interroger Babœuf qui continue de parler, d'écrire et de protester.

On a observé que Réal étoit devenu plus modeste, Amar et Laignelot plus chagrins, Buonarotti et Germain

moins fougueux. Les juges et accusateurs nationaux se conduisent avec une patience nécessaire sans doute à l'investigation des preuves, mais que le peuple, qui ne juge la valeur des hommes que sur leur prompte assurance, est souvent disposé à prendre pour de la foiblesse.

Dans la séance du 26, Babœuf a qualifié les hommes qui ont condamnés à mort Romme, Soubrany et autres, de juges-bourreaux. L'expression me paroît juste. Je demande qu'elle soit consacréee et décernée dans tous les siècles, aux lâches qui croiront pouvoir accepter des hommes, un droit qu'ils ne peuvent tenir que de la loi.

(Extrait de la Gazette Universelle.)

Hier, le Tribunal de la Sarthe a définitivement prononcé sur la demande en reparation d'injures, diffamations et calomnies, faites par l'auteur de la Chronique, contre les Rédacteurs de l'*Espion*, défendeurs, et incidemment demandeurs contre lui pour ses sorties non moins calomnieuses et diffamatoires. Les parties ont été renvoyées de cour es de cause, et condamnées à partager les frais de procédure. Le C. Ménard-Mouchetiere, commissaire près le Tribunal civil, dans le cours de son rapport, a défini le monstre politiqe connu sous la dénomination de *Jacobin*, tel que nous le concevons, tel que nous l'avons peint dans nos écrits.

Créton, Maudet, Rédact.rs

On souscrit chez Maudet, Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 17 Germinal, an 5. (6 *Avril* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. L'administration municipale de la commune du Mans a fait le dépouillement des opérations des assemblées communales : les citoyens Dubut et Savare ont été proclamés officiers municipaux. Fabius-Maximus n'ayant pas été admis au consulat, fut remercier les Dieux de ce que sa patrie avoit deux citoyens plus vertueux que lui ; le citoyen Livré, plus grand, plus calme et plus impassible, au milieu du choc des flots de l'opinion populaire, que tous les Fabius du monde, n'a témoigné aucun mécontentement de l'exclusion dont l'avoient apostrophé mille soixante-quinze de ses concitoyens, et républicain optimiste, il s'est écrié : vive la République ! Mais ce qui paroît étonnant, c'est les citoyens Jouanneault, Bazin et Rouvin, qui ont été portés à l'électorat par la Section

de la Fraternité et de l'Unité, ayent obtenu 1075 suffrages d'exclusion pour des places administratives. Il en résulteroit des incertitudes sur l'infaillibilite des jugemens du peuple, et il seroit faux cet antique adage, *vox populi, vox Dei*, sans la consolante espérance que cette exclusion étoit un hommage public à leurs grands talens et à leur patriotisme brulant que leurs concitoyens réservent sans doute pour de plus grandes choses.

Un prêtre catholique, c'est-à-dire, qui n'est ni apostat ni marié, un Prêtre enfin tel que tout homme de bien peut et doit l'aimer, le respecter, même lui confier *en sûreté de conscience* les grands intérêts de son ame, et ce, sans contrevenir aux lois de la république, célébroit, dimanche dernier, les saints Mystères dans sa maison, au milieu d'un petit nombre de fidèles. Se présente tout-à-coup un vilain et hideux coupe-jarret, savetier de son métier, et digne émissaire de la clique jacobite. Il demande à assister à la messe, et à être admis au saint banquet; maisvainement. Le crime peint sur son jaunâtre front, sa gueule béante, ses dents incisives sur-tout effrayerent la bonne personne qui venoit de lui ouvrir. Elle reconnut l'exécrable Caïn, le galopin de la bande noire; tout lui annonça que c'étoit un de ces stupides et vils dénonciateurs qui ne vivent que du malheur et des larmes de l'innocence. A coup-sûr, ce plat grédin, fameux par sa bêtise et ses hurlemens dans les assemblées primaires, ne pouvoit être envoyé comme mouchard que par quelque tourbe crasseuse et mal-adroite. Furieux de se voir éconduit avec mépris, ce savetier s'emporte en blasphêmes, peste, jure contre le ministre catholique et les fidèles présens à sa messe. Il declare, en s'en allant, qu'il venoit à dessein de dénoncer et les aristocrates qui méconnoissent la houlette constitutionnelle, et le prêtre qui les reçoit chez lui; il ajoute même (on l'a bien remarqué,) qu'il avoit intention de brûler la cervelle de ce ministre catholique. Vertueux martyrs, généreux confesseurs, défiez-vous des pharisiens de notre cité. L'impiété aux abois s'agite encore contre la religion et ses zélateurs. Ses criminels efforts ne seront pas de longue durée; mais le crime, avant le retour assuré de la justice et de l'ordre, peut dans ses convulsions spasmodiques blesser cruellement tout homme de bien qui ne se tiendra pas sur ses gardes.

— Les elections des assemblées primaires n'ont pas été

au goût de tout le monde. Les terroristes en sont presque par-tout fort mécontens ; leur désespoir est celui de la fureur et de la démence. Regardez-les, *honnêtes gens*, et dites si leurs figures atrabilaires et farouches n'ont pas déjà subi un sensible changement. Quels regards épouvantables ils nous lancent ! Comme ils semblent altérés de notre sang ! Le deuil et la rage gravés sur leur front, sont les signes caractéristiques du sanguinaire jacobin, et le sceau de sa réprobation. Dans le delire de leur fureur, des brigands osent menacer la société entiere ; ils nous attendent à la *trouée* : c'est dans l'anarchie, c'est dans le boulversement des choses, c'est dans le sang du peuple qui vient de se prononcer dans les assemblees primaires, c'est dans le sang des meilleurs Français qu'ils prétendent venger le mépris dont ils sont aujourd'hui couverts. Ils ont donc, ces infâmes jacobins, des projets d'insurrection, un plan combiné de révolte et de carnage Ils déclament audacieusement contre le vœu prononcé du souverain ; ils veulent reprendre leur droit exclusif de nous piller, de nous incarcérer, de nous guillotiner, de nous massacrer, de nous septembriser, enfin c'est au peuple qu'ils en veulent ; ce sont ses cris et ses plaintes qu'ils veulent étouffer, ce sont ses plaies qu'ils veulent rouvrir, ce sont ses larmes qu'ils essayeront encore de faire couler par torrens ; c'est le peuple qu'ils se préparent d'assassiner ; c'est une poignée de factieux, de bandits, riches des calamités de la patrie, c'est la minorité des scélérats insurgés contre la majorité imposante des hommes probes et vertueux. Peuple souverain, tu veux fonder ta liberté sur la religion de tes pères, sur la saine morale; tu veux secouer l'horrible joug du crime et de la terreur ; tu veux retrouver dans le libre exercice d'un culte consolateur la source de ta félicité ; tu veux briser les poignards, proscrire le système de la destruction, ramener les beaux jours de la prospérité publique, faire triompher le mérite et les vertus ; honteux de tes erreurs, tu veux les réparer ; las des maux qu'on a commis en ton nom, et dont on t'a rendu la première victime, tu veux les faire cesser par le choix de gouvernans éclairés, religieux, intégres, incorruptibles et dévoués à la patrie ; fatigué du spectacle dechirant des ruines, des décombres, de la désolation générale dont tu es environné, tu veux etablir sur des fondemens durables et bien constitués l'édifice de ton bonheur ; enfin tu pardonnes généreusement aux faux-frères qui t'ont leuré, qui t'ont pillé, qui t'ont affamé,

qui t'ont épouvanté par la terreur, qui ont fait planer sur ta tête le génie affreux de la mort, qui sont couverts encore de tes dépouilles, et ces exécrables et enragés mortels, teints du sang de tes meilleurs et plus sinceres amis, osent lever contre toi l'étendard de la rébellion. La hache de la destruction à la main, le jacobin ne prétend n'avoir pas assez détruit dans le triple renversement de la religion, de la morale et de la politique. Il te reste un souffle de vie, il veut te la ravir toute entière; pour cela il t'attend à la *trouée;* peuple, tu seras égorgé, ou les égorgeurs tombés sous tes coups, *s'enséveliront sous les débris de la liberté.* C'est donc, au nom de la liberté, de cette liberté sainte, que la plus abominable tyrannie se promet ton asservissement, ton trépas ou le sien. Peuple bon et généreux, attends paisiblement l'attaque des assassins; demeure les yeux ouverts; sache distinguer tes défenseurs d'avec tes bourreaux, les amis de la patrie d'avec ses indignes oppresseurs.

Nous lisons dans un papier public une diffamation virulente publiée contre le premier Tribunal de la Sarthe, du moins contre le commissaire du directoire, qui lui est uni et dont les fonctions sont identiques aux siennes; quel parti prendra l'autorité Judiciaire contre le Jugement souverain, chroniqué sur l'appel, de celui du Tribunal civil? Laissera-t-il passer, en force de chose *jugée*, la plus atroce diatribe et l'attentat le plus scandaleux à la magistrature? Sacrifiera-t-il le respect et l'opinion publique, à la crainte, à la terreur?...... Non; il trouvera, se fera, s'il le faut, de l'énergie par raison. Quant à nous, comme le C. Commissaire a établi en principe qu'un Journaliste ne peut plaider au tribunal de l'opinion publique la cause de l'honneur, de l'innocence, de la vertu, et repousser les traits empoisonnés de la calomnie, nous sommes par l'autorité même de la Justice, réduits à l'impuissance de lui rendre justice, et à l'inutilité scandaleuse des muets d'un Sérail qui, privés de la langue par la barbarie despotique d'un Soudan, ne peuvent plus lui montrer que de l'œil, et la plaie que fait à son autorité, et le beaume qui peut la guérir. Un fait que nous pouvons et devons cependant, comme historiens, contester, c'est que le Tribunal civil eût rétracté les actes imprimés et publiés, le 1.er Messidor an deux; le fait est faux;

le C. Ménard-la-Groie est le seul magistrat qui a pris la parole à l'audience du 24 Ventose, et qui a dit que c'étoit effectivement par la terreur que cette opération avoit été faite ; mais cette espèce de rétractation, que l'on regardera même si l'on veut comme un genre d'amende honorable, ne fut point commune à ses collègues ; d'ailleurs on ne peut individuellement anéantir la force d'une signature apposée au bas d'un acte rédigé en corps.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

Montfort, ce 8 Germinal, an 5.e de la République.

CITOYENS,

Les grands ennemis de la chose publique, ce sont, vous le savez, ces brigands connus sous la dénomination de jacobins. Par-tout, on doit se faire un devoir de rendre publics leurs journaliers forfaits, et de les montrer au peuple dans toute leur horreur. Le fait que je vous transmets peut servir à les faire connoître, bien que depuis long-tems on sache ce qu'ils sont et de quoi ils sont capables.

L'adjoint, jacobin fieffé, s'est permis, la nuit dernière, de se transporter accompagné d'une bande de terroristes armés de fusils, chez un brave et honnête citoyen. Arrivé à sa porte, le fonctionnaire public, prennant le ton patelin et doux, pria le citoyen Besnard de lui ouvrir sa maison, vû qu'il avoit des choses intéressantes à lui communiquer. Celui-ci de se lever et de se rendre à son invitation. Mais quelle fut sa surprise, en voyant une douzaine d'hommes armés ! Sa frayeur fut telle qu'à peine il pouvoit parler. Ces terroristes avec leur chef s'élancerent comme des furibonds dans son appartement, chercherent en haut et en bas, fureterent enfin par-tout, et sans dire l'objet de leur inquiétude. Après une fouille digne des fameux tems de Robespierre et de ses surveillans inquisiteurs, la horde anarchiste se retira : la mal-honnêteté et l'indécence des fouilleurs, imprimèrent tant de défiance au citoyen Besnard et à son épouse, qu'ils craignirent le vol et l'assassinat jusqu'au lever du soleil. Comment veut-on que la loi soit respectée, quand ceux qui doivent la faire exécuter, sont les premiers à la vio-

ler ? M.[r] l'adjoint devoit-il aller troubler le repos d'une famille honnête, au mépris des loix et de la bonne-foi dont il a abusé pour entrer ? Voudroit-il mettre à la place de la constitution l'arbitraire des ci-devant meneurs anarchistes ? Qu'il s'en souvienne, son tems est passé, et ne reviendra pas.

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

VARIÉTÉS.

Les prisons. Jeune-homme, qui vois ces rochers bruts arrachés aux entrailles de la terre, ordonnés sans goût à sa surface, et courbés en voûtes sépulchrales ; leur enceinte épaisse repousse la clarté du jour, et tend entre ton œil et ses habitans un crêpe funébre. L'air fétide qui circule sous les arcades humides, répugne à ton odorat, le roulement aigre des véroux déchire ton typan ; je le vois, n'importe ; ne vas pas détourner ta prunelle du séjour du malheur ; long-tems, réceptacle des forfaits, il exhala l'opprobre ; tes peres alors avoient le courage d'y pénétrer, d'y consoler la foiblesse, quelquefois le bonheur d'extirper le vice d'un cœur coupable, et de rendre un citoyen à la probité et à la société, mais depuis, jeune-homme, il est devenu le temple de la vertu et de l'innocence opprimée. Tu ne peux porter le pied sur un pouce de terrein qui ne soit imbibé des larmes de l'honneur, de la piété, des arts, des sciences et de tout ce que ta patrie a eû de plus cher. Les échos de ces voûtes sombres murmurent encore les soupirs de l'innocence et les gémissemens de la probité. Allons, suis-moi ; tu t'arrête et tu recule à ces physionomies farouches, à ces yeux hagards, à ces bouches torses, éructant le crime ; ne crains rien, leur puissance a tombé avec l'impunité qui l'avoit produite; le jacobinisme n'est plus qu'un phantôme, ces spectres décharnés que tu vois, ne sont plus que les manes des freres clubistes, exécutifs, spoliatifs et exterminatifs de 1789. Elles ont passé dans les carcasses de scélérats nourris de l'expérience, suivis de tous les crimes, réduits au commerce en détail, après l'écroulement de leur ancien négoce en grand. Ce qui fut loué en 92 et 93, est reconnu exécrable, aujourd'hui que la justice

appesantit son glaive sur les mêmes têtes que son mannequin couronnoit, il y a trois ans.

Vois-tu ce pere de famille, pâle et défait ? Depuis un an, il gemit chargé de fers: il a été soupçonné d'avoir voulu faire des fournissemens aux hordes rebelles; la rébellion, en entier, a passé sous le drapeau de l'indulgence nationale, les plus grands forfaits ont été remis aux plus coupables, et l'erreur, l'innnocence, peut-être, depuis un an entier, percent les murs de son cachot, sans pouvoir atteindre l'oreille ambulante et fugitive des ministres de Themis; cette dette sacrée, cette dette exigible, la justice, il la demande comme grace, et ne la peut obtenir.

Le front de ce vieillard vénérable à la chévelure blanche, à l'air sérein, à la physionomie ouverte, t'inspire le respect; les fers qui surchargent ses membres déjà courbés sous le poids des ans, choquent ta sensibilité; tu me demandes quel crime a pu le réduire dans cet état de torture et de calamité ? Quel crime, mon ami ? Son crime est celui de ses peres et des tiens, c'est le tien à toi-même. Oui, mon ami, ta langue ne pouvoit encore former de son, ton œil ne distinguoit encore aucun objet, que tu étois enfant de l'église de Jésus-Christ, de cette religion dont il est le ministre; voilà tous ses forfaits, il fut fidèle à son Dieu, du moins il le voulut et le crut, et les hommes le chargent du poids de leurs iniquités; il expie par un martyre perpétué leurs longues et féroces erreurs; ils ont gravé sur la porte de son cachot, *oportet unum pati pro populo*. Ton cœur bat, ta poitrine s'enfle, les sanglots te suffoquent, tes larmes tombent abondamment; allons, mon ami, retirons-nous : j'ai mis, je le vois, ta sensibilité à une trop cruelle épreuve; espérons de la justice de Dieu, pour ce malheureux, ce que celle des hommes lui refuse; elle écoutera au moins ses plaintes, elles seront exaucées.

Exemple à suivre par tout jacobin matérialiste.

Le nommé Brossard, menuisier à Malsanne, canton d'Ecomoy, un de ces exclusifs qui ne voyent plus aujourd'hui que chouans, que royalistes en place ou électeurs, vient de se brûler la cervelle. Il n'a pu tenir contre les

horribles et détestables opérations des assemblées primaires. Bravo Jacobins ! dépêchez vos ames aux enfers, purgez la France. Vous l'avez souillée, vous la souillez encore ; la priver vous-mêmes de votre insupportable présence, c'est la venger de vos forfaits et de vos assassinats.

Dans la nuit du 7 au 8 germinal, 10 à 12 *jacobins* ont exercé leur métier de brigandage dans la commune et près le bourg de S.e Corneille. Sur les minuit, ces *braves gens* se sont présentés devant la maison d'une veuve, en ont enfoncé la porte, sont entrés, se sont élancés sur la mère, la fille, les ont liés avec des cordes dans leur lit. Pour étouffer leurs cris et enlever paisiblement l'argent et les effets, ils eûrent soin de leur clore la bouche avec des mouchoirs. Un des fils sautant hors de son lit, gagnoit au large, quand tout-à-coup il est saisi par un des jacobins qui le lia au pied de son lit. Heureusement un autre enfant avoit réussi à s'esquiver, et avoit averti le sacriste de l'invasion des terroristes dans la maison de sa mère. Ce dernier vîte de monter au clocher et de donner l'éveil par le toccin. Dans un clin d'œil, grand nombre de bonnes gens accourt et se présente pour donner la chasse aux *jacobins*. *Déjà* ils étoient en fuite ; car un des voisins les avoit terrorifiés par trois décharges de fusil. Bref, ces bons citoyens n'ont pas eu le tems de faire le mal que sans doute ils se promettoient, On soupçonne que ces voleurs sont de l'écume *jacobite* de la commune de Montfort.

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules, 1797.

(N.° 41.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 20 Germinal, an 5. (9 *Avril* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Le 16 germinal, les artistes-dramatiques donnerent, avec l'approbation de la Municipalité, une petite pièce intitulée les *suspects*, que l'on joue sur tous les théâtres de la république; le plus grand calme régna pendant tout le spectacle, et les applaudissemens dont chaque phrase de ce drame fut couverte, persuada et dût persuader aux différens membres des administrations départémentales et municipales qui y assisterent, qu'elle faisoit le plus grand plaisir. Une seconde représentation annoncée pour le 17, n'eût pas lieu; la prudence ne le permit pas. Le 18, il y a eu une opposition formelle à ce qu'elle fût jouée; grande rumeur et tumulte : trois officiers municipaux révêtus de leur écharpe ont fait des efforts inutiles, ils se sont retirés sans avoir pu obtenir

déférence à l'autorité et obéissance à la loi. Nous ne donnerons, quant á present, aucun détail de cet événement; nous attendrons le rapport officiel de la municipalité.

La maison d'arrêt des Ursules de cette commune vient d'être évacuée par dix femmes, toutes condamnées ou condamnables à des peines afflictives ou infamantes. Elles ont profité de l'instant où le concierge faisoit sa visite pour l'enfermer dans une des chambres, et descendant ensuite dans la geole, elles ont lié son épouse, et après lui avoir pris ses clefs, elles se sont évadées par la porte. On est fâché que, parmi les détenues, il en soit une qui peut trouver l'excuse de sa conduite dans le désespoir qu'avoit jetté dans son ame l'impossibilité où elle étoit, depuis un an, d'obtenir le bénéfice de la loi, la grace, si vous voulez, d'être mise en jugement.

Aux Rédacteurs de l'Espion da la Sarthe.

CITOYENS REDACTEURS,

Je vois avec une indignation mêlée d'horreur, que l'estime et la confiance publique sont devenues pour les électeurs, en majorité, un titre authentique á la diffamation périodique dont la boutique est ouverte dans votre commune, sous les yeux des autorités constituées, et s'achalande de leur indulgence et de son impunité: *je* ne prétends pas être le panégyriste des différens electeurs aussi cruellement attaqués dans leur réputation; je ne les connois pas; d'ailleurs, l'opinion publique qui les décore, est pour eux un ornement bien plus éclatant que toutes les richesses de l'éloquence. Je me contenterois, en conséquence, de comparer le dard calomnieux et empoisonné qu'on a lancé contr'eux, à la fléche de Tersite qui à peine touche le bouclier d'Achille, qu'elle tombe inerte à ses pieds: *Necquicquam umbone tetigit.* Mais; comme il paroît que les torches diffamatoires que l'on agite dans votre ville, sont destinées à opérer dans l'assemblée électorale des catastrophes dont la prudence a préservé les assemblées primaires, il est de notre devoir de frapper l'oreille de l'autorité, et d'éveiller la sollicitude de nos concitoyens. Qui, en effet, un peu doué d'intelligence, peut se dissimuler

que les électeurs, en entrant dans l'assemblée électorale, verront avec peine leur diffamateur à côté d'eux ? Qui sait si leur indignation ne se manifesteroit pas ? s'ils n'auroient pas la mal-adresse de ramasser la pomme de discorde astucieusement lancée d'avance ? C'est à eux, qu'au nom de la patrie, de la liberté et de l'humanité, nous adressons l'invitation, la prière même de faire sacrifice de leur amour-propre à la chose publique. De leur calme, de leur patience et de leur sang-froid, dépendra le salut de la chose publique. Il y a cependant quelques électeurs qui ont échappé à la griffe des harpies, c'est ce Beaufis qui passa rapidement de la bannière de Diafoirus à celle de S.t-Côme, et de cette dernière à celle d'Hypocrate : qu'il ait été agréé dans ce passage à chaque pause, c'est ce dont nous ne répondons pas ; mais toujours est-il vrai que, zelé admirateur de Dumoulin, il a administré pendant 48 heures la diete aux habitans du Mans, qu'il avoit clamurés dans une église de la Fléche, comprimés et fagotés comme les fous auxquels on administre les [illegible]ouches. Si la diete est la pierre de touche du patrio[illegible] [illegible] conviens qu'il y a bien des patriotes en France.

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

VARIÉTÉS.

La paix.

Nul son ne chatouilla jamais plus sensuellement l'oreille d'un être sensible, d'un bon citoyen, d'un philosophe, que le mot *paix*. Cette expression délicieuse a à peine frappé le tympan, que propagée par la volupté même dans tous les organes par les mille et mille conduits insensibles du sentiment, elle affecte d'une ivresse prochaine du délire. Le cœur se dilate à sa seule idée ; l'ame s'éleve, s'agrandit, le génie s'électrise, et s'élançant aveuglément dans l'enthousiasme du plaisir vers l'objet qui se présente, ils ne confondent que trop souvent le phantôme avec la réalité.

Avant de faire un portrait vrai et ressemblant de cette idole, la paix, objet de la vénération de toute créature

pure, loyale et sensible, broyons nos couleurs, crayonnons notre tableau, et jettons nos masses principales. La paix peut généralement se définir, *le calme de l'existence dans des limites certaines*. De cette définition résultera une triple division et définition sécondaire du mot *paix*, *morale*, *civile et politique*.

La paix morale est cette quiétude de l'ame, cette impassibilité philosophique, qui élevant l'homme au-dessus des forces inhérentes à sa nature, lui fait recevoir également les coups du sort, quelque soit leurs sources et leurs effets; mais cette sérénité de sentiment, ce calme d'affection, ce silence de passions; doit-on, peut-on même, raisonnablement, l'attendre dans un pays où les aquilons révolutionnaires, apres un boulversement général, n'ont laissé de témoins de leur passage que le meurtre, le pillage et l'incendie; dans un pays où l'homme ne peut faire un pas sans chanceler sur une terre imbibée du sang de tes proches; ouvrir les yeux sans les arrêter sur des cadavres, des cendres et des ruines; respirer sans être suffoqué par l'exhalaison putride, pestiférée même de tous les élémens sociaux, physiques, moraux et politiques; prêter l'oreille sans être afflige des gémissemens des mânes des victimes inombrables de la plus étonnante, de la plus atroce et sur-tout de la plus impunie persécution dont les hideuses annales de la perversité humaine ayent jamais donné d'exemple.

La paix civile. Quel seroit l'être assez ridiculement confiant, pour s'élancer vers son rameau fugitif? Quelle seroit déçue l'espérance de celui qui, plantant l'olivier, se berceroit de l'espoir de le voir croître et de récolter son fruit cheri / Quoi! le récolter sur une plage où tous les monumens des arts et des sciences ont été mutilés, renversés, où le génie même a été, comme les talens, comprimé, étouffé, où tous les principes de morale en fusion ont ramené au cahos social, un peuple que le flambeau de l'expérience de quatorze siècles avoit élevé à l'apogée de la civilisation et de la morale? Quoi! le récolter chez un peuple, depuis huit ans, divisé en deux classes, bourreaux et victimes, spoliateurs et spoliés, incendiaires et incendiés; athées et réligieux; chez un peuple où chaque citoyen croit avoir à venger l'assassinat d'un pere, d'un frere, d'une epouse, d'un enfant, d'un ami, ou à craindre cette vengeance; chez un peuple où le choc et

le froissement des passions a tellement électrisé la rage; que chacun vit isolé dans une société populeuse, et craint de rencontrer un ennemi dans ce qu'il eut de plus cher.

La paix politique. Son rameau teint du sang de Gustave de Léopold, de Louis, loin de porter son heureux baume salutaire dans les plaies suppurantes de l'europe, alluma la torche de la discorde, qui a consumé la plus brillante partie du monde. Pour avoir été révêtu de lames d'or, dans les mains de Frédéric Guillaume, a-t-il eu plus de vertus ? Non. Quelques branches de l'antique et majestueux arbre de la politique européenne ont bien été élaguées, mais en perdant son branchage, nouveau peuplier, le système politique européen ne s'expose-t-il pas à être rompu du premier coup de vent, et ce ver qui le dévore et qui pullule dans son sein, l'anarchie, qui le garantira de ses ravages ? Rien. Si ce que l'on mande de Dantzig, le 21 mars, est vrai, et que l'empoisonnement du nouvel empéreur de Russie ait été tenté; si le pape est réellement prêt de descendre au tombeau, quels alimens aux dissensions politiques ?

La victoire ! La victoire ! s'écrie le guerrier, fonde les empires ; et les défends des attaques de ses ennemis extérieurs, d'accord ; mais elle base rarement le bonheur; elle éteint rarement le flambeau des dissensions civiles. Malheur au peuple qui attends sa felicité de l'étendue de ses conquêtes. L'énergie sociale concentrée, réunie, devient alors indestructible. La force, la vie politique est comme un morceau d'or : il ne s'etend sous le marteau ou par la filière qu'en perdant proportionnellement de sa force et de sa consistance.

Sans doute, nos progrès en Italie, tiennent du prodige; sans doute, nos vaincus courbés sous le joug, quelque soit sa dénomination, recevront leurs lois du tonnerre de Mars dirigé par les bras de nos héros; mais ces vaincus sont-ils, seront-ils nos amis ? Vainqueurs en Allemagne et en Italie, sommes-nous bien certains de vaincre à Paris ? Certain Roi de Macédoine, désespérant de vaincre les Athéniens, acheta le démagogue Démosthène, et fut maître d'Athènes. Quel dommage, disoit Jugurtha, sortant de Rome, que je n'aye assez d'argent ! Cette ville est à vendre, je l'acheterois. Si nous voulons la paix, il ne nous suffit pas d'étonner, d'éblouir l'univers de l'éclat de nos armes : il faut encore le charmer de notre union,

de nos arts, de nos sciences, de notre urbanité, sur-tout de notre modération du sacrifice et de nos intérêts, de nos goûts, de nos passions particulières au bien public. Ces trésors précieux, sources fécondes du bonheur politique, social et moral, cherchons-les dans notre constitution, dans cet asyle sacré dans ce temple vénéré. Défendons son parvis des accès de la discorde et de ses affreux agens. Combattons l'anarchie, et formons de nos poitrines entre nos lois et la horde impie qui voudroit y porter une main profane, un rempart indestructible. Si la paix est pour les Français ce que fut la terre promise pour les Hébreux, rallions-nous autour du Thabor. Délà, nous le verrons ce bien précieux, et nous en assurerons la conquête à nos enfans.

Le récit qu'on va lire nous a été transmis par une personne digne de toute confiance. Nous le publions sans y joindre aucune réflexion ; mais il mérite d'être lu avec attention par tous les bons citoyens : ils y verront quelle nouvelle puissance s'éleve au-dessus de la constitution, et quelle espéce de république nos républicains exclusifs veulent imposer à la France.

» Pierre Guillemet, tailleur de pierre, a été, pendant les troubles, chef d'une troupe de chouans : il a remis ses armes, fait sa soumission aux lois de la république, et s'est retiré au Mans avec sa famille.

» Les administrateurs du département de la Sarthe écrivent au ministre de la police que Guillemet est le *point de mire* des brigands et des déserteurs ; qu'il jette l'effroi au Mans et dans les environs. Ils demandent que le ministre les autorise à le faire arrêter et déporter à l'isle de Rhé.

» Le ministre de la police répond le 28 frimaire, an 5, que d'après les faits exposés par les administrateurs, il autorise l'arrestation de Guillemet et sa déportation à l'isle de Rhé, il ajoute qu'il faut rendre cet individu à sa destination pénale.

» Les administrateurs et exécuteurs de la lettre du ministre qu'ils avoient provoquée, donnent le 1.er pluviose, l'ordre d'arrêter et de déporter Guillemet, qui doit être mis aux fers et gardé à vue.

» Guillemet est arrêté ; on le conduit à l'isle de Rhé : un incident retarde sa marche, il reste dans les prisons de Tours.

» L'administration municipale fait vérifier l'écrou, reconnoît que Guillemet est arbitrairement détenu, et fait défense de livrer Guillemet à la force armée chargée de le transférer à l'isle de Rhé ; elle informe le ministre de la police de l'arrêté qu'elle vient de prendre.

» Le directeur du jury, averti qu'un citoyen est arbitrairement détenu, se transporte à la prison, visite l'écrou, entend Guillemet qui lui dénonce sa détention : aucun jugement, aucun mandat d'arrêt n'est transcrit sur le registre.

». Le directeur du jury invite le commandant de la gendarmerie á lui communiquer les ordres en vertu desquels Guillemet est détenu et déporté.

» Le commandant communique l'ordre des administrateurs de la Sarthe, précédé d'une copie de la lettre du ministre de la police.

» Le directeur du *jury*, en vertu de la constitution et de la loi du 3 brumaire, déclare la détention arbitraire, fait défense de rien entreprendre contre Guillemet par suite de cette détention : ordonne qu'il sera procédé contre le concierge qui a reçu Guillemet sans aucun *jugement*, aucun mandat d'arrêt ait été transcrit sur son registre, et contre le gendarme qui a déposé Guillemet à la maison d'arrêt de Tours.

» Et considérant que l'ordre d'arrêter et de déporter a été donné par les administrateurs du département de la Sarthe, ordonne que les pièces seront envoyées au directoire avec la demande d'autoriser la poursuite contr'eux.

» En adressant les pièces au gouvernement, le directeur du *jury* a dénoncé des ordres qui circulent dans plusieurs départemens, d'arrêter ou constituer prisonniers les ex-chouans *suspects* de ne s'être pas rendus de bonne foi, et les personnes *suspectes* d'être d'intilligence avec les chouans.

» Le ministre de la police n'a pas répondu. Plus de

deux mois après, le ministre de la justice a rompu le silence, dans une lettre du 28 ventôse, adressée au directeur du jury, dans laquelle il établit en principe, que l'ordre d'un ministre peut autoriser l'arrestation et même la déportation d'un citoyen non *jugé*; que c'est un crime de la part d'un directeur de jury, d'arrêter l'exécution d'un ordre arbitraire, quand il a été autorisé par un ministre; qu'il existe dans la république *un pouvoir militaire*; et qu'arrêter de par la constitution et les lois la marche d'un citoyen déporté par un ministre, c'est usurper le *pouvoir militaire*.

» Par une autre lettre écrite au général divisionnaire, le ministre de la justice, après avoir déclaré que les ordonnances du directeur du jury étoient irrégulières, donne ordre à la force armée d'extraire des prisons et faire déporter à l'isle de Rhé l'individu dont la détention avoit été déclarée arbitraire par une ordonnance judiciaire.

» Le directeur du *jury* a maintenu ses précédentes ordonnances et défendu de nouveau d'effectuer la déportation de Guillemet.

» Il a adressé, le 5 germinal, toutes les pièces au conseil des cinq-cents, et lui a dénoncé le refus du gouvernement d'autoriser la poursuite contre les administrateurs de la Sarthe; il lui a adressé aussi les deux lettres écrites par le ministre de la justice, tant à lui qu'au général divisionnaire ».

(*Extrait des Nouvelles Politiques.*)

Créton, Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 42.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 24 Germinal, an 5. (13 *Avril* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Encore une diffamation écrite et répandue avec une profusion et une affectation scandaleuse contre le citoyen Aubert-Dupin, officier municipal; encore une provocation révoltante du poignard assassin contre la poitrine de ce Magistrat du peuple; encore un torrent d'atrocités et d'impostures dirigé contre l'autorité publique, dont il est l'organe, de l'autorité publique, dont le sceau approbatif a toujours scellé sa conduite; encore une impunité certaine. Silence des loix, ténébres passions, Dédale de l'intérêt qui osera vous pénétrer ? L'autorité judiciaire est-elle donc incohérente à l'autorité administrative; les administrations supérieures sont-elles donc hétérogènes relativement aux inférieures ? La république Française, une et indivisible, est-elle donc comme corps politique,

composée de tous élémens disparates, dissidens, isolés, sans rapports et relations réciproques ? Ne concevra-t-on jamais que la République Française est en politique ce qu'est en physique un arbre majestueux ? Le tronc est son directoire, les administrations ses branches, les hommes qui les composent, en sont les feuilles; cette même horde infernale, qui, réunie et consolidée en colosse destructeur, y porta long-tems la hache de la destruction, et l'ébranla jusques dans sa racine, abattue par l'explosion du foudre de thermidor, il fut dissous, et de sa dissolution a fourmillé cet essaim d'insectes immondes qui, chenilles politiques, dévorent les feuilles dont l'écorce offre une résistance opiniâtre à leurs pinces, et conduisent ainsi l'arbre politique à une destruction insensible, mais certaine. L'opinion publique lui est ce que le soleil est à la plante physique, le principe moteur de la végétation; c'est elle qui aspire l'exubérance des sucs nutritifs, qui restitue en rosée par les pores altérés des feuilles, ce qu'il a pompé de trop de sève par les racines, le cours de cette action et réaction continuelle, interrompu une fois, tout est inertie, et amene la destruction.

Cette vérité est trop simple pour n'avoir pas été sentie; comment donc interpréter le silence des autorités publiques ? Est-ce frayeur ? Non. Elles ont imprimé et affiché leur opinion, et elles ne peuvent être déshonorées par la rétractation d'un individu isolé. Est-ce crainte de l'influence du parti anarchiste sur l'assemblée électorale, et l'envie de se raccrocher au pouvoir qui échappe ? Mais existeroit-il un être assez méprisable pour vouloir tenir son existence politique d'une faction aussi execrée ? C'est donc : **** ma foi, devinez. L'administration départementale vient, par un arrêté, de constater qu'il existoit au Mans deux *journaux*, tous deux provoquans la dissolution du gouvernement actuel, l'un par la prédication du royalisme, l'autre par la vocifération de principes anarchistes; le premier est poursuivi; le dernier impuni, brave l'autorité publique qu'il défie. Quelle est cette bizarrerie politique ? *O altitudo* !

Les Electeurs nommés par le canton de S.t-Calais, font leurs rémerciemens au frère qui est chargé de correspondre avec le soldat de 1792, le patriote pur, le

Chroniqueur de la Sarthe, J. R. Bazin, *la peste, puisqu'il faut le nommer par son nom.*

Ces électeurs ne sont pas parfaitement instruits du jargon, ou *truc* de la bande, et ne savent pas ce que les jacobins entendent par être marqués à l'L, R; mais ils savent qu'il est assez ordinaire de rencontrer de prétendus patriotes marqués au V ou des lettres G, A, L, ou même d'une fleur-de-lys.

Ils déclarent que s'il s'agissoit de dresser des listes de proscription, de faire casser les vitres des citoyens qui ne vont point à certaines messes; de chercher à égarer les défenseurs de la patrie, pour les soulever contre leurs chefs, et les armer contre leurs concitoyens, ils laisseroient cette volonté et ces talens aux correspondans de frère Bazin. Ils n'auroient pas même l'esprit de copier dans un livre un poëme sur les passions, composé dix ans auparavant par Madame de Gourcy, pour le faire réimprimer sous leurs noms, et s'en dire les auteurs. Ils n'envient point aux C. D. pédagogues de Bouloire et de S.t-Calais, tout leur jacobinisme, etc. et loin de gémir, ils se permettent de rire de tout le ridicule dont se couvrent ses illustres républicains.

VARIÉTÉS.

Se croit-on quitte envers ceux qu'on a dénoncés, fait incarcérer, trainés à l'échafaud ou volés pendant le règne de la *terreur*, en disant: *chacun de nous commit des erreurs; chacun de nous recevant l'impulsion du gouvernement, y obéit, l'un par enthousiasme, l'autre par nécessité, et l'autre par crainte?* Aucun de ces motifs ne vous excuse, vous qui vous faites gloire d'être jacobins.

Que ceux de cette secte se rappelent que, loin de recevoir l'impulsion du gouvernement, leur intention a toujours été de le diriger à leur gré. Toutes les horreurs révolutionnaires ont été méditées dans les clubs. Ce sont les clubistes qui, depuis 1789, ont forcé le législateur à les autoriser par des décrets, par des loix. Ce sont eux qui demandèrent que la *terreur fût à l'ordre du jour*; eux-seuls sollicitérent la permanence de la guillotine, *la mise hors la loi* de ceux qui lui déplaisoient,

les déportations, les proscriptions en masse ; et dès que le gouvernement ne leur accordoit pas leur demande, ils en devenoient les ennemis. C'est cette fureur de dominer, cette soif de l'indépendance, cette rage qui les porte à déchirer tous les chefs du peuple, qui est le véritable caractère du jacobin. Voilà ce que nous répondrons à ceux qui nous diront : *oui*, *Monsieur*, *je le suis* !

-- L'ame se dilate, elle éprouve un grand plaisir, lorsque l'imagination peut se reposer sur un acte de justice et de probité. Nous sommes tellement déshabitués de voir des choses honnêtes, que je regarde comme un devoir de les citer pour exemple. Ah ! puissé-je connoître beaucoup de faits, tels que celui que je vais apprendre à mes lecteurs. -- Le nommé *Bigot* ; marchand de vin, dans le canton de Beaune, acheta, *par indivis*, avec trois autres personnes, un bien appartenant à l'ordre de Malte ; mais cette propriété répugnant à ses mœurs, il a voulu la rendre à celui qui la possédoit. N'ayant pu le découvrir, il s'est fait adresser à quelqu'un du même ordre, et, après de vives instances, il l'a conduit chez un notaire, qui a passé une vente de l'objet qu'il avoit acquis ; (seul moyen de lui en assurer la possession) : il lui a donné quittance de la somme portée dans le contrat, somme qu'assurément l'individu n'auroit pu payer étant ruiné, après avoir joui d'une commanderie de vingt-quatre mille livres de rentes.

Le contrat étoit à peine achevé que *Bigot*, s'adressant à la personne avec laquelle il venoit de traiter si honorablement, lui dit : » Je voudrois, Monsieur, que cette » restitution fût plus considérable, mais je ne puis me » charger que du tiers. Parmi ceux qui ont une part á » ce *lot*, il y a une dame vertueuse, qui vous remettra la » portion qu'elle a eue en partage. Quant au troisième, » c'est un homme dont les sentimens *sont à l'ordre du jour.* » J'en suis bien fâché pour lui ; car on ne sauroit être » heureux, lorsqu'on peut se reprocher d'être un spoliateur, » un voleur, et sur-tout lorsqu'on voit journellement » les victimes indigentes que l'on a soi-même dépouil» lées. » Terrible leçon pour les *Camus*, les *Dubois-crancé*, les *Abolins*, etc.

Grande conspiration découverte.

Vous savez que sur des milliers de maisons, à Paris,

se trouve cette inscription : *Propriété nationale à vendre.* Eh bien ! des malveillans vont, la nuit, substituer au V. un R, ce qui fait *rendre*.

-- Il y a quelque tems, un colporteur du directoire crioit dans une rue de Paris: *grande nouvelle annoncée officiellement* ! Un marchand de cotterets marchoit au pas du colporteur, et crioit à son tour : *fagots* ! *fagots !* des gens qui voyent un dessous de carte aux choses les plus simples, ne se sont-ils pas imaginés que le marchand de bois étoit un agent de Pitt et Cobourg. Il est vrai que la remarque est du citoyen Louvet.

NOUVELLES.

Un grand scélérat avoit bien raison de dire qu'il n'y a que les morts qui ne ressuscitent pas.

Le citoyen Saint-Venant, condamné à mort en vendémiaire, par un conseil de guerre, vient d'être nommé juge-de-paix par la section de la Halle-au-Bled.

Que nous verrons encore de résurrections de ce genre, lorsque l'opinion sera tout-à-fait sortie du cahos !

LES CINQ SENS.

Voir d'un oeil affligé les maux de sa patrie ;
Ecouter les sanglots du malheur qui supplie,
Respirer le plaisir en faisant des heureux,
Toucher par ses vertus les coeurs les plus haineux ;
Et *goûter* le bonheur, digne prix du courage,
Ce seroit des *cinq sens* le plus bel apanage.

PARIS.

Les lettres de Toulon annoncent que tous ceux portés sur des listes d'émigration, quoique rayés provisoirement, ont été refusés à émettre leur vœu dans les assemblées primaires, et ont été chassés des sections. Ils ont protesté

contre cette infraction à la constitution et aux lois, au nombre, dit-on, de quinze cents.

— Le conseil militaire, selon le chroniqueur, n'est qu'à demi-courageux de n'avoir pas *cassé la tête* des agens de la conspiration royale. C'est comme s'il eût dit que ces juges sont des chouans, parce qu'ils n'ont pas été aussi sanguinaires qu'il le faudroit, pour lui plaire et mériter ses éloges. En effet, comment sans le sang humain, sans le sang du juste et de l'innocence, cimenter les sépulchres et les bastilles que voudroit réédifier le *jacobinisme* ? Comment désaltérer les antropophages, si on cesse de saigner les hommes à la gorge ? Leurs coupes épouvantables leurs sont ravies ; bientôt elles seront toutes brisées. Puisse, hélas ! le désespoir de ces monstres, sous peu réduits à l'impuissance de faire le mal, suffire à la vengeance de leurs victimes !

Le tems est, dit-on, un grand maître. Il pourra bien un jour nous révéler le fin mot et le but de cette tant fameuse conspiration royale. L'opinion s'améliore sensiblement, et le nouveau tiers *qui sera bon*, lui donnera de nouvelles forces. Il n'est pas dit que ce nouveau tiers n'osera lever le rideau qui nous cache tant d'horreurs. S'il souleve les *matelas* de la conspiration, il pourra peut-être se convaincre que Duverne condamné à 10 ans de réclusion, Poly à cinq, Lavilheurnois à un an, n'ont encore été que trop punis.

Nous lisons dans le n.° 28 de l'Accusateur-Public, par Richer-Serisy, le passage suivant. Il mérite d'être sérieusement médité par chaque électeur, avant de déterminer son choix :

» O vous ! s'il en est quelques-uns que le choix libre de vos malheureux concitoyens puisse élever à la législature nouvelle, à cette place dangereuse, gardez-vous de croire quelle devienne pour vous un lit de roses, de bonheur, de jouissances et de *joie* ; regardez les nuages ; entendez-vous au loin mugir et arriver la tempête ? Jamais session, croyez-moi, ne sera plus orageuse ; si vous n'avez pas en traits de feu l'amour de la patrie, cette intrépidité d'ame, cette vigueur de sentimens qu'elle inspire, si vous hésitez à vous sacrifier pour elle, vous périrez sans la sauver.

. . . . Un législateur, cette année, est une sentinelle perdue ; il faut mourir ou vaincre ; choisissez : mille hommes qui ne craignent pas pour leurs vies, sont plus redoutables que dix mille qui craignent pour leur fortune..... Génie tutélaire de cet empire, donnez une fois à la vertu, revêtue du pouvoir, cette audace qui fit jusqu'à ce moment tous les succès du crime, et la patrie est sauvée !

Les nouveaux députés n'arriveront pas. On prépare de grands mouvemens. Le directoire a peur d'être mis en accusation. Le corps législatif se déclarera en permanence. Voyez les soldats qui arrivent, voyez les cartouches qu'on leur distribue, entendez-vous Delmas qui demande de la poudre ? entendez-vous Dubois-Crancé qui dit : *Nous vaincrons..... etc..... ?*

-- Messieurs, il faut que je sois devenu sourd et aveugle, car je n'entends rien et je ne vois rien de tout ce que vous voulez me faire voir et entendre.

Mais voici ce que j'annonce avec la plus grande confiance. Les nouveaux députés arriveront, parce que nulle puissance au monde ne peut les empêcher d'arriver, lorsqu'ils seront élus.

Il n'y aura point de mouvemens, parce que pour faire un mouvement il faut une résistance, et que tout le monde est aujourd'hui bien résolu de n'en opposer aucune à des tentatives que la constitution seule repoussera.

CONSEIL DE GUERRE.

Séance du 18 Germinal.

La séance qui avoit été renvoyée à 7 heures du soir, n'a point eu lieu, cette nuit, comme on l'avoit présumé. Ce matin même, elle n'a pas été reprise ; et ce n'est qu'à deux heures qu'elle s'ouvre aujourd'hui.

Enfin, à une heure du matin, le conseil a déclaré à l'unanimité Brottier, Dunan, Lavilleurnois et Poly, prévenus d'embauchage, coupables de ce délit, et les 18 autres accusés non coubables de ce délit.

Le commissaire du directoire exécutif a requis en conséquence que Brottier, Dunan, Lavilleurnois et Poly, soyent condamnés à la peine de mort, et leurs biens confisqués; et que les 18 autres soyent acquittés.

Mais le conseil ayant égard aux circonstances atténuantes qui ont accompagné leurs délits; touché de la franchise de leurs aveux, a commué la peine de mort en celle de réclusion; savoir Brottier et Dunan à 10 années, Poly à 5, et Lavilleurnois à une.

Guillaumot de Lahoussaye et Leserteur traduits au tribunal criminel. Tous les autres acquittés.

Ce Jugement a été prononcé à deux heures du matin.

-- La Chronique de Paris propose de ne plus appeller les révélateurs, témoins et excitateurs de conspiration, des *moutons*, ce qui est le nom du symbole de la bonne-foi, mais des *Mâlo* et des *Grisel*, ce qui rappellera la cruauté, le mensonge et la perfidie. Adopté à l'unanimité.

-- On assure que le général Hoche a passé le Rhin du côté de Dusseldorff, à la tête de 80 mille hommes.

Notre assemblée électorale vient de nommer à la législature le citoyen Blin-de-Bereuil, pour le conseil des Anciens; les citoyens Piete et Mangeot-Debenne, pour celui des Cinq-Cents. Le choix de ces députés, fera, à coup-sûr, honneur au département de la Sarthe. Ces trois citoyens méritent, sous tous les rapports, la confiance des honnêtes gens.

Créton & Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET
Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

SUPPLÉMENT AU N.° 42 DE L'ESPION.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du Mans. Notre assemblée électorale déploie l'énergie la plus rassurante contre les derniers efforts du terrorisme expirant. Le bureau composé d'orateurs vigoureux, semblable à un foyer électrique, communique à son gré à toute l'assemblée, ce feu brûlant, cet élan de force et de résistance que le seul amour de la patrie peut inspirer à tout bon Français. Pour s'en assurer davantage, il suffit de lire maint journal dégoûtant rédigé par maint Electeur de notre cité. Il exhale sa rage et sa fureur contre la majorité qui, selon lui, ne devroit pas oublier qu'il l'a peinte *en détail* sous les traits qui caractérisent le royalisme et le brigandage. Ce sont les Pohu, les Crosnier, les Lelasseux, les Hariot et tant d'autres qu'il a signalés comme des contre-révolutionnaires, des brigands, des fanatiques, des professeurs de meurtres et de carnage; ce sont ces honnêtes-gens à jamais honorés de son mépris et de ses calomnies, qui osent se déclarer contre les exclusifs de sa clique; et qui, malheureusement pour lui, se trouvent les plus forts et sont les hommes *à l'ordre du jour*. Tant de déclamations contre les pacifiques modérés, tant de provocations au meurtre et à l'assassinat, tant de veilles consacrées à dresser des listes de proscription, tant de festins dispendieux donnés à de braves militaires pour les égarer et les rendre coupables, tant de sacrifices faits pour renouer la queue de Robespierre et ramener les beaux jours de ses guillotines; tous les moyens, toutes les ressources enfin des républicains *à la chronique*, seront donc de nul effet pour eux!!! Du moins, s'ils étoient sûrs, les jacobins, de vaincre un jour le peuple, ce *vilain* peuple *devenu-chouan* parce qu'il veut, sans danger pour sa liberté ou pour sa vie, adorer Dieu, écouter ses ministres, choisir le gouvernement qui lui plaît, voir refleurir les beaux arts, et respirer la vertu depuis trop-long-tems errante et proscrite; s'ils étoient

sûrs, dis-je, de redresser les échafauds pour y assassiner la patrie honteuse de son asservissement, ah! ils se consoleroient volontiers, et l'aspect certain et prématuré d'un avenir heureux en raison de ses horreurs, par la quantité et les monceaux de cadavres et de ruines, seroit *hélas!* un dédomagement des angoisses du présent, et des gourmades dont ils sont accablés.

-- Les terroristes électeurs du canton de Lucé, ceux pour qui on avoit violé les loix, troublé l'ordre public, méconnu les droits de l'humanité, et les dispositions de la constitution, ont été rejettés par l'assemblée; elle les a vomis avec horreur.

-- Le pigmée orateur de la jacobinière électorale a essayé de debusquer les électeurs du canton d'Ecommoy, suivant lui, illégalement nommés. Comme il a fait honneur aux vertus civiques de ces derniers! comme il a succombé sous la massue oratoire de l'un deux! Mais pourquoi ce Catilina n'a-t-il point réclamé contre ceux du grand-Lucé? Pourquoi? Parce que ce sont des *frères et amis*, des camarades qui l'aideront à la *trouée*, enfin parce que le grand-Lucé est un de ses corps de reserve, et le siége des *aumoniers* de son armée.

Aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

Bonnétable, 12 avril 1797.

CITOYENS,

Je vous apprends avec plaisir que le citoyen Bazin vient d'avouer, avec l'ingénuité naturelle aux *jacobins*, que l'on ne devoit point ajouter foi aux journaux. Je vous prie donc, sachant que vous êtes assurément intimes amis, puisqu'un tribunal vient de vous mettre dos-à-dos, de le remercier de sa juste et nécessaire complaisance de la part: 1.° du citoyen qu'il a inculpé d'avoir arboré la cocarde blanche; car, si les citoyens qui ont pu faire un pareil rapport avoient été en état de distinguer les trois couleurs, et sur-tout le *vive la république* qui faisoit le contour de la cocarde, votre ami Bazin n'eût pas, sansle savoir, calomnié: 2.° du ci-devant prêtre sans mœurs et sans caractère, qui n'a jamais cru que le ci-présent jacobin lui eût parlé sérieusement. Ainsi, plus indulgent que lui, il lui pardonne. Quant au ci-devant maître-de-poste que notre ami Bazin accuse d'avoir armé

la campagne contre la ville, il est la preuve la plus certaine de ce que notre jacobin disoit, *il ne faut pas ajouter foi à tous les journaux.*

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

L'OISEAU PRONEUR.

FABLE.

Des habitans de l'air un jour la République
Tenoit séance dans un bois ;
Il s'agissoit de nommer aux emplois ;
(Car une sage politique
Veut aussi que chez eux le peuple, par ses choix ;
Souverain, tous les ans, pendant le tiers d'un mois ;
Travaille à la chose publique).
Perché sur un vieux chêne, un féroce Milan, (*B.......n*)
Par ses crimes connu dans tout le voisinage,
Crioit, sans cesse, à tout passant :
Croyez-en mes conseils ; donnez votre suffrage
Aux Buses, aux Vautours, aux Hiboux, aux Corbeaux.
Ceux qui les connoissoient, entendant ce langage,
A l'officieux personnage
Répondoient : taisez-vous, nous savons tous les maux
Dont ces beaux Messieurs sont capables.
Cependant un Pinçon, qui ne connoissoit pas
Ceux pour qui le Milan prenoit cet embarras ;
Regarde d'où venoient ces avis charitables ;
Et voyant le prôneur : ah ! dit-il, c'est assez,
Par lui je juge des prônés.

HYMNE

DEDIÉE AUX ASSEMBLÉES ÉLECTORALES.

Air : *de la Marseillaise.*

Peuple Français, de l'énergie,
Le jour de l'ordre est arrivé !
De la dévorante anarchie
L'étendard est encor levé. (*Bis.*)

Lisez sur leurs sombres visages
Les desseins des agitateurs,
Pour rendre vaines leurs fureurs,
Il ne nous faut que du courage.
A nos Élections marchons au nom des Loix,
Français (*Bis.*), notre salut dépend de notre choix.

Une cohorte sanguinaire
Rappeleroit de leurs tombeaux
Carrier, Lebon et Robespierre
Et le règne affreux des bourreaux ! (*Bis.*)
Non: jurons, par notre souffrance,
De ne confier désormais
Qu'aux seuls partisans de la paix
Les grands intérêts de la France.
A nos Élections marchons au nom des Loix,
Français (*Bis.*), notre salut dépend de notre choix.

Voyez partout comme s'agite
L'infâme et maudit jacobin,
Et l'Orléaniste hypocrite,
Le plus faux, le plus inhumain. (*Bis.*)
Mais, pour sauver notre patrie,
Faisons tous un dernier effort,
Marchons unis, soyons d'accord,
Et leur ligue est anéantie.
A nos Élections marchons au nom des Loix,
Français (*Bis.*), notre salut dépend de notre choix.

Justice immuable, éternelle,
Reprends ton pouvoir souverain,
Poursuis de ta voix immortelle
Tous les buveurs de sang humain. (*Bis*)
Contre cette horde exécrable
Porte l'arrêt le plus fatal:
Que le crime à ton tribunal
Vienne faire amende honorable.
La Constitution ! l'obéissance aux Loix !
Français (*Bis.*), notre salut dépend de notre choix.

FIN.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE,

Du 27 Germinal, an 5. (16 Avril 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Un Prêtre catholique, fidelle à Dieu et aux hommes, qui ne renonça jamais son Maître, qui n'afficha jamais par un horrible conbinage la prostitution des mœurs, un prêtre enfin ni apostat ni marié, *honnête-homme*, quoique de la communion qui n'est pas celle de l'évêque constitutionnel de la Sarthe, est venu dernièrement trouver l'évêque de la *minorité*, pour le prier de rengaîner ses prétendus mandemens et lettres pastorales, dont le mérite, aux yeux de plus d'un, ne vaut pas les frais de port. Ce respectable ecclésiastique, du nombre de ceux à qui l'homme de bien, peut en toute sûreté de conscience et sans contrevenir aux lois de la république, confier les grands intérêts de son ame, habite les environs du Château-du-Loir. Il nous a assuré qu'aucun

n'y *raffolle d'amour* pour la houlette du ci-devant Curé du Crucifix, et qu'en général les brebis sont sourdes à la voix du nouveau pasteur. Ceux qui ont parcouru la Sarthe sont à même de savoir combien le cercle de son bercail est étroit. Qui ne voit, aujourd'hui, sur-tout, jusqu'à quel point la *prévention*, l'opinion publique et l'*irréligion* vont être défavorables aux saintes boutiques des *nouveaux venus ?* Pieux adhérens du citoyen Prud'homme-Bousiniere, vertueux sans-culottes, persévérez dans le sentier qui vous conduira infailliblement quelque part ! Priez, priez pour ces brebis égarées, les aristocrates, les chouans, les royalistes, pour ces patriotes insoucians qui ne vont ni à messe ni à *prêche* !!! *Amen.*

Bulletin de l'Assemblée Primaire du Canton de Nogent-le-Bernard.

Conformément à l'article XXVII de la constitution, les citoyens de ce canton se réunirent, le 1.er germinal, en l'église paroissiale, lieu désigné par l'administration municipale. Il fut procédé légalement à la nomination de 4 Electeurs. Le scrutin dépouillé, tout le pays, abstraction faite de la crasse *jacobite*, applaudit au choix énoncé des citoyens Pierre Piédalu ; Manguin, notaire ; François Desallet, et Louis La Noë. Ces quatre bons citoyens proclamés Electeurs, se trouverent, par le sceau flatteur de l'estime publique, suffisamment vengés des outrages et des efforts d'une poignée de factieux qu'ils ont vus succomber en voulant ranger à leur place à l'assemblée électorale, quatre individus tarés et reprouvés par la majorité. L'administration municipale qui, presqu'en entier, avoit été présente à la nomination de ces 4 Electeurs, doit partager *fraternellement* la honte des 4 Electeurs *intrus*. Stupidement docile à la voix d'un *ex-prêtre*, son commissaire exécutif, elle protesta, au mépris des loix, contre la nomination légale, et convoqua une seconde assemblée pour le lendemain. Il s'y trouva 42 exclusifs, dont plusieurs avoient voté à la premiere. Il ne s'y fût sans doute pas trouvé 12 individus, sans la crainte de déplaire au vilain Muguier, bien nommé Mal-Eclos. C'est ce foudre d'éloquence, dit-on, qui mène *comme par le nez*, cette administration dont il n'est cependant que le secrétaire et le petit *sous-ordre* ; c'est ce séduisant *sans-culotte*, ce

grand-homme en petites affaires, autant admirable dans son moral que dans son physique, c'est lui-même qui dirigea ce qu'on appelleroit *Attroupement Primaire*, si les municipes avoient eû la sagesse de ne pas autoriser les factieux; c'est lui enfin, c'est un Mal-éclos qui se fit nommer Electeur, et qui fit pareillement élire les nommés Fillette, Gareau et Morin. Le *tabellion* Mal-éclos auroit au moins dû savoir qu'il n'avoit pas les qualités réquises pour être élu. Mais que ne fait point un sot qui se croit quelque chose, quand il voit qu'on ne le croit rien ? C'est par sottise, en vérité, que ces 4 *intrùs* sont venus recevoir, au Mans, les *déshonneurs* de la séance de l'assemblée électorale. Le juge-de-paix du Canton, Maître Valienne, intéressé à venger les *Frères et Amis*, ne manquera pas, sans doute, de rédiger leur protestation contre toutes les opérations de la mal-honnête assemblée.

A UN AMI DE BABEUF.

COUPLETS sur l'air : *Sous le nom de l'Amitié.*

Il est soldat, ce malin,
Ce fameux politique. (*Bis.*)
Il est soldat, ce malin !
Je lis dans la Chronique
De ce grand écrivain,
Qu'il est soldat, ce malin.

C'est un soldat jacobin,
Il dénonce, il excite. (*Bis.*)
C'est un soldat jacobin ;
C'est l'esprit de Thersite,
Et le bras de Crispin ;
C'est un soldat jacobin.

Que n'est-il au Panthéon,
Reposant sous sa gloire ! (*Bis.*)
Que n'est-il au Panthéon !
Qu'il vive dans l'histoire,

Placez-le avec son nom,
Au poteau du Panhéon.

Par la Niece de Sophie la Pierre.

Un Electeur aux Rédacteurs de l'Espion de la Sarthe.

Mes chers Compatriotes,

Je veux vous faire part d'une conversation charmante que je me félicite d'avoir entendue, et à laquelle j'eusse désiré autant d'auditeurs que les jacobins ont d'improbateurs ; le sujet et le résultat me paroissent importans, et si vous en jugez comme moi, vous suppléerez, par la voie de votre journal, au petit nombre qui composoit l'auditoire. Electeur, comme vous le savez, je suis ici, depuis cinq jours, logé à l'auberge de ****. Mon goût pour la société, plus encore que l'économie, m'ayant fait préférer de manger à ce qu'on appelle table d'hôte, qui est une table où se rassemblent ordinairement les hôtes isolés comme moi, trois ecclésiastiques s'y trouverent hier soir, comme par un hazard auquel nous savons bon gré, tous tant que nous sommes de convives. Un d'eux est un de ces prêtres qu'on appelle *Réfractaires*, un autre est un prêtre *Rétracté*, et enfin un autre, un prêtre *Constitutionnel* ; vous ne doutez sûrement point du froid, de la circonspection et des réserves qui ont été observées entre ces trois MM. Le réfractaire regardoit le rétracté avec des égards, mais aussi avec défiance, et gémissoit chaque fois que ses yeux rencontroient le constitutionnel ; le rétracté étoit plein de complaisance pour le réfractaire et dédaignoit de parler au constitutionnel ; et celui-ci traitoit le réfractaire avec compassion, et le rétracté avec fierté ; en un mot, chacun d'eux faisoit son personnage, de maniere à donner un fort-amusant spectacle.

Je les observai pendant quelques momens avec plaisir, m'attendant à voir beau jeu, si l'un des trois disoit le moindre mot qui eût rapport aux matières ecclésiastiques ; tous les convives étoient dans la même attente que moi, et elle ne fut pas trompée.

Une dame ayant offert du poisson au réfractaire, celui-ci le remerciant, s'empara du fromage, en disant qu'il ne mangeroit point d'autres choses ; le même morceau présenté au rétracté, fut également refusé, pour aller au fromage ; enfin, avancé vers le constitutionnel, celui-ci,

aprés quelques maniéres, le reçut en disant qu'il n'aimoit pas le fromage.

A ces mots, le réfractaire haussant les épaules, dit, en soupirant, à voix basse :

Quatre-Tems, Vigiles jeûneras,
Et le Carême entièrement.

Je le sais, dit le constitutionnel; mais ma foi, on peut jeûner, en mangeant de la carpe à souper.

Qu'appellez-vous souper, dit le réfractaire ? Doit-on souper les jours de jeûnes, et n'est-ce pas une légère collation *à laquelle on doit se borner* ?

Nous étions tous attentifs, les yeux fixés sur le rétracté, pour voir s'il alloit aussi parler. Il ne fit que dire : *oui, seulement une légère collation*, et il parloit encore, quand le constitutionnel, s'élevant vers lui, lui dit d'un ton ferme : depuis quand donc, citoyen, approuvez-vous l'ancien régime ? vous y croyez-vous retourné ?

Ce n'est pas l'ancien régime, reprit le réfractaire, ou s'il est ancien, il est aussi toujours nouveau, puisque c'est le régime de l'église dans laquelle monsieur est rentré, et dont vous faites bien voir que vous êtes encore séparé. -- Quoi ! moi séparé de l'église, s'écrie le constitutionnel, moi qui en suis l'enfant et le ministre.

-- Vous en êtes l'enfant, il est vrai, mais l'enfant prodigue encore dans les pays lointains. Vous n'êtes plus son ministre, puisqu'elle condamne votre ministère, et vous le défend. Monsieur a raison dit, le réfracté :
Eh ! quelle raison a-t-il, reprit le constitutionnel ? Croyez-vous qu'il y ait de la différence entre vous et moi, parce que vous avez rétracté un serment que nous avons prêté tous les deux ? L'église nous distingue-t-elle aujourd'hui ? Vous a-t-elle plus favorisé qu'elle me favorise, et ne restez-vous pas, à ses yeux, comme moi, souillé d'une tache que M.^r et ses confrères regardent comme ineffaçable ? Non, reprit le réfractaire; Monsieur en est lavé, la faute est réparée, l'enfant prodigue est rentré, toute la maison paternelle s'en réjouit; vous vous trompez, nous

jugeons Monsieur exempt de tous reproches ; dès qu'il a abjuré son erreur, et que l'église a reçu ses protestations, il est redevenu notre confrère. Plût au ciel ! que vous en fassiez autant, et en disant ces mots, il s'est levé un peu ému, et a sorti.

Salut et Fraternité.

UN ELECTEUR.

VARIÉTÉS.

Le prêtre qui a assassiné Sieyès, est un de ses ex-amis; il est natif de Draguignan, département du Var, et âgé de 40 ans. L'assassin qui se nomme *Poule*, ay nt été arrêté, on l'a conduit de suite au Temple où il a subi un interrogatoire. Interrogé sur ses motifs, il a répondu que c'étoit pour venger son pays des maux que Sieyès a causés. Il nie avoir des complices, et il il n'a point été trouvé sur lui de listes de proscription ; *le nom d'aucun député n'y étoit signalé.* Seulement il avoit une liste imprimée des membres du corps législatif. Il a joué le rôle de démagague forcéné ; il paroît néanmoins qu'il n'a pas toujours persisté dans cette démagogie apparente. Une lettre qu'il a adressée au ministre de la police dans laquelle il demandoit du secours, annonçoit par le style, un esprit aliéné. Le directeur du jury a reçu l'ordre d'instruire la procédure sur-le-champ, afin que le tribunal en puisse connoître au bout de 5 jours. Sieyès heureusement n'est pas en danger, et sa blessure n'est pas mortelle.

NOUVELLES.

Blois. Le tribunal criminel de Loir et Cher vient encore de venger l'humanité et la patrie par punition du jacobin Hézine qu'il a condamné à la déportation. Ce scélérat, valet du bourreau Robespierre, lorsqu'il étoit administrateur du département, avoit fait fusiller, à Blois, de son autorité privée, 7 malheureux détenus, et avoit fait exposer une des victimes aux regards du peuple. Une amnistie impolitique sauva depuis ce féroce assassin; depuis il fut nommé commissaire du directoire exécutif près

l'administration municipale de Vendôme. Bientôt le bruit de ses forfaits le fit destituer de cette place, et il lui fut signifié de ne pas approcher la haute-cour de Vendome plus près de 10 lieues. Ayant enfreint son ban, il a été surpris trop près des *frères et amis*; pourquoi la patrie, par l'organe de ses loix, l'a vomi de son sein.

PARIS.

-- La justice et la probité ont enfin triomphé hier dans la personne du citoyen Vauvillers. Le jury a déclaré à l'unanimité qu'il n'y avoit point lieu à accusation. Cette déclaration, qui n'a étonné personne par la persuasion qu'on en avoit, a cependant causé une satisfaction générale, et par l'intérêt qu'on prend au citoyen Vauvillers, et par la malheureuse expérience que nous avons de l'inégalité de la lutte de la probité contre le pouvoir. Cette fois, ses efforts ont été vains : il n'a pu nous enlever Aristide.

-- Buonaparte envoie au directoire 24 drapeaux ; 12 pris sur les autrichiens, et 12 sur les troupes du Pape.

-- On écrit de Toulon qu'on tramoit en cette ville un complot affreux contre les honnêtes-gens. On a découvert quantité de poignards fabriqués dans l'arsenal. Un forçat a tout découvert ; on va jusqu'à dire qu'il ne s'agissoit de rien moins que de les tous déchaîner. Les nommés Piston et Martin, sous-commis, ont été arrêtés, ainsi que le Forçat. C'est le commissaire-auditeur et la cour martiale qui sont chargés de la poursuite de cette affaire.

-- On annonce de nouveau une prochaine suspension d'armes entre la France et l'Autriche.

-- Le comté de Downe en Irlande, a été déclaré en état de trouble, et assujetti à la loi martiale.

-- Des lettres de Londres, arrivées par Hambourg, annoncent que l'amiral Parker, qui commande une escadre dans les Indes-Occidentales, s'est emparé de l'isle de la Trinité, appartenante aux Espagnols, et située à peu de distance de l'embouchure du fleuve de l'Orénoque. Il y a pris en même-tems quatre vaisseaux de guerre espagnols. Cette isle peu peuplée et mal cultivée, n'est importante que par une rade qui, dans toutes les saisons, offre un abri sûr aux navigateurs; mais comme elle se trouve placée très-près de la côte du continent où

l'Espagne a des établissemens, la possession de l'isle par les Anglais ne peut qu'être très-incommode pour les Espagnols.

-- L'examen du traité de paix fait avec le Pape, a été l'objet du comité secret des cinq-cens. Thibault parle le premier; après de grands éloges de Buonaparte, il s'exprime sur le Pape en des termes sages et mesurés; il saisit l'occasion de rendre hommage aux principes réligieux et de s'élever contre ceux qui voudroient les détruire. Il conclut à la ratification du traité.

Chazal, l'organe de Syeyès, succède à Thibault; il dit que la guerre d'Italie avoit pour un des principaux objets la destruction de la superstition. Il s'étonne que l'on n'ait pas exigé du Pape la rétractation des brefs; il en demande la communication, et propose en attendant de ne pas ratifier le traité.

Ce discours a été couvert d'une improbation générale. Chazal qui descendit de la tribune, le 17, accompagné de la risée publique, en a été chassé hier par la honte.

Le traité a été approuvé à la presqu'unanimité.

Assemblée Electorale.

Salut, honneur et gloire à nos braves Electeurs! Leurs opérations sont terminées, et la grande majorité de l'assemblée a justifié par sa fermeté et les choix qu'elle a faits, la confiance et l'estime publique dont le peuple l'a honorée. Nous avons déjà annoncé que M.r Blin-de-Beru avoit été élu député pour le conseil des anciens, et M.rs Mangeot de Benne et Piet de S.t-Biez l'avoient été pour le conseil des cinq-cents. Voici la nomenclature des autres élus, et ils sont, par leurs lumières et leur civisme, à la hauteur des 3 nouveaux députés : *Haut-jury*, le citoyen chevalier de la chartre. *Département*, le citoyen Négrier-La Crochardière, et Maudoux d'Ecommoy. *Accusateur public*, le citoyen Négrier-la-Ferrière. *Juges-Suppléans*, les citoyens Damney-S.t-Laurent, Crépon l'aîné, Levin de Fresnay, Ouvrard l'aîné.

Il paroît que le C. Bazin a été mal instruit, en annonçant dans son dernier N.o que le C. Maudoux nommé Administrateur du Département, étoit prêtre: la vérité est qu'il ne l'a jamais été.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 1.er Floréal, an 5. (20 Avril 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. --- Que les terroristes et les scélérats, attributs synonimes, comme celui de *Jacobin*, nous assassinent, *en desir*, de leurs furieux regards quand nous les rencontrons sur les places publiques ou dans les rues; qu'ils nous traitent de *chouans*, de royalistes, d'aristocrates, il n'y a rien là d'inquiétant; au contraire, il y a de quoi rire et plaisanter à leurs dépends, il y a de quoi même s'applaudir. Car n'est-ce pas l'expédient des sots, des gredins, la preuve de leur foiblesse comme de leur défaite, que la ressource des injures verbales, sur-tout de la part des ces *citoyens* réduits à ne pouvoir plus *travailler la marchandise*. Et puis, il est bien naturel à ces *pauvres gens* de regretter la perte de leurs plus douces jouissances, celles de voler impunément, et de faire guillotiner ou au moins incarcérer quiconque osoit les blâmer ou leur déplaire. Passe donc pour des mots; nous savons ce que veulent dire ceux de *chouan*, d'aristocrates,

dans la bouche des soldats de l'armée *trouée* ; mais que ces larrons pour rouvrir nos veines et nos plaies, et nous rendre au joug que nous avons secoué, s'assemblent de nuit pour délibérer à l'ombre, proscrire, et méditer sur le grand-projet de la *trouée*, c'est ce qu'il faut guetter, poursuivre et dénoncer à la police. Or donc, braves gens de toutes les communes, et particulièrement de celle du Mans, vous tous que la clique furibonde honore de son mépris et de ses ridicules apostrophes, songez que vos ennemis dressent leurs batteries, qu'ils vous ajustent du fond de leurs repaires, qu'ils se proposent de tremper leurs lipes, déjà desséchées, dans le sang des amis de l'ordre et de la patrie. Apprenez qu'il se tient des clubs nocturnes ; qu'on y professe la doctrine de Marat et de Robespierre, qu'on y professe enfin la fameuse doctrine des clubs ; l'anarchique licence s'y appelle pompeusement l'*auguste liberté*. Pour tromper la surveillance des prétendus aristocrates, les chefs de la bande désolée indiquent le brigantin rassemblement tantôt en tel endroit, tantôt en tel autre, mais toujours dans la caverne sombre de quelque *frere en diable*. Il y a des *mots d'ordre* dans cette confrairie ; il y règne une *unité de volonté* pour tous les crimes barbaro-patriotiques, encore moins étonnant que fait pour inquiéter ; aux noms brillans de ces célèbres Romains, tels, par exemple, que ceux de TIMOLÉON, de BRÛTUS, etc. on a substitué ceux des plus grands Saints du paradis. Le royaliste S. Jean est sans doute tout honteux, et encore plus affligé de voir affublé de son nom le plus grand ennemi du ciel et de la terre, le plus féroce jacobin du Mans. Actifs surveillans, généreuses sentinelles du peuple, et vous dignes magistrats, dépositaires de notre confiance, de notre estime, de notre amour et de notre vénération, tenez les yeux constamment ouverts sur les *suspects* du jour, c'est-à-dire, sur les détracteurs du gouvernement et des dernières opérations du légitime souverain. Les auteurs de la tragédie qu'on prépare jusqu'auprès de vous, vous sont connus ; les rôles peut-être s'étudient et sont déjà distribués. Songez qu'investis d'un pouvoir et de suffrages qui leur déplaisent, vous êtes en horreur aux cannibales acteurs ; songez que vos commettans sauront vous faire obéir, et qu'une masse imposante et déterminée est prête à périr, s'il le faut, sous le fer des assassins, plutôt que de les voir impunément violer la loi et le respect dû à ses

organes. Un abîme n'est point dangéreux, quand on connoît ceux qui le creusent, quand la loi les réprouve, sur-tout quand on a les moyens de les frapper ou de les contenir.

A CERTAINS ELIGIBLES SALUT.

Vous avez de l'humeur de n'avoir pas été élus, et à votre avis, tout est perdu, puisqu'on ne fait pas de votre patriotisme le cas qu'il mérite. Je vous proteste, illustres orateurs des clubs, amis des constitutions présentes, passées et futures, frères sans-culottes, patriotes de 89, têtes à bonnet-rouge; je vous proteste que nous vous connoissons parfaitement bien! Vous avez beau ne paroître que sous le masque, nous sommes accoutumés à tous vos déguisemens. Vous n'êtes point républicains. Nous ne voyons en vous que des hommes avides du pouvoir, et vous en avez fait un si mauvais usage que nous serions des insenses, si nous vous le laissions usurper encore. -- Mais, répondez-vous, les hommes que vous nous préférez sont des royalistes. -- Dois-je vous en croire sur votre parole? Ils sont soumis aux loix: ils ont comme vous reconnu la république. -- Belle raison! Ils ne feignent d'accepter notre sainte constitution, que pour la détruire plus sûrement. -- Jacobins, c'est là le reproche qu'ils vous font, et il nous paroît fondé. Il nous est démontré jusqu'à l'évidence, que vous avez voulu couronner le duc d'Orléans; que, dégoûtés de ce soliveau doré, et après lui avoir enlevé les riches ornemens dont il étoit chargé, vous avez tenté d'élever au trône, un prince étranger. Ce projet n'ayant pu réussir, vous resolûtes de faire de Robespierre, un dictateur, un protecteur, le Pontife de l'Etre suprême. Vous n'aspirez qu'à être les premiers esclaves du maître que vous prétendez nous donner. Tous les vices du despote sont dans vos cœurs: l'impiété, la cruauté, le mépris de l'humanité. A vos yeux, nous ne sommes que de viles machines jetées au hazard sur le globe. Votre orgueil vous porte à croire que votre esprit est supérieur au nôtre, et que vous êtes faits pour nous dévorer, comme les tigres dont vous vous vantez d'avoir le féroce instinct.

Jacobins, nous cherchons pour être nos représentans, des hommes à qui rien de ce qui intéresse l'humanité ne soit étranger; nous demandons qu'ils partagent, ou respectent du moins nos opinions religieuses; que la vertu ne soit pas à leurs yeux un vain nom. Ce sont là les citoyens que vous appelez des royalistes; notre *conscience* les préférera toujours à des républicains tels que Clé...., Ba...., Jou...., Rou....., Po..... et compagnie.

A UN PRÉLAT JACOBIN.

Sur l'air d'un Noël : (*Quoi, ma voisine, etc.*)

En fricassant dans sa cuisine,
Monsieur Damon,
Pour fêter Sainte Cathérine
Fait un sermon.
Cet Hermite dans sa vieillesse,
Ce vrai démon,
Boit un coup, va dire la messe;
Et la chanson.

Des fredaines de son jeune age
Ne disons mot.
Je l'ai vu fou, je l'ai vu sage,
Même dévot.
Mais Sathan gagna la victoire
Sur le Chrétien,
On le chassa de l'Oratoire,
Et l'on fit bien.

Quelquefois dans ses rêveries
Il se perdit.
Il crut avoir des Seigneuries
Et du crédit.
Il fut Curé, Missionnaire,
Prélat, Bailli,
Puis Avocat, Homme d'affaires,
Prince, Annobli.

Qu'il étoit drôle à l'audience
    Maître Gonin !
Il avoit l'ame et l'éloquence
    De Patelin.
Dans les jours de son opulence
    Qui mieux que lui,
Donnoit, avec magnificence,
    Le bien d'autrui !

La vanité qui le maîtrise
    Ce grand Docteur :
Le porte au mal, fait qu'il méprise
    Le bon Pasteur.
Les vrais Ministres de l'Église
    Il les maudit.
Plaide, s'enyvre, scandalise,
    Et s'applaudit.

Bulletin des Assemblées Primaires du canton de la Fresnaye, ci-devant district de Mamers.

Chaque pays, dit-on, fournit son monde : partout on trouve du bon et du mauvais ; la différence ne consiste donc que dans le plus ou le moins. A la Fresnaye, le nommé Maillard, Juge-de-paix, ex-prêtre, est un de ces communs sycophantes dont la conscience versatile s'accommoda, dans tous les tems, aux circonstances de nos sempiternelles révolutions. Moins estimable encore que maint curé hypocrite de maint canton de la Sarthe, de B....., qui, tartuffe dans les beaux jours de la religion, mérita l'estime de son évêque et la vénération de ses ouailles au milieu desquelles il vivoit dans la plus horrible débauche ; moins révolutionnaire que cet apostat aujourd'hui marié avec une des anciennes complices de ses crimes, Maillard n'a jamais constamment soutenu son caractère de sans-culotterie. Dans un tems où, sans doute, les circonstances critiques plutôt que les remords l'effrayèrent, il témoigna, dans un écrit *qui n'est pas perdu*, le désir de se rétracter et l'aveu de ses erreurs. Il s'approcha des honnêtes-gens, leur inspira par des Jérémiades *accompagnées de larmes*, une confiance et un intérêt

étonnant ; alors il eût volontiers caché chez lui ses confreres persécutés : on nous le peignit enfin comme un homme sensiblement répentant et parfaitement philantrope. Que de Jacobins devinrent des agneaux tant que dura la chouannerie ! c'est ce Colin - Maillard que des têtes à bonnets rouges prennent pour modele, et dont ils reçoivent les paternels avis ; c'est lui qui, ne trouvant pas l'assemblée primaire de son canton disposée à le satisfaire dans le choix des électeurs, s'ingéra de convoquer un *rassemblement* où, au mépris de la loi et de la souveraineté du peuple, il fit nommer son *ex-bedeau* qui ose porter encore sur sa tête le diadême de Robespierre, et que personne n'a le courage de lui arracher, *Collet*, commissaire *exécutif*, créature provisoire du fameux Jouennault, *Labbé* agent de chassey, et *Dagron*, fils, d'Ailleres, tous deux *épais* campagnards et à peine doués du gros bon sens. Ces quatre électeurs *intrùs* se sont présentés à l'assemblée électorale, et l'assemblée les a rejettés de son sein. Cet affront n'est pas un acte de civisme dans le sens actuel, et il est fâcheux pour un agent de la république de le partager. Il est vrai, il reste aux affrontés la ressources des *protestations* qui vaudront ou ne vaudront pas. Les *affrontés* du Grand-Lucé et ceux du Petit-Nogent ont au moins eu pour consolation, les doléances du chroniqueur ; mais il n'a pu donner son patronnage à ceux de la Fresnaye, tant et tant il les en a cru indignes lui-même.

VARIÉTÉS.

Il faut en convenir, le crime est bien aveugle puisque le jacobinisme conspire, puisque, quoique par-tout conspués, les buveurs de sang se promettent de relever leur affreux et *populicide* empire ! les scélérats ! ils le sont donc à ce dégré étonnant, où le cœur absolument paralysé, non-seulement est insensible au plus vif aiguillon du remords, mais même fermé au sentiment le plus naturel, celui nécessaire de l'amour de soi-même ; et, pour être plus correct dans l'idée que nous voulons donner de leur inexprimable perversité, disons qu'ils sont tellement aveugles, que ce ne sont plus que des fous ridicules ou de méprisables rêveurs. Quoi ! le peuple souverain, ce peuple qu'ils ont égaré et dont ils ont trop long-temps em-

prunté le pouvoir et la force pour frapper et détruire, pour piller et égorger ses fidèles défenseurs, pour proscrire et assassiner ses consolateurs, les ministres de sa religion ; ce peuple qu'ils se sont livré sans défense, qui s'est vu lui-même englouti sous des flots de sang, à qui sous le règne des jacobins, il ne resteroit pour prix des immenses sacrifices qu'il n'avoit intention de faire que pour conquérir sa liberté, que pour se dégager d'une servitude avilissante que des abus plutôt que les principes du gouvernement monarchique avoient créés, à qui il ne resteroit, disons-nous, après tant d'efforts, qu'une servitude mille fois plus avilissante et une surabondance de plaies et de calamités ; ce Peuple, on oseroit entreprendre de lui ravir le droit et la faculté de reconstruire l'édifice de son bonheur ! Quoi ! c'est sa puissance, sa souveraineté, c'est sa liberté, c'est sa vie même que les brigands voudroient lui disputer, que des factieux forts de sa clémence et de leur impunité, osent aujourd'hui lui contester ! Le souverain, dans ses *conseils* primaires, s'est prononcé contre les hommes de sang ; et les hommes de sang espèrent et conspirent ! Le souverain a vaincu, terrassé les rebelles ; et les rebelles vaincus et terrassés espèrent et conspirent ! Le souverain, sur presque tous les points du sol républicain, s'es choisi des délégués, des représentans parmi ces illustres opprimés, presque tous procrits sous le régime affreux de l'exécrable Robespierre ; et les sanguinaires suppôts du plus sanguinaire, du plus barbare des tyrans que le soleil ait *jamais* éclairés, y compris Néron et Dioclétien, esperent et conspirent ! Le souverain a parlé : il s'est déclaré en faveur de l'innocence, des talens et des vertus ; et la petite secte des vils démagogues qui a vainement essayé d'étouffer sa voix, qui a cabalé pour le compte des ineptes fripons, des voleurs, des assassins, des effrenés Jacobins, espère et conspire ! Le souverain a repoussé avec horreur ces naguères puissans, les sales éguenillés, les hideux débragués, ces fangeux *populassiers*, instrumens passifs des nouveaux opulens, de ces gueux révolutionnairement enrichis, pillards aussi lâches et criminels que leurs suppôts sont féroces et stupides ; et cette race immonde et perdue dans l'opinion publique espère et conspire encore ! Enfin, le crime usurpateur est détroné ; le triomphe de la religion, celui des vertus, celui du mérite, celui des lumières, celui des mœurs, dans le choix des man-

dataires du peuple, nous promet une république heureuse et florissante; et le crime renversé espere nous redonner une république sans religion, sans mœurs, sans liberté réelle, une république à leur mode, calquée sur des monceaux de ruines et de cadavres; en un mot, le crime élabore des insurrections et conspire contre la république.

Stupides et féroces jongleurs, vous tous Mandrins et Cartouches révolutionnaires, qui nourrissez dans votre cœur de sinistres et ridicules projets, calculez bien vos forces et vos moyens d'attaques et de résistance contre un peuple las de vos forfaits et de vos perfidies. Si, refusant l'amnistie qu'humainement le plus fort, quoique chaque jour offensé, vous accorde, vous sonnez la charge; si vous essayez d'assassiner ce peuple en masse, après l'avoir fait si horriblement en détail, redoutez ses coups, sa fureur et sa terrible vengeance. Les forces qui vous ont accablées dans les assemblés primaires et électorales, seront toujours celles qu'il vous faudra détruire et anéantir, avant de rétablir le régime des assassins et des voleurs; elles sont roidies contre vous; elles sont indestructibles. *A la trouée*, canaille jacobite, *à la trouée!* les culottés attendent les champions sans-culottes. Persuadés d'avance, si vous étiez jamais les plus forts, d'être lâchement sacrifiés sur des échaffauds, ou *septembrisés* dans les prisons, nous disons, comme vous, que nous vaincrons *à la trouée* ou bien que *nous nous ensévelirons sous les débris de la liberté.*

AVIS DIVERS.

TRÉTON ET MAUDET, Rédacteurs.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 4 Floréal, an 5. (*23 Avril 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

S.t-Mars-d'Outillé. Ils ne le renonceront pas *les Freres et Amis* : l'assassin Jousselin est et fut dans tous les tems un terroriste très-prononcé, c'est-à-dire, un prôneur du régime des blasphêmes, des massacres et des tortures révolutionnaires, enfin c'étoit un des frères correspondans de la société nocturno-populaire du Mans. Approvisionneur bénévole des plus crapuleurs libertins, il tenoit chez lui la séance de tous les vices; sa maison étoit une sentine de débauche, un repaire de scélérats, et ce, au mépris du respect dû à l'enfance, à l'ombrageuse et frêle innocence. Pouvoit-il n'être pas jacobin, et capable de tout ? Aussi vient-il d'exercer son horrible profession, celle d'égorgeur. Il a assassiné, le jour de pâques, un jeune-homme de 21 ans, coupable à ses yeux de modérantisme et d'une probite peu commune. Pour

donner un prétexte à son assassinat, il chercha querelle à sa malheureuse victime dans une guinguette. Dès les premiers mots de part et d'autre, le loup s'élança sur l'agneau, et ne le lâcha pas qu'il ne l'eût étouffé. Saservante complice de tous ses crimes d'habitude, étoit présente à cette action, et comme elle ne put en demeurer passive spectatrice, qu'elle l'aida de toutes ses forces, elle a pris la fuite avec son criminel gréluchon. Ces deux scélérats ont emmené avec eux un cheval qui ne leur appartient pas, et sa femme légitime reste abandonnée avec 5 enfans.

VARIÉTÉS.

Avis aux Electeurs de l'an VI.

Les hommes qui se disent les républicains par excellence, aiment-ils le gouvernement républicain, lorsqu'ils n'obtiennent pas les places que leur ambition convoîte avec tant d'ardeur. La réponse à cette question est, que ces Messieurs ne font des discours dans les Assemblées primaires et Electorales, ne composent de journaux, n'écrivent des lettres aux journalistes, que pour fixer sur eux l'attention du Peuple et des Electeurs ! Sachez que *l'égalité* dans leur idiôme, signifie qu'ils veulent s'élever, et abaisser les autres : souvenez-vous que, pour eux, la *liberté* est le moyen de nuire impunément. *Indépendance* pour nous, *esclavage pour tout le reste*, voilà le vœu des Jacobins, et le gouvernement n'est bon que lorsqu'ils disposent de l'autorité, seuls et sans aucun partage. Ainsi, vous jugez qu'ils ne peuvent aimer la république, si les républicains ne les nomment ni à la députation, ni aux places administratives ou judiciaires. Quant à l'armée, ces braves *sans-culottes* sont peu curieux d'y figurer. Ils sont blessés, ilt ont des exemptions, des congés; mais ils chanteront au club les triomphes de nos guerriers ; ils se feront remarquer dans nos fêtes civiques, ils écriront pour *retremper les ressorts* de la révolution, pour faire *remonter bientôt* cette planete à son apogée. Vous les entendrez s'écrier dans les cafés et au chauffoir des spectacles : *Patriotes*, si vous ne me donnez pas vos suffrages, c'en est fait, vous *allez être écrasés sous les débris* de la constitution, et vous mourrez, TOUS! Veulent-ils empêcher un

citoyen d'être élu à un emploi : ne nommez pas cet homme-là, diront-ils ; il a perdu à la révolution, il ne peut l'aimer. -- Quoi! j'ai fait beaucoup de sacrifices, je les ai faits, sans me plaindre ; je trouvois même de la douceur à penser qu'ils étoient nécessaires au bonheur de mes concitoyens, et, j'aurois, par cela même, moins de mérite à vos yeux, que celui que la loi du *maximum* et la vente des biens nationaux ont élevé de la pauvreté à l'opulence. Le *jacobin* se croira seul digne de vos suffrages, parce qu'il a dénoncé tous les prêtres, toutes les réligieuses de son canton, qu'il a conduit à l'échafaud tous les nobles qu'il avoit fait incarcérer; parce qu'il a brisé les images de vingt églises, mangé du boudin sur des patènes, bu de l'eau-de-vie dans les calices. Elisez ce bon citoyen ! Il a encore son bonnet rouge dans sa poche, et pleure de ne pouvoir le mettre sur sa tête. Mais ne confiez aucun emploi à cet ancien magistrat : il est plein de probité et de savoir ; à ce proprietaire : il est chéri de tous ceux qui le connoissent; à ce ci-devant noble : il a signé, dès le mois de mars 1789, l'abandon de ses privilèges, et il a du *mérite*.

Sur un Plagiaire.

Ce Desforges-Maillart que Voltaire a chanté,
Sous un nom féminin publiant ses ouvrages,
Marchoit péniblement à l'immortalité :
Besot y court avec rapidité.
Pour mieux s'assurer nos suffrages,
D'une muse Française (1) il vole les écrits,
Et choisit ceux que certains beaux esprits,
Poëtes très-fameux de la Vierge Marie,
Ont couronné jadis en pleine académie.
Maillart a de l'esprit, des graces, de l'honneur ;
Il sert en vrai galant les nymphes du Permesse,
Bésot est un franc séducteur.
Qui lâchement pilleroit sa maitresse.

---

(1) Madame de Gourcy, auteur d'un poëme sur les Passions couronné à l'Académie de l'immaculée Conception, à Rouën en 1777.

A mon Curé constitutionnel.

Monsieur l'Abbé s'immortalise !
Disciple de Richer, emule de Cotin,
Comme eux, il honore l'église.
Il plaide comme Patelin,
Et par cent traits de vaillantise,
Il surpasse maître Gonin :
Monsieur l'abbé s'immortalise !
Prédicateur, avocat, chansonnier,
Couronné de chardons en guise de laurier,
Avec Calvin il fraternise,
Va maudissant le Pape et nos Curés,
Et se croit redouté parce qu'on le méprise.
Ses parens, ses voisins sont par lui dénigrés :
Toute puissance à sa muse est soumise
Pour modèle il preud l'Aretin.
Monsieur l'abbé s'immortalise !
Mais *je* le dis avec franchise,
Ce Vadius, à barbe grise,
Est plus ennuyeux que malin.

Le général Villot que les honnêtes-gens de toute la France admirent et chérissent, comme le Sauveur de Marseille, est précisément celui que le chroniqueur traite de *tyran du Midi*. Peut-il, aux yeux de ce foliculaire atroce, être autre chose qu'un infâme contre-révolutionnaire : il a contenu les égorgeurs, les pillards, les *jacobins* et tous les républicains *à la chronique*; c'est bien avoir mérité l'estime publique et *l'honneur* des diatribes de Poultier et de ses sectaires.

L'ingratitude et la peur ont fait la révolution; c'est une vérité bien reconnue au*j*ourd'hui; s'il est vrai aussi que les contraires guérissent par les contraires, nous devons sans doute espérer que le courage et la reconoissance mettront un terme á nos maux. Voici des vers qui prouvent que les bons français ne sont pas ingrats.

Au général VILLOT.

A tes rares vertus, à ton male courage
Marseille et le Midi doivent l'ordre et la paix.
Ecoutes, à chaque pas le précieux langage
Du nombre des heureux que ta justice a faits.
En toi les orphelins ont retrouvé leur pere,
Et des infortunés ta main sèche les pleurs.
Vertueux citoyen, homme juste et sévère,
Il t'étoit réservé de finir nos malheurs.
L'envie, à te noircir, use enfin son adresse:
Laisse-la sur ton nom répandre ses fureurs;
On peut te rappeller, mais nous t'aurons sans cesse:
Ton image est gravée au fond de tous les coeurs.

(*Extrait de la Gazette Universelle.*)

Je parie que les amis de Sieyès ne sont pas ceux qui sont le plus fâchés de son aventure, et qu'au contraire ses ennemis de cœur ou d'opinion, sont ceux qui s'en affligent davantage. Ce que c'est que les révolutions ! comme elles intervertissent les idées connues !

Les amis de Sieyès trouvent une bonne occasion de jetter les hauts cris, de faire tirer le canon d'alarme, de fabriquer de petits contes bleus à l'usage de ma tante et des *gobes-mouches*. Cela doit produire un effet merveilleux. C'est un prêtre qui s'est rendu coupable de cet attentat. Un prêtre ! la bonne aubaine ! donc tous les prêtres sont des assassins. Celui-ci est un fanatique ; donc le fanatisme est très-redoutable, et que ses torches sont allumées sur tous les points de la république. C'est un patriote qu'on attaque dans sa chambre; donc tous les républicains sont en état de proscription. Cet événement a lieu pendant les élections; donc les assemblées électorales sont les assemblées de Louis XVIII. --- Mais Louis XVIII défend expressément les moyens violens, par sa proclamation *officielle*. Bah ! sa proclamation ne sait ce qu'elle dit, et n'a pas le sens commun.

Je vous assure, moi, d'après ce que j'entends, que l'assassinat de l'abbé Sieyès a des *ramifications très-étendues*, et qu'il tient à un vaste projet d'égorgement général. Demandez à Dubois-Crancé, à son collegue Hardy: ils ne

vous diront pas le contraire. Je suis très-convaincu que ce prêtre fanatique aura pour complices toutes les assemblées électorales, tous les journalistes, tous les agens de Louis XVIII, les puissances étrangères, les nobles, les robins, les rentiers, les embaucheurs, les *réfractaires*, sur-tout, et puis toute l'association de Clichy. Demandez à Louvet : il vous contera cela tout au plus juste ; car il est bien juste ce bon Louvet.

Si vous ne m'en croyez pas, sortez dans la rue ; vous allez entendre crier *la liste des représentans du peuple* (vieux mot) *qui devoient être égorgés, la nuit dernière.* Eh bien ? avez-vous quelque chose à répliquer aux listes les plus authentiques ? Hommes durs de cœur et d'esprit, vous n'allez pas non plus vouloir croire qu'on a, depuis l'assassinat de Sieyes, découvert plus de cent cinquante poignards dans quatre ou cinq lanternes magiques, trois mille barils de poudre renfermés dans un puits, trois pièces de canon de 39, cachés dans le traversin d'une vieille réligieuse, et vingt-quatre mille boulets découverts dans des bénitiers de crystal ? .... Allez vous promener, Messieurs les incrédules. Nous verrons si votre croyance résistera à plus de quatre mille lettres qui vont arriver à Paris, et qui vous confirmeront tout ce que j'avance.

Extrait de l'Observateur de l'Europe.

PARIS.

Plusieurs papiers publics ont dit que le prêtre nommé *Poule*, qui a voulu assassiner le député Sieyès, est le neveu de l'abbé Poule, prédicateur célèbre : c'est une erreur insigne. Ce neveu de l'abbé Poule d'Avignon étoit membre de l'assemblée constituante où il n'a jamais trahi son devoir ; tandis que le coupable dont il s'agit, est un moine défroqué, puis jureur, puis intrûs, puis marié, puis jacobin, puis apostat, puis assassin. O ! le *bon* et *charitable* apôtre de la ci-devant église constitutionnelle !..

Les freres et amis viennent de multiplier ces nuits dernières, leurs signaux de reconnoissance.

Poultier nous dit que le directoire se débat vainement au milieu des cercles d'intrigues qui l'environnent, qu'il n'en sortira que par des moyens *extraordinaires*... Poultier est un lâche. *Extrait de la Gazette Universelle.*

NOUVELLES.

Stuttgard, le 4 avril. Les troupes piémontaises qui formoient un cordon sur la frontiere du Milanes, ont une destination bien différente de celle qu'on avoit supposee ; c'est un corps d'armée de 15 à 16 mille hommes, qui doit aller renforcer l'armée du général Buonaparte, en vertu d'un traité d'alliance offensive et défensive, conclu entre sa majesté le roi de Sardaigne et la république française. Les conditions n'en sont pas connues ; mais on pretend savoir que la France prend à sa charge la solde et l'entretien de ces troupes, aussitôt qu'elles auront passé le Tesin; et qu'elle garantit au roi de Sardaigne une augmentation de territoire à la paix générale. Les lettres de Vienne, du 27, confirment cette nouvelle, en annonçant que l'ambassadeur de Sardaigne a reçu, le 20, un courier de sa cour, qui le rappelle à Turin.

Il paroît que la conclusion du traité d'alliance dont on parloit depuis plusieurs mois, a été un des résultats des conférences tenues à Bologne.

Du 10 avril. Nous recevons de Turin la nouvelle agréable que le marquis de Gherardini, ministre de la cour de Vienne, est autorisé à écouter les propositions qui lui seront faites de la part du général Clark, pour le rétablissement d'une paix générale, et qu'en conséquence ce ministre a déjà eu, le 15 du mois dernier, plusieurs conférences avec le général français.

Il paroît d'après les derniers avis du Tyrol, que l'ennemi n'a pas dessein de se porter sur Inspruck, mais qu'il prend sa direction sur la droite vers la Carinthie et la Carniole, vraisemblablement pour se réunir au corps de Massena, qui a percé par Ponteba. Au reste, les progrès que les Français ont faits jusqu'à ce moment dans le Tyrol, leur ont coûté bien cher; depuis le 20, leur perte en tués a été au moins de 5000. L'action qui eut lieu près de Brixen, fut sur-tout meurtriere, et ils ne dûrent leurs succès qu'à la grande supériorité de leurs forces.

Bruxelles, le 21 germinal. Le citoyen Bonaventure, déjà nommé représentant par notre département, vient de recevoir un courier qui lui a été expédié de Mons, pour lui annoncer que le corps électoral du département de Jemmapes l'avoit nommé également au corps législatif. Ce citoyen est honorablement vengé de l'injustice du gouvernement par la confiance de la nation.

Nous recevons dans ce moment plusieurs lettres de l'intérieur de l'Allemagne : » A la nouvelle des succès de l'armée du general Buonaparte qui menace la Hongrie, la nation bourgeoise a decidé de se lever en masse ; tous les Palatins rassemblent leurs vassaux pour marcher à l'ennemi ; d'un bout de la Hongrie à l'autre, on n'entend plus que le bruit du tambour et le son de la trompette. Cette belliqueuse nation a fait bruler publiquement la proclamation de Buonaparte, par laquelle il dit qu'il leur apporte la liberte »

Hambourg, le 9 avril. Des lettres de Vienne, du 29 et 30 mars annoncent que l'archiduc Charles, après avoir reçu des renforts considérables de l'armée du Rhin, a attaqué et battu les Français, le 24 mars, qu'il leur a enlevé beaucoup de canons et de prisonniers.

— Ces tant contrerévolutionnaires, ces fameux embaucheurs royalistes, cette colonne formidable de l'aristocratie chouanique, enfin cette *vertueuse* famille Chauveau, de Mayenne, vient d'être acquittée et mise en liberté. Dame justice, vous êtes aussi une aristocrate, une royaliste, une contrerévolutionnaire. Votre vilain masque *rouge* que les frères et amis vous ont tenu si long-tems *de force* sur le visage, est donc tombé. Vous marchez droite, et votre glaive hélas! ne frappe plus les *suspects*. La contrerévolution s'avance : les nobles, les savans, les bons prêtres, les riches mêmes ont déjà le droit de vivre, grace au *chouan* genie de la reaction. O liberté des jacobins! serviras-tu long-tems de marchepied à la liberté de cette inextinguible race *d'honnêtes-gens.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, de Thionville, ci-dev. des Ursules, 1797.

(N.° 46.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 8 Floréal, an 5. (27 *Avril* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Comme ils ont du cœur ces *honnêtes-gens* ! Qu'ils sont délicats dans leurs procédés à l'égard les uns des autres ! admirez. Dimanche dernier, jour de la *Quasimodo*, deux de nos Artistes-Dramatiques avoient annoncé, pour le soir de cette fête, un très-beau feu d'artifice de leur façon, et à leurs frais et dépends. Le lieu qu'ils avoient choisi, ouvert de toutes parts, mettoit en évidence la confiance qu'ils avoient dans la *justice* et la délicatesse de nos riches concitoyens. Les places étoient à une livre 4 sous et à une livre 16 sous; pour le spectacle d'un bal champêtre qui commença à 5 heures, et ne finit qu'au moment d'allumer les feux d'artifice qui furent admirables, et qui durèrent environ une heure et demie. Un petit nombre de braves gens prirent place sur les ban-

quettes, et se firent un devoir de payer leur plaisir qui devoit beaucoup couter à ceux qui le donnoient ; mais un très-grand nombre se porta en foule sur les murs et galeries des maisons qui dominoient le lieu du dispendieux spectacle. Ceux donc que les honnêtes-gens ont rendus victimes par la demande du spectacle de l'*Intérieur des Comités Révolutionnaires* ; ceux-mêmes que la fermeture de la Salle de Comédie avoit réduits à la plus affreuse extrémité, n'ont pu trouver un foible dédommagement, dans le prix d'un plaisir qu'ils ont donné, à grands frais, aux apologistes, vilains et crasseux, de leur conduite honorable et désintéressée. De belles dames, des merveilleuses ambrées, des nymphes bien bichonnées ont gracieusement, généreusement applaudi aux talens des bien-honnêtes Artistes. Des acquéreurs de biens nationaux, des hommes devenus importans, de nouveaux seigneurs ont ouvert leurs portes cochères à la *bonne société*, et la bonne société, dans l'enthousiasme où chaque fusée les *jettoit*, se mettoit dans une prodigue dépense de claquemens de mains.

Malheureux Pitrot, estimable Lavarinière, si du moins vos créanciers vouloient se contenter de cette belle monnoie, de celle dont vous a payé la société *économique* des remparts, des murailles et des galeries ! Mais non ; vous aimeriez mieux, braves et honnêtes comme nous vous connoissons, vendre vos culottes que de voler les marchands qui vous ont fourni et les ouvriers que vous avez employé même pour le plaisir des autres. *Alteris non faciatis quod vobis inhonestè fecerunt.*

VARIÉTÉS.

Ouvrez les yeux, citoyens ! Les folliculaires, gorgés du sang des malheureux que le couteau des héros du Cul-de-sac Dauphin a égorgés, et couverts des dépouilles des pauvres rentiers, cherchent à nous diviser mieux que jamais. Ils nous disent : voyez-vous les députés qui sont nommés dans presque tous les départemens, ce sont des royalistes, des mangeurs d'hommes qui ne pardonneront pas au citoyen qui a pris part dans la révolution. Ils nous disent : voyez-vous que les hommes qui avoient des droits à l'estime des royalistes ont été oubliés, et qu'ils ne sont

que de foibles instrumens que l'on brisera sous peu. . . . .
Delà, ils concluent qu'il faut rompre avec les gens de bien, ou former une ligne de démarcation entr'eux.

Ces observations sont captieuses. Le scélérat seul assassine, a soif du sang, au lieu que l'honnête homme est juste et n'agit que d'après les lois humaines.

Les députés nouveaux ont des intentions pures, et ne marchant qu'au pas de l'opinion publique, ils feront le bien, empêcheront le mal.

Le propriétaire ami de l'ordre a le pas sur l'homme de mérite, qui n'a pour fortune que sa Bible, son Domat, son Potier, et pour compagne, une conscience pure; c'est là ce qu'ont senti et voulu les électeurs.

Il est donc absurde de dire que des hommes de bien ont été mis en oubli, et que l'instrument dont on se sert en ce moment, sera bientôt brisé.

Serrons-nous, mes amis, autour des nouveaux députés; éloignons les orages qui grondent sur leurs têtes, et si le crime en frappe un seul, vengeons sa mort. -- Plus de lâcheté; de l'audace, de l'audace, et toujours de l'audace!

Usons la férocité des jacobins, ne les assassinons pas; contenons-les.

Et vous acquéreurs de biens nationaux, à qui les buveurs de sang présentent la coupe de la mort, ayez plus de confiance dans ceux de vos concitoyens qui execrent les assassins de telle couleur qu'ils soient. Attendez tout de l'empire de la raison; consultez vos consciences... Jettez-vous dans les bras des honnêtes-gens que les mauvais prêtres proscrivent, et vous trouverez des amis sinceres.... En révolution tout passe, excepté l'honneur; les criminels s'éclipsent, mais la vertu reste.

Mon dernier rêve.

J'étois sur la place des Halles, au Mans; un cavalier qui montoit un joli cheval barbé, y parut entouré du chirurgien de la Sarthe, Lev. de l'Ami de la vérité, du défenseur du genre humain, Ph. d'une foule de procureurs,

d'avocats, de marchands ruinés, de moines et de quelques vicaires de campagne. Monsieur le Vicomte, s'écrioient-ils, à l'envi, assurez Monseigneur de notre entier dévouement. Qu'il se souvienne de ses bons larrons, quand il sera dans son royaume.

Une voix se fit entendre : Monseigneur se trouve mal, c'est un lâche ; le coup est manqué ! Alors Monsieur le Vicomte mit son cheval au galop, et disparut. La foule se retira aux Minimes, où un club fut établi.

L'esculape de la Sarthe et le Défenseur, virent avec un vif chagrin que, pendant qu'ils s'enrouoient à crier *vive la Nation*, on ne songeoit point à faire d'eux des personnages de la tapisserie du manège ; aussi, tout en jurant de maintenir la constitution, ils maudissoient la nation, la loi et le roi. Patience, nous les députerons à leur tour.

Je ne pouvois m'empêcher de rire de leur grande et très-patriotique colère ; mais voilà que des galériens leur apportent les dépouilles du Bagne ; ils en font des bonnets rouges, reprennent au fond du coffre leurs vieux habits, leurs culottes déchirées, se laissent croître des moustaches, et coupent leurs cheveux. Gorsas leur envoye une de ses chemises ; Carra les arme d'une pique ; Robert et sa Kéralio les purgent avec du mercure préparé ; Tallien se déclare leur ami ; Louvet se met en sentinelle pour eux, et Marat les invite à ouvrir une boucherie de chair humaine, pendant que Collot-d'Herbois les forme dans l'art de faire périr un plus grand nombre de victimes, en moins de tems, et au meilleur marché possible.

Nos Manceaux étoient bien encore les mêmes hommes, mais on ne les reconnoissoit plus ; ils faisoient peur. Ils évoquèrent les ombres des Spartietes et des Romains. Les démons leur apparurent, sous les traits de Léonidas et de Brutus, de Lycurgue et de Gracchus : vive la république, crièrent les Normands et demi ; et tout en jouant avec leurs armes, ils s'entr'égorgeoient sur les cadavres de leurs prêtres et de leurs nobles, qu'ils avoient transformés en Hilotes. On les sépara, en leur montrant un rouleau de papier, sur lequel étoit écrit *constitution*, numéro 3. Nous l'acceptons.... Voyons, disoient-ils, citoyens, y aurons-nous des places lucratives ? Les billets de la nouvelle lotterie furent tirés, *et les Freres et amis* obtinrent encore de bons

lots. Le second tirage alloit commeucer, je vis un jeune-homme couvert de feuilles de papier sale en guise de plumes, il avoit les aîles du baudet et la trompette de la Dunciade : -- il commande le silence. -- Peuple, écoute-moi. Je suis le fondateur de ta liberté, j'ai brisé le talisman du fanatisme, dénoncé le mariage du glaive et de la croix ; je pulvérise la doctrine et les fables du chrétien. Je suis coriphée des jacobins, j'échafaude des sophismes, enfin je suis de ceux qui *pensent*. Soldat honorablement mis hors de combat, je retrempe dans ma boutique les ressorts de la machine *révolution*. J'en fais un astre, et l'éleve à son apogée. Je combats presque seul contre le royalisme ; vous êtes tous des chouans, ce qui prouve évidemment que vous voulez la république: nommez-moi votre représentant. C'est à moi qu'il appartient de recueillir le miel de la révolution, *j'en* suis l'abeille, ceux qu'on vous propose d'elire en sont les frêlons. Je juge ces gens-là *suspects* d'avoir de la probité et du talent. -- Il parloit encore ; le pied lui glisse, il tombe dans un tas de boue. Des hommes à qui il avoit payé du vin et des liqueurs, voulurent l'en tirer, et s'y enfoncèrent avec lui. Ils y sont encore, je les vois, et je suis éveillé.

Tous les amis des arts, ceux sur-tout de l'humanité connoissent les écrits du père de la littérature française, et le Juvenal de nos jours. On ne sera pas fâché, sans doute, que nous citions quelques-uns des morceaux de son admirable écrit intitulé : *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la persécution suscitée par les Barbares du 18.e siècle, contre la religion chrétienne et ses ministres.*

Cet écrit marqué au coin de l'éloquence et du génie, passera à la postérité la plus reculée, qui sera trop juste pour ne pas rendre un tribut d'éloges, dû aux grands talens de Monsieur de la Harpe.

Nous n'entreprendrons pas de l'analyser; nous nous contenterons d'en extraire un morceau, en invitant nos lecteurs de le lire en entier, et de ne juger l'auteur que par l'auteur même.

Après avoir relevé avec sa vigoureuse logique, cette

instruction du gouvernement, envoyée à ses commissaires, ce mot sur-tout qui épouvantera la dernière postérité : *désolez leur patience* (des prêtres ;) après avoir dépeint le machiavélisme et pulvérisé successivement toutes les calomnies de ces *brigands philosophes*, aussi habiles à déguiser leurs excès, qu'ardens à les commettre, qui n'ont jamais manqué de transformer les bourreaux en victimes, et qui toujours ont assassiné en réalité, ceux qu'ils accusoient d'être assassins en intention, monsieur de la Harpe leur porte le dernier coup, en leur opposant la preuve de fait. Voici ses expressions :

« J'adresse encore le même défi à nos adversaires; parmi ces innombrables journées de sang et de crime qui composent l'histoire de la révolution, citez-en une, je ne dis pas qui soit l'ouvrage des prêtres, mais où des prêtres ayent figuré comme acteurs et non pas comme victimes. Citez et prouvez.

Ah ! pour les apostats, vous les trouverez toujours à la tête dés bourreaux ! Les apostats ont été et sont encore les plus implacables ennemis de la religion et de ses ministres. Les apostats, depuis *Le Bon* jusqu'à *Huguet*, sont partout au premier rang des scélérats ; et cela devoit être : l'expérience de tous les siècles l'a prouvé. Rien de plus infâme ni de plus atroce qu'un apostat : aucun crime ne doit lui coûter. Il a commencé par le plus grand de tous, et sur-tout il ne peut pardonner à ceux dont il a déserté la foi. Chez les Mahométans, a-t-on besoin d'un homme qui ne rougisse de rien ? c'est à un renégat qu'on s'adressé. Chez tous les peuples, rien n'est si méprisé qu'un renégat. Il étoit juste et conséquent que les *prêtres renégats* jouassent un grand rôle dans la révolution française : ne sont-ce pas des *philosophes ?* mais les vrais prêtres ! les prêtres chrétiens !.... Je te rends graces, ô Dieu de justice ! Tu as vengé l'honneur de ton nom, et glorifié la vérité.

Tu as fait voir que si la corruption du siècle avoit pu atteindre le sanctuaire, tu savois en tous les tems lui rendre sa gloire, opérer en tous les tems les mêmes prodiges, montrer l'esprit de la loi toujours le même, et retrouver ton or pur dans le creuset des tribulations. Ce n'est pas l'homme ici que je loue : je sais qu'il ne peut rien sans toi ; c'est toi seul, auteur de tout bien, c'est toi dont je

chante les louanges, quand je puis dire à toute la terre ce que l'histoire attestera, ce que nul de tes ennemis ne pourra dementir, que tes enfans n'ont su et ne savent encore que souffrir et mourir; et certes ceux qui sont aussi victimes, ne savent pas être assassins. »

DÉGUISEMENT.

Le dernier jour de Longchamp, deux jacobins poudrés, frisés, ambrés, pantalonnés, et perchés sur un Wiski haut d'un premier étage, se sont mêlés à la bonne compagnie, à la faveur de ce travertissement.

Le lendemain un observateur leur envoya ce quatrain.

Jacobins autrefois, et couverts de guenilles,
Les voilà tout-à-coup devenus Céladons.
Que j'aimerois ces papillons,
S'ils n'avoient pas été chenilles !

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Francfort, le 4 avril. On lit dans quelques papiers publics, que l'empereur Russe a notifié à la cour de Vienne, qu'il ne pouvoit prendre aucune part active á la guerre présente ; mais qu'il employeroit sa médiation auprès de la cour de Berlin, pour que S. M. Prussienne ne prenne point parti contre les alliés.

ITALIE.

Conditions de la suspension d'armes, entre le général Buonaparte et le prince Charles.

Le général Buonaparte, commandant en chef l'armée française en Italie.

Et son altesse royale l'archiduc Charles, commandant en chef l'armée impériale.

Voulant faciliter les négociations de paix qui vont s'ouvrir, conviennent :

Art. 1.er. Il y aura une suspension d'armes entre les armées française et impériale, à dater de ce soir 7 avril jusqu'au 13 avril au soir.

II. L'armée française gardera la ligne suivante : les avant-postes de l'aîle droite de cette armée, resteront dans la position où ils se trouvent aujourd'hui, entre Fiurme et Trieste ; la ligne se prolongera en occupant Treffen, Littai, Windiscleistritz, Marbug, Chienhaussen, la rive droite de la Muchr, Gratz, Bruc, Léoben, Trasayak, Mantern, le chemin de Mantern jusqu'à Rottenmann, Irdinng, La Vallée de Lems jusqu'à Rastadt, Saint-Michel, Spital, la Vallée de la Drave, Lientz.

III. La suspension d'armes aura lieu également pour le Tyrol ; les généraux commandant les troupes françaises et impériales dans cette partie, régleront ensemble les postes qu'ils doivent occuper.

Les hostilités ne recommenceront, dans le Tyrol, que 24 heures après que les généraux en chef en seront convenus, et dans tous les cas, 24 heures après que les généraux commandant les troupes françaises et impériales dans le Tyrol s'en seront réciproquement prévenus.

Fait à Judenburg, le 7 avril 1797.

Signé MORVELDT, général-major, le comte de BELLEGARDE, lieutenant-général au service de l'empereur; BUONAPARTE, général en chef de l'armée de la république française.

Pour copie conforme, *Signé* BUONAPARTE.

AVIS.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 47.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL

DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 11 Floréal, an 5. (*30 Avril 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

De Bouloire, ce 3 Floréal, an 5.e

L'assemblée communale de S.t-Calais a été plus consolante pour les *Frères* que ne l'avoit été l'assemblée primaire. Ils ont élu leur aumônier, et ils en sont charmés. Un d'eux, en m'apprenant cette bonne nouvelle, me disoit: » que deviendrions-nous donc, nous autres patriotes, lorsque les gendarmes ou les juges nous font quelque querelle d'Allemand, si nous n'avions plus d'*amis* dans les tribunaux, ou dans les corps administratifs ? »

Au reste, les vols se multiplient fort aux environs de cette petite ville. Je suppose qu'il faut les attribuer à quelques patriotes *égarés*; car Monsieur *Grand-Doudoux* n'est point d'avis qu'on employe des moyens trop prompts.

Y y

» Il suffit, dit-il, d'avertir, puis on menace ; enfin on effrayera, s'il est nécessaire. »

Avis aux voyageurs.

MANDEMENT D'UN APÔTRE CONSTITUTIONNEL.

Jacques Bousin de la Prud'homière, par la grace des amis de la constitution, et de l'argent distribué aux électeurs de 1791, Évêque de l'Huisne et de la Braye, aux fidelles de notre Diocèse : salut et dilection.

En vain vous nous fuyez, nos très-chers frères ; nous vous suivrons avec autant de constance que notre collègue de la Sarthe, et quoiqu'il ne nous imite pas dans la complaisance avec laquelle nous consentons aux mariages de nos *respectables* coopérateurs et frères, les citoyens curés et autres ecclésiastiques, nous nous ferons gloire de nous conformer au bon exemple qu'il nous donne, en s'obstinant à être votre Évêque, malgré vous.

Nous avons remarqué que sous le gouvernement des Rois de la maison de Bourbon, l'église de France a fait des réformes qui annonçoient, disiez-vous, les progrès de l'esprit *humain*. On a supprimé dans plusieurs cathédrales la fête de l'âne, celles des innocens et des fous. Quant à nous, nos très-chers frères, qui ne négligerons rien pour nous éloigner de l'ancien régime, et ramener par l'anarchie les jours de l'ignorance, nous avons résolu de les rétablir dans notre Diocèse. Une considération puissante nous y détermine. Notre église s'augmente chaque jour par les heureux fruits du mariage et même du divorce. Les nouveaux enfans que nous acquérons par les moyens plus *gais* que ceux du Martyre, trouveront toujours en nous un véritable père : nous voulons leur procurer d'innocens plaisirs.

A ces causes, et de l'avis de notre conseil épiscopal, nous ordonnons que dans tous les magazins à foin que les jacobins nous laissent pour églises, on célébrera, le premier prairial prochain, la fête des fous, suivant les usages anciens. Toutes les femmes et enfans des prêtres y seront invités, et après avoir excommunié solemnellement tous aristocrates, chouans et *députés du nouveau tiers*,

le frère commissaire prononcera l'éloge de *Mère-sotte*, à la santé duquel le chœur chantera le cantique ci-après. Les prêtres mariés joueront à Colin-Maillard, pendant que leurs femmes *danseront* avec leurs voisins ; et il sera envoyé des relations exactes de ces fêtes civiques, à l'illustre rédacteur du *mal-chronique*.

Donné à Bouche-l'Huisne, dans notre bateau percé, sous notre seing, celui de notre secrétaire et le sceau du ci-devant comité révolutionnaire, le premier jour de la ☺ de Mars, 1797.

J. BOUSIN.

Par le Citoyen Evêque.

ASINUS ASINORUM, S.re

Cantique sur l'air : *de la carmognole.*

Nos prélats, nos curés élus (*Bis.*)
Sont des modèles de vertus. (*Bis.*)
Que j'aime leurs jurons !
Leurs femmes ! leurs sermons
Dansons la farandole
Sur le beau pont d'Avignon.

Les femmes de ces grands docteurs (*Bis.*)
Vont consoler tous nos pécheurs : (*Bis.*)
Ils les confesseront,
Puis ils les absoudront.
Dansons, etc.

De Sodôme le desservant (*Bis.*)
Est un bon chrétien à présent ; (*Bis*)
Il revient au giron
De la chaste Suzon.
Dansons, etc.

Le repentir de ce pécheur (*Bis.*)
Aux anges fait chanter en chœur ; (*Bis.*)

L'abbé se mariera,
On le cocufiera !
Dansons, etc.

Que j'aime à voir notre curé (*Bis.*)
Bercer le petit désiré ! (*Bis.*)
Ce futur calotin
Est si gai, si malin !
Dansons, etc.

On dit que cet aimable enfant (*Bis.*)
Au sacriste est très-ressemblant, (*Bis.*)
C'est un prêté rendu ;
Au curé c'est bien dû.
Dansons, etc.

Par les soins du prêtre jureur (*Bis.*)
L'église reprend sa splendeur. (*Bis.*)
Le peuple est bien vengé
De son ancien clergé.
Dansons, etc.

Ils sont savans, ils ont des moeurs (*Bis.*)
Ces camusards, ces vrais pasteurs ; (*Bis.*)
Et de nos bataillons
Ils suivent les canons;
Dansons, etc.

De ces gens-là le gros Cambon (*Bis.*)
A bien rogné la pension. (*Bis.*)
La bonne motion !
Vive la nation !
Dansons, etc.

Un intrus, comme une Catin (*Bis.*)
Ne doit jamais mourir de faim. (*Bis.*)
Il trouve quelques sots,
Il en fait des dévots.
Dansons, etc.

Nos vicaires épiscopaux, (*Bis.*)
Nos prélats, nos curés nouveaux (*Bis.*)
Iront vivre au B.....
Du produit de l'autel.
Dansons, etc.

Si le vieux Pontife Romain (*Bis.*)
Les donne au diable avec Calvin, (*Bis.*)
Qu'ils chantent *ça ira*,
Ca les consolera.
Dansons, etc.

VARIÉTÉS.

Encore un extrait, (et ce ne sera pas le dernier) *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire*, qui prouve évidemment la lâcheté et la scéleratesse des agens et des journalistes *jacobins*. Monsieur de la Harpe attaque et pulvérise, par des argumens de fait, la tactique infernale de ces *monstres* qui ne vocifèrent le mot de *royalisme*, que pour avoir un prétexte de proscrire et de massacrer en *masse* les amis de l'humanité et de la justice. Cet inappréciable écrit est la colonne d'airain où resteront gravés la gloire des victimes, et l'opprobre des bourreaux. Voici comme il raisonne :

» Très-peu d'hommes sont à portée de s'attacher à l'idée d'un gouvernement quelconque ; la grande pluralité n'en connoît que le bien ou le mal qu'elle en reçoit ; très-peu se passionnent pour un roi ou un doge, pour un sénat ou pour un congrès ; mais tous veulent être bien, et se contentent du bien, de quelque part qu'il leur vienne.

C'est donc dans une constitution républicaine que la nation a voulu se reposer, (*après la tourmente révolutionnaire*;) et puisque c'étoit son premier vœu, le premier devoir des gouvernans étoit de réaliser et de consolider cette constitution. L'a-t-on fait ? Vous appellez *royalistes* ceux qui l'invoquent : comment appellerez-vous ceux qui la renversent ? Si je voulois jouer aussi sur les sobriquets et les noms de parti, je dirois aux *révolutionnaires*, *aux jacobins*, *aux montagnards* : il n'y a en France de *royalistes de fait* que vous seuls.

J'appelle *royalistes de fait* ceux qui frayent à la royauté la seule route par laquelle elle puisse revenir. Or, quelle peut être aujourd'hui la seule espérance probable de ceux qui desirent ce retour. Ce n'est pas la force nationale : elle est nulle pour eux ; elle est toute à la république..... Les partisans du régime monarchique n'ont donc, en leur faveur, que ce seul raisonnement qui est, en effet, celui qu'ils font : » la royauté renaîtra de la lassitude du désordre anarchique, et la France rebutée d'être sans constitution effective, se jettera dans les bras d'un roi. » Dès-lors, quels sont ceux qui favorisent, autant qu'il est en eux, ces vœux et ces espérances ? Ne sont-ce pas ceux qu'on appelle anarchistes ? Dans le dernier complot, tout chimérique qu'il est, sur quoi paroît-on compter le plus ? N'est-ce pas sur les *mouvemens révolutionnaires* ? et que paroît-on redouter le plus ? n'est-ce pas les élections constitutionnelles ? Voyez si je ne suis pas en droit de dire à tous ceux que je combats ici : vous êtes des *royalistes*; et avec le système des *preuves morales*, rien ne me seroit plus facile, que de vous convaincre dans les tribunaux de conspiration *contre la sûreté intérieure et extérieure de l'État*, si j'étois capable de me servir en matière si grave, de termes si ridiculement vagues et si dangereusement indéfinis.

Je vais plus loin, et je soutiens que la royauté n'a pas de plus grands panégyristes que vous, malgré tous vos *sermens de haîne*. -- Comment ? -- L'homme le plus entêté du gouvernement monarchique n'oseroit pas dire que c'est le seul où se trouvent réellement la liberté civile, la sûreté, la propriété ; et vous le dites tous les jours ? -- Nous ? Oui, vous. Ce ne sont pas vos expressions ; j'en conviens ; mais c'est la conséquence rigoureuse de vos paroles et de vos actions. J'affirme que toutes les fois qu'on a revendiqué devant vous les droits de la liberté, de la sûreté, de la propriété, vous avez, sur-le-champ, crié au *royalisme*. Donc, à vos yeux, la liberté, la sûreté, la propriété sont la même chose que la royauté... C'est avec la même bonne-foi que je dis aux *royalistes* d'opinion, à ceux qui ne voyent que la royauté à substituer à l'anarchie, savez-vous ce que vous faites, et à qui vous ressemblez ? à des navigateurs dont le vaisseau feroit eau de tous côtés, et qui, à la vue du port, voudroient aller relâcher à cent lieues. Le port est auprès de nous, c'est la consti-

tution. Vous ne pouvez pas en juger par notre état actuel, puisqu'elle est si imparfaitement observée..... Qu'elle soit donc mise á exécution, et tout peut se réparer.

C'est ce que je puis leur répondre; mais ils me répliqueront: eh bien! donc, que cette constitution soit du moins notre gouvernement. Ici ma réponse ne peut plus être sous ma plume : elle est dans les mains des réprésentans de la nation. » *Amen* ! *Amen*!

Vendôme, 1.er *floréal*. Une femme sortant des prisons de la Haute-cour a été surprise nantie d'un paquet dans lequel on a trouvé 10 lettres, toutes écrites par Babœuf et Germain : une au jacobin Berger, à Vendôme, et les neuf autres aux contumaces, dont elles font connoître l'adresse. Les détenus terminent les débats par-tout élevés dans les conciliabules de Paris et des départemens, relativement au grand projet d'attaque prochaine. Le mouvement révolutionnaire, *chroniquement* appelé *la trouée*, devoit avoir lieu le 10 floréal courant. A Paris, les principales forces consistoient en 300 Marseillais stationnés au faubourg S.t-Antoine, tous experts, ayant fait leurs preuves aux 2 septembre et 13 vendémiaire. Incendier divers quartiers de la capitale, assassiner le nouveau tiers, égorger tous les représentans du peuple appelés *chouans*, les membres du directoire qui leur déplaisent, et les gens qu'ils supposent avoir de l'or : voilà le plan arrêté le 30 germinal, et qui devoit être exécuté par toute la France. MM. les jacobins du Mans, est-ce pour remplir les vues des *Frères et Amis* que vous vous rassemblez avec tant de mystère ? Est-ce à faire une *trouée* aux prisons de la Haute-cour que vous travaillez en ce moment ? Bon courage : votre fidelle Berger vous attend. *Marchez : le jour de gloire est arrivé !*

NOUVELLES.

S'il faut ajouter foi (et on le doit) aux lettres que les généraux de toutes nos armées adressent au directoire exécutif, et que nous lisons dans toutes les gazettes, il est certain que l'Aigle Impériale n'a plus ni bec ni serres. L'archiduc Charles est par-tout forcé à la retraite, et la renommée de ce valeureux guerrier qui succombe si tristement sous les coups de l'incomparable et invincible Buonaparte, double encore l'éclat de la gloire de ce der-

nier. François II, de plus en plus chancelant sur le trône des Césars à mesure que s'approchoient de Vienne les intrépides Français, les voit en ce moment aux portes de sa capitale, prêts à y proclamer, dans l'enthousiasme du plus étonnant triomphe, la liberté des peuples et l'asservissement des puissances coalisées. L'Autriche est ébranlée jusques dans ses fondemens ; un des plus grands potentats de l'Europe est glacé d'effroi devant les héros armés d'une république naissante; sa capitale va devenir la garnison de son ennemi, et son palais une caserne, s'il n'accepte l'olive qu'un philosophe conquérant, qu'un philantrope général, veut bien lui offrir d'une main victorieuse.

PARIS.

On dit qu'au premier jour de l'armistice, dans les premiers pour-parlers tendans à la paix, Buonaparte, aprés des propositions très-fortes, s'est réduit aux articles suivans, dont il a déclaré qu'il ne se départiroit pas. » Au Nord, le Rhin pour limite des deux états ; au Midi, l'indépendance de la Lombardie et du Mantouan. Ainsi, voilà l'Italie livrée pour long-tems à toutes les horreurs des révolutions.

Le Mans. Vendredi soir, les autorités constituées de cette ville, reçurent par un courier l'heureuse nouvelle que les armées du Nord avoient passé le Rhin, et que le fort de Kell étoit retombé au pouvoir des Français; que les préliminaires de la paix étoient signés, et que le général Buonaparte les envoyoit au directoire. Sitôt que ces excellentes nouvelles furent répandues et connues dans notre ville, on vit les bons citoyens s'empresser d'en témoigner leur joie. La garnison prit les armes, le canon de réjouissance se fit entendre ; une illumination générale fut ordonnée, et tous les corps constitués, accompagnés de la garnison et d'une musique guerrière, annoncèrent dans tous les carrefours, aux vrais citoyens, amis de la paix et de l'humanité, que les calamités qui, depuis si long-tems, désolent notre malheureux pays, alloient enfin finir. O douce paix ! Depuis long-tems, la saine majorité des Français te desiroit !

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 49.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 18 Floréal, an 5.e. (*7 Mai 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Nous avons parfaitement été informés des intentions de celui qui avoit vendu sa femme, et de celles de celui qui l'avoit achetée. Ce n'avoit été de part et d'autre qu'affaire de plaisanterie : c'étoit une farce de cabaret, que le sérieux du prétendu vendeur a fait réputer commerce réel. D'ailleurs le dépit des deux farceurs, honteux à présent d'avoir été l'objet de la risée et de la pitié des gens probes et sensés, doit être le sûr garant de leur délicatesse et de leur moralité. Nous savons que les citoyens Gourdin et Merruau sont de parfaits *honnêtes-gens* : supposer donc qu'ils fussent devenus marchands de chair humaine, ce seroit les accuser d'être devenus de vils *jacobins*.

Si fractus illabatur orbis, IMPAVIDOS *ferient ruinæ*. HOR.

— De *bénins* citoyens ont eu la charité de dénoncer les rédacteurs de *l'Espion* au ministre de la police générale, pour l'article de leur numéro 42, page 344, commençant par ces mots : *l'ame se dilate*, etc. Si les *estimables* dénon-

ciateurs eussent vu, au bas de cet article, ces mots : *extrait des Actes des Apôtres* qu'on a oublié d'y placer pour garantie, ils auroient peut-être ajourné le plaisir de les inquiéter et de les voir traîner dans d'horribles prisons. Qui ne sait hélas ! qu'il existe des hommes qui ne se croyent libres que par l'esclavage des bons citoyens, heureux que par le malheur des courageux amis de la liberté. Ces hommes sinistres et farouches, comment les nomme-t-on ? Jacobins, patriotes exclusifs, sans-culottes, ordure méprisable, écume de la societé, gangrène politique, etc, etc.

DÉPARTEMENT DE L'EURE.

De Conches. Les efforts de l'engeance jacobite étant venus se briser contre la masse solide de l'opinion publique, comme les flots de l'océan contre un antique roc, des menuisiers, jadis dupes des Sycophantes de cette secte qui les égarèrent à l'aurore de la révolution, ont parié entr'eux de s'en venger d'une manière neuve et saillante. Ils étoient trois : après s'être attribué réciproquement les objets de la mistification qu'ils avoient projettée, ils ont fabriqué chacun un cerceuil : l'un pour le Sage, homme de loi, accusateur jacobin de notre municipalité traînée au tribunal révolutionnaire ; le second, de forme symbolique, c'est-à-dire, *plate*t, pour l'ex-général Turreau, bourreau de la Vendée ; le troisiéme, enfin, pour un autre forcéné. Les noms de ces ex-potentats jadis si rédoutables, étoient écrits en gros caractères sur les cercueils. Ils ont été portés et déposés à l'entrée des cavernes sinistres où se retirent ces trois infâmes bourreaux. Plût au Ciel ! que le Français probe ne voulût jamais se venger des scélérats qu'avec cette bonté et cette naïve hilarité qui lui étoit autrefois si naturelle !

Salut et Fraternité.

Un de vos abonnés.

Evreux. Le général Bonneville connu par ses talens militaires, et qui sçut dans tous les tems se concilier la confiance, l'estime et l'amour de tous les gens probes et humains, particulièrement dans la ville de Rouen qu'il a commandée et préservée des fureurs jacobites, s'est retiré à Evreux, sa patrie. S'étant présenté dernièrement à sa

Section, lors des assemblées primaires, un individu l'aborda et lui dit : *Bonneville, tu es couvert de sang.* ..... Celui-ci de répondre : mon ami, je fus guerrier, jamais assassin. Un de ses amis concevant qu'il falloit s'expliquer plus clairement, lui dit : tu parles à Francastel. Bonneville, à ce nom épouvantable, se rappelle toutes les horreurs dont cet ex-conventionnel, ex-proconsul, bourreau des départemens insurgés, a sali le nom d'homme que la providence a prostitué dans sa personne ; il lui reproche d'avoir de son souffle impur méphitisé l'air qu'il respire, de l'avoir offensé en osant seulement le fixer. Un cartel se propose : il est accepté. Des entremetteurs font des démarches inutiles; la magistrature évoque la justice : chansons. L'inviolabilité conventionnelle a disparu, enfin le tocsin de la destruction alloit sonner pour l'ex-ministre du trépas : ses partisans font un dernier effort, et le monstre, le lâche obtient la vie à condition de quitter dès le lendemain la ville, et de ne la jamais souiller de nouveau de sa présence. Puisse l'indignation publique balayer ainsi du sol de la liberté tous les bandits de la secte de cet autropophage !

Abominables émules des Carrier et des Francastel, et vous, apôtres furieux de l'athéisme, du libertinage et de la mort, vous cesserez bientôt de trouver, même au Mans, des supports et des appuis funestes à la liberté et au bonheur des honnêtes-gens. Prairial approche ! Nous verrons si les provocateurs au meurtre et au pillage demeureront impunis. Nous verrons si leurs protecteurs oseront favoriser encore les ennemis nés du gouvernement, du peuple et des loix. ....

Beaucoup plus que dans maint autres départemens, les jacobins sont réduits à l'impuissance de nuire; ils sont sur-tout très-surveillés, et ce sont les administrations qu'ils redoutent le plus, parce qu'elles y sont et furent en tous les tems des meilleures de toute la république. S'il se trouvoit dans ce pays un Journaliste Montagnard qui osât plaider la cause des brigands ennemis du peuple, qui se permît, par exemple, d'élaborer des émeutes, de préconiser l'insurrection, de provoquer contre quelques *bons* magistrats les poignards des *Frères*, à coup-sur celui-là seroit dénoncé au ministre de la police et poursuivi avec rigueur. Comme il n'y a point de *chronique* à Evreux, pour y insulter au peuple dans la personne de ses nouveaux représentans, deux *insurgés* ou jacobins, (ce qui est à présent synonime), ont fait afficher une horrible

diatribe contre M. Pavie, homme de loi, nommé député pour le conseil des cinq-cents. Ce sont les frères Chaumont Guytry, l'un ex-chevalier de Malthe, l'autre ex-abbé, tous deux ex-nobles ; mais présentement vils et plats jacobins. Un voyageur passant par Evreux, indigné de ces atrocités, quoiqu'il ne connut pas le citoyen Pavie, a cru devoir le venger et justifier le choix du peuple par un imprimé piquant ; vengeance a été démandée, promise ; mais au rendez-vous, le voyageur, au lieu d'une poitrine gentilhomière, n'a vu que des épaules jacobites qu'il a fustigées avec peu de modération. Mercure n'imprima jamais sur le dos du pauvre Sosie une leçon aussi énergique.

VARIÉTÉS.

ROMANCE

Air : *avec les jeux dans le village.*

B..... n'a pu se faire élire,
Chers jacobins, plaignez son sort.
Contre lui la vertu conspire,
Et l'honnête-homme est le plus fort.
Si jamais on revoit en France
Le beau règne de la terreur,
Nous ferons périr l'innocence,
L'esprit, les talens et l'honneur. (*Bis.*)

Alors sans crainte, sans partage,
Et du pied foulant leurs tombeaux,
Il recevroit le tendre hommage
Du reste de nos bons Manceaux.
Là, nous verrions de Robespierre
Les excrémens et le venin
Adorés par le sot vulgaire
Digne de ramper sous B...... (*Bis.*)

Mais je sens que notre espérance
Va s'éloignant et s'affoiblit ;
Le jacobin perd sa puissance ;

Près de Pitt il est sans crédit.
On dit, qu'un peu d'hypocrisie
Est nécessaire en ce moment :
Un héros de démocratie
Peut faire la guerre en fuyant. (*Bis.*)

PARIS.

Outre les préliminaires de paix connus, il y en a de secrets. On sent bien que le gouvernement n'en a fait part à personne : le *Républicain Français* annonce aujourd'hui les articles suivans :

L'indépendance de la république Lombarde sera reconnue par l'empereur.

La république française conservera la Belgiqne et le pays de Liége.

La république française aura pour limites, le Luxembourg et toutes les terres de l'Empire jusqu'á la Meuse.

L'empereur reconoît l'indépendance de la république Batave. Il reçoit en dédommagement une partie de la Terre-ferme de Venise.

ARMÉE D'ITALIE.

Au Quartier-général à Leoben, le 30 Germinal an 5.

Buonaparte, au Directoire exécutif.

Citoyens Directeurs,

Je vous ai envoyé par l'adjudant-général Leclerc, plusieurs projets d'arrangemens qui avoient été envoyés à Vienne, et sur lesquels les plénipotentiaires attendoient des instructions.

M. de Vincent, aide-de-camp de l'empereur, est arrivé sur ces entrefaites ; les plénipotentiaires sont revenus chez moi pour reprendre la négociation, et après deux jours

nous sommes convenus, et nous avons signé les préliminaires du traité de paix.

Tout ce qui a été déclaré département par les lois de la convention, reste à la rcpublique, et la république Lombarde se trouve confirmée.

Je n'ai pas levé en Allemagne une seule contribution, et il n'y a pas une seule plaiute cont re nous.

Armée de Sambre et Meuse.

Au quartier-général à Friedberg, le 4 floréal an 5.

Le général en chef de l'armée de Sambre et Meuse, au directoire excutif.

Citoyens directeurs,

Après avoir fait 35 lieues en 4 jours, et obtenu la victoire dans 3 batailles et 5 combats, l'armé de Sambre et Meuse a appris avec la plus douce émotion, sur les bords de la Nidda, la nouvelle de la paix. Si cet acte de bienfaisance est le fruit de la valeur française, il n'est pas moins dû à vos travaux et à votre constance. Recevez donc, citoyens, comme un gage de la reconnoissance de l'armée, les trophées qu'elle a obtenus aux champs de Neuwied et de Montabaur.

Signé L. Hoche.

(*Nota.*)Il est à observer que les victoires dont parle le général Hoche, ont eu lieu avant la conclusion des préliminaires de la paix.

Haute-Cour.

Bulletin de Vendôme, le 9 floréal.

A onze heures du matin, les accusés ont paru au tribunal. Les accusateurs nationaux ont parlé pendant quatre heures consécutives, et le plus grand silence a régné dans la salle pendant tout le tems. Il résulte de la partie du résumé prononcé dans cette séance, que

Babeuf est un des principaux chefs de la conspiration de floréal ; que Buonarotti et Germain y ont pris une part très-active, et qu'ils en sont des plus ardens coopérateurs ; que Darthé en a été un des plus zélés et des plus furieux auteurs ; que Didier y a pris une part active et personnelle ; que Pillé y a pris une part active, en prêtant sa plume aux conspirateurs, mais qu'il n'a point eu d'intentions criminelles ; que Massard et Fion sont convaincus d'avoir été agens de la conspiration, et d'y avoir coopéré ; que Lazin et Monroy sont également convaincus du même délit ; que Morel a été agent du premier arrondissement, mais qu'il a cessé de l'être le 5 floréal ; que Goulard y a pris une part active en fournissant les listes à l'agent du douzième arrondissement ; et que Lamberté y a pris une part très-active, en imprimant pour les conspirateurs, et en offrant sciemment et avec préméditation de les servir de tout son pouvoir

Le président a renvoyé la séance au lendemain.

Les accusés ont paru fort-occupés le reste du jour : cependant ils n'ont pas paru aussi sérieux que la veille. la nuit a été tranquille.

Du 10 floréal. L'accusateur national Bailly a achevé son discours dans la séance d'hier.

Il a discuté séparément l'affaire des ex-conventionnels, et a accusé Maignelot et Ricord d'avoir trempé dans la conspiration ; Amar, Vadier et Antonnelle ne lui paroissent pas suffisamment inculpés. Après ce discours, Babœuf, qui dans le cours cette procédure n'a paru avoir d'autre objet que de gagner du tems, a demandé quatre jours pour répondre au discours de l'accusateur national. Philippe, un des prévenus, qui ne se trouve pas grièvement inculpé par le citoyen Bailly, et qui probablement soupire après la fin de cette procédure, a déclaré que Babœuf lui avoit confié que sa défense étoit toute prête. Malgré cette déclaration, la haute-cour n'a pas cru devoir refuser les quatre jours demandés.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 12 Floréal.

Le conseil s'occupe de la discussion sur l'organisation la comptabilité.

Le ministre de la guerre n'est point logé chez lui, c'est-à-dire que l'hôtel quil occupe n'appartient point à la république. Camus fait décréter qu'il sera donné à ce propriétaire, par forme d'échange, la maison des Filles-Dieu, domaine qui paroît à sa convenance ; et quil demande lui-même.

Séance du 13 Floréal.

Le conseil adopte d'abord un projet relatif au mode de payement des prix des ventes des coupes de bois.

Trouille reproduit à la discussion un projet relatif à la forteresse connue sous le nom du château-Trompette, à Bordeaux.

Le conseil décrète en principe, 1.° que le directoire choisira un plan d'exécution d'après l'avis du jury des arts : 2.° que le terrein sera vendu conformément au mode prescrit par la loi du 16 brumaire : 3.° que divers citoyens seront maintenus dans la jouissance de leur propriété, conformément aux conditions de leurs contrats.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de COURTOIS.

Séance du 11 floréal.

Marragon fait le rapport sur la résolution qui établit en principe un droit de passe sur les grands routes de la république. Il propose de l'adopter. Impression et ajournement.

AVIS.

Le citoyen Vieville, maître de Danse au ci-devant collége-royal de la Fléche, vient de s'établir au Mans. Il offre ses services à ceux de ses concitoyens qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui. Il demeure chez le citoyen Le Sueur, perruquier, près la fontaine S.t-Julien au Mans.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 48.)

LE PRESERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 15 Floréal, an 5.e. (*4 Mai 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Honneur et gloire à la philosophie démagogique ! Il appartient aux *sages* du Mans de fournir, chaque jour, à la république entière, de touchans exemples des progrès de la morale et de la religion du jour. Il est Manceau, c'est le Mans qui l'a vu naître le philosophe qui vient, par un marché inoui et le plus original du monde, de s'affranchir des liens *aristocratiquement* dits indissolubles du mariage. Las de sa femme, comme il est d'usage aujourd'hui de s'en lasser, et peut-être pour voir tout le part i qu'il est possible de tirer du *commerce de femmes*, (il est des hommes, on sait, qui spéculent sur tout), le nommé M.... l'a vendue au nommé G.... pour le prix, ou mieux, pour la somme de 1024 livres. Il étoit question d'abord de la vendre à raison de tant la livre; mais l'acheteur ne connoissant point de tarif détermi-nant, et voulant laisser à la sagesse des législateurs le soin d'en établir un bien calculé, il l'a achetée rompuement. Le marché s'est fait dans le calme, avec le sang-froid, le sérieux naturel à des spéculateurs intéressés. La *man-*

chandise vivante elle-même, digne modèle de vertu et de complaisance, avoua ingénuement que ce seroit avec plaisir qu'elle se verroit livrer ; qu'elle s'honoroit de donner à son sexe regimbant et d'humeur acariâtre un exemple frappant de la soumission sans bornes que l'épouse doit à l'époux. En effet, la citoyenne *Marchandise* est disposée à passer dans toutes les mains et dans tous les lits où le commerce de son corps et de son mari pourront l'établir. A présent il résulte du caprice amoureux du mari un refus de livraison, qui va donner matière à un procès conséquent. L'acheteur a la sottise de croire avoir fait un bon marché, il veut payer, et bien vîte jouir de l'emplette. » Je ne fais jamais de marchés d'enfans, dit-il à l'autre : ta femme est à moi ; tu me l'as bien et duement vendue, tu as signé l'acte de vente; j'aurai la poupée. » Les débats ne sont pas encore finis. Fasse le ciel qu'ils s'accordent à l'amiable, et que les consuls ne mettent point le nez dans une si *vilaine affaire !*

Nota. Un témoin du marché nous apprend à l'instant que le vendeur a déjà reçu le louis convenu pour pot-de-vin. Double espoir pour l'acquéreur, et joies prochaines du paradis de Mahomet pour la Jeune Houri.

VARIÉTÉS.

Pensées diverses.

Je suis un des fondateurs de la république française, on connoît mon inflexible sévérité contre ses ennemis, on sait quelle est mon obstination à maintenir ses institutions nouvelles, et combien je conserve d'éloignement pour toute espèce de transaction avec les principes... Arrêtez-vous, grand homme ! Ne voyez-vous pas que l'orgueil s'empare de votre cœur ; et l'orgueil transforma le Roi de Babylone en un vil animal ? Or, vous, qui, *pour être plus qu'un roi, vous croyez quelque chose*, mettez-vous bien dans la tête que le peuple français ne consentira jamais à regarder les jacobins comme les fondateurs du gouvernement qu'il s'est donné ; ce titre n'appartient en particulier à personne, et quand nous permettrions à quelques citoyens de dire qu'ils ont bien mérité, en rédigeant la constitution que nous avons acceptée, sachez qu'ils perdroient tous leurs droits à notre re-

connoissance, s'ils prétendoient exiger des préférences, des distinctions.

I I.e

Ces armées qui ont versé tant de sang pour la république, voudront-elles se priver du fruit de leur courage ? -- Elles seroient assez généreuses pour en concevoir la pensée, que nous n'y consentirions pas, mais ce fruit quel est-il ? La loi en a déterminé l'espèce, et notre reconnoissance y ajoutera un prix inestimable, si, de retour dans nos foyers, les défenseurs de la patrie nous donnent l'exemple de toutes les vertus civiques, comme ils donnent celui de l'intrépidité et de la valeur. Mais, si, parmi nos guerriers, il se trouvoit des ambitieux qui voulussent renverser le gouvernement établi ? -- C'est ce qu'espèrent les jacobins ! N'est-ce pas ce qu'on laissoit entrevoir dans certain journal, lorsqu'on y imprimoit : *je vous attends, Messieurs, au retour des armées républicaines !....* M. de la chronique, nos braves défenseurs n'aiment point les jacobins ; et vous vous en appercevez en toute rencontre.

I I I.e

Depuis 1789, nous parlons de millions d'écus et de papier avec une facilité qui n'a d'égal, que celle avec laquelle on parle de faire couler le sang de quelques milliers de citoyens. Tantôt, ce sont les jacobins, ces hommes qui en ont tant fait repandre, qui viennent nous dire que les royalistes n'aspirent qu'à se baigner dans le sang des patriotes ; tantôt les excommuniés par l'apôtre Marat, les victimes du grand prêtre Robespierre, rêvent que nos ennemis vont reprendre leur infernal pouvoir, et dans leurs songes, le sang innonde encore la terre.... Le jacobin s'en abreuve. -- Il en a bû, ce n'est pas un rêve ; mais le monstre est muselé, et vous n'avez plus rien à en craindre, si vous le surveillez avec soin. -- J'aime à vous croire, et je me repose de la conduite du vaisseau sur les cinq Argonautes : je reste en sentinelle, aucuns des mouvemens du jacobin ne m'échapperont.

I V.e

C'est le pays des modes que la France ; on y a la prétention de tout perfectionner ; mais on n'y invente rien.

-- Vous êtes injuste, et les tourbillons, la Montgolfière, le directoire exécutif, etc. -- Les tourbillons, chimère ! Les ballons, inutiles ! Les cinq cochers pour la même voiture ! Je plains les chevaux, ils ne sauront auquel entendre : je crains d'ailleurs, que le Berlingot surchargé de ses conducteurs ne puisse plus contenir le maître et sa famille. -- Votre comparaison n'est pas exacte. Je vais vous le prouver. -- Bon soir, la Rissole, j'ai oublié ma pipe, et je vais la chercher.

V.e

Quel est le meilleur gouvernement ? Question interminable. Tout gouvernement est suffisamment bon pour celui qui s'y soumet : il est excellent pour celui qui s'y attache, et qui l'aime.

V I.e

Le difficile n'est pas de faire d'un chapeau rond un chapeau à trois, à quatre, ou à cinq cornes; mais de changer les têtes. -- Eh bien ! C'est pour y parvenir, que les jacobins en firent tant couper. -- Sérieusement. -- Demandez-le plutôt au capitaine la Terreur. Aussi, il n'y a que ces maudits royalistes qui se plaignent de nos salutaires opérations. -- Des royalistes ? Est-ce qu'il en reste, quand la France entière a accepté la république.-- Assurément ; et tous les Français sont *chouans*, à l'exception de la minorité jacobite. Encore, je m'apperçois qu'il y a bien de faux frères parmi nous ; et si jamais nous reprennons notre place sur la Montagne. -- Et vîte, et vîte fermez sa loge ; il se bat les flancs, il rugit, la faim le tourmente, il vous dévoreroit.

V I I.e

Que sont devenues toutes ces anciennes républiques, dont l'histoire me paroît si attachante ? Mon fils, elles s'étoient établies en brisant le sceptre et la couronne des Rois ; elles ont fini par obéir à des Rois.

V I I I.e

C'est une belle chose que d'avoir le droit d'élire ses

magistrats, ses administrateurs. Voudriez-vous, comme il y a dix ans, obéir à des juges, à des échevins qui achetoient leurs places, et qu'on vous envoyoit au nom d'un homme qui ne les connoissoit pas. -- Assurément, citoyen, je préfère de les élire, quoique souvent *qui choisit prend le pis*..... Mais, pourquoi les assemblées primaires sont-elles en général si peu nombreuses ? Pourquoi, les élus même, paroissent-ils si peu satisfaits ? Nos pères élisoient aussi leurs juges et leurs agens. Ils se dégoûtèrent de cette forme de pourvoir aux emplois publics. Leur insouciance les perdit : *les fautes des pères sont perdues pour leurs enfans*, dit le proverbe.

Plus on lit l'immortel ouvrage de Monsieur de la Harpe, sur le *fanatisme dans la langue révolutionnaire*, plus l'horreur augmente contre les buveurs de sang, qui avoient conçu l'horrible projet de faire de la France entière un vaste cimetière. Telle est encore, de nos jours, la doctrine exécrable des *philosophico-journalistes*, soudoyés à Paris et dans les départemens, par la *faction jacobite*. Que le lecteur impartial juge de l'esprit des *exclusifs*, par le morceau suivant, qui justifie pleinement la conduite des prêtres catholiques. » Mais ce qu'on ne peut concevoir, à moins d'avoir bien saisi l'esprit de la révolution française, ce qu'on ne peut croire, ainsi que tout le reste, qu'en le voyant de ses yeux, et l'entendant de ses oreilles, c'est ce qu'on traite encore, au moment où j'écris, de *réfractaires* (1) et de *rébelles*, ceux qui ont refusé d'adhérer à une loi qui n'existe plus ; que dis-je ? à une loi qui même n'en étoit une que pour ceux qui vouloient être *fonctionnaires-publics* ; ensorte que, dans tous les cas, il ne pouvoit y avoir qu'un *refus* qui étoit libre, dès qu'on renonçoit aux *fonctions*, et jamais aucune sorte d'*infraction* ni de *rébellion*, du moins, pour quiconque employe les mots dans leur sens.

Que sera-ce, si l'on ajoute que ces mêmes hommes sont aujourd'hui poursuivis comme *réfractaires* à la loi, par la

---

(1) Lisez, entr'autres journaux la *chronique montagnarde* : elle est trempée dans le fiel de la calomnie et de la vengeance. . . . ;

même autorité qui a détruit la loi. » (Il n'y a qu'en France où les jacobins méconnoissent cet axiome immuable : *sublatâ causâ, tolluntur effectus.*)…….

» Je n'ignore pas que les auteurs et fauteurs de cette proscription sans exemple, fideles à leur principe invariable de calomnier toujours en égorgeant, n'ont cessé de vomir avec leurs hurlemens accoutumés, ces invectives aussi insignifiantes que furieuses, auxquelles le dégoût seul auroit dû mettre fin, si la tyrannie n'avoit pas un besoin continuel de mensonges, et si la bassesse à gages n'étoit pas continuellement obligée de le répéter, pour mériter son salaire.

Je connois, du reste, toutes les phrases de tribune et de journal : *guerre au fanatisme ; on secoue les torches de la discorde et du fanatisme*, etc, etc. Mais moi qui ne prends jamais la plume que pour dire la vérité, et qui méprise souverainement tout ce qui n'est pas la vérité, je dis donc aux calomniateurs : certes, les moyens d'inquisition ne vous manquent pas, et vous n'êtes pas délicats sur le choix ; vos agens sont sans nombre et sans scrupule ; la haîne les éguillonne, et l'or de la nation les paye. Eh! bien, j'affirme, les papiers publics à la main, que depuis les premiers jours de la persécution ordonnée contre les prêtres, parmi cette foule de victimes livrées à la mort ou aux fers, parmi cette multitude captive ou proscrite, il n'y a pas eu un seul individu qui ait été convaincu légalement de la moindre trame, de la moindre entreprise contre le gouvernement ; pas un, contre qui on ait articulé des faits prouvés et reconnus. Vous n'avez jamais accusé que par des généralités vagues, et par conséquent calomnieuses ; vous n'avez jamais condamné que les personnes et non les actions ; en un mot, vous avez toujours proscrit *en masse*, par des dénominations *révolutionnaires*, qui étoient des arrêts de mort ; et ce n'étoit pas seulement le systême de *Robespierre*, comme on a voulu le faire croire depuis qu'il n'est plus ; c'étoit celui de toute la *faction* dominatrice, et ce l'est encore aujourd'hui, avec plus ou moins de modifications. Or, puisque vous n'avez jamais osé rien spécifier contre qui que ce soit, n'est-ce pas une démonstration de l'impuissance où vous êtes de trouver des apparences assez spécieuses pour autoriser l'accusation individuelle ?….. Je suis donc en droit de conclure que celui qui n'a jamais pu être accusé d'un

fait par des ennemis qui peuvent tout, et ne rougissent de rien, est à coup-sûr innocent.

PARIS.

La loi sur la liberté de la presse, composée par Daunou, a eu le même sort que son tachygraphe ; il a le même malheur que le Target, il ne peut pas élever un enfant. Un jeune militaire disoit : ce Daunou ne fait que des avortons. C'est par modestie, lui répondit-on ; il est oratorien ; il ne peut être père qu'à la dérobée, et sans conséquence.

-- Les débats de la haute-cour sont rouverts ; tous les témoins ont été entendus. Le 5 floréal, l'accusateur national Bailly, a résumé toutes les charges contre les prévenus ; il a suivi la conspiration dans toutes ses ramifications ; il a tracé avec la plus grande force toute l'horreur des projets des conjurés, et a fini par exprimer son indignation de ce que de vils calomniateurs répandoient le bruit que quatre jurés avoient promis d'acquitter les prévenus. Presque tous les Jurés ont témoigné la même indignation. Après avoir parlé pendant deux heures, le citoyen Bailly a annoncé que dans la séance du 8, il démontreroit la complicité des différens prévenus. Il est possible que cette affaire soit terminée au 1.er prairial.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Venise, le 1.er avril. On a fait dernièrement au sein du sénat, la motion d'établir un gouvernement mixte, composé d'aristocratie et de démocratie ; mais, sur cinq cens votans, *quatre cent quatre-vingt-quinze* ont été pour l'ancien systême, et *cinq* seulement pour l'admission de la proposition. Les dangers d'une révolution qui auroient pu motiver un pareil changement de principes, paroissent à peu-près se dissiper. L'esprit d'insurrection n'a pas passé Bergame et Brescia : si le Cremasque a paru quelque tems l'adopter, c'est qu'il y a été contraint par la force. Salo est rentré dans l'obéissance. Veronne reste fidèle : ses habitans, unis aux militaires, gardent les

portes de la ville. Les hommes qui se sont armés montent à plus de vingt mille; ils ont attaqué, défait les insurgés et leur ont fait des prisonniers. Chacun porte la cocarde de la nation Vénitienne, et donne des marques d'affection à l'ancien gouvernement. Il régne la plus parfaite tranquillité à Vicence, à Padoue et dans la capitale, et pour qu'elle n'y soit pas troublée, on y a établi en divers endroits des gardes de soldats Esclavons.

Berlin, *le* 31 *mars*. Il vient d'être découvert un complot dont les ramifications s'étendoient déjà sur plusieurs provinces de la monarchie prussienne, et qui avoit pour objet d'y mettre en exécution les principes les plus affreux du jacobinisme. Une grande quantité de personnes de tout rang, sur-tout de la Silésie, de la Prusse et de la Pomeranie, sont impliquées dans ce complot. L'un des plus instigateurs a été renfermé à Spandau, où il sera suivi de près par un grand nombre de tous ses complices.

ITALIE.

Bologne, 14 avril. — Le saint-père a ordonné aux cardinaux Mathey et Chiaramonti, et à tous les évêques qui avoient quitté leurs siéges, d'y retourner. C'est pour arrêter les progrès de la propagande française, qui deviennent chaque jour plus alarmans. L'administration de Ferrare vient de proscrire l'habit réligieux, et de défendre tous les vœux et professions.

Les députés d'Ancone et de Pezaro arrivèrent hier du quartier général de Buonaparte; ils paroissent très-satisfaits de son accueil : on ignore cependant quelle a été sa réponse; nous savons seulement qu'il leur a promis de s'occuper à son retour de l'organisation des cisbadans et transpadans.

Créton & Maudet, Rédact.[s]

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET,
Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 50.)

LE PRESERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 22 Floréal, an 5°. (10 *Mai* 1797.).

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans, 10 *Mai*. Quatre des bandits qui exercent depuis long-tems et à la fois l'horrible métier de voleur, d'escroc, de filou, d'assassin et de chauffeur dans la Tourraine, le Berry, l'Orléanois et autres lieux circonvoisins, viennent d'être bien justement condamnés à la peine de mort par le grand Jury de la Sarthe. L'instruction de la procédure a été très-longue, et les détails faisoient frémir tous les auditeurs, même les jacobins. Ces insignes scélérats ont montré le sang-froid et l'effronterie qui caractérisent pour l'ordinaire l'habitude du crime. Deux d'entr'eux, dont l'un est le fameux Pilet, connu par les plus rusés forçats des galères, vont rappeler, moins dans l'espérance d'un meilleur sort, que par celle de leur évasion des prisons. Mais, vain espoir ; les précautions qu'on a prises garantissent la société de leur fatale liberté. Les deux autres préferent payer à cette même société le tribut de leur tête tranchée ; ils ont raison, puisqu'ils n'ont rien de mieux ni de plus juste à attendre.

VARIÉTÉS.

Pensées diverses.

Premiere. Voilà un bon citoyen, il a acquis beaucoup de biens confisqués sur le clergé et les émigrés. Il a un grand intérêt à ce que la constitution républicaine soit plutôt souillée par le Maratisme que modifiée par son union avec le royalisme. Il a tant fait de mal à tous les prêtres, à tous les nobles, aux agens de l'ancien gouvernement, qu'il se croira perdu s'il reste un seul clerc de chapelle, un page ou un seul commis. Tout ce qui tient à la France de 1788 lui est suspect, et il en desire avec ardeur la destruction. Fiez-vous à lui, c'est un excellent patriote.......

Seconde. Les compagnons de Cartouche étoient un jour en grand comité. » Braves guerriers, leur dit le président, vos droits naturels sont violés. Vous êtes pauvres, et des hommes sont devenus riches par leur travail, pendant que vous vous livriez à la débauche. Vengez-vous! Exterminez les juges, les archers, tous les suppôts de la justice; n'épargnez pas même les moines, les prêtres qui accompagnent nos héros lorsqu'ils sont conduits à l'échafaud. Répandez par-tout la terreur. N'allons plus attendre les passans sur les grands chemins; mais faites ensorte que les riches soient désormais obligés de nous apporter eux-mêmes leur or et leur argent. »

Troisième. Rarement ceux qui les premiers conçoivent de vastes projets les conduisent à leur exécution. Il y avoit plus de cinquante ans que Cartouche et sa bande n'existoient plus, lorsqu'on inventa les comités et les tribunaux révolutionnaires, la législation des suspects, le code des noyades et des mitraillades.

Quatrième. La patrie est aux lieux où l'ame est enchaînée par les sentimens que la vertu inspire. Le bon père, le bon mari, l'enfant tendre et respectueux, l'ami sûr et fidele ont une patrie, quelque soit la forme du gouvernement sous lequel ils vivent. Ils aiment le pays qui les a vus naître, et ils y sont aimés. Mais les meurtriers, les voleurs!... Ils sont comme Caïn errans sur la terre, et ils se disent les patriotes par excellence, les citoyens de l'univers.

Cinquième. Une fois lancés sur la pente rapide de la contrévolution, nous descendons malgré nous dans l'aby-

me. -- *Et reliqua*... En doutez-vous, mes frères, j'ai répandu de l'argent, donné des soupers, tenu des conciliabules nocturnes. J'ai offert au public le résultat de ma correspondance avec les patriotes de mon departement. J'ai construit les débris de la tribune des jacobins, des presses d'imprimerie, et je les fais gémir non loin du lieu où nous élevâmes, en 1793, la consolante guillotine. J'ai suppléé, par la liberté d'ecrire au peuple, à celle de lui parler.

J'ai fait tout cela, et *je* ne suis pas député, pas même juge ou administrateur. Maudits Metis! chiens de modérés*!* vous seuls en êtes cause. Vous me livrez au stylet de la diffamation, et les royalistes vous clouent sur le bureau du corps électoral.

Fragment d'un Dialogue entre un Français et un Anglais.

L'Anglais. La noblesse est nécessaire dans une monarchie héréditaire. Cette institution a même de si grands avantages, que plusieurs républiques l'adoptent, et y sont fort attachées. --- Le Français. Mais pourquoi, dit Raynal, avilir toute une nation pour élever quelques familles?

-- L'Anglais. L'ouvrage de Raynal est comme une grande boutique où l'on trouve des drogues de toutes les especes et de tous les pays. Mille mains différentes les ont élaborées, et l'auteur devait signer, comme les marchands associés, *Raynal et compagnie*. Quoiqu'il en soit, le but de l'institution de la noblesse n'est point de flatter la vanité de quelques hommes en les distinguant de la multitude; mais d'opposer une barrière à cette multitude qu'il est si facile d'égarer; mais de présenter à l'émulation des citoyens une récompense qui les attache par de nouveaux liens à la patrie; elle les met au rang de ses premiers enfans; ils en seront les plus zélés défenseurs. Les descendans des rois s'unissent à cette classe de nobles, et y trouvent des surveillans qui les empêchent de se livrer aux conseils de l'ambition. Les princes y jouissent de grandes distinctions: elles les consolent dans leur éloignement du trône; mais comme ils les partagent, ces distinctions, avec les autres nobles, le reste de la nation est moins ébloui de l'éclat qui les environne encore; et le roi n'en est point jaloux. Le despotisme ne connoît point le pouvoir intermédiaire de la noblesse: ce n'est que dans les

monarchies qu'il existe ; et comme l'a écrit Montesquieu, point de noblesse, point de monarque ; mais on a un despote. -- le Français. Qui dit monarque dit despote. --L'Anglais. Je n'en conviendrois pas, quand vous me prouveriez qu'anarchie et république, que comité de Robespierre et directoire exécutif, que Marat et le ministre Roland, sont une seule et même chose. -- Le Français. Eh bien ! ne parlons point de despotisme. Avouez que si la noblesse est nécessaire à la monarchie, la noblesse ne peut exister sans les priviléges et la féodalité. --- L'Anglais. N'entendez-vous par priviléges, que l'exemption de certains impôts ? Il y a des nobles en Angleterre, et à cet égard ils n'y ont aucun privilége. Quant à la féodalité, elle n'existe plus en Angleterre, et il y a dans ce pays un roi et des seigneurs. A l'époque de la révolution, en France, il ne restoit du régime féodal pour les propriétaires de fiefs, que des rentes et certaines prestations considérées comme biens patrimoniaux. Le service militaire, celui de la cour de justice du Suzerain, ne se faisoient plus par eux ; enfin les anciennes familles nobles n'étaient plus seules en possession de ces fiefs ; et la monarchie pouvoit subsister en supprimant les commissaires à terrier, en laissant rembourser les rentes féodales, en abolissant tous les vestiges onéreux de la féodalité. Considérez, je vous prie, que chez vous ce n'étoit pas le noble, mais les notaires, les avocats, les procureurs, les gens d'affaire qui tiroient le plus grand profit des fiefs. --- Le Français. Les nobles avaient pris source dans leurs titres, leurs armoiries, etc. --- L'Anglais. La suppression de ces titres, celles du blason et et des livrées a-t-elle été bien avantageuse ? On ne pourroit donc être libre avec des *Gérontes*, des *Ephores* comme à Sparte, des *Patriciens* comme à Rome, des *Lords* et des *Chevaliers* comme à Londres.....

Fait remarquable.

Si certains prêtres assermentés n'étoient point marqués au front du cachet de l'ignominie, si l'abjuration qu'ils ont faite de la religion chrétienne, en disant qu'ils n'avoient enseigné que des jongleries, si leur conduite journalière ne les vouoit pas au mépris même des personnes dont ils partagent les opinions politiques, le

trait suivant les feroit exécrer de tout ce qu'il y a en France de personnes qui n'ont pas abjuré tout sentiment d'humanité. Ce n'est donc point pour ajouter à votre infamie que je cite le trait qu'on va lire, mais pour faire estimer ces hommes respectables que vous forcez à exécrer en secret et notamment le ministère saint que vous déshonorez ; admirez leur piété courageuse et que les exemples de vertu qu'ils vous donnent ne soyent point perdus pour vous.... Mais quel repentir attendre d'une classe d'hommes qui se font un jouet de ce qui devroit être pour eux un sujet de remords !.... Cependant essayons ; et si nous ne pouvons pas amollir leur coeur endurci, si le trait qu'on va lire ne fait aucune impression sur eux, nous aurons du moins l'avantage de payer à la vertu le tribut qui lui appartient, et nous aurons offert à nos lecteurs un trait de dévouement digne de leur admiration.

Un prêtre insermenté assistoit sécrétement un malade : un de ces monstres pour qui le crime est un jeu et un besoin, un jacobin, en un mot, en est instruit, l'espionne et forme le projet d'arracher la vie à ce respectable ministre des autels....... Quels moyens va-t-il prendre !..... Quelle embûche tendra-t-il à cet ennemi dont il vient de jurer la perte ! ... C'est un homme vertueux qu'il veut perdre, il va lui offrir une bonne action à faire. Ce monstre épie le moment où le prêtre sort ; il l'acoste ; lui dit que son pere est alité, et le prie de se rendre auprès de lui. L'homme de Dieu oublie que c'est son ennemi qui lui parle, et veut se rendre aussitôt chez le malade.... Arrête, malheureuse victime, le bûcher n'est pas encore allumé !.... Il seroit à propos, dit l'hypocrite !, que je prévinse mon père, revenez ce soir. La charité est toujours complaisante, le saint homme approuve la prévoyance du fils, et promet de se rendre à l'heure qui lui étoit indiquée. On se sépare. Le monstre court chez son beau-frère, lui fait part du projet qu'il a conçu, et après avoir allumé le four, l'un reste en embuscade sur la porte et l'autre va chercher le Pasteur. Mon père, lui dit-il, est disposé à vous voir.... A peine a-t-il parlé que le curé part. Arrivé au lieu du supplice, on le précipite dans la chambre où est le four, et l'on alloit le livrer aux flammes, lorsqu'une jeune fille révoltée d'une action si noire, appelle du secours.

s'écrie qu'on veut assassiner M.... Bientôt la porte est enfoncée et les deux scélérats sont forcés de rendre la victime qu'ils vouloient immoler à leur fureur. (*Ext. de l'Observateur de l'Europe.*)

-- On écrit d'Auxerre qu'une lettre circulaire a été envoyée aux frères et amis du département de l'Yonne, par laquelle on les avertit de faire la recherche de leurs diplômes, et s'ils ne les trouvent pas, de se procurer des preuves quelconques de leur aggrégation à une société populaire. Ils sont en même-tems invités à partir incessamment pour Paris en aussi grand nombre qu'il sera possible. On remarque qu'en effet, plusieurs d'entr'eux sont déjà partis d'Auxerre, de Saint Florentin et de Maligny.

Le même avis aura, sans doute, été donné aux frères et amis de tous les départemens; et cela ne coïncide pas mal avec l'audace de certains hommes qui disent hautement dans Paris, que le nouveau tiers ne sera pas installé. Le projet est donc, sinon d'égorger, du moins de dissoudre le corps législatif. Quel est, en effet, celui des membres exclus par le sort qui, après le 30 floréal, voudroit ou oseroit continuer une mission dès-lors terminée! Quel est même celui des membres dont les fonctions doivent encore durer un ou deux ans, qui voudroit les continuer, si le voeu de la constitution n'étoit pas rempli par le renouvellement du corps législatif, par l'installation du nouveau tiers!

On parle beaucoup de la nomination du nouveau directeur : il est question de Kleber, de Barthélemi, de Beurnonville, de Bénezech. Le public qui dispose de tout, a déjà arrangé la nomination des présidens de la prochaine session. On nomme Fleurieu à la présidence des anciens, et le général Pichegru au fauteuil des Cinq-Cens.

-- Des journaux font partir les exclusifs de tous les points de la république française, pour se rendre à Paris. Qu'y viendroient-ils faire! Admirer l'active surveillance du ministre de la police, et s'assurer que les faubourgs même détestent les agitateurs. La leçon vaudroit bien le voyage.

Conseil des Cinq-Cents.

Séance du 16 floréal.

Gossuin : Vous avez manifesté l'intention de terminer votre session par un grand acte de justice, en rapportant toutes les loix contraires à la constitution. Mais pour rendre à tous une justice complette, ne devez-vous pas mettre fin aux maux d'une classe d'hommes qui ont toujours bien mérité de la patrie, et que des conseils de guerre ont précipités dans le bagne de Brest.

Pères du peuple, brisez les chaînes de ces braves défenseurs de la patrie; ils béniront chaque jour vos travaux et votre humanité. Je vous propose de charger une commission de présenter un projet sur les moyens de reviser les jugemens des conseils militaires qui ont condamné des défenseurs de la patrie aux fers, pour des fautes légères.

Savary demande que cette proposition soit renvoyée à la commission chargée de présenter un projet sur la revision des jugemens des tribunaux militaires. Adopté.

Séance du 17 floréal.

Baraillon, organe d'une commission spéciale fait un rapport sur la question de savoir, si les citoyens faisant partie de l'armée, peuvent la quitter pour exercer des fonctions civiles auxquelles ils auroient été nommés par le peuple. Les réclamations de quelques réquisitionnaires qui se trouvent dans ce cas ont donné lieu à l'examen de cette question.

Art. I. Aucun militaire, s'il est réquisitionnaire ou engagé, ne peut quitter les armées, soit de terre ou de mer, pour remplir des fonctions civiles.

II. Ceux d'entre ces militaires qui auroient été nommés à des fonctions civiles, seront remplacés jusqu'à l'époque de leur licenciement ou de la fin de leur enrôlement.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de COURTOIS.

Séance du 16 floréal.

Lacuée, au nom d'une commission, présente un rapport sur la résolution, en date du 9, relative à la subsistance des militaires hors d'état de continuer leur service par suite [de] leurs blessures.

Séance du 17.

Hermand fait un rapport sur la résolution du 3, qui fixe les dépenses du ministre de la justice, pour l'an 4, non compris le traitement du ministre et des juges du tribunal de cassation, à un million neuf cent dix sept mille six cent soixante-trois francs.

La résolution est approuvée.

Créton & Maudet, Rédact.s

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 51.)

LE PRESERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 25 Floréal, an 5e. (13 *Mai* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

La Suze.

LES jacobins, en tant que vils et scélérats, ne peuvent trouver pour agens et consorts que des lâches et d'insignes pervers. Or, on sait qu'il n'en est point ni de plus criminels, ni de plus dignes d'eux, que ces *girouettes* politiques, qui tournent au gré de tout vent ; qui sont, par exemple, chouans, quand il faut voler et assassiner ; sans-culottes, quand la chance révolutionnaire offre des avantages certains à leur cupidité, et des hommes vivans, faciles à exterminer. Le nommé Prisot toutes les imperfections possibles pour servir les anarchistes : d'abord il fut volontaire au compte de la république, puis, sautant d'un pole à l'autre, il se fit chouan, pillard et assassin. (Qui a arraché la vie au malheureux citoyen Duguet ? demandez-lui.) Maintenant, au mépris des loix et de ses organes, qu'il brave loin des drapeaux de la république, qu'il a lâchement abandon-

nés ; il est ouvertement le carthouche des brigands agitateurs de la Suze. Réduit par de tels forfaits, à la honte et à l'infamie, timide et repentant, tout autre français que lui, à sa place, chercheroit un poste aux champs de la victoire, et rendroit à la patrie les bras qu'il a armés contre elle. Mais il est sans doute un dégré de dépravation, où lorsqu'on l'a atteint, on ne peut plus rétrograder que par miracle. Il en est donc là, ce Prisot, puisqu'il déploie l'audace d'un coupe-jarret de l'armée *trouée*.

Ce qui etonne les bons citoyens, c'est de voir les magistrats de ce canton, autoriser en quelque sorte, par une coupable indulgence, l'effronterie de ce séditieux, et de compromettre aumoins par leur foiblesse, la sûreté de leurs administrés et le repos public. Prisot a-t-il le droit de porter des armes ? Non. Il fut chouan, et il le fut si atrocement, que les rebelles même le trouvèrent indignes d'eux. Ils ont voulu le fusiller.

Braves défenseurs, apellés en cette commune pour y maintenir l'ordre et la paix, pour y faire respecter les propriétés, pour y donner l'exemple de la soumission aux loix que vous avez sçu si bien defendre contre les esclaves de l'Autriche, en les forçant à reconnaître la république française, soyez dignes de votre cause : vous ne le pouvez mieux qu'en assurant autour de vous cette paix qui doit tous nous unir, et dont les brigands seuls ne veulent point. Ne vous laissez point surprendre par les agitateurs ; et soyez toujours disposés à obéir aux magistrats du peuple, chargés de la police. Surtout, mes amis, oubliez qu'il exista jadis des enfans égarés, à qui la patrie a pardonné en bonne mère. Il est tems de se rapprocher et de vivre en frères.

Le citoyen Piet, représentant de la Sarthe, où il a quelques propriétés, est né dans le département d'Indre et Loire, où il possede encore des biens. Sa mere étoit du Maine ; il a des parens dans les ci-devant districts du Château-du-Loir et de Saint-Calais, où il est connu. Les malheurs qu'il a éprouvés, l'ont fait connaître encore dans plusieurs cantons du département de la Sarthe, où il s'est refugié sous le règne de la terreur. Le devouement avec lequel il s'était livré à la défense des prisonniers d'Orleans, lui a mérité la haine des terroristes, et l'en-

time des honnêtes gens. L'assemblée électorale d'Indre et Loire le portoit au Corps législatif. Depuis plus de trois ans il habite le canton d'Ecomoy. L'on ne peut donc le regarder comme étranger. Ceux qui le traitent d'aventurier ont raison, en ce sens qu'il a eu réellement beaucoup d'aventures périlleuses et singulières; mais qui lui font bien de l'honneur.

Note des Rédacteurs. Ce seroit perdre son tems et salir inutilement du papier, que de répondre à toutes les calomnies que la rage et le dépit font vomir à la canaille jacobite contre les nouveaux élus du peuple. Quand les traits partent de trop bas, quand sur-tout ce sont des prêtres renégats qui les lancent, il y auroit du ridicule d'y attacher de l'importance ; et certes ces venimeux crapauds répugnent à la pensée autant qu'à la vie. Un être *noir*, un sinistre populassier, un de ces prédicans de guinguette, tranchons le mot, un ex-prêtre, barbouillard appointé d'un bureau du département, gagnoit l'autre jour l'argent de la république, à préconiser ses *éminentes vertus dans un cabaret*, (j'ai failli dire *de cabaret.*) Après avoir copieusement parlé de *sa* religion, de *sa* morale, de *ses* principes constitutionnels, apres avoir promené ses auditeurs (*qui rioient sous cape*) dans toutes les parties de la Gréce où les prêtres sont mariés, mais toujours ayant grand soin de sauter par-dessus l'Italie, il essaya de les persuader que le mariage des prêtres étoit selon Dieu et la conscience ; que les *soutaniers* pouvoient aussi avoir des femmes, et que l'usage de cette viande étoit absolument indispensable. (Chacun, il est vrai, se sent.) Le ministre constitutionnel d'un Dieu de paix, nous lut ensuite avec l'onction du sentiment le plus fraternel, une gente anticlène sur la paix, et de sa composition. Puis, le saint homme de chat qui d'abord faisoit *patte de velours*, égratigna un citoyen, selon lui, royaliste, et faillit allumer la guerre, au risque des pots, des tasses et des écuelles. Sa bile échauffée, il la vomit avec effort contre nos 3 nouveaux représentans. M. Piet lui sembloit un protecteur de chouans; il en a logé, disoit-il, à S.t-Bié, dans un four; M. Mangeot étoit... un royaliste, dès avant la mort de Louis XVI ; et M.r Blin-de-Bern avoit eu l'indignite d'être procureur du Roi avant le monde renversé. Que répondre à tant de bêtises ? que c'est un renégat qui les a dites, et qu'il faut le mépriser lui et les *noirs* de son espèce. O patrie !

VARIÉTÉS.

Le St. père Grégoire osera-t-il *épiscopaliser* quelque décrépit janséniste pour Paris, comme il l'a fait pour Versailles? L'envie ne lui en manque pas; mais en aura-t-il la force, après le croc-en-jambes qu'on vient de donner à son épiscopale fecondité, au nom de ce pauvre Gobet qu'il veut faire remplacer? Oui, ce malheureux Gobet qui fit tant de belles choses en faveur de la révolution, qui sacra les *sacreurs* des Huguet, et qui montra comme on abjure son ministère, etc. etc., et que l'ingrate révolution a pourtant fait guillotiner, nous a laissé des preuves de son repentir, entre les mains de Mr. Lothringer qui le publie. Or, vous saurez donc, mons Grégoire, que l'infortuné Gobet ne pouvant faire venir à lui aucun prêtre, envoya, la veille de sa mort, sa confession par écrit à ce Mr. Lothringer qui avoit été, quoi qu'à contre cœur, son vicaire épiscopal; il lui demanda pardon de l'avoir induit en erreur, et le pria très-instamment de se trouver à la porte de la Conciergerie pour lui donner l'absolution, au départ de la funebre charette; en lui recommandant fort de ne pas omettre la formule concernant les censures encourues par son intrusion. Alors il signa simplement, *évêque de Lydda*, et non plus *évêque métrop. de Paris.* Elle disparoît donc pour les prélats de nouvelle fabrique, quad ils sont aux portes de la mort, cette église constitutionnelle dont Grégoire est aujourd'hui le patriarche! Lamourette qui fut son maître, s'est repenti de ce qui fait la gloire du disciple; Gobet, Fauchet lui-même, au rapport de ce Mr. Lotrhinger, presque tous les pères decedés de cette fille de la révolution, ont renié leur progéniture en mourant; il faudra donc bien que ses tuteurs la declarent bâtarde, en attendant qu'ils nous en envoient le billet d'enterrement. Las! elle ne bat plus que d'une aîle! Environ quatre-vingt brebis du *pecus* de l'octogénaire crossé de Versailes, sont tout ce qu'il a pu reunir sous sa tremblante houlette dans l'église de Saint-Louis, le jour de Pâques, tandis que plus de douze mille âmes prioient avec ferveur dans celle de Notre-Dame de la même ville, où M. l'évêque de S. Papoul faisoit l'office.

Si les rélévations de Mr. Lothringer chagrinent les constitutionnels grégoriens, elles n'amuseront pas ces phi-

losophes qui n'aiment point les conversions ; car il nous apprend que son zèle l'ayant rendu assez industrieux pour suivre à l'échafaud Gorsas, Gardien, Viger, Custines, Sillery, le duc d'Orléans lui-même, et une infinité d'autres, il a reçu d'eux tous, les témoignages du repentir le plus religieux et des sentimens les plus chrétiens.

Ce Mr. Lothringer, que les parens des victimes immolées à Paris, pourroient vouloir consulter sur les derniers instans des personnes qu'ils pleurent, réside actuellement à Thaün, n°. 348, département du Haut-Rhin.

Pas n'est besoin de dire qu'il a rétracté toutes ses erreurs, et qu'il est rentré dans cette église qui, antérieure à la révolution, survivra long-tems à celle que la révolution lui avoit donnée pour rivale.

(*Extrait de la Quotidienne.*)

Pensées diverses.

Première. La paix ! que de sottises ils vont écrire sur un si beau sujet. -- Vous avez de l'humeur. -- J'en conviens. -- Avez-vous lu le numéro 96 de certain journal. -- Oui, et en voici l'analyse. » *Orgueilleux patriciens, fanatiques obscurs*, nous avons la paix ; les jacobins ne la veulent point, mais je suppose qu'elle vous déplaît plus qu'à eux, et j'en suis dans le ravissement. Je vous abhorre et n'ai rien négligé pour vous faire haïr le nouveau régime. Je vous ai dénoncé, je vous dénoncerai encore. »

Le ciel est dans tes yeux, l'enfer est dans ton coeur.

Seconde. Pourrois-je dire à M. Chronos : *ces dissensions cruelles, cette guerre d'opinions*, n'est-ce pas vous et vos pareils qui les avez fait naître, et qui les alimentez avec une perfidie dont vous seuls êtes capables. Quand on a des torts et qu'on veut les faire oublier, se conduit-on comme vous, depuis deux ans ? Avez-vous bonne grace de dire à vos victimes *soyons amis*, lorsque vous ne vous approchez d'elles que le poignard à la main, ou l'injure sur les lèvres.

Troisiéme. Je ne suis pas du nouveau tiers ; ainsi, j'en dirai du mal. Je n'ai pu gagner les gens des campagnes ; ainsi, je les calomnierai. Je veux que nos amis des villes

soyent bien convaincus que *Messieurs tels et tels*, n'ont obtenu les suffrages, qu'en s'engageant à procurer le retour des prêtres, des nobles, des parlemens et le rétablissement de la royauté. Vive la calomnie !

Quatrième. Sont-ce les jacobins, sont-ce les royalistes qui firent déclarer la guerre -- ? Il me semble que ce n'est pas une question : les royalistes sont seuls coupables de tous les malheurs de la France et du monde entier. — Je m'attendois à votre réponse. Pourquoi donc, cependant, Brissot le jacobin, et tant d'autres frères et amis, se vantoient-ils en 1792 d'avoir forcé Louis XVI à commencer les hostilités ? Pourquoi ; depuis et chaque fois qu'il a été question de paix, les jacobins se sont-ils mis en insurrection, et ont-ils cherché à renverser la république ? C'est que les jacobins veulent un roi, des prêtres, des nobles, des parlemens de leur façon. C'est en enrageant qu'ils crient : vive la constitution de l'an 3.e, vive la république.

Le Faux Calcul.

A cinquante ans passés la dévote Alison,
Fait au juge-de-paix sa déclaration.
Je suis grosse, Monsieur. -- Ah ! c'est un badinage ;
Vous m'étonneriez fort : et comment à votre âge....
--- Cher citoyen, vous avez bien raison :
Pendant long-tems j'avois sçu me contraindre ;
Mais mon voisin est un si beau garçon !
Et je croyois n'avoir plus rien à craindre.

Milan. Buonaparte vient d'écrire au citoyen Lallemant, ministre de la république française à Venise, une lettre dans laquelle il propose la paix au gouvernement vénitien aux conditions suivantes :

1°. La liberté de tous les hommes arrêtés pour leurs opinions politiques, et pour avoir montré de l'attachement aux français et à leurs maximes.

2°. L'évacuation de la Terre-Ferme, par toutes les troupes qui y ont été envoyées depuis cinq mois.

3°. Le désarmement de tous les paysans.

4°. La punition des auteurs de l'incendie de la maison du consul à Zante.

5°. La réédification de cette maison aux frais du gouvernement.

6°. Qu'on livre aux français le capitaine de vaisseau qui a tiré contre la frégate *Labrune*, et qu'on rembourse la valeur du convoi que protégeoit cette frégate, et qui fut enlevée contre tous les droits de la neutralité.

7°. Enfin, que le gouvernement ne demeure pas concentré dans les lagunes, mais s'établisse dans la Terre-Ferme. (*Extrait de la Gazette de Lugano.*)

BULLETIN DE VENDÔME.

Haute-cour de Justice.

Séance du 15 floréal.

Un discours de Babœuf a rempli la séance du 14. C'est encore lui qui figure dans celle du 15. Il entreprend de réfuter les pieces à sa charge. L'une d'elles porte pour adresse : *A. G. Babœuf, premier tribun du peuple.* Il s'est tiré de là avec une grande presence d'esprit. Cette piece, a-t-il dit, est un fragment de lettre de mon fils qui, dans son *jeune enthousiasme*, m'appeloit le premier tribun du peuple.

Ce jeune garçon annonce d'heureuses dispositions pour un enfant de neuf ans Le petit gaillard !

Le comité insurrecteur n'étoit, s'il faut l'en croire, qu'un point central d'instruction, (charmante ecole !) et un foyer de lumieres propres à éclairer la régénération universelle, et à diriger le peuple vers le bonheur commun.

Il est tombé ensuite, à bras racourci, sur la conspiration de Louis XVIII. Ses agens etoient les exécuteurs d'un vieux plan dirige contre les *purs* Les manœuvres de Babœuf n'etoient qu'une résistance des patriotes aux efforts du royalisme. Osera-t-on faire, s'ecrie-t-il, osera-t-on faire aux *républicains* un crime de s'être defendus contre les attaques de la conspiration royale ? L'evénement n'a-t-il pas prouvé qu'elle étoit dirigée contr'eux? Il avoit, à la vérité, pris les devans sur *l'événement*; mais c'est égal. Puisque la conspiration royale est là, autant vaut-il qu'il

en profite. Au surplus, il proteste de son honnêteté, de son *humanité*, de sa franchise et de sa *délicatesse*. Il convient qu'entre lui et tous les français, il y a quelque petite différence d'opinion ; mais ce sont tous les français qui ont tort, parce que lui, il a raison.

Le président demande à l'accusé s'il espère avoir fini demain sa défense. Babœuf répond qu'il n'en sait rien ; mais qu'il est très-ennuyé de cette procedure. C'est sa faute si elle a été si longue ; il auroit pu en retrancher beaucoup de scenes.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 19 floréal.

Après avoir entendu Cardonel, organe d'une commission speciale, le conseil applique à la veuve de Petion les dispositions des lois qui accordent des pensions aux veuves et enfans des representans immolés sous le régime de la terreur.

Séance du 21.

Philippe Delleville a fait lecture d'un rapport sur la maniere dont devoit se faire le tirage au sort des direct.s

Garnier de Saintes soutenoit peut-être, avec beaucoup de raison, que le conseil ne devoit ni ne pouvoit se mêler de ce tirage.

Dumolard a pensé qu'il falloit y mettre, au contraire, beaucoup de publicité et de solemnité. Garnier avoit dit qu'il falloit s'en reposer sur les parties intéressées........ Les parties interessees, s'est écrié Dumolard, sont le peuple français et le corps législatif........ Le directoire ne doit pas oublier qu'il n'arrive à la puissance que par l'intermédiaire du corps législatif.

L'impression du projet a été ordonnée.

Bontoux a fait adopter le rapport de la loi du 3 brumaire.

Tréton & Maudet, Rédact.s

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules, 1797.

(N.° 52.)

LE PRESERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 2 Prairial, an 5e. (21 *Mai 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
Au juste comme au vrai, donnons la préférence

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Les jacobins, qui font aux rédacteurs de *l'Espion*, *l'honneur* de ne pas les aimer et d'en dire beaucoup de mal, faute de pouvoir leur en faire à leur souhait, jouissent enfin de la satisfaction de ne plus les voir, et d'être assurés, au zéle qu'on met à les poursuivre, qu'on ne négligera rien pour leur faire payer bien cher la liberté d'écrire dont ils veulent jouir, au Mans, autant qu'on en jouit dans toute autre ville de la république. On saura donc, si on vient à bout de les condamner, que la liberté de la presse est accordee à tous les Français, excepté à ceux qui ont le malheur d'habiter le département de la Sarthe ; enfin qu'au Mans il n'est permis qu'aux exclusifs d'écrire librement, parce que ceux-ci ont le soin de prêcher l'impiété, de décrier les ministres qu'ailleurs on chérit et qu'on vante, parce qu'enfin ceux-ci sont les ennemis-nés du gouvernement.

On saura qu'en cette ville, si on veut y faire un journal, il ne faut copier que Poultier et clique, faute de quoi, ou si on hazarde d'extraire quelques lignes de tout autre journal de Paris ou de département, d'être poursuivi comme chouan, comme royaliste, comme... comme... tout ce que le génie Manceau peut imaginer pour épouvanter ceux des habitans honnetes qui sont sujets à la peur.

Vendredi 23 du mois *fleurs*, un vieux huissier apporta au bureau de *l'Espion* une pancarte qu'ils appelent *Mandat d'amener*. Ça signifioit, nous dit-on, qu'il falloit aller parler au Juge-de-paix, Mr. Mallet. Nous y fûmes, mais son devoir lui défendoit, disoit-il, de nous entendre chez lui : il ne pouvoit même nous donner un avis paternel. Ses expressions peu rassurantes nous semblèrent signifier quelque chose, ceci, par exemple, que *la méfiance est la mère de sûreté*. Aller officieusement parler au Juge-de-paix à son bureau, eût été faisable sans le voisinage du corps de garde qui y touche. Mais, ce considérant et voulant ne pas risquer la chance qu'on court dans pareil cas, voulant sur-tout ne pas nous priver des charmes de la belle saison, du beau spectacle de la nature dont nous raffolons, nous sommes restés cois, et lundi 26 du mêms mois de *flore*, il nous à été apporté une autre pancarte plus méchante que la premiere, qui s'appelle on ne sait comment, peut-être, ordre de nous traîner *subitò* dans l'ennuyeux séjour de l'évêché. Mais les oiseaux étoient dénichés, et un groupe d'amis leur faisoient la conduite jusqu'au lieu enchanteur de leur exil. Ils y sont joyeux et tranquilles, jouissant du repos d'une conscience pure au sein d'une société respectable où se trouvent souvent des hommes en place, autrefois persecutés. Le commissaire près l'administration municipale du lieu, est le seul dont nous pourrions craindre l'aspect.

Il seroit bien gênant pour nous de continuer notre journal, loin de notre imprimerie. Nous allons *momentanément* le cesser, promettant bien de le continuer sous peu. Notre affaire est de nature à intéresser nos abonnés et les citoyens honnêtes; aussi ne doutons-nous point qu'ils nous continueront, avec leurs suffrages, l'honneur qu'ils nous ont fait jusqu'à ce jour de *petit* malheur, en nous lisant avec satisfaction et intérêt.

VARIÉTÉS.

Pensées diverses.

Première. Je conviens avec vous que les révolutions ne se terminent point par le rappel des princes exilés, par le rétablissement du gouvernement détruit. Mais je crains que ceux qui n'ont proclamé la république que pour créer par la suite une nouvelle royauté, n'écoutent point votre voix, lors qu'aux approches de la paix vous leur dites si bien *je défendois la constitution de* 91 ; *mais enfin elle existe cette république : nous la défendrons parce qu'elle offre à tous les citoyens, au riche comme au pauvre, tranquillité, bonheur et protection.* Vos ennemis, et ils sont ceux du genre humain, se feront-ils encore un jeu de briser les secondes tables de la loi, comme ils ont brisé les premières. Ils n'existent qu'au milieu du désordre, et semblables au crapaud, les révolutionnaires aiment l'orage.

Seconde. Celui qui seroit persuadé que le gouvernement républicain est le vœu de la majorité, serait bien coupable de vouloir le changer. -- Il est adopté par la france entière, ce nouveau gouvernement, et quand il sera mieux connu, tous les chériront. -- C'est ce que j'entends dire aux hommes que vous persécutez comme royalistes; mais les jacobins m'ont appris que c'est le vœu de la minorité qui doit être respecté, et qu'eux seuls la composent depuis le commencement de la révolution. Tout ce qui n'est pas décrété aux jacobins, est nul à leurs yeux. Ils n'aiment que les constitutions qu'on ne suivra jamais; et en paix comme en guerre, il leur faut du provisoire et du révolutionnaire.

Troisième. Vous réclamez contre un ordre arbitraire ; vous avez tort ? -- Eh comment, sous le règne des loix ? --Vous n'y comprenez rien. Les loix ne sont faites que pour nous et nos bons amis. C'est un bouclier pour eux ; mais, il faut s'en servir comme d'un poignard contre nos ennemis. Tant que les jacobins craignirent les lettres de cachet, ils en démontrèrent parfaitemens l'injustice ; mais depuis ils les expédièrent par milliers dans leurs comités ; ils eurent leurs commissions, leurs chambres ardentes, et

leur chef eût voulu être à la fois, tyran, pontife, inquisiteur. — Oh ! le 9 thermidor nous a vengés. — Robespierre est mort, mais son esprit n'a-t-il jamais présidé aux opérations de certaines gens ?

Quatrième. Avec quel plaisir un chroniqueur écrit, *Guilmet voyage sous bonne escorte pour l'isle de Rhé.* Avec quelle joie barbare il vous parlera d'un malheureux événement qui répand le deuil dans plusieurs familles? Une société nombreuse est reunie à la campagne, on veut passer le Loir dans un mauvais bateau de pêcheur, onze personnes sont noyées, et la chronique Mancelle .... Pour punir son auteur, je veux qu'il se rappele l'article de sa feuille où il rend compte de leur mort. — Mais, cet homme est-il susceptible de remords ? — Oui, j'aime à le penser ; ne m'ôtez pas cette consolation. — Je voudrois la partager avec vous, je ne le puis ; je l'entends sans cesse injurier, dénoncer. Il feint que la république, lors même qu'elle triomphe, est menacée des plus grands dangers. Voyez quand il parle de paix comme les mots *royalisme*, *fanatisme*, *hypocrisie*, *intolérance*, viennent se placer sous sa plume. Le fiel coule malgré lui ; et en nous invitant à *ouvrir nos cœurs à la joie, à ne les pas fermer aux transports d'une reconciliation aussi touchante que nécessaire*, il tempête et crie : *malheur à vous, cœur endurci ! malheur au vengeur obstiné.* — Ne voyez-vous pas que c'est du style de club, ne vous arrêtez pas à l'écorce. Dans le fond, c'est un jeune homme qui...... — Ah ! fi donc, il dit de lui-même : j'ai l'honneur d'être jacobin.

Cinquième. Je suis l'ami des loix, en doutez-vous ? je crée en tous lieux des conspirations, je forme des comités royaux, jusques sous les yeux du directoire. Je dénonce des émigrés, des parens d'émigrés, des agens de Louis XVIII ; je poursuis sans relâche les prêtres. Maudits fanatiques qui croyez en Dieu, vous voulez faire périr tous les républicains. J'ai dit, et mes échos le répetent — Mais on ne vous croira plus — Vous êtes dans l'erreur:

> L'homme est de glace aux vérités ;
>
> Il est de feu pour le mensonge,

Sixième. Pris séparément, les hommes sont bons, disoit gravement Damon ; mais réunis ils se corrompent ; aussi je n'ai jamais bien auguré des états-généraux. — Il en est encore là, le profond politique? — Le modèle d'un bon gouvernement, c'est à son avis, celui du farouche

Louis XI. Un cheval portoit le roi et son conseil. -- Damon regrette-t-il de n'être pas sujet de Louis XI? -- Non; mais ce jacobin, voudroit être tyran comme le fut le monarque.

D'un mouvement terroriste.

Le mouvement qu'on prépare éclatera-t-il? C'est ce qu'on ne peut affirmer; mais la trame s'ourdit dans l'ombre; c'est ce qu'on ne peut plus révoquer en doute. Le *journal des Hommes libres* parle d'*un prochain mouvement*, et le *journal des Hommes libres* est dans le secret des conspirateurs. Nous savons qu'on a fait une collecte parmi les frères et amis; mais ces messieurs aiment encore mieux conserver leur argent que de *sauver la patrie*. Il est échappé des plaintes obscures au *journal des Hommes libres*, sur la modicité des offrandes *patriotiques*. Les frères et amis se sont mis en marche de Toulouse, d'Auxerre, de Mâcon et de plusieurs autres points; mais ils ne sont pas encore tous arrivés. Le même *journal des Hommes libres* fait entrevoir qu'il n'est pas encore tems de commencer. On sait très-positivement que Léonard Bourdon vient d'arriver à Paris avec 40 mille livres. Le projet de loterie alloit offrir de nouvelles ressources; une compagnie offroit 7 millions; mais le conseil des anciens qui a passé à l'ordre du jour sur la loterie, à déconcerté bien des projets. On ne doit cependant pas être pleinement rassuré; les jacobins désespèrent, et l'on ne doit rien craindre plus que leur désespoir.

Quæsivi cœlo lucem; ingemuit que repertâ.

La paix se presente à nos yeux sous des traits ravissans. C'est que nous ne la voyons que dans l'éloignement; c'est que nous l'envisageons par comparaison avec la guerre.

Rien ne dégoûte de l'ivresse comme de voir des gens bien ivres. Quand nous aurons vu de près l'enthousiasme des soldats victorieux, le nôtre diminuera.

A Venise, il règne toujours la plus grande fermentation. Turin est tranquille; mais le voisinage de la république Lombarde ne lui permettra pas de jouir long-tems de cette tranquillité. A Rome on est dans les plus grandes inquiétudes; la liberté veut tout envahir, et si on n'y prend

garde, le royaume des cieux pourroit bien aussi devenir une république.

BULLETIN DE VENDÔME.

Séance du 23 floréal.

Le rapport de l'accusateur national Bailly, ne charge grièvement que 15 des prévenus, et on dit que de ces 15, sept ou huit seront absous. Ils se défendent mal, et font de longs et ennuyeux discours qui, presque tous n'ont aucun rapport à leur affaire. C'étoit hier Vadier qui avoit la parole; il a voulu nous faire l'histoire entière de ses soixante ans de vertus, et il a invectivé d'une manière si outrageante le gouvernement et les ministres, que le président lui a ôté la parolle, en lui recommandant de ne s'occuper que de sa propre défense : alors le vieux Vadier s'est écrié : il ne me reste que l'honneur, et je le conserverai. Amar a pris le parti de son collégue; on lui a imposé silence, il a refusé de se taire, et s'est répandu en injures à la démocrate. Les Juges l'ont fait enlever, le trouble s'est appaisé, et Vadier reparoîtra aujourd'hui pour ne parler que des faits qui lui sont personnels.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 23 floréal.

Les députés de Saint-Domingue, dont la nomination a été annullée par le corps législatif, ont présenté une pétition, tendante à obtenir le remboursement de leurs dépenses et frais de voyage et de séjour en France.

Organe de la commission chargée d'examiner cette demande, Beraud (du Rhône) propose de leur accorder la même indemnité qu'aux représentans du peuple, dix-huit livres par jour.

La discussion s'ouvre sur ce projet.

Darracq soutient que les citoyens de Saint-Domingue n'ayant pu sans crime se réunir en assemblées primaires, les électeurs eux-mêmes étoient coupables d'avoir nommé des députés; que ceux-ci, bien loin d'avoir droit à aucun traitement mériteroient une punition pour avoir accepté des places contre les dispositions formelles de la constitution. Il réclame la question préalable.

Camus : J'admire la libéralité avec laquelle on accorde

des pensions de retraite à des militaires qui ne sont plus en activité de service, tandis que vos rentiers, vos fonctionnaires, vos soldats blessés et invalides ne sont pas payés. Il ne faut pas par de pareils projets chercher à s'acquérir une fausse popularité.....

(Ici Rouhier et Gossuin s'élancent à la tribune. Des murmures seclatent, on s'écrie : A bas Rouhier, à bas Gossuin. La parole à Camus ; le calme se rétablit.)

Camus : Je méprise les criailleries que poussent les gens intéressés ; j'estime les défenseurs de la patrie, mes sentimens à cette egard sont connus. Mais je combattrai toujours les représentans qui, courant après une fausse popularité, présentent sans cesse des projets qui ne remplissent pas le but qu'ils se proposent, puisqu'ils nuisent à ceux en faveur desquels ils parlent.

Quand vous n'avez qu'un million à donner, il ne faut pas en promettre vingt. Rappelez-vous que vous avez deux cens millions de secours à accorder, que vous n'avez encore aucune base pour cet important travail, que depuis six mois une commission en est chargée, et qu'elle n'a point encore fait son rapport ; delà le désordre, les doubles emplois et les dilapidations. Je demande que toute pension soit ajournée jusqu'après le rapport de la commission.

Plusieurs voix : Appuyé.

Séance du 25 Floréal.

Le père d'un émigré se plaint de ce qu'au mépris de la loi du 9 floréal, le ministre des finances a ordonné la main-levée du sequestre sur ses biens, et a arrêté qu'ils seroient vendus, sans avoir égard à sa réclamation.

Dumolard : On vous dénonce un fait qui prouve l'incohérence des loix sur les émigrés ; sans doute le pétitionnaire a droit d'attendre que justice lui soit rendue. Un tems viendra peut-être où vous examinerez si les lois relatives aux ascendans d'émigrés, ne sont pas inconstitutionnelles. Quant à présent elles doivent être exécutées. Je demande le renvoi à une commission spéciale. Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de COURTOIS.

Séance du 24 Floréal.

Cretet, organe d'une commission, a proposé d'approu-

ver la résolution qui établit des inspecteurs des contributions directes.

D'après un rapport de Dumas, on a approuvé la résolution relative à la solde des troupes.

Séance du 25 floréal.

Deux orateurs, Paradis et Portalis ont fixé aujourd'hui l'attention; le premier a fait rejetter une résolution du 26 germinal, concernant les opérations de l'assemblée primaire du canton d'Orchamps qui, dominée par une minorité factieuse, avoit fait scission. Cete minorité n'étoit pas seulement parvenue à faire légitimer ses intrigues par une résolution, elle avoit eu pour elle le rapport de la commission, qui avoit proposé de l'approuver; mais Paradis s'est tellement armé de principes, il a, si irrésistiblement fait sentir combien il répugnoit que la volonté générale ne fût pas écoutée, qu'il a déterminé la presqu'unanimité du conseil.

Portalis a fait disparoître les argumens de la commission dont il étoit membre, et qui trouvant une sorte de défiance injurieuse dans la résolution relative au tirage des membres du directoire, avoit proposé de la rejetter par l'organe de Jeverdot. Font-belle. Il a victorieusement prouvé que c'étoit parce que le directoire étoit la première magistrature, qu'on avoit pris à son égard une mesure particulière qui, bien considérée, n'étoit q'une solemnité pour en relever l'éclat; que si l'on avoit fixé l'époque du 29, c'étoit pour conserver à tous les membres jusqu'au dernier moment la puissance morale dont ils ont besoin; que de plus on leur laissoit le choix du mode du tirage, pourvu qu'il se fit en séance publique. Après avoir entendu quelques observations de Baudin, dans le sens du rapporteur, la résolution a été approuvée.

Créton & Maudet, Rédac.s

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 53.)

LE PRESERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 6 Prairial, an 5e. (25 *Mai 1797.*)

> Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
> Au juste comme au vrai, donnons la préférence

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Ardenay. Dans la nuit du 17 au 18 du présent mois de Mai, une horde de brigands armés, ont défoncé les portes de la maison d'un fermier de cette commune; et après s'y être introduits avec effort, et y avoir tout pillé, ils ont eû la cruauté de massacrer l'homme et la femme et un petit enfant. Une jeune petite fille, âgée de neuf ans, couverte de blessures, conserve encore un souffle de vie. -- Le citoyen Levillain, officier de santé, revenant dernièrement de Conlie, fut rencontré par un furieux qui lui demanda *bourse ou la vie.* Le voyageur, en se mettant en défanse, reçut une décharge de pistolet qui n'atteignit heureusement que le pan de son habit. L'assassin tira ensuite un poignard; mais les coups de canne que lui prodigua le brave chirurgien, et l'apparution subite de deux autres voyageurs à cheval, le débarassèrent du brigand: ce dernier prit aussitôt la fuite et s'enfonça dans un bois.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Vienne. L'on vient de publier ici la proclamation suivante : « les articles préliminaires de la paix avec la » France, sont signés ; les hostilités ont été suspendues, » et l'on a par là un nouvel espoir de voir bientôt la » paix entierement rétablie..... Comme par la signature » des préliminaires et la retraite des troupes françaises, » la Basse-Autriche se trouve hors de tout danger pro- » chain, sa Majesté ordonne, en conséquence, la disso- » lution de la levée en masse.... Sa Majesté immortali- » sera sa reconnaissance et celle de la patrie commune, » par une médaille qui sera particulierement frappée » pour consacrer cet événement, et elle permet que ceux » qui ont pris volontairement les armes dans les circons- » tances actuelles, portent, pendant toute leur vie, sur » la poitrine, ce monument de leur bravoure et de leur » inébranlable fidélité pour leur Souverain.......... Si, » contre toute attente, les vues philantropiques de sa » Majesté se trouvaient sans effet, par des circonstances » contraires, elle est convaincue d'avance qu'elle peut » absolument compter sur le courage éprouvé et la fidé- » lité constante de tous ses sujets ».

Russie. Paul 1.er ne se montre pas jusqu'ici avide de cette influence dont sa mère a été si long-tems en possession. Il est difficile de prévoir quel parti il adoptera à l'égard de la France ; mais, jusqu'à ce moment, il n'a rien fait qui indique des dispositions à reconnaître la république, et tout ce qu'il a fait annonce une horreur bien prononcée pour les principes de la révolution ; c'est sous ce rapport qu'il a conservé quelques traits de sa mère.... On assure que, tenant beaucoup à l'Allemagne, il insiste pour l'intégrité de l'empire ; et si cette intégrité est réellement une des conditions de la paix entre l'Autriche et la France ; si les offres de médiation du roi de Prusse ont été complettement rejettées ; si telle est la cause pour laquelle a été rappelé le Marquis de Lachesini, qui, dès-lors en effet, n'avait plus que faire à Vienne, la position de la Prusse pourrait bien, tout-à-coup, se trouver changée ; et cette puissance frustrée dans son attente, ou du moins dans les vues d'envahissement qu'on lui a supposées, resterait dans une espèce d'isolement.

Berlin. Des lettres particulières donnent les détails suivans : La santé du roi de Prusse s'affaiblit chaque jour davantage ; ce prince épuisé par les femmes et par le vin, continue à se livrer immodérément à ses passions favorites, malgré les avis de ses médecins. Dernièrement il a été si mal, que le bruit de sa mort s'étoit déja répandu dans la capitale. Il seroit difficile même de prévoir ce qu'un pareil évévement pourroit amener de changement dans la politique de l'Europe. Frédéric-Guillaume n'est rien par lui même, et il est tout par ses ministres ; le marquis de Luchesini est celui en qui il a le plus de confiance, et l'on sait que c'est un des plus grands ennemis de l'Autriche. Le prince héréditaire est un jeune homme plein de caractère, et qui promet beaucoup ; mais on assure que sa politique est bien différente de celle de son père, ou plutôt de ses ministres. Quoi qu'il en soit, Frédéric-Guillaume se rendra incessamment aux eaux de Pyrmont, s'il a la force de supporter le voyage. Quant à ses projets d'agrandissemens aux dépens de l'Empire, il n'osé les mettre à exécution, par la crainte de s'attirer une guerre avec la Russie qui doit s'être prononcée fortement à cet égard.

Italie. L'on mande de Venise que, le 20, deux bâtimens armés, portant pavillon tricolor, se présentèrent devant le port de cette ville : on leur fit dire qu'il n'était permis à aucun navire armé d'y entrer : l'un deux se retira ; mais l'autre voulut forcer l'entrée à force de voiles. A la seconde sommation qui lui fut faite, il répondit avec le canon à boulet ; l'artillerie du château lui répondit par une décharge qui le démâta : en même-temps une felouque de garde l'aborda, et après un léger combat de mousqueterie, elle s'en empara. Ce bâtiment avait à bord des troupes et quantités de munitions. Le capitaine fut tué par les gens de son équipage, qui le surprirent au moment où il allait mettre le feu à la sainte-Barbe pour le faire sauter, dans le dessein d'incendier le port.

On assure que S. A. R. l'Archiduc Charles sera nommé gouverneur de la Gallicie et des pays nouvellement acquis en Pologne.

VARIÉTÉS.

Réflection.

QUELS sont les hommes qui s'opposent au rétablissement des moeurs ? Quels sont les ennemis déclarés du bon ordre et des nouveaux Elus du Peuple ?

Ce sont, d'une part, les croupiers de Robespierre qui ont assassiné et volé leurs voisins, leurs amis, leurs maîtres, leurs bienfaiteurs. Ils craignent que la morale de la *potence* reprenne, et que l'heure de rendre l'effet volé, sonne pendant leur existence. Ce sont d'autre part, ces mauvais prêtres qui se sont servis des noms des ministres du culte Romain, cruellement bannis de leur pays, pour arracher à des hommes, à des femmes trop confians, des moyens pécuniaires dont ils se sont appropriés l'usage, et dont ils ont fait un divertissement honteux; ces mauvais prêtres qui n'ont pas rougi de se déclarer, en présence du peuple, menteurs, charlatans, et de renier un ministère auguste et sacré; ces mauvais prêtres qui ont poussé l'immoralité jusqu'à tromper, en se mariant, un sexe faible, mais rarement coupable: ces mauvais prêtres qui se font un jeu de ne croire ni à la foi politique, ni à la foi religieuse, qui, dans leur rage aveugle et inouie, et au mépris de la liberté de la presse, de la constitution et des loix, voudroient traîner à l'échaffaud l'écrivain courageux signalent au peuple, si facile à séduire, les plus féroces ennemis du genre humain. Un *journal* où la vertu, la saine morale respirent, où le mérite et les talens reçoivent le moindre tribut d'éloge, devient par là même suspect à ces monstres, de tous les révolutionnaires et les plus lâches, et les plus perfides et les plus déhontés. Ils les poursuivent avec la fureur qui leur est familière; les prétextes ne leur manquent jamais, et si, pour le malheur et la honte d'un peuple confiant, ils sont dépositaires d'une branche de l'autorité, ils l'emploient très-souvent contre ce même peuple dans la personne de ses plus vrais et de ses plus zélés défenseurs. Ils ne veulent pas que la Religion de nos pères revienne sur terre, avec toute la splendeur dont elle est toujours environnée: que la vertu reçoive son ancien éclat; que les enfans portent respect à leurs pères, que les proches s'aiment franchement et

s'aident à l'envi : ils ne le veulent pas ! parce qu'ils savent que l'opinion publique a son tribunal, qu'elle honore ou conspue les êtres vivans, et que, quand elle a posé son cachet de réprobation sur le front d'un mortel, son acte est immuable.

Ces deux sortes de gens, les croupiers de Robespierre et les mauvais prêtres dignes les uns des autres, ont donc un intérêt palpable à contrarier les vues de la saine partie du peuple, les uns par la crainte de la potence, les autres par la peur de l'exécration publique. Aussi, font-ils chaque jour tous leurs efforts pour grossir leur bande, faire des dupes et entraîner une infinité de Français dans le précipice qu'ils ont creusé.

A qui s'adressent-ils principalement ! aux acquéreurs de biens nationaux. Ils cherchent à en faire des ennemis de la liberté ; ils leur offrent le spectacle hideux d'une réaction terrible, et terrorifiant leurs ames. Mais le bon sens, la saine raison disent qu'en supposant que, par un demi-tour de roue, la fortune changeat, c'est-à-dire que non-obstant la constitution, la législature se portat à faire enfin la distinction des émigrés d'avec les fugitifs, et à rendre ces derniers des biens qui leurs ont appartenus, il n'y a pas lieu craindre que la hache meurtrière de recrimination tranchat des milliers de têtes, et que le poignard aiguisé de la vengeance entraînat cadavres sur cadavres, dans un empire où il n'appartenait qu'aux jacobins d'organiser la tuerie.

En révolution, rien n'a de stabilité. Quand les bandits, les hommes sans aveu s'emparent, par des crimes, des rênes du gouvernement, on doit craindre les fusillades et les mitraillades de Tauris, les noyades qu'on a faites sur le fleuve Tygre, la théorie-pratique d'assommer à coups de sabre les victimes qui cherchent à nager pour se sauver; on doit craindre la glacière, les journées des 5 et 6 *vendange*, de celle plus affreuse, le 10 *brûlant*, où l'on vit la monarchie Persanne s'écrouler tout-à-fait sur des monceaux de cadavres, les massacres épouvantables des 2 et 3 des *fruits* suivans, les atrocités commises sur le corps de la trop infortunée princesse de la Chine, enfin le dernier coup monté le 13 *vendange*, et tant d'autres dont le souvenir afflige et fait gémir.... ! Mais lorsque la vertu chasse le vice, lorsque la politique éclairée prend

consistance, alors les horreurs du crime sont oubliées, et chacun boit à l'envi dans la coupe de la fraternité. Sans doute, il est prêt d'arriver, le moment où les scélérats de toutes les sectes seront réduits à l'impossibilité de nuire et de persécuter, et si leur coeur ne peut, après prairial, s'ouvrir au sentiment d'une heureuse réconciliation, puisse le triomphe des vertus et l'allégresse d'un peuple désabusé et réuni, faire le tourment des méchans, et suffire à la vengeance nationale.

Avis aux modérés Métis, semi-honnêtes-gens qui veulent prendre parti dans le régiment de la terreur; capitaine, Coton-de-Siam, en garnison au Mans.

Air : *Chansons, chansons.*

Monsieur Coton se désespère,
Modérés, craignez la colère
De ce brutal.
Aux Français le sort est prospère,
Plus d'assignats, plus de guerre
Tout va fort-mal.

L'ennemi des jacobinières,
Le chrétien, les propriétaires
Osent parler;
Et nous voyons le patriote,
Le Maratiste sans-culotte
Craindre et trembler.

Coton, républicain sévère,
Des partisans de Robespierre
Est le soutien.
Si la terreur pouvoit renaître,
Si Coton étoit votre maître,
Tout iroit bien.

Modérés, vous restez au centre,
Et vous êtes comme le ventre
Au corps humain,

Le royaliste est à la tête,
Mettez-vous aux pieds de la bête
Avec B....
Abonnez-vous à la Chronique,
Cet ouvrage périodique
Est sans égal.
Vous y verrez ce qu'il faut faire
Pour être élus, et pour nous plaire,
En germinal.

Par la Nièce de Sophie la Pierre.

A présent que la révolution est terminée, il faut bien qu'on nous permette de rire pour notre argent : nous avons largement payé le droit de nous amuser.

N'est-il pas vrai que cette révolution est une pièce unique dans son genre ?

En la dépouillant néanmoins de ce qu'elle offre de tragique, on peut la comparer à la comédie du *Médecin malgré lui*. Tout le monde connaît aussi la piéce que je lui assimile.

Dans la première figure, un homme qu'on fait médecin à coups de bâton, qui finit par être tout ce qu'on veut qu'il soit; dans la seconde figure, une nation toute entière, qu'on régénère à coups de *hache*, et qui finit par croire qu'elle est libre. *Le Médecin malgré lui*, traite des maladies qu'il ne connaît pas; les *Médecins malgrê nous*, tentent la cure politique d'un peuple dont ils n'ont calculé ni les besoins ni les forces. Le *Médecin malgré lui*, met ses malades au fromage blanc; les *Médecins malgrê nous*, mettent la nation aux pommes de terre. *Sganarelle*, délivre les ordonnances qui lui passent par la tête; les *autres* en délivrent à tout hazard. *Sganarelle* parle un latin qu'il n'entend pas lui-même; hélas! que de bévues du même genre! ce médecin fait grand tapage lorsqu'on lui fait des représentations; les autres font grand tapage quand on n'exécute pas leurs ordonnances. Celui-ci menace les malades de les abandonner; helas ? pourquoi ceux-là n'en font-ils pas autant ! mais ils menacent de la guillotine, et ils tiennent parole.

La révolution a donc aussi son côté comique ? et c'est par-là que je conseille de l'envisager. Il ne faut pas

toujours pleurer ; Saint-Paul lui-même dit quelque part, qu'il est un tems pour rire. Je ne serai pas plus sévère que lui.

J'ai, comme bien d'autres, habité les imposans cachots du *salut public* ; eh bien ! dès ce tems-là, je me sentais une propension décidée à toujours rire. Je riais de l'air important des concierges, des précautions des guichetiers, de la gravité de leurs gros chiens.

Voulez-vous que je vous apprenne, (il est bon de savoir ces choses-là ; car, comme dit Figaro, *le hazard*), par quels moyens on parvient à s'égayer dans le plus horrible petit coin d'une prison ? Voici quel est ma méthode, à moi ; vous en userez dans l'occasion, si vous la croyez bonne.

Ce peuple, me disais-je, est étrangement fou
De se laisser ainsi mener par le licou !
Quoi ! vingt-cinq millions de malades crédules
Peuvent, en même-temps, avaler des pilules !
. . . .

Cette seule idée me faisait rire aux larmes, et je n'aurais pas voulu changer de sort avec Dubois-Crancé, et onze cens quatre-vingt-dix autres que je connaissais bien.

Comme la postérité s'amusera, me disais-je encore, lorsqu'elle apprendra qu'une petite poignée de mauvais plaisans sont venus faire une révolution à la barbe des Athéniens, sans en demander la permission à personne, sans en consulter, ni les Grecs ni Calcas ; qu'après s'être emparé de la vigne, ils ont battu les vignerons et vendangé la grappe avec une guillotine ; qu'enfin toutes ces pièces ont été terminées par une autre farce intitulée : *le consentement forcé !*

Mais aussi de quelles actions de graces ne sont pas dignes les hommes qui nous ont rendus si heureux malgré nous, qui ont fait une république à coup de serpe malgré nous, qui, pour rétablir notre santé, nous ont mis à la diète malgré nous, qui nous ont saignés et resaignés malgré nous, qui nous ont appliqué la pierre infernale malgré nous, qui nous ont fait prendre tant de picotins de pilules malgré nous.

Les hommes en vérité ne sont que des enfans plus ou

moins grands, mais qui tous ont également besoin d'être menés à la lisiere. Si des sages n'etoient pas venus à notre secours, s'ils ne nous avoient pas forces d'être heureux, n'est-il pas vrai que nous ne songions gueres à tout ce bonheur là ?

O fortunati nati me consule Româ, disoit le bonhomme de Ciceron !

(*Ext. du Grondeur.*)

PARIS.

Par les derniéres lettres d'Italie, nous apprenons que le sénat de Venise se voyant de jour en jour pressé par l'armée du général Buonaparte, qui, dans le moment où il fait des manifestes, avance comme l'éclair, prit la détermination de lui envoyer une députation de dix des principaux sénateurs. Etant arrivés aux avant-postes, et s'étant fait annoncer, il leur fut répondu de se retirer, sans quoi l'on feraît feu sur eux. La deputation de retour à Venise avec une telle réponse, y répandit une extrême consternation. Le Pregadi s'étant rassemblé pour délibérer, il s'y trouva un membre qui adroitement insinua que, pour se faire recevoir du général républicain, il falloit se présenter avec une députation démocratique, et que pour cela, il faisait la motion de changer la forme du gouvernement. La motion ayant été mise aux voix, sur 700 et plus, il n'y en eut que 18 pour l'ancienne constitution. Le procès verbal de la séance, envoyé à l'armée française, fut reçu avec les plus vifs applaudissemens. On ajoute que le doge a donné sa démission ; que le conseil des dix a été dissous, et qu'on prend des mésures pour faire cause commune avec les Transpadans et Cispadans.

Si cette nouvelle se confirme, on doit entrevoir l'exécution d'un plan bien étendu, auquel personne ne songeait ; et il ne serait pas étonnant de voir ensuite nos fideles alliés les Gênois, être forcés de suivre l'exemple des Vénitiens. (*Extrait de la Quotidienne*).

Les *Frères* ne sont ni *heureux*, ni *discrets* dans leurs plaisirs. Dans une de leurs derniers orgies présidee par *Fréron*, ils se sont battus, et plus d'un œil arraché, plus

d'un front cicatrisé, attestent qu'ils ne se ménagent pas plus entr'eux quand ils sont ivres, qu'ils nous menagent quand ils sont de sang-froid.

Le général Lenoir, destitué comme terroriste, vient de se brûler la cervelle au bois de Boulogne.

La police de Paris fait journellement arrêter des *patriotes* du Midi qui viennent ici pour fraterniser.

Extrait d'une lettre de Graetz, du 1 mai.

La division du général Bernadote est passée hier par cette ville et aujourd'hui celle du général Serrurier; la première doit arriver de Laybach le 30 avril; et la seconde le 1.er mai; delà ces troupes se rendront par Prewald à Gorice. Les troupes françaises sont dans une joie extraordinaire à cause de la conclusion de la paix; en passant par cette ville, elles crièrent plusieurs fois: Vive la république, vive le roi de Hongrie.

Les débats de la haute-Cour sont terminés, et les défenseurs officieux entendus. Avant trois jours nous saurons le résultat de ce long et fastidieux procès.

CONSEIL DES CINQ-CENS.

Séance du 29 Floréal.

Dumolard obtient la parole pour une motion d'ordre :

L'intérêt, dit-il, du corps législatif, celui de la commune de Paris et de nos commettans, m'obligent d'appeler votre attention sur les événemens de la nuit dernière, (grand silence,) il est question d'un mouvement nouveau dirigé contre les représentans et contre le directoire. J'étois menacé avec plusieurs autres de mes collegues, j'ai été averti cette nuit : les braves grenadiers étoient sous les armes. Les inspecteurs étoient à leur poste : des patrouilles nombreuses ont parcouru tous les quartiers de la ville. Le ministre de la police toujours vigilant, a rempli son devoir. Je crains que la malveillance, n'exagérant la position du corps législatif, ne seme des inquiétudes dans toute la république. Je

sais que certains hommes voudraient, par quelque grand crime, imprimer une nouvelle terreur, qui naguères les a servi si bien. Rappelez-vous que les massacres du 2 septembre précédèrent l'installation de la convention. Si la soif du crime est toujours la même, les tems sont bien changés. Nulle crainte personnelle ne m'agite : qui de nous n'a pas fait le sacrifice de sa vie ? En m'exprimant ainsi, je suis l'organe de nos nouveaux collègues qu'on n'intimidera pas plus que nous. Avec le nerf du gouvernement, il est physiquement impossible qu'il y ait un mouvement sérieux, si ce n'est dans la supposition absurde et calomnieuse que le directoire y consentît.

Il est notoire que des hommes échappés de leurs départemens, ou plutôt de leur infâme repaire, ont été conduis à Paris par le désir de l'effusion du sang. Mais leurs rassemblemens nocturnes, leurs distributions d'argent, ne serviront qu'à les faire connaître á l'œil de la police qui les surveille.

S'il étoit possible que des membres de la représentation nationale fussent assassinés, oui, je le prédis, leurs cadavres sanglans provoqueroient une guerre d'extermination contre ces brigands. On demande l'impression du discours de Dumolard. Desmoulins s'y oppose.

Grelier, membre de la commission des inspecteurs, donne lecture de la correspondance qui s'est établie cette nuit entre les commissions des deux conseils et le ministre de la police.

Byon demande l'impression des pièces et l'affiche dans Paris.

Philippe Delville, regarde l'impression comme fort inutile. Le conseil passe à l'ordre du jour sur toutes les proposisions faites.

Séance du 30 floréal.

Un message du directoire arrive : le président en fait donner lecture, il est ainsi conçu :

Les membres du directoire formés au nombre prescrit par l'article 142 de la constitution, arrêtent qu'il sera fait un message dont la teneur suit :

Le directoire exécutif, au conseil des cinq-cens.

Citoyens représentans : le directoire vous transmet le procès-verbal du tirage au sort pour décider lequel de ses membres, conformément à l'article 147 de la

constitution, doit sortir au premier prairial de la présente année. *Signé* LETOURNEUR.

Extrait du procès-verbal des séances du directoire exécutif, ce 30 floréal, an 5.e

Les citoyens Barras, Carnot, Lareveillère, se sont réunis à l'effet de décider par la voie du sort, conformément à l'article 147 de la constitution, lequel d'entre eux devoit sortir le premier prairial de la présente année.

Le mot sortant s'est trouvé sur le billet tiré par le citoyen Letourneur : il a été constaté que le mot restant était sur les quatre autres billets ; en conséquence le citoyen Letourneur a été proclamé le nombre sortant.

La séance a été levée.

Séance du 1 Prairial.

La séance s'ouvre à 8 heures et demie.

Le président veut faire donner lecture du procès-verbal.

Dumolard s'y oppose, parce que l'assemblée n'etant pas encore constituée, ne peut s'occuper que de la vérification des pouvoirs des nouveaux députés.

Le président fait alors donner lecture de la loi du 28 floréal, qui prescrit le mode à suivre pour la vérification des pouvoirs.

En exécution de cette loi, Camus, en qualité d'archiviste, dépose sur le bureau, les procès-verbaux des assemblées electorales.

On fait ensuite l'appel nominal.

Le nom de Barrere, qui étoit absent, a excité un murmure général.

Aux noms de Pichegru, Jourdan et Ferrand, toute la salle a éclaté d'un mouvement de reconnoissance.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 1 Prairial.

Le conseil reçoit et approuve une résolution d'hier, relative aux veuves et enfans de députés morts en fonctions.

Deux autres résolutions de ce jour sont approuvés, l'une qui rappele les cinq députés suspendus de leurs fonctions ; l'autre relative à l'election de Bertrand Barrère.

Tréton & Maudet, Rédact.s

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET,
Rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRESERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE;

Du 9 Prairial, an 5e. (28 *Mai* 1797.)

> Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
> Au juste comme au vrai, donnons la préférence

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Bruxelles, le 28 Floréal. Il s'est élevé des troubles dans une partie des Ardennes et notamment dans la commune de S. Hubert ; le prétexte de ce soulevement était le dépouillement des églises et l'enlèvement des cloches. Les habitans de cette commune s'y sont opposés les armes à la main ; ils ont sonné le tocsin pour appeler à leur secours les paysans des environs, dont quelques-uns sont accourus. La municipalité, ayant son président à sa tête, et accompagnée de quelques gendarmes, s'est transportée au lieu de l'attroupement et a employée tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour rétablir le calme ; mais les séditieux, au lieu d'écouter la voix de leurs magistrats, les ont assaillis à coups de pierres, et obligés de se sauver précipitamment. L'administration du département de Sambre et Meuse a requis la force armée, dont un gros détachement est parti de Namur pour se rendre à St. Hubert.

Milan. Nous apprenons que nos confrères viennent de changer le nom de leur république, on ne sait par quel ordre; elle s'appelle aujourd'hui république *Cisalpine.* Nous aurons donc bientôt un changement, puisque Cisalpine embrasse tout le pays depuis les Alpes jusqu'au Rubicon. Cela ne fait que confirmer les soupçons de nos vieillards. Il y aura sans doute encore bien des debats à terminer, avant d'arriver à la république Italique; et dans le fait, personne ne se flatte ici que nous puissions changer de gouvernement à si bon marché.

Extrait d'une lettre de Vienne.

Les français nous payent argent comptant, et très-exactement tout ce que nous leur livrons en vivres et fourages dans leur retraite convenue, des provinces héréditaires allemandes.

Aujourd'hui les rouliers et les diligences ont recommencé à partir pour Gratz, Leybach, Gorice; Klagenfurth et Trieste. Nos negocians en sont dans une joie inexprimable.

Le nombre des troupes qui marchent en Italie pour se remettre en possession des duchés de Milan et de Mantoue et des autres qui nous tombent en partage, est de 60 mille hommes. Il n'est pas question de donner le Milanais à la Sardaigne. Il paraît que ce pays veut rester, sous sa forme republicaine. Reste à voir s'il l'emportera sur les 60 mille royalistes qu'on lui envoie.

Extrait d'une lettre particulière de Smirne, le 1er. avril.

Le 15 mars dernier, à 6 heures du matin, la rue Franque était réduite en cendres, ses immenses magasins dévorés. Les consulats de France, d'Angleterre, de Hollande, de Prusse, d'Allemagne, de Russie, de Raguse, de Venise, de Naples, sont détruits, et l'incendie a gagné les quartiers des Grecs et des Arméniens.

Cinq maisons européennes seulement ont miraculeusement echappé, la mienne est du nombre; il y en a trois mille de brulées. On a retiré environ douze cens cada-

vres des décombres, et l'on en trouve encore. L'on évalue cette perte à 40 millions de piastres.

Comme si tous les fléaux fussent déchaînés contre nous, nous avons éprouvé, le 19, un tremblement de terre.

Ma maison sert d'asyle au consul et aux autres Français incendiés ; nous nous y sommes retranchés, et si le danger se renouvelle, nous nous défendrons en républicains..

Don Thomas, capitaine espagnol, qui nous a reçu à son bord, nous a prodigués les secours et les soins d'un ami généreux et d'un fidele allié.

I T A L I E.

Milan, 5 mai. -- Le général en chef Buonaparte est attendu ici d'un moment à l'autre. On lui prépare de superbes fêtes ; et les patriotes de cette ville se flattent qu'à son arrivée, il mettra la dernière main à l'édifice de la liberté Lombarde. Déjà la déclaration qui confirme cette nouvelle existence, a été célébrée par des réjouissances. Voici comment la feuille intitulée le *Journal des patriotes de l'Italie*, rend compte de l'une de ces solemnités :

L'archevêque de Milan a fait rendre grâces au Très-Haut, pour la déclaration de notre liberté. Un grand nombre de belles citoyennes ont assisté à la cérémonie, et il s'y est fait plusieurs mariages à la républicaine..... Quelques prêtres ayant vu la parade des braves gardes nationales, jettèrent leurs tristes habits noirs, et prirent l'uniforme légionaire et le panache tricolor. Les filous firent de bons coups, et quantité de montres fûrent enlevées avec adresse. On baptisa un républicain français. Un capucin se coupa la barbe. Après le *Te Deum* on chanta la *Carmagnole*, et on joua le *Ça ira*. Pendant les litanies, au lieu de dire le *Kyrie*, on cria *vive la république*. L'archevêque était un peu inquiet de ce contraste plus grand que celui même de l'architecture gothique du dôme. A la fin il se décida à donner à tous, *en masse*, la bénédiction....

Basle, le 18 mai. On a reçu la nouvelle certaine que le général Lafayette avec sa famille et ses deux compagnons d'infortune, Burean-de-Puzy et Latour-Maubourg, sont en route pour Hambourg.

Plusieurs lettres de Francfort assurent qu'une forte colonne de l'armée française de Sambre et Meuse se mettra en marche, pour occuper l'électorat de Hanovre, afin de forcer par là le roi d'Angleterre à faire la paix. Si cette nouvelle est fondée, il paraît certain que le roi de Prusse est parfaitement d'accord avec le directoire, puisque c'est lui qui a garanti la neutralité du pays d'Hanovre.

Les lettres du Tyrol et de la Bavière annoncent que Buonaparte a conclu un traité avec la république de Venise, et que la paix est rétablie entre les deux républiques, moyennant les plus grands sacrifices de la part des Vénitiens.

VARIÉTÉS.

1°. Un prêtre apostat, placé dans un des nombreux bureaux de nos administrations, au lieu de s'occuper de l'ouvrage pour lequel il est payé par le trésor public, vient de composer une platte rapsodie qu'il a intitulée: *Discours du Pape*. Croiriez-vous qu'on s'est avili jusqu'à l'imprimer? -- Ne savez-vous pas qu'il y a des gens qui ne rougissent plus de rien? -- Mais, quels hommes ont pu lire cette œuvre du mensonge et de la sotise? -- Ceux qui lisoient, il y a dix ans, les livres de S.t-Hubert, la belle Maguelonne et le petit Albert. Vous avez retrouvé tous ces grands hommes dans les comités révolutionnaires de 1793; ils ont brillé même au club du Mans, et ils admirent encore la science et l'éloquence du rédacteur de certain journal montagnard.

2°. C'est au nom de la philosophie que nous avons appelé les français à jouir de la liberté. -- La philosophie! dites-moi, citoyen, si vous ôtiez à la révolution tout ce que vos mensonges officieux lui ont donné, qu'elle serait la part de la sagesse? -- Pour conduire les hommes, il faut les tromper. -- C'est la maxime des jacobins, et ils égorgent ceux qu'ils ne peuvent aveugler; mais l'ami de la sagesse a en horreur le jacobin et son affreux système. -- Taisez-vous et écoutez-moi.... *L'évêque Maury a monté à cheval, suivi de cinquante de ses affidés; il excitait le peuple à prendre les armes, etc. Le Pape a désavoué formellement tous les brefs publiés à l'occasion de la constitution civile du clergé de France, etc. Pitt a été pendu aux fenêtres de son hôtel*, etc. etc. -- Mais ces faits sont faux.

-- Qu'importe, est-ce que je me soucie de la vérité ! est-ce que je respecte mes lecteurs.

3°. Vous vous étonnez de l'impudence du crime devant ses juges ! vous devez plutôt en gémir. Rappelez-vous avec quelle fureur vous avez renversé dans vos fêtes décadaires toutes les bases de la morale. Il y a déjà long-tems que vos maîtres en révolution vous ont dit que la société se divisoit en deux classes : *ceux qui ont*, *et ceux qui veulent avoir*. Ils vous ont appris qu'il falloit que chacun se fît une conscience ; que l'honneur étoit une chimère des aristocrates. Ces docteurs modernes ont trouvé des écoliers dociles : ce sont les hommes qui offrent à présent aux regards du peuple, ces fronts où la scélératesse est empreinte dans toute sa laideur ? Les malheureux ! C'est dans vos clubs qu'ils se formèrent aux crimes. *Grands philosophes*, vous commandiez les massacres de 7bre., ils les exécutaient.

4°. Ils adorent Dieu et ils aiment leur prochain, ces pères de famille qui ont fondé l'établissement religieux dont vous me parlez ! S'ils sont sincèrement les adorateurs de Dieu, je leur dirai ce que disoit au poëte, un homme qui a bien mérité de la religion et des lettres :

Qu'aisément, cher Rousseau, l'honnête homme est chrétien !

Et s'ils veulent me comprendre, ils ne seront ces assemblées dont le moindre danger est en multipliant les cultes, d'affoiblir le véritable esprit de religion.

LE VIEUX GARÇON.

APOLOGUE.

FRANCIS touchoit aux glaces du vieil âge,
Il veut tâter du mariage,
C'est Targinette qu'il choisit.
Son frère le prélat, en gémissant, bénit
Cette ridicule alliance.
Le capitaine en perd l'esprit ;
On lui fait tort, il en aura vengeance.
Dans sa fureur l'imbécile s'enfuit :
De son voisin implore l'assistance,
Et ce voisin l'accueille et le trahit.

Jacquet Francis était d'intelligence.
Ce Jacquet-là, c'est un coquin.
Il s'empara de Targinette,
Cocufia son bon cousin,
Prononça le divorce et plia la toilette.
Cependant le vieillard veut être marié ;
Un marquis tout nouveau lui présente sa fille
On la trouva niaise, mais gentille,
Le mariage est publié.
Jacquet l'apprend, et soudain la pupille,
Les curateurs, le père, la famille,
Tout disparoît, l'un est noyé,
L'autre écorché, celui-ci foudroyé.
Le vieux garçon a de l'humeur et gronde ;
Que fera-t-il pour l'appaiser ?
Eh vîte ! et vîte, on lui cherche à la ronde
Une fillette, il la faut épouser.
Accourez tous au festin qui s'apprête,
Gens bien portans, cacochymes, goutteux ;
Sages et foux, aveugles et boiteux ;
De myrthes et de fleurs couronnez votre tête,
Voici la mariée, on commence la fête.....
Que vois-je, mes amis, des torches pour flambeau !
Dans cette coupe on vous offre de l'eau ;
Quoi point de vin un jour de mariage ;
Jacquet sourit, quel funeste présage !.....
Le jour pâlit, et des tombeaux
J'ai vu sortir la tourbe des Mégères ;
Leurs bras sont armés de vipères,
Leur regard tue, et le sang à grands flots,
Jaillit devant ces esprits infernaux.

Envain Francis presse, conjure, crie ;
On l'interdit pour cause de folie,
Sa femme est traînée en prison,
Et le cousin, maître de la maison,
A leurs dépens, mène joyeuse vie.

Ce monstre, au sein des voluptés,
A ses bourreaux dicte ses volontés.
» Du fugitif vendons les métairies,
» Les meubles, les troupeaux, biffez ses armoiries:
» Jettez au feu ses parchemins
» Et tous les affiquets de sa chevalerie.
» Chassez-moi ce prélat de sa riche abbaye. »

Il a parlé..... Par d'infames coquins
L'abbé, sans y goûter, voit boire ses bons vins,
Dévaster ses greniers, piller sa sacristie,
Et pour comble de maux sur ses brillans coussins
Polluer sa dévote amie.

Dans nos cercles brillans formés pour le plaisir,
Du malheur des Francis nous allons discourir;
Commenter d'un journal les réflexions oiseuses,
Et sur notre sort à venir,
Par des phrases harmonieuses,
Essayer à nous attendrir.
Ah! c'en est trop, Messieurs, il faut agir.
Gorgé de sang et de rapine,
Jacquet s'est endormi; venez de sa prison
Enlever la pauvre orpheline.
Son esprit est timide, et son corps sans vigueur;
Ses traits sont dessinés avec trop de molesse,
Dans son maintien nulle noblesse,
Mais vous chérirez son bon coeur.
Notre ami Francis en raffole.
Donnons-lui sa femme et la paix;
Et qu'au moins l'amour les console
De tous les maux qu'on leur a faits....

Bravo! Messieurs, la belle est délivrée,
Et nous la conduisons aux portes du palais:
Mais à Francis les pages, la livrée,
D'un air de souverain, en défendent l'accès.
C'est en vain qu'il prie, ou commande;

» Tu vas, lui disent-ils, doubler nos pensions,
» Et garderas, vieux fou, les deux tiers de la bande,
» On te rend la poupée à ces conditions. »

Crainte d'un plus grand mal il faut bien s'y soumettre :
Jacquet s'est éveillé, jugez de ses fureurs ;
Au misérable époux il nomme cinq tuteurs,
Le peu d'argent qu'on a pû lui remettre,
Il l'emprunte de force, et n'entend plus permettre
Qu'il choisisse, sans lui, ses moindres serviteurs.
Francis veut au moins à l'église,
Aller prier pour ses persécuteurs :
Le fier Jacquet s'en formalise,
Et de nouveau les prêtres sont bannis,
On désole leur patience.
Sensible aux pleurs de l'innocence
Et de nos vieux péchés nous croyant bien punis,
Vers les Francis, la paix s'avance.
Fille du ciel, mère de l'abondance,
Premier objet de tous nos voeux,
De Jacquet détruis la puissance :
Il est puni, si nous sommes heureux.

Et la morale ! ah ! c'est difficile !
Mais franchement seroit-il bien utile
D'allonger mon récit par de graves sermons ?
De *sages*, de *penseurs*, votre pays fourmille :
Allez écouter leurs leçons.
Chez vous, suivant l'auteur d'un joli vaudeville,
On moralise, on tue, on pille,
Le tout finit par des chansons.

A la Reine d'un bal, en lui offrant un bouquet.

Dans nos festins, dans nos jeux, à la danse,
Nous voulons une reine et non des directeurs :
Le jacobin vainement s'en offense.
O ! toi, Zélis, qui régnes sur nos coeurs,

De tant de rois que le vulgaire encense
Le sceptre est d'or, que le tien soit de fleurs :
Gouverne tes sujets sans nulle défiance.

Nos demi-Dieux viennent grossir ta cour,
Et Mars, auprès de toi, va se croire à Cithère.
Tes droits sur nous sont tous ceux que l'amour
Ne conteste point à sa mère.

En faisant ma promenade du matin, le hasard m'a conduit au palais royal, et je suis entre au café du Cirque. Il n'y avoit que quelques grouppes peu interessans. Un seul homme avoit l'air de dire des choses importantes à l'oreille de son voisin ; mais je me suis apperçu qu'il n'en agissoit ainsi que parce que son camarade étoit sourd, et qu'il vouloit s'éviter la peine de crier. Le sujet de la conversation étoit, que si nous avions la paix avec l'Angleterre, la morue seroit pour rien. Deux agioteurs jouoient une partie de *domino*, en attendant la bourse, et n'interrompoient le silence que pour siffler par intervalles l'un : *nous n'avons qu'un tems à vivre* ; et l'autre *l'air des pendus*. En admirant la justesse de leur imagination, je me suis approche d'une table, où ne trouvant à lire qu'un rapport fait au Lycée des Arts, sur la nouvelle maniere de faire des allumettes, avec un recueil des chants décadaires, je me suis endormi profondément. Il ma semblé que le café se changeoit en une vaste salle de jeu, où les états personifiés de l'Europe, ranges autour d'un tapis verd, avoient tous des cartes à la main, et semblaient jouer avec affection. Voici quelques mots que j'ai recueillis de leur entretien.

L'Angleterre : je fais *va-tout*.

La France : j'ai beaucoup de *piques* ; si je ramasse les *cœurs* je gagne la partie.

L'empereur d'Allemagne : j'ai suivi de mauvais avis ; je suis *débanqué*, je quitte la partie ; je ne puis pas faire une seule levée.

Le roi de Sardaigne : j'ai retiré mon *en-jeu*.

La Hollande : qu'elle folie de me faire *jouer* ! je suis *à la bête*.

L'Espagne : je n'ai qu'un roi de carreau, je renonce *à la triomphe*.

Le roi de Prusse : voici de nouveaux *paquets*, je couvre mon jeu.

L'Italie : c'est moi qui mêle.

La Russie : j'attends la retourne.

La Turquie : j'ai *la main*.

Le Pape : et moi, *je passe*.

Il manquoit encore quelques puissances du Nord à parler, lorsqu'un des agioteurs ayant fait *domino*, à jetté un cri si aigre, que je me suis éveillé en sursaut, et mon rêve s'est évanoui.

Transivi et ecce non erant.

Où sont donc ces terribles montagnards qui, avant depuis 9 mois, ressaisi une des rênes du pouvoir, l'avoient rendu si ridiculement boîteux ? Il n'étoit bruit que d'eux aux conseils, dans les commissions, au Luxembourg et dans les journaux. C'étoit toujours le même Treilhard et le même Lamarque. Les sottises du lendemain ressemblaient à celles de la veille, et qui avoit une fois entendu ces orateurs de place, les avoit entendus pour toujours. Où sont-ils? Un jour, une heure, dix minutes ont suffi pour les précipiter du haut de leur montagne dans les abîmes du néant. Ils ont vécu ! . . . . . .

Une seule chose m'étonne dans cette chute que tout le monde avait prévue ; c'est qu'ils aient fait bonne contenance jusqu'au dernier moment. C'est une sorte de courage dont je ne les aurois pas crus capables, et qui diminue à mes yeux le tort de leur ancienne insolence.

Ainsi leur ancien chef répara par la fierté de sa mort, vingt-cinq ans de lâcheté.

Ce qu'ils sont devenus depuis qu'ils ne sont plus rien, m'importe fort peu. Je n'ai demandé leur mort que pour les empêcher de régner, et non pour les empêcher de vivre. Qu'ils vivent! si bon leur semble ; depuis qu'ils sont condamnés à l'oubli, je ne m'y oppose pas.

-- Le tribunal de cassation a procédé au tirage de deux de ses membres qui doivent être remplacés cette année ; le sort a désigné Méquin et Vieillard, dans ce moment accusateur national près la haute-cour de Vendôme.

La contre-révolution est faite au Havre, dit le journal des Hommes Libres, 1°. parce que les acteurs du théâtre ont joué les Châteaux en Espagne, parce qu'un artiste a prononcé le mot *vive le roi !* comme l'auteur de la pièce l'exige, 2°. parceque les généraux Rocmont et Rouhier ne travaillent pas la marchandise... *ils sont passé ces jours de fête,* Charles Duval !!

PARIS.

-- Un jeune conseiller répondait à son père qui lui reprochait de vendre la justice: peut.on mettre un trop grand prix à ce qu'il y a de meilleur au monde? Comme la liberté est encore meilleure que la justice, peut-on l'acheter trop cher? C'est, sans doute, la première réflexion de ceux qui mettent en vente la liberté des peuples.

-- Les jacobins ne comptent pas seulement sur les vingt mille hommes d'Augereau pour le plan de campagne intérieure que leurs chefs leur ont promis; voici un passage du *journal des Tygres*, qui n'a pas besoin de commentaire et qui peut donner une idée de leurs espérances :

Des lettres de l'armée du Nord annoncent que l'esprit de cette armée est excellent, qu'on y est révolté des mauvais traitemens et des lâches insultes qu'essuient les républicains et les volontaires dans l'intérieur, et que si l'on y desire la paix, c'est surtout pour mettre fin aux passe-temps des amis de Louis XVIII.

Haute-cour de Justice.

Les accusés devant la haute-cour ont terminé leurs défenses particulières, et les défenseurs leurs plaidoyers; il ne reste plus à entendre que la fin du discours de Real sur l'intention, et aussi-tôt après il sera procédé au jugement. Le président de la haute-cour a écrit au ministre de la justice une lettre dans laquelle il lui annonce que le jugement sera prononcé vers le 10 prairial.

CONSEIL DES CINQ-CENS.

Séance du 4 Prairial.

Des prêtres catholiques du département de l'Ourte

(Liége), réclament contre la sévérité des loix rendues contre ceux d'entr'eux qui croyent ne pouvoir prêter les sermens qu'on leur a prescrits.

L'ordre du jour, s'écrient quelques voix.

Parisot : Je m'oppose à l'ordre du jour, parce que cette question est de la plus haute importance. Vous connoissez quels sont les maux qu'a produits la diversité des opinions religieuses, et je me crois dispensé de vous les rappeler. Vous avez vu que le gouvernement a cru devoir adoucir les loix à l'égard des prêtres de la ci-devant Bretagne, mais il faut une mesure générale.

Il existoit une constitution civile du clergé, qui a été la source de nos plus grands malheurs ; d'une part on vit des prêtres de bonne foi obéir au serment qui leur étoit imposé ; d'une autre, des prêtres non moins attachés à leur patrie que les premiers, mais plus timorés, se crurent obligés de ne point se soumettre à un serment que la loi leur laissoit la faculté de prêter, et que leur conscience leur interdisoit.

Les troubles que ces disputes religieuses entraînerent, firent rendre des loix qui frapperent tous les prêtres en masse : les uns furent plongés dans les cachots, sans respect pour leur âge ou leurs infirmités, les autres furent errans dans les forêts et les cavernes, condamnés à la faim et à la misère.

Il est digne de la législature actuelle, qui commence sous d'aussi heureux auspices, de faire cesser les lois qui proscrivent en masse une foule de citoyens qui, comme tous les autres, ont des droits à la protection du gouvernement. Je demande le renvoi à une commission.

Ph. Delleville : Il existe une commistion qui a déjà fait un rapport à ce sujet Je demande que la proposition de Parisot lui soit renvoyée.

Créton & Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 55.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

O U

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 13 Prairial, an 5e. (1 *Juin* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Bonnétable. On nous mande de cette commune qu'un mauvais prêtre, du nombre de ces vils apostats qui se sont avoués ministres de l'erreur et du mensonge, que presque tout le monde conspue et méprise, jusqu'aux héros du centre de l'armée *trouée* ; on nous mande, disons-nous, que ce prêtre sacrilège a célébré les saints mystères, au sortir d'un cabaret où il venoit de manger une centaine d'huitres, et boire avec son immodération habituelle. Un brave homme indigné de cet horrible scandale, ne pût se contenir : il lui reprocha l'impudeur de son impiété, et il s'attendoit, au moins, qu'il payeroit au respect humain le tribut que le scélérat lui refuse rarement, quand son crime est dévoilé. Vain espoir ! Le renégat, sans rougir, répondit : *bagatelle que çà, mon ami ; eh ! je vous trompe tous, je ne consacre pas.* Il appartenoit à un de ces ministres de Baal, de nous donner

la mesure de tout le mal dont est capable un prêtre qui a trahi sa conscience et abdiqué sa foi.

De la Citadelle de l'Isle de Rhé,
ce 20 *floréal*, *an* 5.e.

CITOYENS REDACTEURS,

C'est du fond d'un cachot que je vous écris, pour réclamer votre sensibilité. Vos ames compatissantes ont toujours été sécourables aux malheureux, et l'innocence n'a jamais cessé de trouver en vous des défenseurs et un appuis. Si ma réputation n'étoit pas aujourd'hui compromise, je saurois souffrir et me taire comme par le passé, mais l'honneur m'impose la loi de faire connaître à mes concitoyens les motifs de mon arrestation, pour qu'ils se garantissent des hommes en place, que la passion aveugle, et qui se conduisent par un esprit de vengeance et de malversation. Comme leurs insinuations, leurs promesses et leurs menaces n'avoient pû rien obtenir de moi, ils ont employé l'autorité, et par un exemple malheureusement trop fréquent, depuis la révolution, cette même autorité dont ils étoient dépositaires, leur a servie à opprimer l'honnête-homme, lorsque déposée en d'autres mains, elle en auroit été la sauve-garde. Ma faute, aux yeux de mes persécuteurs, est de n'avoir jamais voulu adopter des idees autant revoltantes à la saine politique que contraires à la religion. Je pouvois, à la vérité, m'en faire des amis, mais comme il falloit me déshonorer, et que je n'avois que le choix de vivre malheureux et coupable, je n'ai pas hésité un instant, et de suite, j'ai fait tous les sacrifices, même celui de ma vie. En vain des hommes probes ont réclamé en ma faveur les droits incontestables de la constitution ; ces droits ont tous été violés par les administrateurs de mon département, et confirmés par ce qu'on appelle un ministre de la justice. Mais j'en appelle à l'opinion publique, sans craindre de me présenter à découvert. Des allégations vagues, ne suffisent pas pour condamner un citoyen à la déportation. Où est l'homme qui m'accuse d'avoir assassiné ? Où est la dénonciation qui en a été faite ? Quels témoins ont été entendus, et quel est le jugement qui a été prononcé contre moi? On est étonné de ne trouver nulle part aucune indice

de ce crime, aucune pièce de cette procédure, et cependant je languis dans une prison, séparé de ma femme que j'idolâtre, et de mes enfans que *j*'aime. Ah ! rassurez-vous, chéres et tendres victimes, le tems des persécutions est passé ; il est des hommes qui prennent la défense des malheureux qu'on opprime ; et vous, tyrans, mes persécuteurs, tremblez, je vous livre à la plénitude de vos remords : Je ne suis que trop vengé si vous en ressentez le premier effet.

Faites-moi, le plaisir, Citoyens Rédacteurs, d'insérer cette lettre dans votre premier numéro : elle est l'expression d'un cœur navré qui se livre à l'espoir de voir terminer ses malheurs, et qui demande à ses concitoyens la justification que les ministres de la justice lui ont refusées. Je suis avec un sincère attachement,

Votre très-obéissant Serviteur,

GUILMET.

Note des Rédacteurs. Guerre aux coquins ! dit un bon député, dans une lettre à un de ses amis. Ce cri est celui du corps législatif tout entier, et c'est précisément des barbares révolutionnaires dont il étoit question dans ladite lettre. Oui, *guerre aux coquins* qui ont abusé de l'autorité dont ils sont investis, pour étouffer la liberté, et ramener les jours affreux de leut patron Robespierre. *Ils sont passés ces jours de fêtes*, ces incarcérations, ces fusillades, ces guillotinades, ces passe-tems jacobites, *ils sont passés*, *et ils ne reviendront plus*. Alleluia.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Londres. Le mariage de la princesse royale avec le prince de Wirtemberg a été célebré aujourd'hui dans la chapelle royale du palais de Saint-James. Sur un message de sa majesté, le parlement a accordé à la princesse un douaire de 80,000 liv. sterlings.

--On fait de grands préparatifs militaires pour l'Irlande. On va y faire passer un train d'artillerie et plusieurs régimens de cavalerie. Des corps d'infanterie ont déjà été embarqués. Les hommes sages voient avec peine ce projet de réduire par la force un mécontentement aussi général que celui qui fait chaque jour des progrès en Irlande, et

qui menace d'y allumer les feux de la guerre civile, tandis qu'il serait peut-être facile encore de tout concilier avec de justes concessions aux mécontens.

Bruxelles. La loi sur la police des cultes, qui s'exécute avec rigueur dans nos départemens, fixe en ce moment toute l'attention publique, par l'obstination d'un grand nombre d'ecclésiastiques à ne pas s'y soumettre. Deux curés de cette ville ayant continué l'exercice de leurs fonctions pastorales sans avoir fait préalablement la déclaration exigée, ont été condamnés par le tribunal correctionnel, à la suite d'un long plaidoyer où leurs défenseurs ont épuisé tous les moyens de chicane, à trois mois d'emprissonnement et cinq cens livres d'amende, chacun. Tous les autres prêtres refractaires, qui sont au nombre de quarante, doivent comparaître successivement au même tribunal pour être condamnés à une peine pareille. Nonobstant cela, des ministres du culte continuent à désobéir à la loi. A Louvain, aucun ne s'y est soumis ; ce qui y a donné lieu, dimanche dernier, à une scéne scandaleuse dans le temple consacré à rendre hommage à la divinité. Le commissaire du pouvoir exécutif, accompagné d'un détachement de dragons, s'y était rendu pour arrêter à l'autel le prêtre qui célébrait le service divin. La foule du peuple qui y était assemblée s'y opposa ; et après quelques temps de confusion, elle parvint à désarmer les militaires et chasser le commissaire. Dans la mêlée qui a eu lieu à cette occasion, il est resté des tués et blessés. Nous attendons des détails ultérieurs sur cette affaire, qui semble prendre un caractère très-grave.

Bâle. Plusieurs lettres, arrivées de Milan, annoncent que les Vénitiens se sont soumis aux conditions dictées par Buonaparte, et dont voici les principales : 1°. établissement d'une constitution démocratique ; 2°. cession des principales provinces de Terre-ferme à la nouvelle république italienne ; 3°. paiement d'une somme de douze millions de sequins à la république française ; 4°. désarmement des Vénitiens, et cession de leur arsenal à l'armée de Buonaparte ; 5°. faculté accordée à ce général de disposer à son gré de la flotte Vénitienne ; 6°. extradition des inquisiteurs d'état et des 10 princi-

paux membres du sénat, qui sont coupables du meurtre des soldats français, afin qu'ils soient exemplairement punis.

Rome. Sa sainteté a été attaquée d'une violente colique, accompagnée d'une strangurie. Les médecins ont ordonné deux saignées qui ont en partie calmé les douleurs. On espère que cette maladie n'aura point de suite fâcheuse. Dimanche, le ministre de la république française, M. Cacault, a donné un grand repas auquel ont assisté les membres du corps diplomatique, plusieurs grands seigneurs romains, la princesse de Doria, la duchesse de Braschi, etc.

VARIÉTÉS.

Histoire complette de la Révolution.

Vive la nation! vive la liberté! vive le tiers état! à bas les aristocrates! vive d'Orléans! vive la Fayette! vive Neker! vive Mirabeau! vive le roi! vive notre bon roi! vive le restaurateur de la liberté! vive la constitution de 91! à bas les républicains du champ de Mars! Pétion ou la mort! vive la mort! à bas la monarchie, et vive le 10 août! vive Robespierre! vive Marat! vive Danton! vivent Tallien et le 2 septembre! vive la république, vivent les jacobins! vive la montagne! à bas les églises, et pas de bon dieu! vive le gouvernement révolutionnaire! vive la terreur! vive le *maximum*! vive l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, donc, vive la constitution de 91! vive Barrere! vive Collot! vive Couthon! vive Saint-Just! vive le comité sauveur! vive la guillotine! périssent les conspirateurs!... Ah! ah! ah! ah! vive le 9 thermidor! vive les modérés! à bas les jacobins! mort aux assassins du peuple! vive l'humanité et la justice! le roi et du pain! vive la constitution de 95! à bas les réélections! point de cinq-cens! à bas les cinq-cens! vivent les cinq-cens! à bas le directoire qui remplace tous les terroristes! vive le directoire qui épure!.... Vivent l'argent et les principes!

(*Extrait de la Gazette Universelle.*)

La loi qui tient le séquestre sur les biens des pères d'é-

migrés, va être rapportée sous peu de jours, accompagnée de plusieurs autres.

--- Malgré la signature des préliminaires de la paix il paraît que les armées autrichiennes resteront encore quelque temps sur le pied de guerre, puisque l'ordre a été donné de porter au complet tous les régimens, pour le premier Juin.

-- Il est certain que Lafayette et ses compagnons d'armes, sont en liberté, et reviennent en France.... Ont-ils raison?

PARIS.

Cette superbe cité, jadis l'azyle favori des arts et des sciences, le paradis terrestre desfrançais, devenue ensuite un séjour d'horreur et d'épouvante dans les tourmentes révolutionnaires, reprend enfin son antique splendeur depuis prairial. Le crime a fait place à la vertu, et la sérénité brille sur tous les fronts. A en juger par l'esprit qui règne en ce moment parmi les députés, il est sûr que le parti d'opposition est de cent contre six-cents cinquante. Mais, que vont faire certains malheureux commissaires du pouvoir exécutif, qui ne sont contens que dans les roulis révolutionnaires? ils vont représenter aux pilotes que la nacelle est en danger etc. etc. Patience! chaque députation connoît la mauvaise bête de son département, et certes nous savons qu'on taille des croupières à plus d'une.

Bulletin de Vendôme.

Séance du 9 Prairial.

Le jugement de la haute-cour est rendu; il a été exécuté hier. Babœuf et Darthey ont seuls subi la peine de mort. Germain et quelques autres sont condamnés à la déportation. Vadier et Amar sont renvoyés devant les tribunaux criminels de leurs départemens, etc. Si le jacobinisme avoit influé sur ce singulier jugement, on pourroit croire qu'il auroit eu le dessein de dégoûter les français de l'institution des jurés. Ceux de la haute-

cour ont déclaré à la minorité de 4 contre 12, qu'il n'y avoit pas eu de *conspiration*; ainsi Drouet, Lepelletier-Saint-Fargeau et compagnie sont absous, et Babœuf a été mis à mort pour avoir seulement provoqué le rétablissement de la constitution de l'année 1793.

Honneur à la minorité des 4 jurés. Casimir Dubois (de la Sarthe) en étoit un. Honneur jacobin à Casimir Dubois.

CONSEIL DES CINQ-CENS.

Séance du 7 Prairial.

Daunou et Cambacérès sont sortis de la commission chargée d'un rapport sur le mode d'annuler les arrêtés du directoire. Pastoret et Fressenel leurs sont substitués.

Sur la proposition de Dumolard, on a souvent demandé au directoire pourquoi tel tribunal, telle administration, tels employés n'étaient pas payés ?

Il répond aujourd'hui en termes assez verts, 1°. qu'il n'y a pas de fonds; 2°. que la pénurie n'est pas de sa faute; 3°. qu'on a enseveli toutes ses propositions dans les cartons de la commission; 4°. que le mal est pressant; 5°. qu'il compte, pour y porter un prompt remède, sur la sagesse du conseil. (*Bene trovato* !)

Séance du 8.

Les journaux ont donné la nouvelle d'un incendie épouvantable qui a dévoré tout le quartier des Francs à Smirne. Le directoire en donne aujourd'hui l'annonce officielle au conseil. Un janissaire ayant été tué par un vénitien, le corps entier des janissaires prend les armes, saisit des flambeaux et réduit en cendres tout le quartier habité par les Européens : rien n'a échappé à la fureur des flammes. Les négocians de toutes les nations sont réduits au plus entier dénuement; 1500 maisons ont été la proie des flammes. Le directoire annonce que toutes les puissances se réunissent en ce moment, pour obtenir satisfaction de la Porte Ottomane; mais en attendant, l'état de détresse des négocians français exige de prompts secours. Le directoire presse le conseil de mettre, à cet effet, des fonds à sa disposition.

Renvoyé à la commission des finances.

Conseil des Anciens.

Séance du 7 prairial.

L'ordre du jour amène l'élection du nouveau membre du directoire.

Barthélemy a obtenu 138 voix, Cochon 75, Beurnonville 4, Bougainville 1.

Le citoyen Barthelemy ayant réuni la majorité absolue des suffrages, est proclamé au nom du conseil des anciens, membre du directoire exécutif.

Legislation.

Loi sur la repression du brigandage, adoptée le 26 floréal.

Art. Ier. Les crimes mentionnés aux articles II et III de la section du titre 2 de la seconde partie du code pénal du 6 octobre 1791 (vieux stile), seront punis de mort, s'ils sont accompagnés de l'une des circonstances suivantes : 1°. si les coupables se sont introduits dans la maison par la force des armes ; 2 . s'ils ont fait usage de leurs armes dans l'intérieur de la maison contre ceux qui s'y trouvaient; 3.°. Si les violences exercées contre ceux qui se trouvaient dans la maison ont laissé des traces, telles que blessures, brûlures ou contusions.

II. La peine de mort aura lieu contre tous les coupables quand même tous n'auraient pas été trouves munis d'armes.

Créton & Maudet, Rédact.s

On souscrit chez Maudet, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

Au Mans, de l'Imprimerie de F. J. Maudet, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 56.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 16 Prairial, an 5ᵉ. (4 *Juin* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du Mans. La postérité saura que sous le pontificat des évêques de rivières et de nos montagnes, de modernes iconoclastes foulèrent aux pieds les images du Christ, que la fureur de guillotiner fut telle que les saints de bois et de plâtres subirent, en cérémonies sérieuses, le sort des aristocrates et des propriétaires ; elle saura que les églises devinrent des cazernes, des greniers à foin, des écuries, des lieux de blasphêmes et de prostitution. Elle saura aussi que la fureur de détruire et de profaner étant passée, on vit relever les autels, et la piété des fidèles les décorer encore, au nez et à la barbe de ces mêmes sacrilèges ministres qui, n'ayant osé protester contre les profanateurs et les ennemis de la religion, s'étaient déclarés, par leur silence, les fauteurs de leurs révoltans désordres.

L'admirable église cathédrale du Mans reprendra

avec le temps, une portion de son ancien lustre. Déjà des saints de plâtres y reprennent leur place, et n'y sont plus si ridiculement insultés. Le soi-disant évêque de la Sarthe lui-même leur donne accès d'un air amical et fraternel, préférant sans doute leur présence, tout bien réfléchi, à celle des chevaux qui l'ont tant de fois interrompu, par leurs hennissemens, pendant ses messes pontificales. Peu à peu, M.[r] le curé, on la purifiera la belle cathédrale....; mais il faut convenir que vous vous mettez bien au pas, en attendant ce beau triomphe de l'église catholique !

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Vienne. Un courrier arrivé de Paris, le 7 de ce mois, nous a apporté la nouvelle préalable que la ratification des préliminaires de la paix ne sera sujette à aucune difficulté, et qu'elle aura lieu dès que l'acte original des préliminaires sera arrivé, et en conséquence la ratification du directoire est attendue sous peu de jours.

L'edjudant Demorois, dépéché d'Italie par le général Buonaparte, vient d'arriver en cette ville, où il est descendu chez le marquis de Gallo. Ses dépêches renferment des nouvelles sur quelques événnemens et arrangemens pris en Italie, conformément aux conditions stipulées par le congrès de Leoben et de Graetz. Quelques politiques prétendent que la dissolution de l'état de Venise est très-prochaine.

Madrid, 16 mai. --- Nous sommes toujours dans la même incertitude sur la guerre contre le Portugal ; mais la marine royale et les commerçans font continuellement de grandes pertes, par les prises que les Anglais ne cessent de faire; c'est ce qui a déterminé notre souverain à faire quelque chose pour le soulagement du peuple. Il a paru un décret royal adressé à Don Pedro Vorela, ministre des finances, dans lequel il est dit que S. M. affranchit ses chers vassaux des droits appelés *de lanzas y medias annatas*, soit en Europe, soit en Amérique et autres isles.

Depuis quelques jours on répand la nouvelle qu'à Cartagène, Alicante et Malaga, on prépare les logemens pour 30,000 hommes de troupes françaises qui doivent

partir d'Italie et débarquer dans ces places, pour ensuite faire le siége de Gibraltar.

Amsterdam. La république batave se trouve actuellement dans un état qui ne satisfait aucun des partis qui divisent les citoyens. La stagnation de notre commerce, l'inaction de nos forces maritimes, le poids des impositions publiques, ont répandu une tristesse universelle parmi les habitans de toutes nos provinces. On pourra juger de la pesanteur des fardeaux qui nous accablent, quand on saura que, dans un temps où toutes les branches d'industrie étaient taries, il a été levé sur la seule province de Hollande, dans le courant de l'année dernière, la somme énorme de 61 millions 758 mille 731 florins, et que les dépenses de cette même province se sont montées à 58 millions 448 mille 624 florins. Sous le régime stathoudérien, les dépense des sept provinces-unies n'ont jamais été portées au-delà de 35 millions de florins.

Rome, le 5 mai. — Le valet de chambre de sa sainteté, qui fut emprisonné, il y a deux mois, pour avoir revelé les secrets de l'église, a été jugé et condamné à mort par la congrégation, ou plutôt par la commission criminelle. Le saint-père, qui a en horreur l'effusion du sang, quoiqu'on en ait dit à l'occasion de la guerre, a commué la peine en une prison perpetuelle, et a fait une pension à la femme du criminel. On prétend que son délit est d'avoir voulu prouver qu'il n'y a pas *de santissimo* plus que de *héros pour son valet-de-chambre.*

Bruxelles, le 7 prairial. -- Les troubles qui ont lieu à Louvain, et dont on semblait redouter les suites, sont entièrement appaisés; ils n'ont été que de courte durée, puisque la fureur populaire s'est arrêtée lorsque le commissaire et son escorte furent expulsés de l'église où les soldats se permirent des violences et des excès très-répréhensibles. Cependant des détachemens nombreux de troupes ont été envoyés de toutes parts à Louvain pour y maintenir le bon ordre, que l'exécution rigoureuse de la loi sur la police des cultes pourrait encore bien troubler.

Quant aux curés de Bruxelles qui ont été condamnés à trois mois de détention et à 500 livres d'amende, ils ont rappelé de cette sentence vers le tribunal criminel de ce département, devant lequel ils comparaîtront sous peu de jours.

VARIÉTÉS.

Pensées diverses.

1.°. Liberté d'écrire, de dire ou d'imprimer.... Plus de censeurs royaux. -- Bravo ! je sais penser et m'exprimer tout à mon aise. -- Doucement, êtes-vous l'ami des commissaires, prêtres mariés, etc. -- Dieu m'en préserve, morbleu. -- Oui-dà ! eh bien, monsieur, je vais vous dénoncer. -- Mais je n'ai encore rien écrit. -- N'importe, vous avez dessein d'écrire, et je suis sûr que jusqu'à vos points et à vos virgules tout sera royaliste, chouan, fanatique et sur-tout anti-chronique.

2.°. On a observé que dans les grandes villes, et surtout à Paris, pendant le cours de la révolution, il a été plus permis de rire des gens en place, que dans nos communes du second ou troisième ordre. Ce seroit un crime capital au Mans, par exemple, de ne pas croire que le citoyen Damis, soit aussi bon administrateur, aussi bon époux, qu'il fut bon prêtre et bon curé. -- Qu'est-ce que ce Damis ? c'est un homme de bien, de piété profonde, et qui..... Mais chût ! voilà sa femme. -- Ah ! diable, -- vous la connoissez ? -- Ah ! peste. -- Vous étiez jeune alors, ah ! *et cetera.*

3.°. J'ai tout fait pour la révolution, et assez adroitement j'avois conservé une sorte de réputation d'honnêteté, en acceptant une cure *à la constitutionnelle* ; j'en remplissois les fonctions avec décence, et les aristocrates ne me haïssoient point. Je ne me déshonorai point en remettant mes lettres de prêtrise. Je m'exprimai en cette circonstance d'une manière à me concilier quelques suffrages, mais mon maudit mariage m'a fait perdre le fruit de mon hypocrisie. Il ne me reste plus d'autre parti que de m'attacher au jacobinisme. J'en modererai sa *violence*, j'en ferai un poison préparé, *secundùm artem*, qui tuera bénignement. Ah ! si le directoire pouvoit m'employer, comme je serois heureux ! Je consolerois mes concitoyens de la

perte qu'ils ont faite dans la personne du *maximum* des *maximums*.

4.°. On disoit aux députés nouvellement élus, et à l'issue de l'assemblée électorale : citoyens, vous n'êtes encore que des lettres sans cachet et sans adresses. -- Cet *on*-là est un sot. -- Ne nous fâchons pas ! Je suis trop de vos amis pour vous contredire, au reste nos nouveaux élus sont admis. -- Et les patriotes de Lucé? -- Monsieur, ils vont faire casser les deux conseils.

Le corps de Condé, s'est retiré des bords du Rhin; le quartier général de ce prince se trouve en ce moment à Engen. L'infanterie cantonne entre Waldstut et Stocbach, et la cavalerie dans le pays de Furstemberg, sur-tout dans les environs de Doneschingen.

L'assemblée batave vient de décréter la division du territoire hollandais en quinze départemens.

On n'entend plus parler que de troubles dans la Belgique; on fait dans ce pays, la guerre à la religion romaine, comme les brigands l'ont faite, aux ministres de Dieu en France. Hâtez-vous donc, législateurs, de museler ces ours malléchés qui veulent une nourriture chrétienne !

Honfleur. Le tribunal de paix vient de condamner à 4 livres 10 sous d'amende, les porteurs de la biere dans laquelle étoit déposé le corps d'une demoiselle Letendre, recommandable par l'exercice de la charité chretienne, pour avoir insulté à sa mémoire, en disant, le long de la route, c'est une aristocrate, c'est une chouane que nous portons, et avoir proféré autres injures.

Enfin la religion trouve donc des protecteurs dans quelques juges.

Un courrier arrivé de Gênes, a apporté la nouvelle que le 21 mai une insurrection avoit éclaté dans cette ville. Le refus du petit conseil pour l'établissement d'une chambre de commerce, en a été le prétexte. Le peuple

levé en masse, s'est porté aux derniers excès. Le courrier est parti quatre heures après l'explosion ; et déjà quatre nobles avaient été massacrés, quelques hôtels pillés, les galériens mis en liberté, le livre d'or brûlé, et autres gentillesses, et accompagnent d'un mouvement populaire. Républiques et monarchies, tout doit être décoré dans la pauvre Italie, et c'est aujourd'hui le tour des Génois.

Le directoire n'est pour rien, sans doute, dans tout cela; cependant le Rédacteur disoit hier, dans son journal, que l'exemple de Venise avoit été perdu pour l'aristocratie génoise ; qu'elle refusait constamment au peuple une chambre de commerce ; que Gênes étoit sans loi, enfin, que le peuple y étoit opprimé. Si le Rédacteur ignorait ce qui devoit en résulter, il me paraît au moins qu'il entretenoit une correspondance bien active avec les opprimés de Gênes.

Un autre courrier arrivé le même jour, a apporté la nouvelle de la mort de Pie VI, qui ne pouvait arriver dans des circonstances plus difficiles que celles où se trouve l'Italie.

Conseil des Cinq-Cens.

Présidence de Pichegru.

Séance du 10 prairial.

La commune de Souppes, département de Seine et Marne, se plaint au conseil de la vente de la maison presbytérale de son arrondissement, elle l'invite à examiner si les presbytères ne doivent pas être réputés biens communaux et par conséquent inaliénables.

Parisot observe qu'il existe une commission chargée d'examiner la question de savoir si les presbytères sont aliénables ; il demande le renvoi à cette commission. Adopté.

Vaublanc, dans un très-long discours, entendu avec le plus vif intérêt, déroule l'affreux tableau des crimes commis par les agens du directoire, dans ces colonies, et principalement à St. Domingue ; tout ce que la barbarie a de plus revoltant, tout ce que le despotisme a de plus arbitraire, tout ce que le brigandage a de plus odieux, tout ce que le crime refléchi a de plus sanguinaire et de plus atroce, a été commis dans ces malheu-

reuses contrées, au nom de la liberté, au nom du directoire, au nom du corps législatif!!!

Doit-on s'étonner si tous les fugitifs de cette terre de désolation, vomissent les plus grandes imprécations contre les auteurs de leurs maux? Quand on est ainsi gouverné, que peut-il rester dans les ames honnêtes, que le sentiment de la plus juste et de la plus vive exécration. L'astre du jour a éclairé un crime inconnu jusqu'alors, et que les philosophes croyaient comme impossible; on y a vu l'homme buvant le sang de l'homme, et s'alimentant de ses entrailles palpitantes : les abominations commises sur le continent sont incapables de donner une idée de celles auxquelles se sont livrées des peuplades de barbares qui, n'ayant d'autre instinct que celui de la vengeance contre leurs prétendus oppresseurs, marchaient le fer et la flamme à la main.

Séance du 10 Prairial.

Mersand, organe d'une commission spéciale, fait un rapport sur les opérations d'une fraction de l'assemblée communale de St. Acathon, département des Côtes-du-Nord, qui, cédant aux instances du commissaire du pouvoir exécutif, fit des élections en opposition avec celles de la majorité. Le commissaire abusant du pouvoir qui lui est confié, alla jusqu'à annuller de son chef les opérations dont les résultats ne convenaient point à son opinion particulière. Le rapporteur propose de déclarer nulles les opérations de la minorité, et de confirmer celles de la majorité. Adopté.

Ph. Delville ne pense pas que les réflexions de Mersand sur la conduite des commissaires du directoire, qu'il assimile aux ci-devant commissaires du roi pour l'abus du pouvoir, doivent être perdues pour le conseil. Il demande qu'il soit nommé une commission qui s'occupe d'un projet propre à déterminer invariablement les attributions des commissaires du directoire.

Un membre assure qu'il est très-urgent de circonscrire dans des bornes précises les attributions de ces commissaires, qui profitant du vague des lois sur cet objet, en abusent pour inquiéter les citoyens, et rendre odieuse l'action du gouvernement dont ils sont supposés les organes. En conséquence, il appuie la proposition de Ph. Delleville.

Un député de l'Ariège, veut que non-seulement on détermine clairement les fonctions des commissaires du directoire ; mais encore qu'on présente un projet pour les poursuivre quand ils prévariqueront.

Pendant, dit-il, que *j*'exerçais les fonctions d'accusateur public, un commissaire du directoire se permit un acte arbitraire : je voulus le poursuivre : mais le ministre Merlin me blâma, et le cours de la *justice* fut suspendu : une lettre circulaire ministérielle nous défendit de poursuivre les agens du directoire sans son autorisation.

Je la lui demandai, et *je* lui adressai copie de l'acte arbitraire du commissaire, le ministre de la justice me répondit que celui de la police était chargé de ce rapport : je l'ai attendu pendant plus de six mois, et je ne l'ai point recu : voilà comment les agens du directoire jouissent du privilége de l'impunité.

Est-ce dans cet état des choses que nous devons commencer notre carriere ? Le peuple nous a demandé la réforme de tous les abus, et ce ne sera pas en vain : la constitution aura ici son trône ; mais a côté d'elle siégera aussi la justice, trop souvent étouffée dans cette enceinte.

Je demande qu'il soit nommé une commission pour déterminer les attributions des commissaires du directoire et fixer le mode de les poursuivre dans leurs prévarications. Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 10 Prairial.

Sur le rapport de Dupont de Nemours, le conseil approuve deux résolutions qui accordent des fonds au ministre de l'intérieur, tant pour les dépenses ordinaires, que pour les dépenses extraordinaires de l'an 5e. Ces dépenses, dit le rapporteur, ont été arrêtées par Camus, et il y a peu à glaner après Camus. La première résolution accorde 5,515,000 francs ; et la seconde 6,973,434 francs.

Créton & Maudet, Rédact.s

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv. pour tous les Départemens, franc de port.*

(N.° 57.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 20 Prairial, an 5e. (8 *Juin 1797.*)

> Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
> Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du Mans. --- *Villes et Campagnes. Aux voleurs ! aux voleurs !* Tous les échos de ce département répètent, en frémissant, ce cri d'allarme. On dirait que guerre est déclarée entre ceux qui ont et ceux qui veulent avoir. Chacun tient sa bourse à deux mains, et le chat de la maison ne peut descendre du grenier, sans que le bruit de sa course ne fasse soupçonner à son maître l'irruption actuelle de quelque larron. Les plus suspects dans leurs moyens d'existence, ou par la rapidité de leur nouvelle fortune, crient à se rompre les poumons, et hazardent les plus étranges soupçons sur quelques - uns de leurs concitoyens. Telle on voit une coquette affecter le ton et le langage de l'austère vertu, pour mieux faire faire diversion à ses galantes accointances.

La malveillance, sans cesse aux aguets et avide de calomnies, vomit son venin sur les réputations les plus

intactes ; et le public rarement juste et toujours tenace dans ses préventions, prononce sur l'homme décrié au gré et au caprice des méchans. Le voleur et l'assassin, dans une route, s'ils sont inexorables, je les combats avec tous mes moyens de défense ; mais le calomniateur qui me frappe dans les ombres, obtient souvent d'horribles succès, et je deviens sa victime. Les absens rencontrent aussi peu de défenseurs qu'il est peu d'amis sincères, ou au moins d'hommes loyaux et charitables. Mais si les vols et les assassinats inspirent l'horreur et l'effroi, quel sentiment plus horrible encore, ne doit point inspirer le lâche meurtrier qui me frappe dans mon honneur, et qui me tue dans l'opinion publique ? Les loix positives ont de quoi venger la société outragée, des assassins et des voleurs de bourse ; mais elles sont toujours impuissantes dans leurs forces, pour la venger suffisamment du scélérat qui vole à l'homme de bien, riche, son plus précieux trésor, sa réputation, et à l'honnête indigent sa seule et unique consolation en ce monde, l'estime de ses concitoyens.

Les voleurs dans tous les tems ne fûrent d'aucun parti ; cas, pour en adopter un, il faut s'étayer de principes de morale et de félicité publique ; ce qu'il serait absurde et contradictoire de supposer dans des hommes qui font profession de n'en connaître aucun, dans des hommes avilis qui prennent partout où il y a, sans acception de personne. Cependant, pourquoi voit-on les républicains attribuer tous les brigandages actuels aux soi-disant royalistes, et ces derniers en accuser, à leur tour, les républicains ? C'est que l'esprit de parti fait déraisonner ceux-ci, et irrite ceux-là ; c'est que les passions haineuses nous dominent tous, et nous rendent injustes les uns envers les autres. *Patriotes*, soi-disant royalistes, républicains *patriotes*, vous tous enfin qui méritez le titre d'amis de la patrie, ralliez-vous contre le génie infernal qui provoque encore un nouveau mode de terreur, qui, organisant le vol et l'assassinat, seme parmi nous la méfiance et la désolation ; ralliez-vous contre les brigands de toute espece ; fixez, épiez infatigablement ceux qui vous sont suspects, et soyez assez justes *de ne parler d'eux que pour les citer à la justice, ou pour les justifier devant leurs ombrageux et indiscrets accusateurs*. Républicains, persuadez-vous qu'on ne vole point pour rétablir Louis XVIII

sur son trône ; et vous, soi-disant royalistes, songez qu'on ne vole point pour affermir la république ; ceux donc qui volent ne sont ni royalistes, ni républicains ; *mais ils sont des voleurs.*

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Dublin. La guerre civile s'est enfin déclarée ; le sang coule : il ne se passe gueres de journée sans quelque combat entre les divers partis qui déchirent le sein de ce malheureux pays.

Avant-hier, un parti de la garde bourgeoise de Delvin, qui allait faire patrouille, s'était arrêté à la tête du pont de la ville Thomas. Un corps de *défenders* y était en embuscade ; il fit feu ; la patrouille riposta avec tant de vigueur, que les rebelles prirent la fuite. Ces factieux font la guerre en bandits, ils pillent et assassinent ; lorsqu'ils trouvent une maison vuide, ils y mettent le feu.

Dans ces circonstances, le lord - lieutenant a publié le 17 mai une proclamation qui porte, en substance, l'ordre de déposer ses armes devant les magistrats ou les officiers des troupes du roi, et une amnistie pour tous ceux qui rentreront dans l'ordre avant le 24 juin prochain ; sont excepté toute fois les assassins, les incendiaires, ceux qui ont provoqué le meurtre, et ceux qui sont actuellement dans les prisons.

Milan. C'est le 18 que le général Buonaparte doit partir d'ici pour aller à Venise, et y organiser le nouveau gouvernement. Des personnes qui se disent instruites de tout, assurent que la représentation vénitienne sera composée de deux chambres haute, et basse, et qu'ainsi seront conciliés les intérêts de la noblesse et de la bourgeoisie. Mais la puissance des Vénitiens se réduira à la marine marchande ; car il est décidé que la marine militaire, jusqu'aux ouvriers, doivent passer au service de France. A cette condition, et quelques autres sacrifices, les Vénitiens pourront même aspirer à l'alliance de la république. Cet état ressemblera assez alors à celui de Raguse.

Francfort. Malgré les apparences d'une paix très-prochaine, la levée des recrues se continue avec beaucoup

d'activité dans l'électorat de Saxe, ainsi que dans les margraviats d'Anspach et de Bareith. Ce n'est pas la seule raison qu'on ait de craindre que l'Allemagne ne tarde pas à devenir encore le malheureux théâtre de nouvelles hostilités.

Roveredo. Depuis quelques jours, il ne cesse d'arriver ici des troupes autrichiennes, venant de l'Allemagne, et destinées à passer en Italie,

---

VARIÉTÉS.

1.°. J'abhorre ce La Harpe ! Cherchez-moi tous les numéros de l'année littéraire où il est le plus outragé. Donnez-moi la Dunciade, les trois Siècles de Sabatier ; donnez-moi tout ce qu'on a écrit de plus fort contre ce maudit *fanatique*. -- Tenez, cher citoyen, voici la chronique du Mans. -- Bon ! c'est le coup de pied de l'âne.

2.°. Les gouvernans se perdent, me disoit un jacobin, ils méconnaissent les vrais principes, et n'ont plus pour nous la considération qui nous est si légitimement due. On n'a eu aucun égard à nos justes réclamations contre les opérations de l'assemblée électorale du département de la Sarthe. -- Le citoyen est de la commune du Grand-Lucé? -- Oui, citoyen. -- On vous a trompé quand on vous a dit que le corps législatif n'avoit eu aucun égard à vos réclamations; elles ont attiré... -- Quoi ? -- l'indignation et le mépris, comme vos dénonciations de l'année dernière.

3.°. Avez-vous lû la motion faite par le citoyen Piet dans le conseil des cinq-cens, séance du 4 prairial ? Elle me paraît fort-sage et rendue en fort-bons termes. -- Oh ! puisque vous l'approuvez, vous êtes un chouan. -- C'est ainsi qu'on raisonne dans la chronique ; mais je ne vais pas chercher la raison dans cet admirable ouvrage, et je crois que le citoyen Piet a fort-bien fait de demander qu'on présentât au corps législatif, un état exact de la situation de nos finances. -- Oh ! pour moi, je ne trouverai rien de bon de ce que Piet fera, dira ou pensera. Je ne puis louer que les francs montagnards, et les éternels jacobins......

-- Au surplus Piet est un chouan comme tout le dernier tiers. On sait ailleurs qu'à Ecommoy que ce député royaliste a caché le chouan *Potiron* dans son four. C'est M. l'abbé Patrie, curé de S.t-Mars-d'Outillé, et commis du département, qui m'a instruit sur son compte. --L'ex-prêtre Patrie est un...... --Et vous un aristocrate. De ce pas je vais chez frère M.... et je vous dénonce. -- Allez: Je me..... de lui et de tout son clergé constitutionnel.

4.°. De tous les jacobins quel est celui que vous rédoutez le plus ? le libertin ? -- Non ? -- Le voleur ? -- Non. -- L'assassin, chauffeur garotteur ? etc. Non, c'est le prêtre, par exemple, certain cocu, commissaire, ou le Grandoudoux, de S.t-Calais.

4.°. Croyez-vous que Babœuf eût été condamné à mort, s'il eût brûlé les papiers des conjurés, comme on en était convenu entr'eux ! Il me semble, quant à moi, qu'il est puni pour son indiscrétion, par le *jacobin* qui lui a donné sa boule noire.

-- Est-ce qu'il y avoit des jacobins parmi les jurés de la haute-cour ? -- Je ne le crois pas; mais pour le savoir, demandez-le au citoyen Dubois ou à Biauzat, ou à Dulau, etc.

PARIS.

Le sang a coulé dans les rues de Gênes, et la ville entière a manqué d'être livrée aux flammes et au pillage. La sagesse et la fermeté du Sénat l'ont préservée des plus grands malheurs. Voici comment cet événement est annoncé dans le journal des Hommes Libres. « Les *patriotes* sont vaincus à Gênes; le Sénat a repris le dessus » Ce journal est le journal du parti terroriste, les défenseurs déclarés de Babœuf et de ses principes; Antonelle est un des principaux coopérateurs. Le seul trait que nous en citons suffit pour faire connaître, non-seulement l'esprit qui le dirige, mais encore l'esprit de tout le parti qui le soudoie. Les brigands échappés des cachots et les forçats déchaînés qui abattent les têtes pour les porter au bout des piques, sont les *patriotes* par excellence de ce parti. Ce seul trait suffit pour faire connaître au gouvernement quels sont ses alliés qui lui offrent leur appui; au corps législatif, quels sont les principes et les sentimens de cette faction désespérée qui s'agite dans les ténébres et prend en ce moment un ton menaçant; à tous les bons citoyens,

ce qu'ils auraient à attendre de cette faction, si leur honteuse et pusillanime apathie lui laissait reprendre un seul moment son épouvantable domination.

L'ex-montagnard Florent Guyot, est nommé consul de la république à Tripoli, en Syrie. C'est un des tygres que le comité de Salut public déchaîna pour dévorer le timide troupeau des *suspects*.

Les mânes de Robespierre doivent être maintenant appaisées. Ses exécuteurs testamentaires ont pieusement rempli les dernières intentions du défunt.

Je n'ai qu'une inquiétude dans tout cela ; c'est que les étrangers ne jugent les Français sur les échantillons qu'on leur fait passer. Ma foi, cette crainte ne dénote pas un amour-propre trop déplacé. Que Dieu me préserve de la mort !....

Ce matin, à 6 heures, un courrier expédié de Vienne a remis au directoire le traité définitif de paix, conclu entre l'Autriche et la république Française.

— Poule, assassin de Sieyès, vient d'être condamné à mort.

Les imprimeurs du *Journal général de France*, ont été acquittés ce matin, par le tribunal criminel de la Seine. Ils sont mis en liberte.

MM. Jolivet et Besson, les ont défendus avec autant de talent que d'avantage. Je répete, à cette occasion, que l'innocence a pour elle tous les tribunaux, mais que le despotisme a pour lui toutes les prisons ; que les oppresseurs, privés de la faculté d'attaquer la vie, n'en ont pas moins conservé celle d'arracher la liberté.

On dit que M. Lafayette est libre ; on dit qu'il est encore prisonnier ; on dit qu'il est en route pour Hambourg ; on dit qu'il reste dans les cantons d'Olmutz ; on dit que Buonaparte a demandé sa liberté ; on dit que le directoire ne s'en est pas occupé. Il en sera ce qui pourra ; mais voilà ce qu'on dit.

Si Poultier avait la complaisance de nous donner son avis sur tout cela, nous ne tarderions pas à lever nos doutes ; car le gouvernement est très-exact, comme on sait, à démentir l'*Ami des Lois*.

On nout écrit d'Auriol, département des Bouches-du-Rhône, qu'un scélérat a été arrêté en vertu d'un mandat d'arrêt : cet homme était la terreur du pays. Au moment où on le traduisoit en prison, le peuple est tombé sur lui, l'a arraché des mains du juge-de-paix, et l'a massacré. Les autorités de cette commune ont de suite dressé une procédure et fait toutes les démarches nécessaires pour connaître les auteurs de cette infraction aux lois, et les livrer à la justice.

Un fameux jacobin disait hier au café Corazza : Si j'avais su que les choses eussent tourné comme elles tournent, je me serait fait royaliste dès la conspiration de Grenelle. -- Vous n'êtes donc pas républicain ? lui dit un de ses voisins, que le *maresquino di zara* n'avait point encore enivré. -- Tu es b.... bête, reprit l'autre ; est ce qu'on est républicain quand on n'a pas le soû dans sa poche ?

CONSEIL DES CINQ-CENS.

Présidence de PICHEGRU.

Séance du 14 prairial.

On renvoie au directoire la pétition d'une commune de l'Eure, tendante à ce que le gouvernement lui rende les ornemens de son église, déposés dans le local du district d'Evreux, séant à Vernon, lors de son existence.

Le citoyen Regardin est le seul qui ait eu la majorité pour la présentation sur la liste de la comptabilité.

Séance du 15 Prairial.

Thibaudeau : Quel est donc ce système qu'on veut introduire, qu'un accusé ne peut être défendu que par ses complices ? N'a-t-on pas voulu accréditer encore ce système à l'ouverture de cette séance, et le rapporteur d'une commission ose répéter le même langage ? Suffira-t-il donc aujourd'hui d'accuser un homme pour qu'il soit coupable, et pour qu'il doive être envoyé à l'échafaud ! N'est-ce pas saper les lois et la constitution par ses fondemens les plus inébranlables ? Et vous qui les violez, vous vous dites les soutiens et les amis des unes et des autres.

Il ne s'agit pas de vanter ce qu'on a fait pour la liberté. Dans des circonstances orageuses, les crimes et les vertus appartiennent plus aux circonstances qu'aux

hommes. Qu'on ne vienne donc pas dans une espèce d'accusation générale, envelopper tous ceux qui ont combattu pour la république, et se glorifient en ce moment, avec raison, d'en être les fondateurs et les soutiens. (Oui, oui, s'écrient plusieurs membres en agitant leur chapeau.)

La garantie de la liberté civile, c'est que chaque orateur puisse exprimer à cette tribune sa pensée toute entière. Sans cette liberté indéfinie, nous retombons dans l'anarchie, les échafauds seront redressés, et vous en serez la cause.

Il s'agissait de proposer le rappel d'un homme qui est peut-être coupable par le fait, mais qui ne l'est pas aux yeux de la loi, et une commission, oubliant la sagesse du conseil, dont elle est présumée l'organe, vous assimile à des tribunaux, critique très-amèrement toutes les opinions émises à cette tribune, elle a manqué à son devoir, à la dignité du conseil : ainsi je demande qu'elle soit tenue de faire un autre rapport plus conforme aux principes d'équité et d'impartialité.

Appuyé, s'écrie-t-on de toutes parts.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BARRÉ MARBOIS.

Séance du 14 Prairial.

Sur le rapport d'Harmand, le conseil approuve une résolution du 23 floréal, ainsi conçue :

Les locataires de maison qui avaient payé d'avance des portions de loyer, ne sont point déchus de la faculté qui leur avait été accordée par la loi du 4 fructidor, art. III, de résilier le bail, quoiqu'ils aient continué leur jouissance au-delà du premier frimaire, pourvu qu'ils aient évacué les lieux, ou offert de les remettre avant l'expiration du temps de jouissance qu'ils avaient payé d'avance.

Tréton & Maudet, Rédact.s

AVIS AU PUBLIC.

Mardi 25 courant, et par continuation, le Tribunal de Commerce du Mans, tiendra ses séances aux ci-devant Minimes ; place des Halles.

DE L'IMPRIMERIE DE F. MAUDET,

(N.° 58.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 23 Prairial, an 5e. (11 *Juin 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du Canton de Domfront.

On nous mande que dans une des communes de ce canton, il s'est passé, vers la fin du mois de mai, le fait suivant :

Un prêtre constitutionnel, nommé Moreau, curé d'une des communes du canton de Domfront, ayant juré, déjuré, juré, déjuré et juré, qui en outre a remis ses lettres de prêtrise, exerce maintenant son ministère d'après l'ordre de Lebouleux, agent national, tisserand de profession, garde champêtre, juge et parti, et depuis *Evêque constitutionnel*, qui lui donna tout plein pouvoir de redire la messe. A la voix de ce magistrat, le bon curé est fidèle; il met tout en œuvre pour se faire des proselytes, enfin il parvient, après ses beaux sermons, à voir une partie de son troupeau rentrer dans le bercail. Plusieurs fidèles égarés par son hypocrisie, et séduits ses fausses maximes, s'approchent de l'autel pour y recevoir la communion. Le bon curé, après avoir rempli toutes ses fonctions, que fait-il ? aussitôt, il s'associe avec vingt-autres scélérats de son espèce pour se livrer à la débauche, et après l'avoir consommée, ils concoivent l'horrible projet d'aller tremper leurs mains impures dans le

sang humain ; et sans aucun délai, ils se mettent en marche, et vont chez un fermier, qui dans toutes les occasions avait été prêt à leur rendre service et à leur donner des marques de bienveillance, pour lui plonger le fer meurtrier dans le cœur : le fermier, au bruit que firent ses assassins, reconnut entr'eux, à la parole, l'agent de sa commune qui lui dit : tu es heureux que je te connaisse pour un pauvre homme, car sans cela je te brûlerais la cervelle, mais j'ai pitié de ta femme et de tes enfans ; et après avoir tenu ce langage, il prit le seul parti de se retirer avec ses complices dans *son palais épiscopal.*

Par un de nos Abonnés.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Dublin. L'Irlande est aujourd'hui complettement sous la loi martiale. Le commerce et les travaux des manufactures sont interrompus.

Dans la séance du parlement, du 23 mai, le procureur-général a présenté un bill tendant a accorder des gratifications aux magistrats et à tous ceux qui se seront signalés par leur zèle à réprimer les insurrections ; il a aussi demandé la permission de présenter un autre bill tendant à punir de mort tous les individus qui séduiraient des militaires, en répandant des billets incendiaires, ou par d'autres moyens.

Londres. Les troubles de Sheerness continuent ; les matelots indignés de la présence de deux régimens de milice que le gouvernement a envoyés pour les contenir, sont à chaque instant sur le point d'en venir aux mains avec ces soldats.

L'escadre d'Yarmouth, sur laquelle l'amiral Duncan était parvenu par sa fermeté et son courage a maintenir l'harmonie et la discipline, vient de suivre l'exemple des autres divisions de la marine anglaise. Au moment où la flotte appareillait pour se rendre au Nord, les vaisseaux le Lend et Stendart arborèrent le pavillon rouge, en signe de défit. Ce signal fut répété par Montagu et le Massau qui étaient encore à l'ancre, et ensuite par le Belliqueux. Le reste de la flotte était heureusement hors de vue. Les matelots de ces vaisseaux déclarent qu'ils ne partiront point qu'on ne leur ait payé l'arriéré de leur solde.

Six mille hommes de troupes doivent déjà être arrivés de l'Angleterre en Irlande, et quatre mille hommes sont encore prêts à s'embarquer. Des troupes de l'Ecosse et des Isles de Jersey et Guernesey ont également reçu ordre de s'y rendre.

COLONIES.

De Saint Thomas. Il est extrêmement difficile de pénétrer dans S. Domingue; les Anglais arrêtent tout ce qui va dans les ports français, et les Français en font autant pour les Anglais. Les forces des Anglais dans ces mers sont de 21 vaisseaux et 35 frégates ou corvettes. Ils ont pris l'isle de la Trinité, et ont débarqué 7,000 hommes à Porto-Rico, il y a huit jours. On peut regarder cette ilse comme conquise, car il paraît que les Espagnols eux-mêmes, craignant le systême colonial français, ont appelé les Anglais, sur-tout d'après les insurrections des noirs de la partie espagnole de Santo-Domingo, qui n'ont eu lieu que par le fait des agens envoyés par Santhonax. Santhonax a déclaré les provinces de l'Ouest et du Sud en état de rébellion, et en a proscrit les commandans. En les réduisant ainsi au désespoir, il prépare de nouveaux malheurs dans ces contrées, qui ont déjà tant souffert de sa présence.

Venise, le 17 mai. Hier 16; vers midi, deux mille hommes de troupes françaises entrèrent ici, ils abordèrent à la place St. Marc. Tout se passa avec beaucoup d'ordre et de tranquillité. Les Français créèrent sur-le-champ, une municipalité de soixante membres; elle est composée de personnes de tous états et de toute nation, tels que grecs, juifs, gentilshommes, bourgeois, etc. L'on dit que l'insurrection du 12, n'était qu'une tentative pour sonder les dispositions du peuple et s'assurer de ce qu'on pouvoit attendre de lui. Les nobles viennent de quitter leurs titres et dignités, et la dénomination de *citoyen* a été adoptée. L'ancienne forme de gouvernement démocratique va être rétablie; et, suivant les apparences, Venise fera partie de la république Lombarde. L'on croit que les inquisiteurs, détenus prisonniers, seront mis incessamment en liberté.

Il est encore arrivé aujourd'hui ici 2,000 hommes de troupes françaises ; ils font la garde conjointement avec les soldats vénitiens. Ces derniers ont prêté serment de fidélité à la municipalité. La crainte a déjà fait restituer beaucoup d'effets volés le 12. La cocarde vénitienne est rouge, verte et blanche. Tous les actes publics portent en tête : *liberté, égalité ;* dans quelques-uns on a ajouté *vertu*...... La tranquillité continue de régner ici.

Vienne le 22 *mai*. L'archiduchesse Clémentine part dimanche pour Trieste, où elle s'embarquera pour se rendre à Naples.

On ignore encore les conditions de la paix. La ratification du directoire est arrivé ; mais rien n'a transpiré jusqu'à ce moment.

VARIÉTÉS.

1.°. Vous ne lisez pas notre chronique ? Tant pis ? Vous y verriez avec quel art on y travaille l'opinion publique. J'espère que, sous peu, l'auteur parviendra à nous faire croire que ce sont les hommes qu'il appelle *royalistes*, qui ont créé la république, décrété le gouvernement provisoire, organisé le pillage et l'assassinat, présidé les clubs et les comités révolutionnaires: Selon lui, ce sont les fanatiques et les aristocrates qui faisaient des orgies avec tous les proconsuls de la terreur. Ils *environnaient* ces bonnes gens *de séductions de tout genre* ; les *dîners*, les *perfides syrénes du million doré* ont produit, n'en doutez pas, tous les maux dont le jacobinisme vous accable.

2.°. B.... se prétend républicain ; il habite le département de la Sarthe : B.... se croit donc un des républicains de ce département. Or, B.... affirme que tel général emporte l'estime des républicains, donc, le général a l'estime de B..... lui en ferez-vous votre compliment ?

3.°. Qu'un ecclésiastique habite un canton, et que dans ce canton il se commette un crime, que dira l'auteur d'une chronique ? Le voici : après avoir narré les faits à sa manière, il terminera son récit par ces mots ; *si ce prêtre n'a pas réellement inspiré ce crime. il autorise du*

moins par sa présence et ses fanatiques instigations, les soupçons, etc..... Mais cela est atroce, jamais la fureur de nu re ne se manifesta plus ouvertement. -- J'en conviens, ne voyez-vous pas que c'est du *genre chronique*.

4°. Dans les banquets civiques, on porte des toasts; dans nos repas du vieux tems on buvait à la santé ou des dames, ou de ses amis. Nous n'avions peut-être pas besoin d'un mot Anglais pour exprimer l'action de faire couler dans son estomac des liqueurs spiritueuses et presque toujours malfaisantes, sous prétexte d'honorer, ou un général, ou le gouvernement d'un pays. Je ne blâme pas cependant cet usage; mais je n'aime point la multitude de ces toasts, ils me font naître une idée peu favorable de la sobriété des convives. Je voudrais qu'on s'imposât la loi de n'en porter qu'un seul, et de lever table après avoir reçu les rémerciemens de celui à qui on aurait fait un honneur particulier, s'il se ttouvait présent à la fête.

5.°. Les Autrichiens, les Vénitiens, les Lyonnais, etc. ont fait beaucoup de mal aux jacobins dans la quinzaine de pâques. -- Ce n'est pas, sans doute, parce que les jacobins les ont attaqués pendant ce tems; car les jacobins sont des anges et de bons anges.... Oui, ils volent.

PARIS.

-- C'est à tort que nous avons dit, sur la foi des autres feuilles, que Poule avoit été condamné à mort. Voici le jugement :

Poule, assassin de Syeyes, a été traduit hier au tribunal criminel de la Seine; après avoir entendu Syeyes et 15 témoins, voici les questions proposées aux jurés, et leurs déclarations :

1°. Y a-t-il eu attaque envers la personne du représentant Syeyés, avec un pistolet? -- *Reponse*. Oui.

2°. Poule est-il convaincu d'avoir effectué cette attaque? -- Oui.

3°. L'a-t-il fait volontairement? -- Oui.

4°. L'a-t-il fait hors le cas de la légitime défense de soi-même ou de celle d'autrui? -- Oui.

5°. L'a-t-il fait à la suite d'une provocation violente? -- Oui.

L'a-t-il fait avec préméditation? -- Non.

L'a-t-il fait à dessein de tuer? -- Oui

D'après ces déclarations, le tribunal a condamné Poule à vingt ans de fer, et à six heures d'exposition.

Nota. Le défenseur Julienne avoit voulu exciper de la démence de l'accusé, qui n'en a donné aucune preuve dans le débat.

Le directoire a retiré le porte-feuille des mains du ministre de la marine; il attend pour le remplacer l'arrivée de Barthelemy.

Le directeur Barthelemy est attendu ici du 18 au 19. La nouvelle de son acceptation a fait hausser les effets publics.

Tout Paris a été charmé de voir Barthelemy, digne de la reputation de sagesse et de modestie dont il jouit, se dérober au vain éclat des fêtes qu'on lui préparait, arriver au directoire sans autre escorte que ses vertus et les vœux de tous les cœurs honnêtes, user de supercherie pour se soustraire aux acclamations d'une multitude qui brise si promptement ses idoles, et se montrer moins jaloux de recevoir, que de mériter les hommages d'un peuple dont la nomination a relevé le courage et l'epérance.

Un cultivateur d'Eguilles, dans le département des Bouches-du-Rhône, nommé Guez, avait acquis, en 1792, de la *nation*, un domaine de son seigneur. Sa conscience n'avait cessé de troubler dans sa jouissance; enfin, il vient d'aller chez la fille du propriétaire, lui dire que son acquisition étant pour lui un *tourment insupoprtable*, il la priait d'accepter la restitution qu'il venait faire du domaine entre ses mains. Elle a voulu lui parler d'indemnité. « Ah! s'est écrié Guez, j'en ai trouvé plus qu'il n'en fallait dans les récoltes que j'ai faites. » Et il s'est borné à demander que le bail du dommaine lui fût passé pour six ans. Le bail et l'acte de restitution se sont faits le même jour, chez le notaire de la commune d'Eguilles. Que de maux seraient aisément réparés et prévenus, si la religion parlait de même à tous les cœurs!

Extrait de la Politique Chrétienne. (1).

---

(1) La *Politique Chrétienne* paraît de quatre jours en quatre jours, depuis le premier mai. On souscrit au bureau du citoyen Lamy, rue de Lille, N°. 676, près celle des Saints-Pères, à Paris. Prix; 12 l. pour l'année, et 6 l. pour six mois.

Un curé de Bruxelles avait été condamné à trois mois d'emprisonnement et à 500 livres d'amende, par le tribunal de police correctionnelle ; il en avait appelé au tribunal criminel ; ce dernier a prononcé hier à 10 heures du soir, un jugement par lequel il est dit que la loi sur laquelle avoit été porté le jugement du tribunal de police correctionnelle, ne pouvait pas recevoir son exécution dans les neuf départemens réunis. En conséquence le curé a été acquitté et remis en liberté aux applaudissemens de plus de deux mille citoyens présens à ce procès.

Pendant que les colporteurs criaient hier matin : *Grand récit de la mort de Merlin de Thionville : Grand combat de Merlin de Thionville : Mort du grand Merlin de Thionville* ; celui-ci était à sa fenêtre et criait de son côté : Regarde moi donc b....... de royaliste, et tu verras que je ne suis pas mort.

CONSEIL DES CINQ-CENS.

Présidence de PICHEGRU.

Séance du 16 prairial.

Sicard, instituteur des sourds et muets, écrit au conconseil que les individus dont l'instruction et l'éducation lui sont confiées, sont réduits à une pénurie extrême. Les fournisseurs refusent de faire de nouvelles avances, n'étant pas payés des anciennes ; on a retranché toutes les dépenses qui ne sont pas d'une absolûe nécessité : enfin l'économe est hors d'état de fournir à celles qui restent. Sicard ne se plaint ni du directoire, ni des ministres, ils ont ordonnancé tous les mémoires. Il s'adresse donc au conseil dans la ferme persuasion qu'il s'occupera promptement de fournir au besoins des sourds et muets.

Renvoyé à la commission des dépenses.

Séance du 17 Prairial.

Noailles fait adopter le projet suivant :

Le direcroire n'a le droit de nommer des administrateurs provisoires, soit de département, soit de canton, que dans le cas où l'administration a perdu tous ses membres.

Dubois des Vosges produit à la discussion son projet.

tendant à déclarer valables les élections de l'assemblée électorale de Golo, en Corse, qui a nommé Arena au conseil des anciens, et Salicetti au conseil des cinq-cens.

Après d'assez longs débats, le conseil déclare valables les opérations de Golo, suspend néanmoins Salicetti de ses fonctions, et ajourne à demain la discussion sur le rapport de la loi du 14 frimaire.

Séance du 18 *Prairial.*

Un nouveau député demande à présenter un projet sur le rétablissement du culte et de la morale. Ajourné.

Le conseil décrète que les officiers de santé, attachés aux hôpitaux militaires, jouiront des traitemens réglés ainsi qu'il suit :

Les officiers d'instruction auront 2,400 l. ; ceux du premier ordre, 2,000 l. ; ceux du second ordre, 1,500 l. ; ceux du troisième, 1,200 liv.

A dater du premier prairial, toute fourniture en nature cessera de leur être faite.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BARRÉ MARBOIS.

Séance du 16.

Barbé-Marbois, après avoir présenté un tableau des effrayans abus, des prodigalités innombrables de ce ministère, fait sentir que l'économie dans les dépenses, est le seul moyen de mettre les recettes à leur niveau, il propose de la rejetter. Impression et ajournement.

Séance du 17.

La commission chargée d'examiner la résolution relative aux agens de S. Domingue, est composée des citoyens Lebrun, Perrée, Fleurieu, Peskay et Dumas.

Séance du 18 *Prairial.*

A la suite d'une solemnelle discussion, le conseil approuve la résolution, en date du premier floréal, relative à la répartition de la contribution pendant l'an 5.

Créton & Maudet, Rédact.s

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 27 Prairial, an 5e. (15 *Juin 1797*.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Milan. Il vient de paraître ici une caricature qui a excité quelque curiosité. Le général Buonaparte monte en voiture, avec le prince Charles, devant une auberge ; l'hôte s'approchant d'eux, semble demander qui payera la dépense ; un Vénitien, le tirant par le bras, lui dit à l'oreille : *Soyez tranquille, ce sera la république*.

Bruxelles. Il est impossible de peindre la joie repandue parmi les habitans de cette ville. On espère voir maintenant se terminer les cruelles vexations qu'on exerçait dans les départemens réunis, contre les ministres du culte. Toutes les églises sont ouvertes aujourd'hui, et c'est un spectacle bien touchant de voir la foule innombrable de citoyens, de tout âge, prosternés devant les autels, étendre leurs mains vers le ciel pour le remercier d'avoir détourné l'orage qui menaçait la religion et ses ministres.

Londres Les troubles continuent et l'inquiétude publique augmente. Malheureusement le gouvernement, en perdant tous les jours de la confiance dont il a besoin, perd de sa force en proportion. Les adresses au Roi pour le renvoi des ministres se multiplient. Les moyens de rigueur qu'on est determiné à employer contre les insurgés d'Irlande, loin d'en imposer, paraissent les aigrir d'avantage. Tout y annonce une guerre civile de la nature la plus grave.

On a célébré hier, avec les solemnités ordinaires l'anniverséire de la naissance du roi, au bruit du canon et au son des cloches. Il y a eu le matin gala à la cour et le soir un bal où assistèrent LL. MM. et toute leur famille. Ce qu'il a de remarquable, c'est que ces mutins affectent un grand attachement à leur pays et à la personne de sa majesté. Sur les vaisseaux insurgés de Sheerness et du Nore la fête de la naissance du roi a été célébrée aussi au bruit de plusieurs décharges de canon, avec tous les pavillons flottans, comme il se pratique dans de semblables circonstances.

Au miliieu de nos craintes et de nos troubles, les fonds se sontiennnent. Aujourd'hui les *trois pour cent consolidés* sont à 49 3/4, et le nouvel emprunt de 18 millions à 2 3/4, pour cent de primes.

Sur la motion de M. Pitt, il a été arrêté, dans les séances de la chambre des communes des 3 4 et 5 juin, des mesures pour reprimer l'insurrection des marins. Ces mesures, qui font le sujet des deux bills, autorisent le gouvernement à repousser la force par la force, à empêcher toute communication entre la terre et les vaisseaux insurgés, à priver les équipages de vivres, à suspendre leur paie, etc. M. Pitt a demandé qu'il fût fait mention que ces bills avoient passé à l'unanime. Aucun membre marquant de l'opposition n'a parlé dans les débats.

A la nouvelle de ces mesures de répression ; le conseil des vaisseaux insurgés à Sheerness, s'est assemblé, et a arrêté que si on coupoit les vivres à la flotte, elle iroit en chercher en Irlande.

Constantinople. L'affaire de Smyrne n'est pas encore terminée, quoique la tranquillité y soit entièrement rétablie. Les dommages que le feu a causés dans le quartier des Francs, sont à la vérité assez considérables; mais d'apres l'estimation qu'on en a faite, la perte ne se monte cependant pas à la moitié de ce que les premières relations en avoient dit. Le baile de la république de Venise soutient encore, autant que possible, les droits de son consul, et il est même assez clairement prouvé que les janissaires avaient été les premiers aggresseurs, du moins par les expressions insultanses dont ils avaient accable les Esclavons.

Vienne. Ensuite des conventions de notre cour avec le général Buonaparte, le corps de troupes Autrichiennes posté près de Fiume, pénétrera également sur le territoire Venitien.

La cour de Londres a fait parvenir récemment à la nôtre un subside de deux millions de livres sterlings; on assure que cette somme sera renvoyée en Angleterre.

M. Garzoni, ci-devant ambassadeur de la république de Venise, auprès de notre cour, était parti la semaine dernière pour Venise; mais la situation actuelle des affaires dans cette dernière ville, ne lui ayant point permis de continuer son voyage, il est revenu ici le 23.

Il avoit déjà été résolu deux fois de faire des rejouissances pour la paix: la journée du 25 étoit encore destinée à cet effet: mais S. M. l'empereur a déclaré que la fête devait être différée *jusqu'à ce que tout le monde auroit sujet de se réjouir.* Il n'a rien été publié jusqu'ici au sujet des préliminaires de paix.

On continue à travailler avec beaucoup d'activité aux ouvrages de fortifications de Prague et de Brunn.

VARIÉTÉS.

Si les montagnards emballés le premier prairial, avaient de suite été condamnés à la déportation: si le petit Barrère et ses collégues,

de Vendôme, avaient été embarqués pour Cayenne, suivant le voeu des lois et de la nation, j'expliquerais peut-être la cause du mauvais temps qui, depuis dix *jours*, nous force de *garder prison*.

Un montagnard sur la mer ne devrait pas y produire moins d'effet que le pêcheur Jonas, dont la présence excitait les tempêtes, bouleversait les flots, entr'ouvait les abimes.

Les bonnes femmes assurent au surplus que c'est Saint *Médard* qui nous donne autant de pluies. Cette croyance était bonne dans l'ancien temps, parce qu'alors on avait des saints : mais a présent, je ne crois pas qu'ils s'avissent de se mêler des affaires de la république. Ses destinées sont confiés à des *génies* d'une espèce différente.

S'il était possible que des jacobins pussent entrer dans le ciel, on dirait que quelqu'un d'entr'eux, chargé d'une mission secrète, y aurait porté les principes de la progande, et par conséquent, une révolution dans toute les formes : ce qui expliquerait encore pourquoi les saisons ne sont plus à leur place : pourquoi l'on nous donne de l'*hiver* pour de l'*été*, du *froid* pour du *chaud*, du *laid* pour du *beau*: pourquoi enfin l'*égalité*, en s'introduisant parmi les mois de l'année, comme de raison, nous donne plutôt du *février* pour du *juin*, que du juin pour du février.

Tout cela, dis-je s'expliquerait, parce que la-dessus nous avons l'expérience, dieu merci, et des données certaines. Mais le moyen de croire que les révolutions du ciel puissent s'opérer comme celles de la terre, par des émissaires jacobins ! Que sait-on ! les articles secrets du traité de paix avec la cour de Rome, renferment peut-être quelques dispositions favorables à ces coquins-là.... Si le pape s'est chargé de demander grâce au Ciel pour eux, il mérire bien ce qui lui arrive..... Mais l'astronome Delalande saura débrouiller tout cela, sans aller chercher *si loin* les effets et les causes. On dit qu'il est athée : et l'on dit de plus qu'il est bien aise qu'on le sache.

E. du G.

Un curé normand, assermenté de la tête aux pieds,

disait dernièrement à un bon homme qui n'est pas trop de son village: Venez à ma messe, et vous verrez, mon cher, si je ne la dis pas comme un autre.

Eh! mon dieu! je n'en doute pas, répondit le paysans; mais les filles, monsieur, font des enfans de la même manière aussi que les femmes mariées; et malgré cela, vous savez ce qu'on en pense.

PARIS.

Une gazette d'Amsterdam annonce qu'on a découvert à Dantzick une conspiration, par laquel il ne s'agissait de rien moins que d'assassiner toute la garnison prussienne. Le principal conspirateur et onze de ses complices ont été arrêtés au moment où ils voulaient s'emparer de l'arsenal et enlever les membres de la régence.

Quelque amateur se chagera sans doute de débrouiller l'histoire des conspirations en gros et en détail, qui ont lieu depuis l'origine de la révolution. C'est une mine inépuisable à exploiter pour le compte de la liberté.

On écrit du Hâvre, que les marchandises n'ont presque plus aucuns cours sur cette place. L'espérance de la paix, dit le *Courrrer maritime*, fondée sur l'insurrection persévérante des matelots, ne laisse pas de contribuer à la stagnation. Nous savons que des opérations projetées pour l'étranger ont été suspendues et contremandées. Dans cette incertitude, c'est sagesse.

Il est arrivé ici beaucoup de marchandises dans ce port, et particulièrement des sucres; mais on ne les achête pas, pat la raison que l'on compte sur une paix prochaine, qui ne manquera pas de les faire tomber.

Tout le monde a entendu parler du dîner donné à l'Odéon pour fraterniser. On y comptait plus de 600 couverts. Un grand nombre de conventionnels s'y sont trouvés: on a sablé le champagne au nom du peuple souverain, de la liberté et de l'égalité. On y a compté

plus de 800 convives ; mais quand il a fallu payer il n'y avait plus personne. Le Salpétrier Delmas, grand directeur de la cérémonie ; vient d'écrire une lettre circulaire aux frères et amis qui ont été de la frérie ; mais personne n'a repondu. En vérité ; il faut bien que les jacobins n'ayent plus d'argent, puisqu'ils sont ainsi obligés de fraterniser à crédit.

Trois nouveaux placards couvrent en ce moment les murs de Paris ; l'un contient une hymne à Buonaparte. Dans celui-ci on ne trouve rien à blâmer que de très-mauvais vers. Le second est intitulé : *De la nécessité de rétablir l'esclavage dans les colonies.* Ce placard est écrit par un des grands amis de la liberté. Un troisième a pour titre : *Arrête, lis et médite.* C'est une dénonciation contre les prêtres et les royalistes. c'est le style du bon tems, et je gagerais bien que c'est quelques échappés de Vendôme qui en est l'auteur.

CONSEIL DES CINQ-CENS.

Présidence de PICHEGRU.

Séance du 19 Prairial.

Boissy : Je ne répondrai pas à ce qu'a dit Savary sur S. Domingue, il ne faut pas divaguer : il n'est question que des isles de France et de la Réunion. Ces deux colonies sont parfaitement tranquilles et heureuses. Le commerce y est très-florissant : les anglais y ont été plusieurs fois repoussés : elles ont su enfin se soustraire au régime révolutionnaire ; voilà leur état.

Mais pour nos nouveaux collégues je dois présenter l'historique des faits : en vertu de la loi du 5 pluviôse, an 4, le directoire envoya

à ces colonies deux agens, dont l'un, qui y avait séjourné naguères, n'y avait pas laissé une réputation intacte : peut-être était-ce à tort qu'on était prévenu contre lui. Les colons crurent qu'on venait leur apporter la liberté des negres avec aussi peu de précaution qu'on l'avait fait à Saint-Domingue.

Les propriétaires, les négocians, les colons se croyaient déjà livrés à tous les malheurs qui avaient dévasté cette infortunée colonie. Alors, par une conduite que je ne puis justifier, ils éloignerent ces deux agens dont ils rédoutaient l'influence; l'assemblée coloniale ordonna de les transporter, non sur une côte déserte, mais en Asie.

Les dernières nouvelles arrivées de ces isles apprennent qu'elles jouissent de la plus grande tranquillité, que le commerce y devient de plus en plus florissant, et que les corsaires y font les plus riches prises. Vous vous occupez en ce moment d'une loi réglémentaire sur les colonies: il faut suspendre tout envoi de commissaires jusqu'après cette loi, et j'appuie sous ce rapport la proposition de Dedcherich.

Après quelques débats, on ordonne le renvoi à la commission des colonies.

Séance du 20 prairial.

Félix Faucon a prononcé une motion dordre dans la quelle il a franchement invité ses collègues à émettre l'eur opinion, à dire s'ils veulent point de divorce, si cette institution qui aliège le malheur et soutient la faiblesse, sera ou non abrogée. Annuller en effet le divorce pour cause d'incompatibilité, c'est précisément détruire cette faculté; il faut trouver un autre mode, semer beaucoup

d'entraves et de dificultés ; mais maintenir l'institution. A cet effet, Faucon demande le renvoi à une commission pour présenter un travail général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BARRÉ MARBOIS.

Séance du 19 Prairial.

On a élu pour commissaire de la comptabilité le citoyen Regardin.

La discution est reprise sur la résolution du 11 pluviose, portant que l'imprimerie de la république est conservée comme établissement nécessaire aux opérations du gouvernement et utile aux progrès et à l'encouragement des sciences.

Séance du 20.

Le conseil, après avoir rejeté comme inutile la résolution du 4 floréal, relative à l'article 10 du titre 3 de la loi du 20 Septembre 1792, concernant le divorce, a levé sa séance

Séance du 21.

Trois résolutions sont approuvées dans cette séance. L'une du 18, accorde au ministre de l'intérieur 30 mille francs, pour l'achèvement de la salle du palais Bourbon, destinée au conseil des cinq-cens. L'autre du 17, valide les opérations de l'assemblée électorale du département du Golo, isle de Corse. Enfin la troisieme est celle du 25 pluviose sur la libre circulation des grains dans l'intérieur de la république.

Créton & Maudet, Rédact.s

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 30 Prairial, an 5e. (18 *Juin 1797.*)

> Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
> Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

De Bouloire, 23 *Prairial*, *an* 5.

Oui, citoyen, la petite ville de Saint-Calais, continue à être agitée. On y est sous la maligne influence des mêmes hommes qui, pendant le cours de la révolution, y ont conseillé le mal et l'ont commis. *Le parti* veut faire quitter à quelques jeunes gens leur frisure et leurs habits. Vous pensez bien que ce n'est là qu'un prétexte, et vous vous étonnez sans doute, d'apprendre qu'on se bat encore ici pour des modes plus ridicules les unes que les autres, lorsqu'à Paris, les croyables et les incroyables ; les merveilleux et les Té-o-istes vivent presqu'en paix, il faut bien que les meneurs de Saint-Calais ayent des vues particulières. Croyez-vous, par exemple, qu'il leur fut utile d'entretenir l'esprit de discorde dans cette commune, soit pour empêcher qu'on ne songe à réclamer contre la nomination de l'agent, soit pour trouver plus facilement l'occasion de venger la cause du parti qui l'a

élu, si le Corps législatif s'avisait de prononcer que son élection n'est pas légale ?

Un jeune homme ayant été insulté et traité de chouan, a cité celui qui l'avait insulté devant le juge-de-paix. Le juge a condamné le défendeur pour réparation de l'injure, à 24 heures de détention et à l'amende de trois journées de travail. Celui-ci, se pourvoit au Tribunal de Cassation. On a l'exemple que pareille cause ayant été décidée de la même manière, le Tribunal de Cassation annulla le jugement pour défaut de forme, et renvoya les parties devant la justice de paix de Tresson. Ce fut un triomphe pour les frères et amis. Ils se rendirent au jour d'audience dans ce chef-lieu de canton. Le plaignant fut condamné, et le brave sans-culotte qui l'avait insulté, reçut les complimens et les félicitations du parti.

On a dû porter aujourd'hui devant le juge-de-paix de Saint-Calais, une affaire plus grave.

Des jeunes gens, dont les parens sont *suspects* de n'avoir pas donné leurs suffrages à *qui de droit*, ont été enfermés dans une chambre d'un café ; on voulait les y bâtonner plus aisément, les jeunes gens se sont défendus. Les agresseurs seront-ils punis ? Ils ne devraient pas l'être si le vrai patriotisme était honoré ; car, ce sont de francs sans-culottes, et les jeunes gens sont anti-jacobins.

GEORGES PONTIF.

Fai, le 28 Prairial, an 5.

AU RÉDACTEUR DE L'ESPION.

Citoyen,

J'ai lu dans le N°. 58 de votre Journal, un fait qu'il est de mon honneur de démentir. Il est faux que le citoyen Moreau, curé d'une des communes du canton de Domfront, se soit associé avec une vingtaine de scélérats pour exécuter d'horribles projets qu'on a supposé qu'il avait formés ; je puis attester avec vérité, qu'il ne voit et fréquente que ce qu'il y a de mieux ici ; je certifie en outre qu'il n'a point rendu ses lettres de prêtrises. Pour ce qui me regarde, je ne prendrais même pas la peine de répondre, si je ne devais compte de la vérité à mes concitoyens. Instruit qu'un déserteur réfugié dans

ma commune, ne s'y comportait pas bien, je pris le parti de le poursuivre jusqu'à son domicile, ce que je fis. Je me transportai seul chez le fermier où il se réfugiait ; je priai celui-ci d'ouvrir sa porte : qu'il ne devait rien craindre, que s'était l'agent de sa commune ; il ne tarda pas à le faire ; je lui demandai son garçon qui était le déserteur, il m'y fit parler. Je l'engageai à venir chez moi, pour répondre à des questions que j'avais à lui faire. J'étais seul et il ne fut fait de part et d'autre aucune menace, et je n'ai aucunement parlé de brûler la cervelle au fermier, comme le portait le rapport qui vous avait été fait. Voici, citoyen, l'exacte vérité. Veuillez bien en donner connaissance à vos lecteurs.

Salut et fraternité,

LEBOULEUX, Agent.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Venise. Les troupes françaises n'ont point été mises en quartier dans les soixante-douze isles qui forment notre ville, mais elles se trouvent réunies sur la place Saint-Marc et dans les environs.

Scheerness. Ce matin, on a apperçu des mouvemens sur *le Sandwich*, comme si on eût pendu quelques personnes ; on suppose que ce sont les effigies des ministres.

Bruxelles. Plusieurs madats d'arrêt ont été lancés contre des ministres du culte catolique qui avaient exercé publiquement leurs fonctions pendant les fêtes de la Pentecôte sans avoir fait la déclaration prescrite par la loi sur la police des cultes. Dans une multitude de communes rurales de notre département, le clergé a imité l'exemple de celui de Bruxelles : on ignore quelles mesures on adoptera à son égard. En attendant, l'on écrit de Liège qu'il se passe peu de jours que le tribunal de police correctionnelle de cette ville ne condamne un ou plusieurs prêtres à la détention et à des amendes arbitraires. L'on attend avec la plus vive impatience la décision du corps législatif sur ce sujet.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Dijon, le 20 prairial. Les esprits paraissent maintenant beaucoup plus calmes, et la tranquillité semble être rétablie.

Le commandant de la gendarmerie a reçu du directoire l'ordre de se porter avec des gendarmes, à Chalons-sur-Saône, où le frère du Directeur Carnot a été grièvement insulté.

-- *Blois le 17 prairial.* Deux militaires avaient fait des déclarations fort importantes sur la conspiration de Babœuf; ils donnaient principalement des détails positifs sur Félix Lepelletier. Assignés comme témoins devant la haute-cour, ils déclarèrent ne rien savoir, ne connaître aucun des accusés : quoique deux des accusés Blondean et Morel, eussent eu avec eux des liaisons intimes. Ils furent sur-le-champ mis en accusation, comme faux-témoins, par le président de la haute-cour. Traduits au tribunal criminel du département, ils viennent d'y être condamné à 20 ans de fers. Le Jury de Blois, *jugeant sans doute la conspiration constante*, n'a pu regarder, que comme faux-témoignage, la rétractation faite par ces deux militaires des faits par eux précédemment déclarés relatifs à cette conspiration.

VARIÉTÉS.

Le passe-tems des frères.

Fils de terreur! c'est toi seul que j'implore,
Disait Bessot à l'illustre B.**** :
J'ai dénoncé, poursuivi mon voisin;
Mais ce Français m'ose braver encore,
Il me connaît, et je l'abhorre,
Qu'il soit immolé par ta main.
Je l'ai peint, l'an passé, comme un vil fanatique,
L'ami des rois, l'appui du calotin. ---
Bon! reprit le *feuillart*, je veux dans ma c........;
Sur lui, du club entier, répandre le venin.
Il ne peut échapper à ta rage civique;
Amusons-nous du pélerin!

Semblable au chat, je joue avec ma proye ;
Et vais dans les transports de ma féroce joie,
Avant de le frapper, en faire un jacobin.

Le fruit du Sermon.

Dans une église du village,
Au milieu d'auditeurs pleins de simplicité,
Un Franciscain très-zélé, mais peu sage,
Des Philosophes de notre âge,
Déplorait l'incrédulité.
Un jeune laboureur placé près du Notaire,
Lui dit, voilà, Monsieur, une excellente affaire !
Nous devons tous aller remercier
Cet honnête Missionnaire :
Il ne nous cite rien, et l'on peut s'y fier.
Plus de religion nous apprend le bon père,
Nous n'aurons plus de dîmes à payer.

AVIS

Aux liseurs d'Epitaphes.

Peut-être qu'une voix sortant de ce tombeau,
Médira saintement du parti Moliniste.
Si vous êtes témoins d'un prodige si beau,
Gardez-vous de répondre à cette Janséniste :
Pour le repos des Prêtres du canton,
Ci-gît la babillarde et dévote Alison.

PARIS.

Il est difficile, dit une lettre de Bruxelles de concilier avec les dispositions d'une paix générale et prochaine, les immenses préparatifs qui se font en Prusse ; tout y est en armes, et le recrutement s'y pousse avec une étonnante activité. Des magasins considérables se font sur plusieurs parties des frontières de la monarchie prussienne, et il est certain que plusieurs armées vont camper. Le but de cet appareil hostile, à la veille de la pacification est une énigme que le tems seul pourra dévoiler. Ce qui est également sûr, c'est que Frédéric Guillaume

est très-mal, et que l'on cache autant que l'on peut, le dépérissement de sa santé.

Un marchand de vin de la rue aux Féves s'est coupé la gorge avec un rasoir. On a trouvé sur la cheminée de la chambre où il s'est suicidé, ce billet laconique : *Ne faites point de mal à personne ; s'est tué Baudoin.....* honnête criminel !

Le journal de Marseille, du 13 de ce mois, cite un fait dont il est permis de tirer des conséquences assez intéressantes. La catastrophe arrivée à Gênes *le 22 mai*, faisait la nouvelle du jour à Marseille, à la *même époque*. Entendez-vous cela ? à la *même époque*.

Les gobes-mouches de Paris, qui prennent le tems comme il vient, et les révolutions *comme il plaît à Dieu*, croiront-ils du moins à présent, que les désastres politiques ne sont que le développement d'un systême suivi, et l'exécution d'un plan arrêté ? on se rappelle que les jacobins de Paris, autrefois initiés dans les mystères, savaient à une minute près, ce qui se passoit à 320 lieues de leur horison ; et

Voilà pourquoi votre fille est muette.

A travers le grand appareil des insurrections qui éclatent sur les escadres britanniques, on voit percer la faiblesse des rebelles. Il est certain que le nombre des jacobins enragés n'est pas considérable, et que les mutins subalternes se trouvent enveloppés malgré eux dans le tourbillon révolutionnaire. Délivrés de cette espece d'oppression, ils s'empresseront de rentrer dans le devoir. C'est sur ce calcul que paraît établie la vigoureuse résistance du ministère Anglais.

Une lettre de Calais annonce que la révolte des matelots est appaisée, et que M. Pitt, bien loin d'être renvoyé comme on l'avoit dit, est plus en crédit que jamais. Il est arrivé au directoire un second courrier de Londres ; on le dit chargé de dépêches très-pacifiques.

L'opinion se répand que le congrès destiné à terminer la pacification de l'Europe se tiendra à Paris. On tire cette conjecture de ce que M. Cabarus, ministre d'Espagne paraît y prendre sa résidence.

-- Le citoyen *Letourneur* est nommé inspecteur-général de l'artillerie.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de PICHEGRU.

Séance du 21 Prairial.

Béraud, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur la nécessité de raviver le commerce et les manufactures de Lyon. Les bruits seuls de la paix ont été pour cette ville, jadis si florissante, l'orore de la prospérité des arts. Mais leurs progrès sont retardés par le défaut d'une école de dessin. Déja une commission avoit été chargée de présenter un projet à cet égard: elle a été désorganisée par le renouvellement du conseil. Un message du directoire presse votre decision. J'en demande le renvoi à une commission spéciale, qui sera tenue de vous faire son rapport octidi.--Adopté.

Séance du 22 Prairial.

La commission chargée d'un rapport sur la législation actuelle relative au divorce, sera composée de Félix-Faucon, Favard, Bison-du-Gulaud, Dumolard, Vauvillers, Grégoire-de-Drumare et Charles (de la Seine-Inférieure).

Séance du 23.

L'administration centrale du département des Vosges demande à être autorisée à percevoir les droits d'entrée pour dépenses locales. -- Renvoyé à la commission des finances.

Les administrations du département de l'Ourthe se plaignent encore des réquisitions que le commissaire ordonnateur ne cesse d'exercer sur les Belges.

Conseil des Anciens.

Présidence de Barré Marbois.

Séance du 22 Prairial.

Sur lerapport de Muraire, la résolution du 19 qui déclare définitivement rayé de la liste des émigrés le représentant Grégoire de Rumart est approuvée.

Enfin : arrivent les rapports des quatre resolutions sur les transactions entre particuliers du temps du papier-monnoie. Lacoste soumet d'abord à la discussion celle du 30 germinal qui établit le mode du tableau de dépréciation du papier monnoie depuis le premier janvier 1791, jusq'uau premier vendémiaire au 5.

Séance du 23 Prairial.

D'après un rapport par Lacuée, on approuve la résolution du 19 prairial, qui destine l'hôtel de Monaco à l'ambassadeur turc.

Le conseil se met en comité général, pour la lecture d'un message du directoire.

A V I S.

Maudet.

Au Mans, de l'Imprimerie de F. J. Maudet, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 4 Messidor, an 5e. (23 *Juin 1797*.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Il a encore été arrêté ces jours derniers des voleurs, et conduits dans les prisons de cette ville; la surveillance active que deployent nos administrations, nous font espérer que notre département sera en peu purgé des brigands qui, depuis si long-tems, le désolent, tant par leurs assassinats que par les vols fréquens qu'ils exercent indistinctement sur tous les individus. S'il est nécessaire d'arrêter le cours de leur brigandage, il ne l'est pas moins de les juger promptement; leur impunité ne ferait que d'enhardir le crime. La justice a déjà été trop lente dans sa marche, il faut enfin qu'elle s'occupe, sans relâche, à juger les criminels; les exemples sevères qu'elle fera, ramenera peu-à-peu le peuple à la vertu, et rendront des citoyens à la société. Si dans tous les coins de la république l'on se plaint qu'il se commette des vols, nous ne devons ces malheurs qu'à la démoralisation des citoyens. ce sont de ces maux qui naissent à la suite des révolutions, et qu'une justice, aussi sage que sévère peut anéantir,

NOUVELLES ÉTRANGERES.

AUTRICHE.

Vienne, le 8 juin. -- L'activité étonnante qui règne dans la levée en masse qui s'effectue en Hongrie, jointe à la continuation des travaux de fortification, excite l'étonnement et la curiosité générale du public. Cent cinquante mille Hongrois de la levee en masse, dont le tiers est composé de cavalerie, se mettront en marche sous peu. C'est le palatin de Hongrie qui a la direction immédiate de la levée en masse, et le feld-maréchal-lieutenant comte de Hadick exerce auprès de lui les fonctions d'adjudant dans cette opération. La marche de nos troupes de reserve vers Ingolstad en Baviere, doit avoir pour objet la prise de possession des évêchés de Freysingen, Passau, Salsbourg, et même de la ville libre impériale de Ratisbonne.

L'on apprend de presque tous les comtats de Hongrie, que les troupes de la levée générale sont prêtes à marcher, et dans le meilleur état.

Il vient encore d'être donné ordre à plusieurs bataillons d'infanterie de se mettre en marche pour l'armée du Rhin.

Il est arrivé ici depuis peu plusieurs couriers venant de Berlin. On assure que la Prusse fait des armemens considérables, quoique l'on ne connaisse pas encore l'objet de ces préparatifs. Un corps considérable de nos troupes va marcher vers les frontiéres de la Saxe et de la Silésie.

Gênes, 16 *juin.* Gênes est encore une fois sauvée depuis hier soir, à huit heures.

Le gouvernement a accordé tout ce que Buonaparte a demandé, et le ministre Faypoul reste ici à la grande satisfaction du peuple Génois.

On s'occupe de rétablir l'ordre, et de pourvoir aux intérêts du peuple.

Schaffousen. Les différends élevés au sujet de la navi-

gation du lac de Lugano, par des barques canonnières françaises, viennent d'être rappellés, au grand étonnement des cantons suisses, par une déclaration faite par Buonaparte, ordonnant que la navigation de ce lac appartiendra aux Milanais, et par conséquent aux Français, qui sont adjoints à tous les droits du Milanais.

VARIÉTÉS.

Un homme qui se plaint du gouvernement vous semble-t-il aussi coupable que celui qui provoque l'insurrection. -- Non, assurément. -- Cependant le collaborateur R... fait une grande page de Pathos, prouver que quelques lignes des *Actes des Apôtres* sont aussi répréhensibles, que tous les numéros du Tribun du Peuple. --- Peut-être que l'auteur des Actes, demande la destitution de certains commissaires du *bonheur commun*, et je gagerais qu'il écrit mieux qu'un jacobin; que ses ouvrages sont plus estimés que ceux qui sortent du bureau de certain *journal*.

LE MERVEILLEUX ET L'INCROYABLE.

QUAND ce B... dans sa belle C........
Nous vante sa blessure, et ses brillants combats :
Dénigre l'honnête homme et flatte nos soldats,
Parle de *talisman*, *d'acteurs*, de politique,
Et blâme nos plaisirs qu'il ne partage pas :
Quand ce Monsieur, dans sa fureur civique,
Dit anathême au clergé catholique :
De son journal, c'est là le *merveilleux*.
Mais si le jacobin se disait courageux,
Plein de franchise et d'un esprit aimable,
S'il se peignait sensible et généreux :
Mes chers Manceaux, ce serait l'*incroyable*.

L'ABBÉ PHÉNIX.

AVEZ-VOUS entendu la charmante Homélie

Qu'à l'oratoire en bonne compagnie
Misal nous debita contre la volupté !
Avez-vous lu ses vers sur la coquetterie !
C'est un sujet bien galament traité.
Misal est casuiste, et souvent consulté :
Aux vieux docteurs oracles des fidèles
Il sait prêter des grâces si nouvelles.
Vous le flattez. --- Non, c'est la vérité.
--- Prédicateur, poëte et confesseur des belles,
Voilà Cotin ressuscité.

PARIS.

Un de nos correspondans de la capitale nous marque ce quit suit :

» Enfin, après bien d'instances réitérées et des démarches long-tems infructueuses, l'église de Saint-Roch (sans y comprendre plus de cinquante autres Temples ouverts pour la Religion,) vient d'être rendue à sa véritable destination, à l'exercice du culte catholique. Le lundi 29 mai, les clefs en furent remises par la municipalité au respectable M. Marduel, curé légitime de la paroisse, à la grande satisfaction de tous les paroissiens, qui s'empresserent de la lui témoigner. L'état de délabrement et de dévastation de ce temple, un des plus beaux jadis de la capitale, est aussi difficile à d'écrire que douloureux à voir. Marbres, tableaux, dorures, autels, et surtout cette superbe chaire, chef-d'œuvre de l'art, tout a été la proie de ces brigands, auxquels on fait bien de l'honneur, quand on les compare à des Vandales, car ceux-ci ne dévastoient pas leur propre pays, n'abataient pas leur propre temple, il est vrai aussi qu'il n'avaient pas l'*honneur* d'être philosophes. Mais tel est le pouvoir de la religion que cette église, malgré tant de profonations et de dévastations, n'en reste pas moins auguste et vénérable. Ses propres ruines l'embellissent et, en retraçant aux yeux des spectateurs indignés, les sacrilèges attentats d'une philosophie délirante, elle sont comme autant de trophées pour cette religion même que l'on peut bien représenter, mais qu'on ne peut pas avilir. Il s'agissoit cependant de mettre la maison du seigneur dans un état décent pour la

prochaine solemnité. Le temps étoit court, mail le zèle a été sans bornes. Chacun s'est empressé de concourir à la bonne œuvre. Hommes, Femmes, Enfans, pauvres et riches, tout le monde est devenu ouvrier, et dans l'espace de quelques jours, le temple est sorti comme par enchantement du sein des décombres. Le vendredi suivant, avant-veille de la Pentecôte, il a été béni et réconcilié solemnellement par M. l'Evêque non assermenté de Saint-Papoul, assisté d'un clergé nombreux; et cette cérémonie si touchante par elle-même, recevoit encore un nouvel intérêt, à la vue de ce pontife et de ces prêtres échappés, comme par miracle, à la tourmente révolutionnaire; le jour de la Pentecôte, le même prélat officia pontificalement le matin et le soir à la grande messe et à vêpres. L'affluence fut grande, mais la piété fut plus grande encore.

Ce n'étoit pas la fête décadaire de *la reconnoissance*, où personne ne reconnoissoit rien, et où l'on ne reconnoissoit personne; c'étoit la fête de l'âme et du sentiment. C'étoit la fête de la joie de se voir ainsi réunis autour du même autel, pour adorer le même Dieu, lui demander les mêmes grâces, et le bénir de ce qu'il daigne enfin avoir pitié de cette terre de désastres, et nous rendre, avec la religion, le seul moyen capable de nous rendre au bonheur, ainsi qu'à la vertu.

Le samedi suivant, M. l'évêque de Saint-Papoul à fait solemnellement l'ordination dans l'église dite des Blancs-Manteaux. Les catholiques se sont empressés d'assister à une cérémonie que l'on n'avoit pas vue depuis long-temps. Il y avoit environ soixante ordinans, dont dix-huit prêtres, huit diacres, et vingt-cinq sous-diacres, qui étoient venus de différens points de la France, au grand scandale des philosophes qui ne comprennent pas qu'on puise se consacrer au sacerdoce, sans autre *bénéfice* que celui de faire du bien, et sans autre espérance que celle des persécutions. »

Note du rédacteur. Puisque la religion catholique et ses ministres jouissent d'une pleine liberté dans la capitale même, pourquoi donc nos administrations privent-elles du même bienfait, les dix-neuf vingtièmes des habitans du Mans ? Protéger à Paris le culte catholique et l'entraver au Mans, contre le vœu formel de la constitution, est une de ces monstrueuses inconséquences qui décelent ouvertement l'esprit de l'exécrable *Robespierre!* Jusqu'à quand les lois de la justice seront-elles comp-

tées pour rien, et la haîne des persécuteurs pour tout ! Dans le fond de notre cœur, nous savons faire la différence qu'il y a entre nos magistrais, et les commissaires du pouvoir exécutif; mais ils n'en sont pas moins blamables de ne pas lutter courageusement contre le systême d'intolérance et de proscription, et de ne pas faire rouvrir ici les églises, pour l'exercice du culte catholique. C'est une dette sacrée pour leurs commettans : l'opinion publique attend d'eux ce devoir inviolable.

L'abbé Poule figurait hier sur le tabouret à la place de Grève. Beaucoup de monde se pressait pour le voir. Il paraissait fort-tranquille, sans morgue, sans trouble.

Les munitionnaires des subsistances militaires, sur la connaissance qu'ils ont eue par les papiers publics de la détresse des enfans abandonnés, viennent de leur faire un don de douze cents livres.

La commission administrative des hospices civils de Paris s'empresse de faire part de cet acte de bienfaisance.

On a reconnu avant-hier soir, au théâtre de mademoiselle Montansier, le Jourdan de Nevers, ex-membre de la commission temporaire de Lyon. Une des victimes échappées à sa fureur dans le bon tems où les messieurs de l'humanité n'avaient pas encore commencé la réaction, s'est approchée de cet antropophage, a rappellé hautement ses forfaits qui ont révolté tous les cœurs honnêtes et sensibles. Le public indigné de l'insolence de l'assassin, l'a contraint, par ses huées, de sortir de la salle. C'est la seule vengeance qu'on doive tirer de ces scélérats; mais elle ne suffit pas aux fondateurs du club de Salm. Les provocations et l'impudence de leurs coupe-jarrets prouvent évidemment qu'ils voudraient bien avoir un prétexte de crier a l'assassinat des patriotes.

On vient d'arrêter à Blois le chef d'une bande de *Chauffeurs*; ce scélérat se nomme Robillard.

On écrit d'Amiens que le nommé Didy et sa femme ont été trouvés vendredi dernier baignés dans leur sang. On leur a volé, outre la vie, une somme de quinze mille francs.

Le même jour un homme s'est noyé, en se précipitant de sa croisée, dans la Somme. C'est probablement en le cherchant qu'on a trouvé un enfant nouveau né, enfermé dans un sac au fond de la rivière. A quel monstre, grand dieu! cette innocente créature avait dû le jour!

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de PICHEGRU.

Séance du 25 Prairial.

Louise-Marie-Adélaïde de Penthièvre, veuve d'Orléans, prie le corps législatif de vouloir bien lui faire rendre les biens de son père, dont elle n'a été privée que par le comité de sureté générale. Renvoyé à une commission spéciale.

La société littéraire *des Rosatis* instruit le conseil qu'elle doit couronner aujourd'hui la plus vertueuse des filles du canton de Paris.

Mention honorable et insertion au procès-verbal.

Séance du 26 Prairial.

Une foule de communes des côtes du nord (ci-devant Bretagne) sollicitent la faculté d'exercer publiquement le culte catholique. Celle de Montcoutour demande expressément que la religion de nos pères soit rétablie dans toute sa plénitude, étant celle de la majorité des Français.

Un membre: De toutes les parties de la république on réclame le libre exercice du culte catholique. La constitution l'accorde formellement à chaque citoyen, je ne vois donc pas pourquoi ces réclamations arrivent au corps législatif. Si quelque autorité constituée s'oppose au libre exercice du culte, elle prévarique: qu'elle soit dénoncée, elle sera punie. Cependant comme il im-

porte de calmer les inquiétudes qui tourmente les citoyens sur un objet aussi important ; je demande le renvoi à la commission chargée de faire un rapport sur la police des cultes, avec invitation de le présenter au plutôt. Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BARRÉ MARBOIS.

Séance du 25 Prairial.

Menneau, au nom d'une commission, propose de rejetter la résolution, en date du 14 floréal, relative aux rébelles de la Vendée, et à la restitution de leurs biens, attendu que l'article III, portant qu'il sera justifié que le rébelle mort n'était pas dans le cas de l'émigration, elle est inexécutable ; car outre qu'il n'existe point d'autorité légale pendant la guerre, n'est-il pas possible que les témoins ayent disparu ?

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Séance du 26.

L'ordre du jour ramene la discussion sur la résolution concernent les opérations de l'assemblée électorale du Lot. Plusieurs orateurs sont entendus pour et contre. Le conseil ordonne l'ajournement à demain.

AVIS

Ceux qui auraient connaissance, où sont restées deux filles d'environ 25 ans, l'une nommée Nannon Horeaux et l'autre, Marie Horeaux, toutes les deux filles du fermier de la terre du Vilot, de la commune de Botz, près Saint-Florent, et d'une troisième fille d'environ 14 ans, nommé Perrine Sautejean, de la commune de S.t-Florent, en Anjou, sont priés d'en instruire le citoyeu Guerchais, demeurant chez le citoyen Fay, rue de Paris, en cette commune.

Maudet.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 7 Messidor, an 5e. (26 *Juin* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Notre administration départementale, vient de faire une réforme dans ses bureaux. Elle en a chassé cet essain de prêtres constitutionnels, qui faisaient les fonctions de commis. Les pauvres gens ! les voilà encore une fois réduits à aller prêcher dans le désert : oui, bien dans le désert ; car le peuple enfin revenu de sa fièvre révolutionnaire, est devenu sourd aux croassemens de ces exclusifs. Chassés par les mêmes gens dont ils étaient autrefois les idoles, ils sentiront vivement le mépris qu'ils ont inspirés par leur conduite.

Peu d'administrations dans la république étaient composées comme la nôtre, elle ne renfermait, pour ainsi dire, que des prêtres. Les uns étoient sermentés, d'autres plus à la *hauteur*, se sont mariés, et travaillent de bon cœur à la régénération.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

Londres, 12 *juin*. On parle toujours d'un changement de ministère; mais il paraît constant que la difficulté d'en composer un nouveau tient à l'éloignement que le roi témoigne pour mettre à la tête M. Fox; et l'on assure que les principaux chefs de l'opposition ont déclaré qu'ils ne prendraient point de places dans la nouvelle administration, si Mr. Fox n'y entrait pas.

On sait par des rapports particuliers de Sheerness, que ce qui a le plus contribué à mettre la division parmi les insurgés de la flotte et à ramener le plus grand nombre au sentiment de leur devoir, c'est l'indignation générale que le peuple témoigne par-tout contre leur conduite; l'opposition elle-même n'ose rien dire pour excuser cette rebellion. D'ailleurs, la fermeté que le ministère montre à n'entendre à aucune capitulation avec les rebelles, fait penser qu'il est persuadé qu'ils seront bientôt forcés à se remettre à la discrétion du gouvernement.

Du, 14 *juin*. Les vaisseaux de la flotte de Nore rentrent successivement dans le devoir. L'amirauté apprît hier soir que l'Agamemnon, de 64, l'Etendard, *idem*, le Nassau, *idem*, l'Iris frégate de 32, la Vestale, de 22, s'étaient échappés de Nore, et étaient à Gravesen. Le Léopard, de 64, en avait fait autant le jeudi. Le Montnoult et le Lion, de 64 chacun, et les deux frégates la Brillante et l'Inspecteur ont aussi profité de la marée, et se sont rendus à Sheerness.

Vienne, *le* 1er. *juin*. M. le comte de Meerfeld est arrivé ici subitement de l'Italie; il est descendu chez M. le baron de Thugut. On le dit porteur de nouvelles d'une grande importance; mais jusqu'à ce moment rien n'a encore transpiré.

Du 4. On s'étonne beaucoup ici que, dans des négocations d'une aussi haute importance, il ne s'agisse jamais du directoire, et que ce soit toujours à Buonaparte que le ministre s'adresse. On ne voit d'ailleurs aucun

indice qui annonce que la convocation d'un congrès soit prochaine.

Du 6. Les étrangers qui, à l'approche de l'ennemi, ont été obligés de s'éloigner d'ici, dans le délais de trois jours, ne peuvent revenir ici qu'après avoir obtenu un pass-port du gouvernement.

Un courrier arrivé ici le 28 du mois passé, de notre armée d'Italie, était chargé de dépêches dont le contenu est encore un mystère pour le public qui, pour soulager sa curiosité impatiente, s'occupe en attendant à faire des conjectures; et on débite que Venise, réunie aux trois légations Papales de Bologne, de Ferrare et d'Urbin, formera une république démocratique et indépendante; que nous aurons la Dalmatie vénitienne et toutes les autres provinces de Terre-Ferme; que la France se réserve Corfou, et les autres isles vénitiennes de l'Archipel; que le grand objet de cette puissance est de fermer à l'Angleterre tous les ports de la Méditerranée, et de ne point faire la paix avec cette rivale avant que l'espagne soit de rechef en possession de Gibraltar.

Véronne. Depuis quelques jours, il est question ici d'une descente en Portugal; on dit même que la division d'Angereau ne vient à Véronne que pour aller s'embarquer à Livourne et à Gênes, et se transporter ensuite à Barcelonne.

VARIÉTÉS.

DIALOGUE

ENTRE UN ÉMIGRÉ ET UN JACOBIN.

La Scène est en Suisse.

L'Emigré. Je vois d'après tout ce que vous venez de me dire, que nous avons été parfaitement vos dupes; mais convenez que vous avez souvent pu douter du succès de votre entreprise.

Le Jacobin. Oui, car le piège était grossier, et vous deviez le découvrir facilement; mais vous aviez tant de

confiance dans vos bons journaux. Vous vous en rapportiez si aveuglement à vos amis du Roi, à votre feuille de l'abbé de Fontenay, à votre gazette de Paris, par du Rosoy; que nous étions bientôt rassurés. Il ne s'agissait que de faire parvenir à tous ces folliculaires quelques notes bien fausses sur les dispositions des cabinets des premiers souverains de l'Europe. Tantôt, c'était en Italie, tantôt à Pilnitz qu'on vous créeait des alliés. La Czarine faisait marcher contre la France, les armées de son vaste Empire: On peignait pour vous toutes les moustaches de la Hongrie, de la Transilvanie, de la Croatie: Bender, mettait ses bottes, et voilà les Pandours, les Houllans. Arrivez vîte mes braves chevaliers français! Le Peuple las de la tyrannie des jacobins vous suit, et va plein de joie, recevoir aux frontières, non ses ennemis, mais ses libérateurs. Vous ajoutiez foi à tous ces mensonges, vous partiez, emportant de trompeuses espérances, tandis que vous nous laissiez la certitude de vous dépouiller, de vous bannir à perpétuité. Il n'y avait pas jusqu'aux chansons et aux quolibets des Actes des Apôtres et du petit Gautier, dont nous ne tirassions un grand parti: ils nous servaient à animer contre vous tous nos affidés, et quelquefois même nos chefs qui, *friands de Gloire*, ne pardonnaient pas une plaisanterie aristocratique dont ils étaient l'objet. Vos prêtres mêmes ont bien servi notre cause. On était parvenu à persuader à quelques uns que les émigrés rentrant, conduits par les princes et suivis de la grande mojorité du tiers-état, obtiendraient du Roi la dégradation de tous les nobles qui n'auraient pas quitté la france.

L'Emigré. Jamais les prêtres n'ont encouragé ni favorisé l'émigration; et d'ailleurs, quelque soit notre respect pour les ministres de notre religion, ce n'est point d'après leurs avis que nous nous serions décidés dans une circonstance pareille. Juges de notre foi et nos guides dans la voie de Dieu, nous ne les consultons point sur nos affaires temporelles; eux-mêmes refuseraient de s'en mêler.

Le Jacobin. Ouais!... Mais vos femmes ont confiance en eux, et toujours est-il vrai que la fable de la prétendue dégradation des non-émigrans a été composée dans nos clubs, et qu'elle est parvenue dans vos hôtels et vos donjeons. Que direz-vous encore des quenouilles que nous envoyons à ceux qui ne partaient pas assez vite? Et des lettres injurieuses que nous composions dans nos comités,

qu'on faisait passer dans une ville frontière, et qui arrivaient timbrées de l'étranger, à ceux d'entre vous que nous nous ennuyons de rencontrer encore au milieu de nous ?

L'émigré. Je dirai que tous ses moyens entraient parfaitement dans le plan que vous me laissez deviner. On avait eû le projet au mois de Juillet 1789, d'épouvanter les nobles, en en tuant quelques-uns, afin de forcer la majorité de la noblesse à reconnaître pour roi le duc d'Orléans, que vos chefs voulaient substituer à Louis XVI. Votre *Monsieur égalité* n'ayant pas su profiter de vos bontés, sa couardise rendit plus audacieux les discoûreurs republicains qui, à force d'étudier leur histoire Grecque et Romaine, rêvaient à Brutus, à Miltiade, à Scévola, à Trasibule, etc, et se persuadèrent qu'ils étaient de grands hommes, faits pour gouverner le monde entier. Ils voulaient n'avoir point de rivaux, et ne pouvant espérer de faire égorger dans une seule nuit tous les anciens chefs de la nation ; ses capitaines, ses magistrats et leurs parens ils nous rendirent le séjour de la France odieux par les *persécutions de tous genres.*

On nous présenta de grandes espérances chez les peuples voisins et alliés ; on nous fit entrevoir qu'il ne s'agissait que de se mettre en lieu de sûreté pour pouvoir *appeller de l'acceptation* que le roi pourrait faire de la constitution de 1791.

Quand le peuple, nous disaient les trompeurs, aura entendu les réclamations des émigrés contre les usurpations de l'assemblée constituante ; quand il sera bien instruit des défauts de ses nouvelles loix, alors il reviendra de lui-même à vous ; et s'unissant par un pacte plus sage avec le chef de la monarchie et les deux premiers ordres de l'état, il affermira la liberté, et préparera ses jours de gloire et de prospérité.

Le jacobin. Vous avez cru tout cela ; et puis quand vous avez été partis, nous *apprîmes* à la multitude que vous alliez emporter tout le numéraire de la France, que vous alliez revenir pour mettre tout à feu et à sang dans votre pays ; que vous faisiez fabriquer des chaînes pour en charger la nation entière ; vous deviez atteler à vos carosses vos censitaires, les marquer au front avec un fer rouge, faire châtrer les plus mutins, et mettre dans vos serails les filles de quinze ans qui auraient eu le malheur de vous paraître jolies. Les prêtres catholiques établiraient parmi

nous l'inquisition, telle qu'elle ne fut jamais en Espagne ni en Portugal.

L'émigré. Et on crut tant d'absurdités !

Le jacobin. Sans doute ! car, nous exterminions tous ceux qui s'avisaient de ne pas avoir en nos mensonges une foi aveugle, et á nos ordres une entière soumission.

L'émigré. Il m'en coute, mais je serai fidèle à ma promesse, et saurai contenir mon indignation.... Français ! vous n'avez pas horreur de n'être plus qu'un *jacobin*....

Le jacobin. Ah ! si j'avais su que notre empire eût été de si peu de durée... J'ai peu gagné à cette maudite révolution. Elle n'est bonne que pour ceux qui se sont enrichis; et nos nouveaux riches ne valent pas ceux que nous avons dépouillés.

PARIS.

Les nouvelles républiques d'Italie se sont mises au pas en très-peu de tems; et leur éducation à été l'affaire d'un moment. Les jolies femmes de la Transpadanie pérorent, pérorent, pérorent ; on décrète les mentions honorables et l'impression de leurs discours. Les tricoteuses s'instalent peu à peu dans les tribunes. Les aristocrates boudent Buonaparte, et le laissent faire. C'est une bénédiction.

A Montpellier, les jacobins ont coupé l'arbre de la liberté, et ils en ont accusé ceux qu'ils appelent royalistes. On a fait des informations : on a découvert que les frères et amis étaient les seuls auteurs de cette gentillesse.

Quis tulerit Gracchos de seditione quœrentes ?

La Fête-Dieu a été célébrée avec pompe dans les églises rendues á la piété des fidèles. Le peuple a donné les témoignages les plus touchans de son attachement à la religion de ses pères. M. Demaillé, évêque de Saint-Papoul, a officié à Saint Roch. Les aumônes se sont montées à 2000 livres. Quelle leçon pour la philosophie moderne, que le retour subit et spontané de l'homme vers la divinité ! Quelle dérision que ces cérémonies que l'athéisme, coloré d'une croyance hypocrite à l'Être Suprême, tenta de substituer à l'ancien culte ! Législateurs ! les consciences ne

sont pas de votre domaine. Conquérans! lorsque vous aurez envahi le monde, ma pensée me restera; entre l'homme et sa pensée, il n'y a que Dieu.

Bulletin de Vendôme.

Du 1er. Messidor.

Buonarroti et autres condamnés à la déportation par jugement de la haute Cour, sont partis ce matin pour se rendre à cherbourg. Ils sont escortés par 15 gendarmes et 15 cavaliers. Pour mieux s'assurer de leurs personnes, on les a dit-on attachés deux à deux.

Nos troupes quitteront Vendôme mercredi et vendredi. Nous serons ensuite abandonnés à notre propre force.

Conseil des Cinq-Cents.

Présidence de Pichegru.

Séance du 29 Prairial.

On fait la seconde lecture du projet adopté hier, sur le rapport de Felix Faulcon, concernant le divorce.

Apres quelques débats le conseil adopte par amendement, au projet de résolution sur le divorce, l'article suivant.

A l'égard des demandes en divorce, dans lesquelles les trois actes de non-conciliation auront eu lieu, le délai des six mois ne courra que du jour de la publication de la présente loi.

Séance du 30.

L'article premier de la loi du 22 vendémiaire an 5, qui autorise le ministre des finances à régler le paiement des ordonnances de tous les ministres à raison de leur urgence, est abrogée.

Séance du premier Messidor.

On a pu juger hier de l'opiniâtre résistance apportée à une forte minorité à la résolution presentée par Gilbert. L'attaque a recommencé aujourd'hui avec beaucoup plus de chaleur : le mouvement auquel elle a donne lieu a été tel, que jamais la convention nationale n'en a offert un plus vif.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BARRÉ MARBOIS.

Séance du 29 Prairial.

Une résolution du 20 germinal, concernant l'admissibilité des titres de créances sur les émigrés, antérieurement à l'époque du 9 février 1792, est rejettée.

On approuve deux résolutions ; l'une du 27 prairial, portant que la loi du 5 pluviôse, au 4.e, qui autorise le directoire à envoyer des agens aux colonies, est rapportée en ce qui concerne les isles de France et de la Réunion ; l'autre du 29, relative aux officiers réformés.

Séance du 30 prairial.

A la suite d'un rapport par Giraud, de l'Ain, on approuve une résolution du 24 prairial, qui raye définitivement de la liste des émigrés, le député Jacques Imbert-Colomès.

Séance du 1.er Messidor.

Le conseil renouvelle son bureau par la voie du scrutin. Le nombre des votans était de 192. Bernard-Saint-Affry a réuni 106 suffrages, et a été proclamé président.

AVIS.

Le citoyen Michel Mongendre, jeune, prévient ses concitoyens, qu'il vient d'être reçu huissier audiancier au tribunal civil de la Sarthe ; il ose espérer que son exactitude au travail, sa bonne conduite, son activité à remplir ses devoirs, lui mériteront la confiance du public.

Sa demeure est chez le citoyen Mongendre, son oncle, rue S.-Flaceau au Mans.

Maudet.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 63.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE,

Du 11 Messidor, an 5.e (30 Juin 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

De Saint-Calais, le 6 Messidor, an 5.e

Vive la nation ! écoutez, citoyen, le récit d'un grand miracle qui s'est opéré en faveur d'un des membres les plus distingués de l'église constitutionnelle, dans l'octave du S. Sacrement, Monsieur Grandoudoux faisait son *salut*. -- Il y avait sans doute belle musique. -- Non. -- Beaux ornemens ; nombre de cierges, encens exquis, tout le luxe des cathédrales. --Non. -- Au moins l'assemblée était nombreuse et bien choisie. -- Vous allez en juger. Quelques enfans jouaient sur la place voisine du temple que dessert Grandoudoux, ces poliçons jettent des pierres, et mal-adroitement en font passer trois dans l'église. -- Trois pierres ! c'est affreux. -- Assurément il y aura eû quelqu'un de blessé. -- Non, absolument, personne, et certes ! voilà le miracle, Grandoudoux furieux de l'in-

sulte qu'il croit lui être faite, veut porter plainte : il rédige un mémoire *in-folio*, et le communique à un de ses plus intimes. Celui-ci écoute le plaignant avec tout l'intérêt qu'inspire l'amitié, et à la fin du lamentable ecrit, il dit avec une douce joie, personne n'a été blessé. -- Hélas ! réprend Grandoudoux, ne savez-vous pas que je chante et prêche dans le désert. *Beaucoup d'appelés*, mon cher, *Beaucoup d'appelés, et peu d'élus*. C'était bien la peine de faire casser en 1791 les vitres des aristocrates, de proscrire leurs personnes en 1792, d'apporter en triomphe les prétendues réliques du Saint qui donne son nom à notre ville, de présider le club régénéré, et de diriger avec tant d'hypocrisie les opérations de notre comité révolutionnaire ! Les enfans me jettent la pierre, les dévotes à fontanges m'abandonnent, et mon église se reduit à mon sacriste qui encore n'est plus d'avis de venir s'ennuyer au lutrin, pendant que je me morfonds à l'autel. Helas ! ô patrie, peuple ingrat ! mais je vous quitte pour aller diner chez un de nos élus de 1792 ; nous allons y composer quelques contes bleus contre les députés du nouveau tiers. N'avez vous pas entendu dire qu'ils avaient fait graver sur une coupe de cristal l'effigie du tyran, et que buvant dans ce *vidrecome* à la santé de Louis XVIII, ils avaient maudit la république. -- Je n'ajoute pas foi à de pareilles sottises. -- Vous savez cela. Eh bien ! je vais dire que c'est de vous que je tiens la découverte de cette grande conspiration. -- Calomnie. -- N'importe.

Nouvelles Étrangères.

Italie.

Rome, 2 *juin*. Sa sainteté étant rétablie de sa maladie, a admis mercredi matin, tous les ministres à son audience, et a expedié plusieurs affaires ; elle a aussi donné la première audience au cardinal Francesco-Antonio de Lorenzana archevêque de Tolède, qu'elle a reçu avec de grandes marques d'estimes et d'affection, et avec qui elle s'est entretenue assez long-tems. Ce prelat a ensuite visité le secretaire d'État et les autres membres du sacré collège.

Gênes, *le* 14 *juin*. Enfin nos alarmes sont dissipées,

notre sort est décidé : le gouvernement n'est pas entièrement anéanti, mais il fera des sacrifices.

Si Rome n'a pas balancé à abandonner de superbes contrées pour sauver la religion et le Capitole, pourquoi le sénat auroit-il hésité a sacrifier quelques fragmens de son territoire pour garantir son intégrité.

On ignore encore quels sont les sacrifices que l'on a imposé à la république de Gênes; tout ce que l'on sait, c'est qu'ils sont très-considérables : il s'agit d'une cession de territoire à la France et au roi de Sardaigue, d'une imposition pécunaire, et finalement d'une défense stricte frite au sénat de ne recevoir aucun bâtiment anglais dans ses ports.

C'est à ces conditions que la France nous garantit notre religion, nos coutumes et nos lois, qui éprouveront cependant quelques changemens.

AUTRICHE.

Vienne, 12 *juin*. La situation politique de l'Europe commence à changer depuis que l'Autriche et la France sont entrées en négociation sans le concours d'aucune autre grande puissance. Celles de l'Europe méridionale sont d'accord entr'elles sur le rétablissement de la paix, et les puissances del'Europe septentrionale, sont conséquemment obligées de se réunir plus étroitement, afin de maintenir l'équilibre, et empêcher que la paix générale ne soit conclue à leur préjudice.

VARIÉTÉS.

1°. J'admettrai votre distinction entre le gouvernement et la domination ; mais si vous dites que les gouverneurs élus ne dominent jamais, et que les gouverneurs héréditaires exercent toujours une injuste domination, nous ne serons plus d'accord et je pense que les faits déposeront contre vous.

2.° *Anarchie* ne signifie-t-il pas l'état ou se trouve un Peuple qui n'a point de Gouvernement ? N'y a-t-il pas en France depuis 1789, des hommes qui ont employé tous

ſes moyens possibles pour empêcher les Français d'avoir un Gouvernement ? Ces hommes n'étaient-ils pas réunis par les mêmes sermens ; n'avoient-ils pas entr'eux des signes de ralliment ; ne correspondoient-ils pas d'un bout de la République à l'autre ; ne se sont-ils pas montrés les ennemis de toute regle, de toute discipline ; n'ont-ils pas mis sans cesse leurs caprices du moment, à la place des lois de la veille ? N'ont-ils pas dominé par la terreur ? La réunion de ces jacobins, n'est-elle pas contraire à l'intérêt général ? Le jacobinisme n'est-il pas une faction ? On a donc pu dire qu'il existe en France une faction tendante à plonger ce malheureux pays dans le désordre. Je n'approuve point le mot de *faction Anarchiste* ; mais je dirai que l'anarchie a désolé ma patrie depuis 1789, et que nous en sommes encore menacés par les restes impurs de la faction jacobite. Par ces hommes qui exaltent les vertus de Babœuf, comme ils vantaient les lumières de Robesbierre ; dans la seule vue de trouver des contradicteurs et de faire des victimes.

3°. Je me soucie peu de vos définition philosophiques de la *liberté*. Sans tant de verbiage je sait très-bien que je n'étais pas libre quand on m'emprisonnait en vertu d'une lettre de cachet. Je ne l'étaits pas non plus, quand vous faisiez vos listes de proscription au club ; je ne me croirai pas sorti d'esclavage, si au mépris de toutes les loix constitutionnelles on m'arrête, on me déporte, sur le vu d'un ordre ministériel.

PARIS.

Barbier et Meunier, prévenus de faux temoignages dans l'affaire de Babœuf, ont été condamnés à vingt ans de fers par le tribunal criminel de Loir et Cher.

La Fête-Dieu a été célébrée avec pompe dans les églises rendues a la piété des fidèles. Le peuple a donné les témoignageg les plus touchans de son attachement à la religion de ses pères. M. Demaille, évêque de Saint-Papoul, a officié à Saint-Roch. Les aumônes se sont montées à 2000 livres.

Ce n'est plus à l'hôtel de Salm, c'est à l'hôtel de

Montmorency que les frères et amis se réunissent. On assure qu'on y a déja proposé d'établir le régime militaire; les hommes les plus exécrables forment la majorité dans cette caverne ; elle a des ramifications dans les fauxbourgs, dont on a gagné quelques ouvriers; Poultier est menaçant, la Sentinelle espère, le journal des Hommes *Libres* est plus féroce que jamais. En général on remarque, dans notre situation actuelle, des symptômes très-caractéristiques d'un mouvement jacobin.

La ville d'Anvers vient d'être le théâtre d'une scène qui a produi du désordre et une agitation dont les suites pourraient être funestes. Un curé non soumis à la déclaration exigée par la loi, portant processionnellement le viatique à un malade, attira sur son passage une foule immense d'habitans applaudissans à cet acte par des cris de joie. La municipalité, inquiète de ce mouvement, se rendit, escortée de gens armés, au lieu du rassemblement, et parvint à percer la foule, pour se porter à l'église où était attendu le prêtre qui fut mis en arrestation. Cette mesure de rigueur exaspéra les esprits déjà echauffés : le tumulte s'ensuivit; et au départ du courrier qui nous a apporté cette nouvelle, on craignait qu'on n'en vint à des voies de fait et à des extrémités qui pussent avoir des résultats fâcheux.

Une vive fermentation commence à se faire sentir à Turin et dans tous les états du Roi de Sardaigne. Des révolutionnaires parcourent les villes et les campages, et soulèvent les esprits contre l'autorité.

Suivant une lettre de Bruxelles, du 3 de ce mois, le ministre de la justice, Merlin, vient d'écrire au chef du jury d'accusation, une lettre relative au jugement rendu par le tribunal criminel du département de la Dyle, qui acquittait un curé de cette ville, condamné à l'emprisonnement par le tribunal de police correctionnelle. Merlin dit, dans cette lettre, que le tribunal criminel a foulé aux pieds les loix dans cette affaire; mais que le tribunal de cassation va reviser ce jugement. Il ajoute, que la loi sur la police des cultes restant intacte, malgré cet étrange

jugement, il exhorte le jury d'accustion à en poursuivre l'exécution par tous les moyens qui sont en sont pouvoir ».

Sur les clubs.

Les articles 361, 362, 363 de la constitution défendent expressément aux Français l'exercice de leurs droits politiques ailleurs que dans les assemblées primaires et communales.

Pourquoi donc voyons-nous, au mépris de ces sages dispositions, une multitude d'hommes se rassembler de toutes parts, former sous les noms de *lycée*, de *cercles*, de *sociétés littéraires* et *théophilantropiques*, des comités d'insurrection, d'assassinat et d'anarchie ? Voudrait-on nous ramener sous le régime de la terreur ?

Pour justifier ces rassemblemens révolutionnaires, on objecte que depuis long-tems il existe une société connue sous le nom de *Clichiens* où des législateurs se rassemblent à des jours indiqués pour délibérer entr'eux sur les affaires publiques. Pourquoi ne pourrait-on pas, à leur exemple, former aussi d'autres sociétés partielles qui auraient pour objet des délibérations de même nature ?

Voilà ce qu'on peut alléguer de plus spécieux en faveur des nouvelles sociétés. Mais entendons-nous : si vos nouvelles sociétés ne doivent être composées uniquement que des législateurs, nous sommes d'accord ; mais si vous devez y admettre et ceux qui le sont et ceux qui ne le sont pas, nous sommes d'un sentiment tout opposé.

Rouen. Catherine Leblond, demeurant rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, ne vivant pas bien avec Alexandre Lebourg, chaircuitier, son mari, se retira chez l'un de ses voisins.

Le 29 Prairial, cette femme entre chez son mari qu'elle voit dans sa boutique, et descend dans la cave, pour tirer du cidre.

Le mari la suit, un instant après, on voit la femme remonter l'escalier, en criant à l'assassin. Les voisins accourent, et remarquent qu'elle a reçu un coup de couteau dans l'estomac au-dessous du sein.

Elle accuse Lebourg de cet assassinat. Aussitôt les voisins gardent les portes, plusieurs vont chercher la force armée, qui, arrivée avec un commissaire de police, descend dans la cave et trouve Lebourg etendu par terre sur le dos, ayant sa chemise teinte de sang et le ventre percé de neuf coups de couteau, et les boyeaux sortis. -- Un officier de santé est mandé, et atteste que la mort a été causée par l'effet de neuf coups de couteau, et que sept ont été porté dans un cercle d'environ une pièce de six francs.

Que de réflexions! mais n'en hazardons aucune.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de HENRI LARIVIERE.

Séance du 3 Messidor.

Vaublanc, attribue les maux des colonies aux divisions qui ont existé entre Santhonax et Leblanc, il vote pour l'envoi d'un seul commissaire, ou du moins d'en laisser la faculté au directoire.

Quirot craint que la proposition de Vaublanc ne tende à prouver que le gouvernement d'un seul ne soit meilleur que celui de plusieurs.

Bergevin répond que l'article 156 de la Constitution républicaine autorise à envoyer un seul agent; aussi n'y en a-t-il qu'un seul à Cayenne et à la Guadeloupe.

Enfin, après plusieurs autres débats, le conseil arrête que le nombre de ses agens sera au plus de trois. La durée de leur mission ne pourra excéder dix-huit mois à compter du jour de leur arrivée dans la colonie.

Séance du 4.

Imber-Colomès, par motion d'ordre, s'élève contre la mesure révolutionnaire que le directoire a consacrée dans un arrêté qui enjoint à son commissaire de décacheter toutes les lettres déposées dans chaque bureau des postes, lorsqu'elles seront destinées pour l'Espagne ou l'Italie, et adressées à des prêtres, des émigrés; et d'arrêter celles qui paraîtront suspectes, contraires au bien général, etc. d'en dresser procès-verbal, et de les renvoyer au ministre de la police.

L'orateur, après avoir fait sentir combien une pareille mesure est opposée à l'esprit de la constitution qui dit, art. 353, que *nul ne peut être empêché de dire et écrire sa*

pensée, cite différens faits et termine en invitant le conseil à déclarer le principe de l'inviolabilité des lettres. Il propose en conséquence un projet de résolution portant défense à tout directeur de poste de permettre, sous quelque prétexte que ce soit, l'ouverture d'aucune lettre.

La proposition de Colomes est renvoyée à une commission spéciale.

Debonnière fait un très-long rapport, à la suite duquel il propose un projet interprétatif de la loi du premier floréal an 3, concernant les créanciers des émigrés.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement dans les formes constitutionnelles.

CONSEIL DES ANCIENS.

Presidence de BARRÉ MARBOIS.

Du 3 Messidor.

Lacuée fait un rapport sur une résolution du 18 prairial, qui fixe le tarif du traitement des officiers de santé en numéraire, à dater du premier prairial.

Impression et ajournement.

SPECTACLE.

La Société dramatique et lyrique, sous la direction des citoyens Ross et Courcelle, a débuté, dimanche dernier, par une représentation de la *Jeune Hôtesse* ou *la Femme Aimable;* Mme. Dalville a jouée le rôle de la *Jeune Hôtesse*, avec tout le succès possible, Mrs. Dalville, Dufayel, et autres, ont parfaitement répondus à la bonne opinion qu'ils avaient donné d'eux précédemment.

La seconde pièce était *Claudine* ou *le Petit Commissionnaire*, Mlle. Valleroy, a jouée le rôle de Claudine, de manière à s'attirer les applaudissemens de tout le public, ainsi que Mme. Ferrière, dans le rôle de Madame Simon.

L'ensemble qui règne dans cette société, la fait beaucoup aimer.

Aujourd'hui on donnera la *Famille Indigente*, Opéra nouveau, et qui n'a jamais été joué ici; suivi de *la Mere coupable.*

Maudet.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules, 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 14 Messidor, an 5e. (2 *Juillet 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

De Saint-Calais, le 11 Messidor, an 5.e.

Vous me demandez, citoyen, si on se rend à l'invitation faite aux patriotes d'entrer dans la coalition des acquéreurs des domaines nationaux contre les émigrés. Je regardais ce projet de coalition comme une de ces fables dont les journalistes jacobins amusent leurs crédules lecteurs, mais le hasard m'ayant placé ce matin auprès de quelques-uns des plus *enragés* de notre ville, j'ai entendu l'orateur leur dire : il faut prendre un parti ; l'avis que nous donne notre ami, mérite une sérieuse attention ; voilà plusieurs fois qu'il nous parle de cette réunion *sans-culotide*, ne soyons pas des derniers à nous coaliser : faisons justice nous-mêmes de ces maudits émigrés. Ils sont hors la loi, et le peuple est souverain. Vous êtes peuple ! il suffit. -- Oui, reprit un des auditeurs, mais comment les reconnaître. -- Belle affaire ! voulez-vous y regarder

de si près ? un homme est riche, ou au moins plus à l'aise que toi ; il est émigré où il a dû émigrer ; c'est d'après cette considération que la liste est faite.

PIERRE S.**

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ITALIE.

Gênes, 16 *juin*. On prête ici des vues secrettes, des desseins profonds à Buonaparte. Je ne sais pas quelles idées fermentent au fond de cette ame ardente et méditative, qui compte la vie pour rien, la gloire pour tout; mais je suis persuadé qu'il est sincérement attaché à la république Française, et fortement imprégné des principes d'une révolution à laquelle il doit une si belle renommée, tandis que sans elle, avec les talens extraordinaires dont la nature l'a doué, il ne serait encore qu'un jeune homme obscur. Si je me permettais cependant,....

Rien de nouveau d'ailleurs, sinon que les membres du gouvernement provisoire, nommés par le général, ont été installés avant-hier. Il y a eu a cette occasion plus de stupeur que d'intérêt dans le peuple ; les craintes et les espérances se calculent par les opinions de chacun. Ce qu'on voit parfaitement, c'est que si Gênes était rendue à elle-même, cet état de chose ne conviendrait à aucune classe de ses habitans ; mais laissons au tems le temps de se déclarer, etc. (*Ex. du G.*)

AUTRICHE.

Vienne, 17 *juin*. D'après les rapports les plus récens de l'armée impériale d'Italie, une partie de cette armée est entrée sur le territoire Vénitien, et s'y est établie sans qu'il y ait eût le moindre désordre.

La levée Hongroise est presque entièrement organisée, elle formera une armée nombreuse, sur-tout en cavalerie, et la plus belle qui ait été mise sur pied depuis long-tems.

Déjà vingt-cinq mille hommes de cette armée sont en marche pour Carlsstädt en Croatie ; ils y formeront un camp comme corps de réserve, pour être envoyé par-tout où les circonstances l'exigeront.

ANGLETERRE.

Londres, 20 juin. Quoiqu'on regarde l'insurrection des matelots comme appaisée, et qu'il ne reste plus aucune inquiétude grave à ce sujet, cependant il y a encore dans la rade du Nore, trois vaisseaux qui ont refusé de rentrer dans le port, et dont les équipages demandent un pardon absolu, même pour leurs délégués. On espère qu'ils finiront par se soumettre, sinon on emploiera contr'eux les moyens de force.

Il est décidé que les mutins seront jugés par un conseil de guerre, tenu à bord du *Neptune*. On assure que le procés de Parker commencera demain. Il a constamment nié qu'il eût été excité à la révolte par aucune suggestion étrangére. (*Ex. du G.*)

VARIÉTÉS.

La terreur à l'ordre du jour.

Riches nouveaux, ci-devant valetaille,
Prêtres intrus, agioteurs, canaille,
Il n'est plus tems de vous abandonner
Aux doux plaisirs de la jacobinaille.
De par C...... je dois vous ordonner.
D'avoir grand peur, vos chefs versent des larmes,
Unissez-vous, courrez aux armes:
O! mes amis! les cloches vont sonner.

Le peuple de la petite ville de Moncontour est aussi original que celui de la France entière; du moins, si j'en juge d'aprés la meilleure des feuilles du tems imprimée par le plus patriote des jacobins, dans le meilleur des clubs possibles. Les citoyens de Moncontour demandent que la religion catholique jouisse, comme avant 1789, du droit de faire toutes ses cérémonies en public, et les mêmes citoyens veulent que la république ne perde pas le fruit des sacrifices qu'elle a fait à la liberté, en permettant qu'on aille en procession et qu'on chante la messe. -- Vous vous étonnez de cette contradiction? Rien de plus facile à expliquer. Il y a en Bretagne,

comme ailleurs, des citoyens et des jacobins. Les premiers désirent, avec raison, avoir le libre exercice de leur culte, et ils se soumettent aux lois que la majorité s'est imposée. Les seconds, au contraire, ne veulent d'autre code que celui des voleurs et des assassins : ils n'ont ni foi, ni loi, et appelent liberté le pouvoir de nuire.

J'ai lu dans un manuscrit bien ancien qu'il n'y avait d'abord qu'un seul démon, et que, quoiqu'il eût tous les moyens et toute la volonté possible de faire du mal aux hommes, cependant nos pères n'étaient pas aussi malheureux qu'ils le devinrent, lorsqu'il y eut une légion de diables.

La multitude fait difficilement le bien; mais elle est toute-puissante pour le mal. On ne peut lui échapper ; il n'y a point devant elle d'asyle pour l'erreur, et toujours l'infortune est jugée coupable quand elle l'accuse.

Democrate a fait banqueroute, et cette banqueroute a été jugée frauduleuse, il en est à son troisième divorce; Ariste est réglé dans sa dépense, honoré pour sa fidélité à remplir ses engagemens, il est aimé de tous ceux qui l'approchen. Quel est le meilleur citoyen de ces deux hommes? -- C'est démocrate dira C. car il parle sans cesse de révolutionner.

Omnia vanitas.

Pour composer des vers qu'au Musée on admire,
Et qu'on envoye aux faiseurs d'almanachs,
Vous croyez dans votre délire
Que vos noms ne périront pas.
Songez, Messieurs, que malgré sa blessure
Son journal, ses discours et ses brillans succès,
Zabin ira dormir en paix,
A côté de l'Abbé de Pure.

Lorsque Thomas Payne arriva en France, il vint siéger à la convention nationale, les gobemouches des cafés de Paris prétendaient qu'il employait pour prêcher, l'établissement de la republique; ce beau raisonnement : le meilleur de tous les gouvernemens est celui qui coûte le moins au peuple; or le gouvernement républicain est le moins

coûteux de tous les gouvernemens : donc il est le meilleur.

Sommes-nous à portée à présent de décider si Thomas Payne a tort ou raison ? Je pourrais admettre que la république est une excellente chose ; dois-je dire que la nôtre ne soit pas un bijou plus cher que notre vieux joyau, ou les brides de nos voisins.

PARIS.

Avis aux Prêtres déportés et à tous les tribunaux de France.

Tant de lois ont été rendues, rapportées, modifiées, changées, augmentées, rétablies, detruites par nos législateurs depuis huit ans, que la manufacture va jour et nuit, que personne ne s'y reconnaît On croyait assez généralement qu'il fallait une loi pour le rappel des prêtres déportés : le tribunal criminel de Rouen vient de prouver le contraire. On y a d.brouillé le cahos de la législation borbare qui exitait ou assassinait le clergé. Il se trouve qu'elle est détruite par une loi postérieure. Voici l'argument bien simple qui le prouve. L'article X de l'exécrable décret du 3 brumaire exceptait de l'amnistie les prêtres déportés ou reclus : l'article VI de la loi du 14 frimaire dernier rapporte cet article X : donc les prêtres se trouvent compris dans la loi de l'amnistie : donc on a bien voulu *pardonner* à ceux qu'on avait persécutés. En conséquence, le commissaire du directoire, l'accusateur public et le tribunal ont unanimement pensé que tous les prêtres déportés avaient le droit de rentrer en France ; et par un jugement solemnel rendu le 13 du mois de *juin*, deux prêtres, déportés, pour avoir refusés de jurer, M. Regnault et Gossin, *rentrés* et detenus dans les prisons de Rouen, ont été mis en liberté. Il est nécessaire de propager cette nouvelle, pour l'instruction de tous les tribunaux de France.

La ville de Rouen qui a montré tant de sagesse pendant le cours de nos désastres, qui a reçu, accueilli, sauvé tant de proscrits parmi lesquels je n'oserais me compter ; qui, en 1792 tendait les bras à un monarque opprimé, qui l'appellait dans son sein, au risque de périr avec lui; qui seule, dans la France entière a élevé la voix en sa faveur, et fait une tentative pour l'arracher à l'échafaud

sur lequel cet acte de courage entraina plusieurs des siens. Cette ville où j'ai vu les femmes, les enfans, les vieillards, les hommes de tous les rangs et de toutes les classes, à l'exception d'une douzaine de féroces jacobins, se précipiter, s'étouffer pour signer un ordre ou une priere à la convention, d'épargner le sang du *juste* ; où le régicide paroissait un crime tellement impossible, qu'on ne voulait pas croire à la mort de Louis XVI, lorsqu'elle fut annoncée par mille témoins oculaires. Elle était digne cette grande cité de donner à tous les tribunaux le signal de la justice et de l'humanité envers les prêtres.

Ce jugement se trouve chez M. Robert, rédacteur d'un journal intitulé *Observateur de l'Europe*, journal dont les principes ont toujours été irréprochables ; et chez les freres Vallée, libraires, tout aussi irréprochables que l'Observateur : l'un et l'autre, rue de l'école.

Extrait du journal de M. Royou, 22 *juin*, *Numéro* 8.

Les frères de Nevers ont formé une réunion à l'instar du *cercle constitutionnel*, en déclarant à la municipalité que leur intention était de s'occuper de différentes questions politiques.

Point de clubs directs, ou indirects, ni pour les démagogues, ni pour les monarchiens, ni pour les royalistes ; autrement assassinats, guerre civile.

La gazette d'Olmutz dit que Buonaparte avait en effet demandé la liberté de Lafayette, et que l'empereur n'a pas voulu l'accorder sans que le prince de Conti, la duchesse d'Orléans, et autres princes de la maison de Bourbon encore en France fussent réintégrés dans leurs biens.

Le tribunal de la Seine a fait mettre en liberté deux prêtres qui n'avaient d'autre crime que d'être rentrés en France après avoir été déportés.

Le général Hoche est appelé à Paris par le directoire exécutif.

Conseil des Cinq-Cents.

Présidence de Henri Lariviere.

Séance du 4.

Sur le rapport d'Isabeau, le conseil approuve la résolution qui déclare définitivement rayé de dessus la liste des émigrés, le représentant Madier, membre du conseil des cinq-cents.

Seance du 5 messidor.

Dumolard, par motion d'ordre, vient entretenir le conseil de la situation politique de Venise et de ses rapports avec l'Italie.

Depuis que le directoire, dit-il, vous a transmis le 27 floréal dernier un manifeste du général Bonaparte contre le gouvernement de Venise qui s'était comporté d'une manière atroce envers des Français que l'on avait égorgés, comment se fait-il que l'on vous ait laissé ignorer toutes les suites de ce manifeste qui avait un caractére menaçant? Pourquoi ne vous a-t-on pas instruit des réparations que le gouvernemeit de Venise avait pu offrir à la nation française?

Eh quoi! nos troupes sont dans la capitale de l'Etat Vénitien, leur marine nous est livrée, et le directoire semble avoir fait en termes déguisés un traité avec Venise sans le concours du corps législatif. N'est-ce pas usurper le pouvoir législatif, de s'arroger ainsi le droit de faire la guerre et la paix.

Séance du 6 Messidor.

Hier, après la discussion qui s'éleva sur les propositions de Dumolard, Dauchy proposa, au nom de la commission des finances, de faire payer le troisième cinquième de toutes les contributions pour l'an 5.

Aujourd'hui les employes dans les bureaux du ministre des finances exposent qu'ils sont dans la dernière détresse, et invitent le conseil à venir enfin à leur secours, en leur procurant les moyens de subsister.

Corbin, de la Gironde. Les administrateurs ne peuvent pas débrouiller le cahos de la législation sur les prêtres. Je tiens en main des lettres qui m'apprennent que l'on retient encore dans les fers, à Bordeaux, des prêtres

octogénaires. Je demande que les pièces soient renvoyées à la commission.

Philippe Delleville. J'appuie ce renvoi ; mais je demande que l'on s'occupe de la discussion d'un projet que notre collégue Dubreuil lui a présenté sur les prêtres reclus ou déportés.

Ces diverses propositions sont adoptées.

Séance du 7 Messidor.

Après la lecture du procés-verbal de la séance du 5, un membre annonce qu'il a quelques renseignemens à donner au conseil, desquels il résulte qu'il existe entre le général Bonaparte et le ministre Faypoult, une convention qui doit décider du sort de Gênes. L'orateur demande à communiquer la piece qui constate le fait par lui avancé ; mais on en propose le renvoi sur-le-champ à la commission, sans être lue.

Le renvoi est prononcé.

Savary. Les troubles de la Vendée ont donné lieu à une foule de questions qui sont restées indécises. Celle de savoir comment supléer aux registres de l'état civil, qui ont été la proie des flammes dans les communes incendiées, et à quelle époque les lois et actes du corps legislatif sont devenus obligatoires dans les départemens de la Vendée. Je demande que des commissions soient chargées de vous présenter la solution de ces questions — Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BARRÉ MARBOIS.

Séance du 6.

Organe d'une commission, Pécheur fait approuver une résolution du 8 ventôse, concernant le mode de liquidation des créances exigibles prescrit par les articles 15 et 27 du décret du 24.e jour du 1.er mois de l'an 2.

SPECTACLE.

Aujourd'hui, une représentation de *Zélia*, opéra en trois actes, orné de tout son spectacle. Cette piece sera suivie d'une seconde représentation du *Petit Matelot*, opéra.

Maudet.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 65.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 18 Messidor, an 5e. (*6 Juillet 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

AUTRICHE.

Vienne 22 *juin.* La princesse royale de France doit occuper incessamment, dans le palais de Belvedère, l'appartement qu'y occupait ci-devant l'archiduchesse Clementine.

La cour, pour ne pas rappeler sans cesse à cette aimable princesse des chagrins qu'elle tâche de calmer par les attentions les plus recherchées, a fait ôter des appartemens de ce palais les superbes portraits, de grandeur naturelle, de toute la famille royale de France, envoyés de Paris en 1780. Cette princesse va, dit-on, porter actuellement le titre de *Madame royale*, tel qu'elle le portait à la cour de l'infortuné monarque son père.

ITALIE.

Naples, 13 *juin.* Le gouverneur vient faire arrêter trois

personnes suivies de deux domestiques, venues de Florence, et logées à l'auberge royale. On a trouvé dans leurs malles une quantité considérable de cocardes tricolores, et on a mis de suite le scellé sur leurs effets. On les croit patriotes lombards, malgré qu'ils ne soyent pas français; mais on a trouvé dans leurs papiers, une correspondance suivie, qui annonce le projet de révolutionner Naples. On les a découverts quelques jours avant les troubles de Gênes; et il y a tellement d'espions dans notre capitale, que le gouvernement est instruit de tout ce qui se passe ici.

Bâle, 24 *juin*. On a été étonné ici de lire dans plusieurs journeaux de France que le général Buonaparte avoit menacé d'une invasion la Suisse, et sur-tout le canton de Berne, et qu'on s'y préparait à une défense vigoureuse. Cette nouvelle est absolument destituée de fondement. On sait, au contraire, que l'affaire du lac de Lugano est entièrement terminée, et que Buonaparte a très-bien accueilli les représentans helvétiques envoyés auprès de lui pour traiter de cette affaire. On a accordé aux Français la liberté de naviguer sur le lac, sans pouvoir cependant aborder avec des barques canonnières sur le territoire Suisse.

VARIÉTÉS.

DIALOGUE DES VIVANS.

Socrate-Brutus, ex-membre d'un comité révolutionnaire, et Coeur-de-Roi, ex-capitaine chouan.

Socrate-Brutus. Quoi donc ? à vos yeux, l'insurrection n'est-elle pas le plus saint des devoirs ?

Cœur-de-Roi. Donnons aux choses leur juste valeur, disons que l'insurrection produite par l'excès du malheur, par l'oppression, est elle-même d'une grande infortune. Celui qui l'appelle sur son pays, ne me persuadera jamais qu'il ait rempli un devoir, et particulièrement le plus saint de tous.

S. B. Nous ne vous eussions pas pardonné cette doctrine, à notre comité révolutionnaire, et nous tenons pour constante celle qui lui est opposée. Nos frères et amis se sont insurgés en 1789, et ont porté en triomphe les bustes de d'Orléans et de Necker.

C. de R. Fi donc! ces monstres ont déshonoré la révolution.

S. B. Propos d'aristocrate. Soyez plus juste, dites que sans eux il n'y eût point eu de revolution, et que sans l'insurrection du 10 août 1792, l'oppression royale existerait encore; mais elle a été malheureusement remplacée par celle de thermidor, et nous sommes bien résolus à employer contr'elle ce que nous appellerons toujours le saint devoir, le plus saint des devoirs. Vous n'avez gagné que des coups dans votre maudite *chouannerie*. Laissez-là vos royalistes, venez avec nous. Notre parti a besoin d'hommes braves et déterminés.

C. de R. moi, m'unir aux jacobins....

S. B. Je m'attends que vous aurez de la peine à vous y résoudre, mais j'espère dissiper peu-à-peu toutes vos préventions, et pour y parvenir, je vais vous faire part des dernières instructions que j'ai reçues.

Depuis le 9 thermidor, les patriotes ont été opprimés. Les assemblées primaires ouvertes le 20 fructidor, an 3, viennent encore de se réunir le 1.er germinal dernier: nous en avons été exclus, ou du moins nous y avons été mal reçus, en quelques cantons, et quoique ce ne soit pas dans le plus grand nombre des départemens, nous en concluons *avec beaucoup de raison*, que nous n'avons pas été libres d'émettre notre vœu sur l'acte constitutionnel. Or, s'il n'y a pas eû liberté dans la délibération, il n'y a pas eu d'acceptation.

C. de R. A merveille, citoyen: vous avez parfaitement retenu votre leçon, continuez.

S. B. J'y consens. Vous êtes homme d'honneur et je ne crains point d'être *griselisé* par vous. Ceux de nous qui ont émis leur vœu dans les dernieres assemblées primaires, n'ont point entendu accepter les deux conseils, le directoire et toute la pretentaille constitutionnelle actuelle. Nous acceptions seulement la république; et quant aux formes du gouvernement, nous les avons déterminées en 1793, nous avons decrété que nous serons en revolution jusqu'à la paix.

C. de R. Eh bien nous touchons à cette heureuse époque.

S. B. Oh! que nenni, mon gentilhomme! La paix qu'on vous présente n'est pas celle des jacobins; ainsi comme nous ne voulons point abroger notre salutaire décret, il nous faut encore du provisoire, du révolutionnaire, et la constitution de l'an 3! *je* m'en soucie comme de la fumée de ma pipe.

C. de R. L'exemple de Babeuf ne vous fferaye pas ?

S. B. C'était un étourdi, un indiscret que ce Babeuf: nous l'avons abandonné; mais nos chefs ne sont pas gens à lâcher prise pour un petit échec de cette nature.

C. de R. S'ils se croyent bien fondés à s'insurger contre la république, comment vous flattez-vous de contenir les royalistes ?

S. B. Quant aux royalistes : pas de ça, monsieur le capitaine, leur affaire est au sac. Défendu à eux de s'insurger. Ce n'est un devoir que pour nous; c'est un crime pour eux, et 1.° parce qu'ils sont les plus faibles, nous les avons vaincus sur nos frontières et dans nos provinces. 2.° parce que le roi est mort! Haine à la royauté! Vive la liberté, l'égalité et le bonheur commun.

C. de R. Que ne me disiez-vous que depuis le 21 septembre 1792, jour auquel vous avez proclamé la république, la majorité de la nation réunie plusieurs fois en assemblées primaires, n'a jamais réclamé contre l'abolition de la monarchie? Je serais convenu qu'il paraît constaté par des actes publics, que la presqu'unanimité des Français veut un gouvernement républicain, et j'aurais ajouté, on nous l'a donné, je l'accepte, je me soumets.

S. B. Ouais! je ne suis pas la dupe de ce beau dire, vous pensez à part, vous, cette république ne durera pas long-tems, la France est trop étendue; d'ailleurs les usages de ses habitans, leurs goûts, tout les reporte vers la royauté. Laissons ces grands enfans jouer à la république; c'est une fantaisie, et d'eux-mêmes ils reviendront à leur gouverneur; combien de fois au comité, lorsque nous étions entre nous, n'avons-nous pas dit : il faut un roi aux français? Eh bien! que ce soit un roi choisi par les jacobins.

C. de R. Que Dieu nous en préserve, monsieur Socrate-Brutus! Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Vous m'avez dit votre secret, il m'est connu depuis long-tems. Ne craignez rien, je n'en abuserai pas. Je reviens à votre leçon. La république est acceptée, mais elle ne peut subsister, si la doctrine que vous m'enseignez fait des progrès.

S. B. Eh ! Morbleu, nous ne voulons pas qu'elle subsiste cette république, et puis, votre constitution est impraticable.

C. de R. Je ne suis pas de votre avis, citoyen révolutionnaire, la constitution de l'an 3, n'est pas la meilleure possible, mais elle nous a délivré des jacobins, elle nous défendra contre tous *vos martyrs de la démoctatie* qui se poignardent avec tant de lâcheté quand ils sont convaincus d'assassinats, de vols ou de sédition.

S. B. (En s'en allant) si je ne peux le gagner, je le dénoncerai, je le ferai déporter ; il ira joindre *Guillemet* et nos autres victimes.

Quel est en politique le systême de gouvernement et d'administration, ou comme s'expriment les disciples de l'abbé S.... Le régime qui ne convient qu'à l'esclave ou à la brute ; au fripon ou à l'homme dépravé ? -- Belle demande ! c'est le régime des jacobins mettant la terreur à l'ordre du jour ; égorgeant provisoirement, et volant révolutionnairement. -- Vous blasphemez, maudit Clichien ! apprenez que le régime dont je veux parler, est le régime monarchique. Je ne l'oublierai pas, cher maître ! Mais si la monarchie ne convient qu'à la brute et au fripon ; avouez que beaucoup de gens d'esprit et d'hommes vertueux, s'en sont fort bien accommodés depuis, par exemple, Michel-de-L'hôpital, jusqu'à Lamoignon-de-Malesherbes.

Dans le grand ouvrage que M. de la Harpe prépare pour faire connaître à quel point nous avons abusé des mots dans le cours de la Révolution, je voudrais bien qu'il n'oubliât pas celui de *Consommateur.* C'était par cette qualite que dans le temps du *maximum* et du jeune qui en fut la suite, on désignait sur nos passe-ports, les hommes qui n'exerçaient aucune profession mécanique, et qui avaient un état, ou un rang avant 1789. *Consommateur !* C'était annoncer aux frères et amis, que le Français ainsi qualifié, etait au moins *suspect* d'affamer le Peuple.

La vanité et le charlatanisme changent de titres, et varient les épithètes suivant les gouvernemens et les circonstances. Les Empereur Romains furent *Dieux*, et leurs principaux sujets *Clarissimes.* Les ministres de l'évangile furent des *saintetés*, des *graces*, des *éminences*, des *révé-*

rences; l'université eut son *magnifique* recteur. A la cour du Roi, on avait *l'honneur* d'être *haut* et *puissant monseigneur*, etc. La République est décretée ; ses fondateurs sont des *vertueux*, des *incorruptibles*. On a dit le vertueux Pétion ; le vertueux Phillippeaux, le vertueux Robespierre, pourquoi ne diroit-on pas du soldat de 1792, *le franc* et *républicain* B....

Il est nécessaire de rappeller á tous ceux qui comparent notre révolution á celle d'Angleterre, que sous Charles Ier. la majorité des Anglais était fort attachée aux principes religieux ; qu'ils n'eurent point de prince qu'on puisse comparer au duc d'*Orléans-Egalité*, et qu'en un mot, nous avons voulu une révolution, au lieu que les Anglais craignaient d'en faire une.

Vous m'apprenez une bonne nouvelle, s'il est vrai comme vous le dites, que l'église de france divisée par la politique des jacobins, à l'espérance prochaine de réunir tous ses membres, et que ceux que vous aviez séduit, reviennent de leurs erreurs ; mais, en nous invitant à leslaisser *s'arranger à leur guise* avec les malheureux que vous persécutiez si cruellement, pourquoi les insultez vous tous. -- C'est pour me consoler de n'avoir pu les anéantir.

On assure que la réunion de Clichy est convenue de se dissoudre, pour ne pas être un sujet de scandale pour les jacobins. J'ignore encore si cette nouvelle est certaine ; mais elle ne m'étonne pas. Les gens *modérés* que je voudrais pouvoir appeller sages, ont toujours commis des bévues de cette force. Mais en sacrifiant à la paix, ils ont amené la guerre ; en reculant ils sont tombés dans l'abîme ; en cédant, ils ont été vaincus.

Si vis pacem para bellum. Si les jacobins lèvent la tête, levez le bras. S'ils s'arment, couchez-les en joue. S'ils écument de rage, bouillonnez de fureur. S'ils courent au pillage, courez aux armes. S'ils se réunissent, serrez-vous. S'ils font deux pas vers vous, faites-en trente vers eux.

Ce qui était sage autrefois, est faiblesse aujourd'hui. Les pilotes ne font point usage des mêmes manœuvres, pendant le calme et pendant la tempête. Les jacobins n'ont jamais été forts que de votre lâcheté ; et s'ils vous paraissent quelquefois élevés, c'est parce que vous êtes à genoux.

PARIS.

Des lettre de Calais nous apprennent que la municipalité est avertie que Malmes bury y arrivera le 13 messidor, et qu'il partira de suite pour Lille. Une indisposision, suite d'un gros rhume, a retardé son départ de Londres.

Si on croit une lettres de Londres, en date du 22 juin, un embargo a été mis le 18 mai dans tous les ports des Etas-unis d'Amérique.

Conseil des Cinq-Cents.

Présidence de Henri Lariviere.

Séance du 8 Messidor.

.. administration centrale du département du Bas-Rhin invite le conseil à s'occuper de la solde qu'il convient d'accorder aux militaires blessés par suite des événemeus de la guerre.

On observe que Lenormant a présenté déjà un projet à cet égard, et l'on demande qu'il soit mis demain à la discusion. --- Adopté.

Le directoire sollicite une décision du conseil sur la solde des adjudans de la garde nationale cédentaire de Paris.

Renvoyé à une commission.

La commune d'Autun réclame le libre exercice du culte.

Renvoyé à la commission.

Dubruel fait un rapport sur les prêtres insermentés. Il propose d'abreger toutes les loix qui prononcent la réclusion ou la déportation contre ceux qui n'ont pas prêté serment, et de les réintégrer dans la plénitude de leurs droits. ----- Impression.

On reprend la discussion sur les finances.

Séance du 9 Messidor.

On renvoie au directoire exécutif une pétition des enployés dans les bureaux du ministre de l'intérieur, qui sollicitent le paiement de leur appointemens.

Sur le rapport d'Audier-Maliger, au nom de la commission des finances, le conseil a adopté un projet de résolution qui autorise l'archivis te a délivrer les pieces qui lui ont été remises par les accusteurs nationaux près la haute-cour de justice, concernant les individus renvoyés par elle devant le tribunal criminel du département de la Seine, pour faire juger la contumace.

Ces pièces seront délivrées sur récépissé de l'accusateur public ou du commissaire du directoire près ledit tribunal,

L'administration du département de Lot et Garonne dément un fait avancé dans les pièces et mémoires relatifs à l'affaire de la compagnie de Dijon. Elle atteste qu'il n'est pas vrai que l'on ait enlevé à main-armée la caisse de son receveur, ainsi qu'on l'a dit.

Séance du 10 Messidor.

Cent dix communes ; dont la nomenclarure est relatée dans une pétition, réclament le rétablissement de la religion catholique, apostolique et romaine, et la rentrée de tous les prêtres déportés. Renvoyé à la commission.

Un membre, par motion d'ordre, propose un projet de loi, qui a pour but de fixer à vingt ans le délai, pendant lequel les héritiers pourront être admis à réclamer les biens d'un contumace. Renvoyé à une commission.

Rouzet, au nom d'une commission présente un projet tendant à supprimer la commission des contributions directes etablie à Paris par la loi du 25 frimaire, an 3.

— Impression.

Séance du 11 Messidor.

Les citoyens de la section des Lombards et de celles qui l'avoisinent demandent qu'on leur cédent l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis, pour l'exercices du culte.

Dumolard pense que la loi du premier janvier 1793, ayant fixé le nombre des églises qui seraient abandonnées à la communede Paris, toute consession nouvellement faite par le corps législatif, serait une espece de privilège qui contrarierait les principes faisant la base du projet que la commission a presenté sur la police des cultes. Si des cityens ont besoin d'un bâtiment pour l'exercice du culte, s'il peuvent le louer. Sous ce rapport, l'opinant vote pour le renvoi de la pétition au directoire.

Parisot combat ce renvoi, parceque les 15 églises affectées à l'exercice du culte dans Paris, sont insuffisantes. Il faut donc une autorisation du corps législatif, et dans ce cas, il demande qu'une commission soit chargée d'examiner la pétition dont il s'agit.

Cet avis est adopté malgré quelques nouvelles observations de Chollet qui appuyait l'opinion de Dumalard.

A V I S.

Maudet.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 21 Messidor, an 5e. (9 *Juillet* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Jeudi dernier, les habitans de cette commune ont eu un spectacle qui les a bien flattés. Les Artistes Dramatiques jouerent une pièce intitulée, *la Petite Nanette*. L'ensemble en est bon, saillant, et les peintures vives ; elle est parsemée de couplets qui disent quelques vérités (un peu dures, j'en conviens), à Messieurs les jocobins. Au reste on ne peut trop leur en dire, les remords et la honte qu'ils doivent ressentir, ne sera jamais capable d'expier leurs horribles forfaits, les preuves en sont acquises, puisqu'ils méditent journellement et dans l'ombre de la nuit, de nouveaux forfaits ; (car le Mans a aussi un petit clube Salmichien.) Ce sont des bêtes voraces qui ne se désaltereront de sang, que quand ils seront réduits à l'impuissance d'en faire couler.

Vous, amis de la Constitution de 95, surveillez-les, déjouez leurs complots, soyez attentifs aux mouvemens qu'ils veulent faire, si vous voulez conserver votre vie,

celle de vos femmes, de vos enfans, et vos propriétés. Ils désignent de l'œil, l'endroit où ils doivent vous porter les premiers coups. Leurs poignards encore tous fumans du sang de vos parens et de vos amis, sont encore preparés pour anéantir le reste des citoyens vertueux. Nous ne cesserons de dire que votre lâcheté les henhardira toujours.

Ils vous menacent; en peu, ils vous assassineront si vous ne les terrassez. La terreur a pu paralyser quelques tems vos bras, mais elle n'existe plus cette terreur, que les jacobins voudraient ramener; les Français sont redevenus Français, et ne doivent plus se courber sous leur fer assassin. Il faut enfin que les propriétaires sortent de leur apathie; ils savent qu'ils ont tout à craindre des spoliateurs qui les ont enchaînes si long-tems.

La saine majorité du département de la Sarthe, séconda ses magistrats, les soutiendra, et périra, s'il le faut, en les defendant des poignards des assassins. La surveillance qu'exerce notre administration municipale, doit tranquiliser tous les paisibles habitans de cette ville, mais ne pas les endormir, bien convaincus que leurs veilles seules peuvent les conserver.

On avait d'abord craint que la représentation de la *Petite Nanette* n'apportât quelque trouble, d'après ce qui était arrivé à l'occasion de celle des *Suspects*, mais la municipalité avait prises toutes les mesures nécessaires pour assurer la tranquillité. Les *frères et amis* ont enragé un peu contre la municipalité, mais ils s'en sont tenus aux paroles. Un des *Chefs* a dit : puisqu'il n'y a point moyen d'en empêcher la représentation, il faut nous taire. D'ailleurs cette pièce est un *couteau à deux tranchans*.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ITALIE.

Venise, 24 juin. On regardait ici comme une chose merveilleuse la tranquillité dont jouissait le ci-devant duc de Modène, lorsque tout-à-coup des Modénois, ses anciens vassaux, s'étant rendus exprès ici, et se disant créanciers

d'une somme de deux millions de sequins, l'ont fait arrêter : pour sortir de prison il lui a fallu donner des à-comptes très-forts, et cautionner pour le reste.

Nous apprenons du quartier général de Montebello que le général Bonaparte a publié une ordonnance tout-à-fait en faveur du duc de Parme. Les Limites de ses états resteront intactes ; les Cisalpins ne pourront, sous aucun prétexte, gêner les habitans du dit pays ; les déserteurs qui passeront dans la Cisalpine seront pendus, etc.

Londres. Après avoir entendu son jugement, Parker, prononça le discours suivant, avec un degré de courage et de sang-froid qui fit la plus vive impression sur l'assemblée :

» J'ai entendu votre sentence, je m'y soumettrai sans mermurer ; tels sont mes sentimens, parce que je suis convaincu de la pureté de mes intentions. Quels que soient les délits qui peuvent avoir été commis, j'espère que ma vie sera le seul sacrifice ; j'espère qu'elle sera regardée comme une expiation suffisante. Pardonnez, je vous supplie, aux autres matelots ; j'ai la certitude qu'ils rentreront sincerement dans le devoir ».

L'ordre, pour l'exécution de Parker, a été signé aujourd'hui par les lords de l'amirauté ; il sera exécuté, le 30, entre midi et une heure, à bord du *Lancaster*.

Deux des quatre matelots du *Pompée*, condamnés à mort, ont reçu hier leur pardon, ou plutôt une commutation en une prison perpétuelle.

VARIÉTÉS.

Rouen. Hier, un frere et ami avait dit dans le *café des rassemblemens*, que leur signal d'égorgement aurait lieu cette nuit, qu'un mannequin préparé à dessein rallierait les amis du *bonheur commun*, et que les douze initiés, seroient assassinés... Ce bruit est parvenu jusqu'aux oreilles des administrateurs municipaux, qui ont pris les mesures au cas appartenant.

Les séditieux ont été avertis à tems... Ils ont su même

que chaque citoyen s'est empressé de s'offrir, pour les frapper, s'ils se mettaient en état d'agression. Ils ont eu peur.

Il n'est sorte de moyens qu'ils n'employent pour faire de cette ville toujours tranquille, le théâtre de leurs fureurs, mais les moyens de résistance leur paraissent tellement efficaces qu'ils vont renoncer à toute tentative. Si l'on excepte néanmoins le projet poursuivi par Hardy et consors de solliciter des membres du directoire executif, la destitution de ceux des administrateurs du département et de la municipalité qui les gênent.

Thiessé avait menacé le peuple *qui est ingrat*, de donner sa démission d'accusateur public, mais pas si dupe !... Il a raison ; on tient à ce qu'on a.

Bruxelles, 14 *messidor.* Les lettres des bords du Rhin marquent que le général Hoche vient décidément de quitter l'armée de Sambre et Meuse ; il s'est d'abord rendu à Bonn, ensuite à Cologne, où il a pris des arrangemens avec les autorités civiles et militaires, afin que les affaires ne souffrent point de son absence ; de là il s'est mis en route pour se rendre à ce que l'on croit à Paris. Une partie de l'etat-major de l'armée de sambre et meuse vient d'arriver à Newied ; le reste est à Montabauer, jusqu'à nouvel ordre. Les généraux Lefevre et Lemoine ont pénétrés, avec leurs divisions jusqu'à la ligne de la neutralite. La forteresse d'Ehrenbreitstein est toujonrs étroitement resserrée du côté de terre par un gros corps de troupes républicaines. L'on continue les travaux avec la plus grande activité devant Dussldorf, ainsi que derriere la Lahn.

Lyon, 10 *messidor.* Grande conspiration contre Lyon, déjouée par le directeur Barthélemy.

Il ne s'agissait rien moins que de rassembler 20 mille hommes sous ses murs, de déclarer la ville en état de guerre, de destituer toutes les autorités du choix du peuple, d'incarcérer le général de division Canuel, de faire une visite domiciliaire générale, de mettre en état d'arrestation 500 citoyens, de rappeler tous les *patriotes* fugitifs qui se seraient chargés de *travailler la marchandise*;

VAUDEVILLE

Chanté a l'ouverture du Sallon Littéraire.

On dit que des *jacobins*
On craint la vengeance ;
Que ces faux Républicains
Vont règner en France :
Et va-t'en voir s'ils viennent Jean,
Et va-t'en voir s'ils viennent.

De l'Europe les vainqueurs
Marchent à leur suite,
Ils ont de nos Défenseurs
Corrompu l'élite.
Et va t'en voir, etc.

Buonaparte sur Paris
Conduit son Armée :
Il veut ouvrir aux *Amis*
Leur loge fermée.
Et va-t'en voir, etc.

Tous nos prêtres apostats,
Gens pleins de sagesse,
Vont offrir à nos Soldats
De chanter la messe.
Et va-t'en voir, etc.

Les veuves des Émigrés
Les Femmes de l'Église,
Les clubistes timorés,
Tout se coalise.
Et va-t'en voir, etc.

Un fournisseur, un marchand
De la République,
Se contentent maintenant

D'un gain fort modique.
Et va-t'en voir, etc.

De nos biens les acquéreurs
Parlent de les rendre :
Et ces fins agioteurs
Cherchent à les vendre,
Et va-t'en voir, etc.

Poultier, Bazin et Lebois
Troupe bien choisie :
Du grand avocat d'Artois
Auront le génie.
Et va-t'en voir, etc.

Sur des piles de Journeaux
Qui forment son trône,
D'Orléans de ces féaux
Reçoit la couronne.
Et va-t'en voir, etc.

Conseil des Cinq-Cents.

Présidence de Henri Lariviere.

Séance du 12 messidor

Au nom d'une commission, un membre présente le projet de résolution suivant :

Le directoire exécutif est autorisé à envoyer de nouveaux agens aux isles du Vent et à la Guyanne française. Ces agens ne pourront excéder le nombre de quatre, et la durée de leurs fonctions ne pourra être prolongée au-delà de dix-huit mois.

Boisy s'élève contre le projet qui, selon lui, aurait du être précédé d'un rapport pour faire connaître au moins ses motifs propres à déterminer le conseil. On ignore, dit-il, la situation de la Guadeloupe et de la Guyanne, le directoire ne vous donne aucuns renseignemens sur leur état actuel et on vous propose d'y envoyer des agens. La mesure me paraît inconvenante ou au moins précipitée. Je de-

mande qu'avant tout, il soit fair un message au directoire, pour qu'il vous fasse connoître l'état actuel des Isles-du-Vent et de la Guianne.

Delahaye accuse les agens actuels d'avoir dépouillé des propriétaires. Il vote pour l'ajournement jusqu'à ce que la commission présente les moyens de rappeller ces propriétaires.

Séance du 13 messidor.

1. Les disposetions de la loi du 16 vendémiaire au 5, qui conserve aux horpices civils les biens qui leur appartenaient, seront déclarées communes aux colléges des boursiers de Paris.

2. Il n'y aura, pour les différentes bourses, qu'une administration centrale qui siégera au collége Egalité.

Le conseil ordonne l'impressisn du projet, et ajourne la discussion à 24 heures après la distribution.

Le président proclame le résultat du scrutin qui a eu lieu hier pour la formation d'une liste de trois candidats à la place de commissaire de la trésorerie.

Le nombre des votans était de 295. Defermon a réuni 224 suffrages ; Pelet, de la Lozère, 212 : et Mariguier, ex-receveur général des finances, 168.

Séance du 14 Messidor.

Les filles de la société mère salmichienne se multiplient dans le département de Seine et Oise. Les administrateurs, allarmés du succès de cette propagante révolutionnaire pressent le conseil de leur donner des moyens repressifs.

Le conseil demande un prompt rapport à sa commission.

Le conseil des anciens ayant rejeté la résolution relalive aux trancactions antérieures au papier-monnoie, une nouvelle commission de cinq membres est nommée.

De nouvelles réclamations sont élevées par des députés Belges, pour que les bons de réquisitions soient reçus en paiemens de biens nationaux.

Le conseil, pour la cinquiéme fois, passe à l'ordre du jour.

Conseil des Anciens.

Séance du 10 Messidor.

Le respectable Tronchet a ému aujourd'hi tous les cœurs par le rapport qu'il a présenté sur la résolution qui restitue les biens de Louise-Marie-Adélaïde Penthièvre, veuve d'Orléans, et à Louis-François-Joseph Bourbon-Conti. Dans l'historique qu'il a présenté de leurs infortunes, il a opposé la vertu de la premiere, la viellesse et les infirmités du second, aux vexations et à la tyrannie des bourreaux qui les ont opprimés. Aprés l'avoir entendu, le conseil approuve la résolution à l'unanimité.

On a rejeté une résolution du mois de floréal, interprérative d'un cinquième arrêté pris à Nantes par les représentans du peuple, et on a approuvé celle qui accode des primes à ceux qui tueront des loups.

Séance du 11.

On s'est occupé de la résolution du 18 floréal, concernant les transactions entre particuliers, antérieures à la dépréciation du papier-monnoie, et on a ordonné l'ajournement à demain.

Deux résolutions ont été approuvées : l'une du 25 prairial qui rapporte l'articls 2 de la loi du 21 floréal an 4, qui interdissoit le séjour de Paris et autres lieux aux étrangers : l'autre qui valide les opérations de l'assemblée primaire d'Ambère, tenue le 18 germinal.

La résolution du mois de floréal qui régle le mode de constater le vol des deniers publics fait chez les percepteurs et receveurs, a été rejetée.

SPECTACLE.

Aujourd'hui dimanche, une seconde représentation de *la Petite Nanette*, suivi des *deux Avares*.

Maudet.

Au Mans, de l'Imprimerie de F. J. Maudet, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 67.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 25 Messidor, an 5e. (13 *Juillet 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance ;
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Lundi dernier on exécuta le Jugement qui portait peine de mort contre les nommés Chevrolier, Porcher, Leroi et Pilet. Ces quatre scelérats ont été convaincus de plusieurs vols et assassinats. Pilet, entr'autre, avait ete condamne plusieurs fois à des peines infamentes, mais il avait toujours su se soustraire à ces Jugemens ; il avait des moyens tous particuliers pour s'evader des prisons et casser ces fers. On dit qu'il a révele des sécrets importans, avant que d'aller au suplice.

Voici la copie d'une lettre qu'on nous a adressée à leur sujet, qui prouve évidemment que les plus grands criminels, prêts à subir le châtiment du à leurs forfaits, sont intimidés sur l'avenir.

AU RÉDACTEUR DE L'ESPION.

Le Mans, 11 Juillet 1797.

Des impies se plaisent à debiter que trois des quatre criminels guillotinés hier en cette ville, ont refusés de se

S s 3

reconnaître. Je dois à la mémoire de leur fin édifiante, déclarer que tous se sont préparés à la mort, tant dimanche que lundi matin, par tous les moyens que la religion catholique offre pour la consolation du pécheur prêt à paraître devant son juge suprême ; et que tout en perdant la tête à l'idée d'un supplice effrayant pour l'athée même, j'ose croire avec confiance qu'ils n'ont pas perdu les sentimens de Religion auxquels ils m'ont parus bien sincérement rendus.

HERSAN, Prêtre Catholique.

Ces jours derniers il a été assassiné sur la grande route du Mans à Laval, un officier de Grenadiers, commandant un détachement qui escortoit une voiture allant à cette dernière ville. Nous n'avons encore aucuns renseignemens sur cette malheureuse affaire. C'est toujours avec douleur que nous annonçons de pareilles nouvelles à nos concitoyens; nous saisirions avec plus d'empressement l'occasion de signaler à la justice, les assassins. L'exemple récent qui vient d'être fait dans notre ville, de leurs complices, devroit néamoins les intimider.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ITALIE.

Bologne Le général d'Allemagne, commandant de notre place, a fait annoncer au moyen d'une proclamation, publiée le 9 de ce mois, au nom du général en chef, que tous les individus portant l'uniforme français, sans y être autorisés, seront regardés comme espions, et comme tels traduits devant un conseil de guerre.

Venise. Le jour de la Fête-Dieu a été célébrée par une procession solemnelle, à laquelle assistèrent tout le clergé tant séculier que régulier, les différentes écoles de cette ville, la municipalité, les secrétaires des nouveaux comités, etc. etc. Cet acte de piété fut exécuté avec la dévotion la plus édifiante.

Chioggia, 25 *juin*, -- Le général Autrichien qui a pris possession de l'Istrie vénitienne a publié la proclamation suivante:

»Le funeste bouleversement qu'un esprit de désorganisation absolue produit en ce moment dans les différentes parties de l'état vénitien, ayant excité avec raison l'attention de sa majesté impériale, royale et apostolique, sadite majesté, attentive à assurer la tranquillité de ses sujets en maintenant le bon ordre dans les provinces voisines, croiroit manquer à l'impulsion de sa sollicitude paternelle si elle différoit plus long-tems de prendre les mesures les plus convenables pour est objet si important dans les circonstances actuelles; en conséquence, pour préserver la province de l'istrie des tristes effets de la subversion totale qui a dejà fait tant de progrès dans les autres parties des états vénitiens, et aussi ponr y conserver ses droits antiques et incontestables, elle a cru ne pouvoir pas se dispenser d'y faire entrer ses troupes.

Novara, 20 *juin*. -- Quelques Piémontais qui sont passés avant-hier ont rapporté que dimanche, dans l'après-midi, des troubles commencèrent à éclater à Turin: tout fut tranquille dans la nuit, mais le jour suivant le tumulte fut encore plus grand que la veille. Avant-hier, à cinq heures du soir, il arriva une estafette au commandant des postes le long du Tecin. Rien ne transpire des nouvelles qu'elle a apportées; mais les officiers paroissent inquiets. --- A Mondovi on a trouvé affichés des placards avec ces mots: *La liberté ou la mort*. --- Les bataillons qni étaient en marche pour Ormera, ont dû rétrograder sur Turin. --- Comme l'armée de 10 mille hommes qui est postée près de Novara n'a pas reçu de solde depuis quelques mois, le roi se propose de vendre quelques domaines pour pourvoir à son paiement.

SILÉSIE.

Lemberg. Dans le temps qu'une armée française pénétrait dans la Carinthie et menaçait la résidence impériale du meilleur des souverains, un ramas de factieux avait ré-

solu de profiter de ces circonstances difficiles pour troubler la félicité de notre heureux royaume. Notre gouvernement, aussi actif que prudent, parvint heureusement à étouffer à tems cette hydre naissante.

Trois nobles opulens, chefs principaux de cette confédération révolutionnaire, viennent d'être arrêtés et conduits ici, sous une forte escorte.

VARIÉTÉS.

Les Anglais n'eussent jamais joui de la constitution qu'ils se sont donnée, s'ils n'eussent pas changé la religion de l'état. En effet, le catholicisme est contraire à la liberté, et pour vous le prouver, je vous apporte un acte public de la congrégation de.... -- Je ne me donnerai pas la peine de le lire. Je sais que la cour de Rome et l'église du Christ, que les bulles, les constitutions papales, et l'évangile ne sont pas une même chose. Je sais aussi que la position des Anglais en 1688, et celle des Français un siècle après, n'était point la même. Les opinions religieuses agitaient les trois royaumes depuis Henri VIII, et les Anglais y attachaient un grand prix. En France, lors de la convocation des états-généraux, on s'embarassait peu des dogmes du christianisme, on suivait à son aise les exercices du culte établi, mais on était fort-occupé du *déficit* découvert dans les finances. Les propriétaires de fonds craignaient une augmentation des tailles, vingtièmes, etc. Les rentiers appréhendaient une banqueroute, les actionaires de la caisse d'escompte et des autres compagnies financières, aspiraient à devenir les modérateurs du gouvernement. De toutes parts on criait à l'*argent*; et le peuple même ne songeait guères à *Dieu*. Vous pouviez très-bien vous donner votre constitution, faire de bonnes lois, sans concevoir la folle pensée de faire apostasier la France entière. La maison de Suard pouvait être détrônée, et le catholicisme rester la religion favorisée de l'Angleterre; comme les Français devenus républicains, seront encore catholiques en dépit des enfans du père Duchêne et de la vermine jacoquine.

Avez-vous lu dans Mezeray comme les Parisiens furent traités au 14.e siècle ? Un roi nous en ferait tout autant.... -- Il ne s'agit point de changer le gouvernement

établi, et je ne prétends point vous inspirer des regrets pour l'ancien que vous avez proscrit, en cherchant à diminuer les préjugés défavorables que vous en avez conçus; mais si un roi revenait en France, ce ne pourrait être que du consentement général, et ce n'est pas en vainqueur irrité qu'il se présenterait au peuple qui l'appellerait. Vos anciennes histoires vous apprennent d'excellentes choses, mais vous en faites mal-à-propos l'application au tems présent. Vous avez une constitution long-tems désirée, attachez-vous y : et Dieu vous garde des jacobins.

LETTRE

D'UN PATRIOTE PURISSIME,

à un Frère et Ami du Mans.

De Paris, le 20 Messidor, an 5.

N'oublie point, cher Brutus, d'entretenir avec nous une correspondance très-active; fournis nous de ces anecdotes du bon genre; arrange à notre manière tous les contes que débitent les nouvellistes des cabarets, les jours de foire et de marché : fais tuer dans les cantons les moins connus des départemens les plus éloignés, force patriotes, acquéreurs de domaines nationaux, qui n'auront jamais existé. Tu rêveras chaque nuit que tu as vu des processions de prêtres réfractaires; tu auras entendu ces catholiques y prêcher la croisade contre les amis de la république, et u débiteras gravement le lendemain tes songes de la veille, comme des évènemens légalement constatés. Tes voisins en douteront; mais peut-être qu'à l'extrémité de la ville on les croira, et nous te promettons, foi de jacobin, d'affirmer la vérité de tout ce qu'il te plaira de débiter à la plus grande gloire du club, contre les catholiques, leurs ministres, et les émigrés. Ces derniers sur-tout rentrent en foule par la diligence de Lyon; la Galiote de Saint-Cloud; le coche d'Auxère; les ballons de Blanchard, et le nuage d'Ali, *dans la belle bête*. Si nous croyions encore à l'immortalité de l'ame, je te permettrais même de dire que tous les parens guillotinés de ces maudites gens, sont ressuscités, et qu'on les a vu prendre séance à l'assemblée de Clichy. Ne perdons point courage, cher Brutus; la calomnie,

le vol, l'assassinat, et *çà irra* comme avant le 9 Thermidor. Vive la guillotine, mort aux *suspects*.

Je te salue.

MARAT TIMON-CARNIFAX.

Toulouse 14 messidor. Les exclusifs Montalbanais voulant grossir les torts qu'ils prêtent aux prétendus royalistes, avaient projeté de couper l'arbre de la liberté. Ils étaient attroupés pour exécuter leurs infâmes complots, lorsqu'une patrouille vient les surprendre. Elle crie qui vive ? Ils répondent par des coups de pistolets dans le dessein de l'intimider; mais elle fond sur eux, et en arrête quatre qui sont en prison, et auxquels on a intenté un procès.

Cette dernière affaire ayant ouvert les yeux des honnêtes-gens sur les projets hostiles des exclusifs, ceux-ci, dans la crainte des représailles, ont, en grande partie, déserté Montauban. Ils se sont réfugiés dans nos murs, où ils grossissent le parti anarchique.

Les Jonquilles essayent de nouveau leurs vieux moyens. Ils parcourent les rues la nuit, en chantant le Réveil du Peuple, auquel ils ajoutent mille vociférations contre-révolutionnaires. Ils espèrent attirer les honnêtes-gens dans de semblables piéges. Mais nous avons reçu d'assez grandes leçons, et nous ne nous laisserons sans doute pas prendre à de semblables amorces.

PARIS.

Il y a eu avant-hier de très-vifs mouvemens à la bourse; on y a appris que le citoyen Follope faisait banqueroute de onze millions. Cette nouvelle a arrêté toutes les affaires et répandu une consternation générale. On parle de nouvelles banqueroutes très-prochaines.

La flotte hollandaise est sortie du Texel depuis trois jours; elle doit effectuer son débarquement sur le nord de l'Irlande. Le gouvernement français a des inquiétudes à

ce sujet. Le succès de cette entreprise décidera de la descente des français.

Il y a deux bataillons français à bord des vaisseaux hollandais, en tout 18,000 hommes de débarquement, et 22 vaisseaux de ligne au-dessus de soixante.

Le directoire avait envoyé au lord Malmesbury le passe-port avec lequel il s'est rendu à Lille. Le ministre anglais y est distingué comme *chargé des pleins pouvoirs de S. M. Britannique, à l'effet de négocier, conclure et signer un traité de paix définitif et separé avec la république française.* Cinquante coups de canon ont, conformément aux ordres du directoire, annoneé l'entrée du lord Malmesbury à Lille.

Il y négociera seul avec nos trois plénipotentiaires. Les quatre jeunes lords qui l'accompagnent ne rempliront que les fonctions de secrétaires ou de conseils, mais sans pouvoirs directs.

On dit que le général Hoche est en ce moment à Paris, et qu'il quitte le commandement de l'armée de Sambre et Meuse pour aller prendre celui de l'armée des côtes de l'Ouest. Si ce changement est réel, il confirme l'opinion où l'on est qu'il se prépare une expédition très-prochaine contre l'Angleterre.

M. de Malherbes, avant de mourir, a laissé plusienrs notes sur le procès et la mort de Louis XVI. La lecture de cet ouvrage intéressant nous a arraché des larmes : nous nous empressons d'en offrir quelques fragmens à nos lectenrs comme un précieux monument d'histoire et et de sensibilité.

« M. Turgot et moi (c'est M. Malherbes qui parle,) étions deux fort honnêtes gens, très-instruits, passionnés pour le bien : qui n'eût pensé qu'on ne pouvait mieux faire que de nous choisir ? Cependant nous avons mal administré. Ne connaîssant les hommes que par les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous l'avons laissé diriger par M. de Maurepas, qui ajouta toute sa faiblesse à celle de son élève ; et sans le vouloir ni le prévoir, nous avons contribué à la révolution.

La suite au Numéro prochain.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 19 messidor.

Sur la fin de la séance d'hier, le conseil a ordonné l'impression et l'ajournement d'un projet que lui a presenté sa commission militaire, par l'organe de Willot, concernant l'organisation de la gendarmerie.

On a adopté ensuite un projet présenté par Duchatel, de la Gironde, au nom de la commission des finances. En voici le dispositif :

Il ne sera plus admis d'opposition à la charge des vendeurs d'inscriptions sur le grand livre de la dette publique, aussi-tôt après que les transferts et extraits desdites inscriptions vendues auront été visés sans opposition, par le conservateur établi près la trésorerie nationale.

Aujourd'hui, Stéphanie-Louise et Bourbon sollicite du conseil, la même justice rendue à madame d'Orléans et Bourbon, c'est-à-dire, la restitution de ses biens. ------ Renvoyé à une commission.

Séance du 20.

Les représentans Pichegru, Boissy d'Anglas et Couchery sont nommés pour examiner la pétition de Stephanie-Louise Bourbon qui demande à être réintégrée dans la jouissance de ses biens.

Philippe Dellevilie, par motion d'ordre, appelle la sollicitude du conseil sur les différentes classes de scélérats qui se répandent sur tous les points de la république. Il distingue parmi ces scélérats des hommes exaspérés et d'autres corrompus. C'est sur-tout le vagabondage qui infecte la société de ces fléaux, parce que c'est l'ecole de tous les crimes, c'est le réfuge de tous les scélérats. Le vagabond n'a ni famille, ni parie, il est propre à tous les forfaits : c'est au vagabondage que l'on doit en partie toutes les attrocités qui ont souillé la révolution.

L'orateur termine en demandant qu'il soit formé une commission de cinq membres pour présenter dans la décade un supplément aux lois sur le vagabondage et un mode de simplifier la procédure à l'égard des individus sans domiciles et sans aveu. --- Adopté.

Plusieurs communes du département d'Ille et Vilaine réclament le rétablissement du culte catholique, etc. --- Renvoyé à la com.n

Séance du 21 Messidor.

Maillard, de la Somme, se plaint de ce que l'on viole le secret des lettres. Il vient d'être informé par un négociant d'Amiens que, depuis la vente des inscriptions, on lui a intercepté une lettre avec une traite. Il demande que la commission chargée de faire un rapport sur la violation des lettres présente son travail dans trois jours. ------ Adopté.

On fait, dit-on, des incarcérations dans les départmens, sous de vains prétexte. Un citoyens n'a qu'à se permettre de faire dire la messe chez lui par un prêtre insermenté, ou de prêter un édifice pour l'exercice du culte, il est plongé dans les cachost, et ce par les ordres du commissaire du directoire. On demande que la commission, chargée de présenter le mode dexercer la responsabilité des commissaires, fasse enfin son rapport. MAUDET.

(N.° 68.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE;

Du 29 Messidor, an 5e. (16 *Juillet* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance;
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. La fête du 14 Juillet a été célébrée ici avec pompe ; elle fut annoncée la veille par une salve d'artillerie, et le jour de cette fete tous les paisibles citoyens de notre ville furent réveillés dès l'aurore par une canonade terrible, car si nous n'eussions été prévenus le jour d'auparavant, tout le monde auroit courus aux armes, croyant les Autrichiens aux portes de la ville, ou les jacobins faire le siége en régle du corps de garde de la Municipalité. J'avoue que cette derniere idee-là me vint, et je me disposois à voler au secours de mes compatriotes, lorsqu'on me rappela que ce n'etoit que le prélude de la fête qu'on alloit célébrer. En effet, toute la journée j'ai entendu le canon, le tambour, et vu l'infanterie et la cavalerie courir dans les rues, s'informant de ce qu'il y aurait de remarquable à cette fête; on répondoit qu'on n'en savait rien, mais qu'on se doutoit que s'était pour rappeler au peuple français, la celebre victoire qu'il remporta ce jour-là en 90.

Messieurs, faites des fêtes tant que vous voudrez; personne ne s'y opposera, mais mettez-y tant d'ordre qu'on n'aye point à gémir sur les accidens qu'elles causent. Rappelez-vous que l'année dernière en célébrant la fête *des Victoires*, il en arriva de grands malheurs; un homme y fût tué sur la place, et plusieurs furent blessés. Si le général Watrin n'eut pas agi prudemment, en faisant cesser la fete, vous eussiez peut-être encore vus des événemens plus malheureux. Vous conviendrez avec moi, Messieurs, qu'il est douloureux de voir que ces fêtes fassent quelques nouvelles victimes.

Dans cette dernière fête, il a été blessé un *père de famille*; et il n'est pas sûre qu'il puisse recouvrir de sitôt, une parfaite guérison.

Ces fêtes ne font qu'une impression passagère, et c'est la payer cher par la mort d'un citoyen. Comme l'a fort bien dit (un partisan du bonheur commun) *ce n'est qu'une froide réminiscence; ce qui prouve que les années se suivent mais ne se ressemblent pas.*

-- La mort de l'officier, duquel nous parlions dans notre dernier N.° a été confirmée par plusieurs rapports; il résulte des information qu'on a faites, que le détachement qui escortait la messagerie, chargée d'argent, fut attaqué entre Saint-Denis-d'Orques, et Saint-Jean, par une vingtaine de brigands, qui firent feu sur la voiture, qui tua cet officier, et blessa deux chevaux.

VARIÉTÉS.

Méditation sur le 14 Juillet.

Le 14 juillet! Cette époque est mémorable. Oh! si on pouvait retrancher de cette journée ce que l'or du coupable d'Orléans y a fait commettre de crimes; avec quelle joie j'en verrais celebrer l'anniversaire. Ce monstre d'*Égalité* a servi tous les projets de vengeance de l'étranger contre sa patrie, et entassé dans les filets qu'on lui apprit à tendre, il a péri avec la proie que bien avant le 14 juillet il desirait de dévorer. Mais s'il fut puni de ses atrocites, les Français souffriront long-tems encore des maux qu'il attira sur eux; qu'étions-nous au 14 juillet 1789? Le jacobin répondra des esclaves qui brisaient

leurs fers... Je n'en conviendrai jamais. -- Je ne dirai point avec l'aristocrate que nous fumes des revoltés, et que nous méritons encore d'être punis de notre révolte.. Appelés dans nos baillages par notre chef legitime, nous avions consigné nos volontés dans les cahiers remis à nos députés. Le duc d'Orléans et sa faction ont fait rejetter ces cahiers, et affranchi les deputés des sermens qu'ils nous avaient prêté ! Les projets de cette odieuse faction étaient connus des frères du roi et de tous les grands sincèrement attachés à notré ancien gouvernement, dont il ne s'agissait alors que de corriger les nombreux abus. Les efforts que firent les princes pour s'opposer au duc d'Orléans, furent dénoncés à la multitude comme des complots contre le peuple. On était aigri et trompé de part et d'autre. Des actes d'autorité, au moins indiscrets, amenèrent la journée du 14 juillet. Les Français libres avant cette époque voulurent l'être encore davantage, et fixer eux-mêmes d'une nouvelle manière, la portion de liberté qu'ils consentaint sacrifier pour assurer celle qu'ils conserveraient. Louis XVI céda lui-même à l'impulsion qui venait d'être données. Mais d'*Orléans* rédoutant les effets de cette salutaire condescendance de la part du monarque, inventa de nouvelles ruses pour en venir à ses fins. Les chefs qu'il avait gagnés eurent honte de suivre un homme aussi vil, et la foule de ses partisans crut que tout gouvernement transmis héréditairement, ne pouvait qu'être dangéreux pour la liberté. Le 14 juillet 1790, offrit un spectacle imposant. L'illusion était détruite en 1791 : Louis XVI était prisonnier aux Thuilleries, et on demandait la destruction au champ de mars. En 1792, Petion et Manuel étaient rois de Paris, tous les honneurs de la fête du 14 juillet furent pour eux ; Louis XVI y fut abreuvé d'humiliations. Robespierre avait succédé à Pétion en 1793 ; il regnat encore en 1794. Sa tyrannie est détruite, allons déposer la constitution de l'an 3.e, sur l'autel de la Patrie, et promettons de la défendre contre tous ceux qui tenteraient d'y porter atteinte, et cette fois, au moins soyons fidèles à nos sermens, demandons aussi que la fête du 14 juillet soit à l'avenir la seule que nous ayons à celébrer, elle en aura plus d'éclat.

PARIS.

-- Un courier arrivé aujourd'hui d'Italie, a remis des

dépêches au directoire dans lesquelles le général Buonaparte annonce que les négociations de paix avec l'empereur se continuent.

-- Le 9 juillet, à sept heures du soir, on a trouvé dans un fossé, à côté du corps-de-garde du mont Parnasse, deux têtes coupées; celle d'une femme mutilée et celle d'un enfant de cinq a six mois. Le chirurgien qui en a fait la visite, pense que la date du massacre ne remonte pas au-delà de trois jours.

-- Le ministre de la police a fait avertir plusieurs députés très-connus, que les craintes d'un mouvement prochain dans Paris étaient sans fondement, mais que, d'après les rapports de ses agens, ils devbient se tenir en garde contre des assassinats qu'on paroît méditer.

--- L'Invariable, de M. Royou, nous apprend qu'on a reconnu avant-hier au parterre du théatre de la foire Saint-Germain, le nommé Lebègue qui s'est vanté d'avoir arraché le cœur de madame de Lamballe. L'officier de garde, pour éviter que le trouble occasionné par la présence de ce monstre ne se prolongeât, l'a prié de sortir; ce qu'il a fait de très-bonne grace. On compte parmi les acteurs de ce théâtre un individu qui a joué un rôle celebre dans les mitraillades de Lyon.

---Des nouvelles récentes et authentiques nous apprennent que lord Malmesbury, en arrivant à Lille, a fait visita à la légation française, qui la lui a rendue le lendemain. La premiere conference a eu lieu, hier 20 messidor.

---On écrit de Tours qu'après un mois de pluies continuelles, accompagnés de vert, la Loire, le Cher, la Vienne et l'Indre se sont débordés et inondent un grand

espace de terrein. Il en resulte de grands dommages de toute espece.

---Des detachemens de troupes ont reçu ordre de se porter à Fontainebleau et dans tous les villages sur la route de cette ville à Paris, pour former l'escorte d'honneur de l'ambassadeur de la porte-ottomane, qui est attendu incessament.

---Le courier de paris à Senlis a été arrêté le 21 à dix heures du soir, dans la forêt de Chantilly, par dix-sept brigands armes qui l'ont devalise et renvoye à Paris.

Qu'on n'oublie pas que les excursions des jacobins, contre les malles et les diligences, sont les preludes ordinaires des commotions. Quand leurs caisses sont remplies, *gare la bombe*.

Le 18 de ce mois un soldat fut condamné à mort par le conseil militaire de Tours, pour avoir maltraité, dans un moment d'ivresse, un capitaine de gendarmerie. (Le maintien de la discipline, son importance peut seule justifier tant de rigueur) Arrivé sur la place publique pour y subir son jugement, il fut enleve sans beaucoup de résistance, aux cris de *grace! grace!* par un attroupement de femmes, à la tete desquelles se trouvait la mere du condamne.

Si l'on avait l'intention de sauver ce malheureux, il semble qu'on aurait du prendre d'autres moyens de le soustraire à son jugement.

Suite de la Note de M. Malherbes, sur la mort de Louis XVI.

« Dès que j'eus la permission d'entrer dans la prison du roi, j'y courus, à peine m'eut-il apperçu, qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui sur une petite table, il me serra entre ses bras, ses yeux devinrent humides, les miens se remplirent de larmes, et il me dit : « Votre sacrifice est d'autant plus genereux que vous exposez votre

vie et que vous ne sauverez pas la mienne. » -- Je lui représentai qu'il ne pouvait y avoir de danger pour moi, et qu'il était trop facile à défendre victorieusement pour qu'il y en eût pour lui. -- Il reprit : « J'en suis sur, ils me feront périr ! ils en ont le pouvoir et la volonté : n'importe, occupons-nous de mon procès, commme si je pouvais le gagner; et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai, sera sans tache. Mais quand viendront les deux avocats ? » -- Il avait vu Tronchet à l'assemblée constituante ; il ne connaissait pas Desèze : il me fit plusieurs questions sur son compte ; il fut satisfait des éclaircissemens que je lui donnai. Il parla sans amertume du refus de Target.

« Il travaillait avec nous chaque jour à la réfutation des griefs, avec une présence d'esprit et une sincérité que ses deux défenseurs admiraient ainsi que moi. Ils en profiteraient pour prendre des notes et éclairer leur travail. Tronchet, qui, par caractère, est froid, et qui l'était encore par prévention, fut touché de la candeur et de l'innocence de son client, et termina avec affection le ministère qu'il avait commencé avec sévérité.

« Ses conseils et moi nous nous crûmes fondés à espérer sa déportation : nous lui fîmes part de cette idée ; nous l'appuyâmes : elle sembla adoucir ses peines. Il s'en occupa pendant plusieurs jours ; mais la lecture des papiers publics la lui enleva, et il nous prouva qu'il fallait y renoncer.

« Quand Desèze eut fini son plaidoyer, il nous le lut. Je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa péroraison. Tronchet et moi nous fûmes touchés jusqu'aux larmes. Le roi dit : *Il faut la supprimer*; *je ne veux pas les attendrir*.

» Une fois que nous étions seuls, ce prince me dit : « J'ai une grande peine. Desèze et Tronchet ne me doivent rien; ils me donnent leur tems, leur travail, peut-être leur vie : comment reconnaître un tel service ? Je n'ai plus rien, et quand je leur ferais un legs, on ne l'acquitterait pas. » -- Sire, leur conscience, l'Europe, la postérité se chargent de leur recompense. Vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. --- Laquelle ? -- Embrassez-les. Le lendemain il les pressa contre son cœur, et tous deux fondirent en larmes.

La suite au Numéro prochain.

Conseil des Cinq-Cents.

Séance du 21 Messidor.

L'ordre du jour ramène la discussion sur la police des cultes. Tarbé ne s'oppose point à ce que cette discussion soit reprise, mais il demande que les jours pers soient consacrés aux finances. Adopté.

Deporte s'élève contre le projet de la commission, et attaque spécialement la disposition qui tend à exempter les ministres des cultes de toute déclaration de soumission aux loix Il pense qu'il est nécessaire et politique d'en exiger une de leur part

Quoi, dit-il, ils déclareraient en Allemagne, en Angleterre, en Turquie, ils déclareroient même dans la Chine, d'obéir aux lois, et il n'y auroit qu'en France, qu'une telle promesse répugnerait à leur conscience !

L'orateur conclut en demandant que tous les ministres des cultes soientsoumis à une déclaration d'obéissance aux loix de la république.

Lemérer établit que la liberté des cultes ne peut être limité, qu'aucune assemblée législative n'a le droit de faire des lois sur leurs exercices : que la constitution ne reconnaissant aucun culte n'en peut reconnaître aucun ministre : et que cependant on veut faire de ces ministres une classe nouvelle, non pour la doter de quelque privilèges, mais pour lui imposer une charge à laquelle ne sont point assujettis les autres citoyens de l'Etat.

Après avoir fait senti le danger qu'il y auroit d'assujettir les ministres des cultes à un serment puisqu'on persecuterait de nouveau ceux qui s'y refuseraient, l'orateur remonte à l'origine du christianisme qu'il regarde comme la plus belle époque de l'histoire du genre humain : il rappelle que la philosophie avait épuisé toutes ses erreurs : l'imagination, ses plus brillans écarts : le coeur, ses plus grands dérèglemens : la morale était à peine reléguée dans quelques écrits de philosophes : le monde nétait plus que le temple d'idole : le genre humain n'adoroit que ses vices : le christianisme parut, dsssipa les profonds ténèbres qui obscurcissaient l'esprit humain, ramena les hommes à la connoissance du vrai Dieu et à la pratique de la vertu.

Passant ensuite en revue les différentes religions, et payant un juste tribut d'éloges à la religion catholique, il termine en votant pour l'adoption du projet de la commission. --- Le conseil ordonne l'impression de ce discours

Boullé, après avoir reproduit les argumens déja connus sur la nécessité d'une declaration, regarde le projet de la commission comme tendant à rétablir la corporation la plus dangéreuse qu'il puisse y avoir, celle du clergé Il propose la déclaration suivante :

Je reconnais que la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens, je me soumets à la constitution de l'an 3, je promets de recommander aux citoyens comme devoir religieux, l'obéissance aux lois de la république.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours.

Séance du 22 Messidor.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de résolution relatif aux fugitifs de Toulon.

Il porte abrogation des lois des 20 fructidor an 3, et 2 vendémiaire an 4, relatives aux fugitifs de Toulon deportes : ordone l'exécution des lois du 22 germinal et 22 prairial an 3, concernant les prétendus fédéralistes, et defend de donner suite aux procédures intentées en exécution des lois mentionees en l'article Ier.

Savary combat ce projet parce qu'il lui paraît rappeller des émigrés que la constitution poscrit à jamais.

Bénardi ramene la discution à son véritable point, et observe qu'il ne s'agit point d'émigrés, mais bien des poscrits apres la livraison de Toulon.

On ferme la discussion, plusieurs membres se retirent, Crassous pense que cette scission doit engager le conseil à ajourner la discussion : Doulcet emet l'oppinion contraire, on constate le nombre des membres presens, il s'eleve à 259 sans y comprendre le bureau ; le projet est mis aux vois et adopté.

Séance du 23.

Cette séance n'a présenté aucun interêt, de vive discussions se sont élevées sur un rapport présenté par Pérez (du Gers) sur les assemblées primaires de la communes de *Lestour*, Départememt du Gers.

Conseil des Anciens.

Séance du 19 Messidor.

Deux résolutions sont approuvées, l'une d'hier qui déclare que l'armée du Nord de Saint-Domingue a bien merité de la patrie : l'autre du 28 prairial relative à la publication des criées.

On approuve une troisieme résolution du 15 messidor qui met des fonds à la disposition du ministre de la justice pour les dépenses de l'ordre judiciaire.

Séance du 20 messidor.

Rossay fait le rapport sur la résolution du 14 floréal, qui aneantit la régie des messageries de terre et d'eau, et lui substitue une ferme : il propose de l'adopter --- Impression et ajournement.

Seance du 21 messidor.

Organe d'une commission, Detorcy propose de rejeter la résolution du 13 floreal, relative au mode de payement du prix des ventes de coupes de bois --- Impression et ajournement

A la suite d'un rapport par Lecouteux, on approuve la résolution du 18 messidor, relative aux transferts d'inscriptions sur le grand livre de la dette publique.

Maudet.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 2 Thermidor, an 5e. (20 *Juillet* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du Mans. Le 16 Juillet, quinze ou dix-huit prisonniers de l'Evêché, se sont évadés sur les six heures du soir ; pour parvenir à leur sortie, ils se sont emparés du concierge qu'ils ont manqués d'assassiner en se jetant plusieurs à la fois sur lui. La garde elle-même n'a pu en empêcher ; ils ont même désarmés un factionnaire. La police a sur-le-champ pris des mesures pour les poursuivre avec chaleur : en effet, le soir même il en fut arrêté plusieurs.

Il n'est pas surprenant de voir des prisonniers s'échapper ; les prisons de cette ville en sont regorgées. Il y a une infinité d'individus soupçonnés de vols, qu'on devrait bien juger. L'incertitude où se trouve tous les propriétaires sur leur sort, n'est pas propre à les tranquiliser. Car s'ils sont innocens pourquoi ne leur pas faire jouir de la liberté ; s'ils sont coupables, pourquoi ne pas les juger, et leur appliquer les peines qu'ils méritens, en les envoyant dans les bagnes de la république, et nous déli-

vrer de cette horde. Les habitans des campagnes ont surtout le plus grand intérêt a s'en débarrasser.

Plusieurs communes de ce département ont demandées des des armes aux administrations de cette ville, pour se défendre contre ses brigands, dont nous sommes malheureusement infectés. On dit que leur demandes leur a été accordée.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ITALIE.

Mantoue, le 18 *juin.* Des vingt mille Français qui devaient venir ici, en garnison, il n'en est encore arrivé que onze cents, dont une partie forme notre garnison, le reste continue sa marche pour Milan. Le parc d'artillerie qui est parti d'ici dernièrement, était composé de 83 canons de gros calibre; 55 ont été conduits à Tortone, et les autres à Crême.

Les affaires en Italie continuent d'être une énigme inexplicable.

Venise, 28 *juin.* Le nom de Venise va ètte réellement effacé de la liste des états d'Europe et ne figurera plus que dans l'histoire. Il n'est pas bien sûr que les nouvelles républiques veuillent l'admettre dans leur confédération. De toutes les révolutions nées et à naître de la révolution française, je crois que celle de Venise sera la plus complette. Les provinces de Terre-Ferme, usant de leur souveraineté sous les ordres du général en chef, viennent de se diviser en départemens sur le plan qui leur en a été prescrit; et ce sont lés généraux français qui nomment les corps administratifs.

Lugano : le 25 *juin.* Il y a eu de violens troubles dans les Etats de l'Eglise. Toutes les têtes dans ce pays sont renversées. Le duché d'Urbin veut à l'exemple de la Marche d'Ancône, être uni aux nouvelles républiques. Le neveu du Pape, le duc de Braschi, est tombé dans la disgrace de son oncle; il s'est éloigné de Rome pour aller méditer dans une de ses terres.

Milan 2 *juillet.* Les divisions de Bernadote et Augereau ont fait couler des torrens de sang relativement à ces dénominations. Les uns qualifiaient les autres de *monsieur*, et ceux-ci citaient ceux-là de *citoyens*.

Les soldats de Bernadotte disaient *monsieur*, ceux d'Augereau disaient *citoyen*; il n'en fallut pas davantage à l'armée française pour courir aux armes. Des querelles particulières se multiplièrent tellement à l'infini que nos hôpitaux étaient remplis de blessés.

Le général Augereau crut devoir prendre un arrêté pour défendre à tout individu faisant partie de l'armée française de prononcer le mot *monsieur*, sous peine d'être chassé du corps ou de l'administration dont le malheureux prononciateur ferait partie; Buonaparte, qui a sagement prévu la conséquence et les suites que pourrait occasionner cet arrêté, vient d'en rendre un qui défend à tous généraux et autres de prendre aucun arrêté, portant peine afflictive, que pour le cas prévu par le code pénal.

Ratisbonne, le 28 *juin.* Aujourd'hui, l'assemblée générale de l'Empire a fait émaner une lettre de très-humbles remerciemens et de représentations à S. M. l'Empereur, relativement aux préliminaires de paix annoncés dans le décret de commission impériale du 18 de ce mois. Dans cette lettre, la diète annonce au chef suprême de l'Empire, qu'il a été fixé un terme de trois semaines seulement pour l'ouverture du protocole sur ce que les Etats pourraient encore avoir à ajouter à l'instruction; elle prie S. M. I. de vouloir bien s'interposer pour faire suspendre le plus promptement possible toute espèce de contribution, réquisition, démolition, etc.

VARIÉTÉS.

PARIS.

Il vient de mourir sur la section des Moulins, un nommé Gobert, agent bien actif des jacobins. Ce malheureux, au lit de la mort, a confessé tous ses crimes à ceux qui l'entouraient. Dans les missions dont il était chargé pour le midi, il eut plusieurs fois celle d'assassiner des individus qui lui étaient désignés, et jamais il ne manqua son coup.

Ce scélérat averti par la mort, qu'il est un Dieu vengeur des forfaits, a demandé un prêtre. Ses amis lui ont envoyé un sermenté, il l'a refusé, et a exigé qu'on lui en fît venir un qui n'eût pas trahi ses devoirs.

Si celui qui l'a entendu à pu lui donner l'absolution, il faut avouer que les ministres d'un Dieu qui pardonne en faveur du repentir des forfaits aussi grands, ne sont point aussi vindicatifs que les philosophes le prétendent.

-- A Vitry-le-Français, un autre jacobin qui avait cru tuer sa conscience en profanant les objets vénérés par les catholiques, vient de faire amende honorable aux pieds des autels. C'est devant ses concitoyens, les pied nuds, un cierge à la main, qu'il a demandé pardon à Dieu et aux hommes. Les victimes de ses fureurs, pleuraient en le contemplant, et ces pleurs attestaient le pouvoir de la religion. (*Ext. de la Quot.*)

-- On observe, disent les *Annales Universelles*, que depuis la résurrection des clubs, il part tous les jours de Paris, neuf cents lettres de plus qu'il n'en partait auparavant.

--- Avant-hier soir deux jeunes invalides ont assassiné, dans l'ivresse, la femme d'un cabaretier de la rue Saint-Dominique, qui refusait de leur donner du vin.

--- Quelques personnes assurent qu'on amène de Milan ici le comte d'Entraigues, que, contre le droit des gens, Buonaparte a fait arrêter à Venise.

-- M. Latremblaye, accusé d'émigration, a été arrêté et conduit à Rennes. Le tribunal, après avoir constaté l'identité, l'a envoyé à l'échafaud.... Ah! n'en doutons point, ceux qui font verser le sang innocent en rendront compte un jour; la justice divine et humaine ne laissera point impunis ces assassinats juridiques. *Ex. de la Quot.*

-- On mande de toutes parts qu'un grand nombre de troupes des armées de Hoche et de Moreau se rapprochent de la mer pour y être embarquées.

--L'ambassadeur de la porte ottomane est arrivé *incognito*, le 21, à Paris : à onze heures du matin (*Journal officiel*,)

--- A Saumur, le jour de la Saint-Pierre, on officiait dans l'église principale. Des jacobins s'y sont rendus et ont mis dans le tronc, au lieu de quelques pièces de monnaie, des oreilles des victimes qu'ils avaient égorgées dans la Vendée. On a entendu l'un d'eux qui disait : » Voilà de quelle monnaie la république paie les prêtres. » Le fait nous est attesté par des témoins oculaires.

(*Extrait de l'Europe-Politique.*)

Suite de la Note de M. Malherbes, sur la mort de Louis XVI.

» Nous approchions du jugement. Il me dit un matin : » Ma sœur m'a indiqué un bon prêtre qui n'a point prêté son serment, et que son obscurité pourra soustraire dans la suite à la persécution. Voici son adresse. Je vous prie d'aller chez lui, de lui parler et de le préparer à venir lorsqu'on m'aura accordé la permission de le voir. » Il ajouta : « Voilà une commission bien étrange pour un philosophe ! car je sais que vous l'êtes. Mais si vous deviez souffrir autant que moi, et que vous dussiez mourir comme je vais le faire, je vous souhaiterois les mêmes sentimens de religion qui vous consoleraient bien plus que la philosophie. »

» Après la séance où ses défenseurs et lui avaient été entendus à la barre, il me dit : « Vous êtes certainement bien convaincu actuellement que dès le premier instant je ne m'étais pas trompé, et que ma condamnation avait été prononcée avant que j'eusse été entendu. »

» Lorsque je revins de l'assbemlée où nous avions été demander l'appel au peuple, et où nous avions parlé tous les trois, je lui rapportai qu'en sortant j'avois été entouré d'un grand nombre de personnes qui toutes m'avaient assuré qu'il ne perirait pas, ou au moins que ce ne serait qu'après eux et leurs amis. Il changea de couleur et me dit : « Les connaissez-vous ? Retournez à l'assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques-uns : déclarez-leur que je ne leur pardonnerais pas s'il y avait une seule goutte de sang versé pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu quand peut-être il aurait pu me conserver le trône et la vie, et je ne m'en repens pas. »

» Ce fût moi qui lui annonçai le premier le décret de mort. Il était dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains : le bruit que je fis, le tira de sa méditation ; il me fixa, se leva et me dit : « Depuis deux heures je suis occupé à rechercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus leger reproche. Eh bien ! M. de Malesherbes, je vous jure dans toute la vérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuples, et jamais je n'ai formé un vœu qui lui fût contraire. »

» Je revins encore une fois voir cet infortuné monarque. Deux officiers municipaux étaient debout à ses côtes. Il était debout et lisait. L'un des municipaux me dit : « Causez avec lui, nous n'écouterons pas. » Alors j'assurai le roi que le prêtre qu'il avait desire allait venir. Il m'embrassa et me dit : « La mort ne m'effraie pas, et j'ai la plu grande confiance dans la miséricorde de Dieu. »

(*Ext. de la Quot.*)

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 24 Messidor.

Après une vive discussion sur les clubs, Bayeul demande la parole ; il est secondé par Bergoing, Savari, Ghazal et une foule d'autres qui crient à tue-tête *Clichi ! Clichi ! Clichi !* .... Les sociétés populaires, dit Dumolard, ont pu être utiles quand il a fallu dé ruire : elles sont funestes aujourd'hui qu'il faut conserver. Il faut qu'on sache dans toutes les parties de la république, que le gouvernement, que le conseil des cinq-cents sur-tout, si odieusement calomnié dans les journaux, ont les yeux ouverts sur ces misérables poignards de brigands. (Des murmures sont couverts par les cris : *Oui ! oui !*) En vain multiplient-ils les menaces, ces lettres anonymes, en vain prédisent-ils que le 14 *juillet* sera le jour qui éclairera le trépas des représentans du peuple.... (Des murmures redoublent.) Les brigands en seront quittes pour la honte. Je vote pour l'impression.

Bayeul s'élance à la tribune ; il suffoquoit de colère, son visage en feu, son organe altéré. On parle de monsttes, da brigands, dit-il, je vais en designer de véritables. (On se tait.) Bayeul dénonce comme des monstres les *traitres*, les amis de la *trahison*, tous ceux qui ont *trahi*. Les murmures qui l'interrompent lui permettent de repéter.

Séance du 25 messidor.

On apprend aujourd'hui de Sainte-Ménéhould qu'il n'y a ni société populaire, ni citoyen Villemur, président, ni citoyen Delor, secrétaire... (On demande le renvoi à la société-mère de Salm pour une nouvelle rédaction d'une autre adresse.)

Le même rapporteur fait ordonner par une résolution, que le papier-mandat déposé aux archives en sera retiré pour être vendu au plus offrant et dernier enchérisseur.

Le général Pichegru expose dans un court rapport que, constamment occupée de l'immense travail dont elle est chargée, la commission militaire a besoin de présenter divers projets préparatoires et d'obtenir la parole lorsque ces objets seront prêts, sans éprouver plus de délais que la commission des finances.

Le conseil prend sur-le-champ un arrêté conforme à la demande de Pichegru.

Aubry soumet ensuite le projet rélatif aux conseils de révision des jugemens des conseils de guerre. Ce projet est immédiatement accepté.

Vasse fait ensuite adopter en faveur de madame Louise-Marie-Thérese Malthilde Bourbon-Orléans, une résolution conforme à celle adoptée à l'égard de madame d'Orléans et de M. de Conty.

Séance levée.

Séance du 26 Messidor.

A la suite d'une longue discussion sur la célébration de la fête du 14 Juillet, Joannot propose qu'on mette aux voix le projet de Dubruel, et que les prêtres déportés ou reclus soient aujourd'hui mis en liberté.. .... Sa proposition est vivemeut appuyée......

Thibaudeau et Bourdon disent peu de mots et engagent le conseil à se borner à continuer la discussion sur les cultes.

Cette discussion continue en effet, et Royer-Colas paraît pour la première fois à la tribune, en y offrant la preuve des talens les plus distingués. Son discours fort de raisonnemens, écrit avec une extrême pureté, débité avec chaleur et entendu avec intérêt, est conforme au projet de Camille Jordan.

Perez (du Gers) lui succède, et cite tantôt des passages des écrits philosophiques, tantôt des passages des livres saints, pour prouver qu'on peut exiger des ministres des cultes la promesse d'obéir aux loix.

Pastoret, dans un discours consacré non moins à l'éloge de la philosophie qu'au développement de la nécessité des principes religieux, a appuyé le projet de la commission.

On voulait fermer la discussion. Jard Pauvilliers a invité le conseil à se tenir en garde contre les mouvemens de l'éloquence, et à entendre les accens de la vérité dénuée d'ornemens étrangers.

Merlin s'est alors présenté à la tribune; mais le conseil n'a pas voulu entendre aujourd'hui la vérité sortir de la bouche de cet orateur.

L'ajournement à demain a été prononcé.

Séance du 27 messidor.

Trouilhe ouvre la discussion sur les cultes, en demandant la clôture de cette discussion, en proposant au moins de la restreindre à deux points principaux, exigera-t-on une déclaration ? Rappellera-t-on les prêtres déportés !

Dubruel parait à la tribune, et nous annonçons avec une vive satisfaction que le décret suivant a été rendu à la presqu'unanimité. (Chénier même et Lamarque se sont levés pour son adoption, Bellegarde seul et Bentabolle nous ont paru élever un parti d'opposition.....) L'importance de la résolution nous engage à en donner le texte.

Art. 1.er. Les lois qui prononcent la peine de déportation ou de reclusion contre les ecclésiastiques qui étaient assujettis à des sermens ou des déclarations, ou qui avaient été dénommés sous le nom de *réfractaires* ou pour cause d'*incivisme*, et contre ceux

qui avaient donné retraite à des prêtres *insermentés*, sont et demeurent abrogées.

2. Les loix qui assimilent les prêtres déportés aux émigrés, sont également rapportées.

3. Les individus atteints par les susdites lois, rentrent dans tous les droits de citoyens français, en remplissant les conditions prescrites par la constitution, pour jouir de la surdite qualité.

Boulay obtient ensuite qu'on s'occupe de la déclararion exigée des ministres du culte.

Merlin (de Thiouville) est entendu, et prononce sur cette question un discours fort étendu, dans lequel il développe ses connoissances théologiques.

Andouin a parlé dans un sens contraire, et a fait la plus vive imptession.

Une première épreuve est douteuse. On en demande à grands cris une seconde. Le président prononce qu'aucune déclaration ne sera exigée.... (Les cris à l'appel nominal s'élèvent alors, et une foule de membres vont en signer la demande....) Le président et les quatre secrétaires prennent leur chapeau et se retirent... Des altercations particulières s'élèvent parmi les députés sortis de leurs bancs. Petit à petit les membres sortent de la salle, il n'y reste que les signataires pour l'appel nominal, formant une véritable *salmichienne* sans président ni secrétaires.

Demain, sans doute, l'appel nominal aura lieu.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 24 Messidor.

Organe d'une commission, Laussal fait approuver une résolution du 22 messidor, qui met à la disposition du ministre de la marine uue somme de dix millions pour le reste des dépenses de l'an 5.

Le conseil rejette la résolution du 6 messidor, qui met des fond à la disposition du ministre de la marine pour le paiement de sommes dues à Andrekeer, capitaine du navir irlandais le Tyrone, attendu qu'il n'est pas besoin d'une loi pour satisfaire à sa juste réclamation.

Maudet.

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 liv., pour tous les Départemens, franc de port.*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 5 Thermidor, an 5e. (23 *Juillet* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Au Rédacteur de l'Espion.

Ballon, 16 Juillet 1797.

MONSIEUR,

L'administration municipale de notre canton a fait publier ces jours derniers, à son de tambour, que tous les citoyens de notre commune eussent à déclarer par écrit, la religion qu'ils voulaient professer. Il y a toute apparence que nos magistrats ont envie de contenter tout le monde, en accordant protection à chaque individu qui voudra professer tel ou tel culte. Cette manière de voir, de nos administrateurs peut s'accorder avec la façon de penser des jacobins, destructeurs de la religion de nos ancêtres.

Comme cet appel au peuple m'a paru original, j'ai, comme bien d'autres, resté chez moi, et n'ai point émis mon vœu; je ne serai, sans doute, pas plus exempt de le faire que mes concitoyens. Croyez-vous, Monsieur, que je puisse le faire tel que ma conscience me le commande,

celle de suivre les estimables prêtres qui ont tant souffert pour être restés fidèles à Dieu et au christianisme ? Je m'attends bien que vous me direz de le faire, mais ne croyez-vous point que ce ne soit un prétexte pour persécuter les catholiques.

J.........

Réponse. La démarche que vient de faire votre administration, m'a paru comme à vous, très-singulière. Je suis surpris que des administrateurs veuillent fouiller jusque dans les plis et replis de la conscience de leurs administrés ; l'exemple n'en est pas bon, encore moins la pratique : Les magistrats sont chargés de nous gouverner, tant qu'au civil ; mais pour le spirituel, c'est au-dessus de leurs pouvoirs. Il faut que chaque autorité se renferme dans les bornes qui lui sont imposées. J'aime cependant à croire que les soupçons que vous avez, que ce ne soit un prétexte pour poursuivre les catholiques, est mal fondé, je pense trop avantageusement de votre administration, pour la soupçonner jacobine. Vous êtes d'ailleurs protégé par les loix, et le gouvernement lui-même, vient par un nouveau décret, donner plusde facilité que jamais aux citoyens honnêtes, de recourir aux ministres du culte catholique, et de soulager leur conscience.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ITALIE.

Gênes, 29 *Juin.* -- Ce n'est pas une ville que nous habitons ; Gênes *la superbe* n'est plus ; c'est une forêt..... Chaque maison est empanachée d'un grand arbre de la liberté, surmonté de flammes et de piques ; chaque fenêtre est décorée d'un graup étendard flottant au gré du vent.

Le livre d'or, les antiques protocoles de notre constitution, la toge ont été brulés publiquement ; armoiries, statues, obélisques, monumens représentatifs de la féodalité, tout a disparu sous la hache des *égaliseurs*. Les riches propriétaires sont en fuite, dans la crainte d'être victimes du delire des novateurs armés et protégés.

Velletri, 28 *juin.* ---- On répandoit ici le bruit qu'on devoit célébrer une grande fête à l'occasion d'un hyme-

née, et l'on avoit en conséquence formé le dessein de planter un arbre de la liberté, et de chasser le gouverneur de la ville.

Tous ceux qui auroient tenté de mettre empêchement à cette cérémonie civique devoient être assassinés par les partisans régénérateurs.

Le gouverneur instruit de ce projet, appella vers lui tous les citoyens amis de l'ordre et des loix; il leur fit part de la conjuration qui se tramoit, et il ranima leur fidélité par un discours énergique qu'il leur tint dans cette circonstance.

Tous promirent soumission, obéissance; et ils jurèrent un attachement inviolable à leur souverain.

Le gouverneur prepare lui-même la fête, il la commande, il l'ordonne et il fait surveiller les coupables agens de la conspiration.

Effectivement, dans la nuit, le peuple plante au milieu de la place un grand arbre de la liberté, sans que le gouverneur crût devoir y mettre quelque obstacle; mais à la pointe du jour, quelle fut la surprise du peuple de voir sept têtes suspendues autour de cet arbre, et les sept principales têtes de ceux qui l'avaient planté dans la nuit.

On lisoit encore cette inscription: *Liberté, égalité à qui plaît; continuez à planter des arbres et nous continuerons à les couronner de vos têtes.* Mais ce qui étonna encore plus, fut un écriteau de la longueur de deux pieds et demi renfermant une inscription particulière avec la dénomination de tous ceux qui avoient pris part à la fête civique.

Milan, 2 *juillet*. -- Une lettre du général Buonaparte à Moskati, citoyen de Mantoue, qui a été imprimée par ses ordres, contient la nouvelle officielle qu'un article, *déja signé*, de la paix de Montebello, *cede Mantoue* à la république cisalpine.

ANGLETERRE.

Londres, 10 *juillet*. --- Dans la nuit d'avant-hier samedi, mourut à Beaconsfield, après une maladie longue et pénible, le célèbre M. Burke, âgé de 68 ans.

Londres, 29 *juillet*. -- On a publié dans les papiers une lettre de Parker, écrite à sa femme après son jugement, et intéressante par les sentimens d'honneur, de-

résignation et de tendresse pour sa femme et ses enfants, qu'il y exprime avec simplicité et sensibilité. On voit dans cette lettre combien les consolations de la religion sont puissantes dans une situation aussi pénible que celle de cet homme. Il espère que les soins et les exhortations de l'ecclésiastique dont il a demandé l'assistance, le réconcilieront avec l'idée de sa mort, au point *que ses parens et ses amis seront, dans ce moment d'épreuve plus à plaindre que lui.*

Les procès des matelots mis en jugement pour mutinerie, continuent. Plusieurs des coupables ont encore été condamnés et exécutés.

VARIÉTÉS.

ENTRETIEN.

LE CHRÉTIEN ET LE THÉOPHILANTROPE.

Le Chrétien. J'entends par *jacobins*, les hommes ennemis de toute religion et de tout gouvernement : j'entends par leurs *projets*, le desir de rétablir le comité de Sûreté et de Salut Public, les comités et les Tribunaux Révolutionnaires, et tous les etablissemens infernaux du club dominateur des assemblées costituante, législative et conventionnelle, et je dis que les Theophilantropes.....

Le Théophilantrope. Oh! c'est une calomnie atroce! Nous, les adorateurs de l'Être-Suprême!

Le Chrétien. Du Dieu de Robespierre.

Le Théophilantrope. Si ce Robespierre lui a rendu hommage, et si nous l'avons adoré avec lui, pourquoi penser que nous voulions à l'exemple de cet homme coupable, tirranniser nos concitoyens.

Le Chrétien. Coupable! N'est-ce pas mal-à-droit que vous voulez dire? J'ai de la peine à me figurer que l'homme que vous exaltiez avec tant d'emphase avant le 9 Thermidor, que ce pontife suprême du Dieu des jacobins, soit jamais à leurs yeux un criminel. Pour les frères et amis, Robespierre mort, est un martyr de la nouvelle religion que vous me prêchez : Robespierre vivant, était un sage, un héros, une divinité.

Le Théophilantrope. Je ne suis point un jacobin.

Le Chrétien. C'est sans doute par simple curiosité que vous et tous les apôtres de la nouvelle secte se faisaient distinguer au club par leurs motions contre le *fanatisme*, et en faveur de la *raison* et de la *nature*. Vous avez prêché l'athéisme par complaisance sous le règne d'Hébert : vous avez ensuite reconnu avec Robespierre, l'Être-Supréme ; vous chantez à présent des hymnes philosophiques à Dieu, et pendant que quelques sots écoutent vos ennuieuses homélies, les chefs de la nouvelle congrégation, arrangent entr'eux les fils d'une nouvelles conspiration contre le bonheur particulier, pour nous donner le bonheur commun à la Babœuf.

Le Théophilantrope. Nous devions nous attendre à être persécutés....

Le Chrétien. Nous nous défions de vous, mais nous ne vous persécutons pas, nous ne serons plus vos dupes de vos beaux discours. Un jacobin adore Dieu, comme il fut en 1791, l'ami de la constitution.

P A R I S.

-- Qui ne connaît le fameux Guyomard, ce terrible républicain qui fit décréter si avantageusement la fête du meurtre de Louis XVI ? Eh bien ! ce triste conventionnel, a établie en Bretagne une Salmichienne, où tous les bandits du pays viennent prendre des leçons de démocratie transcendante. Ce Guyomard est si furieux d'être sorti par le sort du corps législatif, qu'il ne cesse d'improviser des *philippiques* d'un genre neuf contre le nouveau tiers. (*Ext. de la Quot.*)

-- M. du Tremblay, arrêté à Bordeaux, n'a pas été guillotiné, comme nous l'avons craint : il a eu le bonheur d'échapper par la fuite au sort qu'on lui destinait.

-- Le commissaire des guerres, Bouquet, a été jugé à Padoue, par un conseil de guerre et condamné à 5 ans de fers, pour avoi séquestré arbitrairement les monts-de-piété de Padoue et de Vicence. Ce BOUQUET, jacobin renforcé, avait été camarade d'école de BUONAPARTE, chez

M. de Brienne. Ce général l'avait fait venir de la Vendée, où il s'était signalé sous Carrier.

-- Bénezech a fait confirmer ses deux demoiselles par l'évêque de Saint-Papoul.

-- Le ministre du Pape est arrivé à Paris.

Conseil des Cinq-Cents.

Séance du 28 *messidor.*

Plusieurs orateurs ont parlé successivement pour demander l'appel nominal sur la proposition qu'on a fait hier, sur la déclaration à faire par les ministres du culte.

Madier s'écrie : il n'y a pas de doute á cela ; je demande l'appel nominal. Le président en met la proposition aux voix ; elle est adoptée à une immense majorité, et un secrétaire fait l'appel.

Voici le résultat de l'appel nominal : il y avait 414 votans ; 210 membres ont voté pour exiger une déclaration, 204 ont voté pour n'en pas exiger.

En conséquence le président proclame que la déclaration est exigée... Des applaudissemens affectés éclatent dans la tribune publique, au moment où la majorité se lève en criant vive la république. Le président déclare qu'au nom du réglement il doit faire évacuer la tribune publique. Les cris, non ! non ! s'élèvent encore, et se mêlent à ceux de vive la république.

Séance du 29 *Messidor.*

Egalement fatiguée de la lutte mutuelle qui existait depuis huit ou dix jours, l'assemblée a reposé aujourd'hui son attention sur des objets d'un médiocre intérêt.

Dauchez (de l'Oise) a reproduit le projet relatif aux enfans qui ont reçu pous patrons des révolutionnaires dont les noms sont exécrés. On n'a pu s'entendre sur ce point. Cholles, Maillard et beaucoup d'autres ont parlé sans pouvoir obtenir d'autre résultat qu'un renvoi à la commission.

Lenormand a fait augmenter de moitié la solde des troupes en garnison à Paris.

Séance du 30 Messidor.

L'administration centrale du Bas-Rhin adresse copie d'une réquisition que le commissaire du directoire s'est permis de faire contre le vœu de la constitution.

Dumolard demande que la pièce soit renvoyée au directoire avec invitation de faire poursuivre le commissaire prévaricateur. Adopté.

Un citoyen du Mans, se plaint d'être détenu depuis cinq mois, sans pouvoir obtenir des juges d'être mis en jugement. Le délit dont il est prévenu résulte de l'insertion d'un article dans le journal dit *le Conciliateur.*

Un membre observe que ces attentats à la liberté individuelle se renouvelle très-souvent. Il demande que la pétition soit renvoyé au directoire, pour qu'il prenne des renseignemens sur la vérité ou la fausseté des faits y contenus. Adopté.

Maillard demande qu'il soit fait un message au directoire pour avoir des renseignemens sur le nombre des troupus qui sont à Paris.

Jordan. Je remplis un devoir sacré en dénonçant les inquiétudes qui se répandent. Si le directoire a le droit de renvoyer et de choisir des ministres, (murmures) nous avons aussi le droit de dénoncer à cette tribune les dangers de la patrie.

Depuis long-tems, vous le savez, on vous calomnie, les sociétés populaires s'établissent par-tout. Les anarchistes levent une tête audacieuse, c'est sur-tout á Paris qu'ils conspirent, et le directoire le souffre !... Je le demande, si c'est dans ce moment que le ministre de la police, qui a rendu les services les plus éminens, devait être renvoyé, et si ce renvoi n'est pas une calamité publique.

Séance du 1.er thermidor.

Après avoir entendu Rouzet, le conseil adopte un projet de résolution ainsi conçu :

En cas d'appel des jugemens rendus par le tribunal civil du département de la Seine, sur actions intentées par l'agent du trésor public contre des comptables, lesdits jugemens seront exécutés par provision, sauf aux parties comptables à donner caution.

Pastoret par motion d'ordre. Personne n'est plus que moi défenseur de la liberté de la presse, mais je croirais

manquer à mon devoir si je ne remettais sous les yeux du conseil, un article inséré dans un journal payé par le gouvernement, je veux dire *le Rédacteur.*

Cet article est une critique sanglante de ce qui se passe au conseil. Pastoret en donne lecture.

Je ne ferai aucune réflexion, ajoute Pastoret. Je demande seulement qu'il soit fait un message au directoire pour lui demander quelles mesures il a prises pour faire poursuivre l'auteur d'un article aussi scandaleux.

Cette proposition est adoptée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 25 messidor.

Le conseil approuve la résolution du 25 prairial qui valide les opérations de l'assemblée primaire d'Auch, tenue le premier germinal, et annulle celle de l'assemblée tenue le 4.

Sur le rapport de Picot, la résolution qui réunit les communes de Pierre de Vaudelnay et d'Hilaire de Rillé, est approuvée.

Dussault fait le rapport sur la résolution du 20 messidor qui étend aux maisons d'institution les dispositions de la loi qui interdit la vente de leurs biens. Il propose de l'adopter. --- Le conseil l'adopte.

ÉQUITATION.

La troupe du citoyen *Valencienne* est dans notre ville, elle a ouvert hier ces Exercices, qui a été couronnée du succès; le citoyen *Valencienne* et son Epouse, ont fait briller leur talens : ils ont fait plusieurs tours de force et d'adresse, qu'on avait point encore vu faire ici. Le publique lui a témoignée son contentement par de vifs applaudissemens.

Aujourd'hui, ils donnent la *Grande Danse de corde roide.*

Maudet.

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 livres pour tous les Départemens, franc de port.*

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE,

OU

L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 9 Thermidor, an 5e. (27 *Juillet* 1797.)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

VARIÉTÉS.

De la réaction.

Une classe d'hommes malheureusement trop nombreuse, s'est élevée en France au moment de la convocation des états-généraux ; elle a été connue d'abord sous la dénomination des enragés, des amis de la constitution ; ses chefs ont préféré ensuite d'être appelés jacobins.

Ces jacobins ont renversé toutes les anciennes institutions de notre gouvernement monarchique et héréditaire, ils ont été plus loin, et voulu concentrer dans leur *corps*, tous les pouvoirs que les lois établissaient au nom du peuple.

Les sociétés populaires régénérées depuis le 31 mai 1773, formaient une nouvelle nation au milieu de la nation française : et nos jacobins se regardant comme le peuple choisi, traitèrent les autres en vaincus. Nous étions à leurs yeux les sept peuples proscrits par le Seigneur.

C'était de nous, suivant eux, qu'il est écrit : » vous les » ferez tous passer au fil de l'épée, sans qu'il en demeure » un seul; vous ne ferez point d'alliance avec eux, et » vous n'aurez aucune compassion d'eux. Vous ne con- » tracterez point de mariages avec ces peuples. Vous ne » donnerez point vos filles à leurs fils, ni vos fils n'épou- » seront point leurs filles.... Renversez leurs autels, » brisez leurs statues, abattez leurs bras, et brûlez tous » leurs ouvrages de sculpture..... Tout lieu où vous aurez » mis le pied sera à vous.... Effacez de tous ces lieux la » mémoire de ceux qui les habitèrent avant vous.... Si » dans une de vos villes : on se révolte, vous en ferez » passer aussitôt au fil de l'épée les habitans : vous dé- » truirez cette ville avec tout ce qui s'y rencontrera, » jusqu'aux bêtes, en sorte qu'elle demeure éternellement » ensevelie sous ses ruines, qui ne seront jamais relevées. »

Malgré le zèle des jacobins à suivre les ordres de Robespierre, malgré leur docilité à écouter les carmagnoles de Barrère et compagnie, il reste encore quelques *Cananéens*, quelques *Amalécites*. La puissance n'est plus aux mains des frères, ils craignent les vengeances de leurs ennemis : déjà plusieurs en ont été les déplorables victimes.

J'abhorre le jacobinisme; mais ce serait lui donner une nouvelle force que de se livrer au desir criminel de se venger par ses propres mains, de ceux qui ont professé cette exécrable doctrine; et je suis si convaincu de la vérité de ce que j'avance, que je ne puis croire que ceux qui ont eu le plus à se plaindre des jacobins, soyent jamais assez peu maîtres d'eux-mêmes, pour s'abandonner au desir de les punir, en se rendant coupables d'un assassinat.

Mais me direz-vous, une famille a vu son chef indignement traîné à l'échafaud : ses biens ont passé à ses dénonciateurs qui les ont acquis à vil prix, et les possèdent avec insolence; les voisins, les fermiers de ces nouveaux acquéreurs sont exposés de leur part, à des persécutions de tous les genres : ces acquéreurs sont les meurtriers de mon père? Arrêtez, infortuné jeune-homme, le sang du juste Abel ne sera point vengé par l'effusion de celui de Caïn. Mais si la religion, au nom de laquelle je vous parle, n'est plus toute-puissante sur votre cœur, considérez, je vous prie, quel fruit vous retireriez du meurtre que dans un accès de colère vous alliez com-

mettre; ces acquéreurs ont des enfans, des héritiers; la loi leur garantit la validité du contrat qui vous a dépouillé : vos biens vont passer dans un plus grand nombre de mains, et vont vous faire un plus grand nombre d'ennemis. Me direz-vous, si je me nuis, je sers la cause de cette foule d'hommes dont je partage les malheurs : les détenteurs de leurs héritages seront effrayés, et on les trouvera mieux disposés à faire les restitutions que je sollicitais en vain. Ici, jeune-homme, vous supposez que votre tentative aura été heureuse pour vous et que vos adversaires succombant loin des yeux de la justice, vous n'aurez point à redouter ses rigueurs, car s'il en était autrement, quelle force nouvelle votre supplice ne donnerait-il pas à vos ennemis ? Mais dans la supposision que nous venons de faire, le meurtrier restant impuni, ne sollicitera-t-on pas de nouvelles loix, ne prendra-t-on pas de ces mesures révolutionnaires dont vous avez senti toute la dureté. La vengeance est un mauvais guide, et le malheureux aggrave ses peines en s'y abandonnant.

On ne se lasse point de faire de belles citations historiques, ni de débiter de la théologie et de la philosophie à l'occasion de la religion catholique et des prêtres. Qu'en faut-il conclure ? Qu'on cesse rarement d'être l'ennemi de ceux qu'on a persécutés. On convient quelquefois de ses erreurs, on ne répare presque jamais ses injustices.

Il est ridicule de dire : cinq ou six mille Prêtres on été chassés de France en 1792 : on a depuis leur départ décrété une loi que l'universalité du peuple français a reconnue loi fondamentale de l'état : elle établit de nouvelles formes d'administration et de gouvernement ; tous les respectent. Les puissances étrangères traitent avec la nation dans la personne des magistrats que nous nous sommes donnés, et la victoire en assurant l'indépendance de la république, proclame par toute la terre les principes de la liberté et de l'égalité ; mais cette poignée d'hommes qu'on a injustement déportés et qu'on parle de faire rentrer, cette poignée d'hommes n'a pas accepté notre constitution ; ils pourraient enseigner une doctrine qui y serait contraire. Je veux qu'ils *promettent*..... Eh ! mes amis, oubliez vous donc que le vœu de la majorité est la loi suprême ? Ce vœu n'est-il pas exprimé dans votre constitution ? N'y avez-vous pas fixé le mode qui vous plaît d'a-

dopter pour la réformer ou la modifier ? Vos loix ne punissent-elles pas quiconque tenterait de la détruire, quiconque en parlerait avec mépris dans la vue de porter les citoyens à la mépriser ? d'un autre côté, considérez je vous prie, que votre constitution ne reconnaît aucun culte. Ce n'est doncpoint sous le rapport de leur ministère que vous devez vous occuper des prêtres. Ceux qui vont rentrer, se soumettent à vos loix du moment qu'ils vivent au milieu de vous. Soyez de bonne foi ! Vous savez bien que la doctrine de l'église catholique n'est contraire ni à votre gouvernement, ni à aucun autre ; vous ne pouvez avoir aucun soupçon légitime contre les leçons que les prêtres rentrans feront à leurs disciples. On a exigé des sermens en 1791, des déclarations en 1795 : on veut des promesses en 1797. Ceux qui reçoivent les sermens, les déclarations, les promesses, sont les premiers à convenir de leur insuffisance ; mais ils savent que ce sont des armes puissantes dans la main des tyrans.

Si on donne des cloches aux catholiques, il en faut à toutes les sectes. -- J'y consens de grand cœur, fixez un certain volume passé lequel il ne sera pas permis d'en fondre pour les particuliers, et si vous en conservez une ou plusieurs pour le service de la république, qu'elle soient d'un poids supérieur à celles des églises et des temples.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ITALIE.

Brescia, 22 *juin* ----Notre pays est livré au désespoir et à la douleur. Les méfiances et la haine ont tellement exaspéré les passions, que l'on fusille journellement des nobles et des prêtres. L'on vient de nous envoyer de Venise une guillotine pour les exécutions judiciaires ; de manière que nous sommes en terre-ferme comme dans le règne de la terreur en France.

Une pareille situation ne peut subsister long-tems, il faudra que le désespoir ou les lois améliorent notre condition, sans quoi il y aura une explosion terrible dans tous les états de Vénise.

Le peuple ne desire que la paix, il n'est ni fanatique, ni intolérant, ni cruel ; il veut des lois, mais il ne veut ni le sang, ni le crime.

Notre ville est aujourd'hui à la discrétion de quelques

scélérats qui commandent avec le plus affreux despotisme. (*Ext. du Gron.*)

Rome, 30 juin. Mercredi dernier, après la salve ordinaire d'artillerie faite à midi pour la fête de Saint-Paul, on a entendu une explosion dont la secousse s'est fait sentir dans toute la ville. Elle était occasionnée por l'incendie d'un magasin à poudre placé dans le château Saint-Ange, dont le bastion opposé à la campagne a sauté entièrement; les matériaux ont été lancés à une tres-grande distance; les maisons environnantes ont été très-endommagés; 20 personnes ont péri, et 16 ont été grièvement blessées. Cet accident est attribué à la négligence des gardiens.

Venise, le 1er. juillet L'on croit ici généralement que notre ville et la plus grande partie de la Terre-Ferme Vénitienne, passeront sous la domination autrichienne, en compensation de la Lombardie et des Pays-Bas; en attendant, l'on s'occupe à rassembler une somme de deux millons de ducats, dont la majeure partie servira à acquitter la contribution fixée dans le traité de paix avec les Français.

Le bruit court qu'un corps de troupes impériales se trouve dans les environs de Brescia; cette ville alarmée, a envoyée aussi-tôt une députation à Buonaparte, elle a fait des préparatifs de défense.

P A R I S.

Des lettres de Vénise annoncent un affreux événément arrivé à Sebeinier, dans l'État vénitien; le consul de France, sa femme et ses enfans y ont été assassinés.

A Cattaro, les habitans ne veulent ni des Français ni des Autrichiens; une foule de Turcs et de Montenegrins s'est réunie á eux, ils composent déjà un corps de 30 mille hommes déterminés à se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

On assure que Talleyrant-Perrigord et Lenoir-Laroche sont entrés hier en fonctions.

On attend Hoche au ministère de la guerre; mais on assure qu'il n'a pas l'âge requis par la constitution.

Enfin, on est assez d'accord à dire que Merlin et Ra.

mel seront aussi remplacés ; ce dernier le serait par Montesquiou.

LÉGISLATION.

Loi sur la formation du tableau de dépréciation du papier-monnaie.

Art. I. Lorsqu'il y aura lieu de réduire en numérrire métallique la valleur nominal d'une obligation, la réduction sera faite, eu égard à la valeur d'opinion du papier-monnoie, au mament du contrat, dans le département où il aura été fait.

II. Pour régler la valeur d'oppinion du papier-monnoie, il sera fait dans chaque département un tableau des valeurs successives de ce papier, à partir du premier janvier 1791 (vieux style), pour les pays renfermés dans l'ancien territoire de la France : et pour ceux réunis par différentes loix . ainsi que pour l'isle de Corse et les colonies, à partir de l'introduction dans ces pays du papier-monnoie.

III. L'époque à la quelle a cessé la circulation forcée du papier-monnoie, est et demeurent fixée au 29 messidor an 4.

IV. Pour former le tableau prescri par l'article II, il sera envoyé à chaque administration centrale, avec la présente, un extrait des notes tenues à la trésorerie nationale, du cours du papier-monnoie ; ces notes seront combinées avec celles qui pourroient avoir été tenues dans les places de commerce du département, et avec la valeur qu'auront eu les imeubles, les denrées et les marchandises, dans leur libre cours, aux époques correspondantes avec ces notes.

V. L'administration centrale, pour procéder à ce tableau, s'adjoindra quinze citoyens des plus éclairés dans ce genre d'affaires : elle le fera imprimer et l'enverra aux tribunaux du département et au directoire exécutif, lequel formera de tous les tabiaux une collection qu'il transmettra pareillement aux tribunaux.

VI. Il sera procéde à ce tableau dans un mois, à compter de la publication de la présente, et, en cas qu'une administration centrale n'eût pas envoyé son tableau dans le délai ci-dessus aux tribunaux du département, ils prendront pour régle dans leurs jugemens, jusqu'à ce qu'ils l'aient reçu, celui du département le plus voisin, que le commissaire du directoir exécutif sera tenu de se procurer et de présenter.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 2 thermidor.

Le Président. L'ordre du jour appelle le rapport de Pichegru sur l'organisation de la garde nationale, mais

la commission des inspecteurs de la salle demande la parole pour des faits importans.

Aubry se présente à l'instant à la tribune et dit : Je réclame l'attention du conseil sur un fait dont je garantis l'authenticité.

Quatre régimens de chasseurs à cheval, de l'armée de Sambre et Meuse, doivent arriver les 13, 14, 15 et 16 du courant, à la Ferté-Alais, d'autres, pris dans la légion de Dunkerque, doivent arriver à Soissons.

Comme la constitution ne permet pas de faire approcher ni séjourner un corps de troupes à plus de 12 lieues moyennes de la commune où réside le corps législatif, et que la Ferté-Alais n'est distante que de 7 lieues de Paris, il y a donc une violation manifeste de l'acte constitutionnel dans l'approche de ces troupes, et le code des délits et des peines prononce en ce cas la peine de dix ans de fers. Le directoire doit donc vous rendre compte de cette marche inconstitutionnelle. Je demande qu'il lui soit fait un message demain.

Aujourd'hui s'écrie-t-on !

Soit, reprend Aubry, et que par ce message le directoire soit invité à vous répondre:

1.° S'il est vrai que quatre régimens de chasseurs à cheval de l'armée de Sambre et Meuse doivent arriver à la Ferté et un autre à Soissons.

2.° Par qui les ordres ont été donnés, et quelles mesures il a prises pour faire punir ceux qui les auront donnés.

Séance du 3 Thermidor.

On fait lecture d'un message du directoire ainsi conçu:

Pour calmer les inquiétudes qui se sont élevées au sein du corps législatif sur la situation de Paris, le directoire croit ne pourvoir mieux faire que de vous remettre sous les yeux un rapport que le ministre de la police vient de lui adresser. Vous y verrez que la situation de cette grande commune n'offre pas de symptômes alarmans. Au surplus, les moyens de surveillance et de repression ne manquent point. Le directoire vous promet de consacrer toutes ses veilles au maintien de la tranquillité.

On y lit dans ce rapport que c'est un balancement d'opinion qui se transforme en inquiétude; que cette nuit,

des ouvriers se sont rassemblés, et qu'une augmentation de salaire était le prétexte du rassemblement, qui a été divisé à l'instant.

Le bureau central interroge les individus qui y ont été saisis. Le ministre de la police termine en parlant des réunions, où des regrets ont été manifestés pour l'ancien ordre des choses. Il annonce qu'il s'occupe de l'examen toutes les pièces qui lui fourniront des renseignemens sur la situation générale de la republique. Impression.

Au nom de la commission chargée d'examiner le message du directoire pour l'approche des troupes, Lenormand propose de faire deux nouveaux messages.

Le premier, pour demander au directoire qu'il fasse connaître demain au conseil quel est celui qui a donné les ordres pour le départ du détachement de l'armée de Sambre et Meuse, qui devait passser à Laferté-Allais.

Le second, pour lui demander quel est le nombre des troupes qui existaient à Paris au premier messidor.

Adopté.

A V I S.

Un jeune homme âgé de vingt-six ans, de mœurs irréprochables, d'un caractère doux, ayant fait d'excellentes études, possedant les principes de l'écriture, désirerait trouver une place d'homme de confiance ou d'instituteur.

S'adresser au Bureau d'Avis.

Maudet.

On souscrit chez MAUDET, *Imprimeur, Rue de Thionville, ci-devant des Ursules, N.° 29, au Mans. Le prix de l'abonnement, pour chaque trimestre, est de 4 livres pour la Ville, et 5 livres pour tous les Départemens, franc de port.*

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

(N.° 72.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 12 Thermidor, an 5e. (30 *Juillet 1797.*)

> Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
> Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Tous les bons citoyens de notre département apprendront, sans doute, avec bien de la peine, la destitution de notre administration départementale. Leurs vœux unanimes avaient placé d'estimables magistrats dans les places les plus essentielles. La confiance que les amis de l'ordre avaient dans ces administrateurs, fondée sur l'expérience, rassurait tous les esprits. L'énergie qu'ils déployaient, ainsi que leurs rares talens, justifiait le bon choix que nous avions fait dans les assemblées primaires. J'ignore s'ils ont mérité un pareil traitement, mais je sais que la saine majorité des habitans du Mans les regrettent bien sincèrement; ils ont la consolation d'emporter dans leur disgrace, l'estime et les regrets de tous les gens de bien.

On ne peut que gémir lorsqu'il se fait de pareilles destitutions. Le directoire a changé plusieurs de ces agens dans les departemens, parce qu'ils lui étaient denonces

comme des anarchistes ; en cela il a bien fait : mais la confiance et l'estime publique dont jouissaient nos administrateurs, devait les mettre à l'abri de toute destitution. Nous pouvons croire qu'on aura surpris sa religion. Car, sûrement il n'entre point dans ses vues de changer, sans motifs, les magistrats que le peuple s'est choisi, pour leur en substituer d'autres qui ne lui sont peut-être pas connus..... Puissent-ils, ces derniers, acquérir la même estime qu'avaient leurs prédécesseurs !

On ne connaît point encore directement ceux qui sont nommés ; on forme seulement des conjectures.

Le président de l'administration municipale de Ballon a adressé au Rédacteur de l'Espion, le 8 thermidor, une réclamation faite contre un article inséré dans son N.° 70. » Il est faux, dit-il, que l'administration n'aye fait » faire aucune publication au sujet de la religion que les » citoyens veulent professer. Elle est plus sincèrement » attachée à la religion chrétienne que les lâches détrac- » teurs qui foulent aux pieds ses principes. Voilà sa ré- » ponse aux diatribes langoureuses de ses ennemis »

» L'administration aime la constitution et l'exécution des » loix. Elle déteste également l'anarchie et le royalisme; » elle ne persécute ni n'a persécuté aucun individu, voilà » sa conduite. »

Nota. Il est de mon devoir de relever l'erreur que j'avais faite, en publiant que cette même municipalité avait fait une pareille démarche. Je dois rendre justice aux principes que manifeste cette administration par l'organe de son président. Les réflexions que je me suis permis de faire à la suite du morceau dont on se plaint, coincident parfaitement avec la bonne opinion que j'avais de ces magistrats, et justifiée depuis par leur réclamation.

Je ne cesserai de faire connaître à mes concitoyens mon impartialité, en m'empressant de publier la vérité.

S'il a été inséré un faux rapport, cela vient de la captivité du rédacteur, qui ne peut se procurer que très difficilement tous les éclaircissemens nécssaires. La pureté de ses intentions est suffisamment connue par l'empressement qu'il met à réparer ses erreurs.

VARIÉTÉS.

LA PRÉVOYANCE INUTILE.

Dans les tems malheureux de *certaine Science*,
D'*Autorité Royale*, et de *pleine puissance*,
La grandeur s'abaissoit devant un financier.
L'esprit, les talens, l'innocence,
Et les honneurs que donnoit la naissance,
Tout étoit pour qui sut payer :
Ah ! ne me parlez plus de votre antique France !
Dandin fier de son fils l'osoit gratifier,
Des titres de Messire et de Chevalier ;
J'étois bien révolté d'une telle impudence.
---- Contre lui pour cela faut-il vous gendarmer !
Dandin est prévoyant, cessez de le blamer,
D'être annobli, n'eût-il pas l'espérance !

A L'ORATEUR

D'UN CERCLE THÉOPHILANTROPIQUE.

Sur l'air : *Tout comme a fait ma mère*

En quittant ton froc, ta sandale,
Et l'attirail du Capucin,
Tu viens nous prêcher la morale
Pour gouverner le genre humain.
Veux-tu du monde entier
Faire un vaste charnier
A la façon de Robespierres !
Nous désoler
Et nous piller
Tout comme ont fait les frères ;

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

Stockholm, le 4 juillet.

Mademoiselle de Staël de Holstein, sœur de notre ci-devant ambassadeur à Paris, vient d'épouser le colonel d'Elgenstierna. Le départ du lieutenant-général Baron de Taube a eu lieu ces jours derniers; il est chargé de représenter sa majesté Suédoise au congrès qui doit avoir lieu pour la paix générale.

Vienne, le 8 juillet. Les dépêches qui ont été apportées ici par le secrétaire du marquis de Gallo, ont donné lieu à de longues conférences. Les négociations, au sujet des affaires d'Italie, se font avec quelque difficulté; car les Français prétendent maintenant arranger les choses tout autrement qu'il n'a été stipulé dans les préliminaires de paix conclus à Léoben. On ne doute cependant nullement que le tout ne s'arrange à l'amiable.

Les forces de la maison d'Autriche sont actuellement évaluées, suivant un état particulier dressé à cet effet, à 438,000 hommes, non-compris la cavalerie Hongroise qui n'est point soldée par la cour.

Les troubles ont été très-violens dans la Dalmatie Vénitienne. Environ 400 personnes doivent avoir perdu la vie dans différentes insurrections populaires. Les causes de cette terrible fermentation doivent être attribuées à l'esprit guerrier de la nation qui a été irrité par les nobles. Mais d'un autre côté, le nombre des gens bien pensans est [illegible]able.

DANEMARCK.

Copenhague, le 8 juillet.

M. le chambellan comte Christian de Bernstoff a été nommé secretaire d'état au département des affaires étrangeres. L'escadre russe qui étoit entrée ces jours-ci

dans notre rade, venant de l'angletterre, a remis à la voile et continue sa route pour la Baltique.

Liège, 19 *juillet*. Le ministre Merlin vient d'écrire aux commissaires du pouvoir exécutif, qu'il était surpris d'apprendre que l'on voyait encore dans ce département des signes extérieurs de la religion catholique; que les croix étaient encore sur les tours; que l'on entendait encore les cloches, et que même des religieuses conservées, portaient dans leurs couvens les anciens habits de leurs ordres; ce qui effectivement est *scandaleux* au-delà de toute expression.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA DYLE.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 22 juillet.

» La majeure partie de la division commandée par le général Richepanse, traverse Namur pour entrer dans l'intérieur de la république. Il est certain qu'un assez gros corps de troupes de toutes les armées, a ordre de se rendre à Paris ainsi que dans les environs de la capitale. Déja l'on apprend que des bruits sinistres ont été répandus parmi les troupes, à qui l'on fait accroire qu'une contre-révolution royaliste va s'opérer incessament, et que c'est pour la prévenir que le gouvernement les appelle à son secours. Quelles que soient les vues des personnages qui emploient ces manœuvres, elles n'en sont pas moins certaines: c'est surtout les troupes légeres que l'on travaille ». (*Messager du Soir.*)

Bruxelles, 2 *Thermidor*. Le chirurgien Krein, convaincu de plusieurs assassinats, et condamné à mort par le tribunal criminel de notre département, vient d'appeler de cette sentence au tribunal de cassation. Aucun défenseur officieux ne veut lui prêter son ministere: l'ex-conventionnel Mallarme, qui, comme on l'a déjà dit, avait défendu en *frère et Ami* ce scélérat, lui a renvoyé

ses papiers.... Jamais le peuple n'a montré un acharnement aussi grand contre un coupable ; il est vrai que les crimes de ce chirurgien sont du genre le plus atroce.

P A R I S.

Dossanville, l'un des agens principaux de la police sous l'ancien ministere, a reçu son congé.

Mathieu, ex-conventionnel, remplace Tirlet en qualité de chef dans les bureaux du même ministere.

-- La femme d'un ancien officier de marine se présenta dernierement à l'audience de Carnot pour solliciter quelques secours qui lui sont dus. Je ne puis rien dans ce moment, lui dit-il, parce que les fonds auxquels vous auriez part ne sont pas faits ; mais voici.....Il lui met deux louis dans la main, et l'autorise à se représenter, si ses besoins l'exigent.------Je tiens cette anecdote de la bouche même de la personne qui a reçu ce bienfait, et j'observe que Carnot ne la connoissoit pas.

-- Le bruit de la nomination de Hoche, au ministère de la guerre, dit *l'Europe politique*, n'avait été répandu que pour couvrir le véritable motif de son voyage à Paris, car on sait qu'il n'a pas l'âge requis pour être ministre.

Il est probable qu'il y venait diriger les forces qui y affluaient de toutes parts.

Vous pouvez annoncer dit un correspondant, dans la même feuille, sans craindre de donner une fausse alarme aux honnêtes gens, qu'il y a maintenant en route pour Paris et ses environs, CINQUANTE MILLE HOMMES de troupes réglées ; *vingt-cinq mille* de l'armée de Hoche, et *vingt-cinq mille* de celle de Bonaparte.

-- En arrivant à Paris, le général Hoche est descendu chez le ministre de la guerre. --- Vous venez prendre ma place, lui a dit celui-ci ? --- Non, citoyen, cela n'entre ni dans mes principes, ni dans mes calculs. Déplacer un homme de bien, c'est un effort dont je ne me sens pas capable ; remplacer un homme habile et estimé, c'est une tâche trop difficile à remplir. Au surplus, je suis trop jeune, et je suis bien fâché que mon âge ne me permette pas de faire un refus plus désintéressé.

Lorsque le secrétaire Lagarde fit à Cochon la même visite qu'il avait rendu à Benezeck et Petiet, pour lui demander sa demission, l'ex-ministre lui fit une réponse remarquable par sa tournure precise et energique : *Dites au directoire que ma demission est à moi, ma destitution à lui.*

— Le général Moreau vient de faire rétablir, à ses frais, le monument elevé jadis à la memoire de Turenne, dans le lieu où ce grand homme fut tué d'un coup de canon.

Beurnonville se promenait hier aux Champs Elysés. On assure que Hoche a renvoyé son état-major. Poultier annonce qu'il y a à Paris six mille officiers réformés qui ne sont pas du parti du nouveau tiers, et que depuis le renvoi de Cochon il est sorti dix mille personnes qui étaient du parti du nouveau tiers. Les jacobins publient que le 14 juillet on a porté à l'armée d'Italie des toasts à la dissolution de Clichy, à la reemigration des émigrés rentrés : au triomphe des cercles constitutionnels, à la mort des royalistes, etc.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 4 thermidor.

Pastoret reprend la discussion sur les sociétés politiques. Il s'attache à prouver que les associations sont contraires au système de tout gouvernement représentatif, et à l'ordre public. Il ne voit dans ces associations qu'un moyen de faire renaître des corporations dont l'esprit révolutionnaire ne respire que le pillage du crime, qui prennent l'initiative des lois, qui ne veulent la liberté que pour elles et qui enchaineraient la pensée.

L'orateur conclut de là qu'il serait impossible que le pacte social existât, lorsqu'il n'aurait pas par lui-même les moyens de se garantir.

Ce discours sera imprimé.

Séance du 5 Thermidor.

Le citoyen Baudron dénonce le ministre Merlin comme coupable d'un faux matériel.

Boon demande que cette dénonciation soit renvoyé à la commission déjà chargée de présenter le mode de responsabilité des agens du directoire.

Dubois, (des Vosges), vote pour le renvoi du directoire, et cite une loi d'après laquelle un ministre qui a prévariqué dans ses fonctions, ne peut être traduit devant les tribunaux que sur la dénonciation du directoire.

Malgré ces observations, le renvoi de la dénonciation est ordonné á la commission pour lui servir de renseignement.

Après avoir entendu Boulay, le conseil ajourne à demain la discussion sur les clubs.

Plusieurs articles sur la garde nationale sont adoptés.

Séanee du 6 thermidor.

On reprend la discussion sur les sociétés populaires.

Boulay dévellope les motifs du nouveau projet de résolution arrêté par la commission, et dont il a présenté les bases dans la séance d'hier.

Simeon oppose à ce projet un autre projet fondé sur l'opinion que la constitution n'empêche pas le corps législatif de suspendre le droit de se réunir.

La discussion est fermée, la priorité accordée au projet de Simeon, et l'urgence déclarée. Voici le premier acticle.

Toutes les sociétés particulieres s'occupant de questions politiques, sont provisoirement défendues.

II. Ceux qui contreviendront à cette loi seront traduits devant les tribunaux de police correctionnelle, et punis de trois mois de détention.

Art. III. Les propriétaires qui prêteroient leurs maisons à ces réunions seront condamnés au même emprisonnement, et à une amende de 1,000 liv.

Le conseil se forme en comité général pour entendre le rapport d'une commission, sur un objet très urgent.

MAUDET, Rédacteur.

(N.° 73.)

LE PRÉSERVATIF DE L'ANARCHIE, OU L'ESPION CONSTITUTIONNEL DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Du 16 Thermidor, an 5e. (*4 Août 1797.*)

Des poignards affrontant l'homicide vengeance,
Au juste comme au vrai, donnons la préférence.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

Le Mans. Les nouveaux membres du Département, sont les citoyens Baré, Vérité, Paré et Letourneur-Vaucerie; ce dernier a refusé. Ces nouveaux Administrateurs ont été installés lundi dernier.

--- Notre Ville comme bien d'autres, voit se former dans son sein des réunions théophilantropiques; on y agite la grande question de la régéneration *du bonheur commun*; on y propose donc différens moyens du *salut public*. Tous les frères et amis paraissent très-contens de ces mesures, et 500 de ces *honnêtes citoyens*, ce sont proposés pour exécuter le *plan de campagne*. Leurs premiers coups doivent se porter sur les prêtres, sur ceux qui les ont cachés, et enfin sur les soupçonnés royalistes et parens d'émigrés.

Administrations sages et prudentes, surveillez plus que jamais les factieux : ils s'agitent en tous sens, et le moment de l'explosion n'est peut-être pas si éloigné que vous le pensez. Songez que vous ne serez pas plus épargnés que les autres bons citoyens; les anarchistes n'aiment pas ceux qui font exécuter les lois constitutionnelles. -- Et vous, citoyens du Mans, amis de l'ordre et de la paix, sortez de votre apathie, ralliez-vous autour de vos administrations, et faites-leur un rempart de vos corps, si

vous ne voulez être assassinés dans vos propres demeures. Déjà 500 brigands vous signalent de l'œil comme leurs victimes. Oui, des réunions se forment dans l'ombre de la nuit : il n'est plus tems de le dissimuler, le danger est trop proche pour ne le pas découvrir......... Citoyens, de notre union, dépend notre salut.......

Bouloire, 8 Thermidor an 5.

Il me paraît, citoyen Rédacteur, que les invitations si souvent faites par certain jacobin, à ses frères et amis de *serrer leurs rangs*, *d'apprêter leurs armes*, *de se mettre en bonne attitude*, produit d'assez beaux effets. Il y a quelques jours que le prêtre marié et commissaire Guiet, vint de Tresson à Maisoncelles, chez l'agent Soulard. Il était accompagné du patriotisme de l'agent Chaudemanche; de Loriot et de Drouineau : ce sont les sans-culottes dominateurs du canton. Cette bonne compagnie était armée, et s'amusa à tirer à coup de fusils du poisson dans un étang qui n'appartenait à aucun de ceux qui la composaient.

L'abbé Guiet était instruit que Christophe, prêtre catholique, mais soumis, était venu dire la messe à Maisoncelle, et quoique Guiet soit bien apostat, bien philosophe, il avait de l'humeur de ce que ses anciens paroissiens, osaient encore prier Dieu sans lui; il rencontra la femme du citoyen Pineau. -- Ton mari, lui dit-il, est un chouan, qu'il prenne garde de tomber sous ma main! Les patriotes ne souffriront pas plus longtems qu'on les brave, notre patience est à bout.

A la fin du jour, Guiet retrouva encore la femme Pineau, et malgré les efforts du mari pour la défendre, le prêtre commissaire, la batit, et cassa avant de partir les fenêtres de la maison.

Pineau a porté ses plaintes, et il attend la décision de ses juges. Nous ne doutons point que les réunions des *frères et amis* à Gouslard près Château-du-Loir, à Villemon près Bessé, et au bureau de la poste à S.t-Calais, ne prennent un vif intérêt à cette *gaieté* du patriote *Guiet*.

Du grand Lucé le 12 thermidor.

J'ai bien des reproches à vous faire, citoyen Rédacteur. Quoi? vous possedez dans votre commune des Patriotes *invariables*, et vous nous le laissez ignorer. Ces Pa-

triotes ont marché depuis 1789 sur la ligne des *vrais principes*, et semblables au juif errant ils ont marché *continuellement*. Ils furent en butte à toutes les *factions*; ils ne nous disent pas s'ils ont eu le desir de s'enrichir de nos malheurs; mais ils conviennent qu'ils n'ont pas fait fortune, et nous annoncent qu'ils étoient prêts à se RÉUNIR! Ils applaudiront sans doute au nouveau décret qui leur épargne *provisoirement* les embarras de ces fraternelles *Réunions*. Ce décret est une assez bonne réponse à leur *qui va là*.

Pauvres invariables! Ils se sont égosillés à chanter deux victoires à la fois. Cette déclaration de soumission sacerdotale, ce renvoi de certains ministres les enchantait. Ils se prononcoient de si bonne foi en faveur de ce directoire que leur ami Babœuf vouloit *invariablement* égorger. Ils se montraient les protecteurs si zelés de l'Église constitutionnelle que Chaumette, Robespierre et Hebert ont cherché à détruire *invariablement*. Ils étoient si *invariablement* attachés à la République dès 1789, qu'ils crioient sans cesse *vive d'Orléans* et même *vive le Vicomte de Valence*; et qu'ils eussent egorgé en 1790 et peut-être jusquau 10 aout 1792, tous ceux qui n'auroient pas juré avec eux d'être fideles à la Nation à la Loi et au Roi.

Je sais que leurs principes sont qu'eux seuls et leurs plus intimes amis forment le peuple souverain; qu'à ce titre tous les emplois civils et militaires leur appartiennent exclusivement; que leur salut et non celui de l'état doit être la suprême loi! Mais je doute que ces principes et ceux de Marat ou de Babœuf, soient les véritables.

Ne pensez vous pas, citoyen Rédacteur, qu'il est tems d'avertir ces *invariables* que leurs incroyables historiettes de Prêtres rentrans ou à rentrer et leurs merveilleuses oraisons funébres d'acquéreurs de domaines nationaux, ne sont point de saison. Leurs menaces, leur grande colère n'effrayent plus personne et s'il y a quelque chose *d'invariable* en France, c'est le mépris de la majorité des Français pour ceux qui ont *l'honneur* d'être Jacoquins. Cet *honneur* sera desormais sans profit.

Avis aux prétendus Patriotes qui ne se seroient pas enrichis.

VARIÉTÉS,

Sur le 9 Thermidor.

Je te salue, neuf thermidor, la seule fête de la révolution que l'homme vertueux et sensible puisse célébrer; je te salue, époque à jamais mémorable, qui a mis un intervalle entre la mort et la vie. Les scélérats t'abhorrent, comme les anges de ténèbres maudissent la lumière; ton nom seul fait retomber dans l'abîme les ennemis du bien public, ainsi que l'éternel fait retomber dans les enfers les démons qui lui disputent l'univers.

Ah! je me souviendrai toute ma vie du 9 thermidor. J'avais vu périr tant d'objets d'amour et de respect, je n'avais pas même le douloureux plaisir de pleurer sur leurs cendres: la France n'offrait à mes regards qu'un vaste tombeau. Comptant à chaque minute les coups des bourreaux, et sentant tomber goutte à goutte, sur mon cœur, le sang des victimes, j'appelois la mort à mon secours; j'étois si malheureux, que je ne pouvois ni mourir ni vivre, je ne faisois que survivre à tant d'illustres infortunés. Le supplice de Malesherbes acheva de me décourager. Plongé dans un abattement stupide, mon esprit n'avait plus de pensées, mon cœur plus de sentimens, mes yeux ne pouvoient plus pleurer. Ah! j'en demanderai pardon éternellement au Dieu qui m'a fait naître! A l'aspect du succès de tant de scélératesse, je doutai un moment de la providence! La providence est justifiée, j'ai vu briller le 9 thermidor.

J'étais seul lorsqu'on m'apprit que la tête de Robespierre, en tombant, avait satisfait à tant de têtes innocentes; les mains au Ciel, la face contre terre, je m'écrie avec transport: *Il est un Dieu!* et les larmes rentrent dans mes yeux desséchés. Qu'il est doux de renaître à la vie, à l'espérance! qu'il est doux de sentir battre son cœur! mais qui me rendra les amis que j'ai perdu? Ai-je le droit d'être heureux, quand ce que j'aimais, quand tant de vertus, de talens et de beauté ont péri sur l'échafaud? Dumoins le culte de l'amitié, de l'amour, de reconnoissance n'est plus un crime, et le neuf thermidor m'a rendu le privilege d'élever un humble mausolée à tout

ce que je regrette. C'est par des vertus, c'est par des services rendus à la patrie, à tant de malheureux qui meurent de faim, que je veux dignement célébrer la mémoire de mes amis.

Que Tallien monte à la tribune pour y étaler ce poi-poignard qui a porté le premier coup à Robespierre, ce n'est point par ce mouvement théâtral que je veux honorer le 9 thermidor; j'ai aussi une tribune qui appelle mon cœur, une tribune moins fastueuse que celle qu'ambitionne Tallien; mais une tribune plus éloquente peut-être, la tombe de mes amis arrosée de mes larmes! Ah! si Tallien pouvoit y pleurer lui-même! Mais non, ce n'est qu'au vertueux Henri-Lariviere qu'il convient d'y venir puiser cette éloquence de l'ame, le charme de tous ses discours.

Français, qui rejettez ces fêtes froidement patriotiques, qui ne sont que des orgies révolutionnaires, votre cœur s'ouvre malgré vous à la sérénité de ce beau jour! vous oubliez que vous êtes menacés par la tyrannie, que ceux qui ont fait couler le sang de vos parens, ont encore soif du votre; vous oubliez que le nom de *jacobin* n'est point effacé du dictionnaire de la langue française. Vous prononcez le nom du 9 thermidor, et vous croyez être heureux. Oui, vous devez des cantiques d'alégresse et de reconnoissance à cet anniversaire de votre délivrance; mais ne soyez point insensible au sein de vos plaisirs; n'oubliez pas, sur les gazons de Tivoli, que Boutin, à qui il appartenoit, est mort assassiné; n'oubliez pas, dans les jardins d'Idalie, que madame de Marbœuf a éprouvé le même sort; soyez dignes de ressembler à ces peuples de l'antiquité qui, au milieu de leurs fêtes se faisoient apporter des urnes qui renfermoient des cendres chéries; célebrez le 9 thermidor: mais que le souvenir de vos malheurs ne sorte jamais de votre ame.

D'OIGNY.

PARIS.

Le bureau central, informé qu'il se fabriquait dans une maison, rue de Cléry, N°. 285, des faux louis et des faux écus de six et de trois livres, que déja plusieurs de ces louis lui étaient parvenus, a fait faire une visite dans cette maison par un commissaire de police.

Entré à midi dans le repaire des fripons, ils ont été trouvés à l'ouvrage; cinq moules étaient prêts pour recevoir la matière pour dix-neuf pièces de six livres, et pour une de trois.

Tous ces objets et les ustensiles propres à la fabrication de fausses monnaies, ont été saisis, ainsi que trois ou quatre des prévenus de ce délit.

Douze voitures chargées de poudre se rendaient à Colmar, le 3 thermidor un des jours les plus chauds de la saison. On s'était contenté de la renfermer dans des barils simples et mal fermés. Une étincelle, causée par le choc d'un fer à cheval sur le pavé, a occasionné l'explosion.

On était au milieu du bourg d'Estein : 17 charetiers, 7 canonniers sont restés sur la place, sans compter les blessés; 42 habitans, hommes, femmes et enfans, ont également été victimes de ce terrible accident. Il y a eu 30 chevaux de tués et 10 de grièvement blessés; 35 a 40 maisons ont été renversées.

Il n'a échappé que deux voitures qui étaient en avant du convoi, hors du bourg.

Il est faux que le nouveau ministre des relations extérieures ait renvoyé le citoyen Guiraudet, secrétaire-général, comme on l'avoit publié.

— Le 27 messidor, un envoyé de S. M. l'Empereur est passé par Cologne, se rendant aux conférences de Lille. On ignore le nom et le rang de ce diplomate.

Conseil des Cinq-Cents.

Séance du 7 thermidor.

Un secrétaire donne lecture d'un message du directoire exécutif, en reponse à celui du conseil des cinq-cents, dans lequel celui-ci lui demandait communication des pièces authentiques qu'il a dû se procurer pour constater l'âge du citoyen Barras.

Le directoire transmet les pièces qui lui ont été fournies par les ministres de la guerre et de la marine, et que le citoyen Barras a dû déposer en entrant au service. Le directoire convient que ces pièces ne sont pas propres à constater d'une manière authentique l'âge du citoyen Barras; mais elles indiquent au moins qu'il est né le 30 juin 1755, et qu'il avait par conséquent quarante ans trois mois et six jours lorsqu'il a été élu membre du directoire exécutif. Renvoyé à la commission chargée de présenter le mode de constater l'âge et les qualités requises des fonctionnaires publics.

Séance du 8 thermidor.

Pichegru obtient la parole au nom de la commission nommée pour examiner les messages relatifs à la marche des troupes. Il propose les projets suivans :

Il sera établi, à vol d'oiseau, une ligne de limites constitutionnelles que les troupes ne pourront franchir.

Sur les points de cette ligne, placés sur les grandes routes, il sera planté des poteaux sur lesquels seront inscrits ces mots : *Limites constitutionelles pour les troupes.*

Tout chef de corps, tout officier qui dépassera ces limites, quelque soit l'ordre qu'il ait reçu, sans une autorisation du corps législatif, sera déclaré traître à la patrie.

Nul général ne pourra faire passer ses troupes d'une division dans une autre, ni faire un mouvement hors du cercle de son commandement, sans l'autorisation du directoire. Adoptés.

Guesno, Quirot, Talot et Savary, ont conçu les plus vives alarmes sur ces articles, ont peint les généraux de division dans l'impossibilité de se secourir mutuellement en cas d'attaque, et ont obtenu par amendement *qu'en cas d'invasion ennemie*, l'approbation du directoire ne serait pas nécessaire.

Le conseil s'est ensuite occupé du premier titre d'organisation de la garde nationale. La séance est levée.

Séance du 9 thermidor.

Aux termes de l'arrêté pris hier par le conseil, le président prononce un discours sur le 9 thermidor.

Ce jour, dit Dumolard, rappelle de grands souvenirs. En promenant mes regards dans cette enceinte, j'apper-

çois d'honorables victimes que le 9 thermidor sauva des mains de leurs bourreaux. Salut, o journée mémorable, où la convention triompha du crime, et où la justice reprit son empire !

Le Président jure au nom du conseil, que le peuple trouvera toujours dans ses législateurs l'énergie nécessaire pour le soutien de ses droits. Quelques soient les efforts de la malveillance pour lui prêter de mauvaises intentions, il saura braver tous les traits de la calomnie, et les injures passeront. Liberté, Justice, telle sera constamment sa devise, et la règle invariable de ses délibérations.

Envain cherchera-t-on à égarer les défenseurs de la patrie, ils sauront reconnoître leurs ennemis, ceux qui les trompent.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 8 Thermidor.

Detorcy, au nom d'une commission, propose de rejeter la résolution du 27 messidor, concernant les dépenses du ministère de la police générale pour l'an 5. La somme demandée a paru beaucoup trop considérable à la commission. Le conseil rejette la résolution.

Le conseil approuve ensuite la résolution qui proroge la perception du droit établi sur les billets de spectacle et en établit un autre du quart de la recette sur les billets de bals, fêtes champêtres et autres divertissemens publics.

Séance du 9 Thermidor.

Lebrun fait approuver la résolution du 3 thermidor, relative aux négociations à faire par la trésorerie nationale.

Maudet.

AU MANS, de l'Imprimerie de F. J. MAUDET, rue de Thionville, ci-dev. des Ursules. 1797.

Le Mans, 16 Thermidor, l'an 5.

M.

La retraite dans laquelle je suis forcé de vivre, m'enlevant tous les moyens de rendre cette feuille intéressante, par les notes et renseignemens que je pourrais me procurer, m'empêche de continuer présentement la Rédaction de L'ESPION. *La liberté m'étant ravie, je ne puis poursuivre avec autant de succès cette entreprise, que si j'étais libre.*

Je suis avec considération,

M.

Votre dévoué Serviteur.

MAUDET, *Rédacteur.*

